
UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

CORRESPONDANCE DES DIRECTEURS

DE

# L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

1666-1793

XV

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

# CORRESPONDANCE
## DES DIRECTEURS
DE
# L'ACADÉMIE DE FRANCE
# A ROME

AVEC LES SURINTENDANTS DES BATIMENTS

PUBLIÉE

*D'après les manuscrits des Archives nationales*

PAR

MM. ANATOLE DE MONTAIGLON
ET JULES GUIFFREY

SOUS LE PATRONAGE DE LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

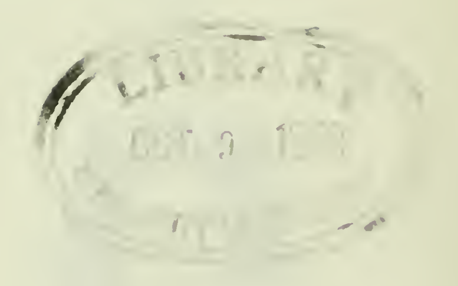
---

XV

1785-1790




PARIS
JEAN SCHEMIT
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS
52, RUE LAFFITTE
MDCCCCVI



## XIV.

# DIRECTORAT

DE

# LOUIS-JEAN-FRANÇOIS LAGRENÉE

DIT L'AINÉ.

(1781.)

---

**8590.** — Bernis a Vergennes.

Rome, 5 janvier 1785.

... Le comte Rozamowsky, ci-devant ministre de Russie à Naples, est enfin arrivé ici. Il dîne aujourd'hui chez moi; ce n'est pas sans peine qu'il a quitté le séjour de Naples.

... On nous annonce pour ce carême le duc et la duchesse de Curlande[1], qui voyagent avec beaucoup de faste. A cette époque, tous les voyageurs et voyageuses, qui sont en grand nombre en Italie, se rassembleront à Rome[2]...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 13 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Karl-Christian, prince de Saxe, duc de Courlande, né en 1733, mort en 1796; il avait épousé Françoise de Corvin-Krasinska.

2. Voyez dans l'ouvrage de M. Frédéric Masson sur *le Cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-1794* (Paris, Plon, 1884, in-8°), le chapitre intitulé : « L'Auberge de France au carrefour de l'Europe », où l'auteur rappelle les fastueuses réceptions du Cardinal de Bernis, dont le palais était devenu comme le quartier général de tous les voyageurs de marque.

**8591.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

8 janvier 1785... — Le secrétaire a fait lecture de plusieurs

lettres écrites à la Compagnie au sujet de la nouvelle année, de M. *de Lagrenée*, directeur de l'Académie de France à Rome, etc.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 222.

### 8592. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

10 janvier 1785.

C'est avec plaisir que je reçois, Monsieur, l'expression des souhaits que le renouvellement de l'année vous engage à faire pour moi; je vous suis bien obligé de me trouver toujours dans les mêmes dispositions d'accueillir un talent qui s'est déjà montré avec tant de distinction.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8593. — D'ANGIVILLER A DAVID.

10 janvier 1785.

C'est avec plaisir que je reçois, Monsieur, l'expression des souhaits que le renouvellement de l'année vous engage à faire pour moi; je vous en suis bien obligé, vous ne devés [pas douter] de me trouver toujours dans les mêmes dispositions d'accueillir un talent qui s'est déjà montré avec tant de distinction.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8594. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Versailles, le 12 janvier 1785.

Vous trouverés ci-joint, Monsieur, une copie du rapport que m'a fait l'Académie royale d'architecture sur les derniers projets envoyés par les pensionnaires architectes. Vous voudrés bien leur communiquer à chacun en particulier les réflexions de cette Compagnie, afin qu'ils en fassent l'usage convenable pour leur instruction et leur bien.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8595. — Rapport de l'Académie d'architecture.

Nous, commissaires nommés par l'Académie à la séance du 22 novembre 1784 pour examiner les projets envoyés par les architectes pensionnaires du Roy à Rome et lui en faire notre rapport, nous nous sommes assemblés à cet effet dans les salles de l'Académie, où ces projets sont exposés, les 25 et 29 novembre, où nous avons fait les observations dont nous allons rendre compte à la Compagnie.

*Projet d'un Capitole.*

Le projet d'un Capitole, selon l'usage des anciens, ne nous a paru intéressant que par sa situation, qui est donnée par le lieu et par les dispositions de la rampe qui monte au Capitole et du grand escalier qui conduit à l'église de l'Aracœli, dont l'auteur a conservé l'idée, en ajoutant, à droite de la rampe du Capitole, un autre escalier, semblable à celui de l'Aracœli, pour arriver à son temple de Junon.

Le plan de son nouveau bâtiment du Capitole est une réminiscence de plusieurs projets connus, et nous n'avons pas trouvé qu'il ait lié les différens bâtimens de ce plan avec l'intelligence et le génie que ce projet lui auroit dû inspirer.

Son élévation ne présente pas un ensemble plus intéressant que son plan.

*Projet d'une Académie royale de musique.*

Le plan général de ce projet est bien massé, nous désirerions que l'on pût communiquer à couvert du théâtre et du bâtiment des administrateurs aux différentes parties indiquées sur ce plan; il faudroit aussi que les loges des acteurs fussent plus près du théâtre.

Le bâtiment qui contient le théâtre est disposé grandement, l'escalier principal qui arrive aux premières loges est vaste; mais il est trop considérable et peu commode; les palliers en sont trop étroits, et il obligeroit d'entrer d'une manière indirecte au parterre et aux places du rez-de-chaussée.

Le foyer et les galeries qui y communiquent sont très bien disposés et remplissent parfaitement leurs destinations.

Les deux escaliers qui sont placés des deux côtés de la salle par où l'on monteroit des premières loges aux autres étages nous ont paru ingénieux.

L'intérieur de la salle est d'une bonne forme, mais les colonnes qui la décorent gêneroient quantité de spectateurs, les voûtes et entablement sont disposés trop pesamment, et, indépendamment, elles feroient perdre beaucoup de places; elles offrent, en outre, une décoration qui n'est pas propre à ces sortes d'édifices.

La décoration de la principale entrée de la salle est d'un assés bon genre; mais l'ordre ionique qui orne les galeries qui aboutissent à la salle et aux bâtimens des administrateurs est d'un genre maigre, de mauvais goût et n'est nullement analogue au caractère de cet édifice.

Les petites colonnes très multipliées, qui sont indiquées sous les galeries du rez-de-chaussée qui entourent la salle, produiroient aussi un mauvais effet.

*Projet d'un palais.*

Le projet d'un palais pour la tenue des états d'un royaume présente un plan très compliqué, quoique dans une masse fort simple.

L'auteur annonce qu'il s'est efforcé dans ce projet d'adapter à nos usages et aux besoins de ce palais le goût et la manière des anciens. Il est très intéressant de remarquer qu'il arrive quelquefois qu'en voulant imiter les anciens on tombe dans un excès opposé qui devient ridicule. Les beaux monumens des anciens étoient grands, nobles et simples, et non pas lourds, froids et monotonnes; et c'est malheureusement ce que nous voyons souvent dans plusieurs projets de nos élèves qui prennent le lourd pour le noble et le compliqué pour l'ingénieux.

Ils font presque toutes les portes et les croisées si petites qu'il faudroit que leurs colonnes eussent douze pieds de diamètre pour que ces ouvertures fussent de grandeur ordinaire.

Plusieurs, oubliant les principes que l'Académie leur a donnés, ont pris l'habitude de serrer extrêmement leurs colonnes, et, soit qu'ils emploient l'ordre corinthien, le dorique, l'ionique, de grands ou petits ordres, ils suivent toujours la même marche;

il seroit trop long de démontrer ici combien ils s'éloignent en cela du bon stile des anciens. Il leur sera aisé de s'en convaincre lorsqu'ils voudront lire attentivement le chapitre II du troisième livre de *Vitruve* et le suivant; le XIII[e] chapitre du premier livre de *Palladio*, et ils trouveront dans ces deux grands maîtres les principes que les anciens observoient dans leurs monuments pour l'espacement et la proportion des colonnes; ils verront aussi que, sans nous éloigner de ces principes, nous les pouvons parfaitement adapter à nos usages.

Les défauts dont nous venons de parler existent principalement dans ce projet; le double rang de colonnes très serrées qui entourent cet édifice et la petitesse des portes et fenêtres rendroient toutes les pièces intérieures (excepté celles qui sont éclairées par les voûtes) inhabitables.

L'auteur annonce que les logements des prélats, des nobles et des magistrats seroient au-dessus des bureaux qui entourent ces grandes pièces. Non seulement l'on ne pourroit y communiquer que par de très petits escaliers et des détours sans nombre, mais comment seroit-il possible de pratiquer des appartemens commodes et décents dans des endroits aussi resserrés? Nous croyons inutile d'entrer dans les détails des distributions et décorations de ce projet; nous invitons seulement son auteur à étudier avec plus de soin les anciens et nos usages.

Fait à l'Académie royale d'architecture, ce 6 décembre 1784.

De Wailly, Le Roy, Peyre et Trouard.

Certifié conforme à l'original par moi soussigné secrétaire perpétuel de l'Académie, ce 24 décembre 1784.

J. Sedaine.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8596. — D'Angiviller a Pierre.

Versailles, le 17 janvier 1785.

J'apprens, Monsieur, qu'il vient d'arriver à Paris cinq caisses contenant les divers objets d'études des pensionnaires de Rome, tant peintres que sculpteurs, pendant l'année dernière, parmi lesquels sont quelques copies en marbre de figures antiques. Comme mon hôtel à Paris est déjà fort embarrassé par les modèles relatifs à divers mémoires sur la machine de Marly, il seroit à propos

que vous fissiez le plus tôt possible ouvrir ces caisses pour en retirer les objets qu'elles contiennent et envoyer à l'Académie de peinture ce qui doit y être apporté et au Cabinet des antiques ce qui doit y être placé. L'Académie voudra bien ensuite procéder, suivant son usage, à l'examen de ces différents ouvrages et m'en envoyer, par votre entremise, son jugement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8597.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

29 janvier 1785... — Les élèves de l'Académie de France à Rome ayant envoyé de leurs ouvrages à l'Académie, elle a nommé pour commissaires MM. les recteurs et adjoints à recteur et MM. les professeurs en exercice; dans les professeurs, M. *Gois;* dans les adjoints, M. *Julien*, et dans les conseillers, M. *Loir* et MM. les secrétaires. Cet examen aura lieu demain 30, à onze heures du matin, dans les salles de l'Académie.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 224.

**8598.** — Note pour Vergennes.

31 janvier 1785.

Le s^r^ *Paris*, architecte du Roi et dessinateur du cabinet de Sa Majesté[1], a un frère, nommé Ambroise Paris, qui se destine à l'état ecclésiastique et pour lequel il sollicite, sous la protection de M. l'évêque de Bâle, dont il est diocésain, une place au collège Germanique, à Rome, pour y faire ses études.

Il supplie très humblement Monseigneur de vouloir bien l'honorer aussi de sa protection et le recommander à cet effet à M. le Cardinal de Bernis.

Le s^r^ *Paris* a l'honneur d'être déjà personnellement connu de Son Éminence; mais si Monseigneur daignoit lui témoigner prendre quelqu'intérêt à son frère, il seroit encore plus assuré de ses bontés.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 73. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. *Pierre-Adrien Paris*, architecte, né à Besançon en 1747, mort dans cette ville le 1^er^ août 1819, devint directeur de l'Académie de France sous

l'Empire et ménagea, pour le Louvre, l'acquisition de la fameuse collection Borghèse. Il a laissé une bonne partie de ses collections au musée de sa ville natale.

### 8599. — Vergennes a Bernis.

Versailles, le 1er février 1785.

... Le sr *Paris*, architecte du Roy, m'a remis un mémoire par lequel il me prie d'engager Votre Éminence à s'intéresser en faveur de son frère, Ambroise Paris, qui, en qualité de sujet du prince-évêque de Basle, sollicite une place au collège Germanique à Rome. Le sr *Paris* a l'honneur d'être connu de V. É., mais elle peut ignorer que cet artiste est fort estimé ici et que beaucoup de personnes s'intéressent à lui...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 78 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8600. — Bernis a Vergennes.

Rome, 2 février 1785.

... Le duc et la duchesse de Curlande arrivèrent ici la semaine dernière avec une nombreuse suite; ils ne s'arrêtèrent que deux jours et passèrent chez moi la plus grande partie du temps de leur séjour. Ils comptent rester trois semaines à Naples et revenir ici pour un mois vers le milieu du carême; leur projet, après avoir parcouru l'Italie, est de s'arrêter quelque temps en France avant de s'embarquer pour l'Angleterre. Ils ont séjourné assés longtemps à Berlin et paroissent fort attachés à cette cour, où ils ont été témoins de la manière distinguée dont Sa Majesté prussienne et le prince royal traitent M. le comte d'Esterno et tous les officiers françois que les exercices militaires attirent depuis quelque temps à Berlin. Le duc de Curlande m'a assuré que le roi de Prusse avoit reçu avec la plus grande cordialité le prince Henry, son frère, à son retour de Paris; ce monarque a été très sensible à l'accueil que sondit frère a reçu en France.

Deux officiers, frères de la jeune duchesse de Curlande, qui sont au service de Sa Majesté prussienne et qui m'ont parû aimables et instruits, font de grands éloges du prince royal de Prusse et prétendent qu'il aime beaucoup la France et les François; le duc de Curlande m'a tenu le même langage. Il est aisé de voir que

ce duc voyage parce qu'il n'est pas le maître chez lui et que, s'il le pouvoit, il secoueroit volontiers la domination russe; le hazard lui a fait rencontrer chez moi le prince Youssoupoff, son beau-frère (dont il a anciennement répudié la sœur), le comte Rozamovosky et plusieurs autres seigneurs moscovites. Cette entrevue a été froide et silentieuse de part et d'autre.

La duchesse de Curlande, qui n'a que vingt-quatre ans, conduit avec elle sa fille, âgée de trois ans. Elle est très polie et cherche à plaire à tout le monde; son mari fait beaucoup de dépenses, la Russie lui permettant de jouir de tous ses revenus...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 83. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8601. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, 2 février 1785.

Monsieur le Comte, — Le s[r] *Belle* m'a remis hier au soir, à son arrivée, la lettre de recommandation que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Je lui faciliterè tous les moyens propres à s'avancer. Je vairé souvent ses ouvrages et je veilleré à ses progrès et j'auré soin de vous faire part de ses dispositions. Je le présenteré incessamment à S. É. Mgr le Cardinal de Bernis, pour qui vous avez eu la bonté de lui donner une lettre.

J'ai lu aux pensionnaires architectes, à chacun en particulier, le raport de l'Académie d'architecture.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8602. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 15 février 1785.

Je vous envoye, Monsieur, le jugement de MM. les commissaires nommés par l'Académie sur les ouvrages que les pensionnaires peintres et sculpteurs ont envoyé dernièrement. Vous voudrez bien en faire lecture à ceux qui sont encore à l'Académie, afin qu'ils puissent profiter, pendant le tems qu'ils ont à rester à Rome, des avis qu'on leur donne.

Vous connoissez, Monsieur, les sentiments, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

8603. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

4 février 1785... — Le secrétaire a fait lecture du rapport des commissaires nommés à la dernière assemblée pour examiner les ouvrages des élèves pensionnaires de l'Académie de France à Rome. L'Académie a ordonné que ledit rapport sera enregistré à la suite de la présente délibération...

*Rapport des commissaires.*

Nous, commissaires nommés par la délibération du 29 de ce mois pour l'examen des ouvrages envoiés par les élèves de l'Académie de France à Rome, avons trouvé :

*Dans la peinture.* — L'Académie peinte par le s[r] *Perrin* d'un grand stile, les parties bien rendues; la belle manutention du pinceau n'a point altéré les méplats de [la] nature; la couleur en est forte et vraie, peut-être y auroit-il à craindre qu'elle ne tirât un peu au noir. L'esquisse est d'une composition sage, les plans en sont bien entendus, les draperies d'un très bon goût; enfin, elle nous paroît promettre un tableau d'un beau stile. Nous avons été généralement satisfaits de ses figures académiques, et nous pensons que l'aspect des ouvrages des maîtres de l'Italie a occasionné une grande révolution dans son talent et qu'il a profité des bienfaits du Roi.

*Dans la sculpture.* — La figure du s[r] *De Seine* a des vérités et de la fermeté, la partie du dos est la mieux modelée; mais il y a de la lourdeur dans la jambe de derrière, de la roideur et de l'incorrection dans le bras.

La figure du s[r] *Le Sueur* a de l'incertitude et de la mollesse dans les formes et un choix de nature pauvre.

Dans le bas-relief du s[r] *Bacary*, l'épaule du jeune homme est assez bien traitée; il y a une belle intention dans la tête, mais la figure de derrière est très incorrecte et les draperies de mauvais stile.

Le corps, les pieds et le bras de la figure du s[r] *Ramey* sont assez bien. La tête a de bonnes formes, mais peu de vérité de nature; cependant, en général, on peut lui reprocher de la mollesse et de la rondeur. Le peu de draperies qu'il y a est vrai et bien étudié.

La tête, le bras de dessus la tête et l'estomac de la figure du s^r *Chardigny* sont bien, mais le reste nous a paru très foible.

L'Académie du s^r *Fortin* présente beaucoup de sécheresse et d'incorrection; il doit se garder surtout de prendre une fausse route pour les draperies.

Telles sont nos observations. Elles ont pour but le progrès des artistes, et nous espérons que nos remarques, loin de décourager les élèves, ne feront que leur inspirer plus de zèle à se rendre dignes de la protection du Roi.

Fait à l'Académie, ce jourd'huy 30^e jour de janvier 1785.

(*Signé :*) Doyen, Gois, Julien, Loir, Renou.

Certifié conforme à l'original, ce 5 février 1785.

Renou.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 226. Original signé. — Archives nationales, O¹ 1943.

## 8604. — Vergennes a Bernis.

Versailles, 22 février 1785.

Au goût général des princes pour les voyages, je crois bien, Monseigneur, que le duc de Courlande joint le désir de s'éloigner de ses états, où il n'est pas agréablement. J'aurois autant aimé qu'il débutât par la France, car il me paroît impossible que sa manière de voyager n'épuise bientôt l'argent qu'il a pu destiner à cette course. Il nous arrivera ici embarassé, achètera à crédit, fera beaucoup de dettes, dont nos marchands et ouvriers auront bien de la peine à être payés. Nous avons malheureusement des exemples de cette conduite dans sa famille.

Votre Éminence, qui est à portée de voir tant de voyageurs, devroit être bien surprise que ce ne soit pas dans les cours amies et alliées du Roy que les Françoys ayent à se louer d'être le mieux accueillis si elle ne sçavoit à quoi tient cette singularité. Je ne crois pas que la manière dont M. et M^me de Gontault et leur compagnie sont traités aujourd'hui à Naples annonce un grand changement dans les dispositions de cette cour. Il me sembleroit plustôt qu'on a pour but d'opposer leurs rapports à ceux des voyageurs qui les ont devancés et que la reine de Naples profite de cette occasion pour effacer de l'esprit de la

Reine, sa sœur, les impressions qu'on a pu lui donner à cet égard...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 131. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8605. — Bernis a Vergennes.

Rome, 23 février 1785.

... J'ai recommandé au Cardinal Casali[1], qui est à la tête du collège Germanique, le sieur Ambroise Paris, sujet du prince-évêque de Bâle. Je joins ici la réponse que m'a fait cette Éminence, avec un imprimé qui contient toutes les conditions qu'on exige des sujets qui se présentent pour être admis dans ce collège.

... Vous aurés su, Monsieur, par M. Denon, que la reine de Naples a fort distingué le marquis de Cubières, écuyer du Roi et mon parent[2]. Cette princesse l'a chargé de commissions pour Sa Majesté et pour la Reine et m'a fait dire par lui les choses les plus flatteuses, dont je l'ai fait remercier par son confesseur, sans présumer cependant que je doive prendre au pied de la lettre tout ce que M. de Cubières m'a rapporté de la part de la reine Charlotte...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 136 v° et 138. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Antonio Casali, Romain, né en 1715, créé Cardinal en 1770 par Clément XIV, mort en 1787.

2. Simon-Louis-Pierre, marquis de Cubières, membre de l'Académie des sciences, agronome et naturaliste, né à Roquemaure le 13 octobre 1747, mort à Paris le 10 août 1821.

### 8606. — Moutte a d'Angiviller.

Rome, le 23 février 1785.

Monsieur le Comte, — Ayant été assuré par M. le chevalier du Theil qu'à sa sollicitation et à la demande de M. *La Grenée*, directeur de l'Académie entretenue par le Roy à Rome, vous aviez, Monsieur le Comte, autorisé ce Directeur à se fournir chez moi de l'argent nécessaire à la dépense de ladite Académie, je n'ai pas hésité un moment à lui compter mille écus romains qu'il m'a demandé.

J'en remets son acquit à M. Antoine Caccia, banquier à Paris, pour en recevoir le remboursement aux termes d'usage.

Pénétré de la confiance dont vous voulez bien m'honorer, Monsieur le Comte, je saisirai avec empressement les occasions de la mériter par le zèle que je mettrai toujours à l'exécution de vos ordres, étant entièrement dévoué à votre service et avec respect, Monsieur le Comte, votre très humble, etc.

E. Moutte.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8607.** — Maréchal de Mouchy a d'Angiviller.

Mars 1785.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, M. le Comte, le mémoire d'un artiste de mon commandement; plusieurs personnes à qui je ne puis refuser m'engagent de le recommander à vos bontés; je le fais avec d'autant plus de plaisir que je profite avec empressement de cette occasion pour vous renouveller les assurances de la tendre amitié que je vous ai voué, etc.

Le Maréchal de Mouchy.

Monseigneur, — Le s[r] *Briant*, élève de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux, prend la liberté d'implorer les généreuses bontés de Votre Grandeur et de lui représenter qu'ayant gagné le grand prix de peinture à l'Académie de Bordeaux, il avoit lieu d'espérer la pension qu'il est d'usage d'accorder à ceux des élèves qui le remportent, mais les charges municipales dont la ville s'est trouvée grévée à cette époque l'ont empêchée d'exercer envers le supliant cet acte de bienfaisance, de sorte que, privé de ce secours et n'ayant par lui-même aucune fortune, il se trouve dans l'impossibilité de suivre la carrière dans laquelle il est entré, si Votre Grandeur ne daigne lui faire obtenir la pension accordée par Sa Majesté pour les élèves qui, jaloux d'atteindre à la perfection de leur art, désirent aller à Rome; il continuera ses vœux pour la conservation des précieux jours de Votre Grandeur.

Archives nationales, O[1] 1918.

## 8608. — Bernis a Vergennes.

Rome, 15 mars 1785.

... Nous avons ici, sous le nom de comte et comtesse de Vatlenberg, le duc et la duchesse de Courlande; l'un et l'autre verront le Pape sans cérémonie; ils ont été reçus à merveille à la cour de Naples, et tout le monde paroît content de leurs politesses.

Une grande quantité d'Anglois et d'Angloises du premier rang est pareillement arrivée de Naples, en sorte que les fonctions de la semaine sainte seront suivies par un très grand nombre d'hérétiques de différentes sectes. Il y a à cet égard à Rome plus de tolérance que dans les autres pays catholiques...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 899, fol. 202 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8609. — D'Angiviller au maréchal de Mouchy.

Le 23 mars 1785.

Monseigneur, — Je serois bien flaté de pouvoir faire ressentir au jeune artiste (le s^r *Briant*, élève de l'Académie de Bordeaux) au sujet duquel vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, l'effet de votre recommandation; mais il est dans l'erreur lorsqu'il imagine qu'il y a des pensions accordées par le Roy aux jeunes artistes qui, pour se perfectionner dans leur art, entreprennent le voyage de Rome. Le Roy y envoye à ses frais et y entretient dans le palais de l'Académie pendant quelques années ceux qui ont remporté à Paris les premiers prix de peinture, de sculpture et d'architecture; mais il n'accorde aucun secours pour aller à Rome à ceux même qui ont remporté les seconds prix; je me borne, quant à ces derniers, quand ils veulent faire le voyage à leurs frais, à leur donner une lettre de recommandation pour le Directeur, afin qu'il veille à leurs études et qu'il les dirige par ses conseils; il ne vous sera pas difficile de sentir qu'il y auroit beaucoup d'inconvénients à étendre jusqu'aux Académies de province une grâce déjà aussi limitée, même à l'égard des Académies de la capitale. Je suis, Monseigneur, entré avec vous dans ces détails afin que vous

rendiés justice au désir que j'aurai toujours, quand j'en aurai les moyens, de faire les choses qui puissent vous plaire.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1918.

**8610.** — Cioia a d'Angiviller.

A Rome, le 6 avril 1785.

Monsieur, — Dans la crainte que le sieur Antoine Caccia ne vous aye pas remis une lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je me prend la liberté de vous incommoder avec la présente et vous informer que pour un caprice de M. *La Grénée*, et peut-être encore pour quelque fin particuillier du dit s[r] Caccia, ledit M. *La Grenée* prend chez une autre personne l'argent nécessaire pour le service de l'Académie royale, sans que je lui aye jamais donné la moindre occasion de se plaindre.

Il sont plus de quarant anné que j'ai l'honneur de servir la Cour en faisant lesdits payements; ainsi, Monsieur, je me flate que vous ne voudrez pas m'en priver en avenire, sans que j'en aye jamais donné la moindre occasion et que vous voudrez bien ordoner à M. *La Grenée* de se servir chez moi, comme par le passé; et, dans cette espérance, je vous réitère mes plus sincères sentiments d'obéissance et avec la plus parfaite considération.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Joseph Cioia.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8611.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 6 avril 1785.

J'ai, en effet, Monsieur, consenti que la malle des effets du jeune s[r] *Tarraval* fût envoyée avec les caisses qui porteront dans quelques mois les ouvrages des pensionnaires. Vous pouvez l'expédier en même temps. Il n'y a nulle difficulté que ce doive être par mer, car cet envoy coûteroit énormément s'il venoit par la voye de terre.

Vous connoissez les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8612. — Bernis a Vergennes.

Rome, 9 avril 1785.

... Monsieur le Cardinal Joseph Doria fit, dimanche dernier, son entrée publique avec sa magnificence ordinaire. Il recevra jeudy prochain le chapeau dans un consistoire public et me rendra l'après-dîner du même jour, en grand cortège, la visite qu'il auroit fait au Cardinal doyen s'il s'étoit trouvé à Rome. Le Cardinal d'York et le Cardinal cammerlingue se trouvant également absens, c'est à moi à exercer les fonctions du décanat. J'en serai quitte pour un magnifique *rinfresco* au nouveau Cardinal et à sa nombreuse suite...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 899, fol. 286 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8613. — Bernis a Vergennes.

Rome, 12 avril 1785.

... J'ai reçu, Monsieur, le 7 de ce mois, à six heures du soir, la lettre sans numéro que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier, celle de même date dont le Roi m'a honoré en me chargeant de remettre à Sa Sainteté la lettre de notification de l'heureuse naissance de Monseigneur le duc de Normandie[1].

J'ai exécuté sur-le-champ les ordres de Sa Majesté, et le Saint Père m'a témoigné de la manière la plus expressive la satisfaction que lui causoit un événement si consolant pour Leurs Majestés très chrétiennes, si heureux pour la France, si intéressant pour l'Europe et en particulier pour le Saint-Siège.

La ville de Rome, presqu'en entier, s'est empressée, dans une fête que j'ai donnée le lendemain, de me témoigner sa joye. Les maisons de Palestrine, Doria, Borghèse, Salviati, Lante, tous les ministres étrangers, en particulier celui d'Espagne, et la plus grande partie de la noblesse romaine et napolitaine, ainsi que nos églises nationales et l'Académie de France, se sont distinguées, à mon exemple, pendant deux soirées, par de très belles illuminations. Malgré mon zèle, mon attachement et mon respect sans

bornes pour Leurs Majestés, je m'abstiendrai de faire de plus grandes démonstrations jusqu'à ce que j'y sois autorisé...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 899, fol. 300. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le dauphin Louis XVII.

### 8614. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 13 avril 1785.

Monsieur le Comte, — S. É. Monsieur le Cardinal de Bernis ayant reçu jeudy, 7 de ce mois, par un courrier extraordinaire, la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reyne, m'envoya le lendemain matin un de ses gentilshommes me faire part de la naissance d'un prince, nommé duc de Normandie, en m'invitant à faire illuminer le palais pendant deux jours, c'est-à-dire les vendredy et samedy de la semaine dernière, ce que j'ai fait, pourtant avec moins de frais qu'à la naissance de Monseigneur le Dauphin.

M. Demontucla m'a écrit dernièrement que le linge destiné pour l'Académie alloit partir incessamment. Je pense qu'il seroit nécessaire, pour que cette caisse ne payât point de douanne, qu'elle soit à l'adresse de S. É. Monseigneur le Cardinal de Bernis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

Archives nationales, O[1] 1942.

### 8615. — Caccia a d'Angiviller.

Paris, le 23 avril 1785.

Monsieur, — J'ai reçu en son temps la lettre dont vous m'avés honnoré le 15 du mois de mars dernier, et, conformément à ce qu'elle m'avoit promis, j'ai reçu aussy l'ordonnance pour la quittance qui m'avoit été envoyée par la maison Cioia, de Rome, le 17 décembre dernier; en conséquence, je ne doute nullement que, vers la fin de ce mois, je recevrai pareillement celle attribuée à la première quittance qui m'a été expédiée par M. Moutte, ainsy que vous me l'avez fait espérer, Monsieur, conjointement à l'article de M. Rondelès, qui a été oublié.

En attendant, j'ai l'honneur de vous remettre cy-joint une copie d'une nouvelle quittance de M. *Lagrénée*, du 6 de ce mois, de la somme ordinaire de mille écus romains, vous suppliant de m'en faire expédier pareillement l'ordonnance accoutumée le plutôt possible, ce dont je vous en serai infiniment obligé.

Je proffite de cette occasion pour vous faire part, Monsieur, des représentations que M. Joseph Cioia, de Rome, m'a chargé d'avoir l'honneur de vous faire touchant le changement que vous avez jugé à propos d'ordonner du correspondant de Rome, ne pouvant pas se persuader que vous l'ayez mandé (*sic*) après un service qu'il a tâché de rendre à l'Académie royalle pendant un espace continuel de cinquante ans, du mieux que les circonstances et les usages du pays pouvoient luy permettre, sans auparavant le faire avertir des griefs dont on le chargeoit; j'en ai conféré ce matin avec M. Cuvillier, en le priant de mettre sous vos yeux, Monsieur, lesdites représentations, affin de procurer à M. Cioia la consolation qu'il a le droit d'attendre de votre bonté naturelle sur un congé aussy subit et sans l'en avoir fait prévenir, et à l'égard duquel, lorsque j'ai marqué mon adhésion à correspondre avec M. Moutte, j'étois persuadé qu'on avoit déjà fait part à M. Cioia des plaintes relativement à ce qui avoit donné lieu à donner définitivement les ordres pour ledit changement. Je m'acquitte donc d'une pareille commission, et j'espère que vous voudrez bien avoir la bonté, Monsieur, d'y avoir les égards que cet ancien correspondant paroît mériter; je n'ai pas pu me dispenser de m'y prêter, à cause de l'ancienneté de sa correspondance et par l'intérêt que je prends aussi à tout ce qui vous regarde. En quoy rien ne sera jamais indiférent pour moi, je vous en suplie d'en être bien persuadé, ainsi que de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

A. Caccia.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8616. — Cochin a d'Angiviller.

Ce 2 may 1785.

Ce n'est qu'avec crainte que je prends la liberté de vous écrire

pour implorer votre bonté en faveur d'un jeune artiste, mon proche parent. C'est le fils de M. *Belle*, artiste de l'Académie et inspecteur aux Goblins, où il sert depuis plus de trente ans, et où il n'a rien obmis de ses devoirs et avec la soumission qu'il devoit à ses supérieurs.

Le jeune *Belle*, à la vérité, n'a gagné qu'un second prix ; mais il ne lui eût rien servi d'y concourir l'année dernière, puis qu'il s'y est rencontré des phénomènes extraordinaires et qu'on ne peut pas raisonnablement espérer de retrouver souvent.

Ce jeune homme est à Rome pour y continuer ses études, et vous avés eu la bonté de lui accorder des lettres de recommandation très obligeantes.

M. *de Lagrénée* a vû les progrès qu'il a faits et en a été très satisfait. Il vous demande la grâce de lui accorder une place de pensionnaire à l'Académie, ce qui heureusement est possible sans déranger l'ordre. Permettez-moy de joindre à ses prières mes très humbles suplications ; ce seroit une grâce infiniment précieuse que vous me feriés, ainsi qu'à son père. M. *de Lagrenée* ajoute à la satisfaction qu'il a du jeune homme un motif extrêmement touchant pour moi. Il s'est ressouvenu qu'anciennement j'ay contribué à faire obtenir la même faveur à son frère, qui pareillement n'avoit gagné qu'un second prix et qui n'a point démenti l'espérance qu'on en avoit conçue. Je n'insisteray pas davantage, Monsieur; vous nous comblerés tous de joie si vous daignés agréer nos prières, et nous nous soumettons sans murmure à tout ce qu'il vous plaira décider.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur, votre, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O[1] 1943.

## **8617.** — BERNIS A VERGENNES.

Rome, 4 may 1785.

... Sur les représentations de M. de Las-Casas, les estampes des triomphes de l'Angleterre dans la dernière guerre, qui avoient été placées sur le vaisseau que LL. MM. siciliennes viennent de monter, ont été enlevées, après avoir été exposées pendant trois jours aux yeux de tout le monde. Leurs Majestés ont remer-

cié le ministre espagnol de les avoir averti, comme si elles n'y avoient pas pris garde, ce qui peut fort bien être vrai dans le fond...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 16 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8618. — D'Angiviller au Cardinal de Bernis.

Versailles, le 8 may 1785.

Monseigneur, — La nécessité de renouveller une partie du linge de l'Académie de France m'ayant engagé à le faire faire à Versailles, parce qu'on m'a dit qu'il coûteroit beaucoup plus cher et seroit moins bon étant acheté à Rome, je viens d'en faire expédier les caisses, et, comme M. *Lagrenée* m'a marqué que cet envoi seroit plus respecté sur sa route s'il étoit sous le nom de Votre Éminence, j'ay pris la liberté de le luy addresser par la voye de Lyon et de Marseille. J'ai l'honneur de l'en informer, en la priant de vouloir bien, à l'arrivée de la caisse, la faire retirer et en faire prévenir M. *Lagrenée*, qui acquittera sur-le-champ tous les frais de cet envoy.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8619. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 9 mai 1785.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me marquez que le départ de M. Tierce vous a fourni l'occasion d'acquérir, à un prix honnête, un petit assortiment de livres instructifs, tant pour les arts que pour la culture de l'esprit, à l'usage des pensionnaires de l'Académie, objet sur lequel je vous avois anciennement marqué que je reconnoissois l'utilité d'un pareil achat et que je n'étois point éloigné de vous y autoriser dans un autre moment. L'occasion s'en étant présentée, et le prix de ce petit assortiment de livres me paroissant assez sortable et n'étant pas considérable, j'approuve votre achat; ainsi, vous pourrez en passer la dépense dans votre prochain compte de celles de l'Académie. Je ne puis qu'approuver, pour leur conservation, les précautions que vous projettez, sçavoir de leur faire donner un récépissé des livres

qu'ils auront empruntés, et, s'ils se trouvent perdus, de leur en faire remplacer un exemplaire en retenant sur leur entretien et menus plaisirs la valeur du livre.

On vient de faire partir pour Rome, et à l'adresse de S. É., la caisse contenant le linge que vous avés demandé, qui a été fait par les soins de Mme Montucla. Je préviens par ce même courrier Son Éminence de cet envoy et des motifs qui m'ont engagé à employer son nom en cette occasion.

J'approuve, au surplus, ce que vous avés fait à l'occasion de la naissance du nouveau prince. Vous avez bien fait de mettre dans votre illumination quelque gradation relative à celle qui est entre un héritier présomptif du trône et son frère.

Vous connoissez, M., etc.

Archives nationales, O1 1943.

**8620.** — Catalogue des livres appartenant a l'Académie de France a Rome[1].

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Diodore de Sicille*, par M. l'abbé Terasson . . . . . . . . . | 7 vol. | 3 éc. | 5 p. | |
| *Les Hommes illustres*, de Plutarque . . . . . . . . . . . | 12 vol. | 7 éc. | 2 p. | |
| *Virgile*. . . . . . . . . . | 3 vol. | 1 éc. | 6 p. | |
| *Homère* . . . . . . . . . | 4 vol. | 2 éc. | 8 p. | |
| *Quintcurce* . . . . . . . . | 2 vol. | » | 6 p. | |
| *Horace*. . . . . . . . . . | 2 vol. | » | 6 p. | |
| *Anacréon* . . . . . . . . . | 1 vol. | » | 5 p. | 5 b. |
| *Annales de Tacite* . . . . . | 3 vol. | 1 éc. | 2 p. | » |
| *Les Commentaires de César*. . | 2 vol. | 1 éc. | 2 p. | » |
| *La Pharsale de Lucain*. . . . | 1 vol. | » | 3 p. | » |
| *Lettres de Pline le Jeune* . . . | 3 vol. | 1 éc. | » | » |
| *Les Annales romaines* . . . . | 2 vol. | 1 éc. | » | » |
| *Le Voyage du jeune Cirus* . . | 2 vol. | » | 9 p. | » |
| *Télémaque* . . . . . . . . | 1 vol. | » | 3 p. | 5 b. |
| *Les Révolutions romaines*. . . | 3 vol. | 1 éc. | 2 p. | » |
| *La Henriade* . . . . . . . . | 1 vol. | » | 5 p. | » |
| *La Jérusalem délivrée*. . . . | 2 vol. | » | 8 p. | » |
| *Histoire des Grecs*, par Temple. | 3 vol. | 1 éc. | 2 p. | » |
| *Les Incas* . . . . . . . . . | 2 vol. | » | 6 p. | » |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Histoire d'Angleterre* . . . . | 3 vol. | » | 8 p. | » |
| *L'Art des Anciens*, par Vinkelment . . . . . . . . . . | 2 vol. | 1 éc. | 2 p. | » |
| *Révolutions de Suède* . . . . | 2 vol. | » | 8 p. | » |
| *Révolutions de Portugal* . . . | 1 vol. | » | 3 p. | » |
| *Révolutions de Russie* . . . . | 1 vol. | » | 4 p. | » |
| *La Vie de Charles XII* . . . | 1 vol. | » | 3 p. | » |
| *La Vie de Christine, reyne de Suède* . . . . . . . . . . | 1 vol. | » | 5 p. | » |
| *Les Caractères de Théophraste*. | 1 vol. | » | 3 p. | 5 b. |
| *Dictionnaire de la fable* . . . | 1 vol. | » | 3 p. | 5 b. |
| *Abrégé de la fable* . . . . . | 1 vol. | » | 3 p. | » |
| *Dictionnaire des hommes illustres* . . . . . . . . . . | 4 vol. | 2 éc. | 4 p. | » |
| *Annecdotes des beaux-arts* . . | 3 vol. | 2 éc. | 4 p. | » |
| *Les Satires de Juvénal*. . . . | 1 vol. | » | 3 p. | » |
| Totaux. . . . . . . . . | 77 vol. | 37 éc. | 5 p. | » |

Archives nationales, O[1] 1942.

= 1. Joint à la lettre du 9 mai 1785.

## **8621**. — BERNIS A VERGENNES.

Albano, 11 mai 1785.

... Avant-hier, le Pape, en allant aux marais Pontins, s'arrêta à mon église d'Albano, où j'eus l'honneur de le recevoir à la tête de mon chapitre et du Corps du Magistrat. Il y fut reçu au bruit de l'artillerie, et, après sa prière, il se rendit à pié dans ma maison, dont le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne, m'aida à lui faire les honneurs. Sa Sainteté déjeuna chez moi avec sa suite et dit tout haut qu'Elle avoit été bien aise de me donner cette preuve de son amitié. Elle continua ensuite son voyage pour Terracine.

... Vous recevrés, Monsieur, par ce courrier, un paquet contenant divers morceaux de musique italienne que Madame la marquise de Gontaud m'a prié de lui faire parvenir...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 32 v° et 33. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8622. — D'Angiviller a Cochin.

A Versailles, le 11 mai 1785.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me témoignés le vif intérêt que vous prenés au s^r^ *Belle*, fils, votre parent, et le désir que vous avés de voir faciliter son séjour et son instruction à Rome par une place de pensionnaire, attendu qu'il a gagné à l'avant-dernier concours de l'Académie un second prix.

Je vous observerai à cet égard que le nombre des pensionnaires de l'Académie de France est complet en ce moment, vû que M. *Taunay*, quoique agréé de l'Académie, y est allé en cette qualité. Cependant, l'intérêt que vous et M. *Lagrenée* m'avés témoigné à cet égard m'a engagé à venir au secours du s^r^ *Belle* fils, sinon par les avantages entiers de la pension, mais au moins en facilitant à son père les moyens de le soutenir à Rome. C'est pourquoi, sans lui accorder le titre et les avantages de pensionnaire du Roi, j'ai autorisé M. *Lagrénée* à lui donner une chambre et à payer sa dépense et la table, de manière toutefois que cela ne soit point public, afin d'éviter les inconvéniens de sollicitations qui pourroient s'en ensuivre pour d'autres. Je souhaite également que vous et M. *Belle* gardiez cela à part vous.

Je suis, au surplus, charmé d'avoir eu cette occasion de vous donner une marque de mes sentimens invariables d'estime pour vous et vos talens.

Je suis, Monsieur, votre très humble, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

## 8623. — Cochin a d'Angiviller.

Ce 12 may 1785.

Monsieur, — Je suis pénétré de reconnoissance de touttes les bontés dont vous me comblés; je sens toute l'étendue de la grâce que vous m'accordés. Ce que vous voulés bien faire à ma prière est non seulement au-dessus de ce que j'aurois pu espérer, mais même bien plus que je n'aurois osé désirer, car, lorsque j'ay eu la hardiesse de vous faire cette prière, je croyois qu'en effet il y avoit une place vacante, et j'avois fondé cette opinion sur ce que M. *de Lagrenée*, qui sçait le nombre de ses pensionnaires, faisoit la même

demande que moy. Cette grâce devient par cette circonstance, qui sembloit la rendre impossible et qui me l'auroit fait juger telle si j'en eusse été instruit, elle devient une faveur bien plus grande et qui est pour moy infiniment plus touchante.

Nous cacherons vos bienfaits en partie, et touttes les marques de notre gratitude ne porteront que sur le don d'une chambre à l'Académie, faveur très avantageuse en effet, mais à laquelle vous n'avés pas voulu vous borner. Nous garderons le silence en en conservant la plus vive reconnoissance.

Je désire ardemment de vous en faire de vive voix mes très humbles remerciemens, et certes je ne négligeray aucun soin pour découvrir le moment où je pourray avoir l'honneur de vous saluer, mais je ne puis attendre jusques-là à vous présenter les témoignages de ma gratitude.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

Cochin.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8624. — Belle a d'Angiviller.

A Paris, le 14 may 1785.

Monsieur, — Je ne puis vous exprimer les sentimens de reconnoissance dont j'ai été pénétré en apprenant par M. *Cochin*, mon cousin, les bontés dont vous voulés bien combler mon fils.

J'espère qu'il s'en rendra digne par son assiduité et par quelques succès dans ses études.

Je n'aurois point osé vous demander une grâce aussi étendue; mais l'amitié dont vous honorés deux artistes distingués les a engagé à solliciter cette faveur, dont je sens tout le prix, et ce qui me donne une consolation inexprimable.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

Belle.

Archives nationales, O[1] 1918.

### 8625. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 16 may 1785.

J'ai vu, Monsieur, par votre lettre du 6 avril dernier, que vous

avez été très satisfait de ce que vous a montré le s^r^ *Belle*, fils, et combien vous désirez que j'aye égard à la situation de son père qui est extrêmement gêné par l'entretien de son fils à Rome, en lui accordant une place de pensionnaire, attendu qu'il a gagné un second prix et qu'il promet beaucoup. Je ne puis entièrement satisfaire à cet égard à l'intérêt que vous me témoignez pour ce jeune artiste, pour lequel M. *Cochin* m'a aussi écrit; car vous scavez que le nombre des pensionnaires, fixé à 12, est complet, M. *Taunay*, quoique agréé de l'Académie, y étant en cette qualité. Toutefois, pour faire quelque chose en faveur du s^r^ *Belle* fils, je me suis déterminé à lui accorder, à commencer du quartier courant, pour le restant de son séjour à Rome dans l'Académie, les frais de sa nourriture. Mais, comme cette grâce, si elle étoit publique, pourroit avoir des conséquences, en ce qu'elle ne manqueroit pas d'occasionner des sollicitations pour d'autres jeunes artistes, j'exige que cela soit uniquement connu de vous et du s^r^ *Belle*. Il paroitra faire la dépense de la table comme ceux à qui, en d'autres occasions, j'ai accordé le logement à l'Académie; vous lui en remettrez le montant et je vous autorise, d'ailleurs, à le porter sur vos états de dépenses de quartier pour l'Académie.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8626. — Vergennes a Miroménil.

Versailles, le 24 mai 1785.

L'abbé Ponsart de Belval, domicilié à Rome, m'a adressé un Éloge du Roi[1] qu'il a prononcé devant le Pape et qu'il a dédié à Sa Sainteté; Elle lui a permis de le faire imprimer avec l'agrément de Sa Majesté et c'est pour l'obtenir qu'il m'a envoyé son ouvrage. Je ne crois pouvoir mieux faire, Monseigneur, que de le soumettre à votre examen en vous priant de vouloir bien me mettre en état de répondre à l'abbé Ponsart.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 55. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce se trouve au t. 901, fol. 385 à 412 : *Éloge du Roi prononcé dans la sale de l'Académie des Arcades de Rome, en l'assemblée générale extraordinaire, tenue le jeudi 15 décembre 1785, par M. l'abbé*

*Ponsart de Belval, consulteur de la congrégation de l'Index, prêtre de la communauté de Saint-Louis des Français. Dédié à N. S. Père le Pape Pie Six. A Rome, de l'imprimerie de Jean Didier, près les Augustins, M DCC LXXXV, in-12 de VII(I)-48 p.* L'ouvrage se termine par trois sonnets en italien, récités dans la séance et composés en l'honneur du roi.

## 8627. — Bernis a Vergennes.

Albano, 24 mai 1785.

... Sa Sainteté, en revenant hier des marais Pontins, m'a fait l'honneur de descendre chez moi et d'y déjeuner avec toute sa suite. C'est pour la troisième fois qu'elle honore de sa présence le palais épiscopal d'Albano depuis que je l'occupe.

J'attends demain au soir le vicomte et la vicomtesse de la Herreria avec leurs enfans et leur nombreuse suite. Ils s'arrêteront quelques jours chez moi et, après avoir arrangé leurs affaires à Rome, ils se mettront en route pour aller remplir leurs fonctions d'ambassadeurs de Sa Majesté Catholique à Turin. On ne peut que louer le zèle et le courage du vicomte de la Herreria de continuer à servir son maître dans l'état où l'a laissé l'accident d'apoplèxie qu'il essuya il y a un ; son bras et sa jambe gauche en sont encore bien affectés, mais la tête n'a nullement souffert.

Il paroît décidé que Leurs Majestés siciliennes, après avoir passé les premiers jours de juin à Modène, à Parme, à Mantoue, à Milan et à Turin, reviendront sur la fin du même mois à Florence pour s'embarquer ensuite à Livourne et retourner par mer dans leur capitale. Me voilà donc délivré de l'embarras de recevoir Leursdites Majestés à Rome, car le ministre espagnol se seroit contenté de leur faire sa cour personnellement.

Monsieur de Bressac, en passant à Parme, s'est vanté d'être chargé d'une commission de la reine de Naples pour Paris, Versailles. Si cela est vrai, je plains beaucoup la reine Charlotte de se croire obligée de nous envoyer de pareils négociateurs. L'abbé Galiani[1], autre sujet de même espèce, mais avec bien plus d'esprit et de connoissances, a été frappé d'apoplexie et est resté, à ce qu'on dit, paralitique de la moitié du corps. C'est un ennemi de moins que nous aurons dans le conseil de commerce de Naples, où il n'a cessé de nous être contraire.

Monsieur le baron de Taleyrand[2], à qui j'ai offert ma maison à Rome en cas qu'il veuille s'y arrêter, m'a remercié sous prétexte

que sa suite est trop nombreuse et qu'il ne vouloit pas me donner cet embarras...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 58 v°, 59 et 60 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ferdinand Galiani, né à Chieti le 2 décembre 1728, mort à Naples le 30 octobre 1787. Secrétaire de l'ambassade de Naples à Paris de 1759 à 1769. Son esprit et sa culture raffinée lui valurent d'illustres amitiés; chargé ensuite par son souverain de diverses fonctions importantes, il avait été frappé, le 13 mai 1785, d'une attaque d'apoplexie, à laquelle il survécut encore deux années.

2. Louis-Anne-Marie, baron de Talleyrand, maréchal de camp, ambassadeur extraordinaire de France à Naples. Né le 11 octobre 1738, mort le 7 août 1809. Il était oncle du fameux prince de Talleyrand.

### 8628. — BERNIS A VERGENNES.

Albano, 25 mai 1785.

... Le vicomte de la Herreria, Madame sa femme, leurs enfans et tout leur monde arrivèrent hier au soir chez moi où ils sont logés, après avoir été culbutés d'une rude manière entre Fondi et Terracine; c'est un miracle que Madame la vicomtesse de la Herreria en soit quitte pour une forte contusion au-dessus de l'œil...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 67. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8629. — BERNIS A VERGENNES.

Albano, 31 mai 1785.

... A l'égard de nos affaires de commerce, à la cour de Naples, il est certain que tant que l'abbé Galiani, à qui elles sont toutes renvoyées, sera en place, nous n'aurons jamais rien à espérer à cet égard; il se ressouvient trop bien d'avoir été chassé de chez nous. L'accident d'apoplexie dont il a été frappé en dernier lieu n'a pas eu de grandes suites; il sort et travaille à son ordinaire...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 80 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8630. — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 1er juin 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoier par le

courrier votre tableau. Il représente *les Chevalliers Danois qui, allant chercher Renaud, alors dans le palais d'Armide, rencontrent les nimphes de cette magicienne qui veulent engager ces jeunes guerriers à rester avec elles et à manger des fruits qu'elles leur présentent; mais Ubalde, par le moyen de la baguette d'or que Melisse luy avoit confiée, dissipe ce prestige dangereux qu'Armide avoit fait naître sur leur passage pour les empêcher de venir luy enlever son amant.*

Je vous serois obligé, M. le Comte, lorsque ce tableau sera monté sur son châssis, avant de le fixer dans sa bordure, de le faire laver avec une éponge et de l'eau froide, pour en otter le blanc d'œuf, et, lorsqu'il sera sec, y faire passer une seule couche de vernis; alors le tableau en deviendra plus vigoureux. Si vous en êtes content, ainsi que les artistes qui le vairont, je vous prie de le faire exposer au Sallon, avec le grand tableau pour le Roy que j'envairè à tems pour l'ouverture de l'Exposition.

Je vous prie, M. le Comte, de vouloir bien avoir la bonté d'obtenir l'ordre de l'intendant général des postes affin que le directeur de la poste de France à Rome soit autorisé à en charger le courrier le mercredy 3 aoust, affin qu'il arrive le 18.

M. *David* doit vous faire la même prière pour le sien; mais cela ne pourroit avoir lieu que par un autre courrier, soit avant, soit après, attendu que le fardeau seroit trop considérable en les réunissant dans la même caisse.

Les desseins d'architecture insérés dans la même caisse sont du s^r^ *Combes*, à qui vous avés bien voulu accorder une prolongation de six mois. Ces desseins représentent la *Restauration du Forum de Nerva;* c'est sa tâche académique ordonnée par les règlements.

Le s^r^ *Combes* est parti de Rome pour se rendre à Paris, vendredy 27 may 1785.

Le s^r^ *Baccarit*, dont le tems a fini en novembre 1784 et qui depuis est resté à Rome à ses frais, en est parti le 28 may 1785.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Le s^r^ *Tierce* va partir d'icy à huit jours pour Paris; je l'ay mené la semaine dernière à Albano où il a pris congé de S. É. Mgr le cardinal de Bernis, qui luy a donné une lettre pour vous. Le s^r^ *Tierce* va essayer de mettre à profit, à Paris, les études qu'il a fait à Rome et aux alentours, ainsi qu'à Naples.

Sa Sainteté, de laquelle il est aimé, luy a fait présent de plusieurs médailles d'or et d'argent et de plusieurs reliques, etc.

Je reçois en ce moment, M. le Comte, les deux lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire en réponse des demandes du linge, dont vous me donnés avis du départ, et de la bonté que vous avés d'accorder au s[r] *Belle* fils la table, sans touttefois que ce soit à titre de pensionnaire. Permettez, M. le Comte, que je vous témoigne, ainsi que ce jeune homme, mes très humbles remercimens.

Comme la grâce que vous accordés au s[r] *Belle* nécessite aussi le logement dans l'Académie, vue qu'il loge fort loin et que les logemens d'artistes dans le quartier de l'Académie sont trop chers pour des jeunes gens, bien que vous ne m'en parliez point dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire à son sujet, j'ai pensé, néanmoins, que c'est entrer dans vos vues de bienfaisance à son égard en luy donnant celuy qui est vacant par l'absence du s[r] *Desprès*, actuellement en Suède, à qui vous l'aviés donné, et aussi par la raison que, logeant dans l'Académie, je serés à portée de voir plus souvent ses ouvrages et vous en rendre compte.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8631. — Le Cardinal de Bernis a d'Angiviller.

Albano près de Rome, 5 juin 1785.

D'après la lettre, Monsieur, dont vous m'avez honoré le 10 du mois dernier, j'ai prévenu M. *Lagrenée* au sujet de l'envoy d'une partie du linge de l'Académie de France. Je ferai remettre à ce Directeur la caisse contenant ce même linge, et qui vient à mon adresse, aussitôt qu'elle me parviendra. Je suis toujours charmé, Monsieur, d'être à même de vous renouveler l'assurance de mon parfait et inviolable attachement.

Le Cardinal de Bernis.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8632. — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 6 juin 1785.

Comme je présume, Monsieur, que vous ne tarderez pas à être en état de m'envoyer le tableau que vous destinez au Sallon de

cette année, je viens d'écrire à M. d'Ogny afin qu'il donne les ordres nécessaires pour que le courrier puisse l'emporter. Je le préviens aussi que M. *David* aura à en envoyer un par la même commodité. J'attens avec grande impatience cet ouvrage de votre pinceau, qui, à ce que j'espère, ne fera pas moins d'honneur à l'Exposition de l'Académie que les précédens.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8633.** — D'Angiviller a David.

Le 6 juin 1785.

D'après votre lettre, Monsieur, je viens d'écrire à M. d'Ogny et je lui demande des ordres pour que le courrier puisse se charger du tableau que vous avez à envoyer ici pour l'exposition prochaine des ouvrages de l'Académie. Je compte qu'en conséquence vous pourrez profiter de l'un des courriers de juillet ou du commencement d'aoust. Je me souviendrai au surplus de ce que vous me remarquez au sujet du jour de votre tableau. Mais, pour qu'il soit placé convenablement, il faudroit qu'il fût ici dès le commencement d'aoust, car on commence à arranger les tableaux dès le milieu du mois de juillet.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8634.** — D'Angiviller au baron d'Ogny.

Le 11 juin 1785.

Monsieur, — L'exposition royale de peinture des ouvrages de l'Académie qui doit avoir lieu cette année au Louvre me met encore dans le cas de vous demander des ordres pour que le courrier puisse se charger de deux tableaux faits à Rome pour le Roy, destinés pour cette exposition. L'un est de M. *Lagrenée* et l'autre de M. *David;* ce sont deux grands tableaux tels que celui qui fut apporté de Rome il y a environ deux ans. Ce ne sera pourtant que dans le courant de juillet et commencement d'aoust que ces deux transports pourront avoir lieu, mais si vos ordres, soit à Rome soit à Paris, devancent cette époque, cela n'en sera que mieux et je vous aurai une sensible obligation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1918.

## 8635. — D'Ogny a d'Angiviller.

Paris, le 18 juin 1785.

En conséquence, Monsieur, de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier, j'ai donné ordre, le 5 du courant, au Directeur de Rome de charger successivement, et d'un ordinaire à l'autre, le courrier de France des deux rouleaux renfermant les tableaux de MM. *Lagrenée* et *David* pour le service du Roy. Ainsi, il y a lieu de croire qu'il vous parviendront aussi exactement que celui que vous reçutes il y a deux ans à peu près dans le même tems.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère et parfait attachement, etc.

Rigoley d'Ogny.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8636. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 3 juillet 1785.

J'ai cru devoir, Monsieur, différer ma réponse à votre lettre du 1er juin dernier jusqu'à ce que des affaires qui me retenoient à Versailles me permissent d'aller à Paris pour voir le tableau que m'annonçoit cette lettre. J'y ai été, guidé par mon impatience, au premier moment possible et j'ai vu avec grande satisfaction cette nouvelle production de votre pinceau; j'ai été surtout enchanté de la chaleur de votre coloris. Ce morceau figurera certainement d'une manière distinguée dans notre exposition prochaine. J'aurai soin qu'il soit arrangé comme vous le désirez, avant que d'être mis dans sa bordure et exposé au regard du public.

J'ai appris par votre même lettre le départ des srs *Combes* et *Baccarit*, pensionnaires, ainsi que celui du sr *Tierce*, externe. Je serai charmé de le voir jouer ici un rôle parmi nos bons paysagistes, car je crois que, élève de M. *Pierre*, c'est la carrière du paysage qu'il court. J'apprens avec plaisir que Sa Sainteté l'honoroit de son amitié, ainsi que Son Éminence; c'est une annonce d'un caractère honnête autant que de talens.

Il n'y a nulle difficulté à ce que vous me proposez relativement au sr *Belle;* en lui accordant la table, j'ai entendu aussi lui accor-

der le logement à l'Académie, en sorte qu'il ne paroisse, extérieurement, qu'un jeune artiste logé à l'Académie. Le surplus est grâce particulière sur laquelle je vous ai marqué mes intentions.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8637. — Bernis a Vergennes.

Albano, 20 juillet 1785.

Monsieur l'abbé Serassi, Monsieur, natif de Bergame, vient de publier la *Vie du Tasse.* Cet abbé, qui est homme de lettres et fort instruit, a aussi le mérite d'écrire parfaitement bien en italien ; il a beaucoup travaillé à cet ouvrage et a été d'ailleurs à portée de se procurer une foule de mémoires et de détails à ce sujet qui rendent la vie de ce fameux poète extrêmement intéressante.

Comme je donnai, dans le tems, à l'abbé Serassi un exemplaire des prospectus de la belle édition du poème du Tasse, qui s'est faite à l'imprimerie de Monsieur, et qu'il sait, de plus, combien ce prince a de goût pour les poètes italiens, il vient de me prier instamment de lui faire l'hommage de sa part de l'exemplaire ci-joint de son ouvrage.

Cette *Vie du Tasse* étant très bien écrite et faite avec beaucoup d'exactitude, et l'abbé Serassi étant un homme de mérite et estimable à tous égards, il conviendroit que je fusse chargé de lui transmettre quelques expressions de bonté de la part de Monsieur et de lui remettre en même tems un exemplaire de la belle édition du poème de la *Jérusalem*, relié aux armes de ce prince.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 201. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8638. — Note.

25 juillet 1785.

D'après la recommandation de M. le Cardinal de Bernis, le Pape a accordé une place dans le Collège germanique au sieur Ambroise Paris, du diocèse de Bâle, lequel sera admis dans ce collège au commencement de l'année scolastique, c'est-à-dire au mois de novembre prochain.

M. le Cardinal de Bernis a sollicité cette place en conséquence de l'intérêt que M. le Comte de Vergennes daigne prendre en faveur du sieur Paris et de son frère, architecte du Roy.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 223. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8639. — Bernis a Vergennes.

Albano, 27 juillet 1785.

... M. Denon[1] vient d'apprendre la mort de son père, sans qu'on l'instruise de ses dispositions; il part cette nuit pour passer à Châlons, bien affligé de n'avoir pu se rendre auprès d'un père qui réclamoit depuis longtemps son assistance...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 230. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Dominique Vivant, baron Denon, né à Givry, près Châlons-sur-Saône, le 4 janvier 1747, mort à Paris le 27 avril 1825. Secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires de France à la cour des Deux-Siciles, il séjourna à Naples pendant sept ans. On sait la brillante carrière qu'il eut depuis comme archéologue, graveur et littérateur.

### 8640. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 27 juillet 1785.

Monsieur le Comte, — Mon frère m'a fait part de vos bontés à son égard en m'aprenant que vous l'aviez choisi de compagnie avec M. *Robert* pour décorer la salle de spectacle de la Reine; permetté que je vous en témoigne mes très humbles remercimens.

J'aurois envoyé le grand tableau pour le Roy huit jours plutôt si celuy de M. *David* eût été prest pour le courrier prochain, mais, ne l'étant pas, je différeré d'un courrier affin qu'il soit plus sec; ainsi, je le remetteré à la poste de France le 3 d'aoust, alors il arrivera quelque jours avant l'ouverture de l'exposition, et celui de M. *David* ne pourra être remis au courrier que le mercredi d'ensuite, 9 du même mois, du moins à ce qu'il m'a dit.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, etc.

Lagrenée.

Archives nationales, O[1] 1918.

## 8641. — Vergennes a Bernis.

Versailles, 2 août 1785.

... Je crains, Monseigneur, que la prolongation du séjour de M. Denon à Naples ne lui porte préjudice; son père, qui vouloit absolument le voir, vient de mourir, et, par la manière dont on m'a écrit, j'ai lieu de soupçonner qu'on n'étoit pas sans inquiétude que ce vieillard, mal conseillé, ne lui ait fait un crime d'une absence qu'il ne dépendoit pas de lui d'abréger. Vraisemblablement, M. le baron de Talleyrand partira ces jours-cy pour Naples et ne retiendra plus M. Denon.

Je conçois l'indignation de V. É. contre M. de Bressac. Un ministre qui employe de pareils agens ne devroit pas s'étonner d'avoir des ennemis. Quoi qu'il en soit, je crois que V. É. n'a rien de mieux à faire que de mépriser les jactances de l'émissaire et la mauvaise volonté de celui qui le met en jeu...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 256. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8642. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 3 aoust 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous donner avis du départ de mon grand tableau pour le Roy par ce même courrier; il arrivera néantmoins un ou deux jours plus tard que cette lettre, parce que, de Lyon à Paris, c'est la diligence qui s'en charge.

Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien recommander que ce tableau soit placé le plus bas possible, car, s'il est trop élevé, le fini sera en pure perte; je ne vous cacheré pas que j'ai fait le tableau avec encore plus de soin que les *Deux Veuves*, et autant pour plaire à Rome, où on ne jure que par le dessein, l'expression et le rendu, que pour le Sallon. Je me suis donc attaché principalement à ces parties, regardées avec raison comme les plus essentieles; je n'ai épargné ny peines, ny tems, ny études, pour tâcher de faire honneur à l'École françoise, et aussi dans l'espérance qu'un jour ce tableau pourra être placé plus à demeure qu'au Sallon, où le succès, en cas de réussite, seroit de trop peu de durée.

M. *David* m'a dit hier qu'il ne pouvoit envoier son tableau que quinze jours après le mien; en conséquence, il n'arrivera que bien après l'ouverture de l'exposition.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Je désirerois que mon tableau ne soit vü que lorsqu'il sera monté sur son chassis, affin qu'en le déroulant et le roulant il ne prenne point une poussière qui pourroit l'endomager, vue la couleur échauffé par l'ardeur du soleil pendant la route.

Archives nationales, O[1] 1918.

### 8643. — JOSEPH GUIBERT A D'ANGIVILLER.

A Marseille, le 10 août 1785.

Monsieur, — L'honneur de la présente sera pour aviser qu'ayant reçu d'envoy de MM. Bouchard et Gravier, libraires françois à Rome, une caisse emballée contenant des tableaux et des desseins avec ordre de vous la faire parvenir, je vous en ay fait de suitte bonne expédition par les voitures de Jean Faucon, de Tarascon, partie hier pour vous être rendû en trente jours, à raison de 13 liv. le °/₀ pesant, prix de voiture : et veuillés bien vous en faire reconnoître à son heureuse arrivée pour en disposer de conformité aux avis que vous aurés reçus de Rome.

J'ay fait suivre à la suitte dudit envoy 36 liv. 10 s. pour le montant de mes frais et deboursés à iceluy, suivant le compte détaillé en l'autre part cy dernier.

J'ai l'honneur d'être toujours à vos commandemens, etc.

Joseph GUIBERT.

*Compte des frais à une caisse emballée et cordée, contenant des tableaux et des desseins d'envoy de Rome, marquée avec l'addresse de Monsieur le Comte d'Angivillers à Paris.*

Savoir :

Frêt de Civitavecchia jusques icy payés au capitaine Triaire. . . . . . . . . . . . . . . . . 10 l. 10 s.

| | | |
|---|---|---|
| Remboursement des frais de M. V. Pizzoli, de Civitavecchia. . . . . . . . . . . . . . . | 20 | 5 |
| Change maritime dudit remboursement payé audit capitaine à 8 %. . . . . . . . . . . . . . | 1 | 12 |
| Port de lettre de Rome portant connoissement et porte faix . . . . . . . . . . . . . . . . | 1 | 3 |
| Provision de réception, expédition. . . . . . | 3 | » |
| Total. . . . . . | 36 l. | 10 s. |

A Marseille, le 9 août 1785.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8644. — Bernis a Vergennes.

Albano, 17 août 1785.

... M. Denon doit être arrivé depuis huit ou dix jours à Châlons, sa patrie; outre la perte de son père, qu'il a eu le chagrin de ne pas assister, malgré les fréquentes réclamations de celui-cy, il aura peut-être le malheur de voir sa petite fortune dérangée par les dispositions qu'on aura suggéré à son père et de trouver sa maison expoliée par des parens avides...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 900, fol. 287 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8645. — D'Angiviller a Joseph Guibert.

Versailles, 19 aoust 1785.

Je reçois, M., la lettre par laquelle vous me donnés avis de l'expédition que vous avés faite à mon addresse d'une caisse venant de Rome, qui vous avoit été addressée pour moy par MM. Bouchard et Gravier, et qui doit arriver à Paris dans environ un mois par les rouliers. Je vous suis obligé de m'en avoir prévenu; les ordres seront donnés pour sa réception et pour le remboursement des frais portés dans la lettre de voiture, tant ceux de Marseille à Paris que ceux de Civita-Vecchia à Marseille portés en remboursement.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8646.** — Mme H. Deligny de la Palue a d'Angiviller.

Paris, ce 28 aoust 1785.

Je vient de me convaincre, Monsieur, que ce qui est soumis au jugement arbitraire d'une nombreuse société est bien incertain ; j'avois lieu d'espérer que le sr *Lethiers*, élève de l'Académie royale de peinture, pour lequel j'avois sollicité votre justice et vos bontés, auroit obtenu le prix du concours pour Rome d'après le sufrage de plusieurs professeurs aussy intègres qu'éclairés; cependant, un autre, plus heureux, est parvenu à réunir quelques voix de plus en sa faveur et l'a emporté; mais cet autre est marié et je vient d'apprendre, Monsieur, que, par une loix positive de l'Académie, cet état l'excluoit de la pension du Roy qui, en tel cas, étoit donné au plus méritant des concurrans; l'on m'en cite plusieurs exemples. A ce titre, mon protégé a droit d'y prétendre, non seulement pour avoir balancé le prix, qui lui eût été accordé, sy on eût pu avoir plus d'égard à la célébrité des juges qu'à leur nombre, mais aussy pour avoir emporté à l'unanimité des avis le premier second prix du concours de l'année dernière, et tout récemment celuy de la fondation de M. *de la Tour*, avec un aplaudissement général. Les autres considérations dont j'ay eû l'honneur de vous participer dans le tems, relativement à la régularité de ses mœurs et de sa conduite, militent encore pour luy.

C'est sous ces points de vue, c'est sous l'auspice de l'équité que j'ose, Monsieur, vous renouveller ma recommandation pour ce jeune homme auquel Monsieur le Comte de Vergennes a bien voulu aussy s'intéresser, affin de faire tomber sur luy, s'il est possible, la faveur dont son compétiteur ne peut jouir. Je vous en aurai, Monsieur, une véritable obligation.

Permettez que je vous prie de faire agréer à Madame la Comtesse mes plus sincères compliments.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, etc.

H. Deligny de la Palue.

Archives nationales, O1 1927.

**8647**. — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le s[r] Potain, peintre.

Du 30 août 1785.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Victor-Maximilien Potain*, natif de Versailles, âgé de . . . . ., et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture, qu'il a étudié sous M. *Vincent*, peintre de l'Académie royale de peinture et sculpture, où ledit sieur *Potain* a remporté le premier prix de peinture de 1785[1], l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France à Rome.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 154.

= 1. Sujet du concours : *Horace tue sa sœur Camille*. Deux premiers prix furent décernés, celui de 1785 et le prix réservé de 1783, attribué à *Frédéric Desmarais*.

**8648**. — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le s[r] Michalon, sculpteur.

Du 30 août 1785.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Claude Michalon*, natif de Lyon, âgé de . . . . ., et de ses heureuses dispositions en l'art de la sculpture, qu'il a étudié sous M. *Monnot*, sculpteur de l'Académie royale de peinture et sculpture, où ledit s[r] *Michalon* a remporté le premier prix de 1785[1], l'avons choisi et nommé, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 155.

= 1. Sujet du concours : *Brutus condamne ses fils à mort*.

**8649**. — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le s[r] Moreau, architecte.

Du 30 août 1785.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Jean-Charles-Alexandre*

*Moreau*, natif de [Rimaucourt], âgé de . . . . ., et de ses heureuses dispositions en l'art d'architecture, qu'il a étudié sous M. *Trouard*, architecte, de l'Académie royale d'architecture, où ledit s[r] *Moreau* a remporté le premier prix de l'année 1785 [1], l'avons choisi et nommé, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 156.

= 1. Sujet du concours : *Chapelle sépulcrale.*

**8650.** — Congé en faveur du s[r] Hue.

Du 31 août 1785.

Nous, etc.

Avons permis, sous le bon plaisir du Roy, au s[r] *Jean-François Hue*, peintre de Sa Majesté et de son Académie de peinture et sculpture, de s'absenter pour voyager en Italie pendant l'espace de dix-huit mois, passé lequel temps il sera tenu de rentrer en France pour s'y occuper des travaux relatifs à son art et se livrer à ceux qui pourroient lui être ordonnés pour le service du Roy [1].

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 157.

= 1. Un congé analogue d'une année fut accordé, le 14 septembre 1785, au sieur *Ménageot*, également pour se rendre en Italie.

**8651.** — Vergennes a Bernis.

Versailles, 6 septembre 1785.

... M. Denon est arrivé ici; il a effectivement, comme V. É. le soupçonnoit, essuyé une espèce d'exhérédation de son père pour ne s'être pas rendu auprès de lui. Je mettrai sous les yeux du Roy, tant les services de ce chargé d'affaires que les circonstances qui lui ont porté domage, et j'espère que S. M. voudra bien y avoir égard...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 901, fol. 9 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

**8652.** — Lagrenée a d'Angiviller.

Rome, ce 14 septembre 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part qu'il

y a eu exposition des ouvrages des pensionnaires que j'auré l'honneur de vous envoyer incessamment.

Si la figure du s^r *Lesueur* n'eût point été brisée, je l'aurois envoyée cette année; son tems ne luy permettant point alors d'en recommencer une autre, il a fait une tête-buste de la *Niobé,* qui peut faire pendant à celle de feu s^r *Segla.* Les autres sculpteurs sont après à travailler, l'un à la figure en pied de la *Junon,* un autre la figure du *Tireur d'épine*, et le troisième à la *Joueuse d'osselets;* ces trois figures, copiés d'après l'antique, seront en état d'être envoyées à Paris l'année prochaine à pareil tems.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8653.** — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Versailles, le 16 septembre 1785.

Je vous marquois, M., dans ma précédente lettre, que je doutois qu'il y eût moyen d'envoyer à Rome l'élève de l'Académie auquel a été adjugé le second grand prix qui avoit resté en réserve. Je viens de vérifier, par l'état des pensionnaires de l'Académie, qu'en effet il n'y a point de place, à moins de porter le nombre des pensionnaires au-dessus du nombre de douze, et même pendant plusieurs années. D'après cela, il n'est pas possible de faire participer le s^r *Desmarest* aux grâces du roi. Vous sçavez d'ailleurs que le gain d'un premier prix n'y donne pas un droit, mais en est seulement un motif qui reste subordonné à d'autres considérations.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1927.

**8654.** — D'ANGIVILLER A M^me DE LA PALLUE.

Versailles, le 16 septembre 1785.

J'ai différé, Madame, jusqu'à ce moment de répondre à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire parce que l'objet de cette lettre exigeoit que je prisse divers éclaircissemens. Ce n'est pas sans peine que j'ai vu que vos plaintes sont en partie fondées; mais, en même temps, je me vois avec peine nécessité à vous observer que, quand même le s^r *Lettier*, qui a failli obtenir le

deuxième premier prix, l'auroit gagné, il m'auroit été impossible de l'envoyer à Rome, parce que la pension de l'Académie n'est instituée que pour douze personnes, et qu'au moyen du peintre, du sculpteur et de l'architecte qui ont remporté les premiers grands prix de l'année, elle sera remplie. L'envoi à Rome n'est point, en effet, un droit acquis par le gain d'un prix; cet avantage, sur ses concurrens, est, il est vrai, un motif pour le Directeur général d'y envoyer celui qui l'a remporté, mais qui est toujours subordonné à d'autres considérations, et surtout à la possibilité, qui, dans ce cas ci, n'existe pas; je suis vrayment fâché que le s^r^ *Lettier* n'ait pas eu l'avantage du premier grand prix, l'intérêt que vous prenés à ce jeune artiste, dont on m'a dit beaucoup de bien, m'auroit certainement rendu très agréable cet événement, qui m'auroit mis à portée de lui faire ressentir l'effet de votre recommandation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1927.

**8655.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 20 septembre 1785.

Vous êtes probablement prévenu, Monsieur, que M. l'abbé de Bourbon[1] doit partir incessamment pour Rome et qu'un de ses objets est d'y examiner avec attention tous les chefs-d'œuvre que renferme cette capitale. Je pourrois sans doute me dispenser de vous recommander de lui procurer tous les moyens qui dépendront de vous pour remplir ses vues. Son nom et l'accueil qu'il recevra de M. le Cardinal suffiroient pour vous engager. Je crois, toutefois, devoir à M. l'abbé de Bourbon de vous prévenir de son voyage et de vous marquer que vous ne sçauriez rien faire qui me soit plus agréable que d'aller, pendant son séjour à Rome, au-devant de tout ce qu'il pourra désirer pour satisfaire sa curiosité et son goût pour les arts. Une chose essentielle, et que je ne puis trop vous recommander, c'est de lui donner, pour l'accompagner, les personnes les plus instruites quand vous ne l'accompagnerés pas vous-même.

Vous ne m'avés rien dit depuis longtemps du s^r^ *Taunay*, ni même des autres pensionnaires. Je désire fort en particulier sçavoir comment et à quoi s'occupe le premier, sans préjudice des

détails sur les autres, qui peuvent me donner quelque connoissances de leur application et de ce qu'on peut en espérer.

Vous connoissez, M., les sentiments, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Louis-Aimé, abbé de Bourbon, fils naturel de Louis XV et d'Anne Couppier, dite M[lle] de Romans, baronne de Meilly-Coulonge, mariée depuis à Gabriel de Siran, marquis de Cavanac. Né à Passy, le 13 janvier 1762, il mourut à Naples, le 28 février 1787. C'est le seul de ses nombreux bâtards que Louis XV ait reconnu. (Voy. comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maîtresses*. Paris, Plon, 1899, in-8°, ch. x.) Parti de Paris vers la fin de septembre, il était arrivé à Rome le 6 novembre, après s'être arrêté quelques jours à Turin et à Florence. *Ménageot*, le futur directeur de l'Académie de France, l'accompagnait.

## **8656.** — Note sur les prix de 1785.

22 septembre 1785.

M. *Pierre* ayant informé par la lettre ci-jointe M. le Directeur général des prix gagnés à l'Académie royale de peinture, je présume qu'il n'y aura nulle difficulté pour l'envoy à Rome du jeune s[r] *Potain*, qui a remporté le premier prix de peinture, et du s[r] *Michalon*, qui a remporté le premier prix de sculpture.

Mais il y a difficulté au sujet du s[r] *Desmarais*, qui a gagné un second premier prix de peinture.

1° Je ne vois pas qu'il y eut un premier prix de peinture en réserve, celui qui l'étoit de 1783 avoit été adjugé l'année dernière au s[r] *Chaussier*[1].

2° M. *Pierre* fait diverses observations sur la personne du s[r] *Desmarais*, sçavoir que c'est un homme de trente ans et marié à une marchande de modes en boutique et peu fait pour être soumis à la discipline de l'Académie; il observe, de plus, qu'il doit son avantage sur le s[r] *Letier* à une intrigue découverte trop tard.

J'observerai de plus en mon particulier qu'il ne doit revenir cette année de Rome qu'un peintre, un sculpteur et un architecte, et que, M. le Comte ayant disposé en faveur du s[r] *Taunay* fils d'une place à l'Académie de Rome, il n'y a pas place pour un quatrième artiste, à moins de porter les places à treize.

D'un autre côté, M[me] de la Palue, qui tient à M. le comte de Vergennes, s'intéresse beaucoup au s[r] *Letier*, qui, sans l'in-

trigue ci-dessus, auroit eu le second premier prix au lieu du s^r^ *Desmarais*.

*(En tête est écrit :)* Affaire sur laquelle il y aura conférence entre M. le Comte et M. *Pierre*, à qui il a été écrit sur ce sujet le 1^er^ septembre.

Archives nationales, O[1] 1927.

= 1. *En marge est écrit :* « Je me suis trompé, par le relevé que j'ai fait des prix réservés depuis 1776, il y en avoit encore cette année un en réserve. »

### **8657**. — Note sur les vacances a l'Académie de Rome.

22 septembre 1785.

D'après l'état ci-joint, on voit qu'il n'y a que trois pensionnaires quittant l'Académie cette année.

Sçavoir :

Les s^rs^ *Lesueur* et *Bernard* et le s^r^ *Comte*, qui auroit dû partir dez la fin de 1784, mais à qui M. le Comte a acordé une prolongation; je le crois même parti.

J'observerai de plus qu'en 1786 il n'y aura que deux places vacantes, à moins que M. *Taunay* ne revienne alors.

Archives nationales, O[1] 1927.

### **8658**. — Requête de Desmarest a d'Angiviller.

22 septembre 1785.

Le s^r^ *Desmaret* a eu le bonheur de remporter un des deux prix de peinture qui ont été accordés cette année. La suite ordinaire de ce succès est d'être envoyé à Rome et d'être admis à la pension; le s^r^ *Desmarest* est informé que l'on se dispose à élever des obstacles contre lui pour le priver de ces deux grâces, d'après le seul motif qu'il est marié.

Le s^r^ *Desmarest*, dont la confiance dans la justice de M. le comte d'Angiviller est extrême, s'empresse de lui remettre sous les yeux que plusieurs membres actuels de l'Académie ont été, quoique mariés, admis à la pension, tels que MM. *Gois*, *Bardin*. M. *Dupré* a même mené sa femme à Rome avec lui. Il n'y a point d'ailleurs de loi écrite qui prononce l'exclusion d'un artiste marié.

D'après ces raisons, le s^r *Desmarest* ose espérer de la bonté et de la justice de M. le comte d'Angiviller qu'il voudra bien accueillir favorablement sa représentation et le faire jouir des récompenses qui suivent ordinairement la distinction qu'il a obtenüe.

Archives nationales, O[1] 1927.

### 8659. — Le baron de Breteuil a d'Angiviller.

Paris, le 27 septembre 1785.

J'apprends, Monsieur, qu'il y a actuellement une place au pensionnat de Rome, dont le s^r *Desmarais*, peintre, à qui elle devroit appartenir, ne peut profiter, d'après les status de l'Académie, attendu qu'il est marié. Le s^r *Fontaine*, qui vient d'obtenir le second prix d'architecture et qui désire aller à Rome pour se perfectionner, m'a prié de vous engager à lui accorder cette pension; je le fais d'autant plus volontiers qu'on m'a assuré que ce jeune artiste annonçoit beaucoup de talent. Je suis persuadé que, s'il y a possibilité, vous concourrerés avec plaisir à lui procurer ce moyen d'instruction, et je vous en serai sensiblement obligé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le baron de Breteuil.

Archives nationales, O[1] 1918.

### 8660. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 28 septembre 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous donner avis du départ prochain de cinq caisses par mer, contenant les ouvrages des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes, la caisse de ces derniers étant trop volumineuse pour l'envoyer par la poste, ainsi que je l'ai fait les autres années. La malle contenant les effets de feu s^r *Taravàl* est comprise dans les cinq caisses, dont voici le contenu :

*Peinture :*

1° Le s^r *Drouais,* une académie peinte.
2° Le s^r *Gauffier,* une académie peinte et une esquisse peinte.
3° Le s^r *Taunay*, un paysage.

*Sculpture :*

4° Le s[r] *Le Sueur*, la tête de la mère *Niobé*, en marbre, pour le Roy, et une académie bas-relief.

5° Le s[r] *Ramey*, une académie, idem.

6° Le s[r] *Chardigny*, une académie, idem.

7° Le s[r] *Fortain*, idem.

8° Le s[r] *Chaudet*, idem.

*Architecture :*

9° Le s[r] *Bernard*, parti de Rome, a fait un projet de *Maison d'éducation pour les jeunes filles* et la restauration du *Temple et du théâtre de la villa Adriana.*

10° Le s[r] *Vaudoyer*, le projet d'une *École d'équitation* et aussi celui d'un *Observatoire.*

11° Le s[r] *Hubert*, le projet d'un *Hôtel-de-Ville.*

Le s[r] *Chaudet*, sculpteur, demande, pour la copie en marbre qu'il doit faire pour le Roy, quel vous plaira le plus de la *Vénus de Médicis* ou deux bustes, l'un d'*Homère* et l'autre celui de *Brutus.*

Le s[r] *Bernard*, architecte, est parti de Rome pour se rendre à Paris jeudy dernier. Comme le s[r] *Le Sueur*, dont le tems est fini, doit rester à Rome pendant quelques tems pour y achever quelques ouvrages, il restera jusqu'à l'arrivée de celui qui doit le remplacer, comme il est d'usage en pareil cas.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Les pensionnaires vont être au nombre de treize, et le s[r] *Belle*, qui a la permission de manger à leur table, fera quatorze. Il sera de toute nécessité de faire faire deux couverts d'argent de plus, attendu qu'il n'y en a que douze.

Il y a aussi que quatre chambres de peintres, et, si il y a cinq peintres, il n'y en aura un qui ne sera pas pourvu d'un jour favorable.

Comme il y aura aussi cinq sculpteurs et qu'il n'y a que deux ateliers propres à faire des figures en marbre, les deux ne suffisent point pour les cinq ; il y en a bien un troisième que l'on a abandonné, faute de jour favorable, qui donne dans la petite cour où il y a une fontaine; il est possible de le mieux éclairer sans

rien endomager; il s'agiroit seulement de fermer un faux jour pris du toit et l'ouvrir par le même toit du côté de la grande cour, sans toucher au mur qui ne porte rien; alors ces trois atteliers suffiroient pour les cinq sculpteurs, par ce qu'ils ne se rencontrent jamais qu'ils fassent leur copie pour le Roy tous ensemble; mais, dans ce moment-ci, on a absolument besoin d'un troisième; ce seroit même une économie de faire cette dépense plutôt que d'en louer un, et, de plus, une grande commodité, et dont la dépense peut aller à 25 ou 30 écus.

Archives nationales, O[1] 1942.

**8661. — D'Angiviller au baron de Breteuil.**

Du 30 septembre 1785.

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en faveur du s[r] *Fontaine,* jeune architecte qui a remporté le second prix de l'Académie royale d'architecture et qui se propose d'aller à Rome y achever ses études de cet art, auroit désiré d'obtenir une place de pensionnaire à l'Académie de France. Mais il étoit dans l'erreur lorsqu'il pensoit qu'il y avoit une place vacante. Les douze places de pensionnaires sont remplies par l'envoy de trois artistes qui ont gagné les trois premiers prix de peinture, sculpture et architecture, indépendamment du s[r] *Desmarais*, qui a gagné un premier prix réservé. La pension de Rome n'étant établie que pour douze jeunes artistes, vous jugerés aisément que si cette circonstance, plutôt que l'âge et le mariage du s[r] *Desmarais,* m'empêche de l'y envoyer, je le puis encore moins à l'égard d'un artiste qui n'a gagné qu'un second prix d'architecture.

Pour faire néanmoins ressentir au s[r] *Fontaine* l'effet de l'intérêt dont vous l'honorés, je le recommanderai spécialement à M. *Lagrénée*, directeur de l'Académie, afin qu'il l'aide de ses conseils et le fasse participer aux instructions que les jeunes artistes trouvent dans l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1143, fol. 194.

**8662. — D'Angiviller a Pierre.**

Du 30 septembre 1785.

J'avois été, M., déjà informé dès l'année dernière d'un désordre

qui commençoit à s'introduire parmi les élèves de l'Académie à l'occasion des jugemens des grands prix. Je m'étois flaté que cette effervescence, que je ne jugeois que momentanée, se calmeroit et n'auroit pas lieu cette année; mais j'ai appris que ce désordre s'est renouvellé à l'occasion des derniers prix, et que les élèves de l'Académie, assemblés tumultueusement dans la place, s'étoient ingérés de vouloir prévenir, et pour ainsi dire diriger par leurs discours et leurs cris le jugement de l'Académie afin d'annoncer leur mécontentement si ce jugement n'étoit pas conforme à leurs idées. J'ai même ouï dire que, dans cette effervescence indécente, quelques-uns de l'Académie avoient été insultés. De pareils désordres demandent à être réprimés par les moyens les plus sévères dans le cas où ils auroient lieu de nouveau, c'est pourquoi mon intention est que, pour les prévenir dans la suite, il leur soit fait lecture dans les deux écoles de cette lettre, par laquelle je leur défends tout attroupement semblable à ceux qui ont eu lieu les années précédentes, ainsi que toutes clameurs tendantes à prévenir, improuver ou approuver les jugemens de l'Académie. Et, dans le cas où pareil attroupement indécent se renouvelleroit, je ferai fermer les écoles jusqu'à que l'on connoisse les auteurs de la cabale ou quelques-uns de ceux qui y ont eu part, lesquels seront punis par une exclusion absolue de l'école de l'Académie. J'ajouterai que, quoique le gain d'un premier prix, ainsi que je l'ai observé plus d'une fois, ne donne pas un droit à la pension de Rome, la privation de cette grâce sera la punition de celui qui, ayant gagné un premier prix, seroit reconnu avoir été du nombre des cabaleurs.

J'interdis pareillement toute démonstration tumultueuse d'approbation des jugemens de l'Académie, telles que celles qui ont eu lieu l'année dernière. Les élèves doivent recevoir dans un respectueux silence les décisions de l'Académie et s'abstenir de ces excès qui, en échauffant leurs esprits, les disposent à manquer de respect à leurs maîtres.

La subordination envers leurs professeurs et le respect envers tous les membres de l'Académie sont des devoirs de leur part auxquels je ne souffrirai jamais qu'il soit porté atteinte et que je maintiendrai par tous les moyens qui seront en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1143, fol. 196.

### 8663. — Pierre a d'Angiviller.

6 octobre 1785.

Monsieur, — Les deux couriers de Lion qui ont apporté les tableaux de MM. *Lagrenée* et *David* sollicitent vos bontés, M. le Comte. Il est certain qu'ils sont très embarrassés d'une caisse de cette grandeur, que le courier de Rome reçoit une gratification pour le port et ses soins depuis cette dernière ville jusqu'à Lion. Vous en avés déjà acordé une à l'avant-dernier Salon. Vous aviés aquiescé, Monsieur, à la demande lors du dernier Salon ; je ne sçais la forme qui fut suivie dans le tems, je sçus là le fait, mais ne le suivis point.

J'estime, M. le Comte, que deux louis à chacun des couriers les satisferoient et seroient même la balence du dernier Salon dans le cas où leur demande antérieure eût été oubliée.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Pierre.

Archives nationales, O[1] 1918.

### 8664. — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 16 octobre 1785.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous m'informez du départ prochain de cinq caisses, dont quatre contiennent les ouvrages des pensionnaires de l'Académie et la cinquième les effets du jeune *Taraval*. Je donnerai les ordres nécessaires à leur réception lorsque leur arrivée en France m'aura été annoncée.

Vous me marquez par cette même lettre que les pensionnaires de l'Académie vont être au nombre de treize, ce qui donne lieu de penser que vous en attendez quatre nouveaux cette année, y ayant eu deux premiers prix de peinture adjugés. Mais, dans le fait, je n'en envoye que trois, et je n'accorde pas la pension au s[r] *Desmarais*, qui a gagné le prix de peinture réservé. Ainsi, selon le calcul qui résulte du relevé de l'état dressé dans mes bureaux, le nombre des pensionnaires ne sera que de douze. Toutefois, je pense que c'est être bien dénué que de n'avoir tout juste que douze couverts d'argent. Je consens volontiers, et vu l'arrangement que j'ai agréé relativement au s[r] *Belle* fils,

que vous en fassiez acquisition de deux, pour qu'il y en ait au moins un en réserve pour des cas extraordinaires.

Ne devant y avoir que quatre peintres à l'Académie, votre observation sur la chambre du cinquième devient caduque; mais vous aurez, en effet, cinq sculpteurs, ce qui nécessite quelqu'arrangement pour avoir au moins un troisième atelier bien éclairé, ce que vous jugez suffisant pour satisfaire aux besoins courants. Or, comme pour cela vous me marquez qu'il suffiroit d'ouvrir un jour dans le toit d'un des atteliers qui est mal éclairé, et que cela n'est qu'un objet de dépense de 25 à 30 écus romains, je ne vois nulle difficulté à procurer à l'Académie cette commodité de plus. Ainsi, vous pouvez faire ouvrir ce jour.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

*P.-S.* — Avant que de faire exécuter ce petit ouvrage, il est à propos de m'en envoyer un dessin avec un devis.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8665.** — Vergennes a Bernis.

Fontainebleau, 17 octobre 1785.

... Le Roy a récompensé le zèle et les services de M. Denon d'une pension de 2,400 livres; c'est beaucoup plus qu'il ne pouvoit espérer, n'ayant été attaché à une ambassade que pendant peu d'années...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 901, fol. 167. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

**8666.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 19 octobre 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en datte du 27 septembre, par laquelle vous me prévenez de l'arrivée prochaine de M. l'abbé de Bourbon à Rome; aussitôt que je le sçaurai arrivé, j'aurai soin de me rendre chez luy pour avoir l'honneur de luy rendre mes devoirs; je luy ferai offre de l'accompagner partout où il le désirera.

J'ai eu l'honneur, Monsieur le Comte, de vous faire part, dans une de mes dernières lettres, de ce qu'avoient exposés au Sallon les pensionnaires en peinture, sculpture et architecture. Le s^r *Drouais* y exposa une académie peinte et une tête de vieillard,

qui m'ont paru fort bien. Le s[r] *Gauffier*, une académie peinte et une esquisse. Ce dernier n'est pas de la force du premier, mais, néantmoins, promet beaucoup; peu accoutumé à peindre le grand, je crois qu'il fera beaucoup mieux la prochaine fois. Pour ce qui est du s[r] *Taunay*, il a fait un paysage d'après nature; son tableau m'a paru assé bien pour un peintre à qui le stile italien est encore étranger à celuy qu'il avoit; je l'ai envoyé à Paris avec les autres ouvrages des pensionnaires.

Les sculpteurs y ont exposé chacun une figure académique et quelques têtes d'étude, dont il y en avoit de mieux les unes que les autres. Le s[r] *Chaudet* est celuy qui, ce me semble, a le mieux réussi; au reste, l'Académie en jugera. Les sculpteurs sont actuellement à faire leur copie d'après l'antique, en marbre, pour le Roy. Le s[r] *Ramey*, le *Tireur d'épine*, qui vient bien. Le s[r] *Le Sueur* a fini sa tête-buste de la *Niobé*, qui est partie dernièrement. Le s[r] *Chardigny* est après la *Junon*. Le s[r] *Fortin*, la *Joueuse d'osselets;* ces trois figures, je pense, pourront être envoyées l'année prochaine, après la Saint-Louis[1]. Les architectes ont fait chacun leurs projets, dont je vous ai fait le détail dans ma dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Le s[r] *Vaudoyer* est après lever les plans du *Théâtre de Marcellus.* Le projet d'un *Hôtel-de-Ville*, fait par le s[r] *Hubert*, et celuy d'une *Maison d'éducation*, par le s[r] *Bernard*, m'ont paru se distinguer des autres. L'Académie d'architecture en jugera mieux que moy.

Le s[r] *Chardigny* demandoit à se servir de la nature pour terminer mieux, m'a-t-il dit, la copie de la *Junon;* mais, comme par une lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet de ceux qui, à l'exemple de M. *Le Gros*, voudroient se servir de la nature, etc., je lui ai lu cette lettre. Il avoit d'abord dit qu'il ne finiroit pas sa figure si on ne luy laissoit la liberté de la faire à son gré et qu'il vous en écriroit; mais, craignant que la chôse ne tournât pas à son avantage, il a pris le parti d'y travailler et de se plier à vos ordres[2], que vous m'avez écrit devoir être exécutés à la lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Les sculpteurs »; Lecoy, p. 337.
2. Depuis : « Le s[r] *Chardigny* »; Lecoy, p. 337-8.

### 8667. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 24 octobre 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me recommander le s[r] *Fontaine*, architecte; il n'est pas encore arrivé; d'abord qu'il le sera, je luy ferai touttes les offres de service qui seront en mon pouvoir et que j'effectuerai autant de fois qu'il y aura recours; j'aurai même soin de vous informer de ses progrès, s'il me communique ses études.

Si depuis quelque tems, Monsieur le Comte, je ne vous ay pas fait part aussi souvent que vous le désirez de ce que font les pensionnaires, et surtout le s[r] *Drouais*, c'est que ce jeune homme étant dans les mêmes principes que son maître, il se cache à tout le monde et ne fait voir ses ouvrages que lorsqu'ils sont entièrement terminés[1].

Je luy ay, dans les commencements de son séjour, dit à ce sujet qu'il étoit nécessaire, pour son avancement, que je visse plus souvent ses ouvrages; il m'a répondu que ce n'étoit pas faute de confiance en moy, mais qu'il ne pouvoit pas faire autrement. J'ai donc pris le parti d'attendre qu'il me vienne prier de voir ce qu'il a fait quand l'ouvrage est achevé; car, enfin, que puis-je dire à un homme que son maître et ses adjacents flattent au point de le comparer à *Raphaël* ou au moins à *Poussin* et *Lesueur?* J'avoue que ce jeune artiste a beaucoup de talent, mais il ressemble plus à son maître qu'à tous les grands noms que je viens de nommer. Quand il me fit voir son académie peinte, qu'on m'avoit élevée jusqu'aux nües, je pris la liberté de lui dire que ses contours étoient un peu secs, et, en général, que sa manière étoit peinée, que l'on s'apercevoit qu'il avoit été très longtems à faire cette figure et qu'il falloit du moins s'étudier à cacher la peine lors que l'on n'étoit pas né facile. Ce que j'ai pourtant accompagné de compliments et d'encouragement[2].

Je crois qu'il se dispose à faire un tableau, dont j'aurai l'honneur de vous dire ce que j'en pense lorsqu'il me le montrera; mais je ne crois pas que ce soit de si tôt.

Le s[r] *Gauffier*, de qui on a peu parlé, est après terminer un tableau, dont l'ébauche m'a paru très bien; ce jeune homme a de grandes dispositions, quoi que son académie soit inférieure à celle du s[r] *Drouais*[3].

Dans la persuasion que vous aurez peut-être été content de mon dernier grand tableau, j'ose vous demander d'en faire encore un, que je tâcherai de faire mieux, si je le peux, car il ne m'est guère possible d'employer plus de moyens pour réussir que je n'ai fait au dernier, dont vous ne m'avez rien écrit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1942.

= 1. Depuis : « Si, depuis quelque temps »; Lecoy, p. 338.
2. Depuis : « J'ai donc pris le parti »; Lecoy, p. 338-9.
3. Depuis : « Le s[r] *Gauffier* »; Lecoy, p. 339.

## 8668. — D'ANGIVILLER A MIQUE.

Du 31 octobre 1785.

J'ai appris, M., par l'extrait des registres de l'Académie royale d'architecture du 5 septembre dernier, la manière indécente dont se sont comportés ses élèves à l'occasion du dernier jugement des grands prix. J'avois déjà été instruit dès l'année dernière des témoignages tumultueux d'approbation qu'ils avoient donnés au jugement de l'Académie; mais j'avois imaginé que cette effervescence déplacée et peut-être occasionnée par l'exemple des élèves de l'Académie de peinture n'auroit pas de suite. J'ai vu avec une vraye peine que, de l'un et de l'autre côté, cette année a été marquée par de plus grands excès encore, de sorte que, s'il n'y étoit obvié, les deux compagnies seroient bientôt assujetties à suivre dans leurs jugements les impulsions de leurs élèves. J'ai manifesté à ceux de l'Académie royale de peinture ma manière de penser à cet égard, et, comme celle d'architecture va bientôt rentrer et rouvrir son école, j'ai cru devoir aussi ne pas tarder davantage à lui écrire sur le même sujet. Vous voudrés donc bien, à la rentrée de l'Académie, faire assembler ses élèves et leur faire faire lecture de cette lettre, par laquelle je leur défends expressément toute assemblée tumultueuse et démonstration éclatante, soit d'approbation, soit d'improbation des jugemens de l'Académie. Ils doivent recevoir avec respect et dans le silence les décisions de leurs maîtres et il ne leur appartient point ni de chercher à les prévenir par leurs suffrages, encore moins à les improuver quand elles ne sont pas conformes à leurs lumières.

Dans le cas où il seroit contrevenu à cette défense, je ferai ordonner par le Roy à l'Académie de fermer son école jusqu'à ce qu'on connoisse les principaux moteurs du tumulte, et ils seront punis par un renvoy absolu et irrémissible. S'il arrivoit même qu'un des auteurs du désordre se trouvât avoir gagné le premier prix, cette faute (quoique le gain d'un premier prix ne donne pas un droit à la pension de Rome) sera un motif pour être privé de ce bienfait du Roy. Ils doivent enfin être persuadés que j'userai de la plus grande sévérité pour maintenir le respect qu'ils doivent à la Compagnie et à leurs maîtres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1143, fol. 217.

### 8669. — Vergennes a Bernis.

Fontainebleau, 1er novembre 1785.

M. Potts, gentilhomme anglois, se proposant de passer à Rome une partie de l'hiver prochain, m'a fait demander une lettre de recommandation pour V. É.; je défére d'autant plus volontiers à ses désirs que, d'après celui qu'il montre de présenter ses homages à V. É., je ne puis douter que ce gentilhomme ne cherche à devoir à son personnel les égards et l'accueil que je serai sensiblement obligé à V. É. de vouloir bien lui accorder.

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 901, fol. 243. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8670. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 9 novembre 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part de l'arrivée à Rome des srs *Potin*, peintre, et *Moreau*, architecte, le 4 de ce mois. M. *Hue*, peintre de paysage, est arrivé le lendemain ainsi que M. le baron d'Anthon.

M. *Hue,* étant de l'Académie et un des plus habiles de son genre, zélé à l'excès pour acquérir encore davantage, m'ayant demandé, en grâce, si je ne pourrois pas lui donner quelque coin pour se loger, attendu qu'il désiroit extrêment ne pas manquer l'Académie[1], qu'il avoit cherché en vain pendant plusieurs jours un logement voisin de l'Académie sans pouvoir le trouver.

Considérant, d'ailleurs, qu'un habile homme, père de sept enfants, qui les quitte et sacrifie, pour ainsi dire, une partie de sa fortune pour venir étudier à Rome, méritoit à plus d'un titre que l'on s'intéressât au sacrifice qu'il faisoit, je luy ai donc donné une petitte chambre et une partie de mon attelier, en attendant que je sache si vous voulez, Monsieur le Comte, lui donner un logement vacant, qui a été occupé par plusieurs externes[2], lorsque le Directeur général juge à propos de donner un logement, car la petitte chambre que je luy ay donné n'a, jusqu'à présent, été occupée que par des domestiques; mais, malgré l'intérêt que je prends à M. *Hue*, je n'ai pas osé l'installer plus au large sans votre consentement.

J'ose vous prier, Monsieur le Comte, de bien vouloir luy accorder cette faveur, dont M. *Hue* ignore que je vous fais la demande, car le logement, restant toujours en réserve pour un quelqu'un à qui vous désireriez essentiellement donner un logement dans l'Académie, il n'est pas même dans le cas d'être occupé par un pensionnaire faute de jour favorable; il est dénué de meubles. M. *Hue*, si vous avez la bonté de luy donner, en louera, ce qui n'est pas difficile de faire à Rome à peu de frais.

M. l'abbé de Bourbon arrive demain jeudy, 10 de ce mois, accompagné de M. *Ménageot*. M. le Cardinal de Bernis ayant offert par écrit à M. l'abbé de Bourbon un logement dans son palais pour luy et deux personnes de sa suite, ce qu'il a accepté, ainsi, M. *Ménageot* logera aussi chez Son Éminence. Je ne laisserai pas néantmoins de lui faire offre de mes services pour l'accompagner[3].

J'ai l'honneur d'estre, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — M. le marquis de Cresquy[4] est arrivé depuis quelques jours; il m'a promis de venir souvent à l'Académie.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « M. *Hue*, peintre de paysage »; Lecoy, p. 339.

2. Depuis : « Considérant »; Lecoy, p. 340.

3. Depuis : « M. l'abbé de Bourbon »; Lecoy, p. 340.

4. Charles-Marie, marquis de Créquy, dernier représentant de cette famille, né le 18 décembre 1737, mort à Périgueux le 10 décembre 1801, maître de camp, est surtout connu par ses goûts pour les lettres et les littérateurs; on lui attribue une *Vie de Catinat*.

**8671. — Lagrenée a d'Angiviller.**

A Rome le 14 novembre 1785.

Monsieur le Comte, — J'ai eu l'honneur d'aller rendre mes respects à M. l'abbé de Bourbon et luy ay offert de l'accompagner partout où il le désireroit, ce dont il m'a beaucoup remercié. Il m'a même fait l'honneur de me rendre visite; j'ai aussi eu celui de dîner avec luy chez S. É. Mgr le Cardinal de Bernis. M. l'abbé de Bourbon doit venir voir l'Académie, où je lui réitererai, selon vos désirs, mes offres d'accompagnement, que j'espère partager avec M. *Ménageot.*

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

*P.-S.* — M. et Mme *Vanloo* sont arrivés hier en bonne santé.

Archives nationales, O1 1943.

**8672. — Bernis a Vergennes.**

Rome, 16 novembre 1785.

... M. l'abbé de Bourbon[1] arriva chez moi jeudy dernier à l'heure du dîner. J'eus un peu de peine à le déterminer à accepter un logement chez moi, avec sa suite qui n'est pas nombreuse; mais il se rendit aux raisons solides qui m'avoient décidé à lui en faire l'offre. Il auroit été fort éloigné de moi en logeant dans les hôtels garnis qui sont ouverts aux voyageurs, et il y auroit trouvé mauvaise et dangereuse compagnie avec peu de décence pour son état et pour son nom.

Je dois vous dire, Monsieur, que je n'ai jamais connu de jeune homme d'un si bon caractère et d'une douceur si prévenante. Il s'est mis tout de suite sous mon entière direction et m'a promis de ne suivre que mes conseils. Les personnes qui étoient invitées chez moi le jour de son arrivée furent enchantées de son maintien et de la sagesse de ses réponses. Les cardinaux, la principale noblesse et presque toute la prélature rassemblés le lendemain chez moi en portèrent le même jugement, et cette première impression s'est répandue déjà jusques dans le peuple.

Sa Sainteté l'admit tout de suite à son audience, sans lui faire

faire antichambre, et après l'avoir fait asseoir auprès d'elle, elle l'entretint tête à tête pendant près d'une demie-heure, et je sais que depuis elle en a parlé avec éloge.

L'intention de M. l'abbé de Bourbon est d'avoir deux fois par semaine, sur des matières ecclésiastiques, des conférences et un travail réglé avec les personnes les plus instruites et dans les meilleurs principes que je lui ai indiquées. Je ne le perds presque pas de vue, et quand il sort, ou pour rendre des visites, ou pour voir avec fruit les monumens antiques et modernes de Rome, et surtout les églises, il est toujours accompagné par le chevalier de Bernis, mon neveu. Je crois que, sans pédanterie, sans affectation et sans afficher aucune sorte de prétentions, il se fera respecter et considérer par la vie ecclésiastique qu'il mènera, se retirant de bonne heure et n'assistant jamais aux spectacles; en sorte qu'il ne perdra pas son temps et il reviendra en France avec plus de connoissances et de maturité.

La pluspart des ministres étrangers, plusieurs cardinaux, un grand nombre de prélats dans les premières charges sont venus lui rendre la première visite au moment de son arrivée; il est très exact à répondre aux politesses qu'on lui fait et aux égards qu'on lui témoigne.

On lui trouve ici de la noblesse dans les manières, de la grâce et une douceur qui prévient tout le monde; en sorte que j'ai lieu d'espérer que le séjour qu'il fera à Rome lui sera aussi utile qu'agréable...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 901, fol. 299. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8673. — D'Angiviller a Mique.

Le 24 novembre 1785.

L'Académie de France à Rome, Monsieur, ayant besoin de linge, et celui qu'on fait ou achète en Italie étant de très peu de durée, j'ai fait acheter ici la toile nécessaire pour cet objet, et ce linge y a été fait économiquement par les soins d'une personne intelligente en affaires de ménage. Je joins ici le mémoire du marchand de toile qu'il est nécessaire aujourd'hui d'arrêter. Vous voudrez bien, d'après cette instruction, le mettre le plus tôt pos-

sible en règle et me le renvoyer pour que je puisse le mettre en payement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8674.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 28 novembre 1785.

Quoique je sois, Monsieur, peu disposé à accorder des chambres à l'Académie, et cela par les raisons que je vous ai expliquées dans le tems; toutefois M. *Hue* étant déjà de l'Académie de peinture de Paris et n'étant conduit en Italie que par le zèle très louable de perfectioner un talent déjà distingué, je ne crois pas devoir me refuser à ce qu'il désire et que vous me demandez pour lui; vous pouvez donc l'installer dans le logement que vous m'indiquez; je souhaiterois qu'il fût plus commode pour travailler, mais je vois avec plaisir que vous vous êtes arrangé pour lui en procurer d'ailleurs les moyens.

J'avois reçu, avec vos lettres antérieures, les détails où vous entrez relativement aux divers travaux des pensionnaires. Je ne puis que vous recommander d'être attentif à m'en envoyer le plus souvent possible. Je viens d'apprendre que les cinq caisses de leurs ouvrages, y compris celle des hardes du jeune s^r^ *Taraval*, sont arrivées à Marseille; je suis fort impatient de voir le jugement que l'Académie portera des ouvrages des pensionnaires envoyés en 1784, et surtout des s^rs^ *Drouais* et *Gauffier*.

Je ne doutois nullement que Son Éminence ne donnât dans son palais un logement à Monsieur l'abbé de Bourbon; je vous ai marqué, dans une de mes précédentes, combien je m'intéresse à ce qu'il éprouve de votre part tous les agréments qu'il pourra désirer pour parcourir et examiner les beautés de Rome.

Que devient le s^r^ *Vignali?* Est-il encore à Rome? Marquez-moi si il s'occupe et si vous voyez de ses ouvrages; car c'est un jeune homme qui promettoit beaucoup.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels, etc...

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8675. — Bernis a Vergennes.

Rome, 28 novembre 1785.

... Le sieur *Ponsart* n'est plus à Saint-Louis. Comme j'espère toujours la conversion du pécheur, je l'avois laissé trop longtemps dans cette maison, dont il a eü bien de la peine à sortir. Je suis bien aise que vous ayés approuvé cet acte de sévérité et de justice.

En arrivant à Rome mercredy dernier, M. le duc de Gloucester vint me surprendre dans ma maison, dont je n'étois pas sorti; il me fit ainsi la première visite comme à un ancien ami. Je lui ai donné vendredy une assemblée de toute la noblesse et un grand concert, et il m'a fait l'honneur de dîner chez moi hier avec toute sa famille...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 240 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8676. — Vergennes a Bernis.

Versailles, 29 novembre 1785.

... L'abbé Ducreux [1], chapelain de Monsieur, m'a prié de rappeller à V. É. qu'elle lui a fait espérer, dès l'année 1775, de disposer le Pape à lui accorder quelque faveur. Il est auteur d'un ouvrage intitulé les *Siècles chrétiens* et vient de donner l'extrait des Pensées de Pascal...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 901, fol. 338 et 338 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Gabriel-Marin Ducreux, né à Orléans le 27 juin 1743, mort dans cette ville le 24 août 1790. Chanoine d'Auxerre, grand-vicaire de l'évêque d'Aléria, chapelain de Monsieur (plus tard Louis XVIII), et chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, il a donné, entre autres œuvres littéraires, *les Siècles chrétiens* (Paris, 1775-1777, 10 vol. in-12).

## 8677. — Bernis a Vergennes.

Rome, 30 novembre 1785.

... Il est impossible de se conduire plus sagement que le fait M. l'abbé de Bourbon et à la satisfaction de tout le monde; il

employe utilement son temps; mais il a déjà payé le tribut par un rhume à l'humidité de l'air de Rome.

La princesse Lubomirsky, sœur du prince Adam Czartorinsky, est ici avec plusieurs seigneurs polonais de son parti; elle est brouillée avec son frère et avec le roi de Pologne, son cousin. J'aurai des attentions pour elle sans entrer dans ses querelles. Le nombre des voyageurs est infini cette année...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 901, fol. 343 v°. Original signé. — — Communiqué par M. Tausserat.

### 8678. — César Vanloo a d'Angiviller.

Rome, le 7 décembre 1785.

Monsieur le Comte, — Il est de mon devoir personnel de vous rendre compte de mon arrivée à Rome, et l'usage en ce moment de l'année m'authorise également à vous offrir directement l'hommage des sentimens dont mon cœur est pénétré. En me déterminant à m'éloigner pour quelque tems des yeux du bienfaiteur, dont les bontés ont prévenu tout mérite et tout espoir de ma part, j'ai fait un grand sacrifice au désir ardent qui m'anime de devenir chaque jour plus digne et de votre estime et de la protection dont vous daigné m'honorer. Si les nouveaux efforts que je vais tenter ne secondent pas mon ambition à cet égard, au moins n'aurai-je rien négligé pour vous prouver ma reconnoissance et mon zèle.

Je suis avec respect, etc.

César Vanloo.

*P.-S.* — Souffrez, Monsieur, que ma femme place ici l'hommage de tous les sentimens qu'elle partage avec moi.

Archives nationales, O[1] 1918.

### 8679. — Pierre a d'Angiviller.

21 décembre 1785.

Les caisses de l'envoy de M. *Lagrenée* sont arrivées aujourd'uy. On les ouvre à l'Académie, et je compte voir demain ce qu'elles contiennent, avoir l'honneur de vous en présenter le détail; elles

pourront être vues à la première assemblée et donner lieu à la nomination des commissaires, suivant la marche antérieure.

Madame la comtesse de la Mare m'a adressé ce matin des tableaux, que je présume être ceux d'une pièce où ils l'incommodoient fort et qu'elle va sans doute arranger; je les ai fait déposer dans le magasin d'en bas, et demain j'iray les reconnoître et séparer les beaux des médiocres. Je dis les beaux, parceque je me rappelle avoir vu de très bons *Mignard* chez Mme la comtesse de la Mare, ou dans l'apartement de la Reine occupé cy-devant par Mme la Marquise de Grolier.

J'étois trop pressé hier pour m'étendre tout à fait sur ce qui regarde M. *Renaud*, les grands tableaux qu'il a fait jusqu'à présent ont été exécutés, qui luy a pretté momentanément un local (*sic*). La continuation est incertaine. Il m'est venu un arrangement en pensée.

Si l'on veut maintenir ce droit d'ancienneté jadis inconnu, presqu'établi maintenant, on pourroit simplement pretter à M. *Renaud*, jusqu'au Salon prochain, l'atelier vacant par la perte de M. *Taraval*, et puis revenir à M. *Barthelemi*, plus ancien que M. *Renaud*, ancienneté qui ne seroit peut-être pas d'un grand poids dans le moment du choix d'un adjoint à professeur.

M. *Peyron*, transporté aux Gobelins, n'occupe plus sur cet article, à quoy il faut ajouter le chapitre des événemens pendant deux ans.

Je suis, avec un profond respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O1 1943.

### 8680. — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 21 décembre 1785.

Monsieur le Comte, — Sur ce que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire plusieurs fois que vous désiriez que j'accompagnasse M. l'abbé de Bourbon dans les différens palais et curiositées de Rome, j'ai l'honneur de vous répondre que, m'étant offert à plusieurs reprises pour cela, en lui disant que vous me l'aviés très fort recommandé, il m'a répondu chaque fois qu'il m'étoit sensiblement obligé, qu'il ne consentiroit jamais que je me dérangeasse de mes occupations, etc. Alors, craignant de devenir importun,

j'ai pensé qu'ayant fait le voyage de l'Italie avec M. *Ménageot*, qu'il connoît depuis long tems, il lui étoit plus commode que ce fût luy qui continuât cet office, d'autant mieux qu'il demeuroit avec luy, de manière que M. l'abbé de Bourbon, M. le chevallier de Bernis, M. l'abbé Turlot qui l'a accompagné, ainsi que M. *Ménageot*, faisant tous quatre la carossée, je conçois l'inutilité de faire de nouvelles tentatives pour me mettre en avant.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé de Bourbon m'a comblé d'honnêteté; il est venu voir l'Académie, m'est venu voir particulièrement plusieurs fois. Il est même venu à un concert que je donne de tems en tems, les dimanches, avec promesse d'y revenir.

Le s[r] *Vignali*, dont vous désiré, Monsieur le Comte, être informé des progrès, m'a montré dans les commencemens quelques ouvrages dont je fus assé content et sur lesquels je lui donnai des avis; mais, depuis quelque tems, il fait comme bien d'autres, il se cache; je luy en ay fait plusieurs fois des reproches, et, depuis ce tems, je le vois très rarement.

Le s[r] *Lorta*, sculpteur, de qui vous me recommandates de vous donner des nouvelles, ne m'a rien fait voir du tout. Madame de Gontaud lui fait faire une copie de l'*Apollon*, de la grandeur de l'original; sur le refus que je luy fis de luy prêter le beau plâtre qui est à l'Académie sans en avoir reçu votre ordre, je ne l'ay plus vue.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8681.** — HÜE A D'ANGIVILLER.

De Rome, le 22 décembre 1785.

Monsieur le Comte, — Monsieur *de Lagrénée* m'a fait l'amitiéz de vous demender un petit logement pour moy à Rome et vous avés eu la bonté d'agréer sa demende; permettés-moy, Monsieur le Comte, de vous en faire tout mes remercimens. Vous avez élargi un peut ma bource par ce moien; je me recommande toujours à vos bonté. C'et un paire de famille que vous aubligés et qui ne saisera jamais d'aitre reconnoicent et avec un profond respec, Monsieur le Comte, votre très humble, etc.

HÜE.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8682. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 22 décembre 1785.

Je viens, M., de faire choix des artistes qui seront chargés d'exécuter pour le Roy des tableaux destinés à l'exposition des ouvrages de l'Académie en 1787, et vous devés naturellement penser que vous ne seriez pas oublié. Je vous demande donc pour 1787 un grand tableau et des mêmes dimensions que celui que vous avez envoyé cette année. Quant au sujet, je vous en laisse aussi le choix; si, toutefois, vous aviez plusieurs sujets vers lesquels vous seriez également porté, vous voudriez bien me les communiquer, attendu que cela me mettroit à portée de choisir moi-même et par là peut-être de mettre plus de variété dans les tableaux destinés à cette exposition.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1918.

## 8683. — Pierre a M. ***, de la Direction générale.

Le 26 décembre 1785.

Monsieur, — L'espèce de négligence de la part de MM. les artistes à envoyer les ouvrages ordonnés pour l'exposition du Salon embarrasse souvent celuy qui est chargé d'en faire l'arrangement; j'ay eu soin de mander, en conséquence de votre ordre de distribution aux artistes, que leurs tableaux fussent prêts au premier août 1787; mais de nouvelles observations font connoître qu'il seroit plus convenable de raprocher cette époque, en la fixant au premier juillet 1787.

La conduite du sieur *Giardini*[1] à Rome est telle qu'il est à craindre que l'impunité n'influë contre l'ordre qui doit régner parmi les élèves que l'administration envoye pour y étudier. La perte du talent de ce jeune homme ne peut être regrettée, puisque son insouciance pour l'étude a différé, pendant près de treize mois, son arrivée à Rome. M. *Lagrenée* ne s'occupa pas dans le tems de cette conduite déplacée, ou peut-être en a-t-il écrit, et que ce soit oublié.

Il se fera sous quelques semaines une vente de l'un de ces

amateurs marchands; plusieurs beaux desseins de feu Mariettre y sont rassemblés. J'aurai le catalogue bien avant la vente.

Je suis, avec un profond respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. *Note de M. Pierre :* « L'on prononce par corruption *Chardini*. Expression reçûe. »

## 8684. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

28 décembre 1785... — Les élèves de l'Académie de Rome ayant envoié de leurs ouvrages, l'Académie a nommé des commissaires pour examiner lesdits ouvrages et lui en faire leur rapport. Les commissaires nommés sont MM. les recteurs, adjoints à recteur et MM. les professeurs en exercice; en outre, dans les professeurs, MM. *de Lagrenée* le jeune; dans les adjoints à professeur, M. *Suvée*, et, dans les conseillers, M. *Robert* et MM. les secrétaires. Cet examen aura lieu le 31 de ce mois, à onze heures du matin, dans les salles de l'Académie...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 270.

## 8685. — D'ANGIVILLER A VANLOO.

A Versailles, le 9 janvier 1786.

J'ai reçu, M., avec plaisir la nouvelle de votre arrivée à Rome, ainsi que les témoignages des souhaits que la circonstance du renouvellement de l'année vous engage à faire pour moi. Je suis fort sensible à cette attention de votre part, ainsi qu'à celle de M^me^ *Vanloo;* je vous en fais à l'un et à l'autre de sincères remerciemens.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1918.

## 8686. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Janvier 1786.

Monsieur, — La mort de M. *Watelet* ouvre une vacance dans la seconde classe des amateurs.

Je joins icy le jugement des commissaires de l'Académie sur les ouvrages des élèves de Rome; le manque absolu de desseins d'après nature doit vous être mis sous les yeux et paroît exiger une lettre pareille à celle qu'avoit demandé M. *Vien*, afin de faire suivre par les élèves l'usage de l'École du modèle, matin et soir, suivant la saison. Les esquisses ont été desirées.

Je ne retrouve point, Monsieur le Comte, la lettre de M. *Lagrenée*. Peut-être l'ai-je brûlée, la croyant inutile; mais en voicy le contenu :

Le s[r] *Chardigny* parut s'attacher à l'une des filles de M. *Lagrenée;* et, lorsque l'imprudence attachée à son âge eut fait connoître ses projets, les parents luy défendirent toutes conversations particulières et toutes démarches empressées. Quelque tems écoulé, il écrivit à la jeune personne et lui conseilla de prendre les clefs pendant le sommeil de M[me] sa mère, de sortir, de le venir joindre à un lieu indiqué, et de partir avec luy. La demoiselle, qui a reçu l'ancienne éducation, remit la lettre à M[me] sa mère; alors le père chassa et deffendit son appartement au jeune homme ainsi que tous saluts ou réunions hors de l'Académie.

M. *Lagrenée* finissoit son détail par me prier de ne point faire perdre à ce jeune homme son état, en croiant qu'il fût de mon devoir de parler de cette aventure désagréable pour luy, et dont l'éclat pourroit faire tenir des propos.

Le père de l'élève Osmond a retiré son fils de l'école de M. *Vincent;* il a dû sortir aussi de chez M. Plangenet, pendant la semaine dernière; ainsi, d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire en faveur du protégé de M. le marquis de Cherizi, je le remettrai au maître de pension.

Je n'ay encore que le programme de M. *Brenet*, et l'on m'a promis les autres.

Je suis, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8687**. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Versailles, le 7 janvier 1786.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, le jugement que l'Académie royale de peinture a porté sur les ouvrages envoyés cette année

par les pensionnaires du Roy à l'Académie de France. Vous voudrez bien leur faire part à chacun de ce qui le concerne dans ce jugement, afin qu'ils profitent des observations y contenues; car c'est là l'objet pour lequel cet envoy annuel a été établi.

On a été surpris, et je le suis moi-même, de ce que, parmi ces ouvrages, il ne s'est trouvé aucune figure dessinée d'après le modèle, comme les années précédentes. On en a conclu, et ce me semble avec raison, que le travail d'après le modèle n'est pas aussi suivi qu'il est à désirer qu'il le soit, ce qui seroit un relâchement contre lequel je ne puis trop vous exhorter de tenir ferme. Il est prescrit par le premier article du règlement envoyé à M. *Vien*, et qui doit également vous servir de règle que, pendant l'été, le modèle sera posé à six heures du matin et qu'on peindra ou dessinera d'après (peintres et sculpteurs) jusqu'à huit heures du matin, et que, pendant l'hyver, le modèle sera posé à l'entrée de la nuit pour travailler d'après pendant le même temps. Je vous recommande d'être sévère sur cet exercice et j'exige absolument des élèves pensionnaires (excepté les architectes) qu'ils envoyent chacun, l'année prochaine, une académie dessinée d'après le modèle.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8688. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

7 janvier 1786... — Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment à l'occasion de la nouvelle année..., de M. *de Lagrenée*, directeur de l'Académie de France à Rome, de M. *Ménageot*, adjoint à professeur, de M. *Vidaud d'Anthon*[1], honoraire, associé libre, de M. *Hüe*, académicien, tous maintenant à Rome.

Le secrétaire a aussi fait lecture du rapport des commissaires nommés, par la délibération du 28 du mois de décembre dernier, pour l'examen des ouvrages envoiés par les élèves de l'Académie de France à Rome. L'Académie a ordonné que ledit rapport sera inscrit sur les registres à la suite de ladite délibération...

*Rapport des commissaires.*

Nous, commissaires nommés par délibération du 28 de ce

mois pour l'examen des ouvrages envoyés par les élèves pensionnaires de l'École françoise à Rome, avons trouvé :

*Dans la peinture :* l'*Athlète mourant*, du s^r^ *Drouais*, bien peint, d'une manière ferme et de sentiment; on y remarque des recherches de vérité qui n'excluent point les bonnes formes; la couleur en est vigoureuse et vraie. Il eût été à désirer que le mouvement de la main posée sur la cuisse fût moins maniéré; les plis de la draperie sont trop multipliés. En général, cette figure est bonne; nous croyons que des encouragemens et des éloges lui sont dus. Nous avons été fâchés de ne point voir d'esquisses de lui, persuadés que nous aurions eu aussi des encouragemens à lui donner.

La figure du s^r^ *Gauffier* a un style grand et noble; mais il a été trop occupé de la bosse en peignant d'après nature. La touche en est peut-être un peu molle et froide, son pied droit un peu long et sa couleur sans dégradation. Cependant, nous avons été généralement contens de la route qu'il prend dans son art. Son esquisse est bien; elle a du stile. Mais nous recommanderons au s^r^ *Gauffier* d'allier la vérité au goût qu'il montre pour l'antique.

La figure du s^r^ *Belle* est assez bien d'ensemble; ses ombres sont trop égales de ton; on y remarque des sécheresses; cette figure est ce qu'il a fait de mieux jusqu'à présent, et nous l'invitons à travailler pour obtenir de nouveaux progrès dans son art.

*Dans la sculpture :* la figure du s^r^ *Le Sueur* est courte, les genoux sont sans caractère; l'attitude n'est point heureuse; le bras qui tient le cheval est ce qu'il y a de mieux exécuté.

L'attitude de la figure du s^r^ *Ramey* est bonne; il y a des vérités dans le torse, de l'expression dans la tête, un sentiment de nature dans le tout ensemble. En général, la manière de modeler est bonne.

La figure du s^r^ *Chardigny* est assez bien ensemble; la tête en est assez bien, mais le pectoral est trop enfoncé; en tout la figure est assez froide.

Le s^r^ *Fortin* a manqué l'ensemble de la tête de sa figure. En général, elle a trop de manière et, par conséquent, peu de vérité.

Le s^r^ *Chaudet* manque aussi par l'ensemble et n'a pas mis dans sa figure assez de recherche de nature.

Après avoir donné notre avis pour éclairer les élèves sur ce qui leur manque et sur ce qu'ils ont à acquérir, et après les avoir encouragés sur ce qui nous a satisfaits, nous nous plain-

drons de n'avoir point vu de figures dessinées d'après le modèle, comme les précédentes années, de la part des élèves peintres, et nous remarquerons, quant aux élèves sculpteurs, qu'ils ne marchent pas, depuis plusieurs années, de niveau avec les peintres. Nous finissons par les inviter tous à se rendre dignes de plus en plus des bontés dont Sa Majesté les honore.

Le tableau que M. *Taunay*, agréé, a soumis à notre examen annonce que la vue de l'Italie lui a inspiré de la noblesse dans le style. Le site de son païsage est beau; mais nous aurions désiré que les effets en eussent été plus décidés, surtout dans la partie gauche du tableau, et que la couleur en eût eu moins de monotonie et plus de vigueur.

Fait à l'Académie, ce jourd'huy trente et unième jour de décembre 1785.

Signé : VIEN, BELLE, BRENET, PAJOU, SUVÉE, ROBERT, RENOU.

Certifié conforme à l'original, ce 10 janvier 1786.

RENOU.

Archives nationales, O[1] 1943. — *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 271.

= 1. Le baron d'Anthon figure dans l'*Almanach royal* sur la liste des honoraires associés libres, avec adresse chez M. Vidaud, conseiller d'État.

## 8689. — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 11 janvier 1786.

Monsieur le Comte, — Je vous suis sensiblement obligé et du tableau que vous avés eu la bonté de me donner à faire pour le Roy et de la franchise avec laquelle vous me parlés du dernier. Je me tiendrai en garde contre le noir, deffaut que l'on contracte ordinairement à Rome, par la vuë des tableaux anciens qui ne le sont pas peu [1].

J'aurois désiré, Monsieur le Comte, vous envoïer plusieurs sujets pour vous donner le choix; mais, contraint de commencer le plutôt possible pour être prest à envoier le tableau à tems pour l'exposition, il faut absolument qu'il soit terminé trois mois plutôt que ceux qui le font à Paris, et aussi pour que ce travail n'influe pas sur les devoirs de ma place qui partage mon tems et m'oblige de répondre à toutes les recommandations qui me surviennent journellement.

J'ai donc déjà commencé le mien, dont voicy le sujet, et qui caractérise un exemple bien marqué de la fidélité d'un sujet à son Roy : *Alexandre, après avoir vaincu plusieurs fois Darius, vain de ses succès, exigeant que tout fléchisse devant luy*, outré de ce que Bétis, satrape de la ville de Gaza, dont il avoit eu quelque peine à faire le siège, outré donc de ce que le général ne paroissoit pas devant luy en fléchissant le genouïl, et de ce qu'il ne répondoit rien à ses menaces : « Je vaincrai ce silence obstiné, dit-il, et si je n'en puis tirer autre chose, j'en tirerai du moins des gémissements. » Enfin, sa collère se tournant en rage, il lui fit percer les talons, commanda qu'on l'attachât à un char; *ce satrape, sans s'émouvoir, présente ses pieds aux bourreaux, et, regardant fièrement Alexandre, brave sa collère et souffre ce tourment plutôt que de proférer la moindre parole de soumission devant l'ennemy de son Roy.*

Ce sujet, Monsieur le Comte, prête d'autant plus à l'expression que j'y introduis sa famille, la mère de ce capitaine tenant d'une main sa fille évanouie en criant : « Arrêtés, bourreaux ! ». Des soldats repoussent la foulle. De l'autre côté Effestion et plusieurs autres guerriers, à l'entrée de la tente, condamnent en silence l'action barbare d'Alexandre, car, quand le maître est en collère, les courtisans s'éloignent et ne disent mot.

Il y aura dans ce tableau quatre ou cinq expressions différentes qui se feront valoir réciproquement. Ce sujet vigoureux vous paroîtra peut-être étranger au genre auquel je me suis adonné jusqu'à présent; mais je sens qu'il réchauffera en moi la verve que les soixante ans dont je suis possesseur pourroient avoir refroidie[2].

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Le s[r] *Hubert* demande pour la restauration qu'il doit faire à lever les plans du Panthéon, qu'un pensionnaire nommé *de Seine* avoit entrepris, lequel, n'ayant pu achever cet ouvrage pendant son séjour à Rome, devoit le terminer à son arrivée à Paris; en conséquence, M. *Vien* luy permit d'emporter les ornemens en plâtre qui avoient été moulés à cet effet aux dépens du Roy, dont il avoit absolument besoin pour achever sa restauration, mais le s[r] *de Seine* étant mort peu de temps après son arrivée à Paris et la caisse de ces plâtres d'ornemens devenus néces-

saire au s[r] *Hubert* n'étant point parti, j'ai réclamé ces plâtres que le s[r] *Vaudoyer* dit avoir acheté du frère du deffunt; mais, comme on ne peut acheter ce qui a été moulé aux frais du Roy, j'ai signiffié audit s[r] *Vaudoyer* qu'il ait à restituer à l'Académie ce qui luy appartenoit, qu'il se fit rendre du frère du deffunt le prix qu'il les avoit acheté.

Depuis ce tems, j'ai lu dans les règlemens que pour obvier à ce que les restaurations ne restassent pas imparfaites, qu'à l'avenir les architectes seroient tenus de travailler à leur morceau dans les deux premières années de leur séjour à Rome et de les livrer au directeur de l'Académie, sous peine d'être privés de la gratiffication du voyage.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Je vous suis »; Lecoy, p. 340.
2. Depuis : « J'ai donc déjà commencé »; Lecoy, p. 340-1.

### 8690. — D'Angiviller au Roi.

Le 18 janvier 1786.

Le s[r] *Chardigny*, sculpteur, pensionnaire de Votre Majesté à l'Académie de Rome, s'est rendu coupable envers la famille du directeur d'une conduite qui ne tendoit pas à moins qu'à la déshonorer. J'ai pensé qu'un pareil délit ne pouvoit être puni que par le renvoi de ce jeune artiste hors de l'Académie.

J'ai cru, toutefois, convenable de mettre la chose sous les yeux de Votre Majesté afin qu'Elle veuille bien en ordonner.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8691. — D'Angiviller a Pierre.

Le 18 janvier 1786.

J'ai pensé, Monsieur, ne pouvoir punir autrement le s[r] *Chardigny* de la conduite qu'il a tenue à l'égard de M. *Lagrenée* qu'en le renvoyant de l'Académie. J'écris en conséquence à M. *Lagrenée* pour qu'il lui notifie son renvoy; je crois même devoir en écrire à S. É. M. le Cardinal de Bernis, tant afin que ce jeune homme ne trouve pas auprès de lui de l'appui, qu'afin qu'il le fasse sortir de Rome sous un bref délai.

Au surplus, comme cet événement fait vacquer à l'Académie de

Rome la douzième place de pensionnaire, j'ai jugé convenable d'en disposer en faveur du sieur *Desmarais* qui avoit gagné le grand prix de peinture réservé depuis plusieurs années. Je ne doute point, malgré ce que vous m'avez dit, qu'il ne profite avec empressement de cette grâce.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8692.** — Note au Directeur général.

18 janvier 1786.

*Observation :*

En renvoyant le s[r] *Chardigny* de l'Académie de Rome, Monsieur le Comte a à prononcer s'il juge à propos que M. *Lagrenée* lui accorde la somme d'usage pour revenir en France.

La punition du renvoy emporteroit avec elle la privation de la gratification de retour; mais, si M. le Comte veut que ce jeune artiste quitte Rome incessamment, il faut le mettre à portée de le faire.

Du reste, l'obtention de cette gratification pourroit dépendre de la manière dont il exécutera les ordres de Monsieur le Comte.

*(En marge :)* M. le Comte a approuvé la proposition que je lui ai faite, et, comme le courrier pressoit, il m'a chargé de le mander à M. *Lagrenée*, sauf une approbation plus spéciale quand il aura rendu compte de la conduite du s[r] *Chardigny*.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8693.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 18 janvier 1786.

La conduite, Monsieur, dont le s[r] *Chardigny* s'est rendu coupable envers vous est de nature à intéresser autant l'honneur de l'établissement où il avoit été admis par la bonté du Roy que votre honneur propre. Ainsi, je ne crois pas pouvoir faire moins que de renvoyer de l'Académie ce jeune artiste comme indigne des bontés de S. M. Je vous autorise, en conséquence, à lui notifier qu'il ait à quitter sous (*sic*) heures l'Académie.

Cet événement, au surplus, faisant vacquer une place à l'Aca-

démie, je crois devoir en disposer en faveur du sieur *Desmarais* qui a remporté l'année dernière un grand prix de peinture réservé.

Quoique je ne regarde point le gain d'un premier prix comme donnant un droit à la pension de Rome, toutefois, le seul manque de place et l'inconvénient d'excéder le nombre fixé des pensionnaires m'avoit engagé à lui refuser cette grâce. Mais, puisqu'il y a place aujourd'hui, je me porte volontiers à la lui accorder. Ainsi, vous le verrez probablement arriver sous quelques mois.

Vous connoissez, Monsieur, les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8694. — Lagrenée a d'Angiviller.**

A Rome, ce 18 janvier 1786.

Monsieur le Comte, — Mon épouse me prie de vous représenter que l'extrême chèreté des vivres ne permet plus au cuisinier de fournir la table des pensionnaires pour les 30 baioques par tête qui luy ont été passé il y a douze ans par M. *Hallé*, sans se mettre dans la nécessité de prendre à crédit et se ruiner ainsi peu à peu, ou, pour éviter cela, de quitter sa place. Les pensionnaires, de leur côté, se plaignent, grondent le cuisinier, etc.

Effectivement, ma femme a payé la barrique d'huille dernièrement 26 et 27 écus, qui n'en coûtoit que 14 il y a quelques mois, et, depuis un tems, tout est renchéris à proportion.

Je vous supplie, Monsieur le Comte, de vouloir bien m'autoriser à donner quelque chose de plus au cuisinier, ne fusse que 5 baioques par jour de plus par chaque pensionnaire. Pour ce qui me regarde personnellement, je ne demande rien, vuë qu'à mon arrivée à Rome j'ai mis mon fils aisné au séminaire; moyennant cela, le cuisinier a une bouche de moins à nourir; mais, pour la table des pensionnaires, c'est une justice de donner une augmentation, d'autant plus que le cuisinier est obligé de payer le blanchissage du linge de table et des lits des pensionnaires, de leur fournir à chacun une livre de chandelle par mois et de nourir deux garçons de cuisine.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

*Nota.* — Il n'est passé dans les comptes à la blanchisseuse

qu'une gratiffication de 7 pauls 4 baioques par mois, pour le blanchissage du linge de table et des lits des pensionnaires. Le surplus est payé par le cuisinier, qui lui donne 12 pauls par mois.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8695. — D'Angiviller au Cardinal de Bernis.

Versailles, le 18 janvier 1786.

Monseigneur, — M. *Lagrenée* m'ayant communiqué des sujets de plainte particuliers et fort délicats qu'il a contre le sr *Chardigny*, l'un des pensionnaires de S. M. à l'Académie de France, je n'ai pu me dispenser de lui en faire justice en renvoyant ce pensionnaire de l'Académie. J'ai pensé aussi devoir avoir l'honneur d'en faire part à Votre Éminence, afin que, si ce pensionnaire, qui a des torts réels et des plus graves envers M. *Lagrenée*, sollicitoit auprès d'Elle quelque appuy, Elle fût en état de porter un jugement des motifs de ce renvoy. Je pense même qu'il importe pour la tranquillité de M. *Lagrenée* que le sieur *Chardigny* ne tarde pas à quitter Rome; mais, pouvant seulement le renvoyer de l'Académie, je vous serai, Monseigneur, fort obligé d'employer l'autorité que votre place vous donne sur les François résidens à Rome pour qu'il ne tarde pas à en partir. Je ne doute pas que M. *Lagrenée*, à qui je marque que j'ai eu l'honneur de prévenir Votre Éminence sur ce renvoy, ne vous fasse la confidence des motifs qui m'ont porté à être aussi sévère.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8696. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 23 janvier 1786.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part des diverses offres de service que vous avez faites à M. l'abbé de Bourbon, relativement aux objets à voir dans Rome, offres dont il n'a jusqu'à présent fait aucun usage. Il est assez naturel que, logeant chez Son Éminence M. le Cardinal de Bernis, il ait, à cet égard, des facilités particulières, et, lorsque je vous ai écrit pour que vous lui offrissiez vos services, je ne doutois guères qu'il ne fût que peu ou rarement dans le cas d'en profiter; mais je lui

devois cette déférence et ce témoignage de désir de lui être utile. Ainsi, il suffira que vous vous teniez prêt dans l'occasion à faire ce qui dépendra de vous pour remplir ses vues.

Je ne vois pas sans quelque peine que le s^r^ *Vignali* se cache de vous et vous voit rarement; car j'avois conçu quelques espérances de lui, attendu qu'il avoit gagné le prix avec distinction.

A l'égard du beau plâtre de l'*Apollon* qui est à l'Académie, je ne puis qu'approuver le refus que vous avez fait de le prêter au s^r^ *Lorta*. Ces morceaux ne doivent être déplacés en aucune manière, et si vous m'en eussiez demandé la permission, je l'aurois certainement refusée.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8697. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 1^er^ février 1786.

Monsieur le Comte, — Je vous avouë que j'ai oublié le devoir de l'homme du Roy en ne vous faisant point part du délit du s^r^ *Chardigny;* celui de père a prévalu, il a des droits plus naturels et au moins aussi sacré, puisqu'il s'agissoit de l'honneur et du repos de toutte ma famille.

Vous êtes obéï; j'ai nottifié au s^r^ *Chardigny* que le Roy, instruit de la malheureuse lettre qu'il avoit eu l'audace d'écrire à ma fille, vous m'ordonniez, Monsieur le Comte, de sa part, de le renvoier, et que, sous huitaine, il ait à sortir de Rome; que je lui remettrois les 100 écus de France pour s'en retourner, au cas qu'il se comporta avec réserve dans la juste punition de son manque de respect. Ce à quoi il a répondu qu'il comptoit éclaircir cette affaire-là à Paris. J'ignore ce qu'il entend dire par ces paroles. Dieu veuille que ce malheureux n'aille pas troubler le repos de mes vieux jours à mon arrivée à Paris.

J'aurai soin, Monsieur le Comte, de vous faire part de la manière dont cette affaire se terminera.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8698. — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 6 février 1786.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 11 du mois dernier par laquelle vous m'informez du sujet que vous vous proposez de traiter dans le tableau que je vous ai demandé pour le Roi et qui doit servir à l'exposition des ouvrages de l'Académie en 1787; je n'aurois pas été fâché que vous eussiez pris un sujet moins sévère et moins triste, car le public s'est plaint lors du dernier sallon de ce que, par un hazard singulier, la plupart des peintres d'histoire avoient adopté des sujets noirs. Je conçois toutefois que celui que vous avez choisi prête beaucoup à diverses expressions propres à embellir une composition pittoresque; d'ailleurs, il est de votre goût, et je ne veux, à cet égard, y mettre aucune gêne; ainsi, je ne puis que vous exhorter à le traiter ainsi que votre goût et votre talent vous inspireront.

A l'égard de la demande du s^r^ *Hubert*, je présume que ce que vous appellez la restauration qu'il doit faire est le plan et l'élévation d'un bâtiment ancien, ce qui est, en effet, une des tâches que, d'après les observations de l'Académie d'architecture, j'ai imposé aux pensionnaires architectes. Je ne vois aucun motif de ne pas consentir à ce que ce pensionnaire prenne pour l'objet de son travail le *Panthéon*, puisque le s^r^ *de Seine* en avoit fait l'objet du sien, qu'il avoit laissé imparfait, et qu'il devoit terminer à Paris, ce que sa mort a empêché; ainsi, il me paroît assez à propos que le s^r^ *Hubert* y supplée.

Vous avez, au reste, très bien fait de revendiquer pour l'Académie les plâtres que le frère du s^r^ *Deseine* avoit mal à propos vendus au s^r^ *Vaudoyer;* faits aux frais du Roy, ils lui appartenoient. Je ne puis non plus qu'approuver que vous teniez la main à ce que les pensionnaires architectes s'acquittent de cette tâche dans le courant des deux premières années de leur séjour à Rome; cela est essentiel pour que ce qui est arrivé au s^r^ *de Seine* de laisser son ouvrage imparfait n'arrive pas.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O^1^ 1943.

## 8699. — D'Angiviller a Lagrenée.

Du 7 février 1786.

Vous trouverés ci-joint, M., le jugement que l'Académie royale de peinture a porté sur les ouvrages envoyés cette année par les pensionnaires du Roy à l'Académie de France. Vous voudrés bien leur faire part à chacun de ce qui le concerne dans ce jugement, afin qu'ils profitent des observations y contenues, car c'est là l'objet pour lequel cet envoy annuel a été établi.

On a été surpris, et je le suis moi-même, de ce que, parmi ces ouvrages, il ne s'est trouvé aucune figure dessinée d'après le modèle, comme les années précédentes. On en a conclu, et ce me semble avec raison, que le travail d'après le modèle n'est pas aussi suivi qu'il est à désirer qu'il le soit, ce qui seroit un relâchement contre lequel je ne puis trop vous exhorter de tenir ferme.

Il est prescrit, par le premier article du règlement envoyé à M. *Vien* et qui doit également vous servir de règle, que, pendant l'été, le modèle sera posé à six heures du matin et qu'on peindra et dessinera d'après (peintres et sculpteurs) jusqu'à huit heures du matin, et que, pendant l'hyver, le modèle sera posé à l'entrée de la nuit pour travailler d'après pendant le même temps. Je vous recommande d'être sévère sur cet exercice, et j'exige absolument des élèves pensionnaires (excepté les architectes) qu'ils envoyent chacun l'année prochaine une Académie dessinée d'après le modèle.

Vous connoissés les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1144, fol. 26.

## 8700. — Le Cardinal de Bernis a d'Angiviller.

A Rome, ce 8 février 1786.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avés honoré le 16 du mois dernier relativement au sieur *Chardigny*, architecte, et l'un des pensionnaires du Roy à l'Académie de France en cette ville, d'où il part ce soir retournant à Paris, ainsi que vient de me le faire savoir M. *de Lagrenée*, en me priant de faire expédier audit sieur *Chardigny* le passeport qui lui est nécessaire pour cet effet, ce qui a été exécuté sur-le-champ de ma part.

Je m'empresse de vous apprendre cette nouvelle et de vous

offrir en même tems, Monsieur, l'hommage de l'inviolable attachement que je vous ai voüé pour la vie.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8701.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 8 février 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part que le s^r^ *Chardigny* doit partir cette nuit. Je lui ay remis, suivant vos intentions, les 300 livres de France pour son voiage, et l'apoint de sa pension échuë d'un mois et huit jours.

J'ai fait part à M. le Cardinal de Bernis du départ du s^r^ *Chardigny*, ainsi qu'il m'en avoit prié dimanche dernier, affin qu'il répondît positivement à la lettre que vous lui écrivites à son sujet, en vertu de laquelle il m'offrit d'interposer son autorité au cas que le jeune homme fît quelques difficultés d'obéir à vos ordres; mais heureusement cela s'est passé tranquillement.

Vous m'avés fait l'honneur, Monsieur le Comte, de m'écrire dernièrement que le s^r^ *Demarais* alloit bientôt venir remplacer le s^r^ *Chardigny*. Il va y avoir à l'Académie cinq peintres, sçavoir : les sieurs *Drouais*, *Gauffier*, *Taunay*, *Potain* et *Demarais*, sans compter celui qui gagnera un premier prix de peinture cette année, que peut-être vous envairé à Rome, ce qui feroit six peintres, et il n'y a que quatre logements dont le jour soit favorable pour prendre le modèle. Comment ferai-je? Je serai obligé de retirer à M. *Huë* l'adjacent de mon attelier pour y laisser travailler le s^r^ *Demarais*, lui étant impossible de travailler dans celle qui lui échoit; alors, il sera difficile d'arranger le sixième peintre, qui n'aura que des chambres dont le jour vient de trop bas.

Pour ce qui est de M. *Huë*, comme je ne lui ay donné cet attelier que sous condition qu'il le rendroit au besoin, cela ne fera aucunne difficulté, d'autant mieux que, devant aller à Naples et faire des études dans les campagnes de Rome, à son retour, l'année qu'il compte rester sera bien avancée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8702. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 15 février 1786.

Monsieur le Comte, — Le renvoy du s^r^ *Chardigny* ayant laissé la figure, copie en marbre qu'il devoit faire pour le Roy, très peu avancée, je l'ay donné à achever au s^r^ *Michallon* qui, je crois, s'en acquittera bien, car il travaille le marbre avec une grande facilité. Il y travaille journellement et avec zèle. Comme les bras de la *Junon* ne sont point antiques, il demande si, sans contrevenir aux ordres que vous avés donné, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, vous voulez luy permettre de consulter la nature; cela feroit une meilleure copie, promettant bien de ne rien changer; que, si néanmoins vous n'acquiessiés point à sa demande, il la terminera de son mieux d'après la restauration; pour moy, je pense que sa demande n'est pas déplacée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

*Note de la main du Directeur général :* A M. *Pierre*, pour me marquer si ce que propose M. *Lagrenée*, relativement à la figure à achever par le s^r^ *Michalon*, est expédient et convenable.

A Versailles, le 4 mars 1786.

D'Angiviller.

*Note de M. Pierre :* M. *Lagrenée* prend la lettre et ne prend pas l'esprit des choses.

Il a été dit à plusieurs reprises que MM. les élèves méprisoient l'antique et les grands maîtres, qu'ils prétendoient que la nature seule devoit les conduire. En conséquence, il a été dit que ces MM. étoient des raisonneurs, lorsqu'ils vouloient consulter la nature, en copiant une des belles figures de l'*Antique;* mais, sans prétendre exclure l'étude de la nature, lorsque l'on désiroit la copie d'un antique médiocre, *est modus in rebus.*

D'après ces distinctions, l'on a écrit une *lettre décidée* qui déffend l'étude de la nature, *patâtrâ.*

M. *Lagrenée* a mandé à M. *Pierre*, au nombre de ses rixes avec *Chiardini*, qu'il luy avoit refusé l'étude de la nature, dont l'élève s'étoit stomaqué.

M. *Pierre* a bien vite répondu en artiste à M. *Lagrenée* sur son tort. La lettre est assez longue et appuyée par des exemples.

M. *Lagrenée* a riposté qu'il suivroit son ordre. Que faire?

C'est de faire une lettre qui distinguera bien les circonstances dans lesquels se trouvera l'élève, et de lever l'embargo général et exclusif.

M. *Lagrenée* écrivit autrefois deux lettres à M. *Pierre :* l'une contre la facilité dans les réceptions; l'autre contre l'admission des femmes. Et M. *Lagrenée* va chercher les artistes pour les présenter.

Tous les Iroquois ne sont pas aux Indes occidentales.

Les bras ne sont pas antiques, et le Directeur ne sçait pas ce qu'il doit faire?

Six cents lieues de parcourues.

Archives nationales, O[1] 1942.

**8703.** — PIERRE A D'ANGIVILLER.

19 février 1786.

Monsieur, — Le sieur *Jean-Baptiste-Frédéric Desmarais*, peintre, a obtenu le premier prix dans le concours de 1785; les places de l'École de Rome étant remplies, il ne put participer à la grâce du voyage; vous l'avés nommé, Monsieur le Comte, depuis la vacance de l'une des places, par la sortie d'un élève.

La beauté de la saison me rappelle l'avantage de partir dans le printems. C'étoit son projet; si vous vouliés bien ordonner l'expédition de son brevet, l'ordonnance des frais de voyage et un passeport, il se prépareroit à partir le plutôt possible.

Je suis, avec un profond respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O[1] 1919.

**8704.** — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S[r] DESMARAIS, PEINTRE.

Du 23 février 1786.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Jean-Baptiste-Frédéric Desmarais*, natif de Paris, âgé de 29 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. *Doyen*, peintre du Roi, professeur de son Académie royale de peinture et sculpture,

où il a remporté, dans le courant de 1785, le premier prix mis en réserve en 1783, l'avons choisi et nommé pour remplir pendant le tems qu'il nous plaira la place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France entretenue à Rome par Sa Majesté, vacante par le retour du s^r^ *Chardigny*, l'un deux, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1097, fol. 208.

## 8705. — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 26 février 1786.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de l'exécution de mes ordres relativement au s^r^ *Chardigny*.

Je vois que, d'après ce qu'il vous a dit, vous craigniez quelque réclamation du genre de celle du s^r^ *Mouton* contre M. *Natoire*. Mais vous devez être tranquille. Ce renvoi est mon ouvrage, après avoir pris l'ordre du Roy. Le délit est constant, d'après la lettre qui vous a été remise. Ainsi, il a d'autant moins lieu à réclamation ou procès contre vous que la pension de Rome n'est pas même un droit, que c'est une pure grâce du Roy, et que, sur des mécontentemens beaucoup moins graves, je puis rappeller un pensionnaire de l'Académie[1].

Je vous répondrai incessamment sur l'article de votre lettre du 18 janvier.

Vous connoisséz les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1943, et O¹ 1144, fol. 41.

= 1. Depuis : « Je vois »; Lecoy, p. 342-3, à la note.

## 8706. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, du 1^er^ mars 1786.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de l'embarras où vous alléz vous trouver pour procurer un attelier au s^r^ *Desmarais* que je vous ai annoncé devoir bientôt partir pour Rome, le renvoy du s^r^ *Chardigny* me mettant à portée d'accorder à ce peintre la grâce de la pension à Rome; je vois, pourtant, que vous avéz trouvé un moyen en lui donnant l'attelier attenant au vôtre, que vous aviez prêté à M. *Huë* qui, devant aller à Naples et ensuite faire des études aux environs de Rome, en fera

peu d'usage. D'ailleurs, M. *Hue* est étranger, pour ainsi dire, à l'Académie de Rome, et les commodités pour le travail sont dévolues aux pensionnaires que le Roy envoye pour s'y former.

Mais vous demandez où, dans le cas où à la fin de cette année il viendra un peintre à Rome, qui sera alors le 6e, vous lui donnerez un attelier, vû qu'il n'y en a absolument que cinq, y compris celui qui sera retiré à M. *Hue*. Je vous répondrai à cela que je ne présume pas que M. *Taunay* passe à Rome au delà de cette année, qui sera la troisième; ce temps me paroît suffisant pour un peintre de genre.

D'ailleurs, il peut se faire qu'il n'y ait pas cette année de prix de peinture. Au surplus, il faut voir avec l'architecte de l'Académie s'il n'y auroit pas moyen de mieux éclairer quelque chambre de pensionnaire, en sorte qu'elle pût servir également à un peintre ou à un sculpteur. Ne pourroit-on pas aussi ménager dans la petite maison du *vicolo* un attelier de supplément pour des cas semblables? Vous voudrez bien examiner et faire examiner ces choses et m'en rendre compte.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O1 1943.

### **8707.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 1er mars 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part de la mort de Monsieur Laboissière, médecin de l'Académie; je crois devoir remettre à la famille le quartier courant de ses honoraires, quoiqu'il soit décédé un mois et quelques jours avant l'échéance, en prenant quittance des parents qui ne manqueront pas de venir me demander cette dette.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Le sieur Cremadel, reçu en survivance du médecin Italien, fera le service comme à l'ordinaire, sans qu'il soit besoin de luy donner un adjoint, vu qu'il est jeune, à moins que vous ne vouliés donner un adjoint à celui-cy.

Archives nationales, O1 1943.

### 8708. — Pierre a d'Angiviller.

4 mars 1786.

L'Académie, Monsieur le Comte, a fait le choix parmy les esquisses des élèves peintres et sculpteurs qui doivent concourir pour les grands prix. Parmy les esquisses des peintres, il s'en trouve quatre ou cinq très jolis; les sculpteurs sont très faibles. L'épreuve de l'Académie peinte ou modelé les écartera sans doute.

M. *de Jobert* ou *Joubert* a eu la totalité des suffrages; l'on s'y attendoit. Il a été arrêté que, dorénavant, les académies peintes ou modelés comme épreuves seroient jugés par le scrutin ; par là, on évitera le zèle des maîtres et des amis.

Je vous supplie, Monsieur le Comte, d'agréer mon profond respect.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8709. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 8 mars 1786.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me marquez que la figure (copie d'une *Junon* antique) commencée par le s[r] *Chardigny*, restant imparfaite et même peu avancée, attendu son renvoy de l'Académie, vous l'aviez donnée à achever au s[r] *Michalon* qui, à ce que vous comptez, s'en acquittera bien; mais, comme les bras de cette figure ne sont pas antiques, vous me demandez si vous accorderez à ce pensionnaire la permission de ne pas suivre en cela son modèle, mais de les faire d'après nature.

Sur cela, je vous observerai qu'en ordonnant de suivre exactement les modèles antiques, j'ai seulement entendu parler de ceux qui étoient réputés bons ou excellens, et m'opposer à cette inquiétude ou à cette présomption d'un jeune artiste qui souvent imagine qu'il fera mieux en travaillant d'après la nature qu'en suivant un modèle déjà excellent. Mais, lorsqu'une statue antique ne sera pas du nombre de celles qu'on répute généralement excellentes, et qu'elle pèchera par quelques parties, ou que ces parties qui manquoieut auront été médiocrement restaurées, je ne vois rien de mieux à faire que de refaire ces parties d'après nature. Ainsi,

dans le cas présent de la *Junon*, dont les bras sont d'un artiste moderne qui n'a pas supérieurement réussi dans sa restauration, vous ferez bien de laisser faire au s^r *Michalon* les bras de sa figure d'après nature; et vous pouvez, à cet égard, vous régler dans d'autres circonstances semblables d'après cette explication.

Vous connoissez, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8710. — D'Angiviller a Lagrenée.

Du 13 mars 1786.

J'ai vu, Monsieur, par la lettre que vous venez de m'écrire, le désir que vous avés que je vous permette d'étendre jusqu'à 13 pieds en longueur le tableau dont je vous ai chargé pour l'exposition de 1787. Je crois devoir vous observer sur cela que, tout éclaircissement pris, il ne m'est pas possible de m'écarter davantage de la marche générale que j'ai établie pour la distribution des ouvrages du Roy; quant au sujet qui paroît vous plaire si fort et qui vous engage à solliciter cette extension, je ne sçais s'il est en luy-même aussi favorable qu'il le paroît d'abord. Ne pourroit-on pas dire qu'il ne présente à la rigueur qu'une scène d'apparat assés semblable à beaucoup d'autres, et qu'il sera peut-être assés difficile d'échauffer à cause de l'uniformité de sentiment qu'elle doit inspirer? Je ne doute au surplus nullement que vous ne parveniez à la traiter de manière à vous faire honneur; mais la grandeur du champ me paroît assez indifférente, et personne ne sçait mieux que vous qu'il n'est rien qu'on ne puisse traiter dans le champ le plus limité.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1144, fol. 72.

### 8711. — Bernis a Vergennes.

Rome, 15 mars 1786.

... On nous annonce pour le mois de mai la seconde visite de M. le duc et de Madame la duchesse de Cumberland; nous aurions pû nous consoler d'être privés de cet honneur...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 902, fol. 249. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8712.** — VERGENNES A SCHWEIGHAEUSER.

Versailles, 25 mars 1786.

Je vais, Monsieur, faire passer à M. le Cardinal de Bernis le mémoire que vous m'avez addressé pour demander que M. l'abbé Spaletti soit autorisé à emporter chez lui les manuscrits du Vatican qu'il s'est chargé de collationner pour perfectionner l'édition de *Polybe* que vous vous proposez de donner au public. J'ai tout lieu de croire, Monsieur, que cette faveur sera accordée; aussitôt que M. le Cardinal de Bernis m'aura instruit du succès de ses démarches, vous en serez averti.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 902, fol. 334. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

**8713.** — PRUDHON A DEVOSGE.

Rome, le 28 mars 1786.

M. Frédéric Villot a publié jadis (*Archives de l'Art français*, t. V, p. 97-170) les lettres écrites par *Pierre-Paul Prudhon* à MM. *Devosge* et *Fauconnier* pendant son voyage en Italie et son séjour à Rome (1785-1786). Il serait impossible de donner ici les correspondances inédites des jeunes artistes français envoyés à Rome, même inédites, à bien plus forte raison quand elles ont déjà été imprimées. Ces correspondances deviennent de plus en plus volumineuses quand on approche de la Révolution. Toutefois, quand ces lettres ont rapport à l'Académie de Rome, il est utile de rappeler les passages relatifs à notre sujet. Voici, dans cet ordre d'idées, quelques extraits d'une lettre de *Prudhon* à M. *Devosge* :

Je contois, comme j'avois eu l'honneur de vous en prévenir, pouvoir faire ou tout au moins commencer le portrait de Son Éminence [le Cardinal de Bernis] pendant le temps que l'impression de ma toile metteroit à sécher; mais, lorsque j'ai été pour en obtenir la permission, Son Ém. m'a fait dire par son neveu ou son cousin le chevalier de Bernis que l'original, qui est un tableau de huit pieds ou environ, étant dans son appartement, il ne pouvoit pas, pendant le temps qu'il restoit à Rome, en laisser faire une copie; que, dans le mois de juin, où il se retire à Albano accause du mauvais aire de Rome, on pourroit alors le copier à son aise. Comme le tableau du plafond de *Cortonne*, que demandent les Élus, est un ouvrage considérable de longue haleine, je présume peu avoir assés de temps pour faire le portrait, n'en ayant au plus

que pour l'exécution de cette grande machine. Je suis fâché de ne pouvoir remplir sitôt les intentions de M. l'abbé de Lafarre; mais vous en voyez, Monsieur, vous-même l'impossibilité. ... Pour en revenir à M. l'abbé Tourlot[1], sans que j'en scû rien, il nous a engagé avec M. *Lagréné* un peu plus que je ne l'aurois désiré; il l'a prié d'écrire tous les trois mois aux élûs de Bourgogne, soit en notre faveur, soit pour leur rendre compte de nôtre avancement; pour ce faire, il faudroit lui montrer de nos ouvrages, et de bonne foy je ne me sens point porté à cela : M. *Lagrené* a sa manière de voir et de faire qui ne cadre guère avec la mienne; par conséquend, ses conseils ne peuvent pas m'être bons, et alors à quoi sert d'avoir l'air de demander les avis d'une personne quand on est pas disposé à les suivre. Du reste, M. *Lagrené* est un homme aimable et qui aime à rendre service; j'ai été sensible à la manière obligeante avec laquelle il s'est offert à nous être util. Encore une chose; lorsqu'on connoît beaucoup de gens auxquels on est obligés de faire sa cour, on se gâte, on perd son caractère, sa façon de voir; on devient uniforme, petit, mesquin en les fréquentant; on ne veut chercher qu'à leurs plaire, et on ne fait plus que comme tout le monde, triste dénoûment! Si les grands maîtres avaient agi de la sorte, nous n'aurions rien à puiser dans leurs ouvrages. Un artiste qui étudie doit être libre; il doit opérer d'après ses principes et d'après ses réflections, qui, pour être profondes et solides, ont besoin de solitude. Après cela, lorsqu'il y est affermi et qu'il a acquis le degré de talent dont il se croit capable, il peu se produire avec retenû; car il risqueroit encore de maniérer son génie. *Léonard de Vinci*, cet Homère de la peinture qui auroit donné des leçons à *Raphaël*, *Michel-Ange* et à tous les maîtres qui sont venus avant et après lui, dit lui-même qu'un artiste a besoin d'être tout entier à luy, que sa solitude lui est absolument nécessaire pour observer plus attentivement la nature. Enfin, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut se résoudre à ne rien sçavoir, en voyant le monde, fesant sa cour et perdant son tems, ou sacrifier le monde et ses flatteries pernicieuses à la science et au plaisir de devenir un homme de talent...

PRUDHON.

= 1. Précepteur de l'abbé de Bourbon, le fils naturel de Louis XIV et de M[lle] de Romans, dont il avait été question auparavant dans la même lettre. L'abbé de Bourbon devait mourir en Italie quelques mois plus tard.

**8714.** — BERNIS A VERGENNES.

Rome, 29 mars 1786.

... M. le duc de Choiseul, qui se fait aimer et considérer de tout le monde, a été reçu du Pape avec une bonté particulière, et Sa Sainteté l'a traité avec les distinctions qu'elle accorde depuis un certain temps, mais sans cérémonial, aux ducs et pairs et aux grands d'Espagne.

On nous annonce la prochaine arrivée de M. le duc et de Mme la duchesse de Cumberland. Il a été difficile de leur trouver un logement dans Rome, vu la foule des étrangers plus grande qu'à l'ordinaire...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 902, fol. 351 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8715.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 12 avril 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part que le sr *Gauffier* vient de faire un tableau qui a eu tout le succès possible. Il est bien dommage que ce jeune homme soit d'une bien foible santé; néantmoins, quoique des meaux de tête insupportables l'empêchent de se livrer journellement au travail, ce jeune artiste fait des progrès considérables. Le tableau qu'il vient de faire de moyenne grandeur est comme un *Le Sueur*. Il vient de s'en défaire très avantageusement et plusieurs amateurs luy en demandent.

Le sr *Drouais* travaille vigoureusement; mais il ne fait rien voir à personne, jusqu'à ce qu'un grand tableau auquel il travaille journellement soit terminé.

Le sr *Potain* travaille aussi; il règne une grande émulation parmi les pensionnaires; mais tous ne promettent pas autant que les srs *Drouais* et *Gauffier*.

La sculpture me paroît moins brillante, quoique, cependant, ils travaillent tous chacun de leur côté avec assiduité.

L'architecture me paroît n'avoir été depuis long tems aussi pure. Le sr *Vaudoyer* vient de finir sa restauration du *Théâtre de*

*Marcellus* qui me paroist bien; les autres architectes étudient et travaillent fructueusement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8716.** — BERNIS A VERGENNES.

Rome, 12 avril 1786.

... M. le duc et Madame la duchesse de Cumberland, sous le nom de comte et comtesse de Dublin, arrivèrent ici samedy au soir; on dit qu'ils y séjourneront six semaines. Je connois ces princes depuis longtemps, et ils n'ont cessé de me donner des marques de leur souvenir. Je fus leur rendre visite le lendemain de leur arrivée; le jour d'ensuite, M. le duc de Cumberland vint me la restituer en personne. Ils ont accepté un grand souper et un concert que je compte leur donner le lundy de Pâques; j'y rassemblerai les ministres et tout ce qu'il y a de plus considérable parmi les étrangers.

... M. l'abbé de Bourbon, qui a gagné universellement l'affection de la cour et de la prélature de Rome, se dispose aussi à partir pour Naples la semaine d'après Pâques. Je n'avois pas eu de peine à obtenir pour lui le *gratis* des bulles des deux abbayes auxquelles il a été successivement nommé, à cause du nom respectable qu'il porte[1]. J'en ai eü davantage pour faire accorder la même grâce à M. l'abbé Leduc[2]; cela est tout simple; mais le Pape s'y est enfin déterminé de bonne grâce et avec noblesse, dans un temps où la daterie essuye tous les jours de si grandes pertes.

M. l'abbé Leduc, en obtenant le *gratis* de ses bulles, n'est pas exempt de payer d'autres frais sur lesquels on n'accorde jamais de diminution; mais je lui ai épargné la plus forte dépense et lui ai procuré une véritable distinction[3].

Dez que le correspondant du professeur, qui se propose de publier une édition de *Polybe*, se présentera à moi et me fera connoître les facilités dont il a besoin à la bibliothèque Vaticane, je ferai de mon mieux pour les lui procurer...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 902, fol. 397, 399 et 400. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Protégé de Mmes Adélaïde et Louise de France, l'abbé de Bourbon était abbé de Signy (Ardennes) depuis 1777, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris depuis 1783 et l'un des dix grands vicaires de l'archevêque de Paris depuis 1784.

2. Benoît-Louis Le Duc, fils naturel de Louis XV et de Mlle Tiercelin, né le 7 février 1764, mort vers 1830.

3. Grâce à Bernis, il obtint ses dispenses sans venir à Rome, et reçut, par la faveur de Mesdames de France, l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

### **8717.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Le 18 avril 1786.

J'ai examiné, Monsieur, avec attention la demande que vous m'avéz faite et qui a pour objet une augmentation de cinq bayoques par jour pour la nourriture de chaque pensionnaire, augmentation que vous motivez sur celle du prix des denrées qui ont extrêmement renchéri depuis la nouvelle fixation de la table des pensionnaires, faite sur l'avis de M. *Hallé*. On m'a, en effet, confirmé que cet accroissement dans le prix des denrées a toujours été en augmentant depuis cette époque, et il m'a paru juste d'y avoir égard; je vous autorise donc à porter la dépense de la table des pensionnaires à raison de 35 bayoques par jour pour chaque pensionnaire, et cela à datter du commencement de cette année.

J'ai vu par votre dernière lettre les difficultés insurmontables que vous trouvéz à former un sixième attelier de peintre pour celui qui va incessamment partir d'ici. Je ne puis donc qu'approuver l'expédient que vous proposez, quoique fâché de ce que cela vous prive d'une commodité à laquelle, comme directeur, vous avez droit. J'observe, au surplus, que les srs *Taunay* et *Belle* sont en quelque sorte hors d'ordre et qu'il n'est pas probable que le premier passe à Rome tout le temps qu'y restent ordinairement les pensionnaires.

Vous connoissez les sentiments, etc.

*P.-S. (de la main de Monsieur le Directeur général :)* Il y a dans un des palais de Rome un portrait d'une Dlle Chingy[1] qui a eu le col coupé pour avoir tué son père qui vouloit abuser d'elle. Ce portrait est du *Guide* ou du *Dominiquain*. J'ai oublié le nom du palais; mais vous le saurez aisément, car c'est une grande maison de Rome que la maison Chingy, et cette histoire est connue; il y a même une branche de cette maison qui subsiste, mais sous un autre nom. Je voudrois avoir une copie de ce tableau

aussi bien faite que possible. Je vous prie de vous en informer et de me le faire copier par le plus habile de nos jeunes gens, avec grand soin. M. *Drouais* me feroit fort bien cela. Il ne faut pas grand têms, car je crois que ce n'est qu'une tête avec les épaules sans mains.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Le portrait de *Béatrix Cenci*, par le *Guide*, se trouve dans le palais Barberini.

**8718.** — NOTE DE M. PIERRE SUR LE PRIX DE LA NOURRITURE A ROME.

Avant le 18 avril 1786.

Nouveaux éclaircissemens pris avec M. *Pierre;* il m'a dit qu'il s'étoit trompé en marquant qu'il n'étoit question que de deux bayoques et demie de plus, vû que les deux bayoques et demie demandées par M. *Vien* n'avoient pas été accordés. *(La note ci-dessus est écrite de la main de M. le Directeur général.)*

*Note de M. Pierre au Directeur général.* — M. et M[me] *Vien* ne trouvent pas la demande de M. *Lagrenée* surprenante, vu l'augmentation générale dont ils s'étoient aperçu sur la fin de leur séjour à Rome. La population est augmentée; un luxe qui remplace l'ancienne parcimonie fait tout renchérir.

Lorsque M. et M[me] *Hallé* se déterminèrent à demander une augmentation, ce ne fut qu'après un examen scrupuleux sur le prix des denrées.

Monsieur le Directeur général accorda deux sols et demi pour chaque pensionnaire par jour; au bout des trois premières années du directorat de M. *Vien*, les plaintes du cuisinier et fournisseurs recommencèrent, et ce ne fut que par l'espérance d'une augmentation que l'on a poussé l'état actuel.

Ce n'est donc que deux sols et demi que l'on désire. M[me] *Vien,* qui entend très bien l'ordre d'une maison, estime que, si Rome continüe sur le pied dont elle a vu les commencemens, il faudra encore se pretter à des augmentations successives.

Madame *Lagrenée* est certainement une excellente ménagère; ainsi, l'on ne peut douter qu'elle n'ait point calculé avant la demande de son mari. Pour donner une idée de l'augmentation : en 1740, il y avoit dans la belle rüe de Rome trois caffé,

quelques boutiques de marchands regratiers; les caffés se tenoient dans des boutiques, sans nulles décorations : quelques tables de bois, des escabots de paille les meubloient; le maître caffetier, vêtu à la levantine, fumoit et mangeoit un ognon pour son dîner. Aujourduy, les caffés sont décorés comme à Paris, verres de Bohême, glaces, etc., et les maîtres mettent la nappe à chaque repas. Les boutiques sont toutes autres, et celles des marchandes de modes sont à l'instar de la rue Saint-Honoré.

On croit avoir entendu dire qu'au départ de M. *Vien* la population étoit évaluée de 15 à 20,000 âmes de plus; jamais les étrangers ne s'y sont rendus avec tant d'affluence; les François qui ne s'occupoient point de Rome il y a dix ans, y vont par caravanne.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8719. — Bernis a Vergennes.

Rome, 19 avril 1786.

... La fête que j'ai donné avant-hier au duc et duchesse de Cumberland, ainsi qu'à une infinité d'étrangers de marque, a très bien réussi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 903, fol. 412. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8720. — Bernis a Vergennes.

Rome, 26 avril 1786.

... Je crains qu'il n'y ait quelque dérangement dans l'époque du départ des duc et duchesse de Cumberland et dans la route qu'ils s'étoient proposés de prendre pour entrer en France. Je serai instruit avant le départ de la poste de leur dernière résolution et j'aurai l'honneur de vous en informer.

*P.-S.* — M. le duc de Cumberland me fit l'honneur de me dire hier qu'il n'a rien à changer à la note qu'il me pria de vous adresser, Monsieur, le courrier passé, que peut-être Madame la duchesse, sa femme, au lieu d'entrer en France par le Pont-de-Beauvoisin, pourroit bien passer par Genève et entrer dans le royaume par la Franche-Comté, mais qu'il n'y avoit rien de décidé à cet égard. Ce prince s'embarquera à Livourne sur une frégate angloise pour Marseille; Madame sa femme voyagera seule

avec sa suite par la Savoye jusqu'à Lyon, ou par Genève et la Franche-Comté. Je serai averti du choix qu'elle fera de l'une ou de l'autre route...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 902, fol. 422 et 422 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **8721**. — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 3 may 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu accorder 5 baioques de plus par jour pour la nourriture de chaque pensionnaire, vu le prix des denrées, qui ont extrêmement renchéri depuis douze ans. Je donnerai donc dorésenavant 35 baioques par jour au cuisinier pour chaque pensionnaire[1].

Comme le compte du premier quartier de cette année vous a été rendu sur le pied de 30 baioques pour chaque pensionnaire, je ne ferai commencer l'époque de l'augmentation des 5 baioques que du jeudy 27 avril de cette année, à moins que Monsieur le Comte ne veuille que je lui donne, au cuisinier, en forme de gratiffication depuis le mois de janvier, ce qui ne laisseroit pas de faire une somme de 70 écus romains.

J'ai demandé à M. *Drouais*, de votre part, de faire une copie du portrait de Mademoiselle Chingy, qui est au palais Colonne. Il se charge avec grand plaisir de la faire; il vous demande seulement du tems, car il est actuellement tout rempli d'un grand tableau qu'il est en train de faire pour l'exposition de Saint-Louis de cette année, à Rome, et l'envoyer à Paris au mois d'octobre prochain. J'ai vu l'ébauche de ce tableau, qui promet de venir très bien; il représente *Marius qui dit au soldat gaulois : « Ose-tu bien tuer Marius? »* Mais qui que ce soit ne l'a vu; il m'a même prié de garder le secret sur cet ouvrage. Je lui ay tenu parole, excepté pour vous, Monsieur le Comte, pour qui je ne dois point avoir de secret; mais, immédiatement après ce tableau fait, il ira au palais Colonne faire de son mieux la copie que vous désirés[2].

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Les pensionnaires me chargent de vous témoigner leurs remerciemens et leur profond respect.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « J'ai l'honneur »; Lecoy, p. 343.
2. Depuis : « J'ai demandé »; Lecoy, p. 343-4.

**8722.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Le 9 may 1786.

J'ai vû, Monsieur, par votre lettre du 12 de ce mois, que le s^r *Gauffier* a fait un tableau qui a eu beaucoup de succez et qu'il donne de grandes espérances par les progrès qu'il fait chaque jour. Cela me fait un vrai plaisir, mélangé toutefois de peine en ce que vous me marquez qu'il est d'une santé très foible. Je verrai bien volontiers de ses ouvrages au prochain envoy du travail des pensionnaires.

J'apprens aussi avec plaisir que le s^r *Drouais* travaille beaucoup. Je voudrois dans lui plus d'ouverture et de disposition à montrer ses ouvrages. Mais cela tient au caractère, et il y auroit peut-être du danger à vouloir le forcer de haute lutte. Il faut tâcher d'en venir à bout par insinuation.

M. *Pierre* m'a communiqué le sujet que vous vous proposez de traiter pour votre tableau du sallon de 1787. Je ne vous cacherai pas que je crains que si le moment que vous choisirez est celui où Bétis est attaché au char et traîné, il ne paroisse rentrer dans ces sujets trop noirs et atroces dont le public s'est plaint l'année dernière, et que, d'ailleurs, il ne ressemble à celui d'Hector traîné par Achille, au point qu'il sera facile de s'y méprendre. Il m'a paru à propos de vous faire cette observation pour vous guider dans le cas où votre tableau ne seroit pas encore esquissé et commencé.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8723.** — BERNIS A VERGENNES.

Rome, 10 mai 1786.

... M. l'abbé de Bourbon, de retour de Naples, arriva ici

samedy. Il compte partir après-demain pour Venise, et j'espère de le revoir cet automne. Il me semble qu'il a aussi bien réussi à Naples qu'à Rome. La reine Charlotte le chargea devant tout le monde de *me faire mille amitiés de sa part et de m'assurer qu'elle m'aimoit beaucoup...*

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 903, fol. 76 et v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **8724.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 31 may 1786.

Monsieur le Comte, — Il ne m'est pas possible de changer le sujet que j'ai choisy et auquel je travaille depuis plus de six mois, à l'ouvrage immense que je me suis taillée; à peine les deux années d'un sallon à un autre me suffiront-elles pour l'achever. Vous en jugerés, Monsieur le Comte, par l'esquisse que j'aurai l'honneur de vous envoier, qui appartient à M. le président Bernard.

Ce sujet ne ressemblera point à celuy d'Achille et d'Hector, parce qu'Hector étoit mort lorsqu'Achille le traîna à la queue de son char et qu'Alexandre, lorsqu'il fit attacher Betis, satrape de Darius, pour se venger de ce qu'il ne vouloit point fléchir le genouil devant luy, ce satrape étoit vivant; or, il y a beaucoup de différence entre un homme mort et un homme vivant.

Pour ce qui est de la critique du public sur les sujets de trop haut tragique, comme elle n'est pas judiciable, vu qu'il ne nous a pas traité avec plus de ménagement lorsque, pour luy plaire, nous nous sommes efforcés de lui présenter des sujets gratieux, je le laisserai gayement sur mon compte souffler le froid et le chaud.

Si *Michel-Ange* vivoit et exposoit son tableau du *Jugement universelle* au Sallon, le public de Paris ne manqueroit pas de crier à l'atrocité, pendant qu'à Rome on ne cesse de crier à ce miracle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1919.

## 8725. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 5 juin 1786.

Par ma lettre du 18 avril dernier, Monsieur, je vous marquois que l'augmentation de 5 bayoques de plus par jour pour la table des pensionnaires auroit son effet à datter du 1er janvier de cette année; sur quoi, me faisant les remerciements des pensionnaires du Roy, vous me marquez que, comme vous aviez déjà envoyé votre compte du premier trimestre de l'année, vous n'avez pu y comprendre cet article au profit du cuisinier, et vous me demandéz de quelle manière vous l'employerés dans votre prochain compte du second quartier.

Je ne vois rien de plus simple que d'employer cette augmentation par un article particulier, dans cette forme : *passé au cuisinier* telle somme, pour lui tenir compte de l'augmentation accordée pour la table des pensionnaires, à raison de 5 bayoques par jour et par tête, pendant le premier quartier de 1786, suivant la décision de M. le Directeur général du 18 avril de cette année.

Je vois avec plaisir que le sr *Drouais* vous témoigne plus d'ouverture; qu'il vous a montré, quoique comme un secret, l'esquisse d'un grand tableau qu'il fait pour la Saint-Louis prochaine, et que vous en augurez beaucoup. Quand il sera fini, vous m'en marquerez votre avis, et je vous recommande ma copie du portrait sur lequel je vous ai écrit et dont l'original est au palais Colonne.

Vous connoissez, Monsieur, etc.

Archives nationales, O1 1943.

## 8726. — Bernis a Vergennes.

Rome, 7 juin 1786.

... Nous avons depuis quelques jours ici des légers tremblemens de terre, qui sont la suite de ceux qu'on éprouve depuis près de deux ans à Terni, Narni et lieux circonvoisins. Comme le centre de cet ébranlement est éloigné de Rome et des environs, je continue à faire lentement mes préparatifs pour me transporter

à Albano. J'ai besoin d'un peu de repos pour moi, mes gens et mes finances, après six mois de représentation fatiguante et dispendieuse, ayant eü cet hyver à faire les honneurs de Rome à toutes les nations de l'Europe. Le concours des voyageurs ne finira, au reste, qu'après les fêtes de Saint-Pierre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 903, fol. 195 et 197. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8727. — Bernis a Vergennes.

Rome, 14 juin 1786.

... De violentes secousses de tremblement de terre ont causé de grands dommages dans le duché de Santo-Gemini, appartenant au prince de Sainte-Croix, et dans plusieurs terres du prince Borghèse. Nous n'en avons senti ici qu'une légère impression, et cette fermentation de la terre (quoique nous ne soyons éloignés de son foyer que de soixante et dix milles) a été presqu'insensible à Rome et dans ses environs...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 903, fol. 219. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8728. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 5 juillet 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous prévenir que M. de Cresquy, qui est parti la semaine dernière, ne manquera pas, à son arrivée, de vous parler d'une *Vénus* antique qui est à vendre chez Volpato. M. de Cresquy vouloit à toutte force que je vous écrivisse pour vous la faire achepter pour le Roy; mais, quoiqu'il dise que ce seroit une bonne acquisition à faire, je me suis toujours refusé à vous en écrire, parce que c'est tout au plus une antique de troisième ordre, et dont Volpato veut vingt-quatre mille francs; la tête et les bras sont restaurés; la tête est une tête antique que l'on dit appartenir au torse, quoique trouvé dans un endroit différent; ce qui me persuaderoit du contraire, c'est qu'elle n'est pas belle et a l'air très commune; les bras sont mal restaurés; les mains sont pottes (*sic*) et sans grâce, et, en général, toutte la figure est fort lourde. Il y a néantmoins des beautés, les cuisses et les genouils sont ce qu'il y a de mieux; les pieds ne vallent rien; il y a quelques finesse de travail dans la partie du ventre et

de l'emmenchement des reins, mais le dos et la chûte de reins sont d'une femme déjà âgée, de manière que les formes, en général, de cette figure sont longues, au lieu que celles de la *Vénus de Médicis* sont rondes, formes annexées à la jeunesse et à la beauté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

8729. — MOUTTE A D'ANGIVILLER.

Rome, le 19 juillet 1786.

Monsieur le Comte, — Lorsque vous m'avés fait l'honneur de me charger du payement des sommes nécessaires à l'Académie de France établie ici par le Roi, le change convenu de 110 portoit une raisonnable compensation aux débours assés longs, aux frais de commissions à Paris, agio de monnoye, port de lettres, etc., etc. Les louis d'or étoient alors du poids de 30 marcs, aujourd'hui, par la refonte, il sont de 32 marcs, la différence est de 6 2/3 pour cent, ce qui a occasionné une révolution nécessaire dans les changes; celui de Rome, qui, ordinairement, étoit aux environs de 104, est monté à 110 1/5, avec apparence de plus forte augmentation; les autres places d'Italie ont pris la même proportion, et celle de Livourne a surpassé, puisque, de 95 ou 96, prix ordinaire, il est monté jusqu'à 106 1/4. Le change a pour base principale la valeur intrinsèque de la monnoye; les circonstances du commerce y aportent momentanément des variations, mais ces variations combinées font revenir dans un certain espace de tems la chose à sa base. Dès l'émanation de l'édit, je prévis l'effet qu'il devoit aporter aux changes; mais, comme il devoit le faire par gradation, je me suis abstenu, Monsieur le Comte, de vous faire cette observation plutôt; aujourd'hui que la variation est au point qu'elle me met en perte pour les deux derniers payemens, et que cette perte doit augmenter encore par la suite, j'ai recours, Monsieur le Comte, à votre équité, vous priant de vouloir bien établir le change pour les payemens avenir à la juste proportion du changement qui s'est fait dans la monnoye. J'en ai conféré avec M. *Lagrenée*, directeur de l'Académie, qui a convenû de la justice de ma demande; il l'appuyera auprès de vous, Monsieur

le Comte; elle est trop équitable pour douter de l'attention que vous voudrés bien y faire. J'attendrai donc vos ordres sur cette article pour m'y conformer, tout comme je me conformerai toujours à tous ceux dont vous m'honorerés en toute autre chose, vous étant entièrement dévoué.

J'ai l'honneur d'être, etc.

E. Moutte.

*(En tête est écrit :)* Répondu le 9 provisoirement qu'il luy sera fait telle justice que de raison.

Archives nationales, O¹ 1943.

### **8730.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 26 juillet 1786.

Monsieur le Comte, — M. le Cardinal de Bernis ayant reçu par un courrier extraordinaire la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine m'envoia un gentilhomme pour m'en faire part, ainsi que des illuminations qu'il feroit à cette occasion; en conséquence, j'ai pensé que l'Académie devoit aussi témoigner sa joye; j'ai donc fait illuminer en dehors les croisées de l'appartement du Roy, mais simplement, car l'usage est que les illuminations doubles ne se font que pour le premier né des princes mâles, telles qu'elles ont été faites à la naissance de Monseigneur le Dauphin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

*P.-S.* — Il y a eu deux jours d'illuminations, samedy 22 et dimanche 23 du courant. Du 22 à quatre heures après-midy (*sic*).

Le s^r^ *Drouais* ayant été insulté par un ouvrier italien et menacé du couteau, je m'en suis plaint au gouverneur, qui l'a fait arrêter et mettre en prison. Je crois qu'il sera fouetté en place publique. Le motif est que M. *Drouais* avoit sauvé un homme que led. Italien étoit après vouloir assassiner à coup de couteau, et cet homme étoit un serviteur de l'Académie.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8731.** — CACCIA A D'ANGIVILLER.

Paris, le 19 aoust 1786.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous remettre copie de la quittance de M. *Lagrenée*, directeur de l'Académie royale à Rome, de mille écus romains qui luy ont été payés le 26 du mois dernier par M. Moutte, mon correspondant, vous suppliant, Monsieur, de vouloir ordonner qu'il m'en soit expédié l'ordonnance sur le pied du change qu'il vous aura plu de fixer d'après les représentations dudit banquier de Rome sur ces révolutions survenues depuis plusieurs mois dans l'évaluation dudit change, qui, effectivement, occasionne une perte réelle si on vouloit l'établir sur le même pied du passé. Je me flatte que vous aurez eu la bonté, Monsieur, de donner déjà les dispositions pour me faire parvenir l'ordonnance de la précédente quittance, et, par conséquent, que je la recevrai incessamment, de quoy je luy serai infiniment obligé.

Dans quelle attente j'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

A. CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8732.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 23 aoust 1786.

Monsieur le Comte, — J'aurai l'honneur de vous envoyer, quelques semaines après l'exposition des ouvrages des pensionnaires à la Saint-Louis :

1° Une copie en marbre du *Tireur d'épine*, par le sr *Ramey*, dont je suis content.

2° Une académie peinte par le sr *Gauffier*.

M. Godfroy ayant achepté le tableau dont j'ai eu l'honneur de vous parler, il ne pourra vous être envoyé, ce dont je suis fâché, attendue qu'il est beaucoup au-dessus de ladite académie.

3° Un grand tableau du sr *Drouais*, qui lui tiendra lieu de l'académie qu'il doit envoier; mais qui fait plus fait le moins, car son tableau est superbe.

4° Une académie peinte du sr *Potain*.

5° Un grand païsage du s[r] *Taunay*.

6° Les architectes envairont, sçavoir : le s[r] *Vaudoyer*, la *Restauration du théâtre de Marcellus*, avec tous les détails rendus en plus grand, etc.; le même envaira aussi le projet d'un Couvent de religieux solitaires, bâti dans une campagne déserte, et exerçant l'hospitalité envers les voyageurs.

7° Le s[r] *Moreau*, une École militaire.

8° Le s[r] *Hubert*, un projet de Termes adapté à nos usages.

9° Les sculpteurs envairont, ainsi qu'il est d'usage, sçavoir : le s[r] *Fortain*, une académie, modelé d'après nature.

10° Le s[r] *Ramey*, idem.

11° Le s[r] *Chaudet*, idem.

12° Le s[r] *Michallon*, idem.

Je ne pourai, Monsieur le Comte, vous envoyer qu'à la fin de l'année prochaine la copie en marbre de la *Junon* que le s[r] *Michallon* est après terminer, ainsi que celle de la *Joueuse d'osselets*, que le s[r] *Fontaine* est en train de finir; le s[r] *Chaudet* travaille aux deux bustes d'après l'antique qui lui ont été ordonné, le tout sera terminé pour le mois de septembre prochain.

J'irai ces jours-cy demander au prince Colonne la permission de faire une copie de la célèbre *Cenci* que vous avés demandé. J'ai été depuis peu au palais Colonne et étonné de ne point voir ce portrait, pour lequel j'y allois, j'en demandai la raison au custode, il me répondit que le prince l'avoit fait retirer et qu'on ne sçavoit où il étoit; je crains que ce prince, extrêmement dévôt, ne l'aye sequestré, raport à l'histoire, aussi criminelle que tragique; mais je sçaurai m'en éclaircir au vray, ce que j'aurois dejà fait si le prince eût été à Rome.

Je vous en envoye en attendant la gravure, qui ressemble beaucoup à l'original.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8733.** — LE DUC DE CHAROST A D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 24 août 1786.

Le s[r] *Goult*, Monsieur, élève de l'Académie royale d'architecture, d'une de mes terres, sujet honnête, dont la conduite est aussi

bonne que l'application à son art, est un des concurrens au grand prix que l'Académie distribue chaque année à la Saint-Louis. J'ose vous le recommander avec confiance et vous témoigner la joye que j'aurois de le voir mériter les suffrages de l'Académie, être à portée d'aller à Rome se perfectionner et en revenir avec des talens capables de la faire applaudir d'un encouragement aussi bien placé, et je partagerai sa vive reconnoissance par l'intérêt que son zèle, ses progrès et sa conduite m'ont inspiré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE DUC DE CHAROST.

*En tête est écrit :)* Attendre le jugement de l'Académie royale d'architecture, qui doit avoir lieu lundi 28.

Archives nationales, O[1] 1927.

**8734.** — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S[r] PERCIER, ARCHITECTE.

Le 1[er] septembre 1786.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Charles Percier*[1], natif de Paris, âgé de vingt-deux ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art d'architecture, qu'il a étudié sous M. *Le Roy*, l'un des membres de l'Académie d'architecture, où le dit s[r] *Percier* a remporté le premier prix le 28 aoust 1786, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France entretenue à Rome par Sa Majesté, et ce pendant qu'il nous plaira.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 256.

= 1. Voir la publication intitulée *Restauration des monuments antiques par les architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome*, depuis 1788 jusqu'à nos jours, publiés, avec les mémoires explicatifs des auteurs, sous les auspices du gouvernement. 7 livraisons in-folio.

La première a été : la *Colonne Trajane* à Rome, restauration exécutée en 1788 par *Charles Percier*. Paris, 1877, in-fol., avec 13 planches.

**8735.** — M. DOUET DE SAINT-ALIRE A D'ANGIVILLER.

Le 1[er] septembre 1786.

Monsieur, — Le nommé *Charles Percier* vient de remporter

le grand prix d'architecture. On m'a dit que le Roi accordoit aux élèves de l'Académie qui vont à Rome 300 livres pour le voyage et autant pour leur nourriture, mais que, cependant, cette pension n'étoit pas de règle, mais une grâce. J'ose la réclamer, Monsieur, en faveur du nommé *Percier*. Vos bontés en faveur des jeunes artistes qui se distinguent, la manière éclatante dont ce jeune homme a remporté le prix, les suffrages unanimes des juges, et même les acclamations de ses rivaux, tout me fait croire qu'il en est digne. J'aurois saisi cette occasion de vous aller rendre mes devoirs et de faire ma cour à Madame la comtesse d'Angevillers si le mauvais état de ma santé ne m'en empêchoit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DOUET DE SAINT-ALIRE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8736.** — D'ANGIVILLER A M. DOUET DE SAINT-ALIRE.

Versailles, le 2 septembre 1786.

J'ai appris en effet, Monsieur, par le résultat du jugement des prix de l'Académie d'architecture qui m'a été envoyé, que le s[r] *Percier* a remporté cette année le premier prix, et je sçais, d'ailleurs, qu'il l'a remporté avec distinction. J'avois déjà prévenu votre bonne volonté en sa faveur en lui annonçant à lui-même, quand il m'a été amené, que je l'enverrois à Rome pour y perfectionner ses dispositions. Je signe en effet dans ce moment son brevet d'envoi, et le trésorier des Bâtimens du Roi recevra incessamment l'ordre de lui compter les 300 livres qu'il est d'usage de donner pour le voyage. Lorsqu'il sera à Rome, il aura, en effet, outre le logement, la table, etc., tous les mois ou tous les trois mois, une certaine somme pour ses besoins d'entretien. Je suis charmé, en venant par ces moyens au secours d'un jeune artiste qui annonce des talens et de l'honnêteté, de faire en même temps quelque chose pour un homme auquel vous prenéz intérêt.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8737.** — D'ANGIVILLER AU DUC DE CHAROST.

Versailles, 2 septembre 1786.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, la lettre que vous m'avés fait l'hon-

neur de m'écrire au sujet du s^r *Goult*, l'un des candidats pour le dernier concours aux prix de l'Académie royale d'architecture. J'aurois été flaté, en le voyant remporter le premier prix, de me trouver à portée de lui faire ressentir l'effet de l'intérêt dont vous l'honorez; mais il n'a remporté que le second, ce qui ne le rend point susceptible de la grâce que le Roi accorde d'ordinaire au premier prix; mais on peut espérer, d'après le succès qu'il a eu dans ce concours, qu'il en aura un plus marqué dans la première occasion, dans lequel cas, ce sera un vrai plaisir pour moi de pouvoir vous prouver combien je fais de cas de votre recommandation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1927.

**8738.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 6 septembre 1786.

Monsieur le Comte, — Ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dernièrement au sujet du portrait de la signora Cenci, dont vous désiriez avoir une copie, n'est que trop vray; je m'en suis informé au prince même; il l'a fait retirer de sa gallerie et il m'a dit que ce tableau n'étoit plus à Rome, qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir m'obliger en cela, mais qu'en toutte autre chose, etc.

Actuellement, Monsieur le Comte, que M. *Peyrron* n'a plus besoin de mon attelier, puisqu'il est pourvu aux Gobelins, où il demeure, je vous demande si vous voulez me permettre d'en disposer en faveur de quelqu'autre jusqu'à mon retour.

L'exposition des ouvrages des pensionnaires a eu icy à Rome un succès éclattant. Il n'y a que l'académie peinte du s^r *Gauffier* qui est infiniment au-dessous de son tableau qui appartient à M. Godfroy, et que la foiblesse de sa santé ne lui a pas permis de récupérer par autre chose son peu de réussite à cet égard. L'académie peinte du s^r *Potin* est mieux que celle du s^r *Gauffier*.

En général, l'académie peinte qui leur est enjoint d'envoier tous les ans leur fait mal au cœur; ils la font presque toujours à contre-cœur, surtout ceux qui sont nés avec du génie. Si vous vouliez, l'option d'un tableau ou d'une académie les metteroit à leur aise, car le but de leurs études est de faire un

tableau, et j'ai cru m'apercevoir que ce n'a pas toujours été ceux qui ont fait les plus belles académies qui, ensuite, ont fait les plus beaux tableaux.

Je suis convalescent d'une rechûte de fièvre dont j'ai été attaqué depuis un mois, et, come je ne puis travailler, je m'en vais, par conseil du médecin, passer une quinzaine de jours à Frascati pour recouvrer les forces et la santé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Le paysage qu'a exposé cette année le s^r^ *Taunay* est infiniment au-dessus de celui de l'année passée.

La sculpture et l'architecture m'ont paru aussi avoir fait quelques progrès; au reste, les Académies en jugeront.

Le s^r^ *Drouais* demande si, en place de la copie qu'il est obligé de faire pour le Roy, vous voulés qu'il fasse un tableau original, qui apartiendra au Roy et qui seroit le fruit de touttes ses études de Rome, car il m'a avoué qu'il n'avoit jamais copié de sa vie et que c'étoit pour luy un martire que de copier tout autre chose que la nature; il m'a pourtant ajouté que, si vous ne goûtiez pas sa proposition, il feroit comme les autres.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8739.** — BERNIS A VERGENNES.

Albano, 12 septembre 1786.

... Voicy l'épitaphe du roi de Prusse, qu'on trouve fort belle à Rome : *Ossa Frederici hîc; nomen ubique...*

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 17. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8740.** — PIERRE A D'ANGIVILLER.

15 septembre 1786.

Monsieur, — L'on m'a demandé, de votre part, des renseignements sur l'élève qui obtint, l'année passée, le second prix; en général, ses mœurs et son talent l'ont fait aimer, et M. *Tiers* auroit peut-être été couronné comme prix, si l'Académie n'avoit point eu de très bonnes raisons pour se montrer sévère. D'ailleurs, M. *T.* n'a pas lieu de se plaindre, puisque tous les académi-

ciens l'ont encouragé. Je fus fort content de luy le lendemain du jugement; sans marquer aucune de ces humeurs qui tiennent le plus souvent au ton de l'école, « je suis fâché, me dit-il, mais je vais tant travailler que l'on ne me fera pas de reproche. » Cette bonne franchise promet plus que la jalousie taciturne de certains élèves qui se livrent à une basse jalousie, qui ne convient ny à leur âge ny à la classe des arts, dans laquelle ils sont encore circonscript.

Le s^r^ *T.* avoit gagné des prix à l'école de Rome; en 1778, il a obtenu successivement les prix de trois mois; en 1784, le second prix avec une unanimité qui luy donnoit les plus belles espérances; en 1785, le prix fondé par M. de la Tour; du reste, il est aimé de tout le monde, très exact à l'Académie.

Je suis, avec un profond respect, M., votre, etc.

PIERRE.

*P.-S.* — Je comptois me rendre demain à Versailles avec M. de Grand-Champ pour faire des adieux. Il n'est rien moins que sûr de me voir partir, après les maux que j'ai soufferts depuis un mois, j'irai ou dimanche ou lundi.

Archives nationales, O¹ 1927.

### **8741.** — LE BARON DE BRETEUIL A D'ANGIVILLER.

Versailles, le 17 septembre 1786.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer une notte qui m'a été remise par le s^r^ *Fontaine*, que j'estime et qui me rend beaucoup de service à ma terre de Dangu. Vous jugerés, à la lecture de cette note, du mérite de la demande du s^r^ *Fontaine;* mais je ne puis m'empêcher de la protéger auprès de vous et de vous demander vos bontés pour son fils. Je serai infiniment sensible aux marques que vous voudrés bien lui en donner.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, etc.

LE BARON DE BRETEUIL.

Archives nationales, O¹ 1927.

### **8742.** — PIERRE A D'ANGIVILLER.

18 septembre 1786.

Monsieur, — Malgré l'espérance d'aller demain à Versailles, la

crainte de quelque nouvel entrave me détermine à réparer ce que votre absence m'avoit fait différer. J'ay donc l'honneur de vous informer de la position d'un jeune élève de l'Académie d'architecture qui mérite vos bontés.

A la distribution dernière des prix d'émulation, cet élève, nommé *Baltar*, a remporté le premier; sa composition et surtout son plan réussirent parfaittement; à ces morceaux d'architecture il avoit joint des paysages peint à gouache, très bien faits; tout s'empressa pour que j'eusse l'honneur de vous parler de ce tableau, qui est plus de mon ressort.

Il part pour l'Italie; sans doute qu'il est entraîné par un penchant déterminée pour le paysage. Ce qu'il sçait en architecture luy sera très utile; les récits avantageux que l'on fait de sa façon de penser, et surtout de sa piété filiale, doivent vous être présentés. Je ne sçais pas positivement ce qu'il désireroit pour un mieux à son sort, mais de quels secours ne luy sera pas votre protection dans les occasions qui pourroient se présenter.

M. *Hue* est arrivé d'Italie et est actuellement très malade. Le grand travail, la fatigue du voyage luy ont occasionné une espèce d'anéantissement dont, cependant, M. Tucry n'est plus effrayé.

Je suis, avec un profond respect, M., etc.

PIERRE.

*(En marge est écrit:)* Comment envoyer à Rome comme pensionnaire un homme qui n'a remporté ni premier ni deuxième prix? Il est vrai que le s[r] *Baltar* dessine supérieurement et parait déterminé à abandonner l'architecture pour la peinture.

Archives nationales, O[1] 1927.

### 8743. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Versailles, le 21 septembre 1786.

J'ai vu, M., par votre avant-dernière lettre, que vous avez été obligé de faire illuminer deux jours de suite le palais de l'Académie, à l'occasion de la naissance de la princesse, fille du Roy, mais que, suivant l'usage, ce n'a été qu'une demie-illumination chaque fois; il étoit naturel et de devoir de donner en cette occasion un témoignage de joye de l'heureuse délivrance de la Reine et

de cette augmentation de la famille royale. Ainsi, vous porterez cette dépense dans votre prochain état de quartier, et elle vous sera allouée.

Vous m'avez mandé par cette lettre que le s^r *Drouais* a été menacé du couteau par un ouvrier italien pour l'avoir empêché de tuer un homme attaché au service de l'Académie, mais que, vous étant plaint au gouverneur de Rome, ce magistrat l'a fait arrêter et mettre en prison. Vous ne me marqués point la suite de cette affaire, et elle peut laisser encore de l'inquiétude. Car si cet homme reste à Rome après être sorti de prison, il peut bien être capable de faire un mauvais coup. On prétend, au reste, qu'on ne fouette point à Rome les criminels.

Votre lettre du 23 m'annonce une exposition nombreuse d'ouvrages des pensionnaires, et elle me paroît se bien annoncer. Vous ne devez pas douter que je ne soye bien curieux de les voir pour m'assurer si quelques-uns d'eux répondent à ce que nous avons vû à Paris des mêmes jeunes artistes.

J'ai reçu la gravure de la célèbre *Cenci*, qui me fait d'autant plus désirer d'avoir la copie du tableau original, je présume que si ce tableau existe encore dans la collection de ceux de la maison Colonne, le prince ne se refusera pas au désir que j'en ai d'en avoir une copie.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### **8744**. — Heurtier a d'Angiviller.

A Versailles, le 22 septembre 1786.

Monsieur le Comte, — Permettés-moy de rappeller à votre souvenir que, dernièrement, à l'occasion d'une place vacante à l'Académie de Rome, j'ai pris la liberté de solliciter vos bontés en faveur du s^r *Fontaine*, architecte, étudiant présentement à Rome, après avoir remporté l'année dernière le second prix à l'Académie de Paris avec beaucoup d'avantage. J'ai d'autant plus de raisons, Monsieur le Comte, de chercher à vous intéresser au s^r *Fontaine*, qui étoit mon élève à l'Académie, que ce jeune artiste avoit laissé au concours tous ses camarades bien derrière lui, qu'il n'a manqué le premier prix que d'une seule voix, et qu'il l'eût emporté d'emblée s'il n'eût eu le tort singulier d'avoir un prix si supé-

rieurement dessiné que l'Académie a cru, en lui refusant le prix, devoir faire un exemple contre ceux qui, en faisant abus du dessin, donnent à cette partie seule une attention qui peut nuire à l'objet essentiel de leur étude. L'Académie s'est repentie ensuitte, à cause du s[r] *Fontaine*, de la sévérité de son jugement, et j'y ai été d'autant plus sensible que la voix qui lui a fait perdre le prix étoit la mienne. Je serois trop heureux, Monsieur le Comte, si cette même voix qui lui a fait tout ce tort pouvoit aujourd'hui l'en dédomager en lui obtenant votre bienveillance et l'avantage de finir à Rome ses études aux frais du Roy.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M., etc.

HEURTIER.

Archives nationales, O[1] 1927.

**8745.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

A Versailles, le 26 septembre 1786.

C'est avec regret, Monsieur, que j'apprends, par votre dernière lettre, la réponse que vous a faite le prince Colonne au sujet de la copie que je désirois du portrait de la célèbre *Cenci*, mais cela me suggère une idée. Seroit-il impossible de traiter de l'original? Peut-être ce prince le céderoit-il, vu le dégoût qu'il paroît en avoir pris.

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner de l'étonnement sur la demande que me font les pensionnaires peintres d'être affranchis de faire au moins chaque année une fois une académie peinte d'après le modèle. On ne peut voir sans peine aujourd'huy que la jeunesse, plus confiante que jamais, semble annoncer qu'elle en sçait davantage sur les moyens d'acquérir des talents que n'en sçavoient les hommes les plus célèbres qui l'ont précédée, d'après l'avis desquels ont été établies les études à faire à Rome pour se rendre digne de figurer dans l'école françoise. Je sçais qu'il y a eu un tems où, par la foiblesse de M. *Natoire*, les élèves envoyés à Rome sembloient abandonnés à eux-mêmes; on n'exigeoit d'eux ni assiduité au modèle, ni copies d'après les grands maîtres, qui ont l'avantage d'obliger d'étudier leurs beautés et de s'en remplir. Ce n'a certainement pas été le temps le plus beau de la peinture françoise. Ces Messieurs doivent se persuader qu'ils ne sont pas encore des maîtres, que, loin d'être en état de voler de leurs propres ailes, ils ont encore besoin d'étudier, et qu'ils ne peuvent

mieux faire, malgré leur répugnance, que de suivre les règles qui ont été établies avec pleine connoissance de cause. Si, parmi eux, quelques-uns trouvent trop dur de s'y conformer, ils sont les maîtres de quitter l'Académie. Je trouverai facilement moyen de les remplacer.

D'après cela, il m'est superflu de vous dire que j'approuve fort peu la demande que fait le s[r] *Drouais* de faire un tableau original au lieu d'une copie de quelque beau tableau de grand maître. Il doit se conformer, comme les autres, aux règles établies depuis longtemps, que je n'ai fait que remettre en vigueur.

Je désirerois sçavoir si M. *Taunay* compte rester à Rome les quatre ans accordés ordinairement aux peintres d'histoire; il m'arrangeroit, je l'avoue, qu'il n'y restât que tout au plus trois ans, et, même, je ne comptois guère qu'il y passât plus d'une couple d'années.

Vous connoissez, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8746. — D'Angiviller a M. de Rubeis.

Septembre 1786.

Je serois obligé à M. de Rubeis d'examiner pourquoi le s[r] *Desmarais* n'est arrivé à Rome qu'en septembre 1786, quoiqu'il eût gagné le premier prix en 1785 et que son brevet (je ne sçais encore par quelle raison) lui ait été expédié en février 1786.

*Réponse :*

Par les pièces que je laisse ici en évidence, M. de Montucla verra facilement que le s[r] *Desmarais* n'a été nommé à Rome que parce qu'il a pris la place vacante par le renvoi du s[r] *Chardigny*, éconduit de l'Académie pour les causes connues et énoncées aux lettres à M. le Cardinal de Bernis, M. *Pierre* et *Lagrenée*, du 18 janvier 1786.

## 8747. — Observations sur les prix de l'année dernière a l'Académie royale de peinture.

3 octobre 1786.

Le premier prix de peinture de 1785 fut emporté par M. *Potain*,

et, le second, par le s^r *Desmarais;* c'est celui qui est allé à Rome à ses frais.

Alors, comme on avoit envie de procurer un premier prix au s^r *Lethiers*, qui est aimé à raison de ses bonnes qualités personnelles, et qui avoit balancé et le s^r *Potain* et le s^r *Desmarais*, il fut convenu de donner le premier prix de 1783, laissé en réserve.

Mais, suivant M. *Pierre*, les intrigues d'un Religieux, parent du s^r *Demarais*, firent pencher la balance en sa faveur, en sorte que *Lethiers*, qui, au jugement de M. *Pierre* et de plusieurs autres, valoit mieux que *Desmarais*, fut encore frustré de son espoir.

Je vois, au surplus, que le s^r *Bernard Desmarais* est de Bruges. Or, Monsieur le Comte a déjà déclaré, dans un cas de premier prix, qu'un élève non François pouvoit bien gagner des prix; mais qu'il n'étoit pas dans le cas de participer aux grâces du Roi pour aller à Rome au préjudice d'artistes nationaux.

Reste donc maintenant à balancer la grâce de la place vacante à Rome entre le s^r *Lethiers* et le s^r *Fontaine*, architecte, ce dernier protégé par M. le baron de Breteuil, et en faveur duquel M. *Heurtier* vient d'écrire à Monsieur le Comte.

Archives nationales, O¹ 1927.

**8748.** — D'ANGIVILLER AU BARON DE BRETEUIL.

Versailles, le 3 octobre 1786.

L'intérêt, Monsieur le Baron, dont vous voulez bien honorer le s^r *Fontaine*, architecte, ainsi que le bien que j'ai ouï dire des talens de cet artiste, qui a tellement balancé le premier prix de l'année dernière qu'il l'auroit obtenu sans quelques circonstances particulières, m'ont déterminé à lui accorder une place de pensionnaire à l'Académie de France.

C'est avec un vrai plaisir que j'ai l'honneur de vous en informer et de vous assurer de la satisfaction que je ressens à faire une chose qui vous est agréable et à venir au secours d'un jeune artiste qui s'annonce d'une manière très distinguée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1927.

## 8749. — Pétition en faveur de Fontaine.

3 octobre 1786.

Monseigneur le baron de Breteuil est très humblement supplié de vouloir bien se ressouvenir qu'étant dernièrement à Dangu il a promis au s^r Fontaine père l'honneur de ses bontés auprès de M. le comte d'Angivillers, directeur général des Bâtiments du Roi, en faveur de son fils, élève d'architecture, actuellement résidant à Rome.

Il est question d'obtenir de M. le comte d'Angivilers une place de pensionnaire du Roi en l'Académie de peinture et d'architecture de Rome, vaccante pour le moment.

Le s^r *Fontaine* fils a obtenu le second prix d'architecture à Paris, et il est parti l'année dernière pour l'Italie, avec l'agrément de M. le comte d'Angivillers et des lettres de recommandation de sa part pour M. le Directeur de l'Académie de Rome.

Archives nationales, O¹ 1927.

## 8750. — D'Angiviller a M^me de la Palue.

Le 3 octobre 1786.

Je croïs, Madame, vu l'intérêt que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner prendre au s^r *Lethiers*[1], devoir vous faire part de la disposition que j'ai faite en sa faveur d'une place de pensionnaire à l'Académie de France à Rome. Le bien qui m'a été rapporté de ce jeune artiste, les divers prix qu'il a remportés à l'Académie m'ont déterminé à lui accorder ce moyen de perfectionner son talent; c'est avec un vrai plaisir que je me suis vû, par quelques circonstances particulières, en état de lui faire ressentir cet effet de votre recommandation.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens très respectueux, Madame, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

= 1. Voy. ci-dessus le n° 8646, à la date du 28 août 1785 (p. 36) et aussi le n° 8654.

**8751.** — Lethiers a d'Angiviller.

Vers le 3 octobre 1786.

Monseigneur, — *Guillaume Lethiers* a l'honneur de vous représenter que son goût pour la peinture a prévalû sur tous les exercices auxquels on le destinoit; il y a donné ses veilles et consommé ses foibles ressources.

Il en commença l'étude à Rouen, sous M. *Descamps*, peintre du Roy; en deux ans il obtint deux médailles d'émulation; venu à Paris pour se perfectionner à l'Académie de cette ville, chaque année lui a valu des encouragemens; il y gagna successivement les médailles d'émulation. Admis en 1784 au concours de Rome, il remporta le second prix, en concurrence avec M. *Drouais*, qui eut le premier; en 1785, il obtint d'une voix unanime celui de l'institution de M. *Delatour* et balança le premier prix de Rome. Enfin, cette année, où tout se réunissoit en sa faveur et sembloit le lui assurer, l'Académie a décidé qu'il n'y auroit point de prix, quoique son tableau ait mérité l'approbation de plusieurs professeurs distingués. Découragé par ces différents événemens, pressé par la loi impérieuse de la nécessité de fixer son état, il sollicite auprès de Monseigneur la pension du Roy dont il est le dispensateur. Elle n'est pas inséparable du premier prix; cette vérité est prouvée par des exemples encore récents. MM. *Perrin*, *Tonay*, *Bel* ont joui et jouissent encore de cette faveur, ayant seulement obtenu le second prix. Comme *Le Thiers*, qui l'a obtenu depuis trois ans et a de plus l'avantage d'avoir remporté tous ceux qui le précèdent ordinairement; d'où l'on peut conclure qu'il ne lui manque que l'étude de l'antique et des grands maîtres d'Italie pour espérer de parvenir à la distinction que vient d'obtenir M. *Perrin*, l'un de ceux cités ci-dessus, dont les talents supérieurs auroient peut-être été ensevelis si son goût et ses dispositions n'avoient été favorisés.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8752.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le s[r] Lethiers, peintre.

3 octobre 1786.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Guillaume Lethiers*, natif de la

Gouadeloupe, âgé d'environ vingt-cinq ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la peinture, qu'il a étudié sous M. . . . . ., l'un des membres de l'Académie de peinture, où le dit s^r *Guillaume Lethiers* a remporté avec distinction le deuxième prix de 1785[1], l'avons choisi, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 257.

= 1. Sujet du concours : *Horace tue sa sœur Camille. Lethière* fut le troisième peintre envoyé à Rome à la suite du concours de 1785.

**8753.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le s^r Fontaine, architecte.

3 octobre 1786.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *Pierre-François Fontaine*, âgé d'environ vingt-cinq ans, né à Pontoise, et de ses heureuses dispositions dans l'art d'architecture qu'il a étudié sous M. *Heurtier*, l'un des membres de l'Académie royale d'architecture, où le dit s^r *Fontaine* a remporté avec distinction le deuxième prix de l'année 1785[1], l'avons choisi et nommé, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097, fol. 258.

= 1. Sujet du concours : *Chapelle sépulcrale*. Le premier prix du concours avait été obtenu par *Moreau*.

**8754.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 11 octobre 1786.

Monsieur le Comte, — J'attendois, pour vous parler de la suitte de l'insulte faite au s^r *Drouais*, la définition de cette affaire; mais le jeune menuisier se trouvant travailler pour l'ambassadeur d'Espagne, plusieurs personnes de considération, spéciallement le secrétaire d'ambassade de France, le premier doigt de M. le Cardinal de Bernis, m'est venu trouver dimanche dernier, me représenta qu'une punition de trois mois de [privation de] liberté corrigeroit pour toujours ce jeune étourdie, à qui le vin plus que la méchanceté avoit fait commettre cette incartade, d'ailleurs fils de fort honnêtes gens; il me pria instamment de ne pas poursuivre

une punition plus rigoureuse, qui déshonoreroit sa famille; enfin, touché des larmes de sa mère, de ses sœurs et du reste de tous ses parents qui vinrent le même dimanche demander grâce en embrassant mes genoux et me priant les mains jointes d'avoir pitié d'eux, j'ai acquiescé à ce qu'il soit rendu à ses parens. J'ai néantmoins exigé qu'il vint accompagné de sa mère à l'Académie faire en quelque sorte amende honorable, et, aussi, qu'il vînt en pleine table à l'heure de midy, lorsque tous les pensionnaires sont rassemblés, faire des excuses au sieur *Drouais*, promettant d'être plus circonspect à l'avenir, ce qui doit se faire dans peu. J'aurai l'honneur de vous en écrire lors de l'entière réparation.

Les pensionnaires peintres n'ayant demandé à permuter leurs études annuelles que sous condition que cela ne vous déplairoit pas, se conformeront aux usages que vous avés établis, soit pour les académies peintes, soit pour les copies d'après les grands maîtres.

Le s^r *Taunay*, à qui j'ai demandé si il comptoit rester à Rome ses quatre ans, m'a répondu que, si vous vouliés lui accorder d'y rester seulement trois ans pour achever ses études, il vous seroit bien obligé.

Le prince Colonne étant à une de ses terres, j'ai écrit au secrétaire de ses commandemens pour le sonder sur la proposition de vous procurer l'original de la *célèbre Cenci*. Il est venu une heure après me dire qu'il n'y avoit personne d'assez osé pour luy faire pareille proposition; qu'il me prioit même de ne luy en point parler; que ce seroit luy rapeller une chose qui luy feroit de la peine; car, m'a-t-il dit, *sous le secret*, le tableau n'existe plus[1].

Depuis environ une année, on fouette les criminels au lieu de leur donner la corde qui leur estropioit les épaules; on les lie sur une espèce de chevallet, et, par dessus un simple calleçon de toille, le bourreau leur applique plus ou moins de coups de nerf de bœuf, ce qui les fait seigner considérablement.

J'ai l'honneur de vous faire part, Monsieur le Comte, du départ des caisses contenant les études des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes.

Sçavoir :

1° Une caisse contenant la copie en marbre du *Tireur d'épine*, pour le Roy, par le s^r *Ramey*.

2° Une caisse contenant les quatre académies modelées des s^rs^ *Ramey*, *Fortin* et *Michallon*.

3° Une caisse longue contenant un grand tableau du s^r^ *Drouais* et académie dessinée; en second lieu, une académie peinte du sieur *Gauffier* et académie dessinée, et une idem du s^r^ *Belle* et académie dessinée.

4° Une caisse contenant les projets des architectes des s^rs^ *Vaudoyer* et sa *Restauration du théâtre de Marcellus*.

Les projets du s^r^ *Hubert* et du s^r^ *Moreau*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

*P.-S.* — Je viens de voir une ébauche avancé du s^r^ *Gauffier*; c'est un sujet de trois figures représentant *Jacob et les filles de Laban*, pour le président Bernard[2]. Je ne conçoit pas quoman on peut faire un tableau aussi bien, car c'est absolument comme un *Le Sueur* pour la composition, le drapé et les grâces naïves et, en même tems, faire une académie peinte aussi médiocre que celle qu'il a fait cette année[3].

Quand il sera terminé, je vous l'envairé pour le voir et vous prierai ensuite de le faire remettre à M. le président.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Le prince Colonne »; Lecoy, p. 344.
2. Depuis : « Je viens de voir »; Lecoy, p. 344.
3. Il s'agit probablement d'Ange-François-Charles Bernard, président en la Cour des aides depuis le 17 janvier 1770.

### 8755. — Lagrenée a Pierre.

A Rome, ce 11 octobre 1786.

J'ai reçu, Monsieur et cher Directeur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle Monsieur le directeur général souhaite que je prête mon attelier à M. *Renaud*.

Sans doute il suffit, pour me décider, que cela arrange Monsieur le comte d'Angiviller, sans l'agrément de qui je n'en aurois jamais disposé, ainsi que j'ai fait lorsque je le prêtai à M. *Peyrron*.

M. *Renaud* peut donc en demander les clefs, de la part de Monsieur le Directeur général, à M. *Peyron*, qui, je crois, en est en possession, car, pour moy, j'y consent d'autant mieux que

M. *Renaud* est un artiste dont j'ai entendu dire beaucoup de bien, tant de sa personne que de ses talens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — J'ai l'honneur de vous annoncer, Monsieur, que les caisses contenant les ouvrages des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes partiront demain.

Sçavoir :

1° Une caisse contenant le *Tireur d'épine*, copie en marbre pour le Roy, par le s^r^ *Ramey*.

2° Une caisse contenant les quatre académies modelées des s^rs^ *Ramey*, *Fortin*, *Chaudet* et *Michallon*.

3° Une caisse longue, contenant un grand tableau du s^r^ *Drouais* et académie dessinée; une académie peinte du s^r^ *Gauffier* et académie dessinée; une idem du s^r^ *Potin* et académie dessinée et une peinte du s^r^ *Belle*.

4° Une caisse des projets des architectes des s^rs^ *Vaudoyer* et sa *Restauration du théâtre de Marcellus*; projets du s^r^ *Hubert* et du s^r^ *Moreau*.

Je vous prie, Monsieur, de me faire le plaisir de faire remettre la lettre cy-incluze à mon frère.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8756.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

16 octobre 1786.

Je crois, M., vous avoir informé par une de mes précédentes lettres qu'il n'y avoit point eu de premier prix de peinture ni de sculpture adjugé cette année, mais seulement un premier d'architecture remporté par le s^r^ *Percier*, que j'avois nommé pour aller à Rome remplir une des deux places qui devoient y vaquer par le retour des s^rs^ *Ramey* et *Vaudoyer* qui ont fini leur temps. Il en restoit une à remplir; sur quoi j'ai considéré que plusieurs titres militoient également pour le s^r^ *Lethière*, peintre, qui a balancé plusieurs fois le premier prix, et pour le s^r^ *Fontaine*, architecte, actuellement à Rome, qui balança également le pre-

mier prix l'année dernière et qui même l'auroit obtenu sans une circonstance particulière.

Ces motifs m'ont déterminé à leur accorder à chacun une place de pensionnaire du Roy, sans m'arrêter à la considération qu'il y en auroit un 13e, ce qui n'aura lieu que d'ici au mois d'octobre prochain, où le temps de M. *Taunay* se terminera, car les arrangemens de l'Académie ne permettent pas que la grâce du Roy s'étende à son égard au delà de ce terme, d'autant plus que, quand il est allé à Rome, il étoit déjà agréé de l'Académie. Vous observerés du reste aux srs *Lethière* et *Fontaine* qu'en leur accordant la pension du Roy, mon intention a été que cette grâce fût subordonnée aux besoins que les circonstances ultérieures des prix gagnés pourroient faire naître.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O1 1144, fol. 276.

### 8757. — Bernis a Vergennes.

Albano, 18 octobre 1786.

... Il y a dans la maison royale de Saint-Louis un chapelain nommé Ponsart[1], né dans le pays de Liège, qui a fait un assés mauvais panégyrique du Roi, qu'il a osé envoyer à presque tous les princes de l'Europe. Cet homme, d'un esprit turbulent, hardi, caustique et insociable, malgré les fréquens avertissemens que je lui ai fait donner par le supérieur de la maison, ne veut se conformer qu'autant qu'il lui plaît aux règlemens approuvés depuis peu par Sa Majesté. Je viens de prendre le parti de renvoyer ce sujet indocile qui trouble la paix de cette communauté et donne l'exemple de la désobéissance; il y a longtemps que j'aurois dû prendre ce parti, mais j'espérois toujours qu'il changeroit de conduite. Au reste, le sieur Ponsart, n'étant pas né François, n'a aucun droit d'être placé dans la maison de Saint-Louis; il ne manquera pas de recourir à vous, mais il ne mérite aucune attention de votre part...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 116. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir ci-dessus la lettre du 24 mai 1785, n° 8626 (p. 24).

### 8758. — D'Angiviller a Lagrenée.

Fontainebleau, le 30 octobre 1786.

Je reçois, Monsieur, à l'instant la lettre par laquelle vous m'annoncez ce qui s'est passé depuis l'une de vos dernières, où vous m'instruisiez de l'insulte faite au s^r *Drouais* par un ouvrier de Rome, dont vous aviez sollicité et obtenu l'emprisonnement. Vous m'apprenez aujourd'hui que l'intérêt qu'y ont pris M. l'ambassadeur d'Espagne, pour qui travailloit cet homme, et même le secrétaire de l'ambassade de France, ne vous a pas permis de vous refuser à ce qu'il fût mis en liberté au moyen des excuses qu'il viendroit faire à l'Académie. Je présume que vous vous êtes consulté sur cela, autant qu'il étoit possible, et que vous vous êtes suffisamment assuré qu'il n'y a plus rien à redouter de la vengeance de cet homme. Partout ailleurs, tout seroit aujourd'hui terminé; mais, en Italie, il est difficile de n'être pas, à cet égard, sans quelque crainte, et je crois qu'il est à propos que le s^r *Drouais* use de circonspection pour ne pas s'y exposer.

Je suis fâché du peu de réussite de votre négociation auprez du prince Colonne pour le portrait de la fameuse *Cenci*.

J'ai appris par cette même lettre le départ des quatre caisses contenant les études des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes. Sitôt qu'elles seront arrivées, elles seront examinées par les académies respectives.

Ce que vous me marquez de l'ébauche du tableau du s^r *Gauffier*, représentant *Jacob et les filles du Laban*, ne peut que m'inspirer beaucoup de curiosité sur ce tableau.

Vous connoissez les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O^1 1943.

### 8759. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 1^er novembre 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai remis au s^r *Fontaine* son brevet de pensionnaire. Il a été fort sensible à la grâce que vous luy avés accordée; il me charge (ne pouvant vous écrire pour vous en remercier) de vous en témoigner sa plus respectueuse reconnoissance.

J'ai ouï dire que le s^r *Percier* est en chemin pour venir à Rome, où, sans doute, il sera à ses dépens, jusqu'au départ de M. *Taunay*, qui sera au mois d'octobre prochain.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*Note de la Direction générale.* — J'ai prié par une lettre particulière M. *Lagrenée* de relire la lettre de M. le Comte d'Angiviller, où il verra que, par des considérations particulières, il s'est déterminé à mettre le s^r *Fontaine* en 13^e jusqu'au départ de M. *Taunay*.

Archives nationales, O¹ 1943.

## 8760. — VERGENNES A BERNIS.

Fontainebleau, 6 novembre 1786.

... Votre Éminence a parfaitement bien fait d'éconduire de la maison de Saint-Louis le sieur Ponsart qui y jettoit le trouble. Fût-il François, il ne mériteroit aucun ménagement s'il contrarioit les mesures que le Roy a approuvées pour mettre cette maison sur le meilleur pied possible...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 186. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8761. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Le 7 novembre 1786.

Je fus bien mortifié avant-hier, Monsieur le Comte, mais mon compagnon de voyage avoit besoin, selon moy, d'arriver à Paris, car, malgré son courage, je craignois de rester dans une auberge; pour ma part, je me suis assés bien tiré d'affaire; mon docteur m'avoit promis de me faire supporter la fatigue d'un mois, sauf à me reprendre lors de mon retour. Il ne m'a point trompé. Aussi l'ai-je informé de mon arrivée, et pour cause.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur le Comte, la portion de la lettre de M. *Lagrenée* qui répond à celle que vous m'aviés chargé de luy écrire au sujet de son atelier; le reste de sa lettre en postscriptum est un détail des arts : il me mande cependant de n'être point surpris de la foiblesse de l'académie du

s^r *Gauffier* qui est un second *Le Sueur*. Cette observation me rapelle que l'on ne voit aucune académie de ce maître qui frappe autant que ses études drappées.

Je vais m'occuper des divers objets qui ont été suspendus.

Jay l'honneur de vous présenter, Monsieur le Comte, etc.

Cy-inclus encore l'état de situation qui a un peu tardé, vû mon absence.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8762. — Bernis a Vergennes.

Albano, 8 novembre 1786.

... M. le duc de Gloucester m'annonce son arrivée à Rome pour le 25 de ce mois avec Madame sa femme. Ce sera donc le troisième hyver que j'aurai eu l'honneur de passer avec ce prince...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 195 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8763. — D'Angiviller a Pierre.

Le 12 novembre 1786.

J'aurois été, Monsieur, charmé de vous voir à Fontainebleau, si l'état de la santé de votre compagnon de voyage et l'expiration du terme pour lequel votre médecin vous garantissoit tout accident vous eût permis d'y faire quelque séjour. Je vois avec satisfaction que cette garantie s'est réalisée, et vous avés fait prudemment de ne pas en abuser au delà du terme.

M. *Lagrenée* consentant à prêter à M. *Renaud*, pour le temps qui reste à écouler jusqu'au 1^er Sallon, son attelier au Louvre, vous pouvez arranger cela entre M. *Renaud* et M. *Peyron* qui en a encore probablement les clefs. Son installation aux Gobelins le lui rend parfaitement inutile.

M. *Lagrenée* m'a marqué la même chose qu'à vous relativement à l'académie peinte du sieur *Gauffier*. Il m'annonce qu'il a actuellement sur le chevalet un tableau représentant *Laban et ses filles*, qu'il annonce devoir être beau comme un *Le Sueur*. Il doit être envoyé à Paris, et je suis fort curieux de le voir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8764.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 15 novembre 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part de l'arrivée à Rome des srs *Le Thière*, peintre, et *Percier*, architecte, tous deux pourvus chacun de leur brevet en bonne forme, ce qui m'a étonné raport au sr *Percier*, qui, par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, en datte du 16 octobre, ne doit entrer pensionnaire qu'en octobre prochain; le sr *Percier* m'a paru étonné du retard que je lui ai annoncé de votre part, n'ayant point, dit-il, démérité depuis le brevet de pensionnaire dont il vous avoit plû le gratiffier ainsi que de la gratiffication du voiage.

Comme ce jeune artiste n'est point à son aise et qu'il s'est présenté à moy le brevet à la main, *signé de votre main*, je lui ai donné, jusqu'à nouvel ordre, le logement d'externe qu'a occupé M. *Huë;* le cuisinier de l'Académie le nourrira, à ses frais, jusqu'à ce que j'ai reçu des ordres positifs de votre part et appris si vous acquiescez à ce qu'il occupe un logement dans l'Académie jusqu'à ce qu'il soit pensionnaire.

Ce jeune homme me prie instamment, Monsieur le Comte, de vous parler en sa faveur et de vous représenter que ses parents n'étant point en état de l'entretenir à Rome qu'en se gênant beaucoup, si vous vouliés seulement luy accorder la table et le logement (sans la pension) comme vous avés eu la bonté de faire pour le sr *Belle*, cela indemniseroit le pauvre garçon du retard de son entrée de pensionnaire à l'Académie, ce qui ne le metteroit ny dehors ny dedans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P. S.* — M. *Tierce* est à Naples depuis dix jours; aussitôt son retour à Rome, je luy remetterai la lettre insérée sous mon enveloppe.

Archives nationales, O1 1943.

**8765.** — BERNIS A VERGENNES.

Rome, 22 novembre 1786.

... M. l'abbé de Bourbon arriva chez moi dimanche au soir en

très bonne santé. Son retour a fait grand plaisir à Rome, où il a su se faire aimer et considérer universellement. Je suis déjà assuré que le Pape le recevra avec les mêmes distinctions que par le passé. Son intention, dans un mois, est d'aller passer le carnaval à Naples et faire sa cour à Leurs Majestés Siciliennes.

M. le duc et Madame la duchesse de Gloucester, qui m'honorent depuis longtemps de leur amitié, arrivent ici ce soir avec leurs enfants. On dit que leur séjour à Rome sera long; je me propose d'avoir pour eux toutes les attentions qui leur sont dues. Le nombre des voyageurs ne sera guères moins grand cet hyver que l'année dernière...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 904, fol. 219. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **8766.** — Bernis a Vergennes.

Rome, 6 décembre 1786.

... L'aîné des neveux de Sa Sainteté, le duc Braschi, vient de me faire savoir, par ordre du Pape, que son frère, majordome de Sa Sainteté, qui a été en France, sera créé cardinal le 18 de ce mois...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 904, fol. 265 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **8767.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 8 décembre 1786.

C'est, Monsieur, par erreur que, dans ma lettre écrite de Fontainebleau au sujet des nouveaux pensionnaires il étoit dit que le s^r^ *Percier* ne jouiroit de la pension qu'à datter d'octobre prochain; mon intention a toujours été qu'il en jouît dez son arrivée à Rome. Cela me paroît même assez indiqué par la teneur de ma lettre par laquelle je vous marque que, par des considérations particulières, il y aura cette année, c'est-à-dire depuis octobre dernier jusqu'en octobre 1787, une place à l'Académie en treizième. Ainsi, nulle difficulté à ce que vous comptiez le s^r^ *Percier* au nombre des pensionnaires du Roi et qu'il soit traité comme tel. Il a même été nommé par moi en cette qualité avant que je me fusse décidé à accorder aux s^rs^ *Lethière* et *Fontaine* concurrem-

ment le titre et les avantages de pensionnaire, ainsi que vous le verrez dans la première partie de ma lettre du 16 octobre.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8768.** — Duruey a d'Angiviller.

Paris, le 8 décembre 1786.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous avés eu la bonté de m'adresser le 5 de ce mois. Je suis vivement pénétré de la nouvelle marque de votre confiance, en soumetant à mes réflexions une question à laquelle je vais répondre du mieux qu'il me sera possible.

Il est vrai que la refonte de nos espèces d'or a fait éprouver au change de Rome une hausse d'environ 3 °/₀, c'est-à-dire que de 105 s. à 105 s. 1/2 qu'il étoit avant cette époque pour du papier sur Paris, payable de 55 jours à 2 mois de datte, il est maintenant de 108 3/4 à 109. Cette révolution a donc engagé le banquier de Rome à vous demander une augmentation sur ses écus, qui en mérite une, mais moins forte que celle qu'il vous demande.

Ici, il convient de vous observer, M. le Comte, que la manière dont vous avez traité jusqu'à présent avec ce banquier est une affaire à forfait, méthode que les banquiers n'admetent que lorsqu'ils entrevoyent un avantage réel. Un banquier, comme homme public et de confiance, traite pour autrui sous une provision d'usage et ses déboursés toutes les opérations qu'on veut bien lui confier, et fait jouir ses commetans des avantages que les opérations peuvent présenter, au lieu que vous donniés 110 s. par écu, tous frais à la charge du banquier, et celui-ci vendoit son papier sur Paris le plus haut prix qu'il pouvoit.

Par le petit tableau de comparaison que je vais mettre sous vos yeux, Monsieur le Comte, vous verrés le prix auquel ce banquier auroit pu faire l'opération dans le tems que le change n'étoit que de 105 à 105 1/2, et le bénéfice qu'il en résultoit pour lui en sus des frais d'usage.

Un écu romain étoit évalué avant la refonte à 105 s. 6 d., à quoi ajouter :

Provision du banquier de Rome, 1/2 °/₀; celle du banquier de Paris, 1/2 °/₀, et enfin 1/2 °/₀ pour frais de courtage aux traites

du banquier de Rome et les ports de lettres, en tout 1 1/2 % qui valent moins de 1 s. 9 d., mais que je porte à cette dernière somme, ci 1 s. 9 d.

Ces frais sont passés au taux le plus élevé.

L'écu romain ne revenait au banquier, tous frais payés, qu'à 107 s. 3 d., et il en retiroit 110 s. Aujourd'hui que le change est monté à près de 109, en le supposant même à ce dernier prix et y ajoutant 2 s., ce qui est bien fort, pour tous les frais quelconques, ce banquier pourroit faire l'opération sur le pied de 111 s. par écu, en supposant qu'il ne s'écoule pas plus de deux mois depuis le jour que le Directeur de l'Académie reçoit les espèces à Rome jusqu'à celui que vous les faites rembourser à Paris, car si ces remboursemens éprouvent un plus long terme, il convient de calculer les écus à raison de 6 deniers de plus par mois.

J'estime que le banquier de Rome devroit traiter cette affaire comme toute autre opération de banque; il devroit, dis-je, calculer les écus qu'il paye au change du jour, y ajouter ses frais, qui ne peuvent pas excéder ceux portés au bordereau ci-dessus, et s'en rembourser sur son correspondant à Paris qui, à l'échéance des traites, auroit reçu le montant du récepissé du Directeur de l'Académie. Il y auroit à chaque opération quelques différences occasionnées par les variations journalières du change, tant en plus qu'en moins; mais elles seroient de peu de chose, car il faut des événemens comme celui de la refonte pour y en apporter qui soient frappantes.

Le banquier de Paris, qui dit que celui de Rome est soumis à un agio dispendieux en faisant passer ses traites par Gênes et Livourne, veut bien, je pense, le dire ainsi. Comme banquier, il doit savoir qu'à Rome le papier sur Paris y est journelement demandé pour payer nos négocians françois qui y envoyent des draperies, des soyeries et des bijouteries, et que le commerce de France ne tire rien de Rome; s'il arrive au banquier de Rome d'envoyer ses effets sur Paris à Gênes et Livourne, c'est pour en tirer encore un meilleur parti, attendu que le change du moment de ces dernières villes l'y engage.

Je suis, avec un profond respect, etc.

DURUEY.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8769. — Bernis a Vergennes.

Rome, 12 décembre 1786.

Ce sera lundy prochain, 18 du courant, que le Pape déclarera cardinal, dans le consistoire, le comte Romuald Onesti, son neveu; son chapeau étoit réservé *in petto*, à ce que l'on croit, depuis l'année 1777; mais, par une distinction particulière aux fils de Rois et pour les neveux des Papes, il recevra tout de suite la barrette des mains de Sa Sainteté, et le Sacré Collège, en corps, ira lui rendre visite après le consistoire. Chaque ambassadeur et ministre étranger demandera ensuite audiance au Saint Père pour le féliciter sur cette promotion.

Le comte Fantuzzi, neveu du feu cardinal de ce nom, a publié une généalogie de la maison Onesti, très bien raisonnée, qui donne à cette famille, reconnue pour noble et ancienne, une origine très illustre, ce qui augmente l'amour et la complaisance du Saint Père pour ses neveux. Au reste, les deux frères témoignent en toute occasion leur respect et leur reconnoissance envers Sa Majesté et leur amitié pour moi.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 274 et 276. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8770. — Bernis a Vergennes.

Rome, 19 décembre 1786.

... Le nouveau cardinal a reçu la barrette dans le consistoire même où il a été créé; c'est une distinction réservée, comme je l'ai déjà annoncé, aux familles royales et aux neveux des Papes. Tout le monde croyoit le chapeau du cardinal Braschi réservé *in petto* depuis 1777 : on s'est trompé; il sera le dernier dans la liste des cardinaux. Il faut avouer que le Pape ne s'est pas pressé de lui conférer cette dignité, qui n'a déplu à personne, parce qu'il a sçu se faire aimer assés généralement.

Je vous supplie de faire remettre à Madame la duchesse de La Valière, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, un petit tableau en mosaïque que j'ai l'honneur de vous adresser séparément...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 904, fol. 288 v° et 291 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8771.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

5 janvier 1787... — Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres adressées à l'Académie au sujet de la nouvelle année, de M. *de La Grenée* l'aîné, directeur de l'Académie de France à Rome...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 305.

**8772.** — Bernis a Vergennes.

Rome, 10 janvier 1787.

... Nous avons ici, depuis quelques jours, le jeune grand prieur de la langue anglo-bavaroise, fils naturel de l'Électeur palatin. La santé de ce jeune homme est bien dérangée.

J'ai appris avec plaisir que Leurs Majestés Siciliennes, à l'exemple de toutes les cours d'Italie, avoient fort distingué M. l'abbé de Bourbon au dîner qu'elles ont donné aux duc et duchesse de Gloucester et à lui...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 905, fol. 24 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8773.** — Bernis a Vergennes.

Rome, 17 janvier 1787.

... Madame la duchesse d'Albanie, fille reconnue du prince Édouard, quoiqu'attaquée par une petite vérole universelle et très abondante, paroît, au jugement des médecins, devoir se tirer heureusement de cette dangereuse maladie. Les Anglois qui sont à Rome envoyent savoir de ses nouvelles avec beaucoup d'empressement et d'intérêt...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 905, fol. 30 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8774.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

27 janvier 1787... — Les élèves pensionnaires de l'Académie de France à Rome ayant envoié de leurs ouvrages, l'Académie a nommé des commissaires pour examiner lesdits ouvrages et lui

en faire leur rapport. Lesdits commissaires sont MM. les recteurs, les adjoints à recteur, les professeurs en exercice, et, en outre, dans les professeurs, M. *Mouchy;* dans les adjoints, M. *Le Comte;* dans les conseillers, M. *Voiriot* et MM. les secrétaires, et cet examen aura lieu demain, 28 de ce mois, à onze heures précises, dans les salles de l'Académie...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture,* t. IX, p. 308.

### **8775.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

3 février 1787... — Le secrétaire a fait lecture du rapport des commissaires nommés, à l'assemblée dernière, pour l'examen des ouvrages envoyés par les élèves de l'Académie de France à Rome. L'Académie, qui a approuvé ledit rapport, a ordonné qu'il soit transcrit dans les registres, à la suite de la présente délibération...

*Rapport des commissaires*
*(transcrit à la suite du procès-verbal du 24 août 1787).*

Nous, commissaires nommés par délibération du 27 janvier 1787 pour l'examen des ouvrages envoiés par les élèves de l'Académie de France à Rome, avons trouvé :

*Dans la peinture :* le tableau du sieur *Drouais* d'une composition simple et noble, d'un bon style, d'un pinceau ferme, de l'expression dans la tête de *Marius et du soldat qui veut l'assassiner.* Enfin, le sieur *Drouais,* marquant des talents non équivoques, doit être invité de voler de ses propres ailes; mais nous croyons devoir l'avertir que le désir d'être vigoureux pourroit le porter au noir. On peut reprocher de l'égalité dans le ton de la draperie de *Marius;* mais son tableau donne les plus grandes espérances et mérite les plus grands encouragemens.

Informés que le sieur *Gauffier* est dans une grande foiblesse de santé, nous n'avons pas été surpris de ne point voir sa figure finie; mais nous avons été instruits du mérite d'un tableau qu'il vient d'exécuter à Rome, et, d'après le rapport qui nous en a été fait, nous l'invitons à suivre la route qu'il a prise.

Le sieur *Potain* montre trop d'égalité et trop de mollesse dans sa manière de faire; ses ombres sont trop rouges. Nous sommes fâchés de ne pouvoir dire aucun bien de son académie dessinée; la tête du vieillard est d'une manière aride et sèche.

Le sieur *Belle* semble avoir fait des progrès; la touche de ses cheveux est ridicule; il y a trop d'égalité dans le ton et de la roideur dans les jambes, mais il mérite des encouragemens.

*Dans la sculpture :* la tête de la figure du sieur *Ramey* est bien; il y a dans le tout des vérités de nature; les mains sont bien, mais la grosseur des doigts des pieds en absorbe la capacité; la touche des cheveux est de mauvais goût, et les draperies sont d'un bon style. Il y a de la grâce dans le jeune homme, mais il manque d'ensemble.

Dans la figure du sieur *Fortin* il y a trop de manière, de lourdeur, d'exagération dans les contours; la draperie est assez bien faite; mais nous invitons le s^r *Fortin* à suivre plus ingénuement la nature.

Nous avons trouvé de la vérité dans le corps et le bras appuyé du s^r *Chaudet;* mais nous lui reprochons de la manière et de la pesanteur; il semble trop oublier les muscles pour s'occuper trop scrupuleusement des veines.

Il y a de la noblesse dans la tête de la figure du s^r *Michallon* et un bon goût de chair dans le bras tenant le casque; mais, en général, nous craignons que le goût de la lourdeur et de la manière ne prenne trop de force chez les élèves en sculpture. Nos avis sur les différens ouvrages soumis à notre examen ont pour but les progrès des jeunes artistes et de les voir mériter de plus en plus les bienfaits du Roy.

Fait à l'Académie, ce jourd'huy 28 janvier 1787.

(*Signé :*) VIEN, BELLE, DOYEN, BACHELIER, MOUCHY, VOIRIOT, LE COMTE, RENOU.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 309, 333.

**8776.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

A Versailles, le 10 février 1787.

Vous trouverés ci-joint, Monsieur, le jugement que l'Académie royale de peinture a porté sur les ouvrages envoyés à la fin de l'année par les pensionnaires du Roy à l'Académie de France. Vous voudrés bien leur faire part à chacun de ce qui le concerne dans ce jugement afin qu'ils profitent des observations y contenues.

Vous connoissez les sentimens, etc.

*P.-S.* (*De la main de M. le D. G.*) — J'ai été étonné de ne point voir d'académie de M. *Drouais*. Je vous ai marqué bien précisément que je ne voulois aucun relâchement sur la règle, et je vous prie d'y tenir la main exactement.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8777.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 14 février 1787.

Monsieur le Comte, — Le s^r Muly m'a présenté la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en datte du 20 octobre 1786. Je saisirai, Monsieur le Comte, avec empressement touttes les occasions de lui rendre service en tout ce qui dépendra de moi.

Le s^r *Pointeau*, sculpteur, pour lequel vous me fites l'honneur de m'écrire il y a trois ans, retourne à Paris par ordre de M. son père, qui dit ne pas être en état d'entretenir son fils à Rome plus longtems. Je suis après arranger ses affaires qu'une longue maladie avoit un peu dérangées par des emprunts. J'écrivis à M. son père qui vient de m'envoier 123 écus romains pour payer ses dettes et 300 liv. de France pour s'en retourner; mais, ayant assemblé ses créanciers et voyant qu'en les satisfaisant en entier il ne resteroit presque rien au jeune homme pour s'en retourner, j'ai été obligé, pour lui ménager une somme suffisante pour sa route, de diminuer à chaque créancier au prorata de ce qui leur étoit dû, sauf au père du s^r *Pointeau* à faire honneur au reste lorsque ses facultés lui permetteront.

Ce jeune homme a commencé un groupe en marbre demie nature qui n'est pas sans mérite. M. son père doit vous demander de vouloir bien permettre que cet ouvrage soit envoié avec ceux des pensionnaires; je me joins donc, Monsieur le Comte, aux sollicitations du père pour que vous veuilliés bien luy accorder cette grâce.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

*P.-S.* — Permettés-moi, Monsieur le Comte, de vous faire une observation relativement au *postscriptum* de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire dernièrement, au sujet du s^r *Drouais*, qui, au lieu d'une académie peinte, a envoié un tableau.

La lettre par laquelle vous enjoignés aux pensionnaires, nommément au s[r] *Drouais*, d'envoier une académie peinte et non autre, est en datte du mois de septembre 1786, époque à laquelle le tableau qu'a fait le s[r] *Drouais* étoit déjà emballé et prêt à être envoié à Paris ; en conséquence, l'ordre ne peut avoir son exécution que pour l'envoi de 1787, qui y sera conforme. Le s[r] *Drouais* croiant alors être irrépréhensible, en envoiant beaucoup plus que l'on ne luy demandoit, envaira doresnavant une académie.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8778. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 28 février 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai appris chez S. É. Mgr le Cardinal de Bernis que M. l'abbé de Bourbon, actuellement à Naples, étoit tombé malade de la petite vérole. Il est aujourd'huy dans son onzième jour, et, quoique les nouvelles que M. l'abbé Turlot en a donné à S. Éminence le 27 ne soient pas aussi bonnes que les premières, on a cependant espérence d'un heureux succès.

Le s[r] *Porta*, sculpteur, que vous me fites l'honneur de me recommander il y a quelques années, est après faire une copie en marbre de l'*Apollon* dont j'ai vu d'heureux commencemens. Cette copie est pour M[me] de Gontaud et de la même grandeur de l'original.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

Bibl. nat., Nouv. acquis. fr. 2774, p. 78.

### 8779. — Bernis a Montmorin.

Rome, 7 mars 1787.

... J'ai été aussi affecté de la mort de M. le comte de Vergennes, dont j'étois le serviteur et l'ami depuis plus de trente ans, que j'ai été ravi d'apprendre par vous-même que le Roi vous avoit chargé de remplir, à la place de ce digne ministre, le département des Affaires étrangères, où votre prédécesseur s'est acquis tant de gloire en Europe et tant d'estime dans le royaume.

Il y a dans ce moment plus de cent Anglois à Rome, parmi lesquels plusieurs grands seigneurs ; il y a des familles hollan-

doises, allemandes, suédoises et presque de toute l'Europe qui, d'un commun concert, font l'éloge d'un ministre dont les bonnes intentions et les talens leur étoient également connus.

Le même jour que j'appris la nouvelle de la mort de M. le comte de Vergennes, celle de M. l'abbé de Bourbon, qui, depuis sa tendre enfance, m'honoroit de son amitié, me fut également annoncée. Je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet, supposant que M. le baron de Talleyrand en aura instruit la cour. Je sais seulement que Leurs Majestés Siciliennes lui ont montré les plus grandes attentions, que Naples, Rome et toute l'Italie donnent les plus vifs regrets à cette perte, et que M. l'abbé Turlot[1], grand vicaire d'Auch, homme également estimable, aimable, honnête et rempli d'esprit et de talent, l'a assisté, pendant toute sa jeunesse et dans sa dernière maladie, avec un attachement et un zèle dignes d'être récompensés par le Roi; sans quoi, il seroit le plus malheureux comme le plus affligé des hommes.

Je joins ici la copie d'une lettre que le commandeur de Dolomieu[2], neveu de M. le comte de Béranger, m'a écrit en partant de Rome, où il ne s'est arrêté que quelques jours. Il distingue très bien dans cette lettre l'objet qui concerne les procédés que l'on a eu dans son ordre; ceux-là seront jugés par la congrégation établie par le Pape sur les affaires de la religion. Mais il y a un point sur lequel le Roi a seul le droit de prononcer, et c'est dans cette vue que le Commandeur, qui jouit ici de l'estime de tous les savans, et qui m'a toujours paru doux et honnête dans la société et nullement intrigant, doit se rendre incessamment à Versailles. Il vous instruira plus particulièrement des circonstances de son affaire. Il m'a toujours paru penser en bon gentilhomme et en vrai serviteur de Sa Majesté.

Nous avons ici le jeune prince de Nassau-Saarbrük[3], qui plaît universellement.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 905, fol. 142 et 143. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. François-Claude Turlot, né à Dijon en 1745, mort dans cette ville le 20 décembre 1824, fut successivement précepteur de l'abbé de Bourbon, aumônier de Madame Victoire, vicaire-général de Nancy et bibliothécaire à la bibliothèque royale.

2. Déodat-Guy-Silvain-Tancrède Gratet de Dolomieu, né le 24 juin 1750 au château de Dolomieu (Isère), mort à Châteauneuf (Saône-et-Loire) le 26 novembre 1801. Entré fort jeune dans l'ordre de Malte, il dut, à la suite d'un duel dans lequel il tua l'un des chevaliers, subir à dix-huit ans une

captivité de neuf mois. En butte toute sa vie aux persécutions de ses anciens frères, il se distingua surtout comme géologue et minéralogiste, prit part à l'expédition d'Égypte et devint membre de l'Institut.

3. Henri-Charles-Louis, prince héréditaire de Nassau-Saarbrück, né le 9 mars 1768.

**8780.** — POINTEAU A D'ANGIVILLER.

Le sieur *Pointeau*, officier en chef de la bouche de la Reine, a l'honneur de remercier très respectueusement M. le Comte d'Angiviller de la bonté qu'il a eu, il y a plusieurs années, de permettre à son fils, élève sculpteur, de se rendre à Rome pour y travailler, mais il prend encore aujourd'hui la liberté de solliciter en sa faveur une nouvelle grâce, qui seroit qu'il fît encaisser avec les ouvrages des pensionnaires un groupe de sa composition déjà fort avancé. La reconnoissance de ce jeune artiste ne le cédera en rien, Monsieur le Comte, à celle de son père.

Archives nationales, O[1] 1919.

**8781.** — D'ANGIVILLER AU S[r] POINTEAU.

Le 17 mars 1787.

J'ai reçu, M., le mémoire que vous m'avés adressé pour me demander la permission de faire mettre dans les caisses du Roy le groupe que M. votre fils a ébauché à Rome et qui est fort avancé.

Je suis fâché de ne pouvoir y consentir; les frais de ces sortes d'envoys sont déjà considérables, et si je me prêtois à accorder pareille faculté aux artistes qui, sans être envoyés par Sa Majesté. vont étudier leur art à Rome, il en résulteroit beaucoup d'augmentation de dépense.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1919.

**8782.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 21 mars 1787.

... M. le duc de Gloucester et sa famille reviennent de Naples vendredy prochain, pour séjourner à Rome jusqu'aux chaleurs. Il me tarde que la foule des étrangers qui sont ici s'écoule. Ce

n'est pas dans ce moment que je voudrois me livrer à des dépenses peu relatives aux circonstances présentes; mais je crois, d'un autre côté, qu'il seroit dangereux pour le crédit de donner la preuve des embarras actuels, en réformant l'état de ma représentation ordinaire...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 905, fol. 180 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **8783.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 28 mars 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai appris avec joy la nouvelle marque de dignité dont le Roi vient de vous revêtir. Permettés-moi, M. le Comte, de vous en faire mon sincère compliment. C'est ainsi que je vois avec effusion de cœur notre bon Roy récompenser la vertu et aussi les vœux que je forme sans cesse pour votre santé et prospérité.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8784.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 4 avril 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoier par ce même courier l'esquisse terminée du grand tableau que je vous enverrai à tems pour le Sallon; faites-moy, je vous prie, le plaisir de m'en dire votre sentiment. Je vous serai bien obligé de vouloir bien avoir la bonté de la faire remettre à mon frère, qui la remettra à M. le président Bernard, à qui elle appartient.

J'ai aussi l'honneur de vous envoier par le même courrier, dans la même caisse, un petit tableau représentant *l'Amitié qui console la Vieillesse de la perte de la beauté et du départ des plaisirs*. Mon frère s'est chargé de faire mettre ce tableau sur un chassis, de le laver avec de l'eau et y donner une légère couche de vernis, et de le mettre ensuite dans sa bordure qui a été remise chez vous.

Si j'osois, Monsieur le Comte, j'en ferois homage au Roy, qui n'a point de mes petits tableaux, et ce tableau, par le sujet qu'il

représente, pourroit servir de correctif à celui de la *Colère d'Alexandre* qui m'a paru ne pas être trop de votre goût, et qui, cependant, j'ose le dire, a fait de l'effet à Rome. Il est vrai que j'ai fait beaucoup de changement de l'esquisse, quoique ce soit la même marche de composition.

Je vous prie, Monsieur le Comte, de me dicter ce que je dois faire, affin que je suive vos conseils.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Le s[r] *Drouais* va faire la copie d'*Adam et Ève* pour le Roy, d'après le *Dominiquain*.

Le s[r] *Hubert* va commencer sa restauration du Panthéon.

Les peintres et les sculpteurs vont s'occuper de leur figure académique. La copie en marbre pour le Roy de la *Joueuse d'osselets* sera faite et partira avec les ouvrages des autres pensionnaires, ainsi que les deux bustes, copie en marbre, aussi pour le Roi.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8785.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 10 avril 1787.

... Le comte de Virieux[1], colonel du régiment de Limosin, n'a plus de fièvre depuis quelques jours; dez qu'il aura repris un peu de force, il partira, contre le gré de tout le monde, pour se rendre en Corse. M. l'abbé de Damas[2] a eu aussi beaucoup de succès en Italie, ainsi que le comte Maxime de Puységur[3], le comte de Mérinville[4] et plusieurs autres officiers françois. Dans huit ou dix jours, la plus grande partie des étrangers, rassemblés ici pendant le carnaval et le carême, quittera le séjour de Rome; mais M. le duc de Gloucester et sa famille comptent y séjourner encore un mois...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 905, fol. 226 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. François-Henri, comte de Virieu, colonel du régiment de Limousin depuis 1784, fut élu député de la noblesse du Dauphiné aux États-Généraux, et fut tué au siège de Lyon.

2. L'abbé de Damas, vicaire-général de Nevers, abbé de Saint-Léon (Meurthe) et d'Élan (Ardennes).

3. Probablement Jacques-Maxime-Paul de Chastenet, dit le vicomte de

Puységur, colonel en second du régiment de Languedoc depuis 1784, qui devint maréchal de camp en 1814.

4. François-Armand du Moustiers, comte de Mérinville, maître de camp de cavalerie.

### 8786. — D'Angiviller a Lagrenée.

Du 17 avril 1787.

Le s^r *Pasquier*, jeune artiste, M., allant à Rome pour y perfectionner son talent par l'inspection des chefs-d'œuvre de cette ville et en travaillant d'après ces modèles, je ne puis me refuser à vous l'adresser et à vous le recommander. On me dit beaucoup de bien de son caractère et de ses dispositions. C'est pourquoi vous me ferés plaisir de le mettre, par vos conseils et par les autres moyens qui peuvent dépendre de vous, en état de remplir ses vues.

Vous connoissez, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1145, fol. 112.

### 8787. — D'Angiviller au marquis de Tourmel.

Du 17 avril 1787.

Je me fais un vrai plaisir, M., de recommander à M. *Lagrenée* le jeune artiste auquel vous voulés bien vous intéresser. J'ai l'honneur de vous envoyer ma lettre dont il pourra être lui-même le porteur. A l'égard du passeport, il ne dépend point de moi, mais il doit se prendre chez M. le comte de Montmorin et cela ne fera aucune difficulté, dès que vous paroîtrés connoître ce jeune artiste et vous intéresser à lui.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1945, fol. 113.

### 8788. — D'Ogny a d'Angiviller.

Paris, 25 avril 1787.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 de ce mois, le paquet que vous désirés faire tenir sûrement à S. É. M. le Cardinal Doria Pamphili à Rome. Je l'ai fait partir par le courrier d'hier; je l'ai fort recom-

mandé, et même fait charger pour assurer son arrivée à sa destination.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1919.

**8789.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 27 avril 1787.

J'ai reçu, Monsieur, peu de jours après votre dernière lettre, la caisse contenant l'esquisse du grand tableau que vous destinez à l'exposition prochaine, et le petit représentant l'*Amitié qui console la Vieillesse du départ des Grâces et des Plaisirs.* Pour commencer par votre esquisse, je vous dirai que j'en ai été charmé, et M. *Pierre*, qui a assisté à l'ouverture de la caisse, a éprouvé le même sentiment. J'augure comme lui infiniment de votre tableau; s'il n'est pas au-dessous de votre esquisse, vous tiendrez certainement au Sallon au moins une des places les plus brillantes. Je ferai, au surplus, passer votre esquisse à sa destination.

J'ai été fort satisfait de votre petit tableau. Je ne pense pas, au surplus, que celui de la *Colère d'Alexandre*, que le roi possède déjà, quoique vous en soyez moins content, ait besoin de ce pendant pour lui servir de correctif, et, d'ailleurs, je ne puis pas multiplier en ce genre les acquisitions du Roi; mais je ne vous cacherai point que, quoique je sois fort content de celui que j'ai déjà de vous, cependant celui-ci m'a paru avoir quelque chose de plus séduisant et de plus flateur. Je serai charmé de faire un échange.

J'apprens avec plaisir que tous les pensionnaires s'occupent avec ardeur de leurs études et de leur tribut annuel. Je serai en particulier très curieux de voir la copie du tableau du *Dominiquin* par le s[r] *Drouais*, ainsi que celle de la *Joueuse d'osselets*, et des deux bustes que vous m'annoncez pour l'envoi prochain.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8790.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 16 may 1787.

Monsieur le Comte, — Pour répondre à l'honneur que vous

m'avez fait en me demandant de troquer le tableau des *Chevaliers danois* pour celui de l'*Amitié*, dont le sujet vous plaît davantage, j'aurai l'honneur de vous dire, premièrement, que je suis charmé que vous en soyés assés content pour désirer l'avoir dans votre cabinet; aussi, M. le Comte, j'accepte de tout mon cœur le troque que vous me proposez.

En second lieu, j'aurai l'honneur de vous dire, M. le Comte, que lorsque je vous priai (sous votre bon plaisir) d'en faire hommage au Roy, ce n'a été nullement pour en recevoir de l'argent; néantmoins, je ne vous cacherai pas que mon projet étoit de vous intéresser par cette petitte offrande en ma faveur pour tâcher d'obtenir du Roy un petit bénéfice pour un de mes fils qui doit être ordonné prêtre l'année prochaine et qui est présentement au séminaire de M. le Cardinal duc d'York, qui luy a conféré les ordres mineurs. Je ne suis pas riche; j'ai beaucoup d'enfants; j'en ay encore quatre à pourvoir; s'il étoit possible, par le crédit que vous avés auprès d'un Roy juste et équitable, d'obtenir quelque petite chose pour mon fils aisné, je vous en aurai une éternelle obligation.

Qu'il me soit permis, M. le Comte, de vous observer que, jusqu'à présent, tous les Directeurs de l'Académie de France à Rome ont été décorés du cordon de Saint-Michel. Je suis le seul qui ne l'a pas, et je vous avoue sincèrement que je troquerai volontiers cette sollicitation pour celle du plus petit des bénéfices.

Le plus jeune de mes fils étudie la peinture, et quoiqu'il n'aye que 12 ans, il fait des progrès journaliers qui me donnent de grandes espérances. Il est après succer le lait de sa nourrice italienne; il dessine au Vatican avec les pensionnaires, et aussi d'après nature, et lorsque je lui fais lire Homère, il en compose le lendemain les sujets les plus compliqués avec une facilité incroyable. Mais pardon, M. le Comte, de tous ces détails. L'amour paternel m'emporte au delà des bornes de mon devoir.

Le jeune *Gauffier* vient de faire un tableau délicieux, encore mieux que celui de l'année passée. Ce tableau est pour M. le président Bernard. Dites-moi, je vous prie, si, après la Saint-Louis, je puis vous l'envoier par la poste; il n'est pas grand, à peu près comme celuy des *Chevaliers danois*. J'ai trouvé le joint de proposer au jeune *Gauffier* de vous faire un tableau de la grandeur et du prix de celuy que vous a fait M. *David*, ce qu'il a accepte avec beaucoup de reconnoissance; mais il est très long, vuë sa

mauvaise santé, car quand il a travaillé trois ou quatre jours, il est obligé de se reposer et est souvent malade.

Je vous prie, M. le Comte, de vouloir bien faire demander au directeur des postes la permission pour que M. Digne, directeur de la poste de France à Rome, puisse faire partir mon grand tableau, pour l'envoier aussitôt qu'il sera assez sec pour soutenir l'encaissement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8791. — D'OGNY A D'ANGIVILLER.**

Paris, 5 juin 1787.

En conséquence, Monsieur, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3, j'écris au directeur des postes de France à Rome pour qu'il charge et recommande de ma part au courrier le tableau pour le Roy que M. *Delagrenée* doit envoyer sous peu de tems.

J'ai l'honneur d'être, etc.

RIGOLEY D'OGNY.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8792. — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.**

A Rome, ce 6 juin 1787.

Monsieur le Comte, — Comme vous m'avés paru désirer ardament avoir une bonne copie de la célèbre *Cinci*, ne pouvant la faire d'après l'original, puisque le prince Colonne l'a séquestré de sa gallerie, je suis après vous en faire une copie moi-même d'après une très belle qu'a M. le Cardinal de Bernis; je me piquerai à la peindre de mon mieux. J'ai copié dans ma jeunesse plusieurs *Guides*, et j'espère que cette copie en tiendra. J'aurai l'honneur de vous l'envoïer aussitôt qu'elle sera faite et assés sèche pour être encaissé.

Plusieurs peintres de Rome, sachant que j'en désirois une belle copie, m'en sont venus aporter; mais je les ay trouvé si mauvaise que je n'ai pas trouvé d'autre expédient que d'en cher-

cher une bonne copie que Son Éminence avoit, qui a été faite par un habile homme, et, de plus, très ressemblante à l'original. Vous l'aurez donc d'icy à peu de tems.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Monsieur le Comte, puis-je, sans indiscrétion, vous demander le logement que vous me destiné, lorsqu'il vous plaira me rapeller à Paris? Je vous serai bien obligé de m'en donner un dans lequel je puisse travailler sans être obligé de sortir. Je commence à vieillir. J'abandonnerois mon attelier du Louvre à celuy à qui il vous plairoit de le donner.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8793.** — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Le 7 juin 1787.

J'en suis de mes petits maux aux étourdissements, en sorte, Monsieur le Comte, que, ne sortant pas depuis trois jours, je n'appris que tard l'accident bien fâcheux par les circonstances; je me rendis à la galerie, et j'y appris que M. *Brébion* vous avoit envoyé un exprès pour ne pas augmenter le nombre des empressés. J'imaginai avec raison qu'un détail par un homme au fait devoit mettre à rien une annonce sèche. Je vous attendois ce matin; mais j'ay appris que vous estiés venu et reparti cette nuit.

Ce que je pourrois avoir l'honneur de vous mander dans ce moment deviendroit bien peu intéressant; néanmoins, je le soumets au prix que vous y mettrés.

M. *Lagrenée*, par une lettre que j'ay reçue depuis deux ou trois jours, me recommande de vous supplier de garder les deux tableaux dont vous ferés l'usage que vous jugerés à propos, et point de troque...

J'ay l'honneur de vous présenter, Monsieur le Comte, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8794.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

A Versailles, le 8 juin 1787.

Je viens, Monsieur, d'après votre lettre du 16 du mois der-

nier, d'écrire à M. d'Ogny afin qu'il donne les ordres nécessaires pour le départ de votre grand tableau, sitôt qu'il pourra être envoyé. J'ai une grande impatience de le voir, votre esquisse m'en ayant donné l'idée la plus avantageuse.

J'apprends avec grand plaisir que le jeune s^r *Gauffier* a fait un tableau qui vous paroît encore mieux que celui de l'an dernier. Je serai charmé de le voir et, vu son volume médiocre, il n'y a aucune difficulté à ce que vous me le fassiez parvenir par la voye du courrier, après la Saint-Louis, où sans doute il doit figurer pendant l'exposition ordinaire de l'Académie. Après l'avoir vu, je le ferai remettre à M. le président Bernard.

C'est avec plaisir que j'apprends que vous avez saisi l'occasion de proposer à ce jeune artiste de faire un tableau pour moi, sur le même pied que celui que m'a fait M. *David*. J'attendrai tranquillement, vu les raisons que vous me marqués, car je sais qu'il ne faut point presser le talent, surtout quand il se trouve réuni à une mauvaise santé.

Je suis on ne peut pas plus sensible à votre consentement à l'échange que je vous avois proposé de faire de votre nouveau tableau de l'*Amitié* contre celui que j'avois déjà des *Chevaliers danois*. M. *Pierre* a dû vous en faire, de ma part, des remercîments; je vous les réitère ici avec grand plaisir.

Vous ne devez pas douter que je ne vous sois utile autant que je le pourrai, relativement à votre fils qui a pris l'état ecclésiastique. Mais je crois devoir vous prévenir que je ne me crois pas grand crédit à cet égard. Je ferai cependant ce que je pourrai pour cela, et je verrai à votre retour à en concerter les moyens d'après les détails particuliers que vous pourrés me donner de bouche.

Vous m'apprenés une chose fort agréable en me marquant que le plus jeune de vos fils s'attache à la peinture et qu'il a beaucoup de facilité pour la composition, en sorte que vous en concevez de grandes espérances. J'en suis charmé et j'espère, d'après ce que vous me marqués, le voir perpétuer dans l'École nationale un nom qui lui fera toujours honneur. Il trouvera certainement auprès de moi faveur et encouragement.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8795. — D'Angiviller au Roi.

Avant le 12 juin 1787.

Le temps pendant lequel le s[r] *Lagrenée* devoit résider à Rome, en qualité de Directeur de l'Académie que Votre Majesté y entretient, devant expirer en octobre prochain, j'ai pensé ne devoir pas différer davantage de pourvoir à son remplacement.

Le peintre, membre de l'Académie royale de peinture, qui m'a paru le plus propre à conduire cet établissement si utile pour les arts, est le s[r] *Ménageot*. C'est un artiste qui, à un talent distingué réunit beaucoup d'honnêteté et les autres qualités propres à un pareil objet.

C'est pourquoi je supplie Votre Majesté de vouloir bien, en approuvant ce choix, nommer le s[r] *Ménageot* à cette place.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8796. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 12 juin 1787.

L'époque à laquelle, Monsieur, le retour de M. *Lagrenée* est fixé étant peu éloignée, j'ai pensé ne devoir pas tarder davantage à pourvoir à son remplacement; c'est pourquoi, ayant égard à votre talent et vous reconnoissant, d'ailleurs, les qualités propres à régir l'Académie de France à Rome, je vous ai proposé au Roi pour succéder à M. *Lagrenée* dans la place de Directeur de cet établissement si essentiel à la prospérité des arts en France. S. M. ayant agréé ce choix, je ne perds point de temps à vous en informer, afin que vous fassiez vos dispositions pour partir dans les premiers jours de septembre. Je dois, d'ailleurs, faire rédiger une instruction particulière pour vous diriger dans l'exercice de cette place. J'ai tout lieu d'espérer, et j'aime à me flater de cette confiance, que cet établissement, sous votre direction, continuera d'être, autant que jamais, une pépinière d'artistes françois propres à faire honneur à la nation et à perpétuer sa célébrité dans les arts.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8797. — D'Angiviller a Pierre.

Versailles, le 12 juin 1787.

L'époque, Monsieur, à laquelle M. *Lagrenée* doit revenir de Rome étant peu éloignée, j'ai pensé ne devoir pas tarder davantage à pourvoir à son remplacement. C'est pourquoi M. *Ménageot*, m'ayant paru réunir toutes les qualités propres à cet objet, je l'ai proposé à S. M., qui l'a agréé et nommé pour succéder à M. *Lagrenée* dans la place de Directeur de l'Académie de France à Rome. Je lui fais part de cette disposition de S. M. afin qu'il se mette en état de prévenir à Rome, de quelque temps, le retour de M. *Lagrenée* qui, à cause des Alpes, ne peut guère se différer au delà du milieu d'octobre. Il est d'ailleurs nécessaire de lui donner une instruction sur les fonctions de sa place, objet sur lequel il vous sera envoyé dans peu un nouveau canevas pour, d'après vos observations, y faire les changemens, augmentations et modifications nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8798. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 13 juin 1787.

Prévenu, Monsieur, comme vous l'êtes, que le temps de votre séjour à Rome, en qualité de Directeur de l'Académie de France, n'est pas loin d'expirer, vous devez attendre avec quelque impatience la désignation de votre successeur. Je viens, en effet, de prendre sur cela les ordres de S. M., et je vous annonce qu'elle a accordé sa nomination à M. *Ménageot*, dont le talent vous est sûrement connu et qui, d'ailleurs, m'a paru avoir les qualités personnelles propres à régir un établissement aussi utile pour les arts en France. En lui faisant part de cette nomination, je lui ai recommandé de se tenir prêt à partir peu après l'ouverture du Sallon, affin qu'il puisse devancer de quelque temps votre départ, que le passage des Alpes ne vous permet pas de différer beaucoup au delà du milieu d'octobre. Vous pouvez donc compter sur l'arrivée de M. *Ménageot* à Rome vers la fin de septembre. Je me flatte que, pendant le séjour qu'il y fera avec vous, vous ne lui

laisserés rien ignorer de ce qu'il importe qu'il sçache pour l'objet de sa mission. Quant à votre départ, vous m'informerez sans doute des arrangemens que vous aurés pris à cet égard, afin que je pourvoye à ce qui vous sera nécessaire à cet effet.

Vous ne devez point douter que je ne me fasse un plaisir de vous donner ici les justes marques de ma satisfaction sur la manière dont vous avés rempli votre mission.

Vous connoissez, M., les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8799. — D'Angiviller a Vien.

A Versailles, le 16 juin 1787.

La connoissance que vous avés, Monsieur, du régime de l'Académie de France établie à Rome, et l'intérêt que, certainement, vous prenés à ce qui la concerne m'engagent à vous faire part du choix que j'ai fait de M. *Ménageot* pour succéder à M. *Lagrenée* en qualité de Directeur de cet établissement, choix que S. M. a approuvé en le nommant à cette place. Je vous en informe avec d'autant plus de plaisir que je suis persuadé que vous pensez comme moi sur les talens et les qualités personnelles de M. *Ménageot*. M. *Ménageot*, au reste, aura besoin, indépendamment de l'instruction que je me propose de lui donner, de causer avec vous sur cet objet. Vous me ferez un vrai plaisir de lui communiquer les lumières que votre expérience vous a données sur la manière de diriger cet établissement vers sa plus grande utilité. Ce sera un moyen par lequel, quoique ayant cessé d'être à la tête de cet établissement, vous lui serez encore utile, et je me flatte, connoissant votre manière de penser, que vous vous en ferés un plaisir.

Vous connoissez les sentimens bien sincères et véritables avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8800. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 20 juin 1787.

Monsieur le Comte, — J'attendois, pour répondre à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire pour me recommander

le s^r *Pasquier*, que ce jeune artiste fût arrivé; mais, ne le voyant pas venir et n'entendant point parler de luy, j'ai l'honneur de vous en faire part. Lorsqu'il sera venu, je ferai pour ce jeune homme tout ce qui dépendra de moi pour le mettre en état de remplir ses vuës.

Le s^r *Gauffier* m'a demandé de faire la copie du tableau du *Dominiquain* qui est à Grotta Ferata, petit bourg auprès de Frascati; il est parti pour l'ébaucher. Ce tableau représente un *Religieux qui guérit un possédé;* comme ce tableau n'a point été copié pour le Roy, je pense que vous acquiesceré à la copie de ce tableau par le s^r *Gauffier*.

Le s^r *Drouais* a ébauché sa copie de l'*Adam et Eve* d'après le *Dominiquain;* il est après faire son académie, ainsi que les autres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8801. — D'ANGIVILLER AU ROI.

Dimanche, 24 juin 1787.

Le s^r *Lagrenée*, actuellement Directeur de l'Académie de France à Rome, avoit un logement aux galleries du Louvre avant que de partir pour Rome. Il en fut disposé dans le temps par Votre Majesté, vu qu'il n'y avoit aucun doute que, dans l'intervalle de six ans, il n'en vacquât, non seulement un, mais plusieurs pour le lui remplacer.

C'est pour cette raison que la mort du s^r Lebas, opticien, en ayant fait vacquer un, il y a 2 ou 3 ans, je n'ai point voulu proposer à Votre Majesté d'en disposer, afin qu'à son arrivée ici le s^r *Lagrenée* trouvât aux galleries un logement prêt à le recevoir.

Le temps de son Directorat étant sur le point d'expirer, je supplie Votre Majesté de vouloir bien lui accorder ce logement.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8802. — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 27 juin 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait

l'honeur de m'écrire. Je vous remercie bien sensiblement du vif intérest que vous prenés pour tout ce qui me regarde; j'en suis vivement pénétré.

J'ai l'honneur de vous envoier la mezure du chassis sur lequel doit être cloüé le portrait de la *Cenci*, affin que vous puissiés en faire faire la bordure qui se fera en attendant le tableau, affin que, lorsqu'il arrivera, on le mette tout de suite dans sa bordure et que vous en jouissiés plutôt.

Comme les draperies de ce tableau sont deffectueuses, deffaut dont l'original n'est pas exempt, parce qu'elles sont d'un stile tourmenté, je les ay faites d'après nature, toujours néantmoins dans le même motif, et n'ai été esclave que de la ressemblance qui est parfaite dans la copie que Mgr le Cardinal de Bernis m'a prêtée. Ces petits changemens, à l'examen, donneront à ce tableau un air d'originalité que les autres copies n'auront sûrement pas, attendu que la plus grande partie des copies de ce tableau ont été faites par des massacres.

Si Monsieur le Comte veut envoier à mon frère les mezures cy-jointes, il se fera un plaisir de faire exécuter un profil convenable au croquis et au tableau, selon ce que vous désiré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8803. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Versailles, le 30 juin 1787.

J'ai appris, Monsieur, avec grand plaisir que vous aviez rencontré une belle copie de la célèbre *Cinci*, laquelle appartient à M. le Cardinal de Bernis, et que, Son Éminence vous ayant permis d'en faire une copie pour moi, vous y travaillez actuellement. N'y ayant pas de possibilité d'avoir l'original, ni même d'en avoir une copie immédiate, je ne pouvois rien désirer de mieux, et je vous remercie bien sincèrement d'avoir saisi cette occasion de remplir ce que je désirois.

Il y a déjà plusieurs années que je vous réserve un logement aux galleries. C'est celui que la mort de M. Lebas, opticien, a fait vacquer. J'avois permis de l'occuper à une personne qui travailloit à une chose utile et intéressante pour les arts; mais son entreprise

étant terminée, j'ai écrit, il y a déjà plusieurs jours, à M. *Brébion* de l'examiner pour me mettre à portée d'y ordonner les arrangemens convenables. J'ai lieu de croire que vous pourrez y travailler et peindre au moins des tableaux de médiocre grandeur; mais, à l'égard de fort grands tableaux, je ne crois pas que cela soit possible, et je ne pense pas qu'il y ait aucun logement des galleries qui présente un local propre.

Vous connoissez les sentimens sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8804.** — Certificat de Directeur de l'Académie de France a Rome en faveur de M. Ménageot.

Du 1er juillet 1787.

Nous, etc.

Certifions que le Roy, bien informé tant des bonnes mœurs que de la capacité et des talens distingués dans l'art de la peinture du sieur *Ménageot*, peintre de Sa Majesté, adjoint à professeur de son Académie de peinture et sculpture, Sa Majesté l'a choisi et nommé pour remplir la place de Directeur de l'Académie de peinture, sculpture et architecture qu'elle entretient à Rome, donnant ordre à cet effet au dit sieur *Ménageot* de se rendre incessamment audit lieu pour y remplir pendant le cours de six années consécutives les fonctions qu'exige le dit emploi.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1097.

**8805.** — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, ce 4 juillet 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai reçû la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en datte du 15 juin, par laquelle vous m'aprenés que M. *Ménageot* va venir me remplacer vers la fin de septembre.

Je me tiendrai prêt pour ce tems, et, aussitôt que mon successeur sera arrivé et que je l'aurai mis au fait, je partirai pour me rendre à Paris le plutôt possible; j'ai même tout écrit ce qui concerne la gestion de la place pour bien des petits détails susceptibles d'être oubliés lorsqu'on les dit simplement de bouche[1].

Dites-moi, je vous prie, Monsieur le Comte, si vous voulés que je vous remette les doubles des comptes pendant le cours de mes six années, ou si je les laisseré à Monsieur *Ménageot;* je n'ay point trouvé ceux des six années de M. *Vien.*

Faittes-moi, je vous prie, la grâce de me dire le lieu de la retraite que vous me destinés, car il me faut monter un ménage pour toutte ma famille, depuis les lits jusqu'au plus petit ustencille, et que je charge un parent de m'acheter bien vite les choses les plus nécessaires pour une famille arrivante.

Permettez, je vous prie en grâce, de pouvoir vous envoier par la poste la vaisel̃le que j'aportai à Rome pour éviter les dangers de la mer, ou celui d'être vollé en chemin, si je la portois avec moi.

J'ose aussi vous demander, Monsieur le Comte, tant pour moi que pour mon épouse, le même traitement que vous avés fait à mon prédécesseur, reversible sur sa femme, car, je vous avouerai que, tous les détails et le contentieux de l'Académie, ç'a été ma femme sur qui tout a roullé, et je n'ai été que le copiste des comptes; enfin, nous nous sommes réunis pour prendre les intérest de l'Académie, avec une honnête œconomie[2], pour tâcher que tout aille pour le mieux.

Si j'ai oublié de vous demander quelque chose qui puisse m'être donné, je vous prie d'y suppléer vous même, car je n'ai pas fait fortune à l'intendance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Je remetterai mercredy prochain, à M. *de Lorimier*, amateur et artiste peignant fort bien le paysage, la copie que j'ai fait de *la Cenci.*

Pour ce qui est de mon grand tableau, il n'est pas encore assé sec pour souffrir le voyage; cependant, je l'enverrai à tems pour être placé avant l'ouverture du Sallon.

J'oubliois de vous dire, Monsieur le Comte, que M. *de Lorimier* part avec le courrier prochain et qu'il remettera, soit à vous, soit à M. *Pierre*, ledit portrait. Il fait le voyage de Rome à Paris seulement pour le plaisir d'y voir l'exposition, après quoi, il s'en revient à Rome reprendre ses études.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « J'ai reçu »; Lecoy, p. 344-5.

2. Depuis : « J'ose vous demander »; Lecoy, p. 345.

### 8806. — D'ANGIVILLER A MIQUE.

Le 9 juillet 1787.

L'Académie royale d'architecture, Monsieur, a dû recevoir les projets des architectes pensionnaires à Rome, qu'ils sont tenus d'envoyer chaque année pour que l'on puisse juger de leur application et progrez; je présume qu'il a été, en conséquence, nommé, comme à l'ordinaire, des commissaires pour en faire leur rapport à l'Académie et former son jugement. Comme, néanmoins, ce jugement ne m'a point encore été envoyé, voulez-vous bien voir à quoi cela tient et engager l'Académie à y procéder, afin que je puisse l'envoyer à Rome avant que ceux qui sont intéressés à le connoître soyent dans le cas de revenir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8807. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Versailles, le 9 juillet 1787.

Je ne puis qu'approuver, Monsieur, la proposition que vous a faite le s[r] *Gauffier* de copier le beau tableau du *Dominichin*, qui est à Grotta Ferrata, vû que ce tableau n'a point encore été copié pour le Roy et que cette copie servira à remplir, pour le s[r] *Gauffier*, le devoir imposé à chaque pensionnaire de fournir pour S. M., pendant les quatre ans de son séjour à Rome, la copie d'un morceau capital de quelque grand maître. J'approuve également et par la même raison l'entreprise faite par le s[r] *Drouais* de copier le tableau d'*Adam et Ève* du même maître. Je verrai avec grand plaisir les deux copies de ce grand peintre, faites par des élèves qui donnent autant d'espérance.

Vous recevrez incessamment l'avis de l'Académie d'architecture sur les projets et études des pensionnaires architectes.

Vous connoissés les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8808. — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Le 16 juillet 1787.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 27 du mois dernier,

les mesures du châssis du portrait de la signora *Cenci* et le croquis de la bordure que vous croyez convenable à la forme du tableau. J'ai été du même avis que vous, et, en conséquence, j'ai envoyé à M. votre frère ces mesures et ce croquis, pour qu'il prenne le soin de faire exécuter cette bordure.

J'ai vu par la même lettre que vous ne vous êtes pas borné à rendre la copie que vous a prêtée Son Éminence (à la ressemblance prez) ; mais que vous y avez corrigé les vices de la draperie en la faisant d'après nature; en sorte que cette copie aura pardessus toutes celles qui ont déjà été faites un air d'original. Je ne puis trop vous remercier de tous ces soins obligeans pour remplir mon désir.

Vous connoissez, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8809.** — D'Angiviller a Lagrenée.

A Versailles, le 16 juillet 1787.

Vous trouverés ci-joint, Monsieur, le jugement que l'Académie royale d'architecture a porté sur les ouvrages envoyés par les pensionnaires du Roi à l'Académie de France; vous voudrés bien leur faire part à chacun de ce qui les concerne en particulier dans ce jugement, afin qu'ils profitent des observations y contenues.

Vous connoissez les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8810.** — Rapport de l'Académie d'architecture.

14 juillet 1787.

Nous, commissaires soussignés, nommés par l'Académie, en sa séance du 15 janvier 1787, pour examiner et faire rapport des projets envoyez de Rome par les architectes pensionnaires du Roy, nous sommes assemblés à cet effet dans les salles de l'Académie plusieurs fois.

*Projet d'un hermitage sur le mont Albin érigé sur les ruines du temple de Jupiter Latial*, par M. *Vaudoyer*.

Ce projet est généralement bien conçu, le plan est heureusement disposé, le cloître est d'une architecture qui porte le caractère de simplicité qui convient à ce lieu.

L'élévation réunit différentes parties qui méritent des applaudissemens; mais nous observons à l'auteur que ces parties manquent d'ensemble et se détruisent réciproquement; nous eussions désiré que, pour former la première terrasse, il eût employé un moyen qui parût indiqué par la disposition du lieu et qui s'accordât mieux avec la simplicité des autres parties. Le mur qui fait l'enceinte du jardin est d'un stile gotique et s'accorde peu avec la bonne architecture du reste de ce monument.

*Restauration du temple de Marcellus*, par le même.

L'Académie nous paroît devoir applaudir au chois que M. *Vaudoyer* a fait de ce monument et à la manière dont il l'a étudié et rendu. La partie d'architecture dont il a trouvé des indications paroît faite avec la plus grande exactitude, et celles qu'il a supposées sont bien dans le stile antique et dans le même genre des autres parties de cet édifice. Ce qu'on remarque de peu conforme au stile des anciens dans la disposition des escaliers ne peut être que l'objet d'un léger reproche dans un si grand ouvrage.

Son mémoire nous a paru très bien fait.

*Projet d'une Palestre à l'instar de celle des Grecs et des Romains.*

Le plan général est d'une bonne ordonnance; celui du bâtiment principal présente de grandes beautés.

Nous croyons qu'il n'auroit pas dû placer les amphithéâtres pour la lutte et pour les combats d'animaux dans l'intérieur de ce bâtiment principal. Les exercices de ces jeux tumultueux ne s'accordant pas avec la tranquillité qui doit régner dans les académies, salles d'études, bibliothèques qui sont près de ces amphithéâtres. La forme quarrée qu'il leur a donnée ne leur convient pas non plus.

Les coupes offrent des beautés, la salle du milieu produiroit un grand effet; ce projet annonce une grande connoissance de l'antique, dont l'application est moins heureuse dans les élévations extérieures.

Il seroit à désirer que les jeunes architectes appliquassent leur étude de l'antique à faire des projets disposés à nos usages et qu'ils vissent sans prévention l'architecture antique et la moderne et profitassent également des beautés que l'une et l'autre leur présentent.

*Projet d'une école militaire* par M. *Moreau.*

On voit par le projet que l'auteur est capable de faire une application plus heureuse de ses talens.

Le portail de l'église est d'une belle architecture; mais cette église, qui domine toutes les autres parties de cet édifice, y donneroit plutôt le caractère d'une maison abbatiale que d'une école militaire; son plan et les batimens qu'il présente nous paroissent manquer de l'étendue qui y seroit nécessaire.

Après avoir examiné les projets cy-dessus, nous croyons devoir observer à l'Académie qu'il seroit à désirer que les pensionnaires à Rome employassent moins de temps à faire un projet considérable chaque année, afin de se livrer davantage à l'étude de monuments de l'antique et à ceux dont les grands architectes modernes ont enrichi Rome et l'Italie.

Fait à l'Académie, ce 5 février 1787, et ont signé : DE WAILLY, MOREAU, JARDIN, PAYRE, LE ROY.

Certifié conforme à l'original du rapport par moi soussigné secrétaire perpétuel, ce 14 juillet 1787.

SEDAINE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8811.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 18 juillet 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet du logement que vous me destinés à mon arrivé à Paris. N'apréhendés-vous pas qu'il ne soit trop petit pour le nombre de personnes qui doivent y loger? Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, je vous en remercie, et je suis bien sûr que, si vous ne m'en donné pas un plus spatieux, c'est que les mêmes circonstances qui ont favorisés M. *Vien* ne ce sont pas présentées pour moi. Si, avec le tems, il se rencontroit quelque chose de mieux, je vous prie de ne me pas oublier, car je n'ai que vous pour protecteur, et cela me suffit.

Je remetterai au courrier prochain, 25 du courant, le grand

tableau qui arrivera à tems pour que celui qui est chargé de la décoration du Sallon n'attende pas après.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8812.** — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Du 21 juillet 1787.

Je crois, M., ne pas devoir tarder de vous informer que j'ai mis sous les yeux de S. M. les circonstances que vous sçavés relativement à l'attelier accompagné de logement que M. *Ménageot* doit laisser vacquant pendant son séjour à Rome; S. M. a jugé à propos d'en disposer en faveur de M. *Regnault*. Ainsi, lorsque M. *Ménageot* sera parti, M. *Regnault* pourra en prendre possession. Il est à propos, comme vous l'observés, que vous en informiés le premier, afin qu'il ne prenne pas des engagemens pour le prêter, ce qu'au surplus je ne présume pas.

J'ai l'honneur, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1145, fol. 204.

**8813.** — D'ANGIVILLER A VERNET.

Du 21 juillet 1787.

J'ai reçu, en effet, M., les deux lettres par lesquelles vous me demandiés, au moins par forme d'emprunt pendant l'absence de M. *Ménageot*, l'attelier que cet artiste a au Louvre; vous ne devés point douter de la justice que je rends et que j'ai toujours rendue à vos talens distingués; j'ai même cherché à vous en donner des preuves en faisant porter votre pension académique à un taux auquel ce talent et l'honneur que vous faites à l'École françoise auroient dû la faire porter plutôt; j'y aurois même ajouté en ce moment l'attelier que vous désiriés; mais, indépendamment de ce que ce n'est pas un simple attelier, duquel seul vous auriés besoin, mais qu'il y a un assés joli logement attaché, ce qui étoit propre à faire l'établissement complet d'un artiste, des circonstances particulières dont j'ai été obligé d'informer le Roy ne m'ont pas permis de suivre en cette occasion mon désir de vous donner cette nouvelle marque de mon estime, S. M. a jugé à propos de

prononcer en faveur de M. *Regnault*, votre confrère, le temps auquel M. *Ménageot* sera absent.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 204.

## 8814. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Rome, le 25 juillet 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai remis aujourd'hui au courrier le grand tableau pour le Roy; je souhaite que vous en soiés aussi content que vous l'avés été de l'esquisse.

Faites-moi, je vous prie, la grâce, M. le Comte, de donner un coup d'œil au logement que vous me destinés, et vous vairés par vous-même s'il est possible de m'y loger avec ma famille composé de six personnes et au moins de deux domestiques, dont on ne peut se passer; ces logemens ne sont bons que pour les garçons ou lorsque le mari et la femme sont seuls, mais pour ceux qui ont une famille nombreuse comme moi, on y est les uns sur les autres : donné m'en, je vous prie, un autre dans lequel ma famille puisse être plus à l'aise; autrement, nous serons obligés de nous partager, la moitié aux galleries et l'autre dans mon attelier, et vous voyez que cela ne seroit pas dans l'ordre. Personne ne veut de ces logemens, à moins qu'il n'y en ait deux réunis; alors une famille s'y arrange; plusieurs ont remercié, ne pouvant s'y arranger.

D'ailleurs, le côté du quay de ce logement est masqué par un escalier postiche qui va à la grande gallerie, ce qui occasione à tous les passans d'y venir faire leurs besoins sous mes fenestres, ce qui cause une infection à laquelle on ne peut résister; de plus, on m'écrit qu'il faut la jeter bas et la reconstruire en entier, ce qui demande une année de tems, sans compter celui qu'il faut pour sécher les plâtres. Celui de M. *Roslin* et de M. *Loriot* ont été plus d'un an à reconstruire, j'en ay été témoin.

Dites-moi, je vous prie, M. le Comte, quoman je dois faire et dans quel lieu honnête, en revenant d'être Directeur de l'Académie de Rome, vous voulés que je mette pied à terre avec ma famille, mon logement ne pouvant être habitable lors de mon arrivée à Paris à la fin d'octobre.

Qu'il me soit permis, M. le Comte, de vous faire ressouvenir

qu'avant de partir pour Rome, lorsque je vous remis mon logement parce qu'il étoit trop petit, que vous donnates à M. *Pajou*, qui ne voulut point l'occuper, vous me fites la grâce de m'en promettre un plus grand lors de mon retour à Paris, et celui que vous me donné actuellement comme retraite et récompense de mes services ne vaut pas celui que je n'ai quitté que pour en avoir un meilleur.

Enfin, M. le Comte, vous me voulé du bien; j'en attend les effets, j'ai confiance en vous, et je ne serai pas frustré dans mes espérances.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II (1873), p. 200 et suiv.

**8815.** — CERTIFICAT DE LOGEMENT AUX GALLERIES DU LOUVRE, Nº 22, POUR M. LAGRENÉE.

Juillet 1787.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Certifions que le Roi, voulant traiter favorablement le sr *Lagrenée*, peintre de Sa Majesté, l'un des recteurs de son Académie de peinture et sculpture et ancien Directeur de son Académie à Rome, Sa Majesté lui a accordé la jouissance du logement aux galleries du Louvre, nº 22, vacant par le décès du sr Le Bas, opticien, titulaire d'icelui dernier, pour, par ledit sr *Lagrenée*, jouir dudit logement tel qu'il se poursuit et comporte conformément au plan déposé à la Direction générale des Bâtiments du Roi, ainsi que des privilèges, droits et autres avantages attribués à ladite jouissance desdits logements par les lettres patentes du 22 décembre 1608 et déclaration du mois de mars 1671, aux conditions de l'occuper par lui-même et de ne le louer ni céder à personne sous quelque prétexte que ce soit.

En fin de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O1 1086.

**8816.** — LAGRENÉE LE JEUNE A D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 28 juillet 1787.

Monsieur le Comte, — Je n'ai pas plutôt apris que vous aviez

destiné pour mon frère le logement qu'occupe M. *Grégoire* aux galleries du Louvre, que je me suis empressé de vous écrire pour que vous ayez la bonté d'ordonner les réparations qui y sont indispensables. La personne qui l'occupe dit n'avoir aucun ordre pour l'abandonner, et M. *Renard* attend qu'elle n'y soit plus pour y mettre des ouvriers.

J'ose vous prier de presser la retraite de cette personne en considérant que, dans trois mois au plus tard, mon frère sera ici. Pardonnez mon empressement; mais je désirerois qu'il n'y eût rien à craindre pour lui de la fraîcheur des plastres, et qu'il trouvât son apartement rangé, ce dont il m'a prié et ce à quoi je me trouve porté pour lui éviter tout embaras.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous inviter de me faire l'honneur de venir voir mon tableau que je regarde comme fini, disposé, cependant, à recevoir et suivre vos avis.

Soyez persuadé de ma plus grande sensibilité au sacrifice que vous voudriez bien me faire d'un moment de vos loisirs à Paris.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*Note de la Direction générale :* J'ai répondu à M. *Lagrenée* pour le tranquiliser sur le 1er article.

Sçavoir les intentions de Monsieur le Comte, sur le second, sçavoir le tableau.

*Réponse :* M. le Comte ira le voir quelque jour qu'il ira à Paris.

Archives nationales, O1 1943.

### **8817**. — D'ANGIVILLER A BREBION.

Du 28 juillet 1787.

J'ai reçu, Monsieur. le plan que vous m'avés addressé du logement que je destine à M. *Lagrenée;* je ne sçais si c'est l'état actuel qu'il me présente, ou si c'est celui dans lequel vous me proposés de le mettre. Je le trouve assés bien dans toutes ses parties, à l'exception de la grande pièce d'en haut qui est occupée par une cage d'escalier, de manière à ne pouvoir faire aucun usage pour peindre de la partie de midi qui. seule, reçoit un beau jour. Je m'attends que M. *Lagrenée* me fera ses observations sur cela et je désirerois fort que cette partie, la plus belle dans tous les loge-

mens des galleries, fût tournée différemment, car cela donneroit à ma disposition un attelier au Louvre. Vous voudrés donc bien aviser d'avance à quelque moyen de retourner cette partie, en sorte que la grande pièce se trouve du côté de la rivière; tous les autres logemens sont ainsi disposés, et je pense que celui dont il s'agit ici peut être mis à l'unisson à cet égard.

J'ai l'honneur, etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 211.

**8818**. — D'Angiviller a Lagrenée.

Du 30 juillet 1787.

Par ma précédente lettre, M., qu'apparemment vous n'aviés pas reçu à la datte du 4 de ce mois, je vous annonçai que je vous avois réservé un logement aux galleries du Louvre, vacant depuis trois ans environ, et que je donnois en même temps des ordres pour qu'on mît le plan sous les yeux avec le projet des arrangemens nécessaires pour le rendre commode et agréable, s'il ne l'étoit pas. Je crois ne pouvoir mieux faire que vous envoyer ce plan, afin que vous me communiquiés vos observations, auxquelles j'aurai égard en tout ce qui me sera possible.

Le logement me paroît commode en toutes ses parties, excepté en ce qui concerne la grande pièce d'en haut, vu que vous vous proposés sans doute d'y faire votre cabinet de peinture; c'est pourquoi je le vois mal disposé, à cause de la cage d'escalier qui le traverse, mais il y a probablement moyen d'y remédier, et j'écris sur ce sujet à M. *Brébion* pour qu'il le recherche et que cette pièce ait la grandeur convenable pour y exécuter de grands tableaux.

Vous voudrés bien me renvoyer le plutôt possible ce plan avec vos observations.

Je ne vois nullement la nécessité que vous m'envoyiés les doubles des comptes de votre gestion; je pense au contraire qu'ils auroient toujours dû rester parmi les papiers du directorat comme étant propres à donner des lumières sur bien des objets aux directeurs successifs.

Je répondrai par le prochain courrier aux autres objets de votre lettre, n'ayant pas voulu perdre un instant à vous envoyer les plans de votre futur logement, qui viennent seulement de m'être remis.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 212.

## 8819. — Vien a Montucla.

Paris, ce 30 juillet 1787.

M. *Vien* a l'honneur de faire ses compliments à Monsieur Montucla et lui assurer que M. le comte d'Angiviller a bien voulu permettre, dans le tems qu'il se préparoit à son retour en France, de lui adresser son argenterie qu'il a fait partir par le courier en différentes fois. M. d'Ogny en avoit même prévenu M. Digne, Directeur de la poste à Rome. Monsieur Montucla voudra bien assurer Madame Montucla et Madame de la Tour de ses respects et des compliments de Madame Vien.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8820. — D'Angiviller au Roi.

Avant le 6 août 1787.

Le s^r^ *Lagrenée*, peintre de Votre Majesté, envoyé à Rome en 1781 pour y gérer le directorat de l'Académie de France, est sur le point d'en revenir, aprez avoir accompli les six ans que, suivant la décision de Votre Majesté, les directeurs de cet établissement doivent désormais rester à Rome.

Au retour du s^r^ *Vien*, Votre Majesté eut la bonté de lui accorder une pension de 2,000 liv., en marque de sa satisfaction de ses services. Le s^r^ *Lagrenée* est dans le même cas; c'est pourquoi je supplie Votre Majesté d'avoir la bonté de lui accorder la même grâce.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8821. — D'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 6 août 1787.

Mon dessein avoit toujours été, Monsieur, d'engager S. M. à vous traiter favorablement et à vous récompenser, par une pension, des soins que vous avez donnés à l'Académie de France pendant les six années qui sont prêtes à expirer. J'ai pensé ne pouvoir faire mieux pour vous que d'assimiler absolument ce traitement à celui qui a été accordé à M. *Vien* à son retour. J'ai donc proposé à S. M. de vous accorder une pension de 2,000 liv.,

sur laquelle ne sera point imputée celle dont vous jouissez déjà comme pension académique, et le Roy a bien voulu vous accorder cette grâce, ce qui, dans les circonstances actuelles, n'étoit pas absolument sans difficulté. Vous étiez, au surplus, dans l'erreur en pensant qu'il y avoit reversibilité de la pension de M. *Vien* sur la tête de Madame Vien; il n'y en a aucune, et vous sentirez aisément que, quelque satisfait que je sois des soins économiques de Madame Lagrenée, je ne pouvois outrepasser la mesure de ce qui avoit été fait pour M. *Vien*, que je regarde comme le restaurateur des bonnes études et de la discipline académiques.

Vous connoissez les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8822.** — D'Angiviller a Lagrenée.

Le 6 août 1787.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me témoignés votre embarras pour faire repasser en France votre argenterie et me demandés la permission de la faire passer par petites portions, et successivement, sous mon couvert. Je ne puis vous céler ma répugnance à me prêter à cette espèce de petite fraude; mais, disposé comme je le suis à vous servir, je vous informe que je viens d'écrire à M. d'Ogny pour qu'il veuille bien faire usage, à votre égard, des mêmes moyens employés il y a six ans lors du retour de M. *Vien* en pareille circonstance. J'ai lieu de présumer qu'il fera attention à ma demande, et, sitôt que je serai instruit de ce qu'il aura arrêté, j'aurai soin de vous en instruire.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8823.** — D'Angiviller a M. d'Ogny, intendant général des Postes.

6 août 1787.

M. *Lagrenée*, Monsieur, qui, après avoir rempli pendant les six années d'usage la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, doit quitter ce lieu vers octobre prochain, ayant quelque vaisselle d'argent à faire passer en France, m'a prié de permettre qu'elle vînt en petites parties détachées, et successivement, sous

mon couvert; mais, comme j'ai le plus grand éloignement pour tout ce qui auroit même l'air de donner lieu à des contraventions, je me suis fait peine de prendre sur moi de lui accorder cette facilité, d'autant mieux que je me suis rapellé qu'en 1781, lors du retour de M. *Vien*, en pareille circonstance, je ne réclamai point en vain vos bons offices. Je vous serai donc très obligé si, comme il ne s'agit pas d'un poids bien considérable, vous vouliés autoriser le courier à s'en charger de la même manière que cela se pratiqua il y a six ans.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8824. — Drouais a David.

Ce 10 aoust 1787.

Monsieur, — J'ai reçu, avec grand plaisir, votre dernière lettre. Avant de répondre à ce qu'elle contient, votre fête qui approche m'invite à vous renouveller mes vœux propices; mon compliment n'ira pas plus loin, puisque vous me connoissez et que l'amitié n'a ni temps, ni époque fixe. Votre lettre m'a remis du beaume dans le sang, et vous ne pouvez vous figurer quel besoin j'en avois; je me suis à peu près rencontré avec votre manière de penser sur la draperie de ma figure[1]; je l'ai fait d'un pourpre violet bleuâtre, approchant du ton de celui qui est sur votre Hector[2], dans votre morceau de réception : mais cela n'empêche pas que mes dernières teintes paroissent vertes; outre ce malheur qui m'arrive, je crains (comme vous craignez de votre corps de Socrate) d'avoir fait ma figure en général trop froide et trop fraîche de ton pour un homme déjà avancé en âge; c'est la peur des couleurs qui jaunissent et de faire noir qui m'y a porté; vous m'exposez vos chagrins, et je vois que je ne suis pas le seul, mais heureux qui a les vôtres.

Et comme vous dites bien, la perspective est terrible; plus on va, plus on fait, et plus on est difficile. Je suis encore à travailler à ma figure; je vas à mon attellier et travaille avec peine, mais tous les jours, car, éloigné, je suis encore moins tranquille; il semble que les défauts se représentent à vous plus énormes; je ne pourrai avoir fini pour l'exposition, ni pour quand les figures partiront, ce qui fait, si vous me le conseillez, que je la garderai

pour l'année prochaine; elle prendra du ton d'ici à ce temps et servira d'accessoire à ce que je désire faire, car il faut enfin pour ma dernière année que je fasse quelque chose d'un peu conséquent; sans cela je ne puis retourner à Paris; vous pensez, je suis sûr, comme moi là-dessus. Je vais tâcher de trouver un sujet et une composition, je vous l'envoyerai et vous prie de m'aider de vos conseils[3]. Jugez comme je vais être vexé de voir tous mes camarades exposer, joyeux, satisfaits d'eux-mêmes, et moi seul servir de contraste. Enfin, si j'avois le bonheur de faire quelque chose l'année prochaine, je serois dédomagé de ma vexation actuelle; mais je ne conte plus sur rien, que quand je tiendrai et y serai; joint à la peine que je me donnerai, c'est en vous que je fonde mon espérance; ma situation est critique, et il faut que je fasse des efforts pour, l'année prochaine, tâcher de vous revoir sans honte.

Vous ne paroissez pas satisfait de vous même; je vous crois; mais cela n'empêche pas qu'on écrit de Paris que votre tableau est superbe[4], et que c'est bien au-dessus de tout ce que vous avez fait; j'attend avec impatience des nouvelles du salon et de la sensation qu'il fera; sans voir, j'en répond. N'ayez aucune crainte sur l'outremer que le cuirassier a vendu à M. Pécoul[5]; le ciel eusse voulu que ce fût à lui à qui je l'ai acheté; c'est à son coquin de fils, qui vole son père et qui vend de faux outremer; j'ai cru que lui ou son père c'étoit la même chose, et voilà comme j'ai été trompé. *Fortin*[6] est décidé à partir, je ne cherche pas à le retenir, il y paroît trop disposé; d'ailleurs, le peu d'ardeur qu'il a est fait pour décourager ceux qui l'entourent, et c'est je crois un bien pour lui de partir; il trouvera en vous un homme qui lui sera utile et qu'il faut espérer qu'il écoutera; nous avions fait la partie de revenir ensemble; je lui avoit conseiller (*sic*) d'employer cette année à faire un groupe ou une figure d'étude à se faire honneur; outre cela, faire des petites copies de la *Vénus* ou de l'*Apollon*, de la tête de la petite tragédie qui est au muséum et pour pendant celle de l'*Amour;* tout cela lui auroit peu coûté à Rome, et il en auroit pu faire beaucoup d'argent à Paris; il avoit pour exemple *Ramay*[7], qui n'a pas perdu la tête, qui a fait cela dans ses moments perdu, et aucune de ses copies ne lui est restée. Enfin, il faut le laisser faire, puisque cela lui plaît.

Lorsque vous voudrez bien penser à moi et m'écrire, vexez-moi, donnez-moi des coups d'éperon et du feu sous le ventre. Adieu, je suis votre dévoué serviteur.

DROUAIS.

Mes respects s'il vous plaît à toute votre famille; je vous prie de remercier pour moi M. Pécoul de son ressouvenir. *Fabre*[8] a gagné le prix de M. de la Tour; je ne souhaite pas qu'il en soit de même de l'autre; c'est un camarade que je ne regarderai pas de bon œil.

*Archives de l'Art français*, t. I, p. 314. — Cette pièce avait été communiquée aux *Archives* par M. Niel. *Germain Drouais*, né le 25 novembre 1763, remporta le prix avec un succès éclatant en 1784 et mourut à l'âge de vingt-quatre ans, le 13 février 1788. La lettre reproduite ci-dessus nous a semblé, dans ces conditions, particulièrement curieuse.

= 1. Le dernier tableau de *Drouais*, celui dont il parle ici, représentait *Philoctète dans l'île de Lemnos*. Il restait fidèle, on le voit, aux doctrines de son maître *David*.

2. *Andromaque pleurant sur le corps d'Hector*, morceau de réception de *David* à l'Académie de peinture, en 1784.

3. Le sujet choisi par le jeune artiste devait représenter dans de très vastes proportions *Caïus Gracchus sortant de sa maison avec ses amis pour apaiser une sédition*. Les études en étaient à peine achevées quand *Drouais* fut emporté par une fièvre violente.

4. *David* exposait en 1785 *la Mort de Socrate*, dont le succès fut énorme.

5. Beau-frère de *David*, entrepreneur des bâtiments du Roi.

6. Élève de *Lecomte*, *Augustin-Félix Fortin* avait obtenu le prix de sculpture en 1783. Il mourut en 1832.

7. Élève de *Devosge*, puis de *Gois*, *Claude Ramey*, né à Dijon, obtint le prix de sculpture en 1782, devint membre de l'Institut en 1816 et mourut en 1838, à quatre-vingt-quatre ans.

8. *François-Xavier Fabre*, né à Montpellier le 1er avril 1766, mort le 16 mars 1837. Il obtint le prix de peinture en 1787 et passa la plus grande partie de sa vie en Italie. Il fut l'ami d'Alfieri et de la comtesse d'Albany.

### **8825**. — Lagrenée a d'Angiviller.

Rome, ce 15 aoust 1787.

M. le Comte, — J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir eu la bonté de m'envoier le plan du logement que vous me destiné et des ordres que vous avez donné pour le rendre comode et agréable.

Néanmoins, d'après le local et le compas à la main, je crois, M. le Comte, qu'il faut que je renonce à y faire de grands tableaux, car, avant tout, il faut trouver place pour sept lits, en comprenant seulement une cuisinière et un seul domestique, pour lequel je ne trouve point de place, malgré que mon jeune fils est obligé de coucher dans ma très petitte chambre.

J'ai marqué sur le plan, à peu près comme la distribution l'exige, les lits de chacun, mais le local ne permet pas que j'i puisse loger mon fils aîné, l'abbé. J'ai donc pris le parti de le

laisser à Rome à son séminaire de Frascati, jusqu'à ce que quelque circonstance favorable pour son état me mette dans la possibilité de le rappeler à Paris. Vous m'avés promis, M. le Comte, de vous intéresser pour lui. M. le Cardinal de Bernis m'a dit il y a quelques jours : tâchez que M. le comte de Montmorin m'écrive en sa faveur pour le premier bénéfice vacant à la nomination du Pape, et je ferai quelque chose pour votre fils.

Priés, je vous prie, M. le Comte, M. de Montmorin d'écrire quatre mots à M. le Cardinal de Bernis en faveur de mon fils; ce que cela pouroit opérer, joint au petit canonicat pour lequel vous voulés bien vous emploier, cela accéléreroit son retour auprès de moi, car le pauvre enfant pleure de tout son cœur. Je le rassure en lui disant que c'est pour son bien.

Dans le plan du rez-de-chaussée, la cuisine est placée de manière que l'on n'y voit goute; je désirerois qu'elle fût du côté du quay et que l'on fît de la cuisine une chambre pour coucher la cuisinière...

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — On m'a écrit de Paris que M. *Ménageot* partoit, accompagné de MM. le comte de Vaudreuil, de Parois et du fils de M. le duc de Polignac. Je crains que le nouveau Directeur ne soit pas maître de se rendre à Rome à la fin de septembre et que je sois obligé de partir dans la mauvaise saison, surtout pour le passage des Alpes, car ces Messieurs voudront voir et séjourner partout où ils passeront et s'embarrasseront fort peu de moi. Recommandé, je vous prie, M. le Comte, à M. *Ménageot*, de faire diligence.

La copie pour le Roy du s^r^ *Gauffier* est faite; je l'enverrai à la fin de septembre avec les autres caisses. Celle du s^r^ *Drouais* n'est qu'ébauché; ce sera M. *Ménageot* qui vous l'enverra. Le s^r^ *Bello* vient de faire un fort bon tableau. Il fait des progrès journaliers qui donnent beaucoup d'espérance. Je n'ai vu des autres que leurs académies peintes et quelques études. Excepté les sieurs *Drouais* et *Gauffier*, le fils de M. *Bello* donne jusqu'à présent plus d'espérance que les autres. La sculpture est assés bien, mais moins victorieuse que la peinture[1].

Les architectes sont en train de faire leurs projets, dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte lorsqu'ils seront faits. Le sieur

*Percier* a eu pendant dix jours la fièvre; il va mieux actuellement.

*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II (1873), p. 202-204.

= 1. M. d'Angiviller a écrit en marge de cette remarque : « Il n'y a pas de mal à cela ».

## 8826. — Pierre a d'Angiviller.

15 août 1787.

J'ai l'honneur de vous exposer, Monsieur le Comte, les inquiétudes de M. et de M^me^ *Lagrenée* sur l'arrivée de l'ex-directeur. M. *Brébion* dit affirmativement que si l'on ne veut qu'un pied à terre, le logement sera prêt pour la fin d'octobre; mais que, si c'est à demeure, il faut au moins un an pour le mettre au taux des autres, et, par un sort malencontreux, il se trouve que ce logement est celui auquel l'on n'a peut-être pas touché depuis l'établissement.

Si les circonstances le permettoient, il seroit tout simple de payer un loyer qui dureroit un an, tout au plus un an et demi. Alors M. *Lagrenée* suspenderoit la décision sur ses meubles et ne courreroit pas le risque d'en aquérir qui ne cadreroient point avec les nouveaux arrangemens que l'on ne manquera pas de prendre en rétablissant la totalité.

Il m'est bien venu une idée en revenant de Versailles; mais les circonstances vont encore s'opposer. M^lle^ Thomas doit se perdre dans le grand espace qu'elle occupe : sept chambre à cheminée, sans compter les cabinets. Il est à croire qu'une pension luy seroit plus utile et auroit la préférence sur un local dans lequel elle doit avoir peur des revenants le soir; mais, encore une fois, les temps ne sont point heureux.

Pour dernière ressource, M^me^ Gabriel paroît préférer le séjour de Versailles; par son caractère obligeant, elle pourroit se porter à pretter son logement à Paris, en attendant la restauration projettée. M. *Lagrenée* pourroit inspecter ses ouvriers, puisque le logement se trouve vis à vis de la maison de M^me^ Gabriel. M. de Montucla seroit excellent pour sonder le terrein. Passés ces projets, je suis au bout de mes recherches.

Aussi je finis, Monsieur le Comte, et vous supplie d'agréer, etc.

Pierre.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8827.** — PROJET D'ÉTUDES POUR LES PENSIONNAIRES ARCHITECTES PRÉSENTÉS PAR L'ACADÉMIE.

6 aoust 1787.

Par un règlement qui ne remonte qu'à l'année 1780, les architectes pensionnaires du Roy à l'Académie de Rome sont obligés de composer chaque année des projets dont le sujet est à leur choix. Ces compositions sont envoyées à Monsieur le Directeur général des bâtiments du Roy, qui les adresse à l'Académie pour qu'elle lui en fasse son rapport.

Le but de cette instruction est de tenir le génie des pensionnaires en activité, d'exciter entre eux l'émulation et de leur procurer des avis qui puissent les diriger.

Quelque sage que paraisse ce règlement, l'expérience a fait connoître qu'il en résulte des inconvénients qu'on n'avoit pu prévoir. Premièrement, les projets envoyés à l'Académie ont très rarement répondu à son attente; la pluspart étoient plutôt des compositions gigantesques d'une exécution impossible, que les productions d'architectes qui, mettant le dernier sceau à leur instruction, sont prêts à revenir dans leur patrie réclamer la confiance de leurs concitoyens.

En vain l'Académie a cherché à leur tracer une marche plus conforme à nos usages : ses conseils jusqu'à présent ont eu peu de succès.

Mais quant on pourroit espérer de voir fructifier ces conseils, il resteroit toujours un mal réel auquel il est indispensable de remédier. Les pensionnaires ne sont envoyés à Rome que pour perfectionner leurs talents par l'étude des monumens dont l'examen réfléchi a formé tous les grands architectes qui ont paru depuis que les arts sont sortis des ténèbres de la barbarie; or, la composition de leurs projets et les soins indispensables pour les bien rendre absorbent la plus grande partie de l'année et à peine leur reste-t-il du tems pour faire les études nécessaires.

Cet inconvénient, senti par les pensionnaires eux-mêmes, qui, en général, regrettent le temps qu'ils devroient employer à l'étude des anciens, a engagé l'Académie à prendre cet objet en considération; rien ne lui paroît plus intéressant que les progrès de jeunes artistes formés dans son sein et dont les succès doivent

rejaillir sur elle. En conséquence, elle a nommé les commissaires soussignés pour examiner quels seroient les meilleurs moyens de soutenir l'émulation parmi eux en les laissant jouir pour leurs études de tout le tems que la munificence du souverain leur permet de passer en Italie et pour lui proposer le plan d'un nouveau règlement qu'elle puisse présenter à Monsieur le Directeur général pour qu'il l'approuve et qu'il veuille bien le revêtir de sa sanction.

Les commissaires, après avoir comparé le bien que peut produire le règlement de 1780 avec les désavantages qui en résultent, sont d'avis qu'il faut abandonner les jeunes architectes qui étudient à Rome à leur propre impulsion dans le choix des objets de leur étude et qu'il suffit de les diriger au lieu de les contraindre; ainsi, quoique la composition soit la partie la plus difficile et la plus sublime de l'architecture, il faut les y encourager, mais non les y forcer, car le génie ne se commande pas.

Comme la correction dans le style et la pureté dans les détails ne s'acquièrent que par l'étude des productions des grands maîtres, que ce n'est que par un examen approfondi des constructions savantes que le jeune architecte peut se mettre en état de réaliser les compositions qu'enfante son génie et qu'enfin le tems que les pensionnaires restent à Rome est très limité, les commissaires pensent qu'on ne peut trop les exciter à en profiter pour étudier les monuments qui peuvent compléter leurs instructions dans ces différentes parties.

La même marche, la même manière d'étudier ne peut convenir à tous les individus, et, pour donner des conseils, il faudroit connoître les besoins de ceux à qui on les destine; car les hommes doués par la nature d'une imagination active et féconde étant généralement peu corrects, et ceux qui sont purs et finis dans leurs productions, ayant au contraire le génie lent et peu facile, il faudroit conseiller à ces derniers de s'exercer à la composition et rappeler à l'étude des détails ceux qu'une imagination trop vive empêcheroit de s'y arrêter.

Mais les hommes les plus studieux, comme ceux qui suivent le plus l'impulsion de leur génie, aiment à travailler sans témoin et souvent même à se cacher; ce seroit donc les contrarier d'une manière trop directe que de vouloir les obliger à mettre au jour leur travail; ceux qui sont faits pour s'élever ne peuvent perdre que lorsqu'ils sont retenus, et on gagneroit peu à diriger les

autres. Il résulte donc de ces réflexions qu'il faut laisser ces jeunes artistes étudier chacun à leur manière, et que c'est uniquement au directeur de l'Académie de Rome à veiller à ce que (quoique l'on puisse guères le présumer) par une inaction totale ils ne rendent pas inutile la grâce qu'ils reçoivent du Roy.

Les commissaires pensent aussi qu'on pourroit tirer un parti avantageux pour le progrès de l'art du séjour que les pensionnaires font à Rome par un moyen qui leur seroit utile à eux-mêmes, en ce qu'il pourroit servir à leur procurer l'espèce d'étude qui leur seroit particulièrement nécessaire en raison du besoin que l'Académie auroit reconnu qu'ils pourroient en avoir; il faudroit que chaque architecte pensionnaire fût obligé, pendant le tems qu'il passe en Italie, de faire pour l'Académie l'étude complète d'un édifice ou d'un objet quelconque du ressort de l'architecture, qu'elle détermineroit et dont elle fixeroit l'échelle. Ainsi, au départ de chaque élève qui auroit remporté le prix, on lui indiqueroit l'objet qu'on souhaiteroit qu'il étudiât, et la détermination en seroit dirigée par la connoissance de ses talens; il suffiroit qu'il présentât cette étude à son retour, et il est vraisemblable qu'il s'attacheroit pendant ses trois ans à bien détailler l'objet, à le voir sous tous ses rapports et à y faire toutes les observations dont il seroit susceptible, surtout étant dirigé par une espèce d'instruction relative à la chose faite par des commissaires que l'Académie nommeroit à cet effet. De cette manière on formeroit dans la bibliothèque de l'Académie un recueil précieux où tout ce qu'il y auroit d'intéressant en architecture à Rome ou dans toute l'Italie se trouveroit réuni; beaux plans, constructions savantes, décorations caractérisées, temples, palais, édifices publics et particuliers, ponts, fontaines, acqueducs, et même des objets moins brillans, mais non moins utiles; la distribution des eaux, les égouts, les voies antiques, les pavés, les différentes natures de matériaux, les procédés de construction ingénieux et économiques, les machines qui y sont relatives. Enfin, tout ce qui seroit susceptible de quelque intérêt en architecture seroit avec le tems examiné, levé ou décrété. Ce dépôt unique pourroit être consulté par tout le monde, et ce travail, qui auroit commencé par être utile à ceux à qui on le devroit, le deviendroit encore à toutes les personnes qui professent l'architecture.

Fait à l'Académie, le six aoust 1787, et ont signés : DEWAILLY, BOULLÉE et PARIS.

*Extrait des registres de l'Académie royale d'architecture.*

Ce lundy, 13 aoust 1787.

L'Académie étant assemblée...

Ensuite a été fait la seconde lecture du rapport de MM. les commissaires, demandée dans la séance du 30 juillet, lequel rapport concerne les réflexions utiles sur les études que doivent faire les élèves pensionnaires du Roy à Rome; l'Académie les a approuvées et a dit que copie certifiée en seroit envoyée à M. *Mique* pour être remise à M. le Comte d'Angiviller et présentées comme de simples réflexions qui attendent leur sanction de M. le Directeur général et de son autorité.

Certifié conforme et à l'original du rapport et à ce qui est porté sur les registres, ce 14 aoust 1787.

*(Signé :)* J. SEDAINE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8828.** — MIQUE A D'ANGIVILLER.

Le 18 aoust 1787.

Monsieur le Comte, — L'Académie d'architecture s'est occupée de quelques réflexions sur les études des élèves pensionnaires du Roi à Rome; je remplis son vœu en ayant l'honneur de vous les présenter; elles vous sont soumises, Monsieur le Comte, pour recevoir votre sanction, si vous les approuvés.

Je suis, avec respect, etc.

MIQUE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8829.** — LE DUC DE CHAROST A D'ANGIVILLER.

A Paris, le 20 août 1787.

Le s[r] *Goult*, Monsieur, à qui vous avez bien voulu accorder à ma recommandation une place d'élève de l'Académie royale d'architecture, a autant de talens que de zèle; il a concouru l'année

dernière pour le grand prix, et, s'il n'a pas été couronné, il a au moins balancé les suffrages et obtenu l'accessit; il a eu encore un prix particulier cette année; son désir est de pouvoir aller en Italie, et j'ose réclamer en sa faveur la même grâce qu'ont obtenue plusieurs élèves des Académies de peinture et d'architecture qui n'ont eu, comme lui, que le second prix; il me suffira de vous en citer deux exemples pour que je puisse espérer cet encouragement pour un bon sujet, plein de goût, et qui mérite vos bontés.

Le s[r] *Letière*, peintre, élève de M. *Doyen*, a gagné un second prix il y a deux ans, et l'année dernière a eu la pension d'élève à Rome.

Le s[r] *Fontaine*, architecte, élève de M. *Heurtier*, a gagné le second prix il y a deux ans, et a été, l'année dernière, à Rome avec la pension d'élève. Je désire que votre jeune élève puisse vous faire voir quelques-uns de ses ouvrages, et vous reconnoîtrez aisément qu'il ne faut pas laisser en chemin de tels talens, surtout unis à une bonne conduitte.

J'en serai infiniment reconnoissant, et vous prie d'en être aussi persuadé que du très sincère attachement avec lequel, etc.

LE DUC DE CHAROST.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8830.** — LAGRENÉE JEUNE A D'ANGIVILLER.

Ce 20 aoust 1787.

Monsieur le Comte, — Je viens d'examiner avec M. *Renard* le logement des galleries que vous destinez à mon frère. Je vous prie de me permettre quelques observations. Nous avons trouvé le logement absolument nud, ayant besoin de portes, de fenestres, dont les chassis tombent en ruine. Nous sommes convenus des distributions absolument nécessaires au rez-de-chaussée et dans la pièce d'en haut; avec touttes ces combinaisons, nous avons à peine trouvé de la place pour les lits de huit personnes qu'ils seront. Mais, si vous avez la bonté d'assurer mon frère que ce logement n'est qu'en attendant qu'il s'en présente un autre plus commode, je pense qu'il l'acceptera d'autant plus volontiers qu'il sera flaté de la bonne volonté que vous avez de le satisfaire, mais qui ne peut s'exécuter tout de suite. C'est dans cette espé-

rance que je prens sur moi, malgré la répugnance que mon frère vous a marqué, le parti de vous prier d'ordonner qu'on y mette les ouvriers le plus tôt possible. M. *Renard* me fait espérer qu'en s'y mettant promptement, il pouroit être prêt à son arrivée, qui s'aproche de jours en jours.

Vous voudrez bien aussi permettre, ce qui ne gênera en rien le public, que l'on établisse une cloison grossière de quatre à cinq pieds de haut pour empêcher, sur le quay, les ordures continuelles que l'on fait au bas de l'escalier qui sert à la grande gallerie, et qui causent une infection telle que l'on ne pouroit exister dans la cuisine. M. *Renard* est convenu que ces demandes étoient justes et de toutte nécessité.

Si vous voulez aussi accorder une cheminée propre dans l'entresol, avec un lambris, ainsi que dans le petit cabinet d'en haut, et deux ou trois armoires absolument nécessaires, ces petits agréments feront peut-estre disparoître l'impossibilité qu'il y a de s'arranger un peu commodément pour tant de personnes dans un si petit endroit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8831. — D'ANGIVILLER A RENARD.

Versailles, le 26 aoust 1787.

Après avoir, Monsieur, beaucoup réfléchi à ce qu'il convenoit le mieux de faire relativement au logement de M. *Lagrenée*, il m'a paru que se borner, en ce moment, à le rendre rigoureusement habitable en le blanchissant et y mettant les croisées et portes dont il manque, ce seroit mettre M. *Lagrenée* dans le cas d'un déménagement pour arranger ce logement; on fait à M. *Lagrenée* une offre que, très probablement, il acceptera, et au moyen de laquelle vous pourrez mettre ce logement dans l'état convenable d'habitation avant que M. *Lagrenée* y entre. Voulez-vous bien voir, en conséquence, avec M. *Lagrenée* le jeune, ce qu'il imagine que son frère peut désirer, et, d'après cela, me proposer un projet d'arrangement. Comme M. Montucla m'a dit que son logement étoit arrangé d'une manière extrêmement bien

entendue pour tirer parti du local, vous ne feriez pas mal de le voir.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8832.** — D'Angiviller a Mique.

Le 26 aoust 1787.

J'ai lu avec attention, Monsieur, les réflexions dont l'Académie royale d'architecture s'est occupée relativement aux moyens de rendre plus utile pour les architectes pensionnaires du Roy à Rome le séjour qu'ils font dans cette ville. Je vois, par le résultat que vous m'avez adressé, qu'elle juge que l'obligation imposée aux pensionnaires d'envoyer les détails d'un grand projet à leur choix, en les occupant presque uniquement pendant leur séjour à Rome, nuit aux études qu'ils devroient faire tant des monuments anciens que des modernes, ce qui seroit plus utile pour leur instruction que la composition d'un projet, souvent gigantesque, pour lequel ils n'ont pas encore acquis les connoissances nécessaires. Ces réflexions m'ont paru d'autant plus justes que j'ai porté le même jugement à peu près que l'Académie sur la plupart de ces projets. Je suis, d'après cela, très disposé à adopter le nouveau plan d'études que l'Académie a en vue pour les architectes pensionnaires, vu qu'il paroît avoir l'avantage de les obliger à s'occuper davantage de l'objet principal de leur séjour à Rome. J'approuve donc très fort que l'Académie rédige un nouveau règlement sur les études que les architectes pensionnaires du Roy à Rome seront, dorénavant, tenus d'y faire; je l'examinerai avec attention et j'informerai l'Académie du jugement que j'en aurai porté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8833.** — Lagrenée a d'Angiviller.

Rome, 28 aoust 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous remercier de la pension de 2,000 livres que vous avés eu la bonté de m'obtenir du Roy; je vous en réitère mes très humbles remercîmens.

Comme mon logement des galeries n'est pas habitable tel qu'il est dans le plan que vous avés eu la bonté de m'envoier, qui m'en auroit imposé si je ne l'avois vu en réalité, et qu'il est absolument nécessaire de le reconstruire presque en entier, ce qui demande plus d'une année de tems, car j'aime mieux attendre que d'être affreusement logé toutte ma vie, et puisque votre intention est de rendre ce logement comode et agréable autant que faire ce pourra, donné, je vous prie, des ordres pour cela.

Donné-moi, je vous prie en grâce, un pied à terre pour que je puisse me rendre à Paris ainsi que vous me l'ordonné, en attendant que le logement que vous me destiné soit en état d'être habité, ou si cela ne se peut et que je sois forcé de louer, dites-le moi, je vous prie en grâce, promptement, affin de me tirer, moi et toutte ma famille, de mes perplexités, ne sachant à quoi nous résoudre pour nous réfugier je ne sçait où.

On m'écrit de Paris que l'on sollicite mon attelier; vous n'acquiesserés sûrement pas à m'otter un attelier que j'ai fait construire à mes frais et qui me coûte beaucoup, surtout dans la circonstance d'un logement où le local ne me permet pas d'y faire à peine un moyen tableau pendant les rigueurs de l'hiver. Pardon de mes importunités.

Le s[r] *Gauffier*, en revenant de Grota-Ferata, où il vient de faire sa copie pour le Roy, est tombé malade d'une grosse fièvre; il lui sera impossible de satisfaire à l'obligation d'envoier une académie peinte : à l'impossible nul n'est tenu; mais son joli tableau et sa belle copie prouveront que, pour un jeune homme d'une aussi mauvaise santé, il a employé fructueusement son tems.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*Nouvelles Archives de l'Art français,* t. II (1873), p. 204-205.

**8834.** — MIQUE A D'ANGIVILLER.

Le 28 août 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait des registres de la séance d'hier à l'Académie. Le deffaut de conformité des desseins des élèves avec leurs esquisses ne lui a pas permis, ainsi que vous le verrés, Monsieur le Comte, de procéder

au jugement des prix, et elle les a remis au concours de l'année prochaine.

Je suis, etc.

MIQUE.

*Extrait des registres de l'Académie royale d'architecture.*

Ce lundy, 28 aoust 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires, qui, ce matin, dans les salles, ont préparé le jugement de l'Académie en marquant les deffauts de conformité des desseins aux esquisses et, après un mûr examen des remarques que les commissaires ont faites et par lesquelles l'Académie a reconnu que les choses n'avoient point observé les règles auxquelles ils sont astreints, elle a décidé par scrutin qu'il n'y auroit point de prix et qu'il sera remis à l'année prochaine.

Certifié conforme à ce qui est porté sur les registres, ce 27 août 1787.

SEDAINE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8835.** — D'ANGIVILLER A MIQUE.

Le 31 avril 1787.

Je ne puis, Monsieur, qu'approuver très fort l'acte de séverité que l'Académie royale d'architecture a fait en déclarant qu'attendu la non conformité des compositions des jeunes architectes admis à concourir avec leurs esquisses, elle ne donneroit point de prix. Elle est parfaitement entrée dans mes vues en en usant ainsi et j'espère que cette rigueur contiendra à l'avenir les prétendans aux prix dans l'observation des règles qu'ils ne pouvoient ignorer.

J'ai l'honneur, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8836.** — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S[r] FRANÇOIS-XAVIER FABRE, PEINTRE.

31 août 1787.

Bien informés des talens du s[r] *François-Xavier Fabre*, natif

de Montpellier, âgé de 21 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. *David*, peintre du Roy, et de son Académie de peinture et de sculpture, où ledit sieur a remporté le 1er prix le 28 août 1787[1], l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O¹ 1086, fol. 65.

= 1. Le sujet du concours était : *Nabuchodonosor fait tuer les enfants de Sédécias en présence de leur père.*

**8837.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le sr Barthelemy Corneille, sculpteur.

31 août 1787.

Bien informé des talens du sr *Barthelemy Corneille*, de Marseille, âgé de 27 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. *Bridan*, sculpteur du Roi, adjoint à professeur de son Académie de peinture et sculpture, qui a remporté le 1er prix de sculpture le 28 août 1787[1], l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O¹ 1086, fol. 65.

= 1. Sujet du concours : *La peste sous le règne de David.*

**8838.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

1er septembre 1787... — M. *Ménageot*, nommé pour remplacer M. *de La Grenée* l'aîné dans la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, a pris congé de la Compagnie.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 338.

**8839.** — Conrad Gessner a son père Salomon Gessner.

Rome, le 1er septembre 1787.

... Les pensionnaires françois viennent de faire l'exposition de leurs tableaux. Il y a parmi eux, cette année, des jeunes gens

d'un talent marqué et qui peuvent sur tous les points disputer l'avantage aux Allemands. Les ouvrages montrent combien ils ont profité de leur séjour à Rome.

J'ai remarqué, entre autres, un petit tableau dont le sujet est *Jacob et Rachel*, par un jeune artiste nommé *Gauffier*. Les figures ont six pouces de haut; elles sont groupées avec goût, bien dessinées et du plus beau coloris. Le paysage semble fait par un artiste de profession; aucun tableau d'histoire ne m'en a offert de semblable; les moutons seroient dignes du pinceau de *Roos*. En général, ce tableau se distingue par une belle ordonnance, une belle composition et un goût très pur.

J'ai remarqué, dans quelques académies, un beau coloris et quelques parties très bien rendues, mais une telle exagération dans les détails que, même dans les attitudes les plus calmes, chaque veine est gonflée et saillante comme une corde.

En sculpture, une excellente copie de l'antique est ce qu'il y a de plus digne d'attention. C'est une jeune fille, assise, qui joue aux dés. Ce morceau est d'un grand naturel, et l'artiste a très heureusement saisi l'expression de l'antique.

Il y avoit aussi un *Gladiateur mourant*, dont l'exécution n'est pas sans mérite; mais le ridicule de l'attitude gâte tout ce qu'il y a de bon. L'artiste a voulu apparemment faire du neuf, et il a donné à son *Gladiateur* quelque chose de si larmoyant, il lui a fait regarder le ciel d'un air si contrit que ce n'est plus, au lieu d'un combattant sanguinaire et intrépide, qu'un pauvre savetier agonisant, qui recommande son âme à Dieu...

*Recueil des lettres de la famille de Salomon Gessner*. Paris, Levrault frères, an X, 1801, in-12, t. II, p. 102-3. — A. de M.

### 8840. — D'Angiviller a Bernis.

Versailles, le 3 septembre 1787.

L'intérêt que V. Ém. a toujours bien voulu prendre à l'établissement de l'Académie de France et les bontés dont elle a toujours honoré ses Directeurs ne me permettent pas de différer davantage de lui annoncer le choix que S. M. a fait de M. *Ménageot* pour remplacer M. *Lagrenée*. Je sçais que cet artiste a déjà l'honneur d'être connu de V. Ém. et qu'elle veut bien l'honorer

de ses bontés; je la prie de vouloir bien lui en accorder la continuation et je lui en aurai une très sensible obligation.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8841.** — D'Angiviller au duc de Charost.

4 septembre 1787.

J'ai reçu, M. le Duc, la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de me marquer l'intérest que vous prenez au s[r] *Goult*, qui a remporté quelques seconds prix au grand concours pour les prix de l'Académie d'architecture, et pour lequel vous me demandez une place de pensionnaire du Roi à l'Académie de France. Il est vrai que l'année dernière j'y envoyai deux artistes, l'un peintre, l'autre architecte, qui n'avoient gagné que des seconds prix; mais c'est que l'Académie de peinture ayant de suite remis plusieurs grands prix, le nombre des pensionnaires, qui doit être de douze, n'étoit pas complet, et je craignis que cela ne donnât aux Romains une idée désavantageuse de la manière dont les arts étoient cultivés en France, en voyant qu'il y avoit des places vacantes à l'Académie. Mais, au moyen des deux prix remportés cette année à l'Académie de peinture, et auxquels j'ai accordé la pension du Roy, le nombre des pensionnaires est complet. C'est avec regret que je me vois, par là, hors d'état de donner au s[r] *Goult* une place à la pension de Rome, et je vous prie de n'en point douter et d'être bien convaincu que j'aurois été charmé d'être à portée de faire ressentir à ce jeune artiste l'effet de votre recommandation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8842.** — Note pour M. le Directeur général.

4 septembre 1787.

Pour mettre Monsieur le Comte en état de statuer sur les sujets à envoyer à Rome, tant à raison des prix gagnés qu'à raison de la recommandation faite par M. le duc de Charrost en faveur du s[r] *Goult*, j'ai examiné l'état des pensionnaires actuels et le nombre de ceux qui doivent sortir cette année.

Il y en a treize au moment actuel, desquels trois doivent sortir; de ce nombre est M. *Taunay*, qu'on peut regarder comme surnuméraire.

L'Académie d'architecture n'ayant point donné de prix, et celle de peinture deux seulement, cela raménera, si Monsieur le Comte envoye cette année ces deux gagnans prix à Rome, cela raménera, dis-je, le nombre à celui de douze qui est l'ordinaire.

Reste à sçavoir si Monsieur le Comte, pour satisfaire à la recommandation de M. le duc de Charrost, jugera à propos de le porter à treize, comme il a été seulement depuis le mois d'octobre dernier.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8843. — Guillaume Guillon Lethière a Fontaine.

Rome, 5 septembre 1787.

... Lettre, d'une orthographe fantaisiste, où il parle de *Drouais*, de *Michallon* et de *Perrier*. Demande de nouvelles de ce qui se passe à Paris, car il est bon patriote...

Étienne Charavay, *Catalogue d'une importante collection d'autographes d'artistes français et étrangers*. Paris, 7 et 8 novembre 1887, gr. in-8°, n° 283, p. 47. — A. de M.

### 8844. — D'Angiviller a Pierre.

13 septembre 1787.

J'ai fait rédiger, Monsieur, un projet de règlement, qui est le résumé tant de celui qui avoit été fait à l'arrivée de M. *Vien* à Rome que des différentes décisions que j'ai données pendant son séjour dans les différentes ocurences qu'il m'a mis sous les yeux. Le départ de M. *Ménageot* étant prochain, j'ai pensé qu'il convenoit de vous le communiquer pour que vous examiniés s'il y a lieu à quelques changemens ou modifications. Vous le trouverez donc ci-joint et vous me ferés plaisir d'en faire part à M. *Vien* et de le revoir avec lui, attendu que son séjour à Rome à la tête de l'Académie le met plus que personne en état de voir s'il est propre à remplir l'objet que j'ai en vue.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1919.

**8845.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 19 septembre 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part du prochain départ, par mer, de cinq caisses contenant les ouvrages des pensionnaires.

Sçavoir :

1. Caisse contenant une copie en marbre, pour le Roy, de la *Joueuse d'osselets*, par le s[r] *Fortain*.

2. Caisse contenant deux bustes, copie en marbre pour le Roi, l'un de *Brutus*, et l'autre d'*Euripide*, par le s[r] *Chaudet*.

3. Caisse contenant les figures académiques, modelées, des s[rs] *Fortain*, *Chaudet* et *Michallon*.

4. Caisse contenant les figures académiques, en peinture, des s[rs] *Potain*, *Des Marais* et *Le Thière*, et aussi celle du s[r] *Belle*. La copie pour le Roi, faite par le s[r] *Gauffier*, d'après le tableau du *Dominiquain* qui est à Grota-Ferrata, représentant *Saint Nhil* (sic) *guérissant un possédé*.

5. Caisse contenant les projets des architectes. Le s[r] *Moreau*, un *Temple de Faustine*, servant de restauration de celui qui est à Rome, avec tous les détails des ornemens dessinés en grand;

Le s[r] *Fontaine*, un *Monument dédié à la Sainte-Trinité;*

Le s[r] *Percier*, un *Monument pour l'histoire naturelle*, *avec ses jardins*, etc.

Le s[r] *Hubert* n'ayant point eu le tems de terminer sa *Restauration du Panthéon*, vuë son voïage de Naples et de Sicile, n'envaira rien cette fois; mais, quoique son temps soit près d'expirer, il doit rester à Rome à ses frais et se propose de remettre à M. *Ménageot* cette *Restauration* avant de recevoir la gratification de son voyage en France.

J'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Comte, que la mauvaise santé du s[r] *Gauffier*, joint à la fièvre dont il n'est encore que convalescent, l'avoit mis dans l'impossibilité de faire son académie peinte; mais sa copie pour le Roy, que je vous envoie, et le tableau de M. le président que j'aurai l'honneur de vous envoyer par la poste, comme vous me l'avés permis, prouveront qu'il a fait son possible.

Le s[r] *Drouais* m'a dit qu'il ne pouvoit pas envoier son académie peinte, parce qu'ayant été obligé de la recommencer, elle ne pouvoit être terminé à tems pour l'envoie des ouvrages acoutumés. Il promet, néantmoins, de la faire parvenir à Paris lorsqu'elle sera achevé et qu'il en sera assé content pour l'exposer aux yeux de l'Académie.

M. Digne, directeur de la poste de France à Rome, m'ayant fait avertir que M. d'Ogny, d'après la lettre que vous lui avés écritte, acquiesçoit à ce que j'envoiasse par portion mon argenterie par le courier, j'ai envoié par le courier de la semaine passé une petite caisse. J'en envoie une par ce courier-cy, et ainsi successivement jusqu'à quatre caisses.

Je vous remercie bien, Monsieur le Comte, de m'avoir fait cette faveur. Je vous remercie aussi du pied à terre que M. de Montucla m'a écrit que vous me procuriés en attendant que mon logement soit en état d'être occupé; cela nous a beaucoup tranquilisé l'esprit et je vous en réitère mes très humbles remercîmens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8846.** — D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Du 23 septembre 1787.

Je présume, M., que cette lettre sera la dernière que vous recevrés de moy à Rome, car M. *Ménageot* est parti il y a une quinzaine de jours et le projet de ses compagnons de voyage étoit de faire grande diligence en France et peu de séjour dans les villes principales d'Italie qui sont sur leur route. Ainsi, vous verrés probablement M. *Ménageot* dans les premiers jours d'octobre.

J'ai donné, comme vous le désirés, des ordres pour un arrangement fixe et à demeure de votre logement, et j'ai chargé l'inspecteur de s'entendre à cet égard avec M. votre frère; il est vrai qu'il ne sauroit être en état à votre arrivée, mais il a été pourvu à vous loger par *interim*, et M. Montucla me dit que vous êtes en ce moment instruit du moyen, ainsi vous aurés mieux qu'un pied à terre en arrivant à Paris.

Personne ne m'a encore demandé votre attelier, et je ne l'eusse point donné sans vous en avoir écrit et sans être assuré que vous auriés aux galleries même un attelier suffisant pour de grands tableaux. Il est vrai que cela m'arrangeroit beaucoup, ayant grand besoin d'un attelier pour être donné à un des membres principaux de l'Académie qui en sollicite un depuis longtemps.

J'ai reçu les détails que vous m'envoyés sur les différens ouvrages des pensionnaires; j'apprends volontiers que le s[r] *Belle* se rend digne de la grâce que je lui ai accordée.

M. d'Ogny m'a marqué avoir écrit au directeur de Rome, relativement à votre argenterie, en m'observant que, vu le changement apporté dans les courriers nouvellement établis sur cette route, il faut que chaque pacquet n'excède pas un poids léger; le directeur de la poste à Rome aura sûrement conféré avec vous sur ce sujet. Ainsi je regarde cette affaire comme arrangée.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 264.

### 8847. — Lagrenée a d'Angiviller.

Rome, le 26 septembre 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part d'une petitte caisse qui arrivera en même tems que cette lettre, contenant le tableau du s[r] *Gauffier*, destiné pour M. le président Bernard, que vous m'avés permis de vous envoier par le courier; j'y ay joint deux desseins colorés du s[r] *Fontaine*, pensionnaire, qui représentent, l'un *Rome antique* et l'autre *Rome moderne;* j'ai pensé, Monsieur le Comte, que la vuë de ces deux desseins vous feroit plaisir; ils sont destinés pour M. *Heurtier*.

J'ai aussi profité de cet envoi pour envoier à Paris les deux esquisses des deux premiers grands tableaux que j'ai fait à Rome pour le Roi, parce que cela n'a pas beaucoup augmenté le volume de la caisse. Je vous prie, Monsieur le Comte, d'avoir la bonté de les faire remettre à mon frère.

Je suis, en attendant M. *Ménageot,* dans les embaras d'apprêt de mon voiage. Dieu veuille qu'il arrive bientôt pour ne pas rencontrer en chemin le mauvais tems.

J'ai remis aussi au courier une petite caisse d'argenterie; celle que j'envairè le courier prochain sera la dernière.

J'aurai soin de vous informer du jour de l'arrivée de M. *Ménageot*, et aussi du jour de mon départ de Rome.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8848.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 10 octobre 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en datte du 22 septembre, par laquelle vous pensé que M. *Ménageot* a dû arriver dans les premiers jours d'octobre; mais *M. Ménageot* n'est point encore arrivé; et, comme il ne m'a point écrit du lieu où il est actuellement, j'ignore quand il arrivera.

Il y a huit jours qu'étant prêt à partir, nous sommes tous aux écouttes, et chaque voiture que j'entend passer je crois que c'est M. *Ménageot* qui vient me délivrer du supplice d'attendre. Ainsi donc, je voyagerai par les montagnes, avec trois femmes, dans les pluyes et les neiges, pendant que je deverois être actuellement à Turin ou au moins à Florence.

J'ai envoié mon argenterie, par quatre couriers consécutifs, en quatre petittes caisses, ainsi que M. Digne, directeur de la poste de France à Rome, me l'a dit de la part de M. d'Ogny; je vous serai obligé, Monsieur le Comte, de les faire remettre à mon frère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8849.** — LAGRENÉE A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 17 octobre 1787.

Monsieur le Comte, — Mons. *Ménageot* vient de m'écrire de Florence qu'il arriveroit aujourd'huy, après m'avoir manqué plusieurs fois de parole, parce que, dit-il, il a eu la goute en chemin et que leur voiture a cassé, et que ses compagnons de voiage n'ont pas voulu le laisser aller; pour moy, je me meurs d'impatience de l'attendre et j'en ay la fièvre tous les jours; il devoit arriver dans les premiers jours d'octobre, et je ne le vois point

arriver; s'il arrive aujourd'hui, je pars demain, car je n'ai pas le temps de fêter son arrivée. Les médecins me disent que, si je ne change d'air, ma vie est en danger; c'est pourquoi, s'il ne vient pas, j'irai au devant de lui.

Quand je vins relever mon prédécesseur, j'arrivai à Rome le 5 octobre et M. *Vien* étoit le 17 à Thurin, et moi je suis encore à Rome; enfin, patience, il arrivera peut-être aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

*P.-S.* — Faites-moi, je vous prie, la grâce de faire dire à mon frère, qui me croit parti il y a longtems et prêt à arriver bientôt à Paris, que je suis encore à Rome.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8850.** — BREVET DE LOGEMENT AU LOUVRE EN FAVEUR DE LAGRENÉE.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Certifions que le Roi, voulant traiter favorablement le s^r^ *Lagrenée*, peintre de Sa Majesté, l'un des recteurs de son Académie de peinture et sculpture et ancien directeur de son Académie à Rome, Sa Majesté lui a accordé la jouissance du logement aux galleries du Louvre n° 22, vacant par le décès du s^r^ Le Bas, opticien, dernier titulaire d'icelui; pour par ledit s^r^ *Lagrenée* jouir dudit logement tel qu'il se poursuit et comporte, conformément au plan déposé à la Direction générale des Bâtiments du Roi, ainsi que des privilèges, droits et autres avantages attribués à la jouissance dudit logement par les lettres patentes du 22 décembre 1608 et déclaration du mois de mars 1671, aux conditions de l'occuper par lui-même et de ne le louer ni céder à personne sous quelque prétexte que ce soit.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 60.

**8851.** — JOSEPH GUIBERT A D'ANGIVILLER.

Marseille, le 20 octobre 1787.

Monsieur, — J'aurai l'honneur de vous faire part qu'il m'est

parvenu, par l'entremise de MM. Bouchard et Gravier, de Rome, huit caisses emballées, contenant des études et autres ouvrages des pensionnaires de Sa Majesté, et qui sont marquées *Pour le Roy* et à votre adresse, lesquelles j'ay fait corder et plomber au bureau du poids et casse de cette ville; et je vous les ay dirigé sous un acquit à caution dudit bureau n° 303, pour être représentées telles quelles à la douane générale de Paris, d'où vous voudrés bien les faire réclamer et recommander audit bureau que le susdit acquit à caution soit duëment renvoyé icy, déchargé, attendu la soumission que j'en ay passé.

Lesdittes huit caisses sont parties d'icy depuis le 18 courant par les voitures de Jean Estienne, roulier de cette ville, pour être rendüe en trente jours à la douane générale de Paris, pesant ensemble, poids de cette ville, 3,425 livres, à raison de 13 l. le °/₀ pesant prix de voiture, de sorte qu'elles doivent peser 2,854 livres marc. Je désire qu'elles vous parviennent en bon état et bien conditionnées.

Je vous remets cy-joint le compte détaillé de mes fraix et déboursés audit envoy, qui se monte à 420 l., et comme le voiturier n'a pu m'en faire le remboursement en cette ville, faute d'argent, je viens de fournir ma traite sur vous à trente jours de date, à l'ordre de MM. Girardot, Haller et Cie, banquiers, à qui je vous prie de l'acquitter à son échéance, l'ayant passé de conformité pour solde à ladite expédition.

Faites-moi la grâce de me croire tout dévoué à vos ordres, et avec les sentimens du plus profond respect, etc.

Joseph Guibert.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8852. — Bernis a Montmorin.

Albano, 24 octobre 1787.

... Je compte retourner à Rome pour tout l'hyver, le 3 du mois prochain. Je ferai honneur à toutes les lettres de recommandation que vous remettrés, Monsieur, aux voyageurs qui viendront cet hyver à Rome.

M. le comte de Vaudreuil[1] et le jeune comte de Polignac[2] sont arrivés en bonne santé. Je leur ai déjà fait connoître les principaux personnages de ce pays et j'aurai pour eux toutes les attentions qui leur sont duës; ils ont déjà parfaitement réussi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 906, fol. 232. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joseph-Hyacinthe-François-de-Paule de Régaud, comte de Vaudreuil, né à Saint-Domingue le 2 mars 1740, mort le 17 janvier 1817. Cousin de la duchesse de Polignac, intime ami du comte d'Artois, il jouissait d'une grande influence à la Cour, dont il usa pour la protection des artistes et des gens de lettres.

2. Armand-Jules-Marie-Héraclius, comte, puis duc de Polignac, né à Paris le 17 janvier 1771, mort à Saint-Germain-en-Laye le 30 mars 1847.

**8853**. — D'ANGIVILLER A DUTARTRE, TRÉSORIER DES BATIMENTS DE SA MAJESTÉ.

Le 31 octobre 1787.

Il a été tiré sur moi, Monsieur, par le s^r Guibert, négociant de Marseille, à l'ordre de MM. Girardot, Haller et C^ie, une lettre de change de 420 liv., pour remboursement des frais de transport, de Rome à Marseille, de huit caisses contenant des ouvrages des pensionnaires de Rome. Comme cet objet intéresse uniquement le service du Roy, je vous serai obligé d'accepter cette lettre pour être payée à son échéance; en conséquence de quoi, je préviens MM. Girardot et Haller de s'addresser à vous pour cet objet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O1 1943.

## XV.

# DIRECTORAT

DE

# MÉNAGEOT

(Novembre 1787.)

---

### 8854. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 10 novembre 1787.

J'ai enfin appris, M., par votre lettre du 24 de ce mois dernier[1], votre arrivée à Rome, après divers accidents qui m'ont donné de l'inquiétude, entr'autres celui de la goute qui vous étoit survenue et qui vous a retenue à Parme pendant quelque temps. Il est vrai que M. *Lagrenée* étoit fort empressé de vous voir arriver, et l'état dans lequel vous l'avés trouvé justifie un peu son impatience. Il m'avoit marqué dans une précédente que les médecins lui conseilloient fortement de quitter Rome le plutôt possible. Mais enfin le voilà parti, et comme il n'est guère probable que l'intempérie que nous éprouvons ici règne également dans les parties plus méridionales de l'Europe, j'espère qu'il aura une traversée heureuse des Alpes; vous connoissés déjà la manutention de l'Académie, y ayant passé quatre années et, selon toutes les apparences, l'instruction sommaire que vous a donnée Mme Lagrenée, qui étoit l'économe de la maison, vous mettra au fait. Quant à l'administration de l'Académie en tant qu'École des arts, je dois vous envoyer par le courrier prochain un règlement qui fixe tous les devoirs des pensionnaires tant à l'égard de l'instruction que de la police intérieure de la maison.

Je ne doutois nullement que vous n'éprouvassiés toute sorte d'agrément de la part de vos compagnons de voyage.

Lorsque l'architecte de l'Académie, qui est M. *Subleyras*, aura fait le détail des réparations dont vous m'annoncés la nécessité, vous n'aurez qu'à me l'envoyer, et je statuerai sur cet objet.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 306.

= 1. Nous n'avons pas cette première lettre de *Ménageot*, écrite le jour même de son arrivée (24 octobre 1787) ni celle qu'il adressa de Parme à M. d'Angiviller (Archives nationales, O[1] 1218, fol. 24).

### **8855.** — D'Angiviller a Ménageot.

Du 18 novembre 1787.

J'ai reçu, M., votre seconde lettre écrite de Rome[1] et contenant déjà le compte sommaire que votre première inspection vous a mis en état de me rendre sur l'état des études des pensionnaires et sur leurs progrès. Il est satisfaisant et me donne sur plusieurs des sujets actuellement à l'Académie de Rome des espérances que j'aime à concevoir et que je compte que vos soins réaliseront. J'y ai vu aussi avec plaisir que vous êtes pénétré des principes sur l'antique que je désire être désormais ceux de l'École françoise.

Ma dernière vous annonçoit un règlement nouveau relatif tant à la discipline de l'Académie qu'aux études des pensionnaires. Vous le trouverés ci-joint et, après l'avoir lu, il sera à propos que vous convoquiés tous les pensionnaires, même ceux qui n'ont que des chambres à l'Académie, pour leur en faire faire la lecture. Vous voudrés bien leur recommander en même temps de s'y conformer entièrement, les intentions du Roy étant telles, et la grâce qu'il leur accorde d'être instruits et entretenus à Rome à ses frais ne leur étant accordée qu'à cette condition. Quant à vous, il m'est superflu de vous recommander d'y tenir la main. Vous connoissés mes intentions par l'entretien que j'ai eu avec vous sur ce sujet avant votre départ. Ainsi, je me flate que l'Académie, qui avoit repris une nouvelle forme à l'avantage des arts depuis l'année 1775, où j'y avois envoyé M. *Vien*, acquérera encore sous votre direction un nouveau degré de perfection dans son régime pour remplir l'objet auquel elle est destinée.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 311.

= 1. Elle manque comme la première.

**8856.** — Règlement de discipline *aux dispositions duquel seront soumis, par leur résidence à Rome, les artistes pensionnaires que Sa Majesté veut bien y entretenir pour l'honneur de la France et l'encouragement des arts de peinture et sculpture.*

Le Roi désirant que les dépenses qu'il veut bien faire en Italie relativement à l'étude des arts qui y sont encore si célèbres par les monuments conservés, ayant le double avantage d'honnorer la nation françoise et d'assurer la gloire particulière, ainsi que des moyens de fortune à ceux de ses sujets nés pour embrasser la carrière des arts et la suivre avec distinction ;

Et Sa Majesté, considérant que les sujets auxquels elle est dans le cas d'accorder ses bontés, sur l'espoir des talens qu'annoncent leurs premières études, sont très communément encore dans l'âge où la subordination et une direction sage sont essentielles ;

Elle a jugé à propos d'arrêter les règlements qui suivent et d'en prescrire l'exécution à tous ceux qui obtiendront la faveur d'une nomination, et qui, en cas d'infraction ou de négligence prolongée dans leurs études, seront destitués et exclus de la pension, sans qu'ils puissent réclamer en quelque sens et par quelque voye que ce soit contre une punition, dont le droit est, comme celui de la grâce, entièrement et uniquement dans la main de Sa Majesté.

Article 1er.

Un des premiers et des principaux devoirs publics des élèves qui obtiendront la nomination de Sa Majesté sera de respecter, dans Rome et dans tous les lieux de l'Italie qu'ils visiteront, les loix du gouvernement, les mœurs et les usages des différentes contrées et de se conduire à tous égards avec la même circonspection que la nation françoise et toutes autres sont en droit d'exiger des étrangers qui y voyagent : en un mot, les élèves ne perdront jamais de vûe que la grâce qui leur est faite par le Roi est pour eux un moyen d'honorer la nation par leur mœurs et de s'honorer eux-mêmes en élevant leurs talens par l'étude des grands modèles dont ils sont à portée de jouir.

Article 2.

Les élèves porteront dans tous les temps au Directeur de l'Aca-

démie les honneurs, respect et déférence justement dûs au préposé du Roi.

ARTICLE 3.

La matinée étant le temps le plus favorable au travail, elle y sera toujours rigoureusement employée sans préjudice de l'après midi, hors les jours destinés au service divin; en conséquence la distribution de la matinée sera celle qui suit :

L'heure du lever des pensionnaires, sans distinction des genres d'études, sera fixée, sçavoir du 1er avril au dernier septembre, à cinq heures du matin et, dans les autres mois de l'année, à six heures et demie.

Dans la première saison, le modèle sera posé à six heures et servira aux études des pensionnaires jusqu'à huit heures.

Dans l'autre saison, le modèle ne posera qu'à l'entrée de la nuit et sera étudié jusqu'à l'heure du souper.

Le dîner se servira à midi et demi et le souper à huit heures du soir.

Les pensionnaires devront être attentifs et très exacts à se trouver aux heures des repas, à moins de circonstance particulières qui puissent motiver leur retard et le justifier auprès du Directeur, auquel il rendront compte, et cependant ce retard pour le dîner ou le souper ne pourra être prolongé plus d'une heure, après laquelle le chef de cuisine ne pourra être forcé de servir ceux qui ne seront pas rendus et dont les demandes arbitraires intervertiroient l'ordre que le Roy veut qui soit maintenu soigneusement dans le pensionnat.

Les pensionnaires n'accepteront que très rarement, et jamais sans l'agrément du Directeur, les invitations de manger en ville et de se livrer aux dissipations de la société afin de se distraire d'autant moins de l'emploi d'un temps qu'ils ne peuvent donner trop entièrement aux études en vue desquelles ils sont envoyés à Rome.

Il leur est interdit d'inviter à leur table d'autres personnes que d'anciens pensionnaires ou des externes jouissant de la permission d'habiter des logemens surnuméraires dans l'Académie; ce qu'ils ne feront toutefois qu'avec la plus grande retenue, très rarement, et avec la permission du Directeur. Cependant, le pensionnaire qui auroit à recevoir dans Rome un parent ou un compatriote auquel il devroit des égards, en informeret le Directeur,

qui est autorisé à lui donner la licence et permission que les circonstances pourront exiger.

Au surplus, il est enjoint à tous les pensionnaires d'observer tant dans l'Académie que dans tous les lieux qu'ils fréquenteront la plus entière circonspection, la plus grande décence dans toutes les conversations, de ne hazarder aucun propos qui puisse blesser la religion, le gouvernement et les mœurs, de conserver réciproquement entr'eux le ton et les égards qui conviennent entre confrères que leurs études rendent égaux, indépendamment de toute acception particulière et de ramener aux mêmes devoirs tous les externes qui s'en écarteroient.

Et pour maintenir d'autant mieux le ton d'égalité que pourroit trop oublier un pensionnaire plus avantagé par la fortune, il est sévèrement interdit à tous les pensionnaires sans distinction de se permettre aucune magnificence dans les habits, dans lesquels on ne devra distinguer que décence et propreté, sans y appliquer autre dorure ou argenture que le bouton.

### Article 4.

Les pensionnaires seront pourvus chacun dans l'Académie d'un logement suffisamment meublé; ils ne devront jamais coucher hors du Palais de l'Académie à moins de voyages ou d'absence connus et avoués du Directeur qui ne s'y prêtera que rarement et par juste considération. En conséquence, tout pensionnaire devra chaque jour être rentré à dix heures du soir en hiver et à onze en été, à défaut de quoy le pensionnaire qui ne se rendra pas aux représentations du Directeur sur les premières infractions au présent article pourra être renvoyé comme troublant l'ordre.

### Article 5.

La matinée étant, particulièrement dans Rome, le temps le plus favorable à l'étude, les pensionnaires la lui donneront toute entière, et ce devra être l'objet d'une attention particulière de la part du Directeur qui tiendra la main à ce que les pensionnaires destinés à l'architecture, qui peuvent se dispenser de dessiner d'après le modéle, s'occupent utilement, et à ce que tous les autres soyent exacts aux heures données pour l'étude d'après le modèle. Chaque pensionnaire le posera à tour de rôle pendant une semaine; tous prendront les premières places en cercle pour dessiner ce

modèle, et ce ne pourra être que sur la ligne extérieure que se placeront les étrangers admis aux études de l'Académie.

A la suite de la classe du modèle, les pensionnaires vaqueront aux études particulières qu'ils ne peuvent embrasser avec trop d'ardeur et de persévérance sur les diverses parties des arts à l'exercice desquels ils se destinent.

Au sujet de ces études particulières, Sa Majesté veut et entend que les élèves peintres et sculpteurs s'appliquent de préférence à dessiner immédiatement d'après l'antique, à l'exemple des grands maîtres, qui n'ont dû leur juste célébrité qu'à cette étude réunie à celle de la nature. En conséquence, il est ordonné au Directeur de l'Académie de tenir soigneusement la main à ce que les élèves répondent aux vûes de Sa Majesté pour, sur le compte qu'il sera tenu d'en rendre, être statué ce que de raison, et notamment dans le cas de résistence invincible, révocation de la faveur du pensionat qui demeureroit sans utilité comme sans objet entre les mains d'un élève qui prétendroit régler arbitrairement ses travaux.

Il n'est aucun d'eux qui, avant son envoy à Rome, n'ait dû sentir combien il est essentiel, ou plutôt indispensable pour un peintre d'être instruit dans la science de perspective et dans celle de l'anatomie. Les parties principales de cette dernière sont l'ostéologie et la myologie, sans la connoissance desquelles nul artiste, peintre ou graveur, ne peut se promettre de rendre la nature; c'est à eux à sentir le besoin de ces études, à consulter les auteurs qui en ont donné des modèles. La perspective traitée par Pozzo est un livre élémentaire, clair dans ses préceptes et d'autant plus propre à des élèves qu'il est l'ouvrage d'un artiste exercé; quant à l'anatomie, les pensionnaires auront dans l'Académie même un premier moyen d'instruction dans les études d'après l'écorché exécuté par le s^r *Houdon;* cependant, ils ne devront pas négliger de s'instruire sur la position et l'usage des viscères qui ne se peuvent montrer extérieurement, mais qui donnent des apparences que le peintre doit être en état de rendre sensibles à l'œuil d'un spectateur instruit.

Tous les pensionnaires qui se seront proposé quelque étude d'abord d'après l'antique et subsidiairement d'après les grands maîtres dans les églises, les palais et la ville de Rome ou ses environs, ne pourront s'y livrer qu'après en avoir prévenu le Directeur de l'Académie, institué pour diriger les études sur le plan le plus utile, et aux avis duquel ils seront tenus de déférer.

L'attrait naturel du gain pouvant entraîner un élève et le détourner des études profondes et suivies, seules propres à former un artiste et à rendre autant à lui qu'à la nation le fruit réel et permanent des dépenses que Sa Majesté veut bien sacrifier pour créer en France une École qui soit une digne émule de celle qu'on est accoutumé à citer dans les arts,

Il est rigoureusement interdit à tous élèves de la pension du Roy, tant qu'il n'existera en Italie que sous ce titre, d'entreprendre un ouvrage quelconque pour quelque personne que ce soit, même pour l'apparence d'une exécution gratuite.

Cependant, s'il se trouve un pensionnaire doué d'assés de génie et de talent pour s'élancer en quelque sorte hors de la carrière peut-être inépuisable de l'étude, et s'acquérir une réputation d'autant plus précieuse qu'il en est plus difficile de la conquérir, le Directeur en rendra compte au Roi par le canal de l'administrateur, et il lui sera envoyé autorisation pour permettre à l'élève l'exécution de l'ouvrage qui seroit proposé.

Article 6.

Sa Majesté voulant apprécier sur les rapports de ses Académies de peinture et d'architecture les travaux et les progrès des élèves qu'Elle envoye et entretient à Rome, Elle veut et entend :

Que les peintres et sculpteurs dont les talens doivent se marquer par la pureté et la correction du dessin, baze essentielle de l'art, exécutent et envoyent chaque année, et chacun nommément, quatre Académies dessinées d'après le modèle posé dans l'École ordonnée par l'article 3 du présent règlement, en sorte que ces Académies portent un témoignage de l'exactitude des élèves à suivre l'École;

Que chaque élève peintre envoye aussi chaque année une figure peinte d'après le modèle, de grandeur naturelle, et l'esquisse d'un tableau dont le sujet et la composition seront au choix de l'élève;

Que ces mêmes élèves peintres, pendant la révolution des quatre années de leur séjour à Rome, exécutent et envoyent à Paris une copie d'un grand maître, qu'ils choisiront ou qui leur sera indiqué;

Que les élèves sculpteurs exécutent et envoyent chaque année un modèle en terre ou en plâtre d'un sujet copié ou imité de l'antique, s'ils ne préfèrent de composer eux-mêmes, sauf à l'administration pour Sa Majesté, sur le compte avantageux et distingué

des talens d'un élève sculpteur, à remplacer le travail des simples modèles par l'ordre d'exécuter la copie en marbre d'un sujet quelconque, ordre que ledit élève ne pourra éluder;

Et que les élèves architectes envoyent chaque année le plan qu'ils auront levé, tant en masse qu'en détail, cotté avec exactitude, d'un monument antique à leur choix, en y joignant leurs observations sur les anciens procédés de construction trop peu connus. Ils enverront de plus le projet de leur invention et tous les développement d'un grand édifice public.

Pour que l'exécution des devoirs imposés aux élèves peintres et sculpteurs ne les constitue point en dépense, l'Académie fournira aux peintres les toiles, une boête à couleurs et deux palettes, et aux sculpteurs le marbre et les outils nécessaires pour dégrossir, le salaire des ouvriers dégrossisseurs et la terre pour modeler.

Il sera de plus accordé à chacun des élèves peintres et sculpteurs, et pour chaque année, le prix que coûteront douze journées du modèle qu'ils pourront prendre pour s'exercer en particulier et perfectionner d'après nature les études à envoyer en France.

De tous les ouvrages ennoncés en cet article, ce qui proviendra d'études annuelles sera rendu aux élèves à leur retour en France. Les compositions des élèves architectes seront remises au dépôt de l'Académie royale. Sa Majesté disposera du surplus.

### Article 7.

Les ouvrages que tous les élèves auront exécutés pour être envoyés en France seront préalablement exposés au public le jour de la Saint-Louis, dans le palais de l'Académie, tant toutefois que le Directeur de l'Académie jugera que cette exposition totale ou partielle peut honorer les élèves, exciter leur émulation et maintenir dans Rome la considération que le Roy désire attacher à l'établissement qu'il veut bien entretenir.

### Article 8.

Après l'exposition, objet de l'article précédent, tous les ouvrages des élèves seront envoyés à l'administrateur et par lui transmis aux Académies respectives pour en porter leur jugement. Celui-ci sera passé au Directeur de Rome qui le communiquera à chaque élève en particulier, comme un moyen tout à la fois d'encourage-

ment et d'instruction sur les défauts ou imperfections qui auront été remarqués.

Article 9.

La ville de Naples étant plus qu'aucune autre riche en monuments, chaque pensionnaire obtiendra, dans le cours de ses quatre années de pensionnat, la permission de se rendre en cette ville et d'y séjourner un mois aux frais de l'Académie, par le Directeur de laquelle, au moment du retour, les frais du voyage seront payés à chaque pensionnaire, à raison de trente bayoques par jour, sans que cette indemnité puisse, sous quelque prétexe que ce soit, s'étendre au delà d'un mois, si le pensionnaire prolonge son séjour à Naples ou ailleurs.

Il est laissé à la prudence du Directeur de juger les motifs qui pourroient engager un pensionnaire à faire un second voyage à Naples et lui permettre, mais aux frais du pensionnaire.

Les courses à Tivoli, Frescati et autres environs de Rome seront aux frais de ceux qui les feront et qui auront l'attention d'en prévenir le Directeur, qui ne doit jamais ignorer ni leurs absence, ni les motifs.

Article 10.

Les quatre années de la pension académique, qui sont le terme ordinaire de la grâce accordée par le Roy, étant suffisantes au sujet qui sçait et veut les employer utilement, ce ne sera désormais qu'aux considérations les plus particulières et les plus mûrement pesées qu'il sera acordé des prolongations de séjour aux frais du Roy, l'espoir de cette prolongation pouvant conduire un élève à des études moins appliquées et plus inertes, indépendamment de ce que la prolongation elle-même peut élever des jalousies et du désordres.

Article 11.

Chaque sujet nommé par le Roy à la pension de Rome recevra au moment de son départ une somme de trois cents livres pour aider aux frais de son voyage.

Et celui qui, pendant son séjour, aura bien mérité par sa conduite et se sera distingué par le succès de ses études, justifiées par les morceaux qu'il aura envoyés à Paris, pourra espérer d'obtenir

pareille somme de trois cents livres pour aider à son retour en France.

Quant aux sculpteurs, comme les études particulières qu'ils pourront désirer rapporter en France forment des masses dont le transport exige des frais de caisses, d'emballage et autres, ils pourront être secourus à cet égard jusqu'à concurence d'une somme de deux cents livres, si le Directeur de l'Académie, auquel il soumetront l'examen des objets, juge qu'ils méritent en effet le transport, en en écartant rigoureusement tout ce qui ne seroit que plâtre moulés sur l'antique et n'admettant que les études personnelles en terre ou en marbre.

ARTICLE 13 ET DERNIER.

Le présent règlement, auquel il sera ajouté ce que la suite des temps pourra rendre nécessaire, sera lu chaque année dans une assemblée générale des élèves au moment de l'arrivée de nouveaux sujets admis.

Arrêté à Versailles, le . . . . .

**8857.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 20 novembre 1787.

... Nous avons ici de passage le comte de Chzernicheff[1], grand amiral de Russie, qui paroissoit d'abord fort pressé de se rendre à Pétersbourg, mais qui aujourd'hui semble être moins impatient d'y arriver.

Le baron de Thougout, nommé ministre impérial à Naples[2], ne séjournera à Rome que quelques jours.

M. le baron de Salis[3] est parti ce matin pour Naples avec les officiers que le Roi lui a permis d'y rassembler pour quelque temps...

Du 21 novembre 1787.

... Le marquis Lucchesini[4] est arrivé ici avec Madame sa femme; ils sont aimables l'un et l'autre. Je ne sais comment il justifiera son maître, le roi de Prusse, de l'invasion de la Hollande. Je lui donne à dîner aujourd'hui avec le baron de Thougout pour voir comment ils s'escrimeront ensemble...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 906, fol. 270 et 272. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ivan-Grégoriévitch Tchernichev, né en 1726, mort en 1797, grand chambellan, ambassadeur en Chine sous Pierre III, président du collège d'amirauté, membre de l'Académie des sciences de Pétersbourg, ambassadeur à Londres sous Catherine II, feld-maréchal sous Paul I[er].

2. François-Marie, baron de Thugut, né à Linz le 8 mars 1736, mort à Vienne le 29 mai 1818, ambassadeur impérial à Constantinople (1769), à Berlin (1778), à Varsovie (1780), à Naples (1787), directeur des Affaires étrangères (1793-1800).

3. Rodolphe-Gustave Hubert, baron de Salis, Suisse d'origine, né en 1732, mort en 1807, servit en France, devint maréchal de camp en 1780, à Naples, où il organisa l'armée, puis se rendit dès 1799 en Angleterre.

4. Jérôme, marquis de Lucchesini, diplomate prussien d'origine italienne, né à Lucques en 1752, mort à Florence le 19 octobre 1825. Bibliothécaire et lecteur de Frédéric II depuis 1778, ministre plénipotentiaire de Prusse en Pologne (1788), en France (1802-1806), chambellan de la princesse Élisa à Lucques (1807-1814). Bernis l'appelle plus loin « l'explorateur de S. M. Prussienne en Italie ».

## **8858**. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 21 novembre 1787.

Monsieur le Comte, — Dans un entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec vous au sujet de M. *Gaufier*, vous me dittes que vous l'aviez chargé d'un tableau pour vottre cabinet, dont le sujet seroit à son choix. Il s'en est occupé, et, parmi plusieurs esquisses qu'il m'a montré, je me suis arrêté à une qui m'a fait beaucoup de plaisir, et c'est précisément celle pour laquelle il penchoit le plus. Il a représenté l'instant où Cléopâtre, après la mort d'Antoine, reçoit la visite de César Octavien et cherche encore à le séduire. Son sujet est bien pencé : c'est une composition simple et susceptible de faire un beau tableau. Le plaisir que m'a fait cet esquice l'a tout à fait déterminé et il en commencera le tableau aussitôt qu'il aura terminé une accadémie dont il s'occupe à présent. M. *Gaufier* a bien justifié l'idée qu'on avoit de lui. C'est un habille homme et qui fera honneur à l'Accadémie. Toute ma crainte est que sa santé ne le laisse pas jouir de son talent. Vous savez, Monsieur le Comte, qu'il est parti bien délicat; il n'existe qu'à force de soing; je redoute pour lui cet hiver. C'est la saison où il est le plus mal. Il seroit bien malheureux que nous perdissions cet artiste, dont les talens et la personne sont égallement recommandables.

M. *Drouais*, qui commence aussi sa dernière année, est à présent occupé à finir sa copie du *Dominiquain* au palais Colonna.

Elle est en bon chemin et je pence qu'il l'aura fini avant la fin du mois prochin. Ensuite il s'occupera d'un tableau de sa composition, ce qui le conduira jusqu'à la fin de son temps.

Comme il fait encore ici le plus beau temps du monde, MM. *Percier* et *Fontaine*, architectes, m'ont demendé la permission de lever l'arc de Septime Sévère et de profiter du beau temps. En conséquence, j'ai donné des ordres pour qu'on leur fit un pont, comme il est d'usage, pour leur faciliter ce genre d'études.

Dans la première lettre que j'us l'honneur de vous écrire, M. le Comte, j'us celui de vous parler de quelques réparations urgentes à faire dans le palais; je l'ai parcouru et examiné avec M. *Subleras*. Il craint que, si on laisse trop accumuler ce qu'il y a à faire, cela ne devienne une réparation très considérable; je pence que si l'on fesoit une petite partie chaque année, en commensant par ce qui est le plus urgent, cela ce trouveroit fait insenciblement, tout le côté du palais qui donne sur une petite rue est dans un grand délabrement; j'ai fait fermer de ce cauté plusieurs portes qui donnoit entrée dans le palais, ce qui n'étoit ni sûr, ni convenable. Si votre intension, M. le Comte, est de faire quelques-unes de ses réparations, j'auré l'honneur de vous envoyer les devis qu'aura fait M. *Subleiras* pour les objets qui pressent le plus.

M. le comte de Vaudreuil est sur le point de partir pour Naple. J'ai pencé qu'il pouroit rendre un service à l'Académie en obtenant du Roy la permission de faire couler un ou deux plâtres dans le beau moule qu'on vient de faire de l'*Hercule Farnèse*, depuis qu'on lui a rendu ses véritables jambes qu'avoit le prince Borguèse. Celui que nous avons à l'Académie est perdu. Et cela est d'autant plus fâcheux que c'est une des meilleures études pour les jeunes gens et la seule figure de ce caractère qu'il y ait dans l'antique. Si vous approuvez ce projet, M. le Comte, vous pourriés en écrire à M. le comte de Vaudreuil qui, pendant son céjour à Naple, seroit à même d'obtenir cette permission.

Je suis bien impatien, Monsieur le Comte, de recevoir la première lettre que vous me ferés l'honneur de m'écrire à Rome. Le courrier de cette semaine n'est point encore arrivé; mais je ne conte que sur celui de la semaine prochaine.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8859.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 28 novembre 1787.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu par le dernier courrier la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire de Versailles du 11 novembre, que je désirois avec bien de l'impatience.. Permettés-moi, M. le Comte, de vous faire mes remercîmens et de vous témoigner toute ma reconnoissance pour l'intérêt que vous avés bien voulu prendre aux accidents qui ont retardé l'instant de mon arrivée ici. J'espère que le petit retardement n'aura pas empèché que M. *Lagrenée* n'arrive heureusement à Paris, où je pense qu'il doit être à présent.

J'ai vu M. *Sublerats*, et nous avons fait ensemble une visite et une revue générale de tout le palais; il vas s'occuper de faire l'état et le devis des réparations les plus urgentes, que j'auré l'honneur de vous envoyés; il en est cependant quelques-unes qui m'ont paru si importante que j'ai cru devoir prendre sur moi de les faire faire sur-le-champ, espérant, Monsieur le Comte, que vous ne me désaprouverés pas; j'ai trouvé dans l'escalier qui dessend à la cuisine, et sous les vestibules qui precèdent les caves, un désordre et une malpropreté qui m'a fait horreur. Comme toute cette partie est fort sombre, tous les gens du palais, et même ceux du dehors, viennent là faire des ordures et cela à la porte de la cuisine. On ne peut pas se faire d'idée d'une salleté semblable; il y avoit de quoi mettre la contagion dans le palais. Nous avons fait venir sur-le-champ le menuisier pour qu'il fasse trois portes, la première à l'entrée du vestibule qui conduit à la sal à manger et la cuisinne, afin que ce passage soit fermé après l'heure des repas et lorsque le cuisinier n'est plus à la cuisine; la seconde, à l'entrée des caves, et la troisième pour renfermer l'endroit où sont les lieux d'aisance. J'ai cru cette précaution d'autant plus nécessaire qu'en même temps que cela occasionoit une infection dans toute cette partie du palais, cela étoit encore dangereux par la facilité que cela pouvoit donner à des gens mal intentionnés de ce cacher le soir dans ces espèces de souterains.

J'espère qu'au moyen de cette précaution je previendré tous les acidents qui pouvoit résulter de ce désordre. J'ai fait faire aussi quelques réparations de maçonnerie à la cuisine qui en avoit

absolument besoin; on la fera blanchir, ainsi que la voûte qui y conduit; cela répandra un peu de lumière dans cette partie où l'on a de la peine à ce conduire. Pardon, Monsieur le Comte, si j'entre dans tous ces détails; mais je pence qu'il est nécessaire dans la correspondance que j'aurai l'honneur d'avoir avec vous de tâcher de vous faire connoître tous ce qui concerne cette maison ici, comme si vous y êtiés vous-même.

Jusqu'à présent, j'ai été entièrement occupé de me mettre au fait de tous les détails de ma place, et cela ne m'a pas laissé un instant. Mais je recommence à m'occuper de mon art et je vais travailler à faire marcher ensemble ces deux objets, les seuls qui m'ocuperont pendant mon céjour ici.

M. le comte de Vaudreuil part ce soir pour Naples; il se porte un peu mieu; je crois que le céjour de Naple lui sera meilleur que celui de Rome.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8860. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

29 novembre 1787.

Monsieur, — J'ay envoyé à l'Académie d'architecture les desseins des élèves.

Samedy, les ouvrages de peinture et sculpture seront vus par notre Académie qui nommera des commissaires. Les caisses de cette dernière partie contenoient quatre académies peintes par MM. *Potain*, *Le Thiers*, *Desmarais* et *Le Belle* (non pensionnaire).

Un tableau d'histoire par M. *Desmarais*, grandeur de nature à peu près: un *Philosophe grec mourant*, deux figures; une copie petitte d'après le *Dominiquin* par M. *Gauffier;* c'est un miracle qui est représenté.

En sculpture, deux testes en marbre d'après l'antique, trois académies bas-reliefs, petitte d'après nature, plâtre. La petitte *Joueuse d'osselets*, d'après l'antique, en marbre.

M. *Lagrenée* vous dira les noms à la première assemblée.

Je suis, avec un profond respect, etc.

*(En bas est écrit :)* Dimanche je partirai, ce que regrette M. Macault.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8861.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

1[er] décembre 1787. — ... Les élèves de l'Académie de France à Rome ayant envoié de leurs ouvrages, l'Académie a nommé des commissaires pour les examiner et lui en faire leur rapport. Les commissaires nommés sont MM. les recteurs, adjoints à recteur, MM. les professeurs en exercice, et, en outre, dans les professeurs, MM. *Vanloo* et *Caffieri;* dans les adjoints, M. *Vincent;* dans les conseillers, M. *Wille* et MM. les secrétaires. Le comité aura lieu demain, dans les salles de l'Académie, à onze heures précises.

M. *de La Grenée* l'aîné, recteur, de retour de Rome, a repris séance à l'Académie...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 344.

**8862.** — Rapport des commissaires.

*(Transcrit à la suite du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1788.)*

Nous, commissaires nommés par délibération d'hier (1[er] décembre 1787) pour examiner les ouvrages envoiés par les élèves pensionnaires à l'Académie de France à Rome, avons trouvé :

*Dans la peinture*, qu'il eût été à désirer que le sieur *Gauffier* eût présenté à notre examen autre chose qu'une copie.

Le sieur *Potain* a prouvé par sa figure qu'il a fait de grands progrès. Cette figure est d'une bonne couleur, bien peinte, et a d'excellens détails; il mérite des éloges et des encouragemens.

Nous croyons qu'il y a trop d'égalité dans la figure du sieur *Desmarais*, que le bas est trop foible pour le haut, mais il y a lieu d'espérer qu'un plus long séjour à Rome raffermira sa marche dans la route qu'il veut prendre.

Le sieur *Belle* a fait des progrès très sensibles. Sa figure est généralement saillante; l'ensemble est bon, les détails rendus. Il y a peut-être dans les chairs quelques ombres un peu outrées, mais il mérite des éloges et des encouragemens.

La figure du sieur *Le Thière* a généralement une grande fermeté, mais un peu de manière; les rotules sont trop petites; le

pied gauche est bien détaillé et les détails n'ont pas absorbé la grandeur de la forme.

En général, la couleur des tableaux nous a paru tenir au ton violet.

*Dans la sculpture*, nous avons trouvé tous les bas-reliefs trop de ronde-bosse.

La figure du sieur *Fortin* a de la sécheresse, de la lourdeur; son col est étroit; on a de la peine à trouver le ventre sous les draperies; les mains et les extrémités sont trop fortes. Il faut donc qu'il s'applique à mettre ses figures en proportion.

Nous pouvons aussi reprocher un manque de proportion dans la figure du sieur *Chaudet;* on y remarque un gros et un petit pied, et la correction doit être le mérite essentiel de la sculpture.

Nous avons un meilleur ensemble et moins de manière dans la figure du sieur *Michallon;* l'omoplate est bien sentie et son mouvement bien exprimé.

Dans la sculpture, en général, nous désirons que la nature et la chair se fassent mieux sentir.

Nous avons été fâchés de ne pas voir de figures académiques des sieurs *Drouais* et *Gauffier*.

Nous répétons ce que nous avons dit les précédentes années, que nos avis ont pour but, non de décourager, mais d'éveiller l'émulation parmi des élèves que le Roy honore de sa protection et de ses bienfaits.

Fait à l'Académie, le 2 décembre 1787.

*Signé :* Belle, Mouchy, Vanloo, Caffieri, Vincent, Wille, Cochin.

Certifié conforme à l'original.

Renou.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 384.

### **8863**. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 4 décembre 1787.

Je présume, M., que vous avés reçu en ce moment mes deux lettres, dont la dernière étoit accompagnée du règlement que j'ai jugé à propos de faire pour la manutention de la discipline de l'Académie de France et des études des pensionnaires à qui Sa Majesté fait la grâce de les y entretenir. Je suis assés curieux de

sçavoir quelle sensation elle aura produit parmi eux. Car l'on m'a assuré que cette discipline étoit depuis quelque temps assés relâchée.

Vous m'avés proposé dans votre précédente de porter la rétribution du concierge du Museum du Vatican au même taux que celui de la gallerie de Raphaël; votre réquisition et votre observation à cet égard m'ont paru fondées, d'autant plus que, par les études que je recommande dans mon nouveau règlement et par les belles choses en antiquités que contient déjà ce Museum et dont il s'accroît chaque jour, les pensionnaires de l'Académie auront à y faire d'aussi fréquentes études que partout ailleurs.

Par votre dernière lettre, vous me demandés mes intentions sur une autre proposition, sçavoir de donner une somme fixe par année au chirurgien de l'Académie, comme il en est donné une au médecin et à l'architecte. Sur quoi vous m'observés que par le relevé fait des dépenses détaillées de chaque année, cela revient à 10 à 12 écus romains annuellement.

Je ne verrai à cela d'inconvénient que la négligence qui pourroit résulter d'un appointement fixe; mais si vous croyez pouvoir parer à cet inconvénient, je consentirai à ce nouvel arrangement qui simplifie la gestion. Mais je pense qu'il ne faut pas passer 10 écus romains.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 322.

## 8864. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 5 décembre 1787.

Monsieur le Comte, — Le courrier n'étant arrivé que fort tard cette semaine, je n'ai que le temps de vous accuser la réception de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, conjointement avec le règlement pour les pensionnaires que vous m'aviés annoncé. J'ai lu avec le plus grand soing tous les articles de ce règlement qui est bien fait pour fixer et entretenir le bon ordre dans cet établissement et en même temps diriger utillement les élèves dans le cours de leurs études : oserai-je vous prier, M. le Comte, de me permettre une seule réflexion sur la fin de l'article 5 : « Il sera défendu aux élèves d'entreprendre aucun ouvrage pour quelque personne que ce soit. » Ne serait-ce pas peut-être

priver l'artiste d'un cecour qui, en le rendant plus heureux, tourneroit au profit de son art? J'ai esté témoin de cela lorsque j'étois à la pension, et j'ai vu que ceux qui n'avoit strictement que leur pension étoit misérable et dans la plus grande painne. Tout est prodigieusement renchéri dans Rome, et il est impossible aujourd'huy qu'un pensionnaire puisse s'entretenir, ce blanchir et ce procurer les chauses de première nécessité avec 57 écus par ans, quelque simplement qu'il puisse être vêtu, s'il n'a pas quelque secour de sa famille, et il y en a plusieurs qui sont dans ce cas. Il seroit sans doute très mal qu'un pensionnaire s'occupa à Rome d'ouvrage qui n'auroit pour but qu'un intérêt pécuniaire, mais ne seroit-ce pas un avantage pour lui d'avoir quelquefois de beaux sujets susceptibles d'étude et qui, lui étant payé, le meteroit à même d'étudier avec plus de soing et d'aisance? Cela ne pouroit-il pas concourir à ses progrets? En ne prenant pas d'ailleurs sur les études essentielles qu'ils seront tenu de faire d'après l'antique et les grands maîtres. Ce seroit peut-être un moyen d'exiter leur émulation, dans le concours qui ce fait tous les ans de leurs ouvrages, dans lequel leur amour-propre et leur réputation seroient d'autant plus intéressés. La gloire est le premier véiculle des arts, et l'on ne sauroit trop s'occuper d'en entretenir le principe dans l'âme des jeunnes artistes destinés à illustrer un jour leur patrie. Cela pouroit peut-être leur donner l'essort nécessaire pour prendre le parti qui doit caractériser leur talent et d'où naît cette variété si interressente qu'on remarque entre les plus grands maîtres. Les élèves de l'Académie ne sont point des enfans ni des écolliers, mais des hommes de 25 à 35 ans et qui sont au moment de ce décider dans leur art sur le parti auquel la nature les appelle. Je vous demande pardon, Monsieur le Comte, de ces réflections que je soumets entièrement à vos lumières qui seront toujours mon premier guide, mais j'ai rempli la tâche de ma conscience et je me croirois coupable si je ne vous disois pas tout ce que je pence sur des chauses que je suis à même de voir de près, que je connois par ma propre expérience, et dont le résultat pouroit influer sur le progrès des arts et le bonheur des élèves qui jouissent des bienfais du Roy.

J'assemblerè demain les pensionnaires et les élèves externes logés dans le palais. Je leur feré la lecture de ces règlemens et je meteré tous mes soins à ce qu'ils soient exactement suivis. S'il ce trouvoit des cas qui exigeassent quelques modifications dans

ces différans articles, j'espère, M. le Comte, que vous voudrés bien avoir la bonté de m'y autoriser.

M. le comte de Vaudreuil n'étant plus ici, j'ai fait partir sur-le-champ la lettre que vous m'avez chargé de lui remetre; il la recevra demain au soir à Naple.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8865. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

5 décembre 1787.

Il est vray, Monsieur le Comte, que je devois prendre de lumière sur les vûes de M. *Pajou;* non seulement il en fera une avec beaucoup d'empressement, mais il en auroit fait les années précédentes si on lui en avoit proposé. Je suis resté stupéfait, n'ayant pas oublié ce qui s'étoit passé.

J'attendois, Monsieur le Comte, que vous me fissiés l'honneur de me parler sur les artistes des deux genres.

Nous avons icy une matière.

M. Montucla a demandé à M. *Lagrenée* son brevet de 800 liv. de pension pour, avec 1,200 liv., fournir les 2,000 liv. de retraitte.

L'on avoit ôté à M. *Vien* 500 liv., à son départ; on l'a oublié à celui de M. *Lagrenée;* en sorte que l'on croit que M. *Lagrenée* aura 2,800 liv.; dès lors, les étonnements pourquoy 800 liv. de plus à un homme qui a défait ce que celui à 2,000 avoit fait.

Je me suis bien gardé de l'usage, qui est que lorsque le Roy veut qu'un homme ait 2,000 liv. de pension, il n'entend pas qu'il en ait 2,800. Je me serois trouvé entre deux feux : l'arrangement en règle me donnera la paix.

Agréez, Monsieur le Comte, etc.

Archives nationales, O[1] 1919.

### 8866. — OBSERVATIONS SUR LA NOTE CI-JOINTE DE PIERRE.

5 décembre 1787.

M. *Pierre* est dans l'erreur lorsqu'il pense que lors du retour

de M. *Vien* et quand on lui fit donner sa pension de 2,000 liv., on lui retira une pension de 500 liv. dont il jouissoit.

Cette pension lui avoit été retirée bien antérieurement, sçavoir quand il fut nommé par M. de Marigny à la place de Directeur de la petite école. Si la pension qu'avoit déjà M. *Vien* lui eût été retirée au moment de l'obtention de celle de 2,000 liv., je m'en serois très probablement souvenu pour faire insérer pareille condition dans le *bon* pour cellui de M. *Lagrenée*, ou du moins de soumettre la chose à la considération de M. le Comte.

N'y a-t-il pas lieu d'observer en cette circonstance que, si la pension de 800 liv. de M. *Lagrenée* lui étoit retirée, ce seroit seulement une augmentation de 1,200 liv.; or, l'intention de Monsieur le Directeur général paroît avoir été que la récompense de cette mission fût une pension de 2,000 liv.

D'un autre côté, M. *Vien* a eu le cordon de Saint-Michel et un superbe logement au Louvre, tandis que M. *Lagrenée* n'a point eu cette distinction et n'a qu'un logement assez exigû et peu agréable aux galleries du Louvre.

Si l'on envoyoit à Rome un peintre ayant déjà été récompensé pour l'éminence de ses talens de 12 ou 1,500 liv. de pensions académiques, seroit-il juste que sa mission ne lui valut que 8 ou 500 liv. de pension en récompense?

Archives nationales, O[1] 1919.

### **8867**. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 12 décembre 1787.

Monsieur le Comte, — Permettez-moi de commencer cette lettre en vous offrant les vœux les plus empressés de mon cœur, ceux que je fais pour votre santé et votre bonheur, et que je vous prie de vouloir bien agréer au renouvellement de cette année. Puisse-t-elle, Monsieur le Comte, ne vous ammener que les événements les plus désirés pour vous et pour tout ce qui vous intéresse. Je la véré commencé sous les plus heureux auspices pour moi si vous daignés accueillir favorablement les témoignages de mon respectueux attachement et de ma vive reconnoissance pour toutes les bontés dont vous m'avés honnoré.

Auserai-ge vous prier, Monsieur le Comte, de me permettre de présenter ici mon respectueux homage à Madame la comtesse d'Angiviller.

Conformément à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, Monsieur le Comte, en m'envoyent les nouveaux règlements pour les pensionnaire du Roy, je les ai tous assamblé chés moi anci que les externes logé dans le palais, et je leur ai fait moi-même la lecture de ces règlements, qu'ils ont écouté avec beaucoup d'attention; ils ont tous paru vivement afecté de la fin de l'article 5, qui défent expressément de faire les tableaux qui pourroit leur être demandé. Apprès avoir entendu la fin de la lecture, ils m'ont prié de leur relire ce passage et de leur expliqué, ce que j'ai fait de manière à leur bien faire connoître que vos véritables intensions, Monsieur le Comte, bien loin de metre des entraves à leur progrès, étoient d'empêcher et de prévenir tous les abus qui pouroit s'opposser à leur avancement, que vous ne désirés que ce qui peut concourire à leur succès et à leur bonheur, et ce dont ils étoient sûrement bien convaincus; je n'ai rien négligé dans cette circonstance assez délicate pour leur faire connoître les dispositions favorables où vous étiés à leur égard, la sagesse qui vous a dicté ces règlemens et le bien qui doit en résulter pour eux. Enfin, j'ai été assés heureux pour tout concilier; ils m'ont bien promis qu'il ce conformeroit aux règlements et dès le lendemain ils ont suspendu et lessé les ouvrages qu'ils avoient commencé.

Le s^r *Letier* alloit ce mettre à un grand tableau pour lequelle il avoit fait toutes ses études; il est venu me dire qu'il renonçoit à faire ce tableau dans ce moment ici et qu'il me prioit de réclamer vos bontés pour lui, Monsieur le Comte, pour lui accorder la permission de s'en occuper à la fin de son temps.

Le s^r *Potin* avoit aussi un tableau en train plus qu'ébauché qu'il a suspendu sur-le-champ pour s'occuper des études prescrittes par les règlemens. Il m'a demandé aussi de vous suplier pour lui, Monsieur le Comte, qu'il lui soit permis de terminer ce tableau, dont les études préliminaires lui deviendroit infructueuse et qui ne lui demanderoit que six semaine de travail.

Les pensionnaires architectes m'ont ausi prié de vous faire leur respectueuse représentation, sur l'impossibilité de faire dans une année un grand projet, une restauration et des mémoires sur la manière de construire des anciens et de joindre cela aux études d'ornemens, de détails, d'ajustemens qui leur sont absolument nécessaire.

Les restaurations qui restent à faire ici sont en petit nombre; il

n'i a plus guère que des obgets très considérable, tel que le Colizé, les Thermes ou autre chause de ce genre, qui demanderoient seul avec tous les détails une année antière de leur temps; ils me prie d'avoir l'honneur de vous représenter, Monsieur le Comte, que par les anciens règlements ils n'avoient qu'une seule restoration à faire pendant leur trois ans, et qu'ils étoient même autorisé à ce mettre plusieurs lorsque l'ouvrage étoit trop considérable; qu'il leur paroît impossible qu'on exige d'eux qu'ils envoye tous les ans l'ouvrage qu'on ne leur demandoit que pendant les trois années de leur séjour ici et souvent entre plusieurs.

Je crois pouvoir vous assurer, Monsieur le Comte, que les représentations qu'il ont l'honneur de vous faire sur cela n'ont d'autre obget que la crainte de ne pouvoir pas perfectionner ces mêmes études comme ils le voudroit et de n'envoyer que des chauses à moitié faite, et ce que je puis bien vous certifier, Monsieur le Comte, c'est que l'étude, le travail et l'émulasion est le sentiment qui anime toute l'Académie, et que je n'ai que des éloges à vous faire de leur zèle et de leur honnêtetés. Les architectes désireroit avoir dans l'Académie un livre de Desgodets qui leur seroit fort utile; il y en a un à vendre ici qu'on auroit pour quatorze ou quinze écus, j'en ferois l'acquisition pour ajouter à la petite bibliotèque de l'Académie, si vous voulés bien m'y autorisé.

Le s^r *Gaufier*, étant dans sa dernière année, et d'ailleurs chargé de vous faire un tableau, il espère, Monsieur le Comte, que vous voudrés bien lui permettre de s'en occuper incessament; il m'a fait voir une académie qu'il est sur le point de terminer, qui est en bon chemin et dont je suis fort content. Il y a une différance très censible de celle-ci à la dernière qu'il avoit envoyé; vous aurés vu sûrement le tableau qu'il vient d'envoyer à Paris; je ne connois que l'esquise, mais elle me fait bien augurer du tableau.

Le s^r *Drouais*, qui n'a plus que neuf mois de son céjour à Rome, désireroit aussi s'occuper d'un tableau dont il m'a fait voir l'esquise, dont j'ai été on ne peut pas plus content; je ne peux qu'aprouver son vœu sur cela, persuadé qu'il a fait d'assés bonnes études de toutes les autres parties de son art, et qu'il est au moment de faire une autre espèce d'étude bien importante, celle de réunir tous les matériaux et de les emploier à faire un beau tableau, ce qui doit être le résultat de tout autres espèce de travail; il me charge de vous assurer, Monsieur le Comte, qu'il ce métera en règle avec la plus grande exactitude sur les nouveaux

règlements et que, l'année prochaine, il envera à Paris tout ce qu'on exige des pensionnaires; je suiverai ses études avec beaucoup d'intérêt et de ménagement. C'et un homme destiné à faire la gloire de l'Académie, mais qui est d'une sencibilité et d'une défiance de lui-même, extrême, qui demande les plus grands ménagemens pour le conduire où il doit arriver; il m'a témoigné la plus grande confiance, et il ne tiendra pas aussi qu'elle ne tourne à son profit.

Voilà, Monsieur le Comte, l'état actuele de l'Académie de France; elle me laisse entrevoir les plus belles espérances; les nouveaux pensionnaires sont arrivé lundi dernier, c'est MM. *Fabre* et *Corneille;* celui qu'il déplace est M. *Hubert*, architecte.

Je viens de recevoir une lettre de Naples de M. le comte de Vaudreuil, qui me mende qu'il se porte beaucoup mieux, et qu'il est enchenté de l'accueil que lui a fait le roy et la reine de Naples; il a reçu exactement la lettre que vous m'aviés chargé de lui faire tenir.

Je suis, avec un très profond respect, M., etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8868. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 20 décembre 1787.

Vous trouverés ci-joint, M., le jugement que l'Académie royale de peinture et sculpture a porté sur les ouvrages envoyés cette année par les pensionnaires du Roy de l'Académie de France. Vous voudrés bien leur faire part à chacun de ce qui les concerne, en particulier dans ce jugement, afin qu'ils profitent des observations contenues.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1145, fol. 341.

### 8869. — D'ANGIVILLER A MIQUE.

Du 20 décembre 1787.

J'ai lu, M., le rapport des commissaires de l'Académie royale d'architecture relativement au travail à exiger de chaque pensionnaire architecte, pendant son séjour à Rome, au lieu de celui qui lui avoit été d'abord demandé et qui consistoit dans un projet

détaillé de quelque grand édifice public; sur quoi, l'expérience de plusieurs années a fait connoître qu'en général ils n'avoient et ne pouvoient pas avoir les connoissances indispensables de convenance et de nécessité, pour qu'un pareil travail remplît l'objet de l'Académie et fût utile à leur instruction.

L'Académie m'a donc proposé de faire à cet égard un nouveau règlement, dont j'approuve l'esprit. Mais, comme les pensionnaires du Roy, tant architectes que peintres, ne doivent regarder la grâce qu'ils ont obtenue que comme une pure grâce et non un droit acquis par le suffrage de l'Académie qui a couronné leurs ouvrages, qu'en cette qualité ils sont d'ailleurs sous la discipline du Directeur de l'Académie, c'est une forme autre que celle qui m'est proposée que je crois devoir adopter. L'Académie fera choix, comme elle me le propose, du sujet du travail à exécuter par l'élève pensionnaire rendu à Rome, mais elle me l'addressera, pour que je le fasse passer au Directeur de l'Académie de France, avec mes ordres au pensionnaire de l'exécuter pendant son séjour, et ce travail me sera addressé comme ceux précédemment ordonnés pour que je [le] fasse passer à l'Académie à l'effet d'avoir ses observations et jugement pour être communiqués au jeune artiste, s'il est encore à Rome. L'Académie pourra donc commencer à mettre à exécution ce nouveau règlement, à l'égard du dernier pensionnaire parti pour Rome, qui sûrement n'a point encore commencé le travail dont il est tenu. Lorsqu'elle m'aura addressé la désignation du travail demandé par elle, j'instruirai le Directeur de l'Académie du changement fait à cet égard au précédent règlement.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1145, fol. 341.

**8870.** — Certificat de 2,800 livres de pension en faveur de M. Lagrenée aîné.

27 décembre 1787.

Nous, Charles-Claude de Flahaut de la Billardrie, comte d'Angiviller, etc.

Certifions que le Roi, voulant traiter favorablement le s^r *Louis-Jean-François Lagrenée*, peintre du Roi, l'un des recteurs de son Académie de peinture et sculpture et ancien Directeur de l'Acadé-

mie de France à Rome, Sa Majesté, en considération des services rendus pendant les six années de son directorat à Rome, révolues au premier octobre de la présente année, a bien voulu lui accorder, par son bon du 18 mai 1787, une pension de deux mille livres qui, avec celle de huit cent livres, à lui précédamment accordée par brevet du premier octobre 1780, ne fera plus à l'avenir qu'une seule et même pension de la somme de deux mille huit cent livres, à partir du premier octobre 1787, conformément à la décision du 26 septembre dernier. En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent certificat que nous avons signé, fait contresigner par le secrétaire général des Bâtimens du Roi et sceller du cachet de nos armes.

Fait à Versailles, ce 27 décembre 1787.

Archives nationales, O[1] 1919.

**8871.** — D'ANGIVILLER AU BARON DE BRETEUIL.

A Versailles, le 31 décembre 1787.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous addresser ci-joint le certificat d'une pension de 2,000 liv. accordée par le Roi à M. *Lagrenée* pour récompense de ses services pendant les six années de son directorat à Rome, ce qui, avec les 800 liv. dont il jouit déjà par brevet, aussi ci-joint, du 1er octobre 1780, lui formera à l'avenir une pension de 2,800 liv.

Je vous prie de me procurer l'expédition du brevet du Roi, d'usage pour servir de titre à la jouissance de cette grâce.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Archives nationales, O[1] 1919.

**8872.** — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

29 décembre 1787. — ... Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Ménageot*, Directeur de l'École de France à Rome...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 345.

**8873.** — Instruction donnée par l'Académie royale d'architecture *à l'architecte pensionnaire du Roy, qui a remporté le prix de l'année 1787 et qui est chargé de lever pour elle les Thermes de Caracalla.*

1er février 1790 (?).

Le format que l'Académie a choisi pour la collection dont ces dessins doivent faire partie étant la feuille entière de papier grand aigle, on fera : 1° un plan général de ces Thermes sur la plus grande échelle que ce format pourra permettre. Ce plan, ainsi que tous les autres, sera lavé en rouge pour qu'il puisse être cotté plus facilement. Si les parties antérieures de ces Thermes qui s'étendent sur la voie Appienne ne sont que des substructions (le mot *substruction*, très entendu par les architectes et surtout en Italie, veut dire *des constructions utiles sous le sol du rez-de-chaussée*), elles seront au trait seulement sur ce plan, sans être lavées. Si on jugeoit, au contraire, qu'elles ont dû s'élever au-dessus du sol de la plateforme qui est au-devant du bâtiment principal, on les lavera comme le reste. Toutes les dimensions générales des masses, ainsi que les espaces qui les environnent, seront cottées sur ce dessin.

On fera, sur une échelle au moins double de la précédente, les plans particuliers énoncés ci-après, et on en cottera tous les détails. 2° Le plan particulier des substructions qui bordent la voie Appienne. On observera si la division du milieu est plus large que les autres et décorée de niches, ainsi que l'a fait Palladio, qui n'est pas d'accord sur ce point avec Cameron. 3° Le plan du bâtiment principal. Il seroit très intéressant de pouvoir faire fouiller dans les endroits douteux pour s'assurer de l'existence des parties qui ne subsistent plus. Tout ce qui se voit en élévation sera désigné par une teinte plus forte. 4° Le plan d'une des deux parties latérales de l'enceinte, terminées extérieurement par une grande portion circulaire. A côté de l'exèdre, qui occupe le milieu de cette masse de bâtiments, on voit une pièce octogone qui mérite une attention particulière par la manière dont sa voûte sphérique se raccorde avec le plan du bas. Cet arrangement produit des espèces de petits pendentifs, qui peuvent avoir fourni l'idée de ceux des dômes dans notre architecture moderne. On donnera la construction détaillée de ces pendentifs et on les exprimera avec exacti-

tude sur la coupe qu'on joindra au plan. 5° Le plan de l'amphithéâtre des exèdres qui l'accompagnent et des substructions qui sont derrière. On cherchera à s'assurer si effectivement elles ont servi de réservoir aux eaux nécessaires à ces Termes. On le reconnoîtra facilement par les enduits de ciment et par le tartre que les eaux auront déposé sur les enduits. 6° Le plan des constructions qui s'élevoient sur la plate-forme produite par ces substructions ou réservoirs. Ce plan est d'autant plus intéressant qu'il n'a jamais été donné par aucun auteur.

On s'attachera à retrouver dans ces plans, si cela est possible, les pièces qui contenoient les bains et les étuves. On marquera exactement les escaliers, les aqueducs, les canaux et les descentes qui servoient à l'écoulement des eaux pluviales et enfin tous les vides pratiqués pour éléger la construction. 7° On fera sur la même échelle des élévations et des coupes de toutes les parties de ces édifices dans l'état où ils sont actuellement. Ces dessins seront d'un trait pur et correct sans être lavés, pour que les formes y soient bien conservées et que les cottes y soient très lisibles. On y placera exactement les bayes de portes et des croisées, les niches, les naissances et les arrasemens des voûtes, les trous qui contenoient les extrémités des solives des planchers, les incrustemens des entablements principaux, ainsi que des couronnements de portes et de niches. On indiquera la forme des voûtes, les endroits où il y avoit plusieurs étages, ce qu'on connoîtra par les restes des voûtes ou les traces des planchers. Enfin on cherchera à déterminer la hauteur des différents bâtiments. Il sera même nécessaire d'établir un niveau pour fixer la hauteur du sol des différentes parties de l'enceinte, ainsi que du fond des réservoirs au-dessus et au-dessous du pavé du corps principal de ces Thermes. On croit devoir conseiller de faire ces recherches l'hiver plutôt que dans toute autre saison, tant parce qu'on obtiendra plus facilement alors la permission de fouiller dans les endroits livrés à la culture, que parce que les ruines seront débarassées de cette quantité d'herbes et de plantes qui les couvrent pendant la plus grande partie de l'année et empèchent de les reconnoître.

On marquera sur ces dessins les arcs de décharge pratiqués sur les bayes et même dans le corps de sa construction. On observera au sommet des deux seules parties de mur qui restent du grand salon circulaire des porte à faux portés extérieurement par une sorte de voussure. Lorsqu'on craindra que ces détails ne causent

de l'embarras et ne nuisent à l'expression des formes, on en fera des traits particuliers avec des renvois, qui indiqueront les endroits des plans et des coupes auxquels ils appartiennent. 8° Si on trouvoit quelques détails de la décoration des chapiteaux, des entablements ou d'autres fragments quelconques, on fera des dessins particuliers. 9° On cottera exactement les épaisseurs des murs, on observera la manière dont ils sont construits et la nature des matériaux qui y sont employés. On verra des chaînes de briques suppléer le peu de solidité du tuf qui compose le massif de la construction et le poids des voûtes d'un grand diamètre diminué par la légèreté des pierres ponces et autres scories volcaniques qui y sont employées. Il est important d'entrer dans un détail très circonstancié sur ces procédés et même de joindre aux dessins un mémoire qui explique ce qui ne peut se figurer. Enfin, l'architecte chargé de ce travail ne négligera aucunes des observations que la vue des objets lui suggérera bien mieux encore que cette instruction qui ne peut que lui indiquer d'une manière générale la marche qu'il doit suivre pour rendre cette étude aussi complète qu'elle doit être. Il peut même ajouter à son mémoire quelques digressions sur l'usage de l'édifice et des parties qui le composent. Les recherches de ce genre ne sont pas étrangères à un architecte. C'est d'ailleurs une manière de varier les études et de se délasser des unes par les autres.

Fait à l'Académie au Louvre, le 1er février 1790.

*(Signé :)* BOULLÉE, TROUARD, PARIS, RAIMOND.

Ensuite est écrit : lu à l'Académie et approuvé par elle ledit jour.

SEDAINE.

Archives nationales, O¹ 1943.

## **8874**. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 1er janvier 1788.

Monsieur le Comte, — J'espérois recevoir aujourd'hui le résultat de l'examen de l'Académie sur les ouvrages que les pensionnaires ont envoyés dernièrement à Paris; ils l'attendent avec impatience et je suis aussi très curieux de savoir le sentiment général sur ces ouvrages.

Selon l'usage accoutumé, j'ai présenté ce matin les pensionnaires du Roy à Mgr le Cardinal de Bernis qui les a reçus avec toute la grâce et l'affabilité possible; je l'ai fort engagé à venir voir l'exposition qui se fera cette année; il a dit sur cela des chôses fort obligeantes et qui marque un véritable intérêt; je ne négligerai rien pour donner de la consistence à cette exposition et l'entretenir en vigueur, persuadé que l'émulasion est le plus grand moyen pour exciter et déveloper les talents. Le succès d'une année est un engagement qu'on contracte pour celle qui suit et l'idée de supériorité nationale vient encore à l'appui; on veut que l'École de France l'emporte sur l'Italie et les autres nations; elle est jusqu'à présent en possession de cette prééminence, et j'espère qu'elle ne perdera rien avec le soin que je prenderé d'entretenir l'émulation, l'amour de l'étude et de la gloire dont elle est animée.

Vous ne pouvez pas imaginer, Monsieur le Comte, dans quel état est à présent l'écolle de peinture romaine; il n'y a absolument personne qu'on puisse citer, si ce n'est un sculteur vénitien nommé *Canova*, qui ce distingue par un véritable talent; mais tout le reste est pitoyable, on ne retrouve pas l'ombre de l'ancienne écolle romaine, et l'on ne conçoit pas comment, au millieu de tant de belles chauses, l'art peut être tombé dans un goût aussi pauvre, aussi maniéré, en un mot aussi éloigné des grands maîtres et de la nature[1].

Ce qui me fait de la painne, c'est de voir ici des légions de jeunes artistes françois qui croyent qu'il suffit d'être à Rome pour devenir grand peintre, dont la pluspart, sans dispositions, et, sans fortune, mènent la vie la plus misérable et font égallement honte à l'art et à la nation. Mais cela ne pouvoit pas manquer d'arriver avec les écolles gratuites et les collèges de peinture qu'il y a aujourd'hui chez presque tous les artistes; il est bien malheureux qu'on ait fait de cela un objet de spéculasion; si les arts étoient un objet de première nécessité, cela seroit excusable; mais il est à remarquer que, parmi les corps de métier, les maîtres ne peuvent avoir que deux ou trois apprentifs et que les peintres ont quarante élèves. Je crois que si l'on étoit de bonne foi, on conviendroit que sur le nombre il y en a peut-être deux ou trois auxquels on reconnoît de véritables dispositions et que tout le reste n'est qu'affaire d'intérêt; ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cela fait beaucoup de malheureux, qui vieillissent en perdant un temps précieux qu'ils auroient pu employer utilement.

J'ai fixé la rétribution du custode du Muséum à douze écus par an, nous nous sommes débattus sur le prix; mais cela est arrangé à la grande satisfaction des pensionnaires, qui pourront y aller en tout temps. Cette superbe collection est un trésor pour l'étude.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Selon l'usage »; Lecoy, p. 347-8.

### 8875. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 2 janvier 1788.

... Le marquis de Lucchesini nous quitte incessamment; il a reçu ordre de se rendre à Berlin. Son commerce est spirituel et fort aimable, et je ne serois pas étonné que le roi de Prusse l'employât dans les négociations, auxquelles il paroît très propre par son activité et son intelligence. Le comte de Czernicheff nous quitte aussi samedy; il partira après avoir dîné chez moi. Ni l'un ni l'autre de ces étrangers ne se sont pas beaucoup ouverts, comme l'hyver dernier, sur les affaires de la politique et de la guerre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 907, fol. 5. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8876. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Le 3 janvier 1788.

J'ai commencé, M., de répondre aux premières lettres que vous m'avez écrites depuis votre arrivée à Rome; je vais continuer dans celle-ci.

Par votre lettre du 21 novembre, vous me marquez que le s[r] *Gauffier* vous a montré l'esquisse du tableau que je lui avois demandé et que vous en avez conçu l'idée la plus favorable. D'après ce jugement, je n'hésite pas à en agréer le sujet qui me paroît prêter beaucoup à une composition gracieuse et dans le goût antique, dont j'ai recommandé l'étude. Il pourra y travailler lorsqu'il aura achevé l'académie dont il s'occupe en ce moment.

Je vois par la même lettre que le s[r] *Drouais* a fort avancé la copie du *Dominiquin*, qu'il a été chargé de faire, et qu'il l'aura

achevée dans peu, après quoi il s'occupera d'un tableau de sa composition; je suis fort empressé de voir l'un et l'autre.

Je suis fort d'avis de faire faire successivement les réparations dont vous me marquez que le palais de l'Académie a besoin; mais j'attends le devis et l'avis raisonné de M. *Subleyras*, d'après lequel je vous autoriserai mieux en connoissance de cause; en attendant, j'approuve fort que vous ayez fait faire le blanchissage des lieux obscurs et malpropres dont vous me parlez dans votre lettre du 28 novembre, comme aussi que vous fassiez poser les trois portes qui doivent empêcher l'accès des souterrains, d'où pourroient résulter des accidents et des mauvais coups. Par votre lettre du 5 du courant, je vois que vous avez reçu le règlement que je vous ai adressé sur la fin de novembre pour la discipline et la manutention des études de l'Académie, duquel vous n'avez pas eu le temps, à cause du départ du courrier, de faire la lecture aux pensionnaires assemblés, et sur un article duquel vous me proposez quelques observations; c'est celui où il est dit : *qu'il sera défendu aux élèves d'entreprendre aucun ouvrage pour quelque personne que ce soit*, *etc.* Je me bornerai à vous observer, pour le moment, que la suite de l'article présente une modification à laquelle, dans les circonstances, je pourrai avoir égard; mais je vous répondrai au long sur cet objet dans une prochaine lettre.

Je reçois à l'instant votre lettre du 12 de ce mois et dans laquelle, après m'avoir rendu compte de la lecture que vous avez faite aux pensionnaires assemblés de mon règlement pour l'Académie, vous étendez les observations que vous aiez ébauché dans votre précédente sur l'endroit ci-dessus de l'article 5. J'examinerai cet objet avec attention, et, par un courrier suivant, je vous ferai part de ma décision.

Je suis, au surplus, très sensible aux souhaits que la circonstance de la nouvelle année où nous allons entrer vous engage à faire pour moi, et je vous en remercie bien sincèrement.

Vous connoissez les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## **8877.** — D'Angiviller a Ménageot.

Du 8 janvier 1788.

Par ma précédente lettre, M., je vous marquois que je pren-

drois en considération particulière vos observations sur la défense faite aux pensionnaires de travailler pour des particuliers, conséquemment à l'article 5 du règlement que je vous ai addressé pour la discipline de l'Académie; j'ai relu en effet avec attention votre lettre du 19 décembre, et je vais vous marquer ce que, d'après cet examen, il m'a paru convenable de faire pour allier avec le bien de l'étude à laquelle les pensionnaires doivent se vouer essentiellement les observations que vous m'avez présentées.

Mon intention n'a pas été d'interdire absolument et en tout temps aux pensionnaires du Roy tout ouvrage pour des particuliers, mais je sçais que, sous des directorats antérieurs à celui de M. *Vien*, l'abus à cet égard étoit extrême, et que si quelque pensionnaire, nouvellement arrivé à Rome avec le germe de talent, trouvoit de l'ouvrage à exécuter, l'appas du gain le lui faisoit entreprendre et même solliciter, en sorte qu'il négligeoit les études essentielles et se trouvoit à la fin de son voyage de Rome sans avoir profité, comme il l'auroit dû, d'un temps si précieux; de là est-il arrivé souvent qu'on voyoit un jeune artiste de retour de Rome être dans ses premières productions au-dessous même de ce qu'il étoit dans celle qui lui avoit procuré le prix; j'ai voulu efficacement remédier à un pareil abus destructif du talent, car il est reconnu dans tous les arts et même presque dans toute profession que, quiconque aspire trop tôt à s'en faire un moyen de gain, reste au point où il étoit parvenu et devient incapable d'atteindre aux premières places. C'est donc uniquement pour l'avantage des artistes même pensionnaires à Rome que j'ai cru devoir établir cette règle. Elle doit être observée sévèrement dans les premières années de leur séjour à Rome, car tout leur temps doit être employé à étudier, soit la nature, soit l'antique, soit les grands maîtres dont le goût en approche le plus.

Lorsque toutefois un pensionnaire du Roi se sera bien comporté à Rome et y aura bien profité de son temps, je ne me refuserai pas à lui permettre de s'y charger de quelques ouvrages à son profit vers la fin de son séjour dans cette capitale; mais je me réserve de lui en accorder moi-même la permission en connoissance de cause et sur le compte qui m'en sera rendu par le Directeur de l'Académie.

D'après ces principes, je vais maintenant répondre aux demandes que vous m'avés faites relativement aux s[rs] *Drouais*, *Gauffier* et *Le Tiers*, qui avoient déjà commencé quelques

ouvrages et qui étoient sur le point de le faire, si ma défense n'étoit intervenue.

Les sieurs *Drouais* et *Gauffier* devant terminer leur séjour à Rome à la fin de cette année et m'ayant été rendu un compte fort avantageux de leur travail, ils sont dans le cas de la limitation que j'ai mise à la rigueur du règlement, et je consens que le s^r^ *Drouais* fasse le tableau dont il vous a montré l'esquisse. Il en est de même du s^r^ *Gauffier;* il entre tout à fait dans mes vues, qu'il s'occupe aussi du tableau que je lui ai fait demander par M. *Lagrenée.*

Je suis fort satisfait de l'obéissance avec laquelle les s^rs^ *Le Tiers* et *Potain* ont suspendu les tableaux qu'ils avoient commencés; comme leur temps est beaucoup moins avancé que celui des s^rs^ *Drouais* et *Gauffier,* vous pourrés dans quelques mois me remettre leurs demandes sous les yeux, et je leur ferai passer par votre entremise mes intentions.

A l'égard des architectes, l'Académie d'architecture m'a déjà présenté des observations sur le genre de travail qui leur avoit été imposé pour leur tribut pendant leur séjour à Rome; j'y ai eu égard, et, incessamment, je vous écrirai une lettre particulière sur ce sujet.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 5.

## **8878**. — Bernis a Montmorin.

Rome, 8 janvier 1788.

... Il y a ici un proche parent de M. Pitt[1], homme de grand sens, et avec qui j'ai d'anciennes liaisons. Quelque réservé qu'il soit, sa conversation m'a beaucoup aidé à sonder la profondeur de la politique de son neveu, le jeune Pitt[2].

M. l'évêque de Senlis[3] m'écrit, Monsieur, que vous devez me recommander un abbé Gaultier[4], homme de grand mérite. J'ai instruit ce prélat de ce qu'il y auroit à faire dans le cas de la vacance de quelque bénéfice à la nomination du Pape...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 907, fol. 14 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Thomas Pitt, premier baron Camelford, né à Boconnoc (Galles) le 3 mars 1737, mort à Florence le 19 janvier 1793. Homme politique et grand

amateur d'art, il fit de longs séjours en Italie où le retenaient ses goûts et sa santé chancelante. On conserve à Boconnoc un beau portrait de lui, peint par Romney, et celui de sa fille, peinte à dix-huit ans, en Hébé, à Rome, pendant l'hiver de 1789-1790, par Mme Vigée-Lebrun.

2. William Pitt, né à Hayes (Kent) le 28 mai 1759, mort à Putney le 23 janvier 1806. Le grand homme d'État était alors chef du cabinet anglais, depuis le commencement de 1786, comme premier lord de la trésorerie, poste qu'il garda pendant dix-sept ans.

3. Jean-Armand de Bessuéjouls, comte de Roquelaure, né à Roquelaure (Aveyron) en 1721, mort à Paris le 23 avril 1818. Dernier évêque de Senlis (1754-1790), il fut nommé tour à tour premier aumônier du Roi (1764), conseiller d'État (1767), membre de l'Académie française (1771), archevêque de Malines (1802-1808).

4. L'abbé Aloisius-Édouard-Camille Gaultier, né à Asti (Piémont), de parents français, vers 1745, mort à Paris le 18 septembre 1818. Il avait ouvert à Paris, en 1786, des cours qui eurent une grande vogue, et ses méthodes pédagogiques, tendant à rendre l'étude attrayante à la jeunesse, ont été suivies et perfectionnées jusqu'à nos jours.

### **8879.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 9 janvier 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte du dernier quartier de l'année 1787, y compris ce que M. *Lagrenée* avoit anticipé sur le mois d'octobre jusqu'au 19, époque de mon arrivée à Rome, et, en même tems, les quittances des ouvriers et mémoires de fournitures faites pour l'Académie jusqu'au premier janvier de la présente année. Je désire bien, Monsieur le Comte, que vous soyez content de ce premier travail auquel j'ai mis tout le soin possible, n'ayant d'autre désir ici que de répondre à la confiance dont vous m'avez honnoré.

Jusqu'à présent, j'ai employé presque tout le temps de mon séjour ici à me mettre bien au fait de la gestion et de tous les détails de ma place, et ce travail a interrompu assez longtemps l'étude de la peinture, que je vais reprendre avec plus de vigueur que jamais, car il faut tâcher de prêcher d'exemple ici en tout. Je répondrai bien pour tous les autres points, mais ce dernier n'est pas le plus aisé.

Vous m'aviez fait l'honneur de me dire, M. le Comte, que, pendant mon séjour ici, j'aurois tous les deux ans un tableau à faire pour le Roy; je désirerois bien savoir vos dernières intentions sur cet objet, afin de m'en occuper de bonne heure et de n'être pas pressé pour un ouvrage auquel j'attache la plus grande

importance, tant pour sa destination que pour ma réputation, car je ne doute pas de la rigueur avec laquelle on jugera le premier ouvrage que j'envairè de Rome.

Je suis toujours fort content des pensionnaires et de leur manière d'étudier; il y en a plusieurs qui commencent dans ce moment ici un cours d'anatomie, étude bien importante et que je regarde, relativement au dessin, comme la perspective à la composition; ils me témoignent toujours la plus grande confiance et me montrent toutes leurs études. Il est impossible d'avoir plus de satisfaction que j'en éprouve, tant pour leur bonne conduite, leur amour pour l'étude et leur honnêteté, que par tous les sentiments qu'ils me témoignent. Ma santé est meilleure depuis quelques jours; je souffre beaucoup moins de ma goutte, et l'on me fait espérer beaucoup de soulagement au retour de la belle saison et des chaleurs, dont tous les goutteux se trouvent très bien.

Nous n'avons rien de nouveau à Rome; le Pape est toujours fort inquiet sur la santé de son neveu le Cardinal Broschi, qui est dangereusement malade. Les maladies sont en grand nombre et fort dangereuses ici cette année; on attribue cela à l'effet des chaleurs excessives qu'il a fait l'été dernier.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8880. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 12 janvier 1788.

Je venois, M., de répondre à vos lettres antérieures au milieu de décembre, lorsque j'ai reçu celle que vous m'avés écrite le 12, à laquelle je vais répondre, ainsi qu'à un article de celle du 21 novembre, qui avoit été omis.

Il s'agissoit, dans ce dernier, d'une proposition que vous me faisiés, sçavoir de profiter du séjour de M. le comte de Vaudreuil à Naples pour obtenir la permission de faire couler un plâtre du bel Hercule Farnèse, auquel on a rendu ses véritables jambes, qui avoient resté jusqu'alors chez le prince Borghèse[1]. Comme cela ne peut être que fort utile pour l'Académie de Rome, j'approuve cette proposition, et, s'il en est encore temps, vous pouvés en écrire à M. le comte de Vaudreuil pour obtenir cette permission;

M. Montucla, pour ne point perdre de temps, vous a fait part de mes intentions à ce sujet. Je ne présume pas que la dépense puisse être considérable; au surplus, c'est un morceau utile pour les études des pensionnaires, et cela me détermine; il convient d'ailleurs que l'Académie de France ait ce morceau rare parmi ses modèles; je répons maintenant à votre dernière lettre.

J'y ai vu avec satisfaction que les pensionnaires qui sont sous votre direction ont entendu les raisons qui m'ont engagé à faire un règlement, dont la sévérité de quelques articles leur ont d'abord fait un peu de peine, et que les réflexions que vous leur avés faites, ainsi que la confiance que vous avés déjà sçu leur inspirer n'y ont pas peu contribué; c'est aussi avec un vrai plaisir que je vois que vous commencés votre directorat sous ces heureux auspices.

Ma dernière lettre est propre à montrer aux pensionnaires du Roy qu'en faisant un règlement sévère, je sçais aussi y donner, en faveur de ceux qui le méritent, les modifications convenables; je ne puis que vous exhorter à continuer avec cette fermeté tempérée par la douceur et par le raisonnement que vous avés déjà mise en œuvre, et j'espère que tout ira bien pour l'honneur de la nation et le vôtre.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 9.

= 1. Voy. ci-dessus, n° 8858, p. 192.

## 8881. — Bernis a Montmorin.

A Rome, 15 janvier 1788.

... Le prince Charles-Édoüard est depuis quelques jours menacé d'hydropisie et d'apoplexie. Il a reçu le viatique. Sa fille la duchesse d'Albanie a eu dans le même temps une maladie assés sérieuse qui a été augmentée par le chagrin d'être hors d'état d'assister son père. Si celui-cy, comme il est à craindre, vient à manquer, elle se trouvera réduite à un état bien déplorable! Le prétendant lui laissera des dettes considérables à payer et des pensions à ses anciens serviteurs qui absorberont le peu de biens et d'effets qu'il lui laissera. M. le Cardinal d'York, plus occupé encore du soin de son séminaire et des pauvres de son diocèse que de ses parents, ne lui sera pas d'un grand secours, car il se feroit un

scrupule de conscience d'employer différemment ses revenus ecclésiastiques. Tout le monde gémit à Rome sur le sort de ce dernier rejetton d'une très ancienne famille royale, marquée au coin du malheur. La conduite qu'a tenu ici la duchesse d'Albanie lui a concilié l'estime et l'intérêt des Romains et de tous les étrangers.

Madame Louise[1] est infiniment regrettée dans ce pays par toutes les personnes pieuses...

*P.-S.* (du 16 janvier 1788). — ... Depuis vingt-quatre heures, M. le comte d'Albanie fait espérer aux médecins que son état pourra se civiliser; il a cependant toujours un peu de fièvre et de l'embarras au bras droit.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 907, fol. 28 et 29 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Mme Louise de France était morte au couvent des Carmélites de Saint-Denis, le 23 décembre 1787.

### 8882. — D'Angiviller a Vien.

Le 19 janvier 1788.

Je viens, M., de recevoir une réclamation d'un médecin de Rome qui me paroît assés singulière, et qui, toutefois, si les faits sont exacts, ne me paroît pas destituée de fondement; comme on invoque votre témoignage, sans réunir entièrement M. *Lagrénée*, quoique l'on se plaigne de lui, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de vous addresser le mémoire et les pièces à l'appui que M. *Ménageot* m'a envoyés. Vous me ferés plaisir d'en conférer avec M. *Lagrénée* et de me mettre à portée de faire ma réponse à M. *Ménageot*.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1920.

### 8883. — Bernis a Montmorin.

Rome, 22 janvier 1788.

... Tandis qu'on croyoit que le comte d'Albanie et la duchesse sa fille étoient hors d'affaire, j'ai appris que ce malheureux prince avoit été frappé d'une nouvelle attaque d'apoplexie et que des maux de tête très violents étoient revenus à sa fille.

Le Pape a assuré à la duchesse d'Albanie, après la mort du prince Édoüard et celle du cardinal d'York, trois mille écus romains de pension. Les grandes dettes et récompenses à d'anciens domestiques qu'elle aura à acquitter au décès de son père rendoient ce secours bien nécessaire, mais il ne sera pas suffisant. Cette générosité du Pape a fait beaucoup d'honneur à Sa Sainteté.

Le Roi a assuré à la duchesse d'Albanie 10,000 livres de pension à l'extinction de celle de 60,000 livres qu'il avoit accordé au prince Édouard. La mort presque assurée de ce prince éteindra la plus grande partie de cette pension. C'est pourquoi la duchesse d'Albanie m'a prié de supplier le Roi de porter la pension de 10,000 livres que Sa Majesté a eu la générosité de lui promettre jusqu'à la somme de 20,000 livres. Ce second acte de bonté assureroit au dernier rejetton d'une maison si illustre et si malheureuse le moyen de subsister avec décence et de secourir les anciens serviteurs de son père et de son grand-père. Cette nouvelle faveur du Roi ne lui seroit pas à charge, puisque sur la pension dont jouissoit le comte d'Albanie le trésor royal auroit un bénéfice de 40,000 livres...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 907, fol. 51 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## **8884.** — Montmorin a Bernis.

Versailles, le 22 janvier 1788.

... V. Ém. aura sûrement été très touchée de la mort de Madame Louise. Cette princesse a soutenu jusqu'à sa dernière heure le caractère et les sentimens qu'elle avoit manifestés en quittant le monde. Elle a fini non seulement d'une manière édifiante, mais même avec une simplicité bien rare dans les personnes qui ont fixé l'attention du monde par quelque action d'éclat. Ç'a été la preuve la plus grande qu'elle ait pu donner de la sincérité de son sacrifice [1]...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 907, fol. 54. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. On sait que les bruits les plus étranges avaient couru sur les causes de la détermination de cette princesse.

### 8885. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 23 janvier 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu sous la même envelope les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, du 1er et du 7 janvier, et dans lesquels vous voulés bien répondre aux différents objets et réflexions dont j'avois eu l'honneur de vous faire part; les motifs que vous avés la bonté de me détailler relativement à l'article V du règlement sont dictés par la sagesse, le goût et le sentiment du bien pour les arts. J'auré le plus grand soin à faire suivre exactement le plant que vous me dicté, de même qu'à vous informer, Monsieur le Comte, de l'état des progrets des pensionnaires afin de pouvoir diriger leur jenre d'étude relativement au plus ou moins de talents et de facilités qu'ils montreront dans les différentes partis de leurs arts. Je suis absolument pénétré de cette vérité que la seule base, que la route la plus certainne pour ne pas s'égarer et arriver au sublime de la peinture est l'étude de l'entique, de *Raphaël* et du *Dominiquain*, parce que c'est étudier la nature, et la nature dans le plus beau choix. — Je ne cesse, dans toutes mes conversations avec les pensionnaires, de leur repetté et de leur faire sentir l'importance de ces grands principes, et je vois avec bien du plaisir qu'il s'établissent de plus en plus dans l'Académie, que l'on a le plus juste mépris pour tout ce qui est faux, maniéré et conventionnel, que le sentiment de la nature, de l'antique et de la belle simplicité, reprend chaque jour ses enciens drois. Enfin j'espère, quoi qu'en puisse dire celui qui écrivoit sur le Salon, dans le *Journal de Paris* « qu'on voyoit avec peinne les artistes françois oublier la belle manière du chevalier Bernin, » que le tortillage et le mauvais goût ne viendra point avillir notre écolle; et qu'on prendra plus tôt pour modèle l'*Apollon*, le *Gladiateur* et le *Laocon* que le *Curtius* des jardains de Versailles. Ce n'est pas que je ne rende justice au *Bernin*, comme homme d'un grand génie, qui avait de belles et vastes idées, mais je ne le citeré jamais comme exemple aux sculpteurs.

Les pensionnaires architectes me chargent, Monsieur le Comte, de vous faire leur respectueux remerciement de l'accueil favorable que vous avez bien voulu faire à leur représentation, et ils

attendent avec impatience ce qui sera décidé sur ce qu'ils auront à faire pendant leur séjour ici.

Je n'avois pas attendu votre lettre, Monsieur le Comte, pour assurer les pensionnaires de l'intérêt que vous prenés à leur progrets et à leur bonheur, et leur prouvé que c'étoit les seuls motifs qui vous avoit dicté des règlemens qui ne tendent qu'à assurer la marche de leurs études. Je me regarde ici comme l'organne de vos intensions, et infiniment honnoré de ce titre; je n'aurés jamais d'autre but que d'en faire connoître la bonté et la justice, en prévenant toutes fausses interprétasions; mais je n'ai point d'effors à faire sur ce point, la pension étant composé de jeunnes gens raisonnable, honnaites et sensible; je leur ai randu ce que vous m'avés chargés de leur dire de votre part, Monsieur le Comte; ils sont pénétré de cette marque de vos bontés et me prient de vous témoignés leur respectueuse reconnoissance.

J'ai reçu le rapport de l'Académie sur les ouvrages envoyés cet année, et je leur ai fait part à chacun en particulier de leur article. Il est domage que M. *Gaufier* n'ait pas fait porter son tableau, je pence qu'il lui auroit fait honneur. J'espère que nous aurons une bonne exposition cet année; il nous est venu un ranfort; le s^r^ *Fabre* annonce un grand talent; il est annimé de l'amour de l'étude, et je conçois de grandes espérances de ce qu'il pourra tirer de son séjour à Rome.

Depuis quelque tems que ma goute me fait un peu moins soufrir, je dessinne tout les soirs au milieu des pensionnaires à l'Académie, ce qui leur fait beaucoup de plaisir; en même temps, cela me fait suivre leurs progrets d'une manière plus certainne dans cette étude que je regarde comme une des plus essentielles; enfin je ne néglige rien de tout ce qui peut les encourager, leur montrer le bon exemple, et en même temps leur inspirer de la confiance, chause bien nécessaire pour les diriger et tirer partis de leurs dispositions.

M. *Sublairas* ne m'a point encore donné le devis pour les réparations nécessaires du palais. Il y en auroit quelques-unes à faire dans un petit apartement donnant sur la petite rue et que je désirerois habiter, ne pouvant pas me garentir du froit et du bruit dans le grand appartement donnant sur le Cours. Cela se réduiroit à peu de chause et rendroit pour tous les tems cette habitasion utille et commode. Il y auroit aussi une petite dépense à faire de quelques meubles de première nécessité pour le Direc-

teur, tel qu'un bureau pour tenir sûrement mes papiers et ma caisse, n'ayant pour cela qu'une simple table à tiroir qui est fort incomode, quelques chaises, celles qu'il y a actuellement étant presque toutes usées, un paravant, des rideaux aux croisées du petit appartement, deux petites glaces et des portières rambourées comme il y en a dans tous les palais de Rome, pour le garentir du froit qui est plus incomode et plus dangereux ici qu'en France.

Je joins ici, Monsieur le Comte, un mémoire que m'a remis le docteur Martelli, ancien médecin de l'Académie, qui a été coadjuteur du médecin La Boissière pendant que ses infirmités l'ampêchoit de suivre son état et qui avoit l'aspectative de sa place. Je me suis informé de lui ; il passe pour un homme de bien et de mérite. M. Compan, qu'il a soigné ici pendant sa maladie, le connoît beaucoup et pourra vous en rendre témoignage. Je lui ai promis, Monsieur le Comte, de mettre sa demande sous vos yeux, et MM. *Vien* et *Lagrenée*, qui sont à Paris, pouront vous donner les renseignemens nécessaires sur la justice de ses prétensions.

Le s[r] *Drouais*, à qui j'ai fait lecture de l'article de votre lettre qui le regarde, me charge, Monsieur le Comte, de vous présenter ses respects et ses très humbles remercîmens de la bonté que vous avés eu de lui permettre d'amployé le reste de son temps au tableau qu'il avoit projetté, et en même temps de vous dire qu'il est trop sensible au désir que vous témoigné d'avoir un tableau de lui, pour ne pas vous faire l'homage du premier fruit de ses études, dont il sera le plus content.

Le s[r] *Gaufier* vous présente aussi ses très humbles remerciemens et il va s'occuper tout entier du tableau de *Cléopâtre et d'Octave*, pour lequel il a déjà fait plusieurs études ; il est bien vrai que l'expression de ce sujet est un mélange de plusieurs sentiment, mais elle est aussi très finne, et à juger de son esquise qu'il a très bien senti, il doit faire de cela un beau tableau.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1920.

**8886.** — BERNIS A MONTMORIN.

A Rome, ce 2 février 1788.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous annoncer par la voye de

Turin que, le 31 du mois qui vient de s'écouler, le prince Charles-Édouard, comte d'Albany, est mort à neuf heures et demie du matin, après une agonie laborieuse de quinze jours. M. le cardinal d'York, son frère, a demandé au Pape que le corps de son frère fût transporté dans sa cathédrale de Frascati où il lui rendra les honneurs funèbres, ce qui sera exécuté.

La duchesse d'Albany, fille reconnüe du prince Édouard, s'est retirée, après la mort de son père, au palais de la Chancellerie romaine qu'habite le cardinal d'Yorck, son oncle. Elle va être bien embarrassée de payer les detes de son père qui sont considérables, ainsi que les pensions qu'il a assigné à ses anciens officiers et domestiques dans le testament laissé en dépôt à Florence.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 907, fol. 91. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8887. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 4 février 1788.

J'ai reçu, M., dans leur tems, vos deux lettres du 1er et du 9 du mois dernier, auxquelles je vais répondre. Par la première, j'ai vu que vous n'aviez point encore reçu le jugement de l'Académie royale de peinture sur les ouvrages des peintres et sculpteurs pensionnaires de l'Académie de France; je suis même étonné que vous ne m'en mandiez rien par votre lettre du 9, car je vous ai envoyé ce jugement, il y a déjà plusieurs courriers, antérieurement à la fin de décembre; à tout événement, j'en joins ici un duplicata.

Je vois avec le plus grand plaisir, dans l'accueil que M. le Cardinal de Bernis a fait aux pensionnaires de l'Académie, une continuation de ses bontés pour eux et pour l'établissement, dont je ne puis être trop reconnoissant, quelque accoutumé que je sois à ses bontés à cet égard; vous me ferez plaisir de lui en faire de ma part des remercîments particuliers. Je pense bien comme vous sur l'utilité des expositions publiques pour exciter l'émulation et soutenir dans les progrès déjà faits. Ainsi, j'approuve fort que vous teniez la main à cette exposition et qu'elle soit faite avec apparat.

Ce que vous me marquez sur la disette de bons artistes nationaux à Rome et l'anéantissement total de l'École romaine est

vraiment extraordinaire et montre bien que, sans des encouragements particuliers, les arts ne prospèrent guère d'eux-mêmes; quelle qu'en soit, au surplus, la cause, il est glorieux pour la nation françoise d'être encore la seule qui ait des hommes à citer en ce genre, et c'est un motif de redoubler de soins pour ne pas laisser échapper cette gloire.

Je ne trouve point chère la convention faite avec le custode du Musëum, pour que les pensionnaires du Roy y aient un accès libre, car je regarde les études à y faire comme un des moyens de parvenir à l'objet que je vous ai tant recommandé; mais n'y a-t-il pas une description imprimée, avec ou sans planches, de ce précieux dépôt d'antiques? Si il y en a une, vous me ferez plaisir de m'en envoyer un exemplaire.

J'ai reçu le compte des trois mois de la fin de 1787, qu'on examinera et arrêtera à la manière accoutumée; je ne doute point qu'il ne réponde à mes vues d'ordre et d'économie.

Il a toujours été dans mon intention de vous charger d'un grand tableau pour chacune des expositions qui se feront pendant votre séjour à Rome; ainsi, je vois avec plaisir qu'après les premiers soins que votre nouveauté dans le directorat a exigés de vous, vous songiez à projetter un tableau pour la prochaine exposition; je ne crois pas devoir vous imposer aucune gène sur le choix du sujet; je ne serois cependant pas fâché de sçavoir, quand vous l'aurez arrêté, quel il est.

Je suis charmé d'apprendre que votre santé se raffermit et que vous gagnez de plus en plus la confiance des pensionnaires; c'est un préliminaire sans lequel tous les soins n'auroient qu'un effet très incomplet.

Vous connoissés les sentimens avec lesquels je suis, etc.

*P. S.* — L'Académie d'architecture m'ayant envoyé son jugement sur les projets des architectes, j'en joins une copie pour que vous leur en fassiez lecture; par le prochain courrier, je vous ferai passer le prospectus de l'ouvrage que l'Académie demande à l'architecte au lieu du projet demandé par l'ancien règlement.

*Note de la Direction.* — Il convient prier M. *Ménageot* de faire passer (suivant l'usage) l'état actuel des pensionnaires de l'Académie de France à Rome et y mentionner les personnes qui logent à l'Académie comme externes, sur permission particulière

de Monsieur le Directeur général, cet état servant de contrôle avec celui du bureau.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8888. — Bernis a Montmorin.

A Rome, le 5 février 1788.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous annoncer samedy dernier, par la voye de Turin, la mort du prince Charles-Édoüard, comte d'Albany, décédé, après une longue agonie, le 31 janvier à neuf heures et demie du matin, transporté le lendemain, avec toute la décence possible, dans la cathédrale de Frascati, où le Cardinal d'York, son frère, évêque de ce diocèse, lui rendit, dimanche 3 du courant, avec autant d'attendrissement que de courage, les honneurs funèbres qu'il crut être dus à sa naissance.

L'incognito que gardoit le prince Charles-Édouard n'a été, dans cette pompe funèbre, ni rigoureusement observé, ni entièrement violé. La royauté y étoit, en quelque sorte, visiblement cachée. Les armes d'Angleterre ornoient la tenture de l'église et le catafalque étoit entouré d'inscriptions tirées de l'Écriture sainte applicables à la circonstance. Tout l'appareil a paru noble sans trop de magnificence. Plus de deux mille personnes de Rome et des environs ont assisté à ces funérailles, parmi lesquelles on a remarqué une vingtaine d'Anglois.

La couronne royale, le sceptre, la main de justice, et une cassette remplie de médailles d'or et d'argent ont été enfermées dans la bière de ce prince infortuné, pour faire passer à la postérité tous ses titres.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 907, fol. 102. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8889. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 6 février 1788.

Monsieur le Comte, — Dans la dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, je vous fesois part de l'indisposition du s[r] *Gauffier*, qui me donnoit de l'inquiétude, et c'est avec satisfaction que je vous annonce que cela n'a pas eu de suite et qu'il est bien rétabli. Je voudrois bien pouvoir vous donner d'aussi bonnes

nouvelles du s[r] *Drouais;* le pauvre jeune homme a la petite vérole. Sa maladie s'est annoncée comme une fièvre putride avec le transport dès les premiers moments; il a été saigné deux fois du bras et une fois du pied, ce qui a calmé sa tête et l'a beaucoup soulagé. Le lendemain, qui étoit le lundi, l'erruption a commencé à se manifester et continue de se faire abondament; jusqu'ici, la petite vérole, qui est confluente, n'annonce aucun accident; il est autant bien que son état le permet; il a la tête très dégagée et le transport est entièrement cessé. Le médecin estime que c'est un grand bonheur d'avoir pu le saigner dans le commencement de sa maladie; il dit que sa fièvre étoit telle qu'il n'auroit jamais été possible de s'en rendre maître et de prévenir l'inflamation dans la suite de sa maladie; quoi qu'il n'y ait pas d'accident jusqu'à présent et que notre médecin, qui paroît un homme sage, n'ait point d'inquiétude, je suis désidé à faire une consultation et de faire mon possible pour engager Mgr Salicetti, le premier médecin du Pape et le plus célèbre de l'Italie, à le venir voir. J'ai été chez lui dans l'instant, mais il étoit incomodé et je n'ai pas pu le voir; je retournerai demain matin. Il vaut mieux que cela se fasse plustôt que plus tard, et convenir d'une marche sûre dans la conduite de cette maladie qui me donne de l'inquiétude en me rappellant le sort de l'abbé de Bourbon; heureusement, elle n'annonce jusqu'ici aucun accident. Je voudrois bien que sa mère ne sût pas cette fâcheuse nouvelle et qu'elle pût apprendre en même tems sa maladie et sa convalaissence; mais il y a des jens si empressés d'écrire les nouvelles affligentes qu'il y a tout lieu de croire qu'elle en sera instruite; j'écris à Monsieur *Pierre* pour l'engager de l'aller voir, et, dans le cas où elle en seroit instruite, de lui en donner des nouvelles qui puissent la tranquilliser, autant qu'une mère peut être tranquille en pareil cas; elle doit bien l'être au moins sur les soins que j'aurè de son fils, et je fais pour lui ce que je ferois pour mon frère. Certainnement on ne peut pas être mieux soigné qu'il le sera. Ce bon jeune homme ne s'occupe dans sa maladie que du tems que cela lui fait perdre; c'est là son plus grand mal, avec l'inquiétude qu'auroit sa mère en apprenant sa maladie.

Je joins ici, Monsieur le Comte, l'état des réparasions à faire dans le palais de l'Académie. J'avois chargé M. *Sublairas* de faire un petit dessein d'un projet que je voulois avoir l'honneur de vous proposer pour procurer deux ateliers de peintre aux pen-

sionnaires dans ce qu'on appelle l'apartement des Veuves; mais il n'a pas eu le tems de le finir et j'aurè l'honneur de vous l'envoyer le courier prochain.

M. le comte de Vaudreuil est de retour ici depuis dimanche; il a parlé pour un plâtre de l'*Hercule Farnèse*, et il paroît qu'il n'y aura point de difficultés; je ne crois pas que cette dépense puisse être considérable.

J'ai vu dernièrement plusieurs esquisses du s[r] *Desmarais*, peintre, qui m'ont fait plaisir; il a fait des progrets sensibles depuis qu'il est à Rome; cela me fait présumer qu'il tirera bon parti de son céjour ici.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8890.** — NOTE DE SUBLEYRAS SUR LES LOGEMENTS DE L'ACADÉMIE DE ROME.

M. le Directeur, considérant que les chambres du premier étage appellé l'appartement des Veuves, lesquelles sont grandes et voûtées et ne sont jamais habitées, a pensé qu'on pouroit en faire deux atteliers pour les peintres, ce qui seroit très nécessaire dans le palais de l'Académie, m'avoit chargé de faire le dessein de la manière dont on pouroit ouvrir deux fenestres plus grandes et plus hautes pour donner des jours convenables à ces deux atteliers et donner une entrée comode à ces deux pièces. A cet effet j'ai levé le plan de cette partie, comme on peut le voire dans le dessein ci-joint[1] pour donner une idée plus juste de ce projet. Il faudroit donc donner une entrée par le petit escalier qui est à côté du Vicolo, afin de n'être pas obligé de passer par l'apartement du Roy, ce qui seroit facile en ouvrant une porte dans la petite pièce du milieu, qui donneroit entrée aux deux atteliers; ensuite, il faudroit ne faire que une seule croisée dans chacune de ces chambres et murer les deux qui y sont actuellement pour rendre la même solidité à la voûte.

Le calcul des dépenses qu'exigeroient ces réparations peuvent monter à peu près à la somme d'écus romains 130.

Joseph SUBLEYRAS, architecte.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Le plan en question est annexé à la note de l'architecte *Subleyras*.

ÉTAT DES RÉPARATIONS *les plus nécessaires à faire dans le palais de l'Académie de France à Rome, demandées par Monsieur le Directeur, fait par moi* Subleyras, *architecte de ladite Académie.*

Ayant été appellé, moi *Subleyras*, architecte de l'Académie de France à Rome, par M. *Ménageot*, Directeur de ladite Académie, à l'effet d'observer et de noter toutes les réparations les plus nécessaires à faire dans le palais; ce que ayant fait avec le plus grand soin et exactitude, j'ai trouvé d'une véritable nécessité les réparations suivantes, tant pour rétablir certaines parties, qui sont en très mauvais état, que pour réparer promptement d'autres objets qui, en se dégradant de plus en plus, entraîneroient des réparations d'une plus grande dépense, j'ai fait aussi un devis de ce que coûteroit, à peu près, les susdites réparations.

*Greniers et logements de Messieurs les pensionnaires au dernier étage.*

| | Écus rom. Écus P. B. |
|---|---|
| Balayer et accomoder généralement les toits, où sont des ordures et des défauts qui empêchent le libre écoulement des eaux, ce qui coûteroit environ la somme de. | 15 : 0 : 0 |
| Dans les greniers, au comble du palais, fermer avec des châssis garnis de vitre ou toile trois petites fenêtres ou lucarnes, afin d'empêcher les vents et les eaux qui endommagent la charpente, ce qui coûteroit environ. . | 8 : 0 : 0 |
| Dans les logements de Messieurs les pensionnaires, renouveler les carrelages, en quantité d'à peu près vingt cannes romaines carrées, tant pour les chambres que pour les passages; faire des réparations aux châssis des fenêtres et en faire deux de nouveaux pour fermer la salle commune, ce qui coûteroit environ . . . . . . | 85 : 0 : 0 |
| *Logement de Monsieur le Directeur au deuxième étage.* | |
| Dans la première salle d'entrée, faire de nouveau deux châssis garnis de vitres et ferrements qui faut pour les deux fenêtres qui donnent sur la cour, se trouvant à présent en mauvais état, et renouveler encore six cannes de carrelage, ce qui coûteroit environ. . . . . . . | 38 : 0 : 0 |
| Dans la première antichambre, où est une cloison, faire de nouveau les châssis, de même qu'à la salle susdite, aux deux fenêtres qui donnent sur la cour, et renouveler une dizaine des cannes de carrelage, ce qui coûteroit environ . . . . . . . . . . . . . . . | 52 : 0 : 0 |
| *A reporter :* | 198 : 0 : 0 |

*Report :* 198 : 0 : 0

Dans la seconde antichambre grande à côté du Course, faire de nouveau trois châssis, à la façon des autres qui existent aux fenêtres, renouveler sur le même côté, transportant les vieux châssis qui sont en bon état aux fenêtres qui donnent sur le *Vicolo. de Piombo*, qui se trouvent pourris et gâtés; renouveler à peu près dix cannes de carrelage, ce qui coûteroit environ . . . . 70 : 0 : 0

Dans les deux chambres à gauche de ladite antichambre qui donnent sur la rue du Course, divisées par une cloison, faire de nouveau les châssis de deux fenêtres de même que les autres; dans la muraille de division de cette chambre, avec l'autre à côté de la cour, ouvrir une porte avec les volets pour donner le passage libre, étant nécessaire pour placer plus commodément la femme qui garde la lingerie du palais, ce qui coûteroit environ . . . . . . . . . . . . . . . . . . 35 : 0 : 0

Dans le sallon des arts, à la même ligne, à côté du Course, faire de nouveau les châssis de même que les autres aux trois fenêtres et réparer la tribune de bois qui est autour dudit sallon, ce qui coûteroit environ . 48 : 0 : 0

Retournant dans la seconde antichambre, ou salle à manger à la main droite, l'on passe à la troisième antichambre, ou salle d'audience, où est la cheminée qui, se trouvant en bon état, par conséquence on n'y doit rien faire. Dans la chambre à coucher après, renouveler tout à fait le carrelage en quantité de quatorze cannes, ce qui coûteroit environ. . . . . . . . . . . . . 49 : 0 : 0

Dans la dernière chambre ou cabinet, après la chambre à coucher, faire de nouveau le châssis et vitrages comme les autres à la fenêtre qui donne sur la rue du Course, et renouveler tout le carrelage en quantité de huit cannes, ce qui coûteroit environ. . . . . . . . . 40 : 0 : 0

Après la première antichambre à côté de la cour, où est la cloison, on passe à la cuisine particulière, dans laquelle on feroit de nouveau le châssis à la fenêtre qui donne sur la cour, de même façon que les autres qui sont de ce côté-là, et renouveler une partie du carrelage, en quantité de cinq cannes, ce qui coûteroit environ. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 26 : 0 : 0

Dans le passage après, d'où l'on passe à l'attelier de Monsieur le Directeur et au petit appartement du côté

*A reporter :* 466 : 0 : 0

*Report :* 466 : 0 : 0

du Vicolo, renouveller une partie du carrelage en quantité de neuf cannes, ce qui coûteroit environ . . . . 32 : 0 : 0

Dans le petit appartement du côté du Vicolo, composé de cinq chambres avec une cloison dans la première, où est logée à présent la femme qui garde la lingerie du palais, il faudroit faire des réparations et de petits changements pour servir de logement plus commode à M. le Directeur, qui le destine à cet usage. Il faudroit donc faire de nouveau un châssis à ladite première chambre, vitré et ferré comme les autres qu'il faudra raccommoder; ouvrir une porte à la cloison avec ses volets, près du coin, de manière qu'elle enfile les autres, et dans la seconde chambre après faire une petite cloison avec sa porte, en laissant un passage à côté de la fenêtre, pour donner une chambre à coucher au valet de chambre; racommoder dans toutes les cinq chambres susdites les volets des portes, les planchers; boucher avec du plâtre les trous dans la muraille, faire de nouveau deux chambranles de marbre commun dans deux cheminées du même appartement, car ceux qui y sont à présent étant en bois, est au danger d'y mettre le feu; renouveller à peu près quinze cannes de carrelage; étendre la toile peinte aux planchers des deux dernières chambres; peindre de nouveau les autres et même blanchir et peindre les socles et les frises autour desdites chambres qui, à présent, se trouvent toutes en mauvais état, ce qui coûteroit ensemble environ . . . . . . . . . 110 : 0 : 0

*Appartement du Roy au premier étage.*

Dans toutes les chambres du côté du Course, raccomoder les châssis et vitrages, les replomber et les ferrer en donnant y dessus deux couches de vernis, à les trois fenêtres qui donnent sur la même rue du Course se trouvant à présent en mauvais état; faire de même aux châssis des deux fenêtres à côté du Vicolo, dans le salon des Arts; raccomoder aussi les châssis des cinq fenêtres qui donnent sur la cour; renouveller dans toutes lesdites chambres à côté du Course le carrelage de grands carreaux où est le passage des portes, en quantité à peu près de trente cannes, et renouveller en partie le carre-

*A reporter :* 608 : 0 : 0

*Report :* 608 : 0 : 0

lage ordinaire des autres chambres à côté de la cour, en quantité de huit cannes, ce qui coûteroit environ. . . 230 : 0 : 0

*Rez-de-chaussée.*

Dans la chambre où l'on tient l'Académie du nud l'hiver, et même dans les chambres du Suisse, à côté du Course, raccomoder les châssis et vitrages aux fenêtres et renouveller en partie le carrelage, ce qui coûteroit environ . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30 : 0 : 0

Dans les entresols, sur les remises, à côté du Vicolo où est logée la blanchisseuse et le cocher, faire de nouveau un châssis vitré à la fenêtre, à côté du Vicolo et racommoder les autres, et renouveller en partie le carrelage, ce qui coûteroit environ. . . . . . . . . . 24 : 0 : 0

Dans le lavoir, maçonner de nouveau le chauderon de la lessive, et maçonner aussi une porte qui donne sur le Vicolo et qui n'est d'aucune utilité, ce qui, avec des autres petites réparations, coûteroit environ . . . . 18 : 0 : 0

Dans la cour, on trouve très nécessaire de défaire et refaire tout à fait le pavé et le remettre en son plan juste, étant au présent effoncé et gâté en plusieurs endroits, employant les mêmes pavés, qui seront de bonne qualité, renouvellant les autres en quantité de soixante et cinq cannes; raccommoder la base tout autour du mur qui fait enceinte à la cour, la maçonner et enduire, et même raccommoder et repeindre la perspective vis-à-vis de l'entrée où est placée la statue du Roy, ce qui coûteroit environ . . . . . . . . . . . . . . . 220 : 0 : 0

Dans les grands escaliers du palais, raccommoder les châssis et vitrages des fenêtres qui y donnent le jour et blanchir ses rampes et ses pailliers, ce qui coûteroit environ . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 25 : 0 : 0

Dans le petit escalier à limaçon, à côté de la cour, continuer jusqu'à haut la rampe de fer, ce qui est de toute nécessité, et raccommoder les châssis de ses petites fenêtres, ce qui coûteroit environ . . . . . . . . 30 : 0 : 0

Somme totale du devis desdites réparations . . . . 1185 : 0 : 0

Joseph SUBLEYRAS, architecte.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8891. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 10 février 1788.

Par une de mes précédentes, M., je vous marquois que l'Académie d'architecture m'avoit proposé sur l'ouvrage à faire par les architectes pensionnaires du Roi des réflexions assés semblables aux vôtres, qu'elles m'avoient en général paru fondées et que je ne tarderois pas de vous envoyer le résultat du travail que je demandois à l'Académie et ma décision; vous trouverés en conséquence ci-joint le prospectus de l'ouvrage que cette Compagnie m'a témoigné désirer être fait par l'architecte dernièrement envoyé à Rome; vous voudrés bien lui en donner communication et même lui en faire prendre copie, pour qu'il soit en état de mieux remplir les diverses demandes qu'il contient. Vous lui enjoindrés en même temps de ma part de s'en occuper sérieusement et avec tout le soin convenable, et lorsque tout ce travail sera fait, vous me l'enverrés pour que je puisse y jetter les yeux et l'envoyer à l'Académie.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 41.

### 8892. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Paris, le 11 février 1788.

Monsieur le Comte, — M. *Vien* vient de me faire part du sujet d'un mémoire que le s[r] Martelli, médecin romain, vous a présenté pour réclamer des honoraires qu'il prétend luy être dû par l'Académie.

J'aurai l'honneur de vous dire à ce sujet que le s[r] Martelli, dans le commencement de mon séjour à Rome, étoit du nombre de ceux qui sollicitoient la survivance de médecin de l'Académie, nommé le docteur La Boissière.

Mgr le Cardinal de Bernis et M. Sallicetti, premier médecin de Sa Sainteté, m'ayant recommandé le s[r] Cremadel, François, ayant fait de bonnes études à Montpellier, et médecin des hôpiteaux, ne voulant néantmoins dans un choix de cette importance pour la santé des personnes qui m'étoient confiés, ne voulant, dis-je, rien faire de mon chef, j'eus l'honneur, Monsieur le

Comte, de vous en écrire, et vous nommates et vous brevetates le s[r] Cremadel comme survivancier au s[r] La Bossière; vous lui accordâtes même les mêmes honoraires qu'à l'ancien, quoiqu'il se fût offert de faire le service de l'Académie gratis.

Au bout de cinq ans et demie, je fus fort étonné que le s[r] Martelli me fit tenir un mémoire par lequel il ne demandoit rien moins que la place à laquelle vous aviés nommé depuis cinq ans en faveur du s[r] Cremadel, ou des honoraires proportionné aux soi-disantes cures qu'il avoit faite, tant du tems de M. *Vien* que du mien; je lui fis réponse que je n'avois eu aucune connoissance de ses services, que j'avois toujours vu le médecin La Boissière dans les maladies qu'avoient eu les pensionnaires, que je ne l'avois jamais vu à l'Académie que comme solliciteur de la survivance du vieux médecin; qu'en conséquence de sa demande de place je ne pouvois l'employer dans les comptes, ne l'ayant point fait apeller pour le consulter.

Il est vrai que les pensionnaires, lui dis-je, vous avoient nommé et qu'ils m'en avoient parlé; mais ce n'est point les pensionnaires, lui dis-je encore, qui nomment à aucune chose. Il n'y a que M. le Directeur général qui ait ce droit.

Voilà, Monsieur le Comte, tout ce que je puis vous dire pour l'éclaircissement de ce que M. *Vien* m'est venu demander de votre part.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAGRENÉE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8893.** — VIEN A D'ANGIVILLER.

Ce 11 février 1788.

Monsieur, — D'après la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, j'ai examiné la réclamation du médecin Martelli et les attestations qui y sont jointes. J'ai vu M. *Lagrenée*, je lui ai fait part de toutes les pièces relatives à la demande du médecin; il m'a dit qu'il auroit l'honneur de vous écrire pour vous rendre compte particulièrement de tout ce qui s'étoit passé entre lui et le docteur pendant son directorat, et moi, Monsieur, je vais avoir celui de vous exposer ce qui s'est passé sur la fin du mien.

Vous devés vous rapeller, Monsieur, que le nommé *Labus*-

*sière*, sculpteur, élève de l'Académie à Rome, y est mort du poulmon. Quoique le médecin ordinaire de la maison y portât tous les soins possibles, l'inquiétude du malade donnèrent l'idée au nommé *Séglas,* son camarade, de chercher dans Rome un médecin de réputation. Le docteur Martelli fut celui qui fut choisi sans m'en prévenir. Mais, comme il y avoit déjà longtems qu'il le voyoit, ils jugèrent à propos de me le faire connoître, dans l'espérance qu'il pourroit un jour remplacer le médecin ordinaire qui commençoit à avoir de fréquentes maladies. Après la mort du pensionnaire, je fus autorisé par vous, Monsieur, qui, comme moi, n'eûtes pas la force de condamner cette dernière consolation d'un moribond, de compter au médecin Martelli la somme de 20 écus romains pour les soins qu'il s'étoit donné auprès du sieur *Labussière*. Ce dont j'ai quittance en datte du 24 juin 1781.

Si j'eusse suivi mon penchant et le désir des pensionnaires, je vous aurois suplié dans le tems, Monsieur, de vouloir bien lui accorder la survivance du médecin en titre, mais la crainte de donner le coup de la mort au pauvre malheureux, dont je connoissois la répugnance pour un survivancier, m'a toujours fait éluder cette demande. Il est bien vrai, Monsieur, que pendant trois mois et demi que j'ai été encore en place après la mort du s^r^ *Labussière,* le médecin Martelli, d'accord avec celui de l'Académie, a fait quelques visites lorsque la maladie du médecin ordinaire l'empêchoit de sortir, toujours dans l'espérance de devenir lui-même médecin de la maison, et, par conséquent, sans rétribution, selon l'usage du pays. Au moment que je pensois à avoir l'honneur de vous écrire à son sujet, le médecin du Pape, qui est celui de Mgr le Cardinal de Bernis, engagea fortement ce ministre de me proposer le jeune docteur Gremadel, François; mais, comme je connoissois la répugnance que toute la jeunesse avoit pour ce médecin, je me battis en retraite, en prétextant toujours le chagrin que je voulois éviter à notre médecin. Voilà, Monsieur, l'exposé exact de ce qui s'est passé de mon tems.

Ainsi donc, je ne crois pas que le médecin Martelli soit en droit, comme il l'avance, de réclamer aucun dédommagement de ses services, lors même qu'il a été frustré de ses espérances pour la place de médecin en survivance de l'Académie, puisque le docteur Labossière, arrêté par ses infirmités, étoit obligé, de droit, de se faire remplacer par un autre médecin. J'avouerai qu'à cette occa-

sion j'applaudis au choix qu'il fit du médecin Martelli, par la réputation dont il jouit à Rome. Oserois-je ajouter, Monsieur, que, malgré la preuve de la nullité des droits du médecin Martelli, les services quelconques d'un homme de son mérite, ses espérances déçues et le décorum de l'Académie semblent vous engager à lui accorder quelques dédommagements que votre générosité saura mieux apprécier que moi.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8894. — ÉPITAPHE DE GERMAIN DROUAIS.

Ce jeune artiste, élève de *David*, avait remporté, comme on l'a vu, le prix en 1784. Son tableau de concours avait obtenu un très vif succès. A Rome, il usa ses forces par un labeur acharné. Il mourait d'épuisement le 13 février 1788. Ses camarades se cotisèrent pour élever un monument à sa mémoire dans l'église S. Maria in via lata. *Michallon*, le sculpteur, intime ami de *Drouais*, se chargea d'exécuter son médaillon et un bas-relief représentant la *Peinture*, la *Sculpture* et l'*Architecture*. L'une d'elle traçait sur une plaque de marbre l'inscription suivante[1] :

*J. G. Drouais —*
*Les pensionnaires de l'Académie de France*
*consacrent ce monument de leur douleur*
*à J. G. Drouais, peintre, né à Paris le 25 novembre 1763*
*enlevé par une mort prématurée le 13 février 1788*
*aux grandes espérances de sa patrie*
*et à la tendre amitié de ses jeunes rivaux.*
D. O. M.
*I. G. Drovais Pictori*
*Domo Lutetiæ Parisiorum*
*qui*
*in magna patriæ suorum que spe*
*immaturus meritis*
*immatura morte decessit*
*idibus februarii MDCCLXXX VIII*
*annos natus XXIV. menses II. dies XVI*
*Galli in regia Urbis Academia sodales*
*dolorisque monumentum*
p. p.
*Collegæ æmulo amico.*

= 1. Voy. *Archives de l'Art français*, t. I, p. 140 et 314; — Lenoir, *Livret du Musée des monuments français*, 1810, p. 271, n° 355; — *Archives du Musée des monuments français*, 1887, t. III, p. 285.

### 8895. — Bernis a Montmorin.

Rome, 14 février 1788.

... J'ai appris, à l'arrivée du courrier, la mort du jeune comte de Narbonne, mon petit-neveu[1], dont la poitrine souffroit depuis quelque temps. C'étoit un excellent sujet; son père, surnommé Fritzlar pour avoir si bien défendu cette mauvaise place dans un moment critique, inquiet de l'état fâcheux de son fils, venoit de partir quatre heures avant que je reçusse la nouvelle de la mort de ce jeune officier pour se rendre en diligence à Paris. Je vous demande, Monsieur, vos bontés pour lui auprès du Roi; sa réputation est bien établie dans le militaire; il a de la tête, du courage, de l'honneur et un vrai attachement au service de Sa Majesté...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 907, fol. 131. Original signé. — — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Claude, officier de marine, fils du comte Jean-François de Narbonne-Pelet, dit Fritzlar, du nom de la place qu'il avait défendue en février 1761, à la tête de son régiment de grenadiers, contre l'attaque des Prussiens.

### 8896. — Vien a d'Angiviller.

Paris, 23 février 1788.

Monsieur, — D'après la lettre que vous avés chargé M. Montucla de m'écrire, ne connoissant pas particulièrement Mme Drouais, j'ai envoyé chercher M. *David*, à qui j'ai fait lecture de la lettre de M. Montucla et de l'extrait de celle de M. *Ménageot*. Nous avons arrêté ensemble qu'on pouvoit différer à lui apprendre cette nouvelle, si elle n'en avoit pas reçu d'ailleurs, pour lui épargner la vive inquiétude qu'elle ne manqueroit pas d'avoir jusques au prochain courrier, qui, selon toutes les apparences, dissipera toutes ses craintes. Si, par hazard, elle a reçu des nouvelles de Rome, elle ne manquera pas d'aller chés M. *David*, qui la conduira chez moi, et, alors, je lui ferai lecture des lettres de MM. Montucla et *Ménageot*, et je lui témoignerai, Monsieur, tout l'intérêt

que vous y prenés, ainsi que les soins qu'on employe pour sa conservation. J'ai pour caution des ménagements que M. *David* prendra avec Mme Drouais l'amitié qu'il a voué à son fils, et moi, Monsieur, j'aurai dans cette circonstance tous les égards que mérite votre recommandation et que me dicte le vif intérêt que je prends au jeune *Drouais* et à tout ce qui le touche.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O[1] 1920.

**8897.** — PIERRE A D'ANGIVILLER.

24 février 1788.

J'avois reçu une lettre, M. le Comte, par laquelle M. *Ménageot* me prioit, vu mes anciennes liaisons avec la famille Drouais, de voir la mère de *Drouais;* la commission étoit très délicate pour un homme qui connoît la tendresse de Mme Drouais pour son fils. Je la voyois partir à l'inçu de tout le monde et arriver peut-être dans le moment du plus affreux désespoir; j'attendois le premier courier afin de prolonger l'obscurité d'un fait tenu secret. Pendant que j'étois occupé des moyens propres à remplir mon projet, j'ai appris que la sœur de Mme Drouais avoit reçu des nouvelles et que le jeune homme avoit eut le courage d'écrire à Madame sa mère, malgré l'état de sa maladie, pour au moins balancer les récits trop déchirants. M. *Vien*, n'étant pas lié avec Mme Drouais, s'étoit adressé à M. *David*, et ils étoient convenus de garder le secret en attendant un nouveau courier; au reste, M. *Vien* a eu l'honneur de vous répondre; je me tiendrai tranquille, et, très surement, Mme Drouais viendra chez moy chercher des consolations, si on prend le party de l'instruire, ou je la verray...

Archives nationales, O[1] 1920.

**8898.** — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 24 février 1788.

Je crois devoir, M., vous communiquer la lettre ci-jointe[1] de M. *Ménageot*, attendu qu'il m'y fait quelques propositions

concernant lesquelles je voudrois avoir votre avis; vous me ferés plaisir de me marquer ce que vous en pensés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1920.

= 1. Nous ignorons de quelle lettre le Directeur entend parler. Serait-ce celle du 6 février?

## 8899. — D'Angiviller a Ménageot.

25 février 1788.

J'ai appris, M., avec beaucoup de peine, la maladie du s<sup>r</sup> *Drouais*, et je ne vous dissimulerai pas que l'invasion de sa petite vérole a été, d'après ce que vous me marqués, d'une violence qui peut donner beaucoup de crainte sur l'événement. Je ne vous cache pas mon inquiétude, vu qu'avant que cette réponse vous arrive l'issue de la maladie sera décidée. Mais, dans des petites véroles confluentes, le grand danger est dans la période de la suppuration, à cause de son abondance. C'est avec grande impatience que j'attends l'arrivée de votre prochaine lettre, qui m'apprendra la suite; je suis au reste charmé de ce que le s<sup>r</sup> *Gauffier* est rétabli.

J'ai reçu, par votre lettre du 6 de ce mois, l'état et devis des réparations nécessaires à faire dans l'hôtel de l'Académie; il vous sera répondu sur cet objet par un autre courrier. Vous me marqués par cette même lettre que M. *Subleyras* n'a pas eu le temps d'achever le dessein d'un petit projet pour procurer aux peintres deux atteliers de plus en y appliquant le logement appellé des Veuves. J'approuve fort ce changement de destination, car, dans un établissement tel que celui de l'Académie, tout ce qui a trait à la facilité des études des pensionnaires doit sans doute avoir le premier pas; je verrai au surplus, d'après le devis de M. *Subleyras* pour cet objet, si son exécution est compatible en ce moment avec l'économie que les circonstances actuelles nécessitent.

Je suis charmé que M. de Vaudreuil ait obtenu à Naples un plâtre de la belle figure de l'*Hercule;* je présume que c'est en payant. Mais tous ce qui est utile à l'instruction des pensionnaires ne me coûtera jamais rien, car ce n'est que semer pour recueillir; ainsi, j'approuve que vous en portiés les frais sur les dépenses de l'Académie.

J'apprends par votre même lettre qu'un mouleur vient d'obte-

nir la permission de mouler l'*Apollon du Belvédère*, et vous me proposés de profiter de cette occasion pour en procurer un plâtre à l'Académie de peinture de Paris qui n'en a qu'un déjà fort maltraité. Vous me rappellés aussi l'envie que j'ai de procurer au Muséum les plâtres des plus belles figures antiques; c'est un objet qu'en effet je ne perds point de vûe; mais ce sera l'objet d'une autre lettre. Je vous répondrai aussi alors sur la réclamation du s^r Martelli, concernant laquelle je suis occupé à prendre des deux directeurs, vos prédécesseurs, les éclaircissemens convenables.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1920.

### 8900. — Lagrenée a d'Angiviller.

A Paris, le 12 mars 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai bien des grâces à vous rendre du tableau pour le Roi que vous avés la bonté de me donner à faire pour le Sallon prochain. Je vous en fais, Monsieur le Comte, mes très humbles remercîmens.

Permettés, Monsieur le Comte, que je vous réitère mes remercîmens sur mon logement des galleries, que l'on a, selon les ordres que vous avez donné à M. Brébion, rendu comode et agréable, autant que le local a pu le permettre à M. Renard qui l'a conduit, car le logement, d'affreux qu'il étoit, est devenu très güay.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrénée.

Archives nationales, O[1] 1920.

### 8901. — Ménageot[1] a d'Angiviller.

A Rome, le 19 mars 1788.

Monsieur le Comte, — Dans votre lettre du 3 mars, par laquelle vous me faites part de vos regrets sur la perte bien malheureuse du sieur *Drouais*, vous paroissez inquiet et me montré vos craintes pour le s^r *Gauffier*, dont la santé est bien chancelante et me cause beaucoup d'inquiétude; il vient encore d'être malade d'une fièvre qui, heureusement, l'a quitté hier. Le médecin me

fait espérer qu'elle ne reviendra point; il s'est levé ce matin. Je sors de chez lui, et il se trouve à présent autant bien qu'il est possible, à la foiblesse près. On lui a fait prendre beaucoup de quinquina, c'est le seul remède que l'on connoisse ici pour couper la fièvre; il produit de très grands effets; mais, en même tems, il est malheureux d'être obligé de le prendre avec une poitrinne délicate, parce qu'il est d'une nature échaufente.

Je viens dans l'instant de consulter le médecin, conformément à ce que vous m'avez mandé, Monsieur le Comte, afin de prendre un parti pour tâcher de conserver cet intéressant jeune homme, dont le talent et la personne sont également recomandable; il m'a dit qu'il ne pouvoit pas me dissimuler que l'air de Rome étoit contraire au s[r] *Gauffier*, en considérant qu'il ne s'étoit rétabli l'année dernière que pendant son séjour à la campagne, où il étoit fort engraissé, et que le lendemain de son retour à Rome il étoit retombé malade; cependant, il observe qu'il est mieux à présent que lorsqu'il est arrivé en Italie; au reste, il dit que son état et sa poitrinne foible demandent le plus grand ménagement; qu'il est d'une extrême délicatesse, mais, qu'avec le régime de la prudence et un travail modéré, il espère qu'il pourra passer ici les derniers six mois de son tems.

Le s[r] *Chaudet*, sculpteur, nous donne aussi de l'inquiétude par sa foible constitution. J'ai eu l'honneur de vous mander qu'il avoit été malade et qu'il étoit convalessent; il continue à se rétablir et recommence à travailler; c'est encore un bien excellent sujet, qui a fait beaucoup de progrès dans son séjour ici. Il a de l'esprit, de la douceur et une parfaite honnêteté; j'espère qu'avec beaucoup de soin nous le garantirons des dangers de la chaleur excessive et du mauvais air de l'été, et qu'il pourra terminer son tems, qui finit aussi cet année.

Je ne vous avois point parlé, M. le Comte, d'une chause qui fait infiniment d'honneur aux pensionnaires : après avoir donné des marques de regrets les plus sensibles à la mort de leur camarade, ils ont encore voulu laisser un témoignage de leur amitié pour lui et de leur vénération pour son talent; en conséquence, ils m'ont demandé la permission de lui faire faire, à leurs frais, un petit monument dans l'église où il est enterré; je n'ai pu qu'approuver un zelle qui fait l'éloge de leur sensibilité et de leur cœur, et j'ai obtenu la permission de placer sur un des pilliers de l'église, au-dessus de sa tombe, ce petit monument, qui consiste

en un bas-relief représentant les trois arts, figure demi-nature, qui se réunissent pour graver le nom de leur ami au-dessous de son médaillon[2]. C'est une chose bien simple et qui fait en même tems honneur à la mémoire du mort et à ses camarades[3].

Il me tarde bien de recevoir des nouvelles de Mme Drouais; d'après ce qu'on me mande, il y a tout lieu de craindre qu'elle ne résistera pas à sa douleur et qu'elle ne survivra pas à cette perte. Je partage sa paine et je la plains bien sinsèrement.

J'ai toujours fort mal aux yeux, et c'est avec beaucoup de painne que j'ai pu écrire cette lettre.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. La lettre de *Ménageot* annonçant la mort de *Drouais* ne se trouve pas au dossier. Or, il est impossible que cette triste nouvelle n'ait pas été notifiée au Directeur des Bâtiments. Il y a dans la correspondance conservée aux Archives de notables lacunes.

2. Voy. ci-dessus le texte de l'épitaphe, n° 8894.

3. Depuis : « Je ne vous avois point parlé » ; Lecoy, p. 348.

## 8902. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 20 mars 1788.

J'ai réfléchi, M., sur les propositions que vous m'avés faites, tant à l'égard d'un plâtre de l'*Apollon du Belvédère*, que Sa Majesté a permis de mouler de nouveau, qu'à l'égard de l'une des figures de Montecavallo, moulée aux frais d'un Anglois. J'ai communiqué votre lettre à M. *Pierre*, qui convient fort de l'utilité qu'il y auroit à avoir des plâtres de ces figures; mais il pense comme moi qu'il y en auroit bien davantage à avoir les moules eux-mêmes. Il faudroit donc voir d'abord s'il y auroit moyen de les acquérir. Malheureusement, je présume que cela sera fort cher, et les retranchements faits à mon département rendent cette acquisition difficile, quand même les mouleurs consentiroient à les céder. A l'égard des plâtres, on a la malheureuse expérience que, faute d'habileté, apparemment dans ceux qui les encaissent, ils arrivent toujours de Rome dans le plus mauvais état, c'est le cas de presque toute la sculpture qui en est envoyée. Avant donc de vous marquer positivement mes intentions sur l'envoy de ce plâtre, j'attendrai l'issue de la démarche que vous aurés faite pour

l'acquisition du moule, quoiqu'à dire vrai j'aie peu d'espérance de l'obtenir.

J'ai reçu votre lettre du 20 février, qui contient plusieurs objets, et, en particulier, des observations sur l'importance dont il est que les pensionnaires ayent des atteliers dans le palais même de l'Académie, afin qu'ils ne soyent pas réduits à s'en procurer en ville, ce qui les éloigne du Directeur et a nombre d'inconvéniens que vous me déduisés.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 88.

### 8903. — Vien a d'Angiviller.

Paris, ce 29 mars 1788.

Monsieur, — Puisque, d'après la lettre que M. Montucla m'a écrite, vous paroissés déterminé à accorder au docteur Martelli quelque chose en considération de ses services rendus à l'Académie au défaut du docteur Labossière, et que vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur la nature du cadeau que vous voulés bien lui faire comme une marque flateuse de votre satisfaction, je crois que si votre intention est de le faire monter jusqu'à 50 écus romains, la somme seroit peut-être assés considérable dans le pays pour que M. Martelli préférât la recevoir en nature. Mais, en supposant qu'il fût d'une moindre valeur, on pourroit, je crois, convertir la somme que vous vouderiés bien fixer en bougie et en chocolat, qui sont, selon l'usage du pays, les présents les plus honnêtes; dans le premier cas, M. *Ménageot*, qui est à portée de voir M. Martelli, consulteroit son goût.

Je suis, Monsieur, etc.

Vien.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8904. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 29 mars 1788.

Je ne suis point étonné, M., du retard du courrier qui vous apportoit ma lettre du ... février, concernant les ouvrages dont seroient désormais chargés les pensionnaires architectes pour leur tribut académique. Car nous avons eu l'hiver le plus pluvieux

qu'il ait eu depuis longues années, et je me doute bien que les terreins débordés des Alpes ont pu apporter beaucoup d'obstacle à la marche des couriers. C'est au surplus avec satisfaction que je vois que le sieur *Percier* s'apprête avec zèle à remplir l'objet qui lui est imposé pour sa tâche personnelle, malgré le travail considérable qui en résultera.

Je ne puis qu'approuver le désir que vous a témoigné le s^r^ *Potain* de travailler à la copie qu'il doit faire pour le Roi d'un tableau de grand maître. Le choix du tableau du *Poussin* que vous m'annoncez ne peut que lui être très utile; je consens au surplus volontiers que, lorsqu'il aura ébauché cette copie, il travaille au petit tableau qu'il avoit commencé lorsque j'ai fait le nouveau règlement et dont il a interrompu l'exécution.

Je suis charmé que vous auguriés bien du s^r^ *Fabre*, l'un des derniers envoyés à l'Académie, et qu'en somme vous soyez satisfait de l'application et de la conduite de chacun. Cela me donne des espérances agréables sur les sujets qui sortiront de l'Académie pendant votre directorat.

Par ce que vous me marqués des maladies qui règnent dans Rome, je vois que ce climat a éprouvé cette année les mêmes intempéries que celui-ci. Il est fâcheux que le s^r^ *Gauffier* en ait encore éprouvé les effets; ce que vous me marqués me tranquilise néanmoins sur son compte.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 98.

### 8905. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 29 mars 1788.

Le s^r^ *Gounot*[1], M., qui cultive depuis plusieurs années la peinture et qui a gagné plusieurs prix d'expression, étant sur le point de partir pour Rome, m'a paru mériter un encouragement particulier, et, d'autant plus, que chargé d'un père infirme depuis bien des années, il sacrifie tout pour le soutenir et le reste de sa famille. J'ai donc jugé à propos de lui accorder la pension du Roi à l'Académie de Rome, où il sera comme surnuméraire, mais, d'ailleurs, jouissant de tous les avantages des autres pensionnaires. Toutefois, par des considérations particulières, je ne lui ai pas fait expédier le brevet dans les formes ordinaires; mais,

lorsqu'il se présentera, vous voudrés bien l'admettre. J'ai tout lieu de présumer, d'après son honnêteté et ses dispositions avantageuses dont il m'a été rendu compte, que vous en serés satisfait.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 100.

= *François-Louis Gounod* exposa au Salon de 1799 puis jusqu'en 1822. Il est le père du célèbre musicien auteur de *Faust,* né en 1818.

**8906.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome en faveur du s[r] Gounos, peintre.

1[er] avril 1788.

Nous, etc.

Bien informé des bonnes vie et mœurs du s[r] *Gounot* et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture.

L'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France, entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 85.

**8907.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 2 avril 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai eu l'honneur de vous informer dans ma dernière lettre du rétablissement du s[r] *Gauffier*, dont j'ai été quelque temps fort inquiet; sans lui faire part de toutes vos craintes sur le danger qu'il pourroit y avoir pour lui de passer les grandes chaleurs à Rome, j'ai sondé ses dispositions. Il m'a dit que son intention étoit de passer six mois à Rome après son temps fini; qu'il seroit bien heureux si vous aviez la bonté de lui accorder ce tems en prolongation à la pension; mais qu'il n'auseroit pas vous en faire la demande.

Si vous aviez la bonté de lui accorder cette grâce, Monsieur le Comte, cela complèteroit le nombre de douze pensionnaires, y ayant dans ce moment-ci une place vacquante; je n'ause pas trop solliciter cette grâce pour lui, n'étant pas bien sûr que ce climat ici lui soit favorable. En même tems, j'approuve fort le désir qu'il auroit de faire encore ici plusieurs études, qu'il avoit projetté

et qu'il n'a pas effectué, ayant presque toujours été malade. La fièvre a enfin quitté l'Académie. Le s^r *Desmarets* est convalessent depuis deux jours, et j'espère que j'aurai au moins à présent quelques moments sans inquiétude; car, depuis deux mois, j'ai été toujours dans la painne et dans les craintes. Le s^r *Chaudet* vient de modeler une académie, dont je suis fort content; il a bien profité du beau style de ce pays ici, et je crois que ce jeune artiste fera honneur à l'Académie.

J'attens la lettre que vous m'avez annoncé, Monsieur le Comte, pour procéder aux réparations nécessaires pour les deux ateliers ainsi que pour quelques réparations les plus nécessaires dans le palais; il seroit bon de commencer de bonne heure, afin que cela soit fait avant les chaleurs et qu'on puisse habiter à la fin de l'été.

Les ouvriers ne m'ayant point encore fourni leur mémoire, je n'ai point encore fermé le compte du quartier de janvier; j'aurai l'honneur de vous l'envoyer la semaine prochainne.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## **8908**. — CARAFFE A D'ANGIVILLER.

De Rome, ce 8 avril 1788.

Monsieur le Comte, — Recevez, je vous prie, mes remercîments sincères et les témoignages de la vive reconnoissance que je dois à la faveur inattendue dont vous avez daigné m'honorer. Je n'ai rien fait jusqu'ici qui puisse la mériter, car je ne la dois qu'à votre seule bonté, qui vous porte à obliger, sans d'autre motif que celui de suivre le penchant de votre cœur bienfaisant. Je ferai mon possible, par la suite, pour me rendre digne de l'empressement avec lequel vous vous plaisez à rendre service; le moment où je pourrai justifier l'opinion que votre indulgence vous a fait concevoir de moi ne viendra jamais assez tôt, et mon impatience est trop grande pour que je puisse différer jusqu'alors à vous témoigner ma reconnoissance et à vous assurer du respect profond avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

CARAFFE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8909. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 9 avril 1788.

Monsieur le Comte, — Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 20 mars, j'ai fait avertir le s^r *Caraffe* de se rendre chez moi, et je lui ai annoncé, de votre part, la grâce que vous lui accordez en lui donnant une place de pensionnaire à l'Académie. Il est bien reconnoissant de cette marque de vos bontés et se propose de faire tous ses efforts pour les mériter de plus en plus, en profitant utillement de cet avantage. Je l'ai installé sur-le-champ, et il est actuellement dans l'Académie. J'espère que ce jeune homme profitera des avantages et des facilités qu'il reçoit dans ce moment ici. Je ne le connoissois point du tout, mais je n'en ai entendu dire que du bien; il est jeune, bien fait, d'une jolie figure; il me paroît avoir de l'esprit; il m'a dit qu'il avoit commencé un grand tableau qu'il désireroit bien pouvoir terminer; il n'y a point pour le présent, dans l'Académie, d'atelier où il puisse faire ce tableau. Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien me faire part de vos intensions et me dire si vous consentez que je lui permette de finir cet ouvrage dans l'atelier où il a commencé.

Je verrai l'artiste anglois qui a le moule de la belle figure de *Phidias* de Monte-Cavallo et je saurai ce qu'il en demanderoit dans le cas où son intension seroit de s'en défaire; quant au moule du *Gladiateur*, le seul qu'il y ait à présent à Rome est déjà fort usé, et le prince a déclaré qu'il ne vouloit plus qu'on le moulât; je verrai le mouleur qui vient de faire les moules du *Gladiateur* et du *Laocoon* et je saurai s'il voudroit s'en défaire. Quant à l'objection que les plâtres arrivent en mauvais état à Paris, je crois qu'il seroit possible, en prenant la précausion de les faire couler très épais, de les faire bien sécher avant de les encaisser et de tenir les caisses plus fortes, de les faire parvenir en France sans aucun accident, et cela n'entraîneroit pas à beaucoup près des dépenses aussi considérables.

Le s^r *Drouais* n'a rien laissé du tout en peinture; il n'avoit que son académie, en tout; il n'a laissé que très peu d'études. Sa mère m'a écrit de lui envoyer tout ce que je trouverois de lui; elle vouloit aussi que je lui envoyasse son académie peinte représentant

*Philoctète*, mais je lui ai mandé que je désirois qu'elle fût exposée à la Saint-Louis avec les ouvrages de ses camarades. C'est une satisfaction que j'ai cru devoir donner aux pensionnaires et un hommage à la mémoire de ce pauvre jeune homme, qui intéressoit tout Rome. Après l'exposition, cette académie sera envoyée à Paris, avec les études des pensionnaires, et remise à M^me^ Drouais.

Il y a peu de nouveauté ici dans les arts. Un Anglois, le colonel Cambel, vient d'acheter pour dix mil francs un beau vase de marbre, en forme de coupe, de huit pieds de diamètre ; ce vase appartenoit à Volpato le graveur, et le Pape n'en avoit jamais rien offert; mais, lorsqu'il a sçu qu'il étoit vendu, il a défendu qu'on le laissât sortir, en sorte que le colonel Cambel est réduit à rester à Rome s'il veut jouir de son vase.

Le s^r^ *Gaudot*, peintre de peisage, vient de faire un bon tableau qui lui fait beaucoup d'honneur; il a une foible santé, et le climat ici lui est tout à fait contraire; je lui ai conseillé de retourner en France. Le berceau des arts finiroit par devenir le tombeau des artistes.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte du premier quartier de la présente année.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8910. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 15 avril 1788.

Monsieur le Comte, — C'est avec bien du plaisir que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous m'annoncez que le s^r^ *Gounaud* vient d'obtenir une place de surnuméraire à la pension ; je ne doute pas que ce jeunne homme, qui est né avec beaucoup de dispositions et qui s'est toujours parfaitement conduit, ne tire un très grand avantage de la grâce que vous venez de lui accorder. Permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous faire tous mes remerciements de ce que vous avez bien voulu, dans cette circonstance, vous souvenir qu'il étoit mon parent et faire entrer cette considération dans les motifs qui vous ont déterminé à lui accorder cette grâce. J'espère qu'il apportera tous ses soins pour

mériter de plus en plus cette marque de vos bontés; il est aussi malheureusement d'une santé fort délicate, et je crains pour lui les premiers moments de séjour dans ce climat-ici.

Le sieur *Caraffe* est installé à la pension et continue à travailler à l'atelier qu'il occupoit; il m'a fait voir l'ébauche de son tableau, dans laquelle j'ai retrouvé tout ce que vous m'avez mandé dans votre précédente lettre. Il paroît que ce jeune homme a été trop tôt livré à lui-même, ce qui lui a fait prendre un goût sauvage et barbare que je regarde comme l'abus du style et que je ne trouve jamais dans les plus belles choses entiques, ni dans *Raphaël*, ni dans le *Dominiquain*, dont les principes et le goût doivent être la base de tout peintre d'histoire; ce sont ces chefs-d'œuvres sublimes qui ont formé les *Poussin*, les *Le Brun*, les *Le Sueur* même, quoique ce dernier n'ait connu ces grands hommes que par des copies et des estampes. Je crois que le s[r] *Caraffe* a besoin de dessiner et de s'occuper beaucoup du coloris et de la grâce, qu'on néglige un peut trop; il désireroit terminer le tableau qu'il a commencé et que cela lui servît à l'exposition pour son académie; comme il y a beaucoup de nud, je crois qu'il n'y auroit pas d'inconvénient à lui accorder. Ce tableau représente le *Temps*, l'*Amour* et l'*Amitié*, de grandeur naturel.

Nous avons encore ici un malade, le s[r] *Corneille*, sculpteur, arrivé l'année dernière; il est attaqué depuis trois jours d'un rhumatisme qui le fait beaucoup souffrir, et il a avec cela une fièvre très forte; ces sortes de maladies sont très communes dans ce pays-ci et sont extrêmement tenaces; j'ai un de mes domestiques qui en a été attaqué dans le commencement de janvier et qui ne sort que depuis huit jours. Ce climat de Rome, tant vanté, n'est pas aussi sain qu'il est beau; ce sont les variations continuelles de température qui occasionnent toutes ces maladies, et, malheureusement, la manière dont on fait la médecine ici n'est pas faite pour inspirer de la confiance. M. le Cardinal de Bernis me disoit, il y a quelques jours, à ce sujet, qu'il craignoit encore plus ici les médecins que la maladie.

M. le comte de Vaudreuil se porte beaucoup mieux à présent. Je lui ai fait part, Monsieur le Comte, de ce dont vous m'aviez chargé pour lui; il est bien sensible à cette marque d'intérêt et me charge de vous faire tous ses remerciements; il part après-demain pour Venise, et, celon toute apparence, il sera vers la fin de juin à Paris.

Je me suis acquitté aussi de votre commission auprès de M. le Cardinal de Bernis qui me charge de vous témoigner toute sa reconnoissance.

Je me suis informé pour l'ouvrage gravé du *Museum Vaticanum;* il y en a deux volumes de gravé, et le troisième paroîtra incessament; chaque volume coûte 6 sequins ou 12 écus; cet ouvrage pourroit être mieux traité; mais, néanmoins, cela donne une grande idée de la chose.

Le s^r^ *Corneille* n'est pas bien du tout; ce soir, on va le saigner au pied; je crains bien que cette maladie ne soit fort longue, et même dangereuse.

Le s^r^ *Gauffier* continue à se bien porter. J'ai fait part de vos intensions, Monsieur le Comte, au s^r^ *Potin*, qui vous fait ses respectueux remercîments de ce que vous avez voulu bien lui permettre de finir le petit tableau qu'il avoit commencé, dans l'intervalle de l'ébauche de sa copie qu'il va commencer incessament.

Je suis, avec un très profond respect etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## **8911**. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 21 avril 1788.

J'ai appris, Monsieur, par vos deux lettres des 19 mars dernier et 2 du courant, que vous êtes affranchi des inquiétudes que vous avoient donné les s^rs^ *Gauffier*, *Chaudet* et *Desmarais*, enfin que la maladie a quitté l'Académie, où elle a régné presque depuis votre arrivée. Je souhaite fort qu'elle n'y fasse pas de nouveaux ravages.

Vous me marqués en même temps que le s^r^ *Gauffier*, dont vous avez sondé les dispositions relativement à son séjour à Rome pendant cet été, désire au contraire y passer, après son tems finy, une sixaine de mois. Je serai ravi que sa santé se soutienne bien l'été prochain. S'il le supporte, il y a lieu de croire qu'il pourra, sans danger, y passer l'hyver suivant, qui est beaucoup moins dangereux que l'été, étant comme le printemps de ce pays-cy; mais je vois qu'en me proposant le moyen de lui donner cette prolongation vous n'avez pas reçu deux de mes lettres, l'une par laquelle j'accorde au s^r^ *Caraffe* le temps que le s^r^ *Drouais* avoit

encore à passer à Rome, et l'autre par laquelle j'ai accordé une place de pensionnaire au s[r] *Gounot*. Je ne pourrai prendre de résolution sur l'objet du s[r] *Gauffier* qu'après le jugement des deux Académies, qui, peut-être, me fourniront trois sujets à envoyer à Rome; il faut, d'ailleurs, voir comment sa santé se comportera pendant cet été. Par votre lettre du 19 mars, vous me faites part du projet formé par les pensionnaires d'élever un petit cénotaphe à la mémoire de leur camarade. Ce projet fait honneur à leur sensibilité et à leur manière de penser sur son talent; je suis loin d'y mettre obstacle. Ce petit monument me paroît simple et de bon goût.

Je vais maintenant vous répondre sur l'article du docteur Martelli. J'ai pris sur cela les informations convenables de vos prédécesseurs, et en voici le résultat : l'Académie a des obligations à ce médecin pour les soins qu'il y a donnés pendant la maladie ou les infirmités du docteur La Boissière; je sçais qu'en général les pensionnaires lui avoient donné leur confiance, et, peut-être, par toutes ces considérations, aurois-je disposé en sa faveur de la place vacante sans les recommandations de M. le Cardinal, appuyées du suffrage du premier médecin de Sa Sainteté; mais la chose est faite actuellement, et tout ce que je puis faire en ce moment est de donner à M. le docteur Martelli une marque d'estime par un petit présent. J'ai pensé pouvoir le porter à 50 écus romains; sur quoi vous voudrez bien voir, d'après la connoissance que vous serez à portée de prendre sur ce médecin, ce qui convient mieux, ou de les lui remettre en nature, ou en un présent, composé des choses qui, dans le pays, se donnent le plus honnêtement. Je vous laisse sur cela faire ce que vous jugerez le plus convenable.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8912.** — Note sur la réclamation du docteur Martelli.

21 avril 1788.

D'après ce que mandent MM. *Vien* et *Lagrenée*, il me semble que, à la rigueur, la réclamation du docteur Martelli n'est nullement fondée. Il a fait, soit de bonne volonté, soit par arrangement avec le docteur La Boissière, le service de l'Académie

pendant quelques-unes des dernières années de ce médecin. Il avoit, à la vérité, des vues sur sa succession. Mais la sollicitation de M. le Cardinal de Bernis et celle de M. Saliceti l'ont procurée à M. Cremadell; il a d'ailleurs été payé des soins extraordinaires donnés au s[r] *Labussière* qui avoit confiance en lui.

M. *Vien* termine son compte-rendu sur cet objet par dire qu'il pense que Monsieur le Comte pourroit, attendu le mérite de ce médecin et les soins qu'il a donnés, quoique fondées sur une fausse espérance, lui donner une gratification qu'il lui laisse arbitré.

J'aurois souhaité que, connoissant le local, il eût mis Monsieur le Comte plus à même de le décider.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8913**. — Ménageot a d'Angiviller.

Le 23 avril 1788.

Monsieur le Comte, — Dans ma dernière lettre du 16, j'ai eu l'honneur de vous faire part de la maladie du s[r] *Corneille;* elle n'annonçoit pas encore de danger; mais, aujourd'huy, elle est au point de donner les plus grandes inquiétudes. Sa fièvre a pris un carractère de putridité et d'inflammation dont les médecins augurent très mal; il a été saigné huit fois, son sang est très mauvais; il a un transport affreux toutes les nuits; l'on va essayer les vessicatoires, peut-être cela produira-il un bon effet; il vient d'être confessé, et il est vivement affecté de l'idée de sa fin.

J'ai appellé le docteur Mora pour suivre sa maladie conjointement avec le médecin de l'Académie. C'est une situation bien cruelle pour moi. Je ne puis vous exprimer, Monsieur le Comte, la peine que cela me cause; je ne m'attendois guère, lorsque vous me fîtes l'honneur de me proposer le directorat de l'Académie de Rome, à débuter dans cette place par tous les désagréments que j'éprouve, et je ne peut pas me défendre de la tristesse affreuse que cela me cause. Enfin, on me fait encore espérer de la force de ce jeunne homme; cette semaine-ici décidera de son sort. On n'a rien négligé pour prévenir la malignité de cette terrible maladie, et je n'ai pas cessé de lui donner tous mes soins, mais je tremble que tout cela ne soit inutile; je recommande à ses camarades de ne pas trop rester dans sa chambre, car ces maladies se

communiquent ici très facilement; pour moi, je ne crains rien de tout ce qui pourroit m'arriver.

Le s[r] *Desmarais* est entièrement rétabli, ainsi que le s[r] *Gauffier*.

Le s[r] *Fabre* m'a fait voir une académie peinte, dont j'ai été fort content; ce jeune homme fera honneur à la pension; il est vivement affecté de l'état de son compagnon de voyage, le s[r] *Corneille*, et je crains que cela ne prenne sur sa santé, malgré tout ce que je fais pour détourner ses idées sombres, dont il est sans cesse occupé.

M. le comte de Vaudreuil est parti dimanche dernier pour Venise, regretté généralement de tout Rome, et particulièrement de M. le Cardinal de Bernis, qui s'étoit lié avec lui de la plus tendre amitié. Il ne se portoit pas très bien en partant, mais j'espère que le changement d'air et le mouvement du voyage lui fera du bien.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8914.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

A Versailles, le 26 avril 1788.

Le projet, Monsieur, de M. *Subleyras* pour pratiquer dans l'ancien appartement des Veuves, au palais de l'Académie, deux atteliers de peintre m'ayant été remis sous les yeux, ainsi que les observations contenues en votre lettre du 28 février dernier, j'y ai donné mon consentement, et, en conséquence, je vous autorise à y faire travailler. Je désire, en effet, beaucoup, et je crois fort essentiel, pour la bonne manutention de l'Académie, que les artistes pensionnaires du Roi ne soient pas obligés d'avoir des atteliers hors du palais. Si je n'ai pas fait entrer cela parmi les différents articles du nouveau règlement de l'Académie, c'est que cela m'a échapé; mais mon intention est bien précise à cet égard pour le tems auquel il y aura moyen de mettre cet article à exécution.

Je conçois facilement votre sensibilité à la perte d'un sujet qui promettoit autant que le faisoit le s[r] *Drouais*. Je n'ignorois pas entièrement qu'à son talent il joignoit un caractère peu propre à le faire aimer de ceux qui couroient la même carrière. Ce n'en est

pas moins une perte pour l'École françoise. Il n'est point étonnant que les soins que cet événement vous a occasionnés ayent influé sur votre santé. Sans doute le repos et la belle saison à laquelle vous touchés vous remettront entièrement.

Vous avés fort bien fait de faire terminer, et promptement, par le s^r *Potain* fils, la copie à laquelle travailloit le s^r *Drouais*, qui étoit presque finie, car il ne faut pas abuser de la complaisance qu'a eue le connétable Colonne de laisser déplacer ce tableau de sa gallerie. Je vois avec plaisir que vous me dites beaucoup de bien du s^r *Potain*, car j'en veux beaucoup à son père.

M^me Drouais vous écrira sans doute, ou plutôt vous fera écrire, relativement aux effets de son fils. Par ce que vous me marqués, je vois qu'il ne s'apprêtoit pas à revenir sitôt en France.

J'ai vu par votre dernière lettre que vous avez installé le s^r *Caraffe* et que, quoique vous ne le connussiez pas, vous en aviez ouï parler d'une manière avantageuse, sentiment que sa vue a confirmé. Je consens qu'il achève son tableau dans l'attelier qu'il avoit, puisqu'il n'y en a pas dans l'Académie à lui donner, mais à condition que cela ne portera aucun préjudice à ses exercices académiques.

J'approuve fort que vous ayés gardé l'Académie peinte par feu le s^r *Drouais*, et représentant *Philoctète,* pour entrer dans l'exposition prochaine des ouvrages des pensionnaires. Quand vous l'aurez envoyée ici, avec le tribut annuel des jeunes artistes, je la ferai passer à M^me Drouais.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### **8915.** — SUJETS PROPOSÉS PAR MM. LES ARTISTES POUR LE SALON DE 1789.

1^er mai 1788.

M. *Ménageot :* Ses occupations à Rome et les maladies de plusieurs pensionnaires ne lui ont pas permis encore de déterminer son sujet, qui est à son choix.

Archives nationales, O¹ 1920.

**8916.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 30 avril 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai voulu attendre jusqu'à l'instant du départ du courrier pour vous donner des nouvelles plus fraîches de l'état du s[r] *Corneille*. Ce pauvre jeune homme ne donne un peux d'espérance que depuis ce matin. Il a été saigné onze fois; on lui a appliqué les sinapismes, les vessicatoires, mais tout ce qu'il a été possible de faire n'a pu détourner l'humeur qui s'est porté à la tête.

Dimanche au soir, après avoir reçu le bon Dieu et l'extrême-onction, il a resté dans les convulsions de la mort pendant toute la nuit; le lundi, il a donné quelques signes de connoissance qui ont paru une résurrection. Les médecins ont essayé de lui donner de la neyge et quelques cuillerées de vin, qu'il n'a pas rendu, car, jusque-là, il n'avoit rien pu garder de ce qu'on lui donnoit. La connoissance lui est revenue petit à petit; hier, mardi, il a eu une abondante évacuation, a beaucoup transpiré et a dormi près de deux heures. La nuit a été mauvaise; ce matin, le pouls étoit meilleur, et les médecins m'ont dit qu'ils avoient un peux d'espérance.

Je suis resté une heure auprès de lui; j'ai trouvé ses idées nettes et j'ai tâché de lui rendre l'espérance et de le rassurer sur son état, dont il sent tout le danger. A midi, il a eu encore des mouvements de convulsions très violents; je descens de chez lui à l'instant et l'ai trouvé un peux plus calme; c'est une maladie bien extraordinaire et dont le fil a échappé plusieurs fois aux médecins qui disent qu'ils n'ont jamais rien vu de semblable.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur le Comte, la tristesse et la peinne que ce spectacle affligent porte dans mon âme. Je ne crois pas que jamais personne, dans la position où je suis, ait éprouvé autant de tourment et de chagrin dans l'espace de six mois; il n'y a pas d'exemple d'un malheur semblable.

Je voudrois bien pouvoir vous donner de bonnes nouvelles le courrier prochain. J'ai quelques espérances, mais elles sont bien foibles. Ma tête me fait un mal affreux; je ne vois pas ce que j'écris.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8917.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 7 mai 1788.

Monsieur le Comte, — Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire la lettre que je viens de recevoir, du 21 avril, vous n'aviez pas ancore reçu la nouvelle de la maladie du s[r] *Corneille.* Je suis bien loin d'être sans inquiétude sur le sort des pensionnaires; ce pauvre jeune homme est toujours dans un état qui laisse peux d'espérence, quoiqu'il ait eu quelques jours de mieux pendant la semaine dernière; mais il y a un principe d'humeur que les médecins ne peuvent pas parvenir à vaincre; il éprouve d'un moment à l'autre des mouvements de convulsion et de transport qui font frémir; il faut quatre personnes pour le tenir. C'est une maladie bien cruelle et bien difficile à soigner; il y a trois personnes pour le garder et qui se relèvent alternativement; on ne conçoit pas qu'il ait encore autant de forces après tout ce qu'on lui a fait. Il est impossible d'apporter plus de soin que l'ont fait les docteurs Mora et Cromadel pendant cette maladie; ils sont venus jusqu'à quatre fois par jour; enfin, si l'on pouvoit le sauver! Mais je crains bien que les chaleurs, qui commencent à être très fortes, ne rendent tous nos soins inutiles. Il y a une telle malignité dans sa fièvre, et l'air qu'il exale de son lit est si mauvais que j'ai toutes les painnes du monde à trouver des gardes qui veulent rester près de lui; les médecins même en ont été affectés, et je l'éprouve moi-même; toutes les fois que je sors de sa chambre, mes douleurs de tête sont beaucoup plus violentes.

Le s[r] *Persier*, architecte, est depuis hier dans son lit avec la fièvre; je tremble que ce ne soit encore le principe d'une maladie; il avoit commencé ses études de la colonne Trajanne, je voudrois bien qu'il fût bientôt en état de les continuer.

Il est bien vrai, Monsieur le Comte, que j'ignorois encore la nomination du s[rs] *Caraffe* et *Gounaud* lorsque je vous ai parlé de prolongation pour le s[r] *Gauffier*. Vous déterminerez dans le tems, celon son état et les circonstances, ce que vous voudrez bien faire pour cet artiste intéressant et dont la santé chancelante m'inquiète toujours.

Le courrier n'étant arrivé que fort tard, je n'ai pu voir encore le docteur Martelli; je lui ferai part de vos dispositions à son égard, et je suis décidé à lui donner en argent la somme que vous lui

accordez, persuadé que cela lui fera plus de plaisir que de tout autre manière; au reste, je ne négligerai rien, Monsieur le Comte, pour lui offrir cette marque d'estime de votre part avec toute la grâce que vous voulez bien y mettre.

M. de Montucla m'annonce, pour le courrier prochain, une réponse décisive pour les ateliers auxquels il faudroit travailler dès à présent pour qu'on pût les occuper l'hiver prochin.

Ma santé est toujours souffrante, et j'ai bien mal aux yeux; je n'avois pas besoin de ce surcroît de painne.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8918.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 7 mai 1788.

... Il y a eu encore une émeute à Pistoye et dans les environs, appaisée par la prudence du grand vicaire de l'évêque de cette ville. Le peuple de cette partie de la Toscane ne veut plus entendre dire la messe en langue vulgaire ni réciter en italien les prières de l'Église, qui se fesoient de tout temps en latin. Ce pauvre peuple s'est crû excommunié s'il persistoit à changer les anciens usages. Le vicaire général de Pistoye a ordonné aux curés de s'en tenir à l'ancien rit, et le tumulte a cessé; le grand-duc a approuvé sa conduite. Quelques curés de campagne ont été fort maltraités par le peuple.

Il y a eu aussi une espèce d'émeute à Velletri, dans notre voisinage, occasionnée par le déplacement d'une statue de la Vierge. On aura beau faire, le peuple ne sera jamais philosophe!...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 908, fol. 27. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**8919.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Le 26 may 1788.

Comme vos dernières lettres, Monsieur, ne contiennent pour la plus grande partie que des réponses aux miennes, avec les détails de la maladie du s[r] *Corneille*, j'en attendois l'issue pour vous

répondre. Votre dernière m'informe que les choses sont toujours dans un état à vous laisser flotter entre l'espérance et la crainte, quoique celle-ci soit encore de beaucoup la plus forte.

J'ai vu par surcroît, dans cette dernière, que le s[r] *Percier* vient de tomber malade, et qu'il est à craindre que sa maladie ne prenne un caractère grave.

Je prends part à votre position, qui est en effet triste, le commencement de votre directorat ayant été marqué par de si fâcheux événemens.

Vous aurez eu probablement la visite d'un fils de M. *Cazanove*, qui, suivant une lettre de sa mère, est parti tout à coup de Paris pour Rome, entraîné, à ce qu'elle me dit, par le désir de cultiver la peinture. Elle me prie de vous le recommander, ce que je ne puis faire encore que foiblement, ne connoissant d'aucune manière le sujet, ni quant aux dispositions pour l'art, ni quant à la conduite. Je ne puis, toutefois, refuser à la sollicitude d'une mère de vous charger d'abord de prendre des renseignemens sur son compte, de sçavoir s'il se conduit bien, et quel est le degré de talent auquel il est parvenu. S'il ne s'étoit pas encore présenté à vous, il aura sûrement vu quelqu'un des pensionnaires, par le moyen duquel vous pourrez le mander. D'après ce que vous me marquerés sur cela, je verrai jusqu'à quel point je suis dans le cas de prendre intérêt à ce jeune artiste.

Vous connoissez les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8920. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 4 juin 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai toujours de bonnes nouvelles à vous donner de l'état du s[r] *Corneille* qui n'éprouve que de léger ressentiment dans sa convalaissence; il ne peut pourtant pas encore se soutenir et, malheureusement, les chaleurs qui sont déjà excessives ne contriburont pas à lui rendre des forces; mais enfin, avec beaucoup de soins et de tems, j'espère qu'il se rétablira tout à fait.

Le s[r] *Percier* est occupé du travail de la colonne Trajanne qui lui a été ordonné; c'est une chose bien pénible, bien dangereuse et qui coûtera beaucoup. Il vient d'y arriver un malheur affreux;

le *pontarole*, qui étoit chargé d'établir les échafauds, au moment qu'il venoit de finir son ouvrage, a voulu descendre par une corde; le pied lui a manqué; le malheureux est tombé et s'est fracassé la tête sur l'angle du piédestal; il n'a survécu que huit heures et est mort ce matin; ce pauvre homme se réjouissoit d'avoir fini son ouvrage, et sa femme étoit là, au moment de sa chûte. Cela me fait une painne affreuse; il semble que tout ce qui a rapport à l'Académie reçoit l'empreinte du malheur depuis que je suis ici; il n'y a jamais eu d'exemple de pareille chose. Je recommande bien au s^r *Percier* de prendre les plus grandes précautions; mais, avec cela, je ne serai tranquille que lorsqu'il aura fini ce dangereux ouvrage.

Il faut qu'il descende dans des paniers de l'angle du chapiteau pour se mettre sur un échafaut mouvant, suspendu par des cordes, et qu'il dessine de là le dessous du chapiteau; ensuite qu'il descende tout le long pour mesurer la colonne et prendre tous les détails qu'on lui a demandé. Je ne crois pas qu'on ait jamais demandé un ouvrage plus difficile et plus embarrassant : c'est sans doute ces difficultés qui ont empêché *Desgodets* de la mesurer, lui qui a mesuré avec tant de soin tous les monuments de Rome.

Les chaleurs ici sont déjà extraordinaires; il y a une grande quantité de malades et surtout de gens qui deviennent fous. Je n'ai reçu aucunes nouvelles du s^r *Gounaud* et je ne sais s'il est parti de Paris.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 8921. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 11 juin 1788.

Monsieur le Comte, — Dans votre lettre du 26 mai, vous me recommandez le fils de M. *Casanova*, qui est depuis peu à Rome. Je n'avois pas encore vu ce jeune homme; il est venu ce matin m'apporter une lettre de sa mère qui voudroit bien que le parti un peu violent qu'il a pris pût tourner à son avantage; il est encore bien peu avancé, ne s'étant jusqu'ici occupé du dessin que comme délassement. J'ai trouvé dans ce qu'il m'a fait voir des dispositions et des progrès sensibles pour le peu de tems qu'il est

ici; il faudra voir si cela continue. J'ai pris des renseignements sur sa conduite; on dit qu'il est fort sage, qu'il travaille beaucoup et qu'il n'est occupé que de l'étude. Le s^r^ *Desmarets*, qui est un homme fait et raisonnable, le fait travailler avec lui et lui est fort utile, tant pour son travail que pour le bon exemple qu'il lui donnera pour sa conduite; je feré tout ce qui dépendera de moi pour rendre service à sa mère en secondant les dispositions de ce jeune homme et tâcher d'en faire quelque chose; il est malheureux qu'il s'y soit pris aussi tard et qu'il n'ait pas eu un peu plus de préparation avant de venir ici; mais, si il est véritablement appelé par la nature, il peut encore devenir un peintre.

Vous vairez, Monsieur le Comte, par mes précédentes lettres, que le s^r^ *Percier* se porte bien à présent; il travaille toujours à la colonne Trajanne. L'Académie aura le monument dessiné et mesuré dans une grande perfection, et l'on pourroit un jour en enrichir le bel ouvrage de *Desgodets*, qui n'en a point fait mention. J'ai engagé le s^r^ *Percier* à joindre aux différents desseins qui lui ont été demandé des détails de ce monument, celui de l'échafaud qui a été construit à cet effet et qui est fort ingénieux.

Comme il avoit été question à l'Académie d'architecture qu'on n'exigeroit plus des projets des pensionnaires architectes, parceque cela leur prenoit une grande partie de leur tems et qu'elle a demandé au s^r^ *Percier* la restauration de la colonne Trajanne, je désirerois savoir si il y a eu un nouveau règlement fixé sur cela, et si, à l'avenir, l'Académie désignera au pensionnaire la restauration qu'il devra faire pendant son séjour à Rome, ou s'il la choisira lui-même, en faisant part de son idée au Directeur. Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien m'apprendre votre détermination sur cela. Le s^r^ *Fontaine* étant près de sa dernière année, il seroit bon qu'il commençât à s'occuper de sa restauration.

Le s^r^ *Corneille* continue à se rétablir tous les jours; il commence à marcher tout seul dans sa chambre, et enfin il n'y a plus personne de malade. Je vous prie, M. le Comte, de vouloir bien me laisser savoir si les dépenses faites pour les ateliers et les réparations de l'appartement qui est au-dessus doivent être portées dans le compte des autres dépenses du quartier, ou si je dois en faire un article à part comme dépenses extraordinaires.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8922.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 16 juin 1788.

Votre précédente lettre, M., m'avoit donné de nouvelles inquiétudes sur le sort du s[r] *Corneille*, qui paraissoit éprouver une rechute qui devoit lui être fatale. J'ai donc été charmé d'apprendre par votre dernière qu'il est enfin hors de danger; il m'est superflu de le recommander à vos soins.

En me marquant que le s[r] *Fabre* vient de terminer une académie dont vous croyez que l'on sera content, vous me demandez pour lui la permission de faire un tableau d'une esquisse qu'il a faite de trois figures, pour le joindre à sa figure d'académie qu'il doit exposer à la Saint-Louis. Dès que vous pensez qu'il est dans le cas de cette grâce et qu'elle peut lui être utile, j'y donne volontiers mon consentement.

Je vous ai marqué, dans ma précédente, mes réflexions sur le sujet que vous vous proposez de traiter dans votre grand tableau pour le Sallon. Avant de fixer votre choix sur ce sujet, vous faites bien de voir s'il ne s'en présente pas à votre esprit quelques autres plus faciles à traiter, vu la disette de modèles femmes où vous êtes à Rome. Je verrai très volontiers les nouvelles idées qui vous surviendront sur cela.

J'avois appris par votre précédente le succès qu'a eu chez M. le Cardinal un tableau fait par le s[r] *Saint-Ours*, et qui représente les cérémonies des mariages des Germains. J'en suis charmé et je ne puis que voir avec plaisir tout ce qui annonce qu'il se forme des peintres qui promettent de faire un jour honneur à l'École françoise; le sujet m'en paroît bien choisi et propre à faire de l'effet.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8923.** — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 18 juin 1788.

M. le Comte, — Par votre dernière lettre du 2 juin[1], vous m'autorisez à donner au s[r] *Corneille* la permission d'aller passer quelques jours à la campagne, ce qui s'arange parfaitement avec l'avis des médecins qui lui ont, en effet, conseillé d'aller y passer quelque tems pour respirer un air plus sain et reprendre ses

forces. Il vous prie, Monsieur le Comte, d'agréer les sentiments de sa respectueuse reconnoissence pour cette marque de vos bontés, dont il profitera aussitôt qu'il aura repris des forces suffisentes.

Le s^r^ *Percier* est toujour occupé à ses études de la colonne Trajanne, qui, j'espère, seront terminées au commencement du mois prochin. Je suis fort aise que cet ouvrage touche à sa fin; d'abord, parceque cela me mettra hors d'inquiétude sur son compte, et ensuite pour être délivré des persécusions continuelles des conservateurs du Capitole, qui ne cessent de me solliciter pour faire finir cet ouvrage, comme s'ils craignoient qu'on emportât la colonne. Ils ont exigé qu'il y eût toujours un commis de leur bureau, nommé à cet effet, pour veiller à ce qu'on n'endomage point ce monument; il est impossible qu'il y arrive la moindre chose après tous les soins que j'ai pris pour cela.

J'ai fait commencer le travail des ateliers, et on ne le quittera pas. Je désirerois bien, Monsieur le Comte, que vous eussiez la bonté de m'autoriser à faire en même temps les réparations les plus urgentes pour le reste du palais, dans le plan que j'ai eu l'honneur de vous envoyer au sujet de ces réparations. Cela se feroit en même temps et n'embarrasseroit pas le palais une seconde fois; je ne ferois faire absolument que les choses indispensables dans les réparations et dont quelques-unes tiennent à ce qui se fait à présent.

Permettez-moi, M. le Comte, de vous témoigner ma reconnoissance et de vous faire tous mes remerciments de la bonté que vous avez de prendre part à mes peinnes et de l'intérêt que vous voulez bien me témoigner, ainsi que du bon conseil que vous me donnez relativement au sujet que j'avois choisi et dont j'ai eu l'honneur de vous faire part. Je suis bien de ce sentiment, et vous vairez par mes précédentes lettres que je ne suis pas entièrement fixé et qu'il me paroît en effet fort difficile. Je m'occupe de mon tableau de *Brutus* et en même temps de me fixer à un sujet; il est bien difficile de trouver un sujet simple, neuf, suceptible d'intérêt et d'expression, où il n'y ait pas de poignard, de sang et de mort, et qui offre en même temps de belles parties pour l'étude. Voilà ce que je voudrois trouver.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Comme plusieurs autres, cette lettre manque au dossier.

### 8924. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Le 30 juin 1788.

Je réponds à la fois, M., à vos deux dernières lettres des 4 et 11 du courant, par la première desquelles vous m'informez, ainsi que par la seconde, de la continuation du rétablissement du s^r *Corneille*. Vous m'apprenez, en même temps, le funeste accident arrivé à l'ouvrier qui avoit établi le pont volant de la colonne Trajane pour mettre le s^r *Percier* en état de remplir la tâche que l'Académie d'architecture lui a demandée. Je suis bien fâché que cet ouvrage soit aussi périlleux que vous me le représentez; il est probable que si l'Académie l'avoit présumé, elle ne l'auroit pas demandé, et probablement aussi je m'y serois refusé, si j'en avois été plutôt prévenu. Vous ne sauriez trop recommander à ce pensionnaire toute la circonspection possible pour ne point courir de risque.

Je profite de cette occasion pour vous dire qu'en effet l'Académie d'architecture m'a fait des représentations sur le peu d'utilité qu'il y avoit, et pour elle, et pour les pensionnaires architectes, à les occuper pendant une grande partie du temps qu'ils passent à Rome à quelque grand et gigantesque projet pour lequel les connoissances d'un architecte consommé suffiroient à peine. Elle m'a donc demandé de changer à cet égard la nature du tribut que chaque pensionnaire doit pour le temps de son séjour à Rome, et de l'autoriser à demander, par mon entremise, à chaque pensionnaire un ouvrage particulier, comme un dessin exact de quelque monument qui lui manque, avec tous ses détails. Cet ouvrage, au reste, n'est pas au choix de l'architecte; mais l'Académie d'architecture doit, d'après la connoissance qu'elle a eu occasion d'acquérir du genre particulier de talent du pensionnaire architecte, faire choix de ce sujet, m'en adresser le programme pour vous être envoyé, et par vous remis à ce pensionnaire. Je crois vous avoir déjà marqué ces détails; il me paroît, au surplus, que l'Académie a jugé le temps du s^r *Fontaine* trop avancé pour le charger d'un ouvrage semblable, et qu'il seroit le dernier des pensionnaires architectes qui fourniroit son tribut sur l'ancien pied.

Le s^r *Gounod* doit être parti de Paris, il y a même déjà quelque

temps, c'est-à-dire au moins six semaines; je suis étonné que vous n'en ayiez encore aucune nouvelle.

Votre dernière lettre m'a informé de la visite que vous a faite le s^r *Casanova* fils. Je vois, par le compte que vous m'en rendez, qu'il n'est pas encore beaucoup avancé, mais qu'il est fort rangé et fort assidu au travail. J'en suis charmé. Il seroit, à la vérité, à souhaiter pour lui qu'il fût arrivé à Rome plus avancé; mais peut-être que la persévérance à l'étude et l'ardeur que la vue de tant de chefs-d'œuvre doit inspirer lui feront regagner le temps perdu.

Je ne vois pas de moyen de payer les dépenses faites pour réparations et ateliers nouveaux qu'au moyen de vos états de quartiers, où vous porterez les montants des mémoires de ces ouvrages après qu'ils auront été réglés et arrêtés par l'architecte de l'Académie, car ils ne sont pas susceptibles des formalités prescrites pour les mémoires d'ouvrages faits en France dans les bâtiments du Roy, qui ne peuvent être mis en paiement qu'après certification des inspecteurs, vérification des experts et règlement des intendants de l'administration. Ces ouvrages devront donc faire l'objet d'un chapitre particulier intitulé : *dépenses extraordinaires*, à l'appuy desquels sera envoyé le mémoire arrêté.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

*P.-S.* — Je m'occupe de l'objet de votre lettre particulière.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8925. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 2 juillet 1788.

M. le Comte, — Par votre dernière lettre du 15 juin, vous m'autorisez à permettre au s^r *Fabre* de faire le petit tableau qu'il avoit projetté et qui ne peut être qu'une bonne étude. Je lui ai donné cette permission qui lui a fait beaucoup de plaisir, et pour laquelle il vous prie, Monsieur, d'agréer ses respectueux remerciments. Je serais bien aise que son tableau pût être fait pour la Saint-Louis, à l'époque de l'exposition que je voudrois rendre la plus intéressente possible. Je ferè tout ce qui dépendra de moi pour donner de la publicité et de l'importance à ce concours, pour y attirer la meilleure société de Rome et tâcher qu'il soit

mieux composé et plus nombreux que celui de l'année dernière.

C'est un grand objet d'émulation pour les pensionnaires, qu'il importe d'entretenir pour leur faire faire des efforts en tâchant de se surpasser mutuelement.

Le s[r] *Gauffier* travaille toujour à son tableau tant que sa santé lui permet, car elle n'est que momentanée et il est toujours bien chancellant, ce n'est qu'à force de soin et de régime qu'il parviendra à se soutenir.

Le s[r] *Corneille* est tout à fait rétabli; le désir de commencer sa figure d'académie, joint à la crainte du danger des grandes chaleurs à la campagne, et un peu de celle de s'ennuyer, n'entendant point du tout la langue, le déterminera à remettre ce petit voyage à la belle saison, et je crois qu'il lui sera plus profitable dans ce tems.

Le pauvre s[r] *Percier* a ancore eu une attaque de fièvre qui l'a tenu dans son lit pendant huit jours, ce qui a suspendu ses travaux de la colonne Trajanne; heureusement, il avoit terminé ce qu'il y avoit à faire au chapiteau et au corps de la colonne, en sorte qu'on défait le grand échafaud et qu'il n'aura plus à faire que les faces du piédestal, où il sera beaucoup moins exposé. Avec cela je lui ai défendu d'y travailler encore de quelques jours, pour attendre un temps plus doux et qu'il soit bien rétabli.

Il fait depuis huit jours des chaleurs dont on n'avoit pas d'idée à Rome[1]; le 31 surtout, veille de la Saint-Pierre, a été insuportable. Le jour n'a paru que très tard et le ciel étoit caché par une espèce de fumée ou de poussière brûlente dont on étoit suffoqué. De ma vie je n'avois éprouvé rien de semblable. Les Romains étoient dans l'attente d'un tramblement de terre; on n'a pas manqué de dire qu'il y avoit eu quelque grande éruption au Vésuve et que s'étoit un châtiment de Dieu, de ce que le roy de Naples n'a pas envoyé à Saint-Pierre cette année, comme de coutume, la *chinea*[2], en forme de tribut pour l'investiture du royaume de Naples.

Cela fait la grande affaire de Rome, et le Pape en est vivement affecté. Le jour même que la cérémonie devoit se faire, après avoir dit l'office, il a prononcé un très beau discours au pied de la chaire de Saint-Pierre, au milieu de tous les cardinaux et en présence de tout le peuple. Après avoir dit que le jour qui avoit été jusqu'ici une époque de triomphe pour Rome et pour l'Église étoit changé en un jour de deuil, il s'est étendu sur la justice de ses

droits, sur la sainteté du serment; enfin, il a fini par accorder trois mois de délai, avant de se déterminer au parti qu'il auroit à prendre si l'on persistoit au refus.

On dit que ce discours est véritablement une très belle chose, qu'il est d'une grande force et en même tems très mesuré; il l'a prononcé avec un enthousiasme et une véhémence dont on n'a pas d'idée.

Au reste, l'éruption ne s'est point du tout confirmée; c'eût été une circonstence importente et dont on n'auroit pas manqué de profiter avec un peuple superstitieux et fanatique.

J'imagine que M. le comte de Vaudreuil doit être à présent bien près de Versailles; je désire bien, Monsieur le Comte, qu'il vous parle de l'état où il a trouvé les arts à Rome, et, en tout, de l'effet que lui a fait ce pays ici. Il en conservera sûrement un souvenir agréable, car on ne peut pas être mieux accueilli et plus généralement regretté.

J'espère que l'air des lieux qu'habitent ses amis lui randra la santé.

Je souffre toujour de mes yeux qui sont excessivement foibles, et cette inconcevable chaleur m'a fait beaucoup de mal.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Effectivement, d'après les nouvelles de Naples, du 15 juillet, on ne se souvenait pas d'avoir éprouvé de pareilles chaleurs et, comme trait caractéristique, la *Gazette* rapporte qu'en Calabre, pendant plusieurs jours, soufflèrent des vents si brûlants que les habitants furent obligés de se plonger dans l'eau et d'y rester pour pouvoir supporter cette température.

2. La haquenée dont il est si souvent question dans la correspondance. Le roi de Naples, en supprimant la présentation de la haquenée du Saint-Siège avait envoyé, comme d'habitude, une somme de 7,155 écus d'or à la Chambre apostolique, qui la refusa; d'où protestation du roi de Naples qui déclara que l'envoi de cette somme était une aumône volontaire à titre de dévotion pour les SS. Pierre et Paul, et non un tribut; cette affaire donna lieu à un échange de notes.

## 8926. — BERNIS A MONTMORIN.

Albano, 9 juillet 1788.

Je crois, Monsieur, devoir vous informer de la mort du Père Jacquier, de l'ordre des Minimes, né à Vitri-le-François, lecteur

émérite de théologie à la Sapience, célèbre mathématicien, qui, depuis plus de cinquante ans, a fait à Rome grand honneur à la nation, aux sciences et aux lettres. Il est mort le 3 de ce mois, à dix heures du soir.

Ce savant, membre de presque toutes les Académies de l'Europe, avoit : 1° à titre de pension du Roi, cent écus romains, ou 600 livres annuellement; il touchoit cette pension de six en six mois. Par conséquent, ayant touché six mois, c'est-à-dire cinquante écus romains au trente et un mars de cette année, et étant mort dans les premiers jours de juillet, il revient vingt-cinq écus à sa succession, pour les trois mois d'avril, mai et juin qu'il n'a pas touché.

2° Le Père Jacquier avoit à titre de gratification annuelle (que Sa Majesté lui accorda en survivance du feu Père Le Sœur) 1,000 livres, c'est-à-dire cent quatre-vingt-dix écus romains par an. Il touchoit cette gratification de six mois en six mois; les premiers six mois de l'année courante lui ont été payés le vingt-sept juin dernier et il en a signé le reçu.

Je croirois, Monsieur, manquer à la justice si, à la vacance de la pension et gratification dont jouissoit le Père Jacquier (et qui ne l'ont pas empêché de mourir dans la plus grande pauvreté, parce qu'il n'étoit pas dans sa nature de rien refuser de ce qu'on lui demandoit, je ne vous suppliois pas de mettre sous les yeux de Sa Majesté les longs et bons services de M. Bernard le père, qui, depuis trente-sept ans, remplit ici les fonctions de secrétaire interprète et de secrétaire de légation, aimé et estimé de tout le monde. La petite succession du P. Jacquier vous offre un moyen de venir au secours de ce bon et utile serviteur du Roi, dont le fils remplit avec distinction, non seulement la place d'auditeur de la protectorerie des Églises de France à Rome, mais travaille sous moi avec beaucoup d'intelligence, depuis plusieurs années, sur les affaires. Vous ne sauriés me faire un plus grand plaisir, Monsieur, que de récompenser de mon temps les très anciens services d'un père de famille que j'estime avec tout le monde et que j'aime de tout mon cœur.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 908, fol. 230. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8927. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 16 juillet 1788.

Monsieur le Comte, — Je me hâte de vous tranquiliser sur les craintes que vous me temoignés dans votre lettre du 30 juin, au sujet du s^r *Percier*, pour son opération de la colonne Trajanne; il a absolument fini tout ce qui pouvoit l'exposer et est à présent occupé à terminer les faces du pieddestal qui lui donne beaucoup d'ouvrage. Comme il fait excessivement chaud et que ce pensionnaire a eu plusieurs attaques de fièvre depuis peu, dont il n'est pas encore bien remis, je ne le laisse travailler que le grand matin, et le soir; il est nécessaire qu'il observe le plus grand ménagement dans cette dangereuse saison.

Votre détermination, Monsieur le Comte, sur l'objet des immances projets que l'on exigeoit des pensionnaires architectes, sera d'un grand avantage pour eux; ils ne perderont plus un tems précieux à faire à Rome des projets que l'on peut faire partout. J'en ai fait part au s^r *Fontaine,* qui va profiter du tems que cela lui laisse pour faire les études de sa dernière année. A l'avenir, j'attendrai vos ordres, Monsieur le Comte, pour désigner à chaque pensionnaire dans cette classe le tribut qui lui sera demandé.

Le s^r *Gounaud* est arrivé hier en bonne santé, avec le s^r *Coiny*, pensionnaire de Madame comtesse de Provence; j'ai installé le s^r *Gounaud* dans son logement. Le nombre des pensionnaires à présent est de treize, parmi lesquels il y a sept peintres. L'on travaille toujours aux deux atteliers; après ce temps icy il n'y aura plus de raison pour que les pensionnaires ayent d'autre habitation que le palais de l'Académie, ce qui étoit une chose bien essentiele et bien nécessaire au bon ordre de cette maison icy.

J'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint le compte du dernier quartier; j'auré soin, conformément à vos intentions, de faire un chapitre à part dans le compte prochin pour les réparations et les atteliers.

Vous avez eu la bonté, M. le Comte, de me témoigner le désir de savoir le sujet que j'aurois en vue pour remplacer celui de *Psiché.* Voicy celui que j'ai trouvé, qui me paroît intéressant et neuf, que je soumet à vos lumières et à la délicatesse de votre goût.

Méléagre, outré de colhé[re] de ce qu'Alt sa mère, au désespoir de la mort de ses frères qu'il avoit tué, faisoit contre lui les plus affreuses imprécations, se renferme avec sa femme, il refuse de prendre les armes pour deffendre sa patrie. Cependant, les Curittes assiègent la ville; déjà, ils se sont emparé des avenus et des tours; dans cette extrémité, les parens et les amis de Méléagre viennent le suplier de les deffendre. Son père Œnée se met à ses genoux; ses frères se joignent à lui; sa mère, touchée de repentir, le conjure avec larmes; il demeure inflexible et rejette leur suplication. Enfin, la belle Cléopâtre vient se jetter aux pieds de son mari; elle le conjure, le presse, et lui remet devant les yeux tous les malheurs qui accompagnent le sac des villes; cette funeste image touche ce cœur endurci; il demande ses armes.

Il me semble qu'une famille en pleurs qui entoure un jeune héros et tâche de le fléchir doit offrir une scène intéressante; je ferois apercevoir dans le lointain les ennemis qui se sont emparé d'une partie de la ville et se disposent à y mettre le feu. Je crois ce sujet plus varié de nature et susceptible d'une expression plus prononcée que celui que j'avois choisi. J'en ai fait l'esquisse peinte, et si le sujet vous plait, je m'en tiendrai là et je commencerai mes études aussi tos que je serai débarrassé d'une opération que je suis forcé de faire pour ma goutte qui, depuis les grandes chaleurs, se porte continuellement à ma tête et me cause des douleurs martires; il faut en venir à l'aplication des sinapismes et peut-être des vécicatoires, car il n'y a pas d'autres moyen de me débarrasser un peu d'un humeur que tous les autres remèdes ne font que déplacer momentanément et ne diminue point. Ce que j'ai soufert depuis quinze jours ne peut pas s'exprimer.

Permettés-moi, M. le Comte, de vous faire mes respectueux remerciement pour la bonté que vous avés de vous occuper de l'objet dont j'ai eu l'honneur de vous écrire; je ne puis qu'en espérer un heureux succès lorsque vous voudré bien approuver mes raisons et mon vœu sur cela.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8928. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 23 juillet 1788.

J'ai reçu, M., vos deux dernières lettres des 18 juin dernier et 2 du courant. J'apprends le parfait rétablissement du s^r *Corneille*, ce qui me fait plaisir. Je pense qu'il fait bien de ne pas aller à la campagne, que les chaleurs, que vous me marquez être excessives cette année, ne soyent au moins beaucoup diminuées; je m'en remets à votre prudence pour modérer son ardeur pour le travail, sans néanmoins lui laisser perdre son tems.

J'apprends aussi avec plaisir que l'ouvrage dangereux que faisoit le s^r *Percier* est à peu près fini et qu'il en est au piédestal de la colonne, où il n'y a plus de risques à courir. Vous avez bien fait de lui faire suspendre son travail pendant ces chaleurs extrêmes. Vu sa disposition à reprendre la fièvre, il couroit danger de quelque nouvelle maladie grave.

Je ne puis trop approuver vos mesures pour que l'exposition des ouvrages des pensionnaires, qui se fait à la Saint-Louis, soit nombreuse et brillante. Il en résulte un double bien : l'honneur de la nation et une émulation dans les jeunes artistes, capable de leur faire surmonter toutes les difficultés de l'art.

Je vois, au surplus, que vous n'êtes pas encore décidé sur le sujet de votre grand tableau; lorsque vous en aurez trouvé un entièrement à votre gré, je l'apprendrai avec satisfaction, car je désire fort vous voir figurer au prochain Salon, comme vous êtes en état de le faire. J'approuve d'ailleurs beaucoup que vous vous éloigniez des sujets lugubres, trop multipliés dans la plupart des dernières expositions.

Je vais me faire représenter le mémoire relatif aux diverses réparations qui sont nécessaires dans le palais de l'Académie pour donner des ordres en conséquence.

La nouvelle que vous me mandez, savoir le refus du roi de Naples d'envoyer le présent ordinaire de la hacquenée, est une chose intéressante. Quand il y aura des nouvelles de Rome d'une certaine nature, vous me ferez sûrement plaisir de me les mander.

Vous connoissez les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8929. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 6 août 1788.

Monsieur le Comte, — Je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier, parceque j'étois dans mon lit, souffrant horriblement de ma goutte, qui m'a encore livré de terribles assauts depuis quinze jours; il n'y a point de remède que je n'aie tenté, rien que je n'aie mis en usage pour trouver du soulagement, et tout a été inutile. Au moment où j'ai l'honneur de vous écrire, ma tête me fait des douleurs inouïes; je ne crois pas pouvoir attribuer cela au climat de Rome, et, vraisemblablement, j'aurois souffert des mêmes maux partout ailleurs; il est inconcevable que je ne puisse pas trouver de moyen pour détourner et fixer cet humeur qui se porte continuellement à la tête ou à la poitrine. Enfin, il faut subir son sort, et tel est le mien. N'ayez aucune inquiétude, Monsieur le Comte, sur l'événement qui pourroit m'arriver et dont les fréquentes et brusques attaques me menacent; j'ai le plus grand soin que toutes les affaires de l'Académie soient dans l'ordre le plus exact; tant qu'il me restera quelques facultés, elles seront consacrées aux devoirs de la place que vous m'avez confiée, et je m'occupe tous les jours à ce que le lendemain on puisse trouver tout en ordre.

Le s^r *Percier* a fini ses travaux à la colonne Trajanne; il est présentement occupé à mettre ses dessins au net. Nous n'avons, Dieu merci, actuellement aucun malade parmi les pensionnaires, quoique les trois quarts de Rome ait la fièvre.

Monsieur le Cardinal de Bernis, qui est plein de bontés pour moi, désire que j'aille passer quelques jours avec lui à Albano, espérant que cela me ferait du bien; mais il ne veut pas que j'hasarde de faire ce voyage avant le 15 du mois prochin, que les grandes chaleurs seront passées.

Les pensionnaires sont fort occupés de l'exposition qui approche; je désire bien qu'elle leur fasse honneur et je l'espère. Depuis quelque tems l'École françoise l'emporte sur celle de Rome, quoique cette première, ici, ne soit composée que de jeunnes gens. Je les exhorte à redoubler de zèle pour tâcher de ne pas perdre cet avantage et soutenir l'honneur de l'Académie.

Le s^r *Chaudet* vient de finir une petite figure de l'*Amitié* qui m'a fait un grand plaisir; elle est d'une grande simplicité et d'un

style charmant. Ce jeunne artiste a bien profité de son séjour ici et des bienfaits du Roy, en faisant d'excellentes études; il joint à son talent les qualités de l'âme les plus distinguées; c'est l'ami et l'exemple de tous ses confrères.

Monsieur le Cardinal de Bernis m'a témoigné qu'il seroit bien baise de le voir quant il iroit à Albano, où il l'a angagé à dîner. Les trois jours qu'il y est resté, il lui a fait le meilleur accueil possible.

Monsieur le comte de Vaudreuil m'a mandé le parti qu'il vient de prendre dans l'arrangement de ses affaires. Je l'admire et je désire de toute mon âme que les sacrifices bien recommandables qu'il a fait pour cela lui rende la paix et le bonheur; mais je suis bien sûr qu'il n'en jouira point dans ce moment-ici. Je connois trop son cœur et le peu de prix qu'il attache à ce qui lui est personnel, pour ne pas être sûr qu'il n'est occupé que de ce qui intéresse le Roy et sa patrie.

Il m'a dit, Monsieur le Comte, que vous aviez eu la bonté de lui parler de l'objet sur lequel j'ai eu l'honneur de vous écrire particulièrement, et vos dispositions favorables à ce sujet, que je vous suppiie de vouloir bien me continuer.

L'intérêt que vous prenez à l'honneur, au bien de l'Académie de France, et vos bontés pour moi me font espérer que vous voudrez bien vous occuper de cette grâce dont je sens plus que jamais l'importance dans la position où je suis ici.

Je suis, avec respect, etc.

MÉNAGEOT.

*P.-S.* — Je viens d'apprendre que le s[r] *Roget*, jeunne peintre françois, ami du s[r] *Gauffier*, a remporté le prix de Parme; voilà plusieurs années que les François, dans les trois arts, remportent les prix de cette Académie.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8930. — MONTMORIN A BERNIS.

A Versailles, le 12 août 1788.

Monseigneur, — J'ai reçu la lettre dont V. É. m'a honoré le 9 du mois dernier, où, en me faisant part de la mort du P. Jacquier Elle me demande de faire accorder à M. Bernard père une partie des pensions dont ce sçavant jouissoit.

Je viens de vérifier que ces pensions n'étoient pas de mon département, et que, par conséquent, je ne puis avoir aucune part à la distribution qui pourra être faite de la portion qui, par les nouveaux règlemens, peut en être accordée aux personnes qui ont mérité des grâces de ce genre.

Je suis très fâché de ne pouvoir dans cette circonstance prouver à V. É. combien son témoignage est fait pour me déterminer à être favorable aux sujets dont Elle pense du bien et particulièrement à ceux quî travaillent sous ses ordres.

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 908, fol. 310. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

**8931.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 13 août 1788.

Monsieur le Comte, — Par votre lettre du 23 juillet, je vois que vous n'aviez pas encore reçu celle où j'avois l'honneur de vous faire part du sujet que je désire faire pour le Salon prochin ; il me tarde de savoir s'il vous sera agréable, afin de m'en occuper tout de suite et de donner à cet ouvrage les moments où je suis assez bien pour travailler. Depuis quelques jours, les grandes chaleurs sont un peu modérées; je me sens un peu mieux, et mes douleurs ne sont pas aussi continues; je me suis trouvé bien heureux de pouvoir travailler deux heures de suite ce matin... Ce tableau pour le Roy m'occupe beaucoup; je désirerois bien, Monsieur le Comte, qu'il répondît à la bonne idée que vous voulez bien avoir de moi; je tâcherai qu'il se sente de son pays natal, sans, cependant, changer entièrement de système. Je crois qu'il est plus sage de chercher à perfectionner ce qu'on a que de prendre absolument une nouvelle route; car, outre qu'il est incertain qu'on ne se trompe pas, on coureroit risque de ne pas arriver lorsqu'on est déjà aux deux tiers de sa carrière.

J'ai vu ce matin l'académie modelée du s^r^ *Corneille;* j'en ai été assez content, et je ne m'attendois pas qu'elle seroit aussi bien, ce malheureux jeune homme ayant perdu une grande partie de sa première année.

Je suis impatient de savoir ce qui sera dessidé au jugement des prix, cette année, et s'il viendra un pensionnaire peintre; il n'y en aura jamais eu un si grand nombre; il y en a sept dans ce moment-ici à la pension.

Nous avons eu, il y a quatre jours, un incendie considérable bien près de l'Académie; le palais du duc de Bauvadille (Bobadilla, espagnol) a été entièrement brûlé[1]; c'est une chose affreuse que l'indolence et la manière dont la police se fait icy dans ces occasions; on ne connoît pas d'autre moyen que de couper les communications et laisser tout brûler; point de pompiers, d'ordre religieux qui porte du secours; quarante ou sinquante soldats, un flambeau à la main, forment un grand cercle autour de la maison qui brûle, et, pendant ce tems-là, on joue du fifre et du tambour. Pas une goutte d'eau, malgré la quantité qu'il y en a dans Rome et la facilité de ce la procurer. Cela fait frémir sur de pareils événements; aussi, je ne cesse de recommander, tous les jours, le plus grand soin dans le palais. On ne plaint pas le duc de Bauvadille, qui est un jaloux, un avare et un bigot; il avoit allumé deux cents cierges à une petite chapelle de Saint-Nicolas, son patron, dans l'intérieur de son apartement, et, dans la crainte qu'on ne volât sa cire, il avait fermé la porte à double tour; il étoit allé assez loing de chez lui avec sa femme, en laissant sa chapelle toute alumée, qui a mis le feu au palais. Ce qu'il y a de malheureux, ce sont les propriétaires de six boutiques qui étoient sous le palais et qui sont absolument ruinés, et (cinq personnes qui ont péri dans ce terrible embrasement).

En considérant les plâtres qui restent de la colonne, et qui sont en bas dans la salle de *Marc-Aurelle*, j'ai vu qu'ils courent risque de se perdre tout à fait, étant placés les uns devant les autres, et j'ai pensé qu'on pouvoit les faire placer sur des parties de mur de cette même salle et sur ceux de l'antichambre des appartements du Roy; il ne seroit question que de mettre des crampons de fer dans le mur pour les y fixer; ils seroient hors de danger, l'on en jouiroit, et on pourroit les dessiner plus commodément. Si vous approuvez ce projet, Monsieur le Comte, je le ferai faire toute suite, car ce sont des restes bien précieux et qu'on n'est pas à même de ravoir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. L'incendie qui consuma entièrement le palais de D. Sixte Cesarini, duc de Boadilla, avec tous les meubles précieux qu'il contenait, fut en effet attribué à quelques flambeaux laissés imprudemment allumés dans une chapelle domestique.

### 8932. — Bernis a Montmorin.

Albano, 13 août 1788.

... Il y a eü un grand incendie dans la nuit de dimanche dernier au petit hôtel du palais Sciarra qui a été brûlé de fond en comble. On a craint, pendant quelques heures, pour les remises où sont placés les carosses du Roi et une partie des miens; mais tous ces effets n'ont nullement souffert et ont été mis en sûreté...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 908, fol. 313 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 8933. — Mique a d'Angiviller.

Le 20 aoust 1788.

Monsieur le Comte, — Les desseins des élèves pour le concours des deux grands prix sont exposés dans les salles de l'Académie. L'usage, comme vous le savez, M. le Comte, est de les juger dans la séance suivante; mais la Saint-Louis se trouvant lundy, l'assemblée est remise au lendemain 26, à moins qu'il ne vous plaise de donner un autre jour.

Chargé par l'Académie de recevoir vos ordres à ce sujet et de vous supplier, M. le Comte, de l'honorer de votre présence, je les attendrai pour lui en faire part, et j'informerai M. Sedaine, qui a ses lettres de convocation à faire.

Je suis, avec respect, etc.

Mique.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8934. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 21 août 1788.

J'ai appris, Monsieur, avec satisfaction, par votre lettre du 16 du mois dernier, que l'ouvrage du s[r] *Percier* en ce qui pouvoit lui faire courir quelque danger est achevé et qu'ainsi toute inquiétude doit cesser sur son compte dans l'exécution de cet ouvrage intéressant, mais périlleux. Vous avez raison, vu la délicatesse de sa santé, de modérer son ardeur dans la saison actuelle.

Vous me communiqués dans cette même lettre le nouveau sujet que vous avez trouvé pour votre grand tableau, sçavoir celui de *Méléagre* sollicité par sa famille et sa femme de reprendre les armes pour repousser les ennemis qui ont déjà forcé la ville. Ce sujet me paroît présenter une belle carrière à l'expression pittoresque. Je craindrois seulement qu'on ne devinât pas facilement le sujet, mais il y en a tant d'autres dans le même cas que je ne vois pas que ce soit un motif de ne le pas approuver. Puisque vous le goûtez et que vous en avez même déjà fait une esquisse, je ne puis que vous encourager à le traiter; j'apprendrai avec plaisir que, débarrassé de l'obstacle qui s'oppose à ce que vous y mettiez sérieusement, vous avez commencé à reprendre le pinceau.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8935.** — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 24 aoust 1788.

Je venois de répondre, Monsieur, à votre lettre du 2 juillet dernier, lorsque j'ai reçu celle du 6 aoust par laquelle j'apprends que vous êtes en ce moment, et depuis plusieurs jours, violemment tourmenté d'une goute vague, dont aucun remède n'a pu encore calmer les accès douloureux. Je suis fâché de cette situation qui, sans doute, prendra une fin au moyen du repos et des remèdes. Je n'ai, au surplus, nulle inquiétude sur les affaires de l'Académie, bien persuadé que, malgré votre état, vous y avez l'œil. Elles sont montées par vos soins, en ce moment, de manière à ce qu'elles aillent pour ainsi dire toutes seules. Vous ferez bien d'accepter, quand cet accès sera passé, l'offre que vous a faite Son Éminence de vous recevoir pendant quelques jours à Albano, pour y prendre l'air.

Je suis, d'ailleurs, charmé d'apprendre que, quoique les trois quarts de Rome soient malades, il n'y en a plus à l'Académie. Cela est fort heureux. Mais elle a été rudement éprouvée, il y a quelques mois.

C'est avec plaisir que j'apprends l'ardeur avec laquelle travaillent les pensionnaires pour soutenir, dans l'exposition prochaine de la Saint-Louis, l'honneur de l'Académie de France.

Ce que vous me marquez du s[r] *Chaudet*, indépendamment de son talent, me fait plaisir; car, quelque estimables que soyent les

talens en eux-mêmes, ils reçoivent un nouveau lustre lorsqu'ils sont réunis à des mœurs honnêtes et à ces qualités qui captivent l'amitié de tout le monde.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8936.** — LE DUC DE CHAROST A D'ANGIVILLER.

Au château de l'Hermitage, par Condé en Flandres, ce 30 août 1788.

J'avois espéré, Monsieur, que le s[r] *Goult*, élève de l'Académie d'architecture, qui a remporté un second prix une fois et qui a concouru pour les deux de cette année, auroit un des deux, et M. *Chalgrin* qui le connoît le désirant aussi infiniment, et je l'espérois d'autant plus qu'on avoit paru infiniment content de son esquisse; cependant, comme d'autres ont eu le prix et qu'il est essentiel pour lui d'aller à Rome, et que sa conduitte, son application et ses talens méritent des encouragements, j'espère que vous voudrés bien lui accorder une place à l'École de Rome outre celles de ceux qui ont gagné le prix, et je vous prie d'être aussi assuré de ma reconnoissance que du très parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., etc.

LE DUC DE CHAROST.

Archives nationales, O[1] 1927.

**8937.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

A Versailles, le 3 septembre 1788.

Je suis charmé, Monsieur, d'apprendre que les chaleurs étant un peu diminuées à Rome, votre violent accès de goutte a éprouvé de l'adoucissement et que vous avez pu commencer à donner quelques heures à la première esquisse de votre tableau. Ma précédente vous a apporté mon approbation de votre nouveau sujet; je ne puis que vous exhorter à travailler hardiment. Vous avez tout ce qu'il faut pour faire sensation au premier Sallon. Vous êtes dans le pays où tout conspire à élever l'âme et le talent, et, sûrement, votre tableau se ressentira du site et du ciel du pays.

Ce que vous me marquez du peu de secours à attendre à Rome, dans les incendies, est vraiment étrange. Qui s'imagineroit dans

ces pays-ci que la capitale du monde chrétien en soit encore, à cet égard, aux élémens de la police?

Ce que vous me proposez relativement aux plâtres de la colonne Trajane me paroît très bien vu. Ces plâtres, suspendus comme vous avés dessein de le faire, se dégraderont moins que placés comme ils sont les uns au-devant des autres, ce qui oblige de les déplacer sans cesse quand on en veut retirer un pour dessiner. Ainsi, j'approuve que vous fassiez mettre des crampons dans la salle de *Marc-Aurèle* et dans l'antichambre de l'appartement du Roy, pour les y suspendre. Cette décoration est très convenable dans un palais voué à l'étude et à l'instruction.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8938**. — D'Angiviller a Ménageot.

Le 6 septembre 1788.

On m'a dit, Monsieur, que, parmi les sculptures de la colonne Trajane, il y en a une qui représente le *Vaisseau d'Archimède*. C'étoit un grand et immense bâtiment qui, suivant la description des Anciens, contenoit toutes les commodités d'un vaste palais. On m'en demande le dessin. Voulez-vous bien, en conséquence, en faire faire un par le s[r] *Percier*, le plus détaillé et le plus soigné qu'il sera possible, et me l'envoyer aussitôt après. Si, parmi les monumens de Rome, il y a d'autres représentations d'anciens vaisseaux, vous me ferés plaisir aussi de les faire dessiner soigneusement et de me les envoyer.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8939**. — D'Angiviller au duc de Charost.

Versailles, le 6 septembre 1788.

C'est, Monsieur le Duc, avec un véritable regret que je me vois dans l'impossibilité de faire ressentir en ce moment au s[r] *Goult* l'effet de l'intérêt que vous voulez bien prendre à lui, et qui vous fait désirer qu'ayant gagné un second prix d'architecture, il soit envoyé à la pension de Rome. Indépendamment de ce qu'il est rare que des élèves ayant gagné seulement des seconds prix

jouissent de cette faveur, l'Académie de France a actuellement plus que le nombre des pensionnaires qu'il est ordinaire d'y entretenir; il ne doit en sortir cette année que trois pour le remplacement desquels il y a quatre sujets ayant gagné des premiers prix, sçavoir : un de peinture, un de sculpture et deux d'architecture, car celui de l'année dernière avoit été réservé; je ne pourrai même en ce moment accorder la pension de Rome qu'à l'un des deux architectes; ainsi il m'est à plus forte raison impossible de la donner, et même contre l'usage ordinaire, à un second prix.

Je me flate, M. le Duc, que vous sentirez la force de ces motifs et que vous n'en resterez pas moins convaincu du désir que j'ai de faire des choses agréables, pour peu qu'elles soyent en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1927.

### 8940. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 10 septembre 1788.

Monsieur le Comte, — Je viens de recevoir en même tems les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 20 et du 24 aoust; je suis pénétré des nouveaux témoignages de vos bontés et de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon état; il me laisse plus de repos depuis quelques tems; voilà les pluies qui ont absolument fait cesser les grandes chaleurs. Le tems est tout à fait rafraîchi, et j'éprouve un mieux sensible de cette différente température. Je vais en profiter pour commencer le tableau de *Méléagre* dont l'esquisse est entièrement arrêtée. Votre approbation, Monsieur le Comte, sur le choix de ce sujet me le rendra plus intéressant et redouble l'impatience que j'ai de m'en occuper. Votre observation sur la difficulté de reconnoître le sujet est de toute vérité; mais il a l'avantage de n'avoir point été traité et cela peut balancer un peu cet inconvénient.

Voilà notre exposition finie; elle a soutenu sa bonne réputation; on a fait de fort jolis sonnets au s[r] *Gauffier* sur son tableau de *Cléopâtre;* il se propose d'y retoucher quelque chose, et, aussitôt que ce qu'il aura fait sera sec, il aura l'honneur de vous envoyer ce tableau[1]. Je ferai encaisser et partir les autres ouvrages des pensionnaires dans la semainne prochaine; il me tarde bien, Monsieur le Comte, de savoir votre sentiment sur ces ouvrages.

Dans ma dernière lettre, j'ai eu l'honneur de vous parler de la position du s[r] *Corneille*. Une personne, qui s'intéresse à lui, lui a proposé un petit tombeau à faire; c'est une seule figure demi-nature avec un petit bas-relief; ce seroit une bonne étude à faire pour lui, et, en même tems, cela lui procureroit un peu d'aisance. Si vous l'approuvez, Monsieur le Comte, je lui permetterai de faire ce petit ouvrage, qu'il feroit marcher avec ses autres études et qui lui seroit d'un grand secours.

Le s[r] *Desmarets*, qui a beaucoup travaillé toute l'année dernière à des études particulières d'après les maîtres, désireroit aussi qu'il lui fût permis de faire un tableau de deux ou trois figures, et je crois qu'il en a besoin pour étudier un peu l'harmonie de l'ensemble dont il s'est peu occupé jusqu'à présent. Je l'ai engagé à copier, pour le Roy, le *Martyr de Saint-André* du *Dominiquain*, l'une des plus belles choses qu'il y ait à Rome et qui n'existera plus dans quinze ans, car cette belle fresque dépérit de jour en jour, ce qui renderoit cette copie plus précieuse. Si vous approuviez ce choix, Monsieur le Comte, il commenceroit cette ébauche de bonne heure et s'occuperoit, dans l'intervalle, du tableau qu'il désire faire, si vous voulez bien lui en accorder la permission.

Je crois qu'il y auroit d'autant moins d'inconvénient à la lui accorder, que ce n'est point du tout un objet d'intérêt, puisqu'il le feroit pour lui, pour le besoin qu'il sent de ce genre d'étude.

J'apprendrai vraisemblablement par le courrier prochin le jugement des prix de l'Académie.

Le s[r] *Gauffier* se propose de faire le voyage de Naples, le mois prochin; il est dans le cas de la permission, ayant, en quelque sorte, fini son tems.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Le temps est tout à fait rafraîchi »; Lecoy, p. 349-50.

**8941**. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S[r] ÉTIENNE-BARTHÉLEMY GARNIER, PEINTRE.

12 septembre 1788.

Nous, etc.

Bien informé des talens du s[r] *Étienne-Barthélemy Garnier*,

natif de Paris, âgé de 27 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. *Rameau*[1], peintre du Roi, l'un des professeurs de son académie de peinture et sculpture où le dit s[r] *Garnier* a remporté le premier prix de peinture le 30 août 1788[2], l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France, établie et entretenue à Rome par Sa Majesté. Et ce pendant, etc.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 93.

= 1. Lisez : *Durameau.*

2. Sur ce sujet : *Mort de Tatius.*

**8942.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le s[r] Jacques-Edme Dumont, sculpteur.

12 septembre 1788.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Jacques-Edme Dumont,* sculpteur, de Paris, fils du feu s[r] *Dumont*, âgé de 27 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. *Pajou*, sculpteur du Roi, l'un des professeurs de son académie de peinture et sculpture, où le dit s[r] *Jacques Dumont* a remporté le premier prix le 30 août 1788[1], l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France établie et entretenue à Rome par Sa Majesté[2]. Et ce, etc.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 93.

= 1. Sujet du concours : *Mort de Tarquin.*

2. Nous donnons le texte du passeport de *Dumont* comme spécimen des pièces remises à chacun des pensionnaires au moment du départ :

Passeport de Jacques-Edme Dumont se rendant a Rome.

De par le Roy, à tous gouverneurs et nos lieutenans-généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers et commandans de ses villes, places et troupes, et à tous autres nos officiers, justiciers et sujets qu'il appartiendra, salut. Nous voulons et vous mandons très expressément que vous ayez à laisser librement passer le sieur *Jacques-Edme Dumont*, sculpteur, allant à Rome, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement; le présent passeport valable pour deux mois seulement, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le 23 septembre 1788.

Louis.

*Par le Roy* : De Montmorin.

(Le corps de la pièce est imprimé; les dates et les noms sont seuls écrits à la main. Publié par M. *Auguste Dumont* et *Hubert Lavigne* dans *Documents nouveaux sur la famille des Dumont* (1712-1788); *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1re série, V, 1877, p. 271-2.)

**8943.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome pour le sr Jacques-Charles Bonnard, architecte.

12 septembre 1788.

Nous, etc.

Bien informés des talens du sr *Jacques-Charles Bonnard*, âgé de . . . . . ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de l'architecture qu'il a étudié sous M. *Wattelet*, architecte du Roi et de son académie de peinture et sculpture, où le dit sr *Bonnard* a remporté le premier grand prix d'architecture le mardi 26 août 1788[1], l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France établie et entretenue à Rome par Sa Majesté. Et ce, etc.[2].

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O1 1086, fol. 93.

= 1. Sujet du concours : *Trésor public*.

2. On a vu plus haut que deux prix d'architecture furent décernés en 1788. L'un réservé de 1787 fut obtenu par *Bonnard*. L'autre lauréat était *Tardieu*. Faute de place, il ne put être envoyé à Rome en même temps que son camarade.

**8944.** — D'Angiviller a Ménageot.

Du 17 septembre 1788.

J'ai reçu, avec une sensible satisfaction, Monsieur, la nouvelle du succès de l'exposition qui a été faite, à la Saint-Louis dernière, des ouvrages des pensionnaires, et les divers détails où vous entré à ce sujet, comme la visite particulière qu'en a faite la veille M. le Cardinal de Bernis, ainsi que les éloges qu'il a donnés à chacun des pensionnaires et à leurs ouvrages, enfin, la bonne opinion que tout Rome a conçue des pensionnaires, tant pour la conduite que pour le talent. Je suis, en particulier, charmé de ce que tous les pensionnaires peintres se sont défait de ce ton de couleur qui blaissoit autant la nature que les yeux romains, cela me donne une espérance de voir régénérer la peinture françoise, et ce n'est pas une médiocre satisfaction pour moy de voir mes soins à cet

égard réussir de plus en plus; je présume que plusieurs de ces morceaux sont du nombre de ceux qui doivent être envoyés à Paris pour être soumis au jugement de l'Académie; je les verrai par moy-même avec intérêt.

Comme la bonne conduite et les talens doivent être encouragés par des témoignages de satisfaction, je vous autorise à faire part de la mienne à ces Messieurs, et leur dire que je vois avec plaisir leur conduite et leur amour pour le travail, que je les exhorte à continuer cette conduite, étant également le moyen de les amener au degré de talent qu'il doivent ambitionner, et de leur mériter les grâces du Roy qui en sont la suite.

Je crains bien de ne pouvoir prolonger, aux frais du Roy, la pension du s[r] *Gauffier*, car vous voyés qu'il y a en ce moment treize pensionnaires, dont trois sortans seront remplacés par trois autres, en sorte qu'il y en aura encore treize. Je me vois même obligé, par cette raison, de n'envoyer qu'un des architectes qui ont gagné cette année les deux premiers prix, dont un avoit été réservé l'année dernière. Les deux autres sont le s[r] *Garnier*, qui a gagné le premier prix de peinture avec distinction, et le s[r] *Dumont*, sculpteur; mais le s[r] *Gauffier* peut compter sur une chambre à l'Académie, et peut-être aurai-je quelque moyen de lui prolonger les secours du Roy.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 278.

### 8945. — D'Angiviller a Mique.

Du 19 septembre 1788.

La pension académique de Rome, Monsieur, étant en ce moment plus que remplie, en sorte que trois sujets devant en sortir pour être remplacés par trois autres, il y aura encore treize pensionnaires. J'ai été obligé de n'accorder cette grâce qu'à un des deux architectes qui ont gagné cette année les deux grands prix, dont l'un avoit été réservé l'année dernière. Sur le compte, d'ailleurs, que je me suis fait rendre, celui des deux sujets couronnés le moins favorisé de faculté étant le s[r] *Bonnard*, mon choix s'est porté sur luy pour le faire jouir de cette grâce, et je joins ici en conséquence son certificat d'envoy à Rome, que vous voudrés bien luy procurer, en le prévenant de se préparer à partir au plus tard

dans le restant de ce mois, vu que je compte ordonner à la prochaine distribution le payement de son viatique.

Mon intention n'est cependant pas de priver entièrement le s[r] *Tardieu* de la faveur de la pension de Rome; les mouvements que les circonstances y amènent fréquemment me mettront peut-être dans peu en état de l'en faire jouir; mais, dans le cas où cela ne seroit pas, mon dessein est de borner à deux années le séjour du s[r] *Bonnard* à Rome, de sorte qu'en donnant la troisième année au s[r] *Tardieu*, avec une année de prolongation, ils auront joui, à peu de chose près, chacun de la grâce entière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 281.

### **8946**. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 24 septembre 1788.

Monsieur le Comte, — Conformément à votre lettre du 3 du présent, j'ai fait toutes les recherches possibles parmi les différentes représentations de vaisseaux et de barques sculptés sur la colonne Trajanne, et je n'en ai trouvé aucunne qui eût quelque ressamblance à la description du vaisseau d'Archimède, qui ne pouvoit guères se trouver dans ce monument. Nous avons icy, au muséum du Vatican, un fragment de vaisseau antique, l'un des plus beaux que je connoisse. Il y a aussi une barque assez bien conservée près de la villa Matheï. J'ai chargé le s[r] *Percier* de les dessiner et coter avec le plus grand soin; il y joindra aussi deux des plus beaux de ceux de la colonne Trajanne.

Je désire, Monsieur le Comte, que ces dessins puissent remplir l'objet que vous vous proposez. Si, dans mes recherches, je peux faire quelqu'autres découvertes en ce genre, j'aurai l'honneur de vous les faire parvenir.

J'imagine que vous connoissez un ouvrage fort détaillé de M. *Le Roy*, sur la *Navigation des Anciens;* peut-être cet ouvrage pourroit vous fournir quelques éclaircissements. Le père Montfaucon en a fait aussi un article assez détaillé dans ses *Antiquités;* enfin, je crois qu'on trouveroit aussi quelque chose sur cela dans les peintures antiques de Pompeï et d'Herculanum, dont l'ouvrage est connu à Paris.

J'ai recommandé la plus grande célérité au s[r] *Percier;* aussitôt

que ces dessins seront terminés, j'aurai l'honneur de vous les faire parvenir.

J'ai fait partir pour Paris les deux caisses contenant les études des pensionnaires; il y a à Civita-Vecchia un vaisseau prêt à mettre à la voille; ainsi, j'espère que cela arrivera promptement.

Le s[r] *Lethière* a ajouté une grande esquisse dessinée qu'il n'avoit pas fini lors de l'exposition et dont j'ai été extrêmement content; elle représente *Brutus condamnant ses enfants*, ou, pour mieux dire, le moment du supplice. Il y a beaucoup de génie, d'expression et de caractère dans ce dessin, qui est d'un excellent style et qui transporte au tems de l'événement. Si le s[r] *Lethière* continue à faire les mêmes progrès, il se montrera avec honneur dans la carrière des arts.

Le s[r] *Caraffe* se trouvant à l'expiration de son tems, et n'osant pas se flatter de prolongation en considérant le grand nombre de pensionnaires actuellement à l'Académie, m'a demandé la permission d'aller à Naples, et j'ai cru pouvoir la lui accorder : j'ai su qu'il y avoit eu cette année quatre grands prix accordés dans les Académies de peinture et d'architecture; s'ils viennent à Rome, cela fera toujours treize pensionnaires, en suposant, par ordre de l'arrivée, que les s[rs] *Gauffier*, *Chaudet*, *Moreau* et *Caraffe*, qui remplace le s[r] *Drouais*, sortent à l'époque de l'arrivée des nouveaux pensionnaires.

Dans les instructions que vous me fites l'honneur de me donner, Monsieur le Comte, lors de mon départ pour prendre le directorat, une des choses sur lesquelles vous paroissiez insister davantage étoit la nécessité d'empêcher que les pensionnaires n'eussent des ateliers ou autres habitations hors de l'Académie, et cet article, que je crois l'un des plus importans au maintien du bon ordre de cet établissement, a été obmis dans le règlement que j'ai reçu après mon arrivée icy. Vous aviez eu la bonté d'accorder l'arrangement de deux nouveaux ateliers; je suis enfin parvenu à réunir les peintres et les sculpteurs dans le palais; mais j'ai appris, depuis peu, que les architectes avoient des ateliers hors de l'Académie. Je crois, Monsieur le Comte, que cela est absolument contraire à vos intentions. Cependant, cet article n'ayant point été mentionné dans le règlement postérieur à mon départ de Paris, j'ai cru devoir attendre pour prononcer sur cela, sentant, d'ailleurs, que pour arrêter de pareils abus il ne faut pas d'incertitude et d'irrésolution. Pour que pareille chose n'arrive pas à l'avenir,

et qu'on ne s'expose pas à me tromper, j'aurai besoin d'ordres précis, d'une lettre qui fit loi, et que je joindrois à ces derniers règlements.

Si vous aviez la bonté, M. le Comte, de m'écrire que vous en avez été instruit et que vous vouliez bien même me faire quelques reproches de ne vous en avoir pas informé plutôt, cela me donneroit une grande autorité pour couper court à cet abus, que vous avez si judicieusement regardé comme blâmable et ne convenant, sous aucuns rapports, à la décence et à la dignité de cet établissement. Lorsque j'étois pensionnaire, tout le monde travailloit dans l'Académie, à l'exception des études qu'on ne pouvoit faire que dans les palais ou d'après les monuments publics.

C'est ainsi que se sont formés Messieurs *Raymond*, *Paris*, *Poyet*, etc..., qui y étoient alors et qui sont devenus d'habiles gens, sans se cacher et se séquestrer de cette manière. Cela est une suite de l'exemple qu'avoit donné le jeunne *Drouais;* avec de grand talent il avoit cette malheureuse manie de vivre comme un sauvage et l'on croyoit que c'étoit le moyen de devenir un habile homme; car, lorsqu'on veut singer quelqu'un, on ne manque jamais de prendre ses défauts. Si cela eût continué, l'Académie auroit été composée de Sénêques qui n'auroient eu aucunne communication dans tout ce qui a trait au talent, et c'étoit ce qui pouvoit leur arriver de plus nuisible.

Je suis parvenu, heureusement, à détruire cette malheureuse manie, aussi dangereuse pour le progrés du talent que pour le charme et le bonheur de la société; mais il y a encore quelques racines qui voudroient produire des rejetons et qui seront détruites doucement, si vous avez la bonté de prononcer sur cet article. Il me semble que, lorsque l'on veut vivre à sa manière et se séquestrer, il ne faut pas rechercher la pension.

J'ai cru, Monsieur le Comte, qu'il étoit d'autant plus nécessaire de vous demander des ordres précis sur cet objet que voici l'arrivée de nouveaux pensionnaires et que l'exemple seroit dangereux; au lieu que votre lettre, arrivant à peu près à cette époque, fixera tout dans le bon ordre.

Je suis pénétré de l'intérêt que vous voulez bien prendre au retour de ma santé et au bon présage que vous avez la bonté de me donner pour le succès de mon tableau dont je m'occupe uniquement.

Je vais procéder à faire placer les plâtres de la colonne Tra-

janne; ce sera une grande ressource pour les pensionnaires qui n'en jouissoient presque point. Les ateliers sont entièrement finis et j'attens qu'ils soient tout à fait secs pour permettre d'y travailler.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8947.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 27 septembre 1788.

Le s[r] *Soria,* M., qui vous remettra cette lettre, est un jeune artiste qui a travaillé pendant plusieurs années à l'Académie royale de peinture. Comme il se propose d'aller à Rome incessamment pour y passer quelques années et y cultiver son talent, je ne puis qu'encourager bien volontiers son dessein en vous le recommandant; vous me ferés en conséquence plaisir de l'aider de vos conseils et de lui procurer par tous les moyens qui sont en votre pouvoir la facilité de remplir des vues aussi louables.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 287.

**8948.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 27 septembre 1788.

J'ai reçu, M., votre lettre du 10 de ce mois par laquelle j'ai vu, avec plaisir, que la cessation des chaleurs a apporté beaucoup de mieux à votre état et que vous allés vous occuper sérieusement de votre tableau de *Méléagre*, dont l'esquisse est entièrement arrêtée. Je suis charmé de ce que vous êtes enfin en état de travailler à un tableau qui, à ce que j'espère, vous fera honneur ainsi qu'à l'Académie. Je suis flaté du succès qu'a obtenu votre exposition auprès des artistes et des amateurs italiens. Vous m'auriés fait plaisir de m'envoyer les sonnets faits à l'honneur du s[r] *Gauffier;* je serois assés curieux de voir comment les Italiens louent un François qui leur paroît un habile homme. C'est avec quelque impatience que j'attens les divers morceaux de cette exposition pour vous en marquer mon avis et celui de l'Académie.

Vous m'avés, en effet, exposé, dans votre dernière, la position

du s^r *Corneille*. Cette circonstance m'engage à lui permettre de faire l'ouvrage qu'une personne qui s'intéresse à lui lui a proposé, à condition que ce sera pour lui une étude qui ne nuira point à ses autres travaux.

Puisque vous jugés qu'il y auroit de l'avantage pour le s^r *Desmarest* à faire un tableau de deux à trois figures, j'y donne mon consentement, et d'autant plus qu'il ne le souhaite que comme objet d'étude et non comme objet d'intérêt. Vous pouvés donc le lui permettre, sans préjudice de la copie du tableau du *Dominiquin,* que vous me nommé et à laquelle il est occupé.

Les prix de l'Académie de peinture ont été adjugés, comme à l'ordinaire, à l'assemblée générale après la Saint-Louis, le premier prix de peinture a été donné au s^r *Garnier*, dont le tableau a été trouvé très bien. Celui de sculpture a été adjugé au s^r *Dumont;* il y avoit un prix d'architecture réservé, l'année dernière, et donné celle-ci ainsi que celui de l'année courante. Mais l'Académie de Rome étant déjà plus que remplie, je n'y envoye qu'un des deux, sçavoir le s^r *Bonnard*.

Ces nouveaux pensionnaires sont sur le point de se mettre en route et partiront probablement pour Rome dans la première semaine d'octobre.

J'approuve fort le voyage du s^r *Gauffier* à Naples. C'est une ville où les chefs-d'œuvre des arts sont très multipliés et dont la vue ne peut qu'être fort utile à un artiste.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O^1 1146, fol. 288.

### 8949. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 1^er octobre 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous prévenir que je fais partir par ce même courrier le tableau que vous avez ordonné au s^r *Gauffier* et que vous recevrez en même tems que cette lettre. Il y a fait encore quelques corrections qui ont mis plus d'harmonie dans le ton et qui ont amélioré son tableau. Je désire bien, Monsieur le Comte, que vous en soyez content, et il me tarde de savoir votre sentiment sur le talent de ce jeune artiste. Sa santé foible et chancelante, un goût naturellement porté aux sujets simples et doux l'ont éloigné des études plus vigoureuses qu'il

auroit pu faire à Rome et qui ne lui auroient peut-être pas été utiles. Je n'ai pas cru devoir lui faire changer de route, et je l'ai même engagé à suivre et à perfectionner le jenre qu'il avoit choisi, persuadé qu'une des choses les plus malheureuses pour notre École seroit de voir le même style et le même talent partout. *Le Poussin*, *Le Sueur*, *Le Brun*, *Le Bourdon* et *Lairesse*, tous les grands peintres ne se ressembloient point; ils avoient tous fait un choix que leur goût naturel leur avoit inspiré en établissant, cependant, leurs études sur des bases qui ne peuvent et ne doivent jamais varier : l'anatomie, la perspective et le beau sentiment de l'antique. Mais leurs tableaux ne se ressemblent point, et c'est cette variété qui fait le charme de la peinture. Il étoit impossible que *Le Sueur* fût jamais *Michel-Ange* et que le *Corrège* fût le *Poussin*, et il est certain qu'on eût arrêté le progrès de ces beaux génies si l'on eût cherché à leur donner un autre sentiment que celui qui les inspiroit.

Le s[r] *Gauffier* est présentement à Naples, où il compte passer trois semaines.

Il n'y a rien de nouveau ici, si ce n'est l'éloignement progressif des cours de Naple et de Florence de celle de Rome; cela occupe tous les esprits, et l'on dit que le Pape en est fort affecté.

Il paroît depuis peu un nouvel ouvrage en forme de lettres sur l'Italie par Monsieur le président Dupatis; on s'étonne qu'un voyageur qui a passé trois mois à Rome se prononce d'une manière aussi positive sur beaucoup de choses qu'il est difficile de savoir en si peu de tems.

Au reste, tout le monde s'accorde à trouver du sentiment, de l'éloquence et beaucoup d'esprit dans cet ouvrage, où l'on désireroit peut-être un peu plus de *simplicité*. Je crois que, malgré tout l'éloge qu'il fait du Cardinal de B..., il ne lira pas avec plaisir que *son esprit a un peu pâli*, et, véritablement, je crois que si M. Dupati a trouvé cela, c'étoit un jour où l'esprit du Cardinal ne se portoit pas si bien, car le physique et le moral sont un peu soumis à la même loi. J'aime bien mieux sa phrase où il le compare à ces braves qui ont fait leurs preuves et qui ne se croient pas obligés de se battre contre le premier venu.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8950.** — Gounod a d'Angiviller.

11 octobre 1788.

Monsieur le Comte, — Pardonnez la liberté que je prends de vous écrire mon arrivée à Rome. J'y suis depuis le 15 de juillet. C'est à vous que je dois tout le bonheur que me procure l'espoir de mériter la bienveillance encourageante dont vous m'honorez, et ce me seroit une trop grande privation si mon respect et ma timidité l'emportoient sur le grand désir de vous faire part de toute ma satisfaction.

Je ne vous dirai pas, Monsieur le Comte, tous les sentimens que m'inspire ma situation actuelle; je ne connois pas d'expression pour vous les peindre, et je trouverois mieux dans votre excellent cœur (s'il daignoit un moment descendre à ma place) tout ce qui suppleiroit à mon insufisance.

Je suis, avec la plus vive reconnoissance et le plus respectueux attachement, etc.

Gounod.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8951.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 15 octobre 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai fait part aux sieurs *Desmarets* et *Corneille* de la permission que vous voulez bien leur donner de faire, l'un un tableau d'étude et l'autre le petit monument dont on lui a demandé une esquisse et qui sera aussi un objet d'étude pour lui. Ils me prient, Monsieur le Comte, de vous présenter leurs respectueux remerciements pour cette grâce. Je suis bien aise que le s^r *Desmarets* s'occupe d'un tableau de lui, en même tems qu'il fera sa copie du *Dominiquin;* c'est une excellente métode pour mettre en pratique les leçons que l'on prend en copient les ouvrages des grands maîtres, et j'espère qu'il en tirera un grand avantage.

Le s^r *Le Thière*, étant présentement dans sa troisième année, va s'occuper aussi de sa copie pour le Roy. Comme j'ai cru voir qu'il avoit besoin d'étudier la couleur et l'effet, j'ai pensé, pour sa copie, à un tableau qui est à *Saint-Pietro in Montorio*, représen-

tant un Christ que l'on met au tombeau et est peint par *François Stellaert*, Flamand, contemporain de *Michel-Ange*, *de Caravage*, et qui avoit beaucoup de sa manière, avec un plus beau coloris. Il y a quelques incorrections de dessin dans ce tableau; mais comme il est dans la même église où est le chef-d'œuvre de *Raphaël* (*la Transfiguration*), le s^r *Le Thier* pourra, en même tems, faire quelques études dessinées d'après ce sublime tableau, et cela le tiendra en garde contre les fautes de dessin qui se trouvent dans celui que j'ai l'honneur de vous proposer. Au reste, il offre une grande et belle leçon pour le coloris, l'effet et la manière de peindre qui est moelleuse, large et ferme. Je crois qu'il importe beaucoup de choisir et de diriger le genre d'étude selon le besoin de l'artiste.

J'ai pensé aussi, pour la copie du s^r *Corneille*, de lui faire faire un jeune *Adonis*, qui est au muséum du Vatican et que je regarde comme une des plus belles figures de cet âge qu'il [y] ait à Rome; il est debout, de moyenne grandeur, et pourroit faire pendant avec la petite *Flore*, les *Vénus*, le *Discobole* et autres figures de cette proportion qui ont été faites. Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien me laisser savoir vos intentions sur le choix de ces deux objets, afin que je fasse la demande des permissions et qu'ils puissent commencer de bonne heure.

Je compte voir icy, à la fin du mois, les nouveaux pensionnaires. Je suis fort aise d'apprendre que le s^r *Garnier* a gagné le prix avec distinction. C'est un nouveau renfort pour notre École de Rome, qui est en bonne position. Depuis que ma santé me permet de travailler, je vais tous les soirs exactement à l'Académie; c'est un grand plaisir pour les pensionnaires de me voir préférer à la société l'étude que je viens partager avec eux, et moi je trouve à cela beaucoup d'avantages réunis. J'ai encore établi une petite académie après souper, où l'on dessine une heure, à la lampe, d'après les plus belles têtes et des parties séparées des plus belles figures antiques; tout cela tourne au profit de l'étude, du bon ordre et de l'union dont j'ai la satisfaction de voir les progrès de jour en jour. Je regarde aussi ce jenre de travail comme un aliment pour entretenir le goût dans le beau et grand style, que l'on a malheureusement négligé et dédaigné si longtemps.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte du dernier quartier et celui pour les ateliers et les plus urgentes réparations de quelqu'autres objets. J'espère que peu à peu, si vous voulez

bien m'y autoriser, Monsieur le Comte, je parviendrai à réparer le délabrement où j'ai trouvé le palais de l'Académie, et à prévenir des réparations énormes et forcées, si cela eût duré encore quelques années. M. *Tierce* est venu ce matin me dire adieu, il prend le parti de quitter Rome, où il n'avoit point du tout d'occupation, quoiqu'il y ait fait des progrès depuis son second voyage. Il retourne en France et s'arrêtera quelque tems à Aix, en Provence, où il a des tableaux à faire. Je conçois comment les peintres de paysage ont de la painne à se tirer d'affaire ici, car ils se multiplient à l'infini et je crois qu'il en pousse un tous les jours.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8952.** — MÉMOIRE SUR LA DÉCORATION DE MÉNAGEOT.

Le 26 octobre 1788.

Sa Majesté sçait, qu'en général, toutes les Nations se préoccupent volontiers des égards et de la considération dues à un François qui, député chez elles pour l'exercice d'une commission quelconque, y arrive revêtu et décoré de marques d'honneur.

Cette façon de penser est surtout prédominante dans Rome, où l'établissement unique d'une Écolle académique pour le maintien et le progrès des arts est un des monuments les plus précieux et les plus honorables des grandes vues de Louis XIV.

La direction en a toujours été confiée aux artistes les plus distingués par le talent, les mœurs et l'éducation.

Presque tous ont été honorés de l'Ordre de Saint-Michel, devenu depuis longtemps une sorte d'apanage de l'artiste qui sçait honorer la nation et qui semble y acquérir un droit plus particulier quand il s'impose le sacrifice d'une espèce d'exil, tout au moins d'un déplacement qui peut bien contribuer à sa gloire, mais qui jamais ne peut faire sa fortune.

La direction repose en ce moment entre les mains du s[r] *Ménageot*, en faveur duquel le directeur des Bâtimens se proposoit de demander un jour les bontés et les grâces de S. M.: mais il croit devoir anticiper sur le tems d'après la lettre que vient de lui écrire M. le Cardinal de Bernis et qui accompagne ce mémoire.

Le ministre, touché de l'estime que le s^r *Ménageot* a déjà su obtenir sous tous les rapports, avance qu'on s'étonne dans Rome de ne pas voir cet artiste décoré comme l'ont été presque tous ses prédécesseurs. Il a ajouté même, d'après sa profonde expérience des mœurs romaines, que le bien du service, l'honneur et le progrès des arts exigent presque nécessairement que le sujet promis au Directorat n'y arrive que décoré de l'Ordre de Saint-Michel.

Une décision de S. M. qui consacreroit cette idée imposeroit, en quelque sorte, une loy plus impérieuse de ne proposer la nomination qu'en faveur du sujet du mérite le plus avoué.

Cette décision deviendroit, d'ailleurs, pour le directeur des Bâtimens, une autorisation à l'effet de se concerter avec le secrétaire des Ordres pour qu'il présentât à S. M. une nomination quand il y auroit lieu.

C'est ce qui se fera dès ce moment en faveur du s^r *Ménageot* si S. M. adopte le sentiment de M. le Cardinal.

Et peut-être y aura-t-il la même grâce à solliciter pour le s^r *Lagrenée*, précédent directeur, si son âge lui laisse un désir dont il n'a pas paru s'occuper.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8953. — D'Angiviller a Ménageot.

Le 27 octobre 1788.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de vos recherches inutiles, sur la colonne Trajane, d'un vaisseau qui ait quelque ressemblance avec celui d'*Archimède;* vous me marquiez, par cette même lettre, que vous chargiez le s^r *Percier* de travailler à des desseins de quelques vaisseaux antiques, conservés en divers endroits de Rome, et je vois par votre dernière du 8 courant que le s^r *Chaudet*, parti de Rome vers cette époque, a été chargé de ces dessins. Je connois l'ouvrage de M. *Leroy;* mais quoiqu'il y ait des figures de très grands vaisseaux, comme celui de *Ptolemée Philadelphe* ou de *Cléopâtre,* celui d'*Archimède* n'y est pas ; au surplus, ce que vous m'envoyez suffira probablement.

J'apprens par votre lettre du 24 du mois dernier le départ des études des pensionnaires. Les deux caisses doivent, d'après cela, être peu éloignées d'arriver à Paris. Je suis charmé de ce que vous

me mandez sur le s[r] *Thiers*, car il m'a été fortement recommandé dans le temps par la famille de M. de Vergennes.

Mon intention, en effet, n'avoit été de donner au s[r] *Caraffe* que le temps que le s[r] *Drouais* auroit dû encore passer à Rome. Si les circonstances eussent été différentes, c'est-à-dire s'il y eût eu encore cette année des prix remis, j'aurois été à mon aise pour lui accorder quelque continuation; mais, obligé de retarder le départ du deuxième architecte gagnant prix, je ne suis pas fâché que le s[r] *Caraffe* ait pris son parti sans compter sur une prolongation. Je préfère d'accorder au s[r] *Gauffier* celle de six mois qu'il désire. Je vois par ce moyen le nombre des pensionnaires remis à douze dès ce moment, sauf la continuation du s[r] *Gauffier*, ce qui réduira, lors de son départ, l'Académie à douze; mais, comme il en sortira quatre en 1789, j'aurai une place à disposer en sus des trois destinées aux trois prix qui pourront avoir lieu. Je pourrai alors envoyer à Rome l'architecte dont j'ai suspendu l'envoi cette année, faute de place.

J'ai vu les lettres sur l'Italie de M. Du Paty, j'ai partagé le sentiment public, qui me paroît lui avoir été peu favorable. On a trouvé cet ouvrage écrit d'un style de petit maître qui court après l'esprit et le sentiment, d'un style, enfin, qui n'est point celui d'un homme de son état. Il me semble aussi qu'il a nui à sa réputation dans l'esprit de bien des gens.

Le s[r] *Chaudet* n'est point encore arrivé. D'après ce que vous me marquez de son caractère, je le verrai avec plaisir comme un homme également propre à faire honneur aux arts et par le talent et par les qualités morales.

Je n'ai aucune idée d'avoir accordé des chambres d'externes aux s[rs] *Thomas* et *Lepréau*, dessinateurs, et l'on a fait en vain des recherches pour découvrir quand et comment ils ont obtenu cette faveur; au surplus, elle doit être subordonnée au besoin de logement pour des pensionnaires. Ainsi, vous voudrez bien annoncer à ces deux externes que je limite la grâce accordée au moment où vous recevrez cette lettre.

Vous connoissés les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8954. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 27 octobre 1788.

J'ai été instruit, Monsieur, et ce n'est pas sans quelque étonnement, vu que vous ne m'en aviez pas informé, qu'il y avoit encore quelques pensionnaires du Roi à l'Académie qui avoient des atteliers en ville. Il est vrai que cet article a été omis dans le règlement que je vous envoyai l'année dernière; mais c'est par inadvertance et parceque quelque soin qu'on se donne de prévenir tous les abus, il est bien difficile, à moins d'être sur les lieux et de voir par soi-même, de les connoître et prévenir tous. Mais mon intention a toujours été et est très expressément que tous les pensionnaires, soit peintres, sculpteurs ou architectes, travaillent à l'Académie sans s'isoler et se cacher pour ainsi dire les uns des autres. Je sçais que le s[r] *Drouais*, avec tout son talent, avoit cette manie; mais je l'aurois fort désapprouvé et j'y aurois mis ordre si j'en avois été informé avant sa mort. Vous voudrez donc bien regarder cette lettre comme un supplément au règlement que je vous envoyai l'année dernière et en faire lecture aux pensionnaires afin qu'ils s'y conforment. Je vous recommande enfin expressément d'y tenir la main.

Vous connoissés les sentiments bien sincères avec lesquels, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8955. — Joseph Guibert a d'Angiviller.

Marseille, le 31 octobre 1788.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous faire part qu'il m'est parvenu de Rome deux caisses emballées et marquées à votre adresse pour le Roy, dont une grande contenant des études et figures en plâtre, l'autre longue contenant des études de peintres en tableaux qui m'ont été adressées par l'entremise de MM. Bouchard et Gravier, libraires françois de Rome, et de celle de M. Luchetti de Civitavechia, lesquelles je vous ai dirigé par le roulier nommé Jean Ettienne de cette ville, parti le 27 du courant, pour être rendues au bureau de la douane générale de Paris en 30 jours, sous acquit à caution, n° 244, et plombées à la douane de cette ville. Lorsque ces deux caisses seront parvenues à la dernière douane générale

en bon état, veuillés s'il vous plaît recommander que le dit acquit à caution me soit deument renvoyé ou à la direction de cette ville afin d'être déchargé de ma soumission.

J'ai fait suivre à la suite de ma lettre de voiture 181 livres pour le montant des frais que ces deux caisses ont fait depuis Rome jusqu'ici, suivant le compte détaillé ci-contre; elles pèzent ensemble, brut : 1,485 livres, poid de cette ville, à raison de 14 livres le cent pezant, prix de voiture.

Je désire que ces deux caisses vous soient rendue bien conditionnée, les ayant beaucoup recommandée audit voiturier pour en voir tous les soins possibles.

Je suis, avec les sentiments du plus profonds respect, etc.

Joseph Guibert, négociant.

*Compte des frais à deux caisses emballées venues de Rome, marquées avec adresse de Monsieur le Comte d'Angiviller pour le Roy.*

Savoir :

| | |
|---|---|
| Frêt de Civitavechia jusqu'ici payé au capitaine Durbec . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60 liv. »» |
| Chapeau du capitaine à 5 °/₀ . . . . . . . . . | 3 liv. »» |
| Remboursement à la suite de M. Ant. Luchetti de Civitavechia . . . . . . . . . . . . . . . | 93 liv. 6 |
| Change Marime sur ledit remboursement à 8 °/₀. | 7 liv. 9 |
| Frais de MM. Bouchard et Gravier de Rome. . | 4 liv. »» |
| Ports de lettres, bateaux et porte-faix au débarquement. . . . . . . . . . . . . . . . . | 3 liv. 3 |
| Provision de réception expédition à 4 liv. p. . . | 8 liv. »» |
| Acquit à caution et plomb n° 244 . . . . . . | 1 liv. 10 |
| Emballeurs et corde pour les plombs . . . . | 12 |
| Total. . . . . | 181 liv. »» |

**8956**. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 5 novembre 1788.

Monsieur le Comte, — Dans une de mes précédentes lettres, j'ai eu l'honneur de vous mander que j'avois accordé au s^r^ *Caraffe* la permission d'aller à Naples, sur ce qu'il m'a représenté qu'il

étoit à l'expiration de son tems à la pension, ayant succédé pour finir les quatres années incomplètes par la mort du s[r] *Drouais;* j'ai donc cru pouvoir lui accorder cette permission pour le voyage de Naples, considéré comme un objet d'études; mais j'ai été fort surpris d'apprendre par M. le commandeur de Litta, qui vient de Malthe pour servir dans l'armée de l'Impératrice, qu'il avoit rencontré le s[r] *Caraffe* en Calabre et que ce dernier se proposoit d'aller à Constantinople et en Grèce avec un officier dont il a fait connoissance à Rome. Il faut que ce jeune homme ait reçu des lettres de ses parents qui lui annoncent que, décidément, il ne doit pas compter sur une prolongation pour avoir entrepris, de son chef et sans m'en rien dire, un voyage de cette importance. Je suis très fâché de cela pour plusieurs raisons : d'abord parce que le s[r] *Caraffe* ne devoit pas faire une telle chose sans mon aveu et que cela est d'un mauvais exemple, étant encore pensionnaire; qu'il n'a pas du tout de tems à perdre, n'étant point très avancé dans son art, et, qu'enfin, cette conduite n'annonce pas une bien bonne tête.

Je viens d'éprouver encore des inquiétudes au sujet du s[r] *Le Thier;* il est tombé malade subitement avec tous les symptômes d'une fièvre putride; on l'a saigné cinq fois; il est baucoup mieux aujourd'hui et le médecin croit que la fièvre est sur son déclin; cela me faisoit baucoup de peine, car c'est un bien excellent sujet, plein de zèle et d'amour pour l'étude, qui a fait de grands progrès depuis quelque tems. Vous vairez, Monsieur le Comte, entre autre chose, le dessin de *Brutus*, qu'il a envoyé cette année, dont j'ai été bien content et qui lui a fait infiniment d'honneur icy.

J'attens de jour en jour les nouveaux pensionnaires; leur logement est tout prêt. J'ai trouvé aussi le moyen de loger le s[r] *Gauffier;* il n'y a pas à présent une chambre vaccante dans l'Académie (il a déjà quitté l'Académie pour laisser son logement à l'architecte qui le remplace). Le s[r] *Moreau*, architecte, qui a fini son tems cette année, restera encore un an à Rome en attendant le s[r] *Couture*, qui doit venir l'année prochaine et qui le ramènera avec lui.

Je suis toujours assez content de ma santé; la goutte ne me cause plus que de légères douleurs, et j'espère qu'elle me laissera plus tranquille cette année-ici. J'en ai grand besoin pour mon tableau.

Il vient d'arriver un accident au pauvre *Sublairas*, qui me fait

une peinne affreuse : en allant visiter quelques travaux qu'il a à quarante mile de Rome, ce pauvre jeune homme est tombé de sa chaise, la roue lui a passé sur le corps et lui a cassé deux côtes; il a été à l'extrémité; on l'a saigné douze fois; il est obligé de rester dans une mauvaise petite ville, dans l'impossibilité d'être transporté à Rome; cela est d'autant plus fâcheux que ce pauvre garçon, qui est plein d'honneur, est fort malheureux, qu'il est le seul soutient de deux vieilles sœurs qui sont toujours malades, et d'un frère qui est sans état. Ces pauvres gens ont à peu près de quoi ne pas mourir de faim par le travail de *Sublairas;* mais pas assez pour vivre... Il est bien pénible de voir dans cet état les enfants d'un habil homme qui a fait honneur à son art et à sa nation et qui n'a rien eu à se reprocher dans sa conduite.

Il n'y a rien de nouveau à Rome. M. le Cardinal revient demain d'Albano, où j'avois été passer trois jours avec lui; les bruits qui courent ici de son rappel en France alarment tout le monde; il est si généralement aimé que cela intéresse tout Rome et fait la plus vive sensation; il se porte à merveille et je le trouve rajeuni depuis six mois.

J'ai appris, Monsieur le Comte, avec une bien grande joie, ce que vous venez de faire pour M. le comte de Vaudreuil, en demandant pour lui la jolie petite maison des Tuileries[1]. Il est pénétré de cette marque de votre amitié et cela le rend bien heureux; véritablement, il auroit fait bâtir cette maison exprès pour lui, dans sa position actuelle, qu'il ne l'auroit pas faite autrement; il me mande qu'il n'aspire qu'au moment de l'habiter; j'espère que ce sera l'époque du commencement de son bonheur.

Le s^r^ *Gauffier* est revenu de Naples bien portant; il est bien content de son voyage; mais fort inquiet du sort de sa *Cléopâtre;* j'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint deux sonnets qui ont été faits à sa louange au sujet de ce tableau.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. La maison en question se trouvait dans le coin de l'orangerie des Tuileries et était vacante par suite du décès de M. Jacques Batailhe de Francès, ancien membre plénipotentiaire à Londres, qui en jouissait depuis le 18 mars 1786; elle fut attribuée au comte de Vaudreuil le 1er octobre 1788 (Archives nationales, O[1] 1086, fol. 100).

**8957**. — Bernis a Montmorin.

Albano, 5 novembre 1788.

... Le cardinal d'York, à la mort du Prétendant son frère, a fait avec assés de sagesse toutes les déclarations nécessaires pour ne pas laisser périmer les droits de la maison royale de Stuart au trône d'Angleterre, qui se trouvent tous réunis dans sa personne. En conséquence, il a fait frapper une médaille d'argent qui, comme monument historique et par sa singularité, peut mériter une place dans le Cabinet des médailles du Roi. Il y prend la qualité d'Henry IX, roi d'Angleterre, et y est représenté en habit de cardinal et d'évèque. Vous trouverés deux de ces médailles renfermées dans la boëte cy-jointe...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 909, fol. 178. Original signé. — — Communiqué par M. Tausserat.

**8958**. — Belle a d'Angiviller.

A Paris, le 12 novembre 1788.

Monsieur, — L'uniformité de caractère et la même ardeur pour l'étude ont uni, à Rome, d'une amitié intime le s^r *Chaudet*, sculpteur, et mon fils, lequel désirant procurer à son amy, à son arrivée à Paris, une retraite paisible pour l'exercice de son talent et le mettre à portée de profiter, tant de l'examen util des cartons de *Jules Romain* qu'il sçait que vous avés fait déposer aux Gobelins que des antiques qui y existent, ainsi que l'étude du modèle et plus encore de l'avantage de vous présenter ses études faites en Italie, ainsi que celles qu'il se propose de faire à Paris avec tranquilité, lorsque vous honorerez la Manufacture de votre présence, mon fils m'a donc demandé de vouloir bien recevoir son amy et lui prêter pour quelque tems l'azile et le laboratoire que je lui destine dans mon logement. Quoique cette demande de mon fils m'ait paru juste, Monsieur, j'ai cru ne devoir y defférer qu'après en avoir obtenu votre approbation, que j'ai l'honneur de vous demander. Si votre réponse, Monsieur, est favorable, comme je l'espère, elle procurera au s^r *Chaudet* des avantages qui le flattent, du nombre desquels sont les avis de M. *Peyron*, en attendant que de nouveaux efforts luy méritent de vous, Monsieur, les encoura-

gemens que vous vous empressés de répandre sur les artistes qui se distinguent par les talens et les bonnes mœurs.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

BELLE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8959. — M. CARAFFE A D'ANGIVILLER.

De Savigny, ce 12 novembre 1788.

Monsieur le Comte, — Mon fils m'écrit qu'il est parti de Rome avec l'agrément de M. *Ménageot* pour aller à Naples avec M. Domangeville, beau-frère de M. Serilly, son camarade d'étude, qui lui avoit donné parole, avant de partir pour l'Italie, de l'aller trouver à Rome pour faire le tour de la Sicile ensemble.

Comme il a été exact à sa parole, mon fils s'est cru engagé d'honneur à tenir la sienne; d'ailleurs, on ne trouve pas toujours une occasion de voyager si favorable et si précieuse pour un artiste qui peut en profiter. Il compte beaucoup, M. le Comte, sur vos bontés à l'occasion de son absence. Il espére que ce ne sera pas un sujet pour démériter auprès de vous, puisqu'il est relatif à son talent. Il doit écrire à M. *Ménageot* pour s'excuser auprès de lui de ne lui avoir pas fait la confidance antière.

Mon fils me marque aussi, pour mettre le comble aux bontés que vous voulez bien avoir pour lui, de vous suplier de lui faire expédier un brevet de la place que vous lui avez donnée à l'Académie. Il y tient comme à un honneur dont il seroit mortifié d'être privé. Croyez, M. le Comte, que mon fils et moi nous ne serons jamais en reste sur la reconnoissance que nous vous devons et avec laquelle j'ai l'honneur d'être très respectueusement, etc.

CARAFFE,
Pensionnaire du Roi,
Rue du Jardinet.

*Note de la Direction.* — Il n'a jamais été d'usage de donner des brevets de pensionnaires à de jeunes artistes qui, par des circonstances particulières, avoient été admis à l'Académie de France à titre de pure grâce et sans prix gagné.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8960. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 12 novembre 1788.

Monsieur le Comte, — Conformément à votre lettre du 27 octobre, j'ai fait assembler les pensionnaires et leur ai fait la lecture du suplément au dernier règlement de l'année 87, relativement aux ateliers hors du palais, et je leur ai expressément recommandé de s'y conformer; ce qu'ils ont tous promis. J'apporteré la plus grande attention à ce que cela soit exactement observé, considérant cet article comme l'un des plus importants au bon ordre que je désire établir de plus en plus dans l'Académie.

J'ai annoncé vos ordres, Monsieur le Comte, aux s^rs^ *Thomas* et *Préau* pour qu'ils eussent à quitter les logements qu'ils occupoient dans le palais. Comme la saison est mauvaise et qu'on ne peut pas trouver à se loger tout de suite, j'ai cru interpréter vos intensions en leur accordant un mois pour se pourvoir, ce qui m'a été d'autant plus facile que le s^r^ *Gauffier* est présentement installé dans le logement que je lui ai trouvé, en laissant le sien libre pour compléter les trois des nouveaux pensionnaires que j'attens de jour en jour.

Le s^r^ *Le Thier* est rétabli et sera bientôt en état de reprendre l'étude; j'ai bien soin de mes malades et je me charge toujours de leur première sortie; je les mène prendre l'air en voiture, afin de ne pas les livrer à eux-mêmes dans les premiers moments; j'ai soin aussi de les faire manger quelques jours avec moi; enfin, je fais tout ce qu'il m'est possible pour prévenir les imprudences que les jeunes gens font presque toujours malgré ce qu'on leur recommande.

Le s^r^ *Fabre* est arrivé hier de la campagne près de Tivoli, où je lui avois permis d'aller se reposer quelques jours et faire quelques études de paysage; il y étoit tombé malade d'une fièvre si violente qu'il étoit impossible de le transporter à Rome; cela m'a donné beaucoup d'inquiétude; heureusement il étoit avec le s^r^ *Desmarets*, qui en a pris le plus grand soin et qui l'a ramené bien portant, à la foiblesse près. Il paroît qu'il a gagné cela en voulant peindre des études d'arbres au soleil, ce qui est fort dangereux icy dans cette saison.

Ne sachant pas où est le s^r^ *Caraffe* présentement, il ne m'est pas possible de l'informer qu'il n'a plus la pension, ou du moins

qu'il n'a point de prolongation. Je crains bien que la légèreté de ce jeune homme, qui, d'ailleurs, a d'excellentes qualités, ne nuise à son talent et ne le fasse rester à moitié chemin avec des dispositions assez heureuses.

Voilà le nombre des pensionnaires remis à douze (lorsque les six mois du s[r] *Gauffier* seront expirés; il s'est arrangé avec le s[r] *Potin* pour se servir de son atelier s'il avoit quelque chose à peindre d'après nature); ils auront tous des ateliers et n'auront plus de raison pour s'éloigner de l'Académie, si ce n'est pour les ouvrages et les études qu'ils auront à faire dans les églises et les palais.

Le s[r] *Gauffier* est pénétré de reconnoissance pour la grâce que vous venez de lui accorder; il me charge, Monsieur le Comte, de vous faire ses respectueux remercîments et de vous dire qu'il va profiter de ce tems prétieux que vous avez la bonté de lui accorder pour faire plusieurs études qu'il n'avoit pu faire jusqu'ici.

J'attens votre réponse relativement à la figure que j'ai pensé de faire faire au s[r] *Corneille;* il est arrivé du marbre de *Carrare*, et il seroit bon de profiter du moment; car, après le tems icy, il faudra peut-être attendre un an; j'ai revu encore cette figure, qui est charmante; la proportion est de cinq pieds cinq pouces; aussi elle pouroit faire pendant avec plusieurs de celles qui ont été faites jusqu'icy.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8961.** — D'ANGIVILLER A BELLE.

Le 15 novembre 1788.

M. *Chaudet* m'avoit, Monsieur, déjà parlé de la demande que votre fils vous avoit faite en sa faveur, sçavoir de le recevoir dans son logement et petit attelier pendant le temps qu'il a lui-même à rester encore à Rome. Comme l'on m'a marqué beaucoup de bien de cet ex-pensionnaire et que je sçais qu'il a peu de moyens, je consens qu'il profite de la facilité en question jusqu'au retour de votre fils. Il est seulement à propos que vous le préveniez qu'il ne doit point la regarder comme une échelon pour obtenir ensuite un logement aux Gobelins.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8962. — D'Angiviller a Ménageot.

A Versailles, le 25 novembre 1788.

J'ai reçu, M., vos deux lettres du 15 du mois dernier et du 5 de celui-ci, auxquelles je vais répondre.

Vous m'exposez, par la première, le choix que vous avez fait de quelques morceaux à copier pour l'instruction des s^rs^ *Le Thiers* et *Corneille*, et des motifs qui vous ont guidé dans ce choix; ils me paroissent très bien fondés et je ne puis que les approuver.

C'est aussi avec une vraie satisfaction que j'apprends la manière dont tous les pensionnaires s'appliquent, en ce moment, à tirer parti du temps pendant lequel le Roy les entretient à Rome. L'exemple que vous leur donnez, en travaillant avec eux et à leur tête, étoit le vrai moyen de leur inspirer cette ardeur et cette confiance en vous, qui auroit dû être toujours l'âme de cet établissement.

Je me ferai rendre compte par M. Cuvillier des objets de réparations contenus dans l'état que vous m'avez envoyé et je ferai certainement, à cet égard, tout ce que me permettront les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

Par votre dernière lettre, vous m'apprenez le projet de voyage du s^r^ *Caraffe*, tant en Sicile qu'à Constantinople. J'ai reçu, à ce sujet, une lettre de son père qui me fait part des motifs qui l'ont engagé à partir ainsi à petit bruit. Je ne les trouve nullement bien fondés; mais il avoit été instruit par son père qu'il ne pouvoit compter que sur le reste du temps que le s^r^ *Drouais* avoit à passer à Rome; je n'avois pas voulu promettre davantage, sauf les circonstances qui pourroient me mettre à portée de lui accorder une prorogation. Il s'est donc cru hors de l'Académie dès le moment où il a eu connoissance du jugement des prix. Cependant, il devoit ne pas même sortir de Naples sans prendre, en quelque sorte, congé de vous, puisqu'il étoit parti comme pensionnaire. Sa précipitation, au reste, me tire d'embarras, car s'il avoit sollicité une prorogation, j'aurois eu peut-être quelque peine à la refuser, et, par l'événement, il se trouve que vous n'avez tout juste que la place nécessaire pour les pensionnaires arrivants, quoiqu'il y en ait resté en arrière.

Je suis charmé de ce que la maladie du s^r^ *Le Thier*, qui paroissoit d'abord grave et sérieuse, n'a pas eu de suite, et, en

même tems, très fâché de l'accident arrivé au s[r] *Subleyras;* ce que vous me marquez du peu de fortune du fils d'un peintre de ce nom et de ses autres enfants me touche véritablement.

Ce que vous me marquez de la santé de M. le Cardinal me fait le plus grand plaisir, et vous m'en ferez un de ne le lui pas laisser ignorer.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **8963.** — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 26 novembre 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part que les s[rs] *Garnier* et *Dumont*, pensionnaires du Roy, sont arrivés icy en bonne santé le 22 de ce mois. Je les ai installés dans leurs logements. Ils remplacent les s[rs] *Chaudet* et *Caraffe;* je n'attent plus que l'architecte qui remplacera le s[r] *Moreau;* il ne peut pas tarder et je pense qu'il arrivera incessament.

Les s[rs] *Thomas* et *Préau*, externes, ci-devant logés dans l'Académie, m'ont remis les clefs des chambres qu'ils occupoient, lesquelles sont présentement vacantes.

J'ai vu le s[r] *Soria*, qui m'a remis la lettre par laquelle vous me le recommandez; je ferè tout ce qui sera en mon pouvoir, Monsieur le Comte, pour répondre à l'intérêt que vous prenez à ce jeune artiste et lui donner toutes les facilités pour ses études pendant son séjour icy. M. *Gois* m'a envoyé dernièrement la description imprimée d'un cheval écorché qu'il vient de faire et qui a la sanction de l'Académie. Il pense que ce modèle pourroit être d'une grande utilité à l'étude des pensionnaires et qu'il seroit bon qu'il y en eût un plâtre à l'Académie de Rome; d'après la description qu'il m'a envoyée et surtout l'approbation de l'Académie, je crois qu'il seroit effectivement fort bon qu'il y eût icy un plâtre de cette étude.

Le s[r] *Le Thier* est entièrement rétabli et a repris le cours de ses études. Je pense que les ouvrages des pensionnaires doivent être à présent arrivés à Paris et que je recevrai bientôt le jugement de l'Académie à ce sujet.

L'on commence à être plus tranquille icy sur les bruits qui annonçoient le rappel de M. le Cardinal de Bernis en France et

l'on se félicite à Rome dans l'espoir d'y conserver ce respectable et aimable ministre. J'ai le bonheur de le voir très souvent; il a eu la bonté de m'admettre à ses petits comités. J'ai l'honneur de dîner trois ou quatre fois par semaine avec lui et ses amis particuliers; il se porte à merveille, et j'espère que nous le conserverons longtemps. Il n'y avoit que le président Dupatis dans le monde qui pût imaginer que son esprit étoit un peu pâli; il seroit à souhaiter qu'il y eût beaucoup d'esprits de cette teinte; mais, malheureusement, ils deviennent bien rares; on seroit tenté de croire que les moules n'existent plus.

Je suis, avec très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8964.** — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Le 26 novembre 1788.

Monsieur, — L'envoy de l'École de Rome est très considérable, quoyque les architectes n'ayent rien envoyé.

Dans la sculpture, trois académies en plastre en très bon état; à la fin, les emballeurs romains ont apporté plus de soin.

Les peintres ont adressé six académies, dont les fonds, les draperies et les accessoires sont d'un précieux à faire la nique aux *Girardou* et aux *Miéris*. Je ne préviendrai pas le jugement des commissaires de l'Académie qui les verra samedy prochain. Les s[rs] *Desmarais* et *Le Tiers* ont envoyée des académies dessinées. Leurs esquisses respirent le génie.

Plus une mauvaise copie d'après *le Dominiquin*.

Je suis, avec un profond respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8965.** — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

29 novembre 1788... — Les élèves pensionnaires de Rome ayant envoié de leurs ouvrages, l'Académie a nommé pour commissaires, avec MM. les recteurs et adjoints à recteur, qui sont de tous les comités, MM. les professeurs en exercice; à tour de rôle, dans les

professeurs, M. *Berruer;* dans les adjoints, M. *Boizot;* dans les conseillers, M. *Van Spaendonck;* qui s'assembleront, samedy prochain, à l'Académie, à onze heures précises...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture,* t. IX, p. 380.

**8966.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

6 décembre 1788... — Le secrétaire a fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des ouvrages envoiés par les élèves pensionnaires de Rome. L'Académie a approuvé ledit rapport et le secrétaire l'écrira sur le registre, à la suite de la précédente délibération...

*Rapport des commissaires.*

Nous, commissaires nommés par délibération du 29 novembre dernier pour l'examen des ouvrages envoyés par les élèves pensionnaires à Rome, avons trouvé :

*Dans la peinture :* la figure du s^r^ *Gauffier* bien peinte, mais généralement sèche et égale de ton. Le bras droit et la main sont petits; cependant les contours ont de la vérité et de la pureté; les accessoires sont bien et les formes des draperies bien étudiées d'après nature, mais nous l'invitons à se corriger de la sécheresse à laquelle il paroît enclin.

La figure du s^r^ *Potain*, quoique bien peinte, a de la rondeur et de la mollesse; la tête a du caractère; le bras qui tient le papier ne paroît pas bien attaché; il y a des vérités dans le ton local. L'académie dessinée en noir est assez bien. L'esquisse nous a paru sage, bien ordonnée et de bon style.

La figure de Pâris, par le s^r^ *Desmarest*, est vraie de ton, mais égale; les ombres en sont peu solides et le fond, par trop de détails, détruit l'effet de la figure. Ses académies sont lourdes; il y a quelques disproportions dans quelques parties. L'esquisse dessinée, dont l'architecture est belle, a du style, mais elle papillote; celle coloriée est plus harmonieuse.

La figure du s^r^ *Fabre* est bien; le ton en est vrai, riche et varié; la tête laisse pourtant quelque chose à désirer; les accessoires de cette figure sont bien faits. Nous n'avons pas été aussi satisfaits de l'académie dessinée, mais nous croyons lui devoir donner les plus grands encouragements.

La figure du s[r] *Le Thiere* a du style et du caractère; le bras droit est bien, mais la tête paroît difficilement attachée au corps; le linge est bien drapé. L'esquisse est belle; le fond est beau et bien en perspective. Les académies, quoiqu'un peu lourdes, sont bien dessinées.

Nous avons remarqué, dans la figure du s[r] *Caraffe*, un abus de l'Antique. Elle paroît être prise d'après un camée. L'attitude en est gigantesque; il n'y a nulle harmonie dans le ton et nul effet, les ombres et les clairs n'ayant point de masses déterminées.

Nous ne pouvons quitter l'article de la peinture sans faire observer aux élèves qu'il faut connoître les beautés des grands maîtres, les imiter, mais, en même temps, qu'il faut se préserver de leurs défauts et s'aider sans cesse de la nature pour se préserver des excès.

*Dans la sculpture :* nous avons trouvé en général trop de système et trop de lourdeur, et il est besoin de recommander aux élèves sculpteurs plus de recherche, de vérité, la vérité étant la base de tous les arts d'imitation.

Le bras tenant l'arc, dans la figure du s[r] *Michalon,* est assez bien, mais du reste on peut lui faire les mêmes reproches qu'au s[r] *Corneille*, et nous les invitons tous deux à réfléchir sur nos observations précédentes.

Nous finissons par exhorter les élèves à se rendre de plus en plus dignes des bontés du Roy.

Fait à l'Académie, ce 6 décembre 1788.

*(Signé :)* LAGRENÉE, BELLE, BRIDAN, PAJOU, BERRUER, BOIZOT, VAN SPAENDONCK.

Certifié conforme à l'original.

RENOU.

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture,* t. IX, p. 386.

### 8967. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 10 décembre 1788.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous annoncer que le s[r] *Bonnard*, architecte, pensionnaire du Roy, qui remplace le s[r] *Moreau*, est arrivé icy le 4 du présent en très bonne santé. Voilà la pension complète, et ce qui me fait grand plaisir, c'est que tout

le monde se porte bien et que l'amour de l'étude et du travail règne plus que jamais dans l'Académie.

Si vous n'avez pas de détermination, Monsieur le Comte, pour l'un des deux logements d'externes qui sont présentement vacants, je vous prierai de me permettre de recommander à vos bontés un jeunne homme de mes parens, qui est icy pensionnaire de Madame, comtesse de Provençe, le s^r *Coissy*, qui est un fort bon sujet, honnête et tout à fait recommandable; il a pris le parti de la gravure et a jugé, avec beaucoup de raison, que la première condition pour se distinguer dans cet art est la correction du dessin, que, malheureusement, la plus part des graveurs modernes ont trop négligé, ce qu'on apperçoit surtout dans les estampes de tableaux d'histoire. Le jeune *Coissy* a déjà fait des progrès sensibles depuis cinq mois qu'il est ici, et il y a tout lieu d'espérer qu'il fera un jour honneur à la gravure; j'ajouterè que ses mœurs, la douceur de son caractère et son ton ne peuvent être que d'un bon exemple pour les pensionnaires dont il a l'amitié et l'estime.

Le pauvre *Subleyras* est de retour de Fiorentina, où il avoit été retenu par l'accident qui lui étoit arrivé; il est assez bien rétabli, à l'exception d'un peu de difficulté dans la respiration; mais il se trouve mieux de jour en jour et l'on espère qu'il ne se ressentira point de cet accident.

Il m'a été signifié par l'architecte de la chambre apostolique de faire repaver tout le côté de la rue que prend la largeur du palais, ce que j'ai fait faire, partie en neuf, partie en vieux pavé, comme cela a été exigé. Cette dépense monte à 98 écus et 3 paul.

Le s^r *Bonnard* est venu à Rome avec un jeune homme qui a concouru au prix, le s^r *Mérimé*, qui me paroît fort honnête et fort intéressant; je suis fâché qu'il ait une mauvaise poitrinne et je crains bien que ce climat icy ne lui réussisse pas.

Le s^r *Garnier* a commencé ses études; je l'engage à beaucoup dessiner, car il paroît qu'il a un peu négligé cette partie; son personnel me paroît intéressant et il s'annonce on ne peut pas mieux. Il est satisfaisant de voir l'Académie de France composée de jeunes gens dont le ton et la bonne conduite font honneur à la nation.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8968**. — Pierre a d'Angiviller.

Le 10 décembre 1788.

Monsieur, — Ci-inclu le résultat de l'examen des ouvrages faits par les élèves de Rome. L'on a mis de côté la copie d'après le *Dominiquin*, parce qu'elle est très foible et que M. *Drouais*, qui l'a faite, n'est plus soumis à rien.

Ce que les commissaires ont dit sur la sculpture est fort adouci pour ne pas décourager les élèves. La suppression de l'ouvrage du s[r] *Chaudet* est fondée sur son retour en France, où il recevra les avis de la première main.

Les lettres qui seront adressées à MM. les agréés seront reçues à la fin de la semaine, afin que le comité puisse avoir lieu vers le 18 du présent mois.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Pierre.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8969**. — D'Angiviller a Caraffe.

Versailles, le 13 décembre 1788.

J'ai reçu, mon cher Caraffe, votre lettre relativement au départ de votre fils, et si je n'y ai pas répondu aussitôt, c'est que j'attendois de M. *Ménageot* des éclaircissements sur cet objet. Il m'a répondu, en effet, que votre fils avoit prétexté un voyage à Naples qui se permet d'ordinaire aux pensionnaires du Roy une fois pendant leur séjour à la pension. Mais, au fond, ce n'étoit qu'un rendez-vous qu'il donnoit à un ami qui devoit le mener en Sicile et même de là, dit-on, à Constantinople. Il a quelque tort, à cet égard, envers M. *Ménageot*. Au reste, comme je n'avois pu lui donner à l'Académie de France que le restant du temps que le s[r] *Drouais* avoit à y passer, je ne puis lui faire un crime d'avoir profité de l'occasion qui se présentoit pour lui de voir commodément la Sicile et même quelqu'autre pays. Cela ne m'empêchera pas de lui être favorable quand d'autres occasions se présenteront.

Sur ce que vous me demandez de lui faire expédier un brevet de la pension de Rome, je vous observerai que ce n'est point l'usage de donner des brevets de pensionnaire à ceux qui, par

occasion, se trouvant à Rome, ont été admis à remplacer des pensionnaires. Cela tiendroit à assimiler entièrement les premiers avec ceux qui ont gagné des prix et obtenu par là la grâce de la pension du Roi ; et peut-être résulteroit-il de là quelque inconvénient pour le bien des études.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, mon cher Caraffe, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8970. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 14 décembre 1788.

J'ai reçu, M., par votre lettre du 26 du mois dernier, la nouvelle de l'arrivée des s^rs^ *Garnier* et *Dumont*, les deux nouveaux pensionnaires, peintre et sculpteur, que suivra sans doute bientôt l'architecte. J'apprends aussi, par la même lettre, l'arrivée du s^r^ *Soria* que je vous avois recommandé, ainsi que le rétablissement du s^r^ *Lethier*.

J'ai ouï parler, en effet, du cheval écorché de M. *Goys* comme d'un morceau qui a eu les suffrages de l'Académie de peinture, et je pense que si vous n'en avez point à l'Académie, un pareil écorché seroit utile aux études de l'Académie. Je vais donc prendre de M. *Pierre* quelques renseignements ultérieurs sur cet objet, et, par un des premiers courriers, je vous ferai part de ce que j'aurai arrangé à cet égard.

Les ouvrages des pensionnaires ont été, en effet, jugés par l'Académie, et j'aurois pu vous envoyer par ce courrier le rapport qu'elle m'a adressé; mais une omission qui y a été commise me met dans la nécessité de différer jusqu'au prochain courrier; il me suffira de vous dire ici qu'on n'a pas été fort satisfait de la sculpture; mais ce qu'on y a désiré sera développé dans le rapport.

Vous connoissez les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8971. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 15 décembre 1788.

L'Académie de peinture, Monsieur, m'ayant adressé son jugement des ouvrages envoyés cette année par les pensionnaires de

S. M., je me hâte de vous le faire parvenir[1] pour que vous leur en fassiez part, pour en faire leur profit. Je ne dois pas vous dissimuler que ce que les commissaires de l'Académie m'ont marqué sur la sculpture est fort adouci pour ne pas décourager les élèves; en interprétant donc plus sévèrement ce qui est énoncé dans ce rapport, vous jugerez aisément de ce qu'on a désiré dans les ouvrages des sculpteurs, et il sera à propos que vous le leur observiez avec ménagement et que vous les exhortiez à éviter les défauts que l'Académie y a trouvés.

Vous connoissez les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Voy. ci-dessus, p. 304, n° 8966.

### 8972. — D'Angiviller a Pierre.

Du 15 décembre 1788.

M. *Ménageot,* Monsieur, dans sa dernière lettre, me marque avoir reçu la description du cheval écorché de M. *Goys* qui a obtenu le suffrage de l'Académie de peinture, et comme apparemment il n'y en a point à l'Académie de Rome, il m'observe que cet écorché y seroit utile pour les études; cette observation me paroît fondée et je crois que vous la trouverés telle. Mais, avant tout, je désirerois sçavoir ce que vous pensés de ce cheval, et je voudrois aussi sçavoir ce que coûtera ce modèle, ainsi que son emballage et son envoi d'ici à Rome.

Je ne présume pas au surplus que cette dépense puisse excéder ce que l'économie à laquelle je suis contraint aujourd'hui me permet de faire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1146, fol. 392.

### 8973. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 17 décembre 1788.

Monsieur le Comte, — Je reçois dans l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 25 novembre, par laquelle vous approuvez le choix que j'ai fait pour les copies des s[rs] *Lethier* et *Corneille;* je vais procéder à obtenir les per-

missions à ce sujet et faire l'acquisition du marbre pour la figure que doit faire le s[r] *Corneille.*

Je n'ai eu aucune nouvelle du s[r] *Caraffe;* il est évident qu'il ne se considère plus comme pensionnaire; ainsi cela me débarrasse de la peine où j'étois de savoir où lui écrire pour lui apprendre cette nouvelle. Il a entrepris un voyage fort innutile pour son art et qui dans ce temps de guere pourroit bien devenir plus long qu'il ne voudroit.

J'ai appris que l'envoy des ouvrages des pensionnaires étoit arrivé en bonne état; il me tarde, Monsieur le Comte, de savoir votre sentiment et celui de l'Académie à ce sujet.

Aussitôt que j'aurai reçu vos ordres pour les réparations, je verrai le s[r] *Sublairas* et je ferè commencer par les choses les plus pressées.

Je ne manquerè pas, aussitôt que je verrai M. le Cardinal de Bernis, de lui dire le plaisir que vous avez éprouvé, Monsieur le Comte, de ce que je vous ai mandé sur sa santé. — La mienne n'est pas bonne dans ce moment icy, et j'ai eu la fièvre pendant deux nuits et j'éprouve des douleurs de tête si fortes que je distingue à peine ce que j'écris.

Dans le consistoire de lundi dernier, le Pape a fait Mgr l'archevêque de Sens cardinal[1], et, en conséquence, j'ai fait faire à la façade du palais les illuminations usitées en pareil cas.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Loménie de Brienne (Étienne-Charles de), chef du Conseil des finances de Louis XVI, créé cardinal le 25 décembre, qui mourut à Sens le 26 février 1794.

### 8974. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Le 29 décembre 1788.

J'ai appris, Monsieur, par votre dernière lettre, l'arrivée à Rome du s[r] *Bonnard*, le dernier des trois nouveaux pensionnaires. Je suis charmé de ce que les maladies qui ont fait tant de ravages à l'Académie pendant l'année dernière sont enfin tout à fait cessées, et particulièrement de ce que tout le monde paroît se porter aujourd'hui au travail avec zèle et avec goût.

D'après le bien que vous me dites du jeune s^r^ *Coiny*, votre parent, qui se destine à la gravure du grand genre, je lui accorde volontiers une des deux chambres vacantes à l'Académie. Il pense avec raison que le dessin est la base de cet art, vérité que le commun des graveurs ne sent pas assez, et j'ai lieu d'espérer, d'après ses dispositions, que vous seconderez par vos conseils, qu'il contribuera à relever cet art en France.

La chambre apostolique ayant décidé la réfection du pavé de la rue où est le palais de l'Académie et ayant fait signifier aux propriétaires qu'ils eussent à faire repaver le devant de leurs maisons, c'est une injonction à laquelle il étoit impossible de se refuser; ainsi, c'est une dépense que vous passerez dans votre prochain état de quartier.

Vous connoissez les sentiments, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8975.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 5 janvier 1789.

Par ma précédente lettre, Monsieur, je vous autorisois à donner une des deux chambres d'externes vacantes à l'Académie au s^r^ *Coiny*, votre parent. M. *Vincent* m'ayant témoigné prendre beaucoup d'intérêt au s^r^ *Merimé*, son élève, dont il m'a dit beaucoup de bien, je me suis déterminé à accorder à ce jeune artiste la seconde chambre vacante; je vous le recommande même, et je vois avec plaisir qu'il vous paroît un sujet intéressant. J'apprens avec peine, par votre dernière, que votre santé vient de recevoir un nouveau choc, tant par deux accès de fièvre que par le renouvellement de vos douleurs de tête. J'espère que cela n'aura pas de suite.

Je ne sais s'il a fait à Rome un temps proportionnellement aussi froid qu'à Paris; mais nous avons éprouvé ici le temps le plus rigoureux qu'on ait ressenti de mémoire d'homme, le thermomètre étant descendu à 18° 3/4 au-dessous de zéro. Si l'on a éprouvé à Rome de très grands froids, je ne serois pas fâché d'avoir sur cela quelques observations sûres de vos météorologistes[1]. Elles pourroient faire plaisir à nos observateurs.

Vous connoissez les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

= 1. M. *Ménageot* envoya un bulletin météorologique donnant la température du 21 au 31 décembre 1788 et du 1er au 10 janvier 1789. Ce bulletin est intitulé : *Observazioni meteorologiche estratte del giornale della spicola Caetani, fatto del signore Alb. Cavalli, direttore della medesima.* La plus basse température enregistrée à Rome est celle du 10 janvier, où le thermomètre marqua 53 degrés 5 Fahrenheit (Archives nationales, O[1] 1943). Les 27 et 28 décembre, il tomba une quantité prodigieuse de neige, telle qu'on n'en avait point vue de mémoire d'homme.

## 8976. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 7 janvier 1789.

Monsieur le Comte, — Je n'ai reçu vos deux lettres du 14 et du 15 décembre qu'avant-hier, 5 du présent, le courrier ayant retardé de huit jours à cause des mauvais chemins et des débordements de rivière.

J'ai fait part aux pensionnaires du Roy du rapport de l'Académie sur les ouvrages qu'ils ont envoyés, en leur recommandant bien de se souvenir des conseils qu'elle leur donne et de tâcher d'en profiter.

Avec la plus grande confiance et un respect infini pour le jugement du comité, j'avoue que je m'attendois à quelque chose d'encourageant pour le sr *Corneille*. D'après l'impression que sa figure avoit fait ici à tout le monde, en considérant que ce pauvre jeune homme a fait cette étude quinze jours après une maladie de trois mois, en sortant, pour ainsi dire, du tombeau, et que c'est la première chose qu'il a pu faire à Rome.

D'après ces considérations, j'ai cru devoir mettre beaucoup de ménagement dans la manière de lui annoncer cette nouvelle, me réservant de lui rappeler pendant les études ce que l'Académie lui recommande.

Pour moi, je ne puis leur donner de conseils que selon ma conscience, et j'avoue que, ne connoissant rien de plus beau dans le monde que le *Gladiateur*, l'*Apollon*, le *Lacoon* et autres chefs-d'œuvre semblables, je ne cesse de leur recommander, en étudiant la nature, de tâcher de se rapprocher le plus possible de ce beau sentiment, de ce style sublime et noble qui a eu le suffrage de tous les siècles, de toutes les nations, et dont la juste et inaltérable réputation n'est due à aucun système ni à aucunne convention d'écolle particulière. Je crois d'ailleurs, Monsieur le Comte, que c'est répondre à vos instructions en me rappellant la conver-

sation que j'eus l'honneur d'avoir avec vous à ce sujet quelques jours avant mon départ.

Il fait ici un froit dont on n'avoit point d'exemple à Rome. Depuis douze jours, la ville, la campagne et toutes les montagnes des environs sont couvertes de neige et de glaces; tous les bestiaux périssent faute de précautions contre un froid aussi excessif et aussi inattendu; mais ce qu'il y a de plus cruel, c'est qu'il meurt tous les jours quantité de malheureux de misère et de froid.

M. le duc de Crillon[1], avec lequel j'ai dîné hier chez M. le Cardinal, est arrivé ici avec beaucoup de peinne, à travers les neiges, mais heureusement sans accident.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la liste des pensionnaires actuellement à l'Académie. Je n'ai pu y joindre le compte du dernier quartier de l'année, ayant été malade presque toute la semaine dernière; mais j'aurai l'honneur de vous l'envoyer par le prochin courrier.

Je suis, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Louis Berton des Balbes, lieutenant-général au service de l'Espagne, créé duc de Crillon-Mahon par le Pape.

### 8977. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

10 janvier 1789... — Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment au sujet de la nouvelle année... de M. *Ménageot*, Directeur de l'Académie de France à Rome...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. X, p. 2.

### 8978. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 14 janvier 1789.

Monsieur le Comte, — Dans l'incertitude si je recevrois une de vos lettres par le courrier que nous attendons et qui est vraisemblablement arrêté par les torrents, je n'ai pas cru devoir différer à vous envoyer le compte du dernier quartier de l'année 1788, que je joins icy avec les mémoires et quittances des ouvriers.

J'ai fait ce matin l'acquisition d'un beau plâtre de l'*Adonis* du

Muséum que le s[r] *Corneille* doit exécuter en marbre. Je lui recommanderai d'en avoir le plus de soin possible, en mettant les points ; et, lorsqu'il aura fait sa copie, cette jolie figure augmentera la collection des plâtres qui sont icy dans les salles. Cette figure a coûté 20 écus romains; il est heureux que j'aie pu trouver ce beau plâtre, car on auroit été obligé de la faire mouler, ce qui auroit peut-être été difficile à obtenir et auroit coûté fort cher. Je vais faire l'acquisition du marbre et on le fera dégrossir cet hiver, afin que le sieur *Corneille* puisse le prendre au printemps.

Le sieur *Gauffier* vient d'être encore malade; on l'a saigné; il a gardé le lit pendant huit jours, et il lui reste encore un rhume bien tenace qui le fait beaucoup souffrir et qui ne me laisse pas sans inquiétude; enfin, j'espère qu'avec beaucoup de ménagement il préviendra un état plus fâcheux et gagnera le moment de son départ pour la France.

Tous les autres pensionnaires se portent bien et je suis toujours content de leur conduite et de leur travail.

Le s[r] *Garnier*, dernièrement arrivé, me paroît un jeune homme fort intéressant, et j'augure bien de son talent par ce qu'il m'a déjà fait voir; il a besoin de dessiner d'après l'antique et *Raphaël;* mais il est icy à la source et il pourra se livrer à une partie qu'il paroît avoir beaucoup négligée jusqu'à présent. Il a une couleur agréable et une bonne façon de peindre qui acquierera icy de la fermeté et de la finesse.

Les sieurs *Fabre* et *Lethier* font des progrès sencibles. Je les exorte toujours à ne pas manquer l'académie et l'étude du modelle; nous y allons tous assidûment. J'ai cependant été obligé de suspendre pour moi pendant trois semaines, ayant encore beaucoup souffert. Je suis mieux depuis quelques jours et j'ai repris l'étude, ma seulle consolation, avec beaucoup de plaisir. Je fais des vœux pour avoir au moins la santé pendant six mois, car j'aurois bien du chagrin de ne pouvoir pas finir mon tableau. J'ai appris avec bien de la peinne le malheur de M. *Vien*. Je crains bien que cela n'abrège les jours de ce respectable et habile homme. Ce seroit une grande perte pour ses amis et pour la peinture; nous lui avons de grandes obligations.

Je suis, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8979.** — Le duc de Broglie a d'Angiviller.

A Paris, ce 15 janvier 1789.

Il y a, Monsieur, à l'Académie de Rome, outre les logements des pensionnaires, plusieurs autres petits logements, dont deux sont actuellement vacants. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en accorder un à un jeune homme, élève de M. *Vincent*, qui a deux fois concouru au prix de l'Académie et qui est actuellement dans cette ville, ce jeune homme se nomme *Mérimée*, et je m'intéresse beaucoup à lui, tant parce qu'il est un fort bon sujet, que parce qu'il est fils d'un homme d'affaires qui m'est attaché depuis 45 ans. S'il vous est possible de le faire jouir de cette petite douceur, je vous en aurai une véritable obligation.

Recevez les nouvelles assurances des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le maréchal duc de Broglie.

Archives nationales, O[1] 1927.

**8980.** — Mique a d'Angiviller.

Versailles, le 21 janvier 1789.

Monsieur le Comte, — D'après les réflexions qui vous ont été présentées sur les études des élèves pensionnaires du Roi à Rome, et d'après l'approbation que vous avés donné par votre lettre du 31 décembre 1787, l'Académie, Monsieur le Comte, a fait choix du sujet dont M. *Bonnard*, élève, peut s'occuper pendant son séjour dans cette capitale, après que M. *Ménageot*, directeur, le lui aura remis.

J'ai l'honneur, Monsieur le Comte, de vous envoyer cy-joint le programme du sujet.

Je suis avec respect, etc.

Mique.

Nous, commissaires nommés par l'Académie dans la séance du 24 septembre dernier pour rédiger un programme d'étude à remplir à Rome par M. *Bonnard*, élève, qui a remporté le grand prix au concours de l'année 1788, nous sommes assemblés et,

ayant considéré que les aqueducs qui conduisoient des eaux en si grande abondance dans la ville de Rome, desquels plusieurs existent en leur entier, aussi bien que les canaux ou cloaques destinés à l'évacuation des pluyes et immondices étoient également importans et nécessaires pour la magnificence et la salubrité de cette grande capitale, nous proposons à l'Académie de demander à M. *Bonnard* l'étude approfondie de ce double objet sur lequel nous avons formé le programme qui suit :

L'Académie royale d'architecture demande à M. *Bonnard* de faire, pendant son séjour à Rome, l'étude approfondie des dispositions, constructions et proportions des aqueducs qui servirent à conduire et à distribuer dans Rome les eaux de différentes sources.

L'Académie demande aussi la même étude à M. *Bonnard* sur les canaux appellés cloaques, destinés à l'écoulement du superflu de ces eaux et de celles des pluies et immondices.

L'Académie pense que M. *Bonnard* peut trouver des indications et des traces de ces monuments; il recueillera ce qu'il lui sera possible, non seulement sur leurs mesures et dimensions, mais encore sur l'administration ancienne et moderne de ces établissemens.

Les questions principales adressées à M. *Bonnard* sur les eaux de source amenées dans Rome sont :

1° De faire connoître les moyens dont les anciens ont fait usage pour rassembler les eaux de différentes sources dans les aqueducs et pour distraire et éloigner la partie de celles des lacs en rivières qui en fournissoient et dont la surabondance auroit été incommode ou nuisible, comme aussi les moyens qui servoient à les dépurer;

2° La construction de ces aqueducs, tant dans les parties souterraines que dans celles qui se trouvoient au-dessus de la surface du sol, les matériaux qui y ont été employés, les enduits ou conrroys qui les ont rendus continus;

3° M. *Bonnard* décrira autant qu'il le pourra, d'après les choses qui existent encore actuellement, la distribution publique et particulière de ces eaux dans la ville de Rome, les spectacles qu'elles offrirent en divers lieux, comment elles étoient conduites dans les parties soutenues et jaillisantes;

4° Quel est le plus grand volume des eaux actuellement conduites par les différents aqueducs dont l'usage a été conservé.

A l'égard des cloaques ou aqueducs d'évacuation, les demandes sont :

1° Quelle est la construction des égouts ou cloaques? Ce qu'ils étoient dans l'ancienne Rome? Ce qu'ils sont dans Rome moderne? Leur pavement, leurs pentes?

2° Les moyens qui étoient et ceux qui sont mis en usage pour les nettoyer?

3° Si les anciens faisoient transporter hors de la ville par des voitures les immondices dont Montetestacchio seroit peut-être un dépôt, ou si on les jettoit dans les aqueducs pour couler dans le Tibre où ils pouvoient causer des atterissements infects.

M. *Bonnard* développera autant qu'il lui sera possible, par des desseins précis et cottés, des nottes et autres moyens, tout ce qu'il pourra se procurer de connoissances sur ces deux objets de magnificence, de commodité et de salubrité publique.

Il fera parvenir son travail à l'Académie en l'adressant à M. le Directeur général des Bâtiments par la voye de M. le Directeur des élèves et de l'Académie à Rome.

Fait au Louvre, ce 12 janvier 1789.

*Signé :* MOREAU, LEROY et PARIS.

Archives nationales, O[1] 1933[a].

**8981**. — D'ANGIVILLER AU MARÉCHAL DE BROGLIE.

Le 22 janvier 1789.

Monseigneur, — Je me félicite d'avoir prévenu vos désirs à l'égard du jeune artiste, élève de M. *Vincent,* que vous avez bien voulu me recommander pour obtenir une chambre d'externe à l'Académie de France. Il y a environ quinze jours que, sur le bien que M. *Vincent* me dit de son jeune élève, j'autorisai M. *Ménageot*, le directeur actuel de l'Académie, à lui donner la chambre dont je n'avois pas encore disposé; je présume qu'il en est dans ce moment en possession.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1927.

### 8982. — D'Angiviller a Mique.

A Versailles, le 25 janvier 1789.

J'ai reçu, Monsieur, le programme que vous m'avez addressé pour le travail dont sera chargé le sieur *Bonnard* pendant son séjour à Rome, en conséquence du nouvel arrangement que j'ai adopté sur la demande de l'Académie roiale d'architecture pour occuper les pensionaires architectes à Rome d'une manière utile pour l'Académie. Le sujet de ce programme est vraiment intéressant et j'aurai moi-même un vrai plaisir à voir le travail du sieur *Bonnard;* je crains seulement que les recherches nécessaires pour parvenir à exécuter ce travail ne soyent un peu embarrassantes pour un jeune architecte. Je charge au surplus M. *Ménageot* de lui procurer les connoissances de gens de lettres ou versés dans les antiquités qui lui sont nécessaires et je présume qu'au moyen de M. le Cardinal, il y parviendra.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'Angiviller.

Archives nationales, $O^1$ $1933^a$.

### 8983. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 25 janvier 1789.

D'après le nouvel arrangement, Monsieur, demandé par l'Académie d'architecture, et même par vous, relativement au travail dont seroit chargé dans la suite, pour son tribut académique, chaque architecte ayant gagné prix et envoyé à Rome, cette Compagnie m'a addressé le programme ci-joint pour être remis au s[r] *Bonard;* vous voudrés bien, après en avoir pris lecture, le lui remettre. Je conjecture qu'il est assés difficile qu'il y satisfasse sans le secours de quelques gens de lettres pour le mettre sur la voye. C'est pourquoi il sera probablement nécessaire que vous lui en procuriez la connoissance de quelques-uns, ce qui sera, j'imagine, facile au moyen de ceux qui fréquentent chez S. É.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, $O^1$ 1147, fol. 17.

## 8984. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 2 février 1789.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 7 et du 15 de ce mois, et à la dernière desquelles étoient joints le compte et pièces justificatives des dépenses faites pendant le dernier quartier. Je l'ai remis à M. Cuvillier, chargé de cette partie des objets relatifs à l'Académie, pour m'en présenter le résultat.

J'approuve fort que vous n'ayiez fait part qu'avec ménagement au s[r] *Corneille* du jugement de l'Académie sur le morceau qu'il a envoyé. Il y a apparence que si l'Académie avoit été instruite des circonstances où il s'est trouvé, elle auroit donné à ce jugement une forme plus propre à l'instruire de ce qu'elle trouvoit à redire dans son morceau, sans le mortifier. Je n'ai moi-même pas été trop content du laconisme tranchant de cet avis. Au prochain envoi, j'en demanderai un plus détaillé et plus raisonné.

Je vois, par votre seconde lettre, que vous avez trouvé à acheter à un bon prix un beau plâtre de la figure d'*Adonis* qui est au Muséum de S. S., et que ce plâtre servira de modèle à la figure que doit faire le s[r] *Corneille*. Vous avés très bien fait de saisir cette occasion de procurer à l'Académie ce plâtre utile pour ses travaux ; et il y a lieu de croire que l'étude qu'en fera le s[r] *Corneille* lui sera avantageuse.

J'apprends avec peine que le s[r] *Gauffier* a encore été malade. Cela n'est au reste pas surprenant, vu l'extrême rigueur dont je vois que l'hiver a été à Rome, ainsi que dans tout le reste de l'Europe, je crois qu'il fera bien de quitter Rome à l'approche des chaleurs.

J'ai pris des renseignemens sur l'écorché de cheval de M. *Goys*, et j'ai appris que, quoique l'Académie lui ait donné une approbation, on n'en a pas été content. Il y a, m'a-t-on dit, de la vérité; mais une vérité froide et dont résulte enfin une vilaine bête qui seroit très mal sous l'homme et au timon. Ceci, au reste, n'est que pour vous. Je me suis d'ailleurs informé du prix que coûteroit cet envoi et je vois que tout compris, achat du plâtre, encaissage et port, ce seroit peut-être un objet de 400 liv. de dépense. Si le cheval étoit bien beau, je ne regretterois pas cette somme; mais, dans les circonstances actuelles, je ne pense pas

qu'il soit à propos de la dépenser pour un ouvrage plus propre, peut-être, à une école vétérinaire qu'à une école de peinture.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

**8985. — Montmorin a Francesco Cancellieri[1].**

Versailles, le 10 février 1789.

J'ai reçu, Monsieur, les exemplaires de vos deux derniers ouvrages que vous avez désiré qui fussent présentés au Roy. S. M. a agréé d'autant plus ces ouvrages pour être placés dans sa bibliothèque particulière, que le plus considérable l'a mise à portée de juger de la beauté du monument dont Pie IV a enrichi la basilique de Saint-Pierre, et qui ne lui étoit connu que par les relations des voyageurs. Je ne doute pas non plus, Monsieur, que S. M. n'ait lieu d'être très satisfaite des recherches dont vous avez accompagné la description de ce monument et celle de la prison où l'on croit que saint Pierre avoit été renfermé[2]. Elle m'a ordonné de vous faire parvenir une médaille d'or, comme une preuve de son estime et du cas qu'elle fait des travaux qui ont pour objet d'éclaircir les antiquités sacrées et profanes. J'ai choisi une des plus remarquables qui ayent été frappées depuis le règne de Sa Majesté.

M. le président Tascher m'a remis aussi, Monsieur, les exemplaires que vous m'aviez destinés; je vous prie d'en recevoir mes remercîmens. Je serai très aise de trouver de nouvelles occasions de contribuer à votre satisfaction.

[A la suite se trouve le remercîment adressé à M. de Montmorin par Cancellieri, par lettre datée du 25 février. — *Ibid.*, fol. 115.]

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 910, fol. 79. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Francesco-Girolamo Cancellieri, littérateur et architecte, né à Rome le 10 octobre 1751, mort le 29 décembre 1826. — Entré dans les ordres et pourvu de bénéfices, bibliothécaire du Cardinal Leone Antonelli, il se fit d'abord connaître en publiant un fragment inédit du 41e livre de Tite-Live, retrouvé dans la bibliothèque du Vatican (1773). En 1802, il fut nommé directeur de l'imprimerie de la Propagande et accompagna le Cardinal Antonelli à Paris lors du sacre de Napoléon. On lui doit de nombreuses dissertations scientifiques, artistiques et littéraires.

2. *Descrizione della sagrestia Vaticana eretta da Pio VI* (1784); *Notizie del carcere Tulliano.*

### 8986. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 11 février 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai remis au s^r^ *Bonnard* le programme de l'Académie d'architecture, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer; il a été un peu effrayé de cette demande, vu le peu de tems qu'il a à rester à Rome et le besoin qu'il a de faire plusieurs autres études; en effet, c'est un ouvrage qui demande beaucoup de tems et de grandes recherches; je lui ai cependant fait voir la possibilité d'allier ce travail aux autres études qu'il doit faire et je lui ai promis toutes les fassilités qu'il seroit possible à ce sujet; ainsi, il s'occupera de cet ouvrage et fera ses efforts pour remplir de son mieux les intentions de l'Académie. Je ferai de mon côté tout ce qui dépendra de moi en lui procurant la connoissance des personnes que je crois capables de lui donner des renseignements et des lumières sur cet objet.

Le s^r^ *Michalon* vient de finir le petit monument pour le tombeau de son camarade l'infortuné *Drouais;* il n'est pas encore placé, mais plusieurs personnes l'ont vu dans son atelier et il lui fait beaucoup d'honneur. Le style en est simple; il est bien drapé et très bien entendu de bas-relief. Je suis bien aise que ce monument fasse également honneur à ses amis, qui en ont conçu le projet, qui en ont fait les frais, comme à l'auteur de l'ouvrage. Une chose fort étonnante, c'est qu'il a fait de souvenir son portrait, qui est de la plus grande ressemblance; cela me fait aussi plaisir pour le s^r^ *Michalon*, qui est un des meilleurs hommes du monde et qui a toujours vécu en bonne amitié et dans la plus parfaite intelligence avec tous ses confrères.

Je joins icy, Monsieur le Comte, les observations méthéorologiques que vous m'aviez demandé; je voulois les faire traduire, mais Monsieur l'abbé Cerutti ne me les ayant envoyées que cet après-midi, j'ai préféré de vous les envoyer en italien, par le même courrier; il sera très facile de les faire traduire à Paris.

Je suis toujours tourmenté par les mutations de tems qui varient continuellement, sans aucune nuance, ce qui me fait beaucoup souffrir; mais je profite du peu de bons moments pour travailler à mon tableau, que j'espère avoir fini pour le tems; j'ai pris toutes les précautions possibles pour tâcher de n'avoir rien à

recommencer et mettre en valeur tout le tems où je pourrai travailler.

J'ai vu dernièrement icy un tableau d'un Génois nommé *Angelo Bonquero*, qui m'a fait assez de plaisir; il paroît quelquefois que cette école voudroit se relever, ce qui seroit possible s'il y avoit plus d'encouragement. Ce tableau représente *Saint Jean dans la prison en conversation avec deux apôtres;* il est dans le genre de *Michel-Ange de Caravage* et du *Guerchin*, et c'est une des meilleures choses que j'ai vu des artistes de ce pays-ci, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher et qui sont peut-être dans les maîtres qu'il a cherché, mais qu'il a encore exagérés, ce qui arrive toujours quant on veut suivre la manière d'un maître plutôt que le sentiment que la nature vous inspire.

En général, les artistes de ce pays-cy manquent par le style et la grâce, ce qui est bien étonnant dans un séjour où tout ce qui se voit devroit en rapprocher.

M. le duc de Crillon, qui vient d'apprendre la mort de son frère, est sur le point de s'en retourner en France, j'avois souvent l'honneur de le voir et nous espérions qu'il passeroit tout le reste de la saison à Rome. Je suis très fâché de le voir partir si promptement et de ne pouvoir pas cultiver plus longtemps les bontés dont il m'a honoré[1].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Cette lettre existe au dossier en double exemplaire, *Ménageot* donne l'explication de ce fait dans sa lettre du 18 mars.

## 8987. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 25 février 1789.

Monsieur le Comte, — Par votre lettre du 2 février vous me faites l'honneur de m'annoncer, pour le prochin envoy des ouvrages des pensionnaires, un rapport plus détaillé de la part du Comité de l'Académie sur l'examen de ces mêmes ouvrages, ce qui sera infiniment mieux pour les élèves; il est certain que des conseils trop vagues ne font souvent que jetter dans l'incertitude et peuvent quelquefois porter au découragement, ce qui n'arrivera

pas lorsque le Comité motivera son jugement et entrera avec bonté dans quelques détails sur cet examen.

La figure de l'*Adonis*, que le s[r] *Corneille* copie pour le Roy, est presque dégrossie; j'ai trouvé un superbe marbre, et, jusqu'à présent, il n'a pas paru une seulle tache; j'espère que cette copie réussira et qu'elle fera plaisir à Paris, car c'est une bien charmante figure.

Le s[r] *Desmarets* va commencer sa copie d'après le tableau du *Martyre de Saint-André* du *Dominiquain;* c'est une entreprise qui lui prendra du tems, mais qui lui sera très profitable. En même tems, il est bon que nous ayons en France une copie de ce beau tableau qui se perd de jour en jour et qui n'existera plus dans quinze ans.

Le s[r] *Lethier* va aussi commencer sa copie pour le Roy à Saint-Pietro-in-Montorio; comme c'est extrêmement loin de l'Académie, j'ai voulu qu'il attende le beau tems pour s'occuper de cet ouvrage.

Les s[rs] *Fabre* et *Garnier* sont présentement installés à la galerie du *Carrache,* au palais Farnèse[1]. C'est une histoire, à présent, que d'avoir ces permissions; il a fallu écrire à Naples et avoir la permission du Roy. J'étois bien aise qu'ils étudiassent ces belles peintures, persuadé du profit qu'ils en retireront. C'est un livre où l'on apprend à lire dans la nature et à la voir en grand.

Le s[r] *Gauffier* est présentement en bonne santé; j'espère qu'il ira sans accident jusqu'au moment de son départ; il emploie de son mieux le peu d'instants qui lui restent icy. J'espère que cet artiste et son talent seront vus avec plaisir à Paris.

Le s[r] *Gounaud* vient de faire un cours d'anatomie qui lui étoit nécessaire; j'ai été très content de ses études.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Par votre lettre »; Lecoy, p. 351-2.

## 8988. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 15 mars 1789.

J'ai reçu, Monsieur, successivement vos trois dernières lettres, et comme elles ne contenoient pas d'objet qui exigeât une prompte

réponse, j'ai attendu jusqu'à ce moment à vous en faire une; je vais donc répondre à la fois à ces trois lettres.

J'ai vu, par la première, que vous avez fait l'acquisition d'un beau marbre pour la copie que le s[r] *Corneille* doit faire de l'*Adonis;* vous me marquez même dans votre dernière que cette copie est presque dégrossie et que vous en concevez une bonne idée, cela me prouve que ce jeune artiste s'occupe avec ardeur de son travail, c'est un bon signe pour l'avenir. J'ai reçu, avec votre seconde [lettre], les observations du degré de froid qu'on a éprouvé à Rome; il est énormément au-dessous de celui qu'il a fait à Paris; car, le plus fort à Rome, celui du 31 janvier, ne seroit revenu, mesuré au thermomètre de Réaumur, qu'à un peu moins de cinq degrés de ce thermomètre, et celui de Paris mesuré au thermomètre de Fareinheit auroit fait descendre la mercure à quarante degrés au-dessous de la simple congélation. Cette comparaison m'est donnée par M. Montucla, et je vous l'envoie parce qu'elle peut intéresser l'auteur des observations que vous m'avez envoyées et qui me paroissent faites avec une exactitude digne d'éloges; il étoit, en effet, fort superflu que vous les fissiez traduire; vous n'ignorez probablement pas que M. Montucla sait l'italien.

Je m'attendois bien que le programme proposé pour le travail du s[r] *Bonnard* pendant son séjour à Rome, commenceroit par l'effrayer; il m'avoit paru à moi-même exiger des connoissances d'antiquité qu'un jeune architecte allant à Rome n'est pas ordinairement censé avoir, et des recherches, en ce genre, qui ne sont pas sans difficulté. C'est pour cela que je vous ai chargé de lui procurer, par les sçavants que vous avez occasion de voir chez S. É. les secours dont il aura besoin pour des parties de ce travail. Je ne lui sçaurai pas mauvais gré quand même il ne l'auroit pas rempli dans toute son étendue. Je serai charmé moi-même dans le tems de le voir, car il présente un objet fort intéressant.

C'est avec plaisir que j'apprends que le petit monument que les pensionnaires ont destiné à la mémoire du s[r] *Drouais* fait autant d'honneur à son auteur, le s[r] *Michalon,* qu'il en fait au sentiment honnête qui les a guidés en décernant ce petit monument à leur ancien camarade.

Vous connoissés les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8989. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 18 mars 1789.

Monsieur le Comte, — Je viens d'apprendre que le courrier de France, parti d'icy le 11 février, a été arrêté et volé dans le bois de l'Estrelle près de Fréjus[1]; l'on a éventré la malle pour prendre ce qu'il pouvoit y avoir d'argent; une grande partie des lettres ont été égarées et ne sont point encore retrouvées. M. Digne, consul et directeur de la poste de France, vient de me prévenir que le paquet à votre adresse étoit de ce nombre. Je suis bien fâché, Monsieur le Comte, que cet accident ait pu laisser quelque doute sur mon exactitude et je me hâte de vous envoyer ci-joint le double de cette lettre.

Le s[r] *Fabre* vient d'avoir un succès qui l'encourage beaucoup et qui me fait grand plaisir; il avoit fait, comme j'avois eu l'honneur de vous le mander dans le tems, un petit tableau pour son étude : le sujet est *Jacob qui ramène Lia à Laban et qui lui demande Rachel.* M. le Cardinal de Bernis, à qui le s[r] *Fabre* a été recommandé, m'a témoigné le désir de voir le tableau et il en a été si content qu'il a voulu l'avoir; cela a fait grand plaisir au s[r] *Fabre*, d'autant plus que M. le Cardinal ne fait point un cabinet et qu'il n'est point sur le pied d'acheter des tableaux : c'est véritablement un charmant tableau, d'un très bon style, bien étudié et de l'exécution la plus rendue[2].

Il travaille présentement à la galerie du *Carrache*, au palais Farnèse, ainsi que les s[rs] *Garnier* et *Gounaud* et le s[r] *Mérimée*, externe, pour lequel vous avez la bonté de vous intéresser.

Je suis content du s[r] *Garnier*, il a déjà fait des progrès sensibles dans le dessin, il avoit grand besoin de soigner un peu cette partie de son art qui avoit été très négligée et qui sera toujours la base et la première condition de la peinture.

Nous allons perdre icy M. le bailli de la Brionne, qui est dessidément nommé pour remplacer M. le bailli de Sufren dans l'ambassade de Malthe en France; il étoit ici aimé de tout le monde et est généralement regretté. C'est véritablement une perte pour moi; je le voyois beaucoup et il m'honnoroit de ses bontés et de son amitié. Nous ne savons pas encore qui le remplacera; on parle icy de M. le bailli de Crussol et de M. le prince Camille.

Oserai-je rappeler à votre souvenir, Monsieur le Comte, l'objet dont S. É. vous a écrit et dont vous voulez bien avoir la bonté de vous occuper; il m'a dit qu'il n'avoit point reçu votre réponse à ce sujet, en ajoutant, avec sa bonté ordinaire, qu'il y prenoit un très vif intérêt et qu'il la désiroit avec plus d'impatience que moi, quoique j'éprouve plus que jamais les inconvénients et les désagréments qui résultent de cette différence. Je mets toutes mes espérances dans vos bontés, et cela me donne du courage dans ma position, dont j'ai grand besoin.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. A la fin du XVIII[e] siècle, la région de l'Esterel, entre Fréjus et Cannes, était un repaire de brigands; c'était le refuge des forçats évadés du bagne de Toulon. Le botaniste Saussure, qui la traversa en 1787, en a laissé un tableau caractéristique.

2. Depuis : « Le s[r] *Fabre* »; Lecoy, p. 352-3.

## 8990. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 18 mars 1789.

... Le baron de Beaumont et Madame sa femme, le comte et la comtesse d'Avaux, qui se sont fait aimer ici dans le premier séjour qu'ils y ont fait, sont revenus de Naples et doivent passer à Rome le reste du carême. J'attends aussi les deux fils de M. le duc de Montmorency[1] et quelques autres jeunes François de qualité qui me sont annoncés...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 910, fol. 146. Original signé. — — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Anne-Léon de Montmorency, marquis de Fosseuse, marié le 6 octobre 1767 à Charlotte-Anne-Françoise, duchesse de Beaufort-Montmorency, sa cousine, dont il eut quatre fils et deux filles; mort le 1[er] septembre 1799. Les fils dont il s'agit ici sont Anne-Charles-François, baron de Montmorency, né le 28 juillet 1768, marié le 2 juin 1788 à Anne-Louise-Caroline Goyon de Matignon, et Anne-Louis Christian, prince de Montmorency, né le 27 mai 1769, marié le 6 mai 1797 à Marie-Henriette de Becdelièvre de Cany.

### 8991. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 1er avril 1789.

Monsieur le Comte, — Par votre lettre du 15 mars, que je reçois dans l'instant, je vois que ma lettre du 11 février, qui avoit été égarée, vous est parvenue et que vous aviez reçu les observations que m'avoit donné Monsieur l'abbé Cerutti. Je ne manquerai pas de lui donner en échange celles que vous aviez la bonté de m'envoyer, et je suis sûr qu'elles lui feront grand plaisir.

Dans la promotion qui a eu lieu lundi dernier, le Pape a fait Monsieur de Montmorency Cardinal; c'est son neveu, qui est présentement icy, qui lui portera la barette. Le Pape a fait neuf Cardinaux dans cette promotion, quatre prélats de Rome : Mgr Busca, qui étoit gouverneur; Monsieur le marquis Anticy, Mgr Borgia et Mgr Campanella. Les quatre autres chapeaux ont été donnés aux autres puissances catholiques : l'Espagne, la Sardaigne et l'Allemagne.

La nomination de M. le Cardinal de Montmorency m'a obligé de faire des illuminations au palais de l'Académie, comme il est d'usage aux promotions des Cardinaux françois; elles ont eu lieu lundi et hier mardi.

Le sr *Bonnard* n'a pas encore commencé le travail qui lui a été demandé. Comme la saison a été très mauvaise et que l'hiver s'est prolongé jusqu'à ce moment icy, j'ai voulu qu'il attendît un meilleur tems pour faire ses études, qui exigent des voyages aux environs de Rome et des observations dans des lieux humides et malsains.

Le sr *Percier* achève de mettre au net ses études de la colonne Trajanne; il est impossible de mettre plus de soin et d'importance qu'il en a mis à cet ouvrage; j'espère, Monsieur le Comte, que vous serez content de ses études et que vous les verrez avec plaisir.

Depuis six semaines il pleut icy comme au tems du déluge, et il faut avoir du feu comme au cœur de l'hiver, car le froid humide que cela occasionne est encore plus sensible que la gelée. Il faut convenir qu'il arrive des choses bien extraordinaires dans la fin de ce siècle-ci. Ce malheureux tems me tourmente de toute manière et me fait souffrir doublement en m'empêchant de travailler la moitié du jour.

On attend d'un moment à l'autre M. de Dillon et Madame de Martinville, sa sœur, ainsi que M. de Montmorency. Les étrangers qui ont été à Rome cette année n'ont rien fait faire, et les pauvres artistes romains qui n'ont que cette ressource s'en ressentent.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8992. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 4 avril 1789.

La lettre, Monsieur, que vous m'aviez écrite le 11 février n'a pas été du nombre de celles qui ont été enlevées au courrier de Rome, volé près de Fréjus, ou qui ont été dispersées. Je l'ai reçue ainsi que les détails des observations météorologiques faites à Rome, sur le froid, par M. l'abbé Cerutti, et je présume qu'au moment actuel vous avez reçu ma réponse.

J'apprends avec plaisir la réussite qu'a eu le petit tableau d'étude qu'a fait le s[r] *Fabre*, et que ce morceau a tellement plu à son Éminence que, quoiqu'elle ne fasse point un cabinet, elle a voulu l'avoir; c'est un augure favorable pour ce jeune artiste. Je vois, du reste, avec grande satisfaction, par le compte que vous me rendez, que chaque pensionnaire s'occupe avec zèle et assiduité dans sa partie.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8993. — TROUARD A D'ANGIVILLER.

Rome, le 5 avril 1789.

Monsieur, — J'ai trouvé mon fils extrêmement changé, ayant les jambes enflées, mais en bonne convalescence. Il a été très malade et a donné de fortes inquiétudes qui sont heureusement calmées. Oserai-je vous supplier, M., de ne pas désaprouver mes craintes, non seulement sur les suittes de cette maladie, mais particulièrement sur ce qui pourroit résulter des effets du climat sur un sang excessivement ardent et brûlé par le travail et de trouver

bon que j'abrège son séjour à Rome de trois mois, son tems de pensionnaire devant se terminer au quinze octobre prochain? Son retour en France, où il m'accompagnera, sera employé avec fruit, mon intention étant de parcourir toute l'Italie et d'apporter le plus grand soin à visiter les endroits les moins connus.

Je compte faire un voyage à Naples et en Calabre, si cela est possible après Pâques, revenir ensuite passer un mois à Rome et partir ensuitte pour une autre tournée qui se fera à petites journées.

J'ose espérer que vous voudrez bien m'honorer de vos ordres et que je les recevrai à mon retour de Naples.

Je suis, avec respect, etc.

TROUARD.

Archives nationales, O¹ 1943.

**8994.** — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 15 avril 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte du premier quartier de la présente année; je n'ai pu le clorre pour le dernier courrier, n'ayant pas rassamblé encore tous les mémoires des ouvriers. Quoique l'illumination pour la promotion du Cardinal de Montmorency s'est faite le dernier jour du mois dernier et le premier de celui-cy, elle n'a point été payée et sera portée en dépense au quartier prochain.

J'ai compté hier au s^r *Gauffier* l'argent que le Roy accorde en gratification pour le retour en France; il compte partir le 25 du présent mois pour se rendre à Paris. Je vois, avec plaisir, que la santé est présentement en bon état et qu'il n'y aura pas d'inquiétude pour son voyage; il m'a fait voir dernièrement l'ébauche d'un grand tableau qu'il emporte avec lui, dont j'ai été fort content. C'est *Alexandre surpris par Éphestion au moment où il lui met son anneau sur la bouche.* S'il finit ce tableau en proportion de l'ébauche, je suis persuadé qu'il lui fera baucoup d'honneur; il est composé sagement et d'un fort bon style [1].

Le Pape vient encore de faire élever un obélisque à la Trinité-du-Mont, en face de l'église des Minimes françois; elle a été placée la veille de Pâques; on doutoit que la charpente disposée à cet effet fût assez forte, et tout le monde s'attendoit à voir plutôt écrouler l'édifice que monter l'obélisque, et ce n'étoit pas sans quelque

raison, car l'échafaud étoit en surplomb de près de deux pieds; mais, heureusement, il n'est arrivé aucun accident; on l'a monté sur son piédestal, qui est ridicullement élevé, avec la plus grande facilité; elle pèse deux cent cinquante mille livres; il en reste encore un tiers de la hauteur que l'on restaure et qui sera ajouté incessamment. Le marché fait avec l'architecte pour la restauration, le piédestal, les fondations, et généralement tous les frais pour l'élever et la mettre en place, est de cent vingt mille livres.

L'architecte nommé *Antinori* a suivi en tout les procédés de *Fontana*, avec cette seulle différence que c'étoit des hommes qui faisoient mouvoir les cabestans; il y en avoit dix et seize hommes à chaque.

L'on m'écrit de Paris que vous vous occupez plus que jamais, Monsieur le Comte, du bonheur des artistes en leur donnant un jour superbe pour l'exposition du salon; je voudrois bien savoir si cela pourra être fait à la Saint-Louis et si cette opération ne renverra pas le salon à l'année prochaine; je crois que l'on obtiendra un bien beau jour de cette manière, et cela aura le double avantage de donner beaucoup plus de place.

Nous avons toujours ici un tems affreux, des pluies et une humidité comme en hiver, ce qui me fait beaucoup souffrir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « J'ai compté »; Lecoy, p. 353.

### 8995. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 22 avril 1789.

... Le baron et le prince de Montmorency partirent hier pour Naples et aujourd'hui l'abbé de Montmorency[1] s'achemine vers Paris pour ne pas faire attendre plus longtemps la barrette à M. le grand aumônier[2]. Ces trois jeunes gens, en différents genres, ont réussi complètement, et le Pape les a traités avec les distinctions les plus flatteuses...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 910, fol. 214 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Anne-Pierre-Adrien de Montmorency-Laval, né à Paris le 29 octobre

1768, mort le 16 juin 1837. Second fils du duc, cousin des précédents et petit-neveu du cardinal évêque de Metz, qui le fit nommer camérier secret du Pape et voulait en faire son coadjuteur avec succession; le jeune homme, entraîné par sa vocation militaire à la mort de son frère aîné, devint plus tard maréchal de camp (1814), puis successivement ambassadeur à Madrid (1814), à Rome (1822), à Vienne (1828) et à Londres (1829).

2. Louis-Joseph de Laval-Montmorency, né en 1724, évêque d'Orléans (1754-1757), de Condom (1757-1761) et de Metz (1761-1790), grand aumônier du Roi (1786), cardinal (1789), mort à Altona le 17 juin 1808.

## 8996. — Bernis a Montmorin.

Rome, 29 avril 1789.

... Je suis fort aise, et le Pape aussi, que M. le Cardinal de Montmorency ait reçu la calotte rouge des mains du Roi; son petit-neveu, chargé de la barrette, a quitté Rome depuis huit jours; il s'est fait beaucoup d'honneur ici, et ses cousins, fils du duc de Montmorency, ont eu le plus grand succès auprès du Saint-Père et dans le public; je les attends d'un jour à l'autre à leur retour de Naples; ils comptent se rendre pour l'Ascension à Venise...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 910, fol. 227 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 8997. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 29 avril 1789.

Monsieur le Comte, — C'est avec bien de la joie que j'apprens, par une lettre de M. Montucla, jointe à la vôtre du 4 avril, que vous êtes entièrement remis d'une indisposition qui auroit pu devenir plus grave, et que vous jouissez présentement d'une bonne santé; agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, mes félicitations pour cette bonne nouvelle.

Le s^r^ *Gauffier* est parti mardi dernier, 28 du courant, en très bonne santé; il ne s'arrêtera que très peu de temps en route; il aura sûrement bientôt l'honneur de vous aller rendre ses devoirs. C'est un artiste fort intéressant; il étoit très aimé icy et emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu; pour ma part, je n'ai qu'à me louer de son honnêteté et de son exactitude à remplir ses devoirs de pensionnaire; il a un talent agréable, qu'il perfectionnera encore par la pratique. Voilà la pension remise dans

l'ordre ordinaire, au nombre de douze; de cette manière, tous les peintres ont des ateliers et il n'y a plus aucunne raison pour s'écarter de l'Académie.

Monsieur le bailli de la Brionne, ambassadeur de Malthe, part demain pour se rendre à son ambassade en France; cela me fait beaucoup de peinne : je perds un véritable ami; c'étoit la personne que je voyois le plus à Rome, et je puis dire une de celles dont j'ai reçu le plus de marque de bonté et d'amitié. Je pouvois penser tout haut avec lui, et cela n'est pas commun à trouver icy. Je souhaite bien qu'il soit aussi heureux à Paris qu'il l'étoit à Rome; mais, à son âge, et surtout dans le moment actuel, je doute qu'il trouve le dédommagement de la quiétude dont il jouissoit icy, honoré et chéri de tout le monde. Son successeur n'est pas encore nommé; on parle de M. le chevalier de Saint-Priest.

Je travaille toujours sans perdre un instant à mon grand tableau et je tâche de profiter du meilleur état de ma santé. Si cela peut durer encore trois mois, j'espère avoir fini pour le Salon.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 8998. — D'Angiviller a Trouard.

Versailles, le 5 mai 1789.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'instruisez de l'état où vous avez trouvé M. votre fils et du désir que vous avez de le ramener en France immédiatement après votre retour du voyage que vous êtes allé faire à Naples et dans la Calabre. Je donne volontiers mon consentement à ce que vous le rameniez alors comme vous le projettez. Je présume qu'ayant déjà passé quelques années à Rome avant que d'y retourner comme pensionnaire du Roi, il a acquis toute l'instruction qui est l'objet de ce voyage.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 8999. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 5 mai 1789.

J'ai reçu, Monsieur, la nouvelle de l'arrivée de M. *Trouard* à Rome pour s'y assurer de l'état de son fils qu'il me marque avoir trouvé en bonne convalescence, mais fort changé et les jambes un peu enflées, ce qui lui fait désirer de le soustraire à l'action de la grande chaleur du climat; il se propose en conséquence, ainsi que vous me le marquez, de le ramener après quelque séjour à Naples et à Rome, ce qui le conduira jusque vers la fin de juin. Je lui réponds que j'y donne mon consentement et je crois devoir aussi vous en informer, afin que vous n'y mettiez aucun obstacle. Vous pouvez donner au s[r] *Trouard* fils la gratification d'usage.

Vous connoissés les sentimens sincères avec lesquels, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9000. — D'Angiviller a Ménageot.

Le 5 mai 1789.

J'ai reçu, M., vos deux dernières lettres, du 1[er] et 15 de ce mois, à la dernière desquelles étoit joint le compte des dépenses de l'Académie pendant le quartier de janvier. Il n'y a nul inconvénient que vous n'y ayiez point porté la dépense faite pour l'illumination du palais de l'Académie à l'occasion de la nomination de Monsieur le grand aumônier au cardinalat, puisque la dépense n'en étoit pas payée, pourvu qu'elle soit portée parmi celles du quartier prochain.

J'apprends par cette même lettre le départ prochain du s[r] *Gauffier* et le bon état de sa santé; il fait bien de partir avant le retour des chaleurs de l'Italie, et je verrai avec plaisir l'esquisse que vous m'annoncez de son tableau d'histoire représentant *Un trait de l'histoire d'Alexandre.* Je compte beaucoup sur ce jeune artiste, s'il met un peu plus de chaleur dans ses compositions.

L'opération que vient de conduire le sgr Antinori est très belle, quoiqu'elle ne soit pas à comparer à celle de Fontana, ni même à celle de l'obélisque relevé par Benoît XIV; vous ne me marquez point au surplus d'où le Pape régnant a tiré cet obélisque,

qui, probablement, étoit couché depuis plusieurs siècles dans Rome. Si vous avez quelques détails sur cet objet, ils peuvent intéresser ici les amateurs des antiquités et les gens de lettres.

On travaille en effet à éclairer par le haut, et par un moyen tout à fait ingénieux, le grand salon de l'exposition. J'ai comme la certitude que cela sera fait pour le temps ordinaire de l'exposition prochaine.

Vous connoissez les sentiments bien sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **9001.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 3 juin 1789.

Monsieur le Comte, — Permettez-moi de vous faire mon compliment sur le digne choix que vous avez fait de M. *Vien* pour succéder à M. *Pierre*[1] dans la place de premier peintre du Roy; je ne doute pas que cela n'ait fait autant de plaisir à Paris qu'à Rome, où ce choix a été généralement applaudi.

Je suis persuadé qu'il n'y a personne à l'Académie à qui cela n'ait fait le plus grand plaisir. Cet excellent et habil homme doit éprouver une bien douce satisfaction du vœu et de l'approbation générale.

Dans votre lettre du 5 mai, vous me demandez, Monsieur le Comte, si l'on n'a point de connoissance du lieu où l'on a trouvé l'obélisque que le Pape vient de faire ériger à la Trinité-du-Mont. On ignore dans quel tems il a été transporté à Rome; mais ce qu'on sait, c'est qu'il a été trouvé dans les ruines du *Cirque de Saluste*, entre le mont Quirinal et le mont Pinsio, où il décoroit vraisemblablement cette partie du milieu qui étoit toujours ornée de ces sortes de monuments, de petits temples, d'autels et de statues et autour de laquelle se faisoit la course des chars.

On vient de dépouiller cet obélisque de la charpente qui l'entouroit et il fait le plus mauvais effet du monde en masquant la porte de l'église dont il n'est pas au milieu, l'église n'étant pas elle-même en face régulièrement de la *Strada Condetta* dont on a voulu prendre le point de vue; tout cela est de travers et produit un effet très désagréable; avec ce, qu'on a fait pour l'exhausser un piédestal qui a presque la hauteur de l'obélisque; au reste,

il a été parfaitement restauré et toute l'opération conduite à merveille jusqu'à la fin.

Tous les pensionnaires se portent bien et travaillent pour la prochainne exposition.

Le s[r] *Coiny*, graveur, à qui vous avez eu la bonté d'accorder un logement dans le palais, fait de grands progrès et, s'il continue, ce sera un excellent dessinateur.

Le s[r] *Casar*, dessinateur, que M. le comte de Choiseul-Gouffier avoit emmené avec lui à Constantinople, a exposé dimanche chez S. É. le Cardinal de Bernis quatre grands dessins qui lui font beaucoup d'honneur; ce sont des vues du Mont Liban, de Jérusalem, du temple de Minerve à Athènes et de la ville d'Éphèse. Il a orné ces vues de figures dans le costume asiatique qui sont fort bien faites et qui y répandent beaucoup d'intérêt; ses dessins sont coloriés à l'aquarelle et très vigoureux.

Cagliostro est icy depuis huit jours; c'est la nouvelle de Rome; tout le monde veut le voir et personne ne veut le recevoir. L'on m'a dit, cependant, qu'il avoit été deux fois chez le Cardinal secrétaire d'État, qui l'avoit refusé d'abord, mais qu'il l'avoit reçu la seconde fois; on dit qu'il compte passer quelques tems icy, où il veut faire imprimer dix volumes qui seront l'histoire de sa vie et de ses voyages; il y a plusieurs personnes icy qui ont été le voir comme une curiosité et qui ont été bien ennuyées de son charlatanisme.

Nous avons icy des orages continuels et les chaleurs s'annoncent d'une manière effrayante.

M. le comte de Dilon est ici avec M[me] de Martinville, sa sœur.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. *Pierre* était mort le 15 mai; par un mémoire au Roi, d'Angiviller, croyant la santé de M. *Pierre* de plus en plus chancelante (*Pierre* étant menacé de la gangrène), avait proposé au Roi de le remplacer par M. *Vien* (Archives nationales, O[1] 1920).

### **9002.** — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 17 juin 1789.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous me représentés la nécessité urgente de pourvoir aux réparations des croisées de

l'appartement du Roy, vu que leurs bois sont tellement pourris par la vétusté qu'ils ne peuvent même plus retenir le vitrage que l'on y appliqueroit. Je sens la nécessité d'une telle réparation et l'honneur du palais académique y est intéressé. Ainsi, j'approuve ce que vous me proposés, sçavoir de refaire à neuf celles dont les bois sont absolument incapables de service, de réparer les autres et mettre sur toutes deux deux fortes couches de couleur à l'huile pour les préserver de l'action de l'humidité.

J'apprens avec satisfaction que plusieurs tableaux de M. *Vanloo,* exposés chez Son Excellence, y ont obtenu beaucoup d'éloges et qu'ils doivent être envoyés à Paris pour le Sallon.

Je suis charmé d'apprendre que le s[r] *Gauffier* met à profit son retour en France en examinant avec soin les ouvrages des artistes les plus célèbres; ce qu'il vous mande du *Pérugin*, dont il a vu à Pérouse des morceaux de la plus grande beauté, est propre en effet à rectifier l'idée qu'on a généralement de cet artiste, car on n'a guère d'autre idée du *Pérugin* que d'un peintre fort sec et dont le principal mérite est d'avoir mis le pinceau à la main de *Raphaël.* Mais ce que vous me marqués m'apprend qu'il a, dans son lieu natal, des morceaux qui peuvent se soutenir à côté de ceux de son fameux élève.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1147, fol. 139.

### **9003.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 24 juin 1789.

Monsieur le Comte, — Je viens de terminer l'arrangement des bas-reliefs de la colonne Trajanne que j'avois eu l'honneur de vous proposer l'hiver dernier, et auquel vous avez bien voulu m'autoriser; j'avois différé jusqu'à présent à cause de l'humidité dont les plâtres étoient pénétrés et qui auroit pu les endommager encore davantage dans le transport et en les plaçant; ils sont distribués dans la première antichambre de l'appartement du Roy sur une des faces de l'Académie d'hiver et tout autour de la salle de Marc-Aurèle, où ils étoient cy-devant à terre les uns sur les autres, en sorte qu'on ne jouissoit ny des bas-reliefs, ny de la salle[1] dont elle étoit presque comblée. Cela fait un fort bon effet. Je vais faire racommoder le piédéstal de la figure de *Marc-Aurèle,*

qui est en très mauvais état, faire mettre une couche de détrempe sur ce qu'on voit de mur, et cette salle ne sera plus reconnoissable. J'ai bien observé de profiter des meilleurs jours pour placer ceux qui se sont trouvés les moins endommagés, et j'ai placé jusqu'à la corniche les fragments les plus mutilés. Ce sont des restes bien précieux et d'une grande ressource tant pour le beau style simple et le grand caractère qui y règne que pour les détails de costume. Il auroit été à souhaiter que M. *Natoire* eût pensé à cela dans les premières années de son directorat; nous aurions ces bas-reliefs dans toute leur beauté et il y en auroit un bien plus grand nombre[2]. Enfin voilà, du moins, ce qu'il en reste sauvé.

Nous avons eu dernièrement, chez M. le Cardinal, une exposition d'un tableau d'amateur, qui a fort bien réussi, de M. *de Lorimier;* il étudie icy le paysage depuis trois ans et a fait, dans ce genre, des progrès singuliers; son tableau est tout à fait dans le goût flamand pour le précieux et la couleur; il tient particulièrement de *Carel du Jardin;* s'il continue à faire des progrès en proportion de ceux qu'il a déjà fait depuis qu'il est à Rome, ce sera un fort bon peintre.

Le s[r] *Thomas*, cy-devant logé dans le palais de l'Académie, a aussi exposé dimanche dernier, chez Son Éminence, deux dessins que je lui ai fait faire et que l'on a vu avec plaisir ; ce sont des vues dessinées à l'aquarelle, l'une du Temple d'Antonin et Faustine et l'autre de l'arc de Septime-Sévère, avec une partie du Colysée. Cela lui a valu déjà d'autres ouvrages qui l'aideront à passer encore quelque temps à Rome où il n'a d'autre ressource que son travail.

J'ai appris l'agrément de M. *Chaudet*. Il a été pénétré, Monsieur le Comte, de l'intérêt que vous avez eu la bonté de lui témoigner dans cette circonstance ; je crois que s'il y avoit des choses à souhaiter dans sa figure, c'est peut-être l'embarras qu'il aura eu de concilier un grand nombre d'avis, quelquefois assez opposés; cela peut troubler la tête, mais je crois qu'en somme totale son talent doit lui faire occuper avec honneur une place d'académicien.

Je présume que le s[r] *Gauffier* est présentement à Paris et qu'il n'aura pas manqué d'avoir l'honneur de vous aller rendre ses devoirs.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Je viens de terminer »; Lecoy, p. 353-4.
2. Depuis : « Il auroit été à souhaiter »; Lecoy, p. 354.

**9004.** — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 8 juillet 1789.

Monsieur le Comte, — Conformément à votre dernière lettre du 20 juin, par laquelle vous approuvez les réparations que j'ai eu l'honneur de vous proposer pour l'appartement du Roy, je vais faire commencer ces réparations, afin que tout soit fini pour le temps des pluies, à la fin de la saison, et que l'on puisse étudier commodément dans ces salles l'hiver prochain.

Le s[r] *Fontaine*, architecte, qui est à la fin de sa dernière année, m'a demandé la permission d'aller à Naples, ce que j'ai cru pouvoir lui accorder; il a profité du départ de M. le comte de Dillon, qui lui a proposé de faire le voyage avec lui, et ils sont partis la semaine dernière pour quinze jours ou trois semaines. Ce pensionnaire m'a fait voir dernièrement une suite d'études qui m'ont fait beaucoup de plaisir; ce sont les arcs de triomphe et les principaux temples de l'ancienne Rome qu'il a restaurés avec beaucoup d'étude et de soin; il y a, entre autres, deux vues du *Campo Vaccino;* l'une tel qu'on le voit actuellement rempli de ruines et de monuments modernes; l'autre, sur la même échelle et prise du même point restauré, tel qu'il pouvoit être au plus beau temps de Rome, en suivant exactement le plan de tout ce qui reste. Cet ouvrage l'a obligé à de très grandes recherches sur les différentes époques de ces monuments; ces deux dessins sont extrêmement intéressants et rendus avec beaucoup de finesse[1].

J'ai appris que le s[r] *Gauffier* est arrivé en bonne santé à Paris; il me mande, Monsieur le Comte, qu'il a eu l'honneur d'aller vous présenter ses respects et qu'il est pénétré de l'accueil dont vous l'avez honnoré; il voudroit bien se mettre tout de suite à finir l'ébauche qu'il avoit commencé icy; il est fort embarrassé pour un atelier, mais j'espère que mon beau-frère, pour qui

je lui ai donné une lettre, lui en procurera un dans la maison de Saint-Antoine. Je serais bien aise qu'il pût se mettre tout de suite à ce tableau, qui m'a paru disposé de manière à lui faire honneur.

Le s[r] *Dumont*, sculpteur, est tourmenté d'une maladie qui se porte à la peau et qui n'est pas entièrement caractérisée. Avec un caractère disposé à la mélancolie, cela lui donne du chagrin et me fait beaucoup de peine; j'espère pourtant que ce ne sera pas la maladie honteuse que le médecin avoit soubsonné et qui ne pourroit avoir été communiquée que par un garçon qui sert les pensionnaires à table et qui fait leurs chambres, lequel en a été attaqué et ne l'a déclaré qu'à la dernière extrémité; dans tous les cas, j'ai pris les plus grandes précautions pour que cela ne se communique pas.

Le retour des chaleurs me ramène mes douleurs de tête et je recommence à souffrir cruellement, malgré le régime et tous les remèdes que je fais.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Le s[r] *Fontaine* »; Lecoy, p. 354-5.

### 9005. — D'Angiviller a Ménageot.

Le 13 juillet 1789.

Je ne doutois nullement, Monsieur, que vous ne me témoignassiez votre satisfaction en apprenant la nomination de M. *Vien* à la place de premier peintre de S. M., vacante par la mort de M. *Pierre*, auquel il a aussi succédé en celle de Directeur de l'Académie royale de peinture par le vœu unanime de sa Compagnie. Les talents de M. *Vien*, la manière dont il a rempli à Rome la place que vous occupez maintenant et la douceur de son caractère qui lui a mérité l'attachement comme l'estime de tous ses confrères, présagent de sa part une gestion dans ces deux places qui sera toute à l'avantage des arts. Personne surtout ne peut mieux correspondre avec vous sur tous les détails de l'Académie de Rome, les ayant gérés avec distinction et y ayant rétabli la discipline et le bon ordre.

Les détails que vous me marquez sur le nouvel obélisque élevé à Rome sont intéressans; il est dommage que le bon goût n'ait

pas concouru avec les talents mécaniques du sgr Antinori pour faire faire à ce monument un meilleur effet; la disproportion choquante entre la hauteur de l'obélisque et sa base est une faute impardonnable dans la capitale des arts.

J'apprends par votre dernière que vous avez terminé l'arrangement des bas-reliefs de la colonne Trajane en les plaçant, partie sur une des faces de l'Académie d'hyver, partie dans le pourtour de la salle de Marc-Aurèle, où ils avoient resté à terre les uns sur les autres. J'approuve le rétablissement du piédestal de cette figure et le reblanchiment que vous vous proposez de faire dans cette salle qui, en effet, par là deviendra dans le palais un lieu tout à fait intéressant pour les arts. Quoique ce que vous me marquez concernant les dessins du sr *Cazas*, exposés chez Son Éminence, ainsi que ceux du sr *Thomas* et les tableaux de M. *de Lorimier*, ne regarde pas des pensionnaires de l'Académie, comme ce sont des artistes qui reviendront sûrement en France, ils sont intéressants pour moi, et je suis charmé d'apprendre leurs succès.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9006. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 15 juillet 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte des dépenses du second quartier de la présente année, ainsi que les mémoires et reçus d'ouvriers et des pensions. Les dépenses pour l'arrangement des bas-reliefs de la colonne Trajanne sont unis aux autres dépenses du quartier, dans les mémoires du masson, menuisier et serrurier.

Le sr *Michalon*, sculpteur, a été violemment attaqué d'un mal de gorge avec inflamation qui a donné beaucoup d'inquiétude; il a été saigné sept fois. Ce matin il s'est crevé un abcès dans la gorge, ce qui l'a baucoup soulagé. Le mieux est sensible et j'espère que l'on peut être sans inquiétude sur la fin de cette maladie.

Le sr *Dumont*, sculpteur, va mieux; le médecin lui a ordonné les bains qui, jusqu'à présent, paroissent produire un bon effet.

Les chaleurs s'annoncent icy d'une manière effrayante et me font cruellement souffrir. Cependant, je fais tout ce que je peux pour avoir fini mon tableau à la moitié du mois prochain; je suis

obligé de suspendre mon travail vingt fois par jour pour des douleurs de tête inconcevable qui m'ôtent la faculté de la vue; il est bien difficile de considérer la vie comme un bien quand on souffre à ce point-là de douleurs aussi tenaces.

La nouvelle de la révolution arrivée en France a fait icy la plus grande sensation; l'on conçoit facillement le degré d'intérêt que Rome doit y prendre; on ne parle plus d'autre chose dans toute la ville.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9007. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.**

A Rome, le 22 juillet 1789.

Monsieur le Comte, — Dans ma dernière lettre, j'ai eu l'honneur de vous faire part de la maladie du s[r] *Michalon;* le mieux a continué depuis ce tems et il est présentement tout à fait rétabli, à un peu de foiblesse près.

Le s[r] *Percier*, architecte, m'a fait voir dernièrement les dessins qui lui avoient été demandés de l'élévation et des détails de la colonne Trajanne; il n'a cessé de travailler depuis ce tems et a rendu ces dessins avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude. Je n'ai jamais vu d'étude d'architecture qui m'ait fait plus de plaisir; il a restauré avec infiniment de goût toutes les parties qui ont été détruites par le tems. Je crois, Monsieur le Comte, que vous verrez avec plaisir ce bel ouvrage.

Le s[r] *Percier,* qui est idolâtre de ce séjour icy, me prie, Monsieur le Comte, de vous demander s'il pourroit espérer une prolongation de six mois; quoique je connoisse vos intentions sur le nombre des pensionnaires à l'Académie, je n'ai pu lui refuser de vous faire part de son désir sur cet objet.

Le s[r] *Fontaine* est revenu de Naples avec M. Dillon; il n'y a resté que quinze jours. M. le comte de Dillon part après demain pour se rendre tout de suite à Paris.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

*Note de la Direction.* — J'ai répondu provisoirement à M. *Mé-*

*nageot* sur le seul article de cette lettre qui demandât réponse et je l'ai informé du besoin que M. le Comte avoit de prendre les eaux, ce qui pourroit faire languir pendant une couple de mois sa correspondance avec lui. J'en ai du reste informé M. le Directeur général ce 15 août.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9008. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 19 aoust 1789.

Monsieur le Comte, — Dans l'incertitude où je suis s'il y aura cette année une exposition au Salon et n'ayant eu aucun avertissement à ce sujet, ny par le secrétaire de l'Académie, ny par aucun de mes confrères, j'ai cru ne devoir pas faire partir mon tableau pour le Roy, y ayant travaillé encore ces jours icy; il seroit à peine sec pour pouvoir être encaissé, quoique, à la rigueur, il seroit possible de le rouler dès à présent; mais étant très nouvellement peint, cela le feroit baucoup jaunir; ainsi j'ai cru devoir attendre un avertissement positif sur l'exposition de cette année pour le faire partir.

Dans les préparatifs que j'ai fait pour l'arrangement de l'exposition des ouvrages des pensionnaires dans le grand salon de l'appartement du Roy, dont on a déjà réparé et refait les croisées, j'ai voulu faire reblanchir les rideaux de toile de ces mêmes fenêtres; lorsqu'ils ont été défaits et déplissés, ils se sont trouvés pourris et déchirés, de manière à ne pouvoir pas être raccommodés; il y avoit vingt-cinq ans qu'ils servoient, et les pluies qui filtroient par les croisées du haut les avoient entièrement perdus. Dans l'impossibilité d'avoir votre réponse, Monsieur le Comte, avant l'époque de l'exposition où l'appartement du Roy est rendu public, j'ai cru pouvoir prendre sur moi d'en faire faire de neufs, les anciens ne pouvant pas même être reblanchis.

Le s[r] *Dumont* est guéri; il a même trouvé le temps de faire sa figure d'académie.

Le s[r] *Belle*, qui a fini dernièrement un petit tableau dont on a été content, et qui lui a fait honneur icy, m'a demandé la permission de l'exposer avec les ouvrages des pensionnaires. Le s[r] *Belle*, externe, mais fils d'un académicien, se trouvant ici dans un cas particulier, ce jeune artiste est tout à fait intéressant par

son amour pour l'étude, son honnêteté et son attachement pour ses amis, les pensionnaires, avec lesquels il a toujours vécu dans la meilleure intelligence[1].

Je juge par les différentes études que j'ai vues jusqu'à présent que nous aurons une bonne exposition cette année. Le sr *Desmarais* avoit commencé son académie; mais ayant su qu'à la Toussaint il seroit obligé de débarrasser la chapelle où l'on a construit un échafaud pour faire sa copie pour le Roy du tableau du *Dominiquain* et ayant tout au plus le temps de la finir pour cette époque en travaillant continuellement, il m'a fait part de son embarras. J'ai cru pouvoir le dispenser pour cette année de faire son académie, afin qu'il finisse tout de suite ce grand ouvrage; il auroit fallu détendre son tableau pour le déplacer et défaire tout l'échafaud; outre que cela auroit fait des dépenses multipliées, sa copie auroit pu en souffrir, être gâtée, et il auroit été obligé d'attendre l'année prochainne pour reprendre cet ouvrage, l'humidité du lieu ne permettant pas qu'on y travaille l'hiver; ainsi, j'ai cru faire pour le mieux en dessidant la chose de cette manière.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

*Note de la Direction.* — J'attens une réponce que j'ai envoyée pour être signée.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Le sr *Belle* »; Lecoy, p. 355.

### 9009. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 26 août 1789.

... La suppression des annates, si elle subsiste, me privera de vingt-cinq à trente mille francs par an, provenant des profits dont joüissent à Rome les cardinaux protecteurs. Ce produit, plus ou moins fort d'après les revenus et la vacance, plus ou moins fréquente, des bénéfices consistoriaux, n'existera plus quand la taxe des bulles, réglée par les anciens concordats, n'aura plus lieu. Ce seul article me fera perdre environ trente mille livres de rente.

Le revenu de l'archevêché d'Alby est presque tout en dixmes,

les terres que possédoit anciennement ce siège ayant été vendües pour le rachât de François I[er] et les guerres de religion, de sorte que si la dixme est enlevée à cet archevêché, on peut le mettre au rang des sièges les plus pauvres du royaume. Mon prieuré de la Charité est presque dans le même cas. Je souffrirai des diminutions considérables dans les deux abbayes que je dois à la bonté du feu Roi; d'où il résulte que tous mes revenus, dont la plus grande partie étoit employée dans une ville où presque tous les princes de l'Europe ont séjourné successivement et qu'on peut regarder, pendant huit mois de l'année, comme le rendés-vous de toute l'Europe, étoit, dis-je, employée à la représentation d'un grand monarque et d'une grande nation, et l'autre partie au soulagement des pauvres, à la récompense de mes vieux domestiques, à secourir de jeunes artistes françois qui montrent du talent, et enfin à soutenir ma pauvre et très honnête famille [me feront défaut]. Je ne regrette rien pour moi-même, mais mon cœur souffre de ne pouvoir plus faire du bien, ni soutenir le crédit nationnal. Ce que j'avance peut être attesté par la moitié de l'Europe, témoin oculaire de ces faits depuis près de vingt et un ans de mon séjour à Rome.

Il m'est nécessaire avant tout, Monsieur, pour prendre un parti sage et courageux, de savoir promptement si le Roi agrée que je continüe mes services auprès du Saint-Siège et quels appointements seront réservés à mon ministère, jusques ici le premier de tous dans l'ordre diplomatique et le plus exposé de tous aux grandes dépenses. Ayés la bonté, Monsieur, de m'éclairer sur ce dernier article, le plus important pour moi.

Je ne me plaindrai point qu'après de longs services reconnus et approuvés par les deux Rois que j'ai eu l'honneur de servir, je me trouve réduit, à l'âge de soixante et quinze ans, à l'état le plus médiocre. Pourvu que le bien s'opère, je serai content; mais il faut que je sache sur quoi je puis compter pour ne pas mettre tout d'un coup la clef sous la porte ou m'exposer à faire des dettes qui répugnent à l'honnête homme quand il n'est pas assuré de pouvoir les payer.

Je suis d'ailleurs bien vieux pour changer de climat, et l'humeur goutteuse qui me persécute depuis plus de quarante ans me fait la loi d'habiter de préférence un climat chaud. J'ai travaillé toute ma vie à ne pas craindre jusqu'à un certain point la mort; mais

Dieu m'ordonne de conserver la vie et de la rendre utile à moi et aux autres. Ainsi, Monsieur, le plutôt possible éclairés-moi sur le parti plus ou moins tranchant qu'il me reste à prendre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 112 et 113 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 9010. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 2 septembre 1789.

Monsieur le Comte, — L'exposition des ouvrages des pensionnaires du Roy a eu lieu comme de coutume le jour de la Saint-Louis et, depuis ce tems, elle continue à être publique. Mgr le Cardinal de Bernis est venu la voir dimanche dernier; elle a paru lui faire beaucoup de plaisir et il en a témoigné sa satisfaction de la manière la plus obligente aux pensionnaires, en général et en particulier. Le concours des personnes qui sont venu voir cette exposition a été plus nombreux cette année que l'année dernière; une grande partie de la noblesse y est venue. Je fais tout ce que je puis pour donner de l'importance à cette exposition, car je la crois bien essentielle pour entretenir et exciter l'émulation.

Le s[r] *Fabre* s'est distingué par une académie représentant *Saint Sébastien expirant*, qui est une belle figure; il a joint à cela le petit tableau d'étude qu'il a fait cet hiver et qui appartient à S. É. Mgr le Cardinal de Bernis. Ces ouvrages, ainsi que le portrait du s[r] *Corneille* et une tête de vieillard, lui ont fait beaucoup d'honneur; on peut dire que ce jeune artiste donne les plus belles espérences.

Le s[r] *Le Thier* a joint à son académie, où il y a de fort bonnes parties, une esquisse peinte très finie, représentant *Brutus qui fait exécuter ses enfans;* il y règne un bon stil, une belle marche de composition et l'expression y est bien sentie.

Le s[r] *Potin* a exposé une académie où il y a des extrémités finnement étudiées, mais un peu noir dans les ombres. Il y a joint la copie qu'il a fait pour le Roy du tableau du *Poussin* représentant une scène du massacre des Innocents.

Le s[r] *Garnier* a fait pour son académie un *Diogene* qui demande l'aumône à une statue; il y a de la couleur et un faire

gros, mais il a besoin d'étudier le dessin d'après *Raphaël*, le *Dominiquain* et l'antique.

Le s[r] *Gounaud* a aussi exposé une académie dans laquelle il y a des choses finement dessinées, mais en général un peu indescize et d'une couleur égalle.

Le petit tableau du s[r] *Belle* a fait plaisir, quoiqu'on l'ait trouver un peu obscur; mais il y a de la finesse, de la simplicité et une exécution très soignée. Ce jeune homme a fait icy de grands progrès et que l'on avoit pas lieu d'atendre à juger par les tableaux qu'il avoit fait pour concourir aux prix.

J'ai été fort content de la figure du s[r] *Corneille*, qui est bien entendu de bas-relief et finement étudié.

Le s[r] *Michalon* a fait un groupe de deux figures; j'ai fait placer sur le mur de l'escalier, à côté de la porte de l'apartement du Roy, un plâtre de son petit tombeau de *Drouais;* on en a paru fort content.

Le s[r] *Dumont*, qui est retombé malade comme il achevoit sa figure, n'a pu la finir autant qu'il l'auroit désiré; il a été violament attaqué de douleur dans la poitrine, qui m'ont donné beaucoup d'inquiétude; il se trouve un peu mieux depuis deux jours. Il a aussi exposé une petite copie de la *Cléopâtre* antique, qui est fort joliment faite. Ce jeune homme est d'une bien foible santé, et je crains pour lui pendant son séjour de Rome, où il a jusqu'à présent presque toujours été malade.

Le s[r] *Perin* a reçu beaucoup d'éloges de ses beaux dessins de la colonne Trajanne et d'un projet pour une académie de poesie (?).

Les deux dessins du s[r] *Fontaine*, de la partie la plus intéressante de Rome, l'un dans l'état de sa splendeur et l'autre ruiné tel qu'on la voit présentement, ont été vue aussi avec beaucoup de plaisir.

C'est avec une grande satisfaction, Monsieur le Comte, que je puis vous donner ces détails satisfaisents sur l'exposition, qui a généralement fait plaisir; elle durera encore cette semaine, après quoi je procéderé à faire partir les études académiques.

J'ai fini mon grand tableau pour le Roy; mais n'ayant eu aucun avis touchant le Salon, je n'ai pas cru devoir le faire partir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9011. — Paris au comte d'Ornano.

Paris, le 8 septembre 1789.

Monsieur le Comte, — L'absence de votre ami, M. le comte d'Angiviller, me prive de l'honneur de lui présenter un petit cousin à moi, mon élève, qui a remporté le prix d'architecture qui a été décerné hier et de le prier de lui accorder la faveur qui, sans en être une suite nécessaire, y est ordinairement jointe, je veux parler de la pension à l'Académie de Rome. Il y auroit sans doute de l'indiscrétion à moi d'aller troubler M. le Directeur général en lui écrivant à ce sujet; mais j'ose réclamer vos bontés pour cela, Monsieur le Comte. Vous écrivés souvent à M. d'Angiviller; pourrai-je espérer que vous voudrés bien lui présenter ma prière et l'appuyer du crédit que l'amitié vous donne sur lui? Je vous en aurois, Monsieur le Comte, une obligation toute particulière et je puis vous ajouter que le sujet pour lequel vous vous intéresserés le mérite réellement; il joint aux talents qui lui ont mérité le prix avec des circonstances flatteuses une excellente éducation, des mœurs et une honnêteté parfaite. Si j'osois vous supplier aussi, Monsieur le Comte, de vouloir bien présenter mon respect à votre ami, je serois certain qu'il lui seroit offert de la manière la plus agréable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris.

*P.-S.* — Mon jeune parent se nomme *Lefaivre;* il est âgé de 23 ans. Je désirerois ardemment qu'il pût profitter du peu de belle saison qui nous reste pour faire son voyage.

Archives nationales, O[1] 1927.

### 9012. — Mique a d'Angiviller.

Versailles, le 9 septembre 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait des registres de l'Académie qui a procédé dans la séance dernière au jugement des grands prix de cette année, et dont le premier a été adjugé au s[r] *Lefebvre* et le second au s[r] *Gaucher,* élèves.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

Mique.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9013. — Bernis a Montmorin.

Rome, ce 23 septembre 1789.

... L'arrivée d'une foule immense de François et de Françoises qu'on nous annonce et dont plusieurs sont déjà en Italie, celle de nos princes (qui dans les tems ordinaires exigeroient les plus grandes démonstrations de ma part, si l'incertitude où je suis de ce qu'on me laissera de revenû me permettoit de me livrer à des dépenses qui m'exposeroient à contracter des dettes que je ne pourrois payer) me forcent par prudence, justice et honneur à réformer ma cuisine, ma table et toutes les autres parties qui ne sont pas absolument nécessaires à la décence de ma représentation. Je ne conserverai, pour réunir tant de monde, que le jour de mon assemblée qui est brillante et moins chère qu'une table toujours ouverte.

Si nos princes veulent honorer quelque fois cette table propre et simple, ils seront les maîtres et ils voudront bien oublier que ce n'est pas un cardinal-ministre, qui pendant vingt-un ans a fait à Rome les honneurs de la France à toute l'Europe, qui aura celui de leur donner un repas frugal, mais un bon curé qui offre volontiers ce qu'il a, qui reçoit de son mieux ses convives, mais en petite compagnie...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 189. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 9014. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 25 septembre 1789.

Parmi les différentes lettres, M., que vous m'avez écrites depuis le commencement de juillet, je ne vois que votre dernière du 19 août qui exige une réponse; elle m'apprend les raisons pour lesquelles vous n'avez pu envoyer à temps le tableau dont vous aviez été chargé pour le Roi, afin d'entrer dans l'exposition qui a lieu maintenant. J'aurois été assurément charmé qu'il eût pu en faire partie, ne doutant point qu'il ne vous eût fait honneur et à l'Académie. Heureusement le Sallon, suivant le compte qu'on m'en rend, est suffisamment garni et même au point qu'il y a beaucoup de petits tableaux qu'il a fallu placer beaucoup trop bas pour qu'on les voye commodément; ainsi, il n'y a pas grand

inconvénient à ce que il n'ait pas pu être envoyé à temps; je n'y en vois que pour vous, attendu que vous y auriez sans doute figuré avantageusement.

J'ai vu par la même lettre la nécessité de faire reblanchir les rideaux du sallon du Roi dont je vous ai autorisé à faire réparer les croisées tombant de vétusté, il s'est trouvé que ces rideaux sont tombés en lambeaux. Je n'en suis pas étonné, apprenant qu'ils avoient 25 ans d'ancienneté, et comme le moment de l'exposition des travaux des pensionnaires à la ville de Rome approchoit, je sens qu'il eût été indécent pour la nation que ce sallon ne fût pas garni de ce meuble nécessaire dans ce jour de parade. Vous avez donc bien fait d'en faire faire de neufs.

Je suis charmé d'apprendre que le jeune s[r] *Belle* a bien réussi dans un petit tableau qu'il a fait et que cet ouvrage vous ait paru assés bien pour le faire exposer avec ceux des pensionnaires. Comme je n'avois jamais reçu de détails bien satisfaisants sur cet artiste, je craignois qu'il n'y eût pas du bien à en dire. Je vois avec satisfaction qu'il est en bon train de réussir, qu'il est laborieux et d'un caractère très estimable.

J'apprens enfin par votre lettre la raison pour laquelle vous avez dispensé le s[r] *Desmarez* de faire son académie. Je tiens beaucoup à l'exécution de ce genre d'ouvrage par les pensionnaires, parce qu'il les oblige à travailler d'après nature, ce qui est la base de l'art; néanmoins, la nécessité de détruire à une époque précise et peu éloignée l'échaffaut qui lui sert à copier le tableau du *Dominiquin* dont il est chargé pour le Roi est une circonstance impérative pour ne le point détourner de ce travail jusqu'à ce qu'il soit fini. J'approuve en conséquence que vous l'ayiez dispensé pour cette année de cette académie; mais je voudrois, s'il y a moyen, que cela fût réparé l'année prochaine.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1920, fol. 123.

### 9015. — Ménageot a d'Angiviller.

Rome, le 30 septembre 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai cru devoir différer jusqu'au mois prochain l'envoy des ouvrages des pensionnaires, afin de pouvoir y joindre la copie que fait le s[r] *Desmarais* d'après le *Domini-*

*quain;* il n'a point quitté ce grand ouvrage et ne pourra l'avoir fini que vers le 15 ou 20 du mois prochain. De cette manière, on ne fera qu'une seulle caisse et cela ne multipliera point les frais; en même tems, l'Académie vaira l'ouvrage de ce pensionnaire, qui n'a point fait sa figure cette année pour pouvoir finir ce tableau, comme j'ai eu l'honneur de vous en faire part dans le tems.

Le s^r^ *Desmarais* est très inquiet de savoir l'époque où il devra quitter la pension; il a reçu son brevet à la fin de février 1786 et il n'est arrivé à Rome que le 7 septembre 1786. Je ne sais point, M. le Comte, quelles sont vos intensions sur le tems de son pensionnat et vous prie d'avoir la bonté de m'en faire part afin que je puisse lui fixer le terme de sa pension. J'aurai l'honneur de vous représenter que cette grande copie lui a pris presqu'une année entière, ce qui l'a empèché de faire beaucoup d'autres études, qu'il se proposoit de faire à Rome.

Le s^r^ *Potin*, peintre, qui finit son pensionnat cette année, a le projet de passer encore six mois à Rome à ses frais; il seroit bien heureux s'il pouvoit conserver sa chambre à la pension pendant ce temps, dans le cas où le nombre des pensionnaires arrivants en laisseroit une vaquante, et que vous voudriez bien, M. le Comte, lui accorder cette grâce. C'est un jeune artiste très intéressant, dont vous connoissez le père; il s'est très bien conduit icy et je n'ai que des éloges à faire de son zèle et de son honnêteté. Je crois que quelques mois d'études encore ne lui feront point de mal. Les s^rs^ *Le Thier*, *Garnier* et *Bonnard* m'ont demandé la permission d'aller passer quelques jours à la campagne pour dessiner des ruines et des vues et faire quelques études de paysage; je leur ai accordé cette permission.

L'on vient de terminer les réparations des croisées de l'appartement du Roy, auquel vous m'avez autorisé; cette partie du palais est présentement en très bon état. Je joindrai le mémoire de cet article, ainsi que celui du tapissier pour les rideaux, aux autres mémoires du dernier quartier.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O^1^ 1943.

**9016.** — Noms des artistes *ayant gagné les grands prix à l'Académie royale de peinture et à celle d'architecture cette année 1789.*

6 octobre 1789.

Sr *Giraudet*, élève de M. *David*, premier prix de peinture, 1789.

Sr *Meynier* (*Charles*), élève de M. *Vincent*, premier prix réservé de 1786.

Sr *Gérard* (*Antoine-François*), élève de M. *Moitte*, premier prix de sculpture, 1789.

Sr *Le Fèvre* (*Jean-Baptiste-Louis-François*), élève de M. *Trouard*, le premier prix d'architecture, 1789.

A quoi il faut ajouter le sr *Tardieu* (*Jean-Jacques*), qui avoit gagné le prix réservé en 1787.

*N.-B.* — Remis par M. Montucla. — Le même jour expédié pour chacun ordonnance de 300 l. pour frais de voyage à Rome.

Archives nationales, O1 1935.

**9017.** — Notice sur J.-B.-L. Faivre.

6 octobre 1789.

Les Arts viennent de perdre un ami digne de les cultiver et de hâter leurs progrès dans la personne du jeune *Faivre*, architecte d'un talent distingué; une maladie de poitrine l'a enlevé à la société, qu'il eût enrichie par ses travaux, comme il en faisoit le charme par son esprit, son heureux caractère et ses vertus, malheureusement plus rares encore que l'esprit et les talens...

*Jean-Baptiste-Louis Faivre* naquit à Paris le 13 janvier 1766. Jean-Baptiste Faivre, son père, le destina de bonne heure à embrasser l'architecture, qu'il pratiquoit lui-même, et J.-F. Loir, sa mère, douée aussi d'un grand mérite, fit germer dans son cœur, dès les premières années, le goût des arts et de l'étude dont elle avoit hérité de ses ancêtres. Elle étoit petite-fille de *Nicolas Loir*, connu avantageusement dans l'École françoise par plusieurs plafonds qu'on voit encore au palais des Tuileries et au château de Versailles, et arrière-petite-nièce du célèbre *Girardon*, sculpteur...

Le jeune *Faivre* fit des progrès rapides dans le dessin et fut bientôt présenté comme élève à l'Académie d'architecture par le citoyen *Trouard*, l'un de ses membres. Le citoyen *Paris*, membre de la même Académie et célèbre dessinateur[1], seconda de tout son pouvoir les dispositions du jeune *Faivre*, son parent, et c'est particulièrement sur les dessins précieux de cet habile maître et par ses conseils qu'il acquit bientôt cette finesse et cette légèreté si nécessaires pour lui rendre à la plume et au lavis les détails de l'architecture. Il lui inspira également ce goût de l'antique et cette passion des recherches et des études relatives, qui, si elle n'est pas une preuve infaillible du talent, est au moins un des moyens de l'acquérir.

*Faivre* n'avoit encore que vingt ans lorsqu'il remporta, en 1786, la première médaille des prix d'émulation; elle fut bientôt suivie de six à sept autres, et enfin il obtint, et surtout mérita le grand prix d'architecture en 1789; le programme demandoit des Écoles de médecine. Ce fut vers la fin de cette année qu'il partit pour l'Italie, ce but désiré de tous les artistes et où ils s'empressent d'aller puiser des souvenirs délicieux pour le reste de leur vie.

Arrivé à Rome avec une habitude du travail déjà contractée dans l'âge de la dissipation, *Faivre* se livra à l'étude avec une nouvelle ardeur. Les monumens anciens, les musées, les campagnes de cette ville célèbre attirèrent ses regards curieux, emflammèrent son imagination, exercèrent son jugement et ses crayons. Ce fut au Panthéon qu'il rendit son premier hommage; il en leva et mesura le plan et tous les détails.

Les pensionnaires étoient encore frappés de la perte du jeune *Drouais*, qu'ils avoient perdu l'année précédente, et, si les peintres sentoient plus vivement la perte de cet émule, dont les essais avoient été pour ainsi dire des modèles pour eux, les architectes pouvoient concevoir du jeune *Faivre* une semblable espérance pour leur art en voyant réunir dans sa personne la même ardeur au travail, de grandes dispositions et des moyens de fortune qui lui permettoient de ne rien épargner pour porter ses études à la perfection.

Après un séjour de trois années à Rome, et malgré les obstacles que la Révolution françoise commençoit à apporter aux voyages en pays étrangers, l'impatience de cet artiste, auquel Rome ne suffisoit plus, ne lui permit pas de différer son voyage de Naples et de Pestum; il vouloit même aller jusqu'en Sicile.

Il obtint par le citoyen Makau, alors ministre de France à Naples[2], la permission d'y satisfaire sa curiosité. Il partit avec un de ses camarades[3], devenu son ami intime; il partagea avec lui tous les événemens, toutes les jouissances du voyage. Ils entrèrent dans Naples au moment même de l'éruption du Vésuve et à l'arrivée de la division commandée par le général Latouche[4], deux événemens mémorables dans l'histoire de la nature et dans celle des peuples.

L'assassinat de Basseville (13 janvier 1793), lorsqu'il revint à Rome, obligea tous les François de s'exiler. Ce ne fut pas sans danger et surtout sans regrets que les deux amis s'en arrachèrent. Ils retrouvèrent à Florence dans l'acceuil du ministre françois sûreté, protection et aussi le bonheur de l'étude. *Faivre* n'y vit point sans admiration l'architecture si imposante de cette ville superbe, non plus que les chefs-d'œuvres nombreux, dont sa célèbre galerie est enrichie.

Vienne, Padoue, Vicence, Vérone, Bologne et Gênes frappèrent successivement ses regards. Le travail attisoit son ardeur, et, l'Italie n'ayant plus rien à lui offrir, il voulut encore visiter la Provence et le Languedoc. Marseille, Aix, Saint-Rémi, Arles, Nîmes lui présentèrent des objets d'étude et d'observations, et il revint à Paris en 1793, ayant à vingt-sept ans recueilli la plus riche moisson d'études qu'un artiste de son âge puisse ambitionner.

Personne aussi n'étoit plus fait pour en jouir. Il trouvoit, si jeune encore, dans le sein de sa famille, dans la société d'un petit nombre d'amis et dans l'abondance de ses portefeuilles, un bonheur que l'on ne croiroit fait que pour l'automne de la vie; mais une application trop constante rendit ce bonheur peu durable. En vain cherchoit-on à le distraire ou l'engageoit-on à se donner quelque relâche. *Faivre* ne voyoit dans son art qu'un champ vaste et sans limites et ne paroissoit pas songer que les forces humaines ont un terme. Il ne se plaisoit que dans son cabinet, dont il avoit fait une espèce de muséum. Là, entouré de livres, de gravures, de médailles, de tableaux, de sculpture, il ne pouvoit assez repaître son esprit et ses regards de tous les fruits du génie qui lui retraçoient les plus beaux monuments de l'Antiquité. Il ne comptoit enfin ses heures que par l'étude et le travail, abrégeant, pour s'y livrer, celles mêmes du repos et du sommeil, où, si la nature vaincue l'avertissoit de prendre quelque délassement,

il ne le trouvoit que dans les conversations savantes, dans des lectures utiles ou dans le commerce des muses, qui ne lui étoit pas non plus étrangers. Parmi quelques vers sans prétention qui lui sont échappés, on ne citera que ce quatrain, qu'il mit au bas du portrait de sa mère, dessiné de sa main :

Ah! si de tes vertus fidèle imitateur
Ainsi que des traits je présentois l'image,
Tu pourrois dire un jour en voyant cet ouvrage :
Le peintre étoit mon fils, c'est moi qui suis l'auteur.

Le gouvernement proposa successivement des prix aux architectes pour les projets d'une colonne à ériger aux défenseurs de la patrie et d'un monument triomphal pour la place des Victoires. Le jeune *Faivre* concourut deux fois et il obtint deux couronnes.

On voyoit, dans l'hôtel de ville de Marseille, patrie du célèbre *Puget*, une cheminée, ouvrage de cet artiste, à la fois architecte, peintre et sculpteur; ce monument ayant été détruit dans le cours de la Révolution[5], on proposa aux artistes de le remplacer. *Faivre* envoya un projet; il s'occupoit à refaire ce dessin pour dissiper les langueurs de sa maladie; il succomba le 18 germinal (7 avril 1798), n'ayant pas encore atteint sa trente-deuxième année.

Une partie des indemnités que la République a fait donner par la cour de Rome aux artistes pensionnaires qui avoient éprouvé des pertes par suite des troubles que causa l'assassinat de Basseville fut consacrée par le jeune *Faivre* à l'exécution du modèle du premier prix qu'il avoit remporté pour le monument triomphal de la place des Victoires, dont on a déjà parlé. Ce modèle sera achevé par les soins de son père et de son frère et réuni aux ouvrages d'art à la prochaine exposition qui aura lieu au Louvre[6].

Ainsi, le public appréciera ce que les arts ont perdu, et les compagnons d'étude, les amis de *Faivre* pourront peut-être encore se dissimuler un moment cette perte en voyant ses ouvrages exposés parmi les leurs. Il n'appartient qu'à ceux qui ont vécu dans son intimité de regretter en lui un modèle de piété filiale et de tendresse fraternelle[7].

Legrand, architecte, *Notice sur Jean-Baptiste-Louis Faivre. Magasin encyclopédique*, IVe année, 1798, t. I, p. 241-7.

= 1. « Depuis longtemps, on ne voit plus rien paroître de cet artiste, digne de servir de modèle par ses qualités sociales, la multiplicité de ses connoissances et l'étendue de ses talents. J'ai peu rencontré d'hommes qui réunis-

sent à la pratique des arts un esprit aussi aimable et aussi cultivé. » (Note de Millin.)

2. Baron Armand-Louis de Mackau, père de l'amiral, représentant de la France à Naples du 12 août 1792 jusqu'au 1er septembre 1793. Voir sur lui la note de M. Frédéric Masson, *les Diplomates de la Révolution*. Paris, Charavay, 1882, in-8°, p. 26-7.

3. Le citoyen *Gounod*, pensionnaire de l'Académie de peinture. (Note de Legrand.)

4. Le contre-amiral Louis-René-Madeleine Le Vassor de La Touche-Tréville, qui alla en 1792 exiger de la cour de Naples la réparation d'une injure faite à M. de Sémonville, ambassadeur de France à Constantinople.

5. Léon Lagrange ne parle pas de cette cheminée dans sa monographie de *Puget*. H. Vienne, dans ses *Promenades dans Toulon ancien et moderne*, Toulon, 1841, in-12, qui parle, p. 153, des sculptures détruites à l'Hôtel-de-Ville après le 10 août 1792, ne dit rien de cette cheminée. L'attribution à *Puget* en est donc plus qu'hypothétique.

6. Ni ce projet, ni même le nom de *Faivre* ne figurent dans les livrets des Salons de 1798 et de 1799.

7. J'ai été lié avec *J.-B.-L. Faivre* depuis le temps où il est sorti de l'enfance. J'ai connu sa respectable et intéressante mère et son père qui lui a survécu; son frère est mon ami, mais ce ne sont pas ces liaisons qui me font confirmer le jugement que le citoyen Le Grand porte de ce jeune artiste; tous ceux qui l'ont connu ont pensé de même, et c'est pour moi une satisfaction de contribuer à adoucir les regrets de sa famille en honorant sa mémoire et en rendant un juste hommage à ses aimables qualités et à ses rares talents. (Note de Millin.)

Le Musée de Besançon a deux portraits ovales, en buste et de profil, au crayon noir, de Mme Faivre et de son jeune fils l'architecte. (Castan, *Livret du Musée de Besançon*, 1886, in-12, nos 893-4, p. 234-5.) Il y indique qu'on a de plus le portrait de l'artiste « gravé après sa mort comme témoignage des regrets des amis; ce portrait, de profil à droite, a la forme d'un médaillon, entouré de cette légende : « *Jean-Baptiste Faivre*, Architecte, Pensionnaire de la République Françoise, né à Paris le 13 avril 1766, décédé le 18 Germinal an IV, 7 avril 1798 (v. st.). Signé : J.-B. Wicar de l'an Ier — F.-L. Gounod inc. an 6. » Haut. : 0m13; Long. : 0m9.

### **9018.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 7 octobre 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint le compte des dépenses faites pendant le troisième quartier de la présente année, ainsi que les mémoires et quittances d'ouvriers; j'ai fait faire des mémoires séparés pour les réparations extraordinaires des croisées à l'appartement du Roy.

Je n'ai encore reçu aucune nouvelle de l'Académie touchant le jugement des prix. Comme je ne sais point, Monsieur le Comte,

quelles sont vos intentions à l'égard du nombre de pensionnaires que vous envairé cet année, je suiveré l'ordre de leur arrivé à Rome pour leur signifier l'expiration de leur tems, en calculent quatre ans pour les peintres et les sculpteurs et trois ans pour les architectes, comme cela est fixé.

Les pensionnaires partant cet année sont les s^rs^ *Potin*, peintre, *Michalon*, sculpteur, *Fontaine* et *Percier*, architectes. J'attens toujours que le s^r^ *Desmarais* ait fini sa grande copie d'après le *Dominiquain* pour faire partir les études des pensionnaires, il ne perd pas un moment et je pense que je pourés envoyé le tout à la fin du mois.

Le s^r^ *Bonnard* va s'occuper du travail des aqueducs qui lui a été demandé; je suis dans ce moment icy à lui faire accorder les permissions nécessaires à cet effet.

Je suis, avec, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9019.** — VIEN A D'ANGIVILLER.

Ce 9 octobre 1789.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous informer que l'Académie a reçu le s^r^ *Le Monier*, peintre d'histoire, le samedi 26 septembre, et que le s^r^ *Monsiau* a été également reçu le 3 octobre. Vous voudrés bien faire ce qui vous paroîtra convenable pour que ces deux artistes puissent prendre place à l'Académie. D'après la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en date du 4 octobre, j'ai déjà prévenu que vous vous disposiez, ainsi que M. Cuvillier, à faire partir les jeunes artistes à qui l'Académie avoit adjugé le grand prix. Si j'ai tardé à vous faire réponse, c'est véritablement, M., les affaires du moment qui ont suspendu chez moi toute occupation. Le salon qui devoit être prolongé toute cette semaine, par la demande que M. Bally m'en avoit faite, n'a pas peu avoir lieu; j'avois laissé les tableaux en place, imaginant que la cour pouvoit avoir envie de s'y rendre; mais j'ai eu ordre, hier, du ministre de la Maison du Roy, de le rendre libre pour qu'il puisse lui-même jouir de ce passage; je lui ai remis ce matin une clef du salon.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

VIEN.

*P.-S.* — Je vous serois obligé de vouloir bien présenter à vos dames mon très humble respect et les sincères amitiés de Mme Vien.

Archives nationales, O1 1943.

### 9020. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 10 octobre 1789.

Vous avez été, Monsieur, sans doute déjà instruit que l'Académie royale de peinture avoit été si satisfaite cette année des ouvrages de peinture présentés pour ses prix qu'elle a jugé à propos d'accorder, non seulement celui de cette année, mais encore celui qui avoit été réservé en 1786. C'est le sr *Giraudet*, élève de M. *David*, qui a remporté le premier prix de cette année, et le sr *Meynier*, élève de M. *Vincent*, a gagné celui que l'Académie réserva il y a trois ans.

Quant à celui de sculpture, il a été remporté par le sr *Gérard*. D'un autre côté, l'Académie d'architecture a accordé son premier prix au sr *Lefèvre*, élève de M. *Trouard;* mais vous sçavez que, l'année dernière, elle en avoit adjugé deux parce qu'il y en avoit un en réserve, et je n'envoyai qu'un des deux gagnant prix, en annonçant, néanmoins à celui qui avoit été remis que je le ferois participer au bénéfice de la pension en la partageant entre lui et son camarade.

J'ai donc, en conséquence, et attendu des considérations particulières, jugé à propos d'envoyer à Rome ces cinq sujets, sans m'arrêter à celle qu'il n'y a cette année que quatre places à remplir et qu'au lieu de douze pensionnaires il y en aura treize cette année. C'est un inconvénient, si c'en est un, qui n'aura lieu que pendant l'année prochaine, attendu que je fixe pour les deux pensionnaires gagnans prix en 1788 la durée de leur séjour dans la pension à deux années, qu'on m'assure être suffisantes pour former un architecte; ainsi, l'ordre accoutumé sera rétabli vers la fin de l'année prochaine par la sortie de deux architectes envoyés en 1787 et en 1788.

Vous voudrez donc bien, lorsque ces nouveaux pensionnaires se présenteront à vous, les admettre à la pension du Roy et les faire participer, à l'instar des autres, aux bienfaits de S. M.

J'accorde, d'un autre côté, au sr *Percier*, la faculté d'occuper, pendant un an, une chambre à l'Académie. Je verrai dans un

autre moment ce qu'il y aura moyen de faire pour l'aider dans les frais de ce séjour.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9021. — Note au Directeur général.

Il y aura, au mois d'octobre de cette année, à l'Académie de Rome, quatre places vacantes.

Mais l'Académie de peinture ayant donné cette année deux premiers prix de peinture, sçavoir celui de l'année et celui de 1786, qui avoit été remis, et y ayant de plus un premier prix de sculpture adjugé, ainsi que celui d'architecture adjugé dans l'assemblée du 7, cela fait d'abord quatre sujets à envoyer à Rome, auxquels on doit ajouter le s[r] *Tardieu*, architecte, qui gagna l'année dernière le grand prix remis l'année précédente, auquel M. le Directeur général a promis de faire partager le bénéfice de la pension de Rome. Ainsi, voilà cinq sujets pour quatre places.

J'ai pensé que M. le Comte pourroit n'envoyer cette année qu'un architecte pour deux ans, en limitant à ce temps, jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli, le séjour des élèves architectes à Rome, temps qu'au fond M. *Heurtier* m'a dit être suffisant. Dans ce cas, M. le Comte enverroit cette année à Rome les deux peintres et le sculpteur couronné et l'un des deux architectes, ce dernier pour deux ans seulement, en ordonnant que celui envoyé l'année dernière quitteroit la pension à la fin de l'année prochaine; l'autre partiroit l'année prochaine pour y rester également deux ans.

Reste à sçavoir, s'il adopte cet arrangement, auquel des deux architectes couronnés il accordera la préférence pour partir cette année.

Sera-ce celui qui fut remis l'année dernière? Cela seroit assez naturel; c'est un homme qui a passé la première jeunesse.

Sera-ce le nouveau gagnant prix, qui se nomme *Lefèvre*, neveu de M. *Paris?* C'est un fort jeune homme. Nous avons, au reste, pensé, M. Cuvillier et moi, que ce ne seroit pas un grand inconvénient que d'envoyer à l'Académie, cette année, les deux architectes en annonçant qu'ils ne resteroient que deux ans. Il y auroit, à la vérité, pendant 1790, treize pensionnaires à l'Académie; mais

l'ordre seroit rétabli à la fin de cette année par la sortie de l'architecte envoyé en 1787 et celle de celui envoyé en 1788.

*Note ultérieure.*

Le s[r] *Percier*, architecte, a sollicité une prolongation de la pension se fondant :

1° Sur ce qu'il a été malade;

2° Sur ce que l'immense travail des desseins de la colonne Trajane a occupé la plus grande partie de son temps. Cela eût été possible sans ces doubles prix qui ont eu lieu. Mais M. le Comte pourroit lui accorder la faculté d'habiter l'Académie pendant encore six mois ou un an, et, pour l'aider un peu, attendu que sa famille a peu de facultés, lui accorder, en considération de l'immense travail qu'il a fait, une gratification de 3 ou 400 liv. qui pourroit être prise sur les fonds de ventes de tapisseries qui monte encore à une trentaine de mille livres.

*Note de la main du Directeur général.*

J'approuve l'arrangement en entier et ne vois pas, en effet, d'inconvénient à envoyer les deux architectes en établissant qu'il ne seront que deux ans jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli. Je suis bien aise d'obliger M. *Paris*, que j'estime beaucoup et que j'aime. Il n'a pas besoin de protection auprès de moi, et je vous prie de le lui dire.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9022.** — PASSEPORT DU SCULPTEUR FRANÇOIS-ANTOINE GÉRARD POUR ALLER A ROME COMME PENSIONNAIRE.

16 octobre 1789.

De par le Roy, — A tous gouverneurs et nos lieutenants généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers et commandeurs de nos villes, places et troupes, et à tous autres nos officiers, justiciers et sujets qu'il appartiendra, salut. Nous voulons et vous mandons très expressément que vous ayiez à laisser librement passer le s[r] *Gérard*, sculpteur, l'un de nos pensionnaires, allant à Rome, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit

donné aucun empêchement, le présent passeport valable pour six semaines seulement, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le 16 octobre 1789.

LOUIS.

Par le Roy : DE MONTMORIN.

J. Badin, *Notice et documents sur le sculpteur Fr.-Ant. Girard (1760-1843). Nouvelles Archives de l'Art français*, 2e série, t. I, 1879, p. 444-458).

### 9023. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 28 octobre 1789.

Monsieur le Comte, — Je viens de recevoir votre lettre du 20 septembre, qui me rend la tranquilité en me rassurant sur votre santé, dont j'étois extrêmement inquiet; je m'estime heureux que vous approuviez ce que j'ai fait sur les différents objets de la gestion de mon directorat, dont j'ai eu l'honneur de vous faire part dans mes précédentes lettres.

Je viens d'obtenir pour le sr *Fabre* la permission de copier pour le Roy un beau tableau du *Guide*, qui est à Monte-Cavallo, dans les appartements de Sa Sainteté; c'est un sujet de quatre figures, représentant le *Martyr de saint Pierre*. Ce tableau est très bien conservé, d'un pinceau ferme et de la plus belle manière du *Guido Reni*. Je crois que cette étude sera utile au sr *Fabre*, qui continue toujours à faire des progrès sensibles et qui donne de belles espérances.

Présentement, je m'occupe de la permission pour le travail des aqueducs qui a été ordonné au sr *Bonnard;* il aura incessamment cette permission que Son Éminence Monsieur le Cardinal de Bernis a bien voulu demander lui-même; ainsi, il pourra commencer bientôt sa tournée, qui sera de cinquante ou soixante miles, et profiter de quelques beaux jours qu'on peut encore espérer jusqu'au 15 ou 20 du mois prochain.

Le sr *Fontaine*, qui finit sa pension au 31 de ce mois, l'accompagnera et l'aidera dans ce travail, ce qui sera d'un grand secours au sr *Bonnard* qui connoît peu le pays et ne parle pas encore baucoup la langue.

Le sr *Desmarais* a terminé sa grande copie d'après le *Dominiquain;* c'est ce qu'il a fait de mieux depuis qu'il est à Rome; je

crois que l'on sera bien aise d'avoir à Paris une bonne copie d'un des plus beaux tableaux de ce maître et dont l'original n'existera probablement plus dans huit ou dix ans, si j'en juge par ce qu'il a perdu depuis mon premier voyage en 1769. Je ferai en sorte que le s[r] *Desmarais* répare l'année prochainne ce que cela lui a fait perdre de l'étude de la nature; mais je suis bien aise qu'il ait fait cette copie, qui sera pour toute sa vie une grande leçon de dessin, de pensée et d'expression.

Je ne néglige rien pour entretenir parmi les pensionnaires l'union, l'amitié et le bon ordre; j'ai été assez heureux pour prévenir à tems des choses qui auroient pu troubler la paix et avoir des suites très graves; enfin, si j'ai mis tous mes soins à prévenir, dans cette circonstance, la vivacité et la prompte exaltation des jeunnes têtes, en ramenant toujours leurs idées à l'étude et au sentiment de leur art, je puis dire, à ma grande satisfaction, que mes vœux ont été entièrement remplis et que je n'ai qu'à faire l'éloge de leur sagesse et de leur bonne conduite.

Je vois plus que jamais le digne et respectable Cardinal de Bernis; il me comble d'amitiés et me donne les plus grande marques de confiance; sa santé est meilleure que je ne l'ai vue depuis longtems; j'espère que nous conserverons encore bien des années ce respectable ministre, qui réunit les plus rares qualités du cœur et de l'esprit. Il me charge, Monsieur le Comte, de vous faire tous ses compliments et de vous dire tout le plaisir que je lui ai fait en lui donnant de vos nouvelles.

Dans l'état actuel où sont les choses, les banquiers de Rome ont la plus grande peinne à faire des affaires sur Paris. M. Moute, notre banquier, avec lequel j'ai eu dernièrement une conversation à ce sujet, me prie de vous représenter l'embarras où il se trouve, n'ayant point été encore remboursé des deux dernières quittances du 10 juillet et du 23 septembre.

Vous concevez, Monsieur le Comte, combien il importe pour cet établissement icy que le service soit assuré; malgré la très bonne volonté de M. Moute, qui a toujours rempli cette commission de la manière la plus exacte et la plus facile, il paroît, cependant, qu'il ne pourroit plus me donner d'argent si les deux précédentes lettres ne sont point acquittées. Je joints icy le billet qu'il m'écrit à ce sujet, en vous priant, M. le Comte, de vouloir bien prendre en considération et ses motifs sur la perte qu'il éprouve dans cette affaire et les inquiétudes que cela me cause.

Je crois devoir ajouter que je n'ai qu'à me louer de la manière de traiter de M. Moute. Je lui avois demandé mille écus la semaine dernière pour le service de l'Académie; il m'a prié d'attendre jusqu'au prochain courrier pour savoir si les premières lettres avoient été payées, et, quoiqu'il ait appris par ce dernier courrier qu'elles ne l'étoient point, il m'a cependant envoyé cette somme hier matin. J'ose espérer, Monsieur le Comte, que vous voudrez avoir la bonté de bien vous occuper de cet objet qui ne me laisse pas sans inquiétude. M. de Montucla me prévient qu'il viendra cette année cinq pensionnaires; j'ai eu l'honneur de vous envoyer les noms des partants dans ma précédente lettre; cela fera quatre places, et je trouverai un logement pour la cinquième, ce qui fera treize pensionnaires.

Mon tableau pour le Roy n'ayant point été envoyé pour le salon, je désirerois, si il étoit possible, le garder encore quelque tems afin de ne le faire partir que lorsqu'il sera très sec. M. *Giraud*, académicien, est arrivé icy dernièrement; je l'ai présenté à Son Éminence, qui l'a prié à dîner et lui a fait l'accueil le plus obligent; il compte passer sept ou huit mois à Rome et profiter de ce tems pour faire quelques études. Son projet est de faire mouler une grande partie des plus belles figures du Muséum et autres pour s'entourer à Paris de toutes ces belles choses; on me mande de Paris qu'il a fait une très belle figure pour sa réception.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **9024**. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME EN FAVEUR DU S[r] MEYNIER, PEINTRE.

1[er] novembre 1789.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Meynier*, natif de [Paris], âgé de 23 ans environ[1], et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. *Vincent*, peintre du Roi et de son Académie de peinture et de sculpture, où le s[r] *Meynier* a remporté le premier prix de peinture réservé de 1786, le 29 août 1789, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève

pensionnaire du Roi à l'Académie de France, établie et entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 129.

= 1. Meynier était né à Paris le 25 novembre 1768 et non en 1759, comme le disent certains auteurs.

**9025.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome en faveur du s[r] Gérard, sculpteur.

1[er] novembre 1789.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Antoine-François Gérard*, natif de Paris, âgé de 29 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. *Moitte*, sculpteur du Roi et de son Académie de peinture et sculpture, où le dit s[r] *Antoine-François Gérard* a remporté le premier prix de sculpture le 29 août 1789, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France, établie et entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 129.

**9026.** — Brevet de pensionnaire a l'Académie de Rome en faveur du s[r] Le Febvre, architecte.

1[er] novembre 1789.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Jean-Baptiste-Louis-François Le Febvre*, âgé de 23 ans, natif de Paris, et de ses heureuses dispositions dans l'art de l'architecture, qu'il a étudié sous M. *Trouard*, architecte du Roi et de son Académie de peinture et sculpture, où le dit s[r] *Jean-Baptiste-Louis-François Le Febvre* a remporté le premier prix d'architecture le 7 septembre 1789, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France, établie et entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 129.

**9027.** — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME EN FAVEUR DU S[r] TARDIEU, ARCHITECTE.

1[er] novembre 1789.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Jean-Jacques Tardieu*, natif de . . . . ., âgé de . . . . ., et de ses heureuses dispositions en l'art de l'architecture qu'il a étudié sous M. *Le Roi*, architecte du Roi, professeur de son Académie de peinture et de sculpture, où le dit s[r] *Jean-Jacques Tardieu* a remporté le premier prix mis en réserve en 1787, le 27 août 1788, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France, établie et entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 129.

**9028.** — CERTIFICAT DE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME EN FAVEUR DU S[r] GIRODET, PEINTRE.

1[er] novembre 1789.

Nous, etc., d'Angiviller, etc.

Bien informés des talens du s[r] *Giraudet*, natif de Montargis, âgé de 23 ans environ, et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. *David*, peintre du Roi et de son Académie de peinture et de sculpture, où le dit s[r] *Giraudet* a remporté le premier prix de peinture de 1789, le 20 août 1789, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roi à l'Académie de France, établie et entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, nous, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 129.

**9029.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 4 novembre 1789.

... Le duc, la duchesse de Polignac[1], la duchesse de Guiche[2], ses frères[3] et le comte de Vaudreuil[4] sont arrivés ici depuis

quelques jours en très bonne santé. Les Romains, qui se piquent d'être physionomistes, n'apperçoivent en eux aucun caractère de conjurés; ils comptent vivre ici avec décence et simplicité.

M. le marquis de Mirepoix[5], dont vous connoissés, Monsieur, tout le mérite, est venu, fort à propos pour moi, à Rome dans ces circonstances. C'est un homme qui pense avec noblesse, dont le jugement est sain et la probité reconnue depuis longtemps. Ses entretiens seront pour moi d'une grande ressource...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 264 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jules, duc de Polignac, né à Claye en 1743, mort à Saint-Pétersbourg en 1817, directeur général des postes de France (1785), et sa femme Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, née en 1749, morte à Vienne (Autriche) le 9 décembre 1793, gouvernante des enfants de France (1782), avaient émigré dès le 16 juillet 1789.

2. Antoine-Louis-Marie, comte de Gramont, duc de Guiche (1755-1836), capitaine aux gardes du corps, avait épousé, par contrat du 2 juillet 1780, M^lle de Polignac.

3. Armand-Jules-Marie-Héraclius, comte de Polignac (1771-1847), et son frère Auguste-Jules-Armand-Marie, comte, puis prince de Polignac (1780-1847), le futur ministre de Charles X.

4. Joseph-Hyacinthe-François-de-Paule de Rigaud, comte de Vaudreuil, né à Saint-Domingue le 2 mars 1740, mort à Paris le 17 janvier 1817. Maréchal de camp (1780), grand fauconnier de France (1780), lieutenant général (1816), il avait émigré dès juillet 1789 avec le comte d'Artois, qu'il accompagna dans ses divers voyages à travers l'Europe. Cousin, et peut-être amant de la duchesse de Polignac, doué d'une intelligence brillante, ami des lettres et des arts, Vaudreuil fut mêlé, de 1792 à 1799, à tous les complots tentés pour le rétablissement de la monarchie. (Voir Léonce Pingaud, *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration*. Paris, 1889, 2 vol. in-8°, portr.)

5. Louis-Marie-François-Gaston de Lévis, marquis de Léran et de Mirepoix, marié à Catherine-Agnès de Lévis.

## 9030. — Bernis a Montmorin.

Rome, 11 novembre 1789.

Le gonflement des rivières retardera de quelques jours l'arrivée des voyageurs[1]. Le prince héréditaire de Brunswichk[2] a pu cependent percer jusqu'ici; il m'a fait dire qu'il viendroit vendredy à mon assemblée; je lui rendrai visite le lendemain.

Un peu de vent du nord, qui souffle depuis hier, nous donne

l'espoir d'un prompt écoulement des eaux, sans lequel nous ignorerons parfaitement ce qui se passe dans le monde.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 278 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. A la suite de pluies torrentielles, le Tibre déborda et inonda le quartier des Juifs ainsi que toutes les parties basses de Rome, les campagnes furent très éprouvées par ce débordement.

2. Charles-Georges-Auguste, prince héréditaire de Brunswick-Wolfenbüttel, né à Londres le 8 février 1766.

### 9031. — Bernis a Montmorin.

Rome, 17 novembre 1789.

... Le nombre des François voyageurs ou émigrants augmente tous les jours; je ne saurois me dispenser d'inviter à dîner les plus distingués; mais ma table est bien plus restreinte que par le passé. Je reçois, au reste, tout le monde à mon assemblée du vendredy, où les rafraîchissements sont distribués avec règle, mais sans lésine. C'est la seule manière de soutenir encore ici le crédit et l'ancienne réputation de la cour et de la nation. Je n'ai jamais vu tant de monde rassemblé chez moi que vendredy dernier; les Romains et les étrangers ont voulu montrer en cette occasion que leur respect pour le Roi et leur considération pour la France ne dépendoient pas des circonstances incroyables du moment. Je n'ai donc pas pris pour moi l'empressement universel qu'on ma marqué dans cette occasion.

M. le prince héréditaire de Brunswik m'a rendu la première visite et a assisté ensuite a mon assemblée. Je ne saurois me dispenser de l'inviter à dîner, ayant beaucoup à me louer de la duchesse de Saxe-Weimar, sa tante[1]; il est accompagné de quatre officiers prussiens.

Le Pape a reçu avec une très grande distinction M. le duc de Polignac et l'a entretenu avec plaisir pendant près d'une heure tête à tête...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 285 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louise, princesse de Hesse-Darmstadt, née le 30 janvier 1757, mariée en 1776 à Charles-Auguste, duc de Saxe-Weimar.

### 9032. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 25 novembre 1789.

Monsieur le Comte, — N'ayant point reçu de nouvelles positives relativement aux s^rs^ *Potin* et *Percier* sur l'objet du logement et de la prolongation, je leur ai signifié l'époque du terme de leur pension; en conséquence, ils ont quitté l'Académie, ce qui laisse trois places vacantes, y compris celle du s^r^ *Fontaine*, sorti le premier. Le s^r^ *Michalon*, sculpteur, aura fini son tems vers le commencement du mois prochain; ainsi, cela fera quatre places vacquentes. Si il vient cinq pensionnaires cette année, le nombre des pensionnaires sera remis à treize, comme il étoit l'année dernière par la prolongation du s^r^ *Gauffier;* j'attends incessamment, Monsieur le Comte, votre décision sur cela, ainsi que la nouvelle de l'expédition des brevets aux pensionnaires.

Le s^r^ *Fabre* est installé au palais du Pape, à Monte-Cavallo, où il commence sa copie pour le Roy du tableau de *Guido Reni*, représentant le *Martyre de saint Pierre*. J'espère que cela sera une bonne copie, car je suis très content du talent de ce pensionnaire.

M^me^ Le Brun, qui s'occupoit depuis cinq ans du désir de venir en Italie, vient enfin d'effectuer ce projet; elle est arrivée ici, avec sa fille, la semaine dernière en très bonne santé; comme il est presque impossible de trouver dans ce moment icy des logements à Rome, je leur en ai donné un dans le palais qui faisoit partie de l'appartement du Directeur et que j'occupois pendant l'hiver; c'est l'aile qui est en retour sur la petite rue; elle y sera assez bien et pourra s'occuper tranquillement de son art, comme elle en a le projet, et plus commodément que partout ailleurs.

J'ai pensé, Monsieur le Comte, que vous ne désapprouveriez pas cette marque de déférence pour un membre de l'Académie d'un talent aussi distingué et qui jouissoit déjà ici de la réputation la plus méritée. Elle est énivrée de toutes les beautés de Rome, ne voit que son art et est plus peintre que jamais; je suis persuadé qu'elle tirera un grand parti de son séjour icy, que son talent s'en ressentira et qu'elle fera encore de nouveaux progrets.

Je vais m'occuper de chercher un sujet pour le pendant de mon tableau de *Méléagre;* j'aurai l'honneur de vous en faire part, et, d'après le sentiment que vous voudrez bien me donner sur cela,

je ferai un petit tableau qui me serviroit d'étude pour le grand, dans le cas où cela auroit lieu comme par le passé.

Les approches de l'hiver me font beaucoup de mal et la goutte recommence à me faire souffrir; enfin j'éprouve au moins la consolation de voir que la santé est revenu dans l'Académie et que tous les pensionnaires se portent bien.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9033. — MADAME VIGÉE-LEBRUN A HUBERT ROBERT.

Rome, ce 1er décembre 1789.

... J'arrive à la Porte del Popolo; je traverse la rue du Cours, puis je m'arrête à la porte de l'Académie de France. Notre Directeur, M. *Ménageot,* vint à ma voiture; je lui demande l'hospitalité jusqu'à ce que j'ai trouvé un logement, et voilà qu'il me donne aussitôt un petit appartement, où ma fille et sa gouvernante sont logées près de moi. De plus, il me prête dix louis pour que je puisse achever de payer mon voiturin... Le jour même de mon arrivée, M. *Ménageot* m'a menée avant tout à Saint-Pierre... Le lendemain, je suis allée voir le Muséum... Au moment où j'allois partir pour cette course au Muséum, j'ai reçue la visite des pensionnaires de l'Académie de peinture, au nombre desquels étoit *Girodet*[1]. Ils m'ont apporté la palette du jeune *Drouais*[2] et m'ont demandé en échange quelques brosses dont je m'étois servie pour peindre. Je ne puis vous exprimer, mon ami, à quel degré j'ai été sensible à cet hommage si distingué, à cette demande si flatteuse; j'en garderai toujours une douce et reconnoissante pensée.

Combien je regrette de ne pas retrouver ici ce jeune *Drouais*, que la mort vient de nous enlever si cruellement. Je l'avois connu à Paris; il avoit même dîné chez moi avec ses camarades la veille du jour où ils sont tous partis pour Rome. Vous n'avez pas oublié sans doute son beau *Marius?* Pour moi, je le vois encore. La foule se portoit chez la mère du pauvre *Drouais* pour voir ce tableau, qui étoit exposé chez M. Mélas, la mort ne respecta rien...

*Souvenirs de Madame Viger-Lebrun*, Paris, Charpentier, 1869, in-12, t. I, p. 152-4. Dans la même lettre, p. 156 :

... Il est malheureux de voir que tant de belles productions (les peintures de *Raphaël* au Vatican) soient altérées non seulement par le temps, mais

parce qu'on permet que de jeunes artistes aillent prendre le trait du calque. Je me rappelle à ce sujet qu'un ancien directeur de l'Académie disait à ses élèves : « Qu'avez-vous besoin de prendre le trait des figures de *Raphaël*? Prenez la nature, morbleu, ce sera la même chose; allez sur la place del Popolo... »

... Comme je ne pouvois rester dans le très petit appartement que j'occupois à l'Académie de France, il fallut chercher un logement. Je regrettois fort peu celui que je quittois, attendu qu'il donnoit sur une petite rue, dans laquelle les voitures des étrangers remisoient à toute heure de nuit; les chevaux, les cochers faisoient un train infernal. En plus, il se trouvoit une Madone au coin de cette rue, et les Calabrais, dont elle étoit sans doute la patronne, venoient chanter et jouer de la musette devant sa niche jusqu'au jour... (*Ibidem*, p. 158.)

M. *Ménageot* me mena à Tivoli avec son fils et *Denis* le peintre (p. 179)... M. *Ménageot*, qui nous faisoit les honneurs de Rome, nous conduisit à la villa Aldobrandini (p. 181)... Cette vue (de la villa Mollini) est si magnifique, l'air est si bon qu'après être venu d'abord avec M. *Ménageot*, j'y retournai plusieurs fois toute seule (p. 184)... M. *Ménageot* m'avoit recommandé de ne jamais aller seule dans les chemins escarpés et solitaires, de sorte que mon domestique me suivoit toujours (p. 185)...

= 1. Mort le 13 février 1788.

2. *Girodet* n'était pas encore arrivé à Rome le 1er décembre, comme on le voit par la lettre de *Ménageot* du 9 de ce même mois (n° 9033).

## **9034.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 9 décembre 1789.

Monsieur le Comte, — Recevez, je vous prie, au renouvellement de cette année, l'hommage de mes sentiments respectueux et les vœux ardents que je fais pour votre santé et votre bonheur; si j'ai été assez heureux jusqu'à ce jour pour mériter vos bontés, j'ose espérer, Monsieur le Comte, que vous voudrez bien me les continuer et m'assurer un bien auquel j'attacherè toujours le plus grand prix; cette espérence me consolera et m'aidera à supporter plus constamment les peinnes physiques et morales dans lesquelles je passe ma vie.

J'apprens, Monsieur le Comte, par votre lettre du 11 octobre, qu'il arrive cette année cinq pensionnaires, dont quatre incessamment et le cinquième, M. *Giraudet*, quelques mois plus tard; aucun n'est encore arrivé; mais j'ai appris que les deux pensionnaires architectes sont à Turin et qu'ils doivent arriver ici vers le 15 de ce mois.

La pension du sr *Michalon*, sculpteur, finit aujourd'hui; ainsi, les quatre places sont libres pour les arrivants.

J'ai fait part au s[r] *Percier* de l'article qui le concerne; il me charge, Monsieur le Comte, de vous témoigner sa respectueuse reconnoissance pour cette nouvelle marque de vos bontés et me demande de vous faire lui-même ses remerciments pour le logement que vous voulez bien lui accorder dans le palais de l'Académie.

Je n'ai point jusqu'ici fait partir les études des pensionnaires, voulant attendre que la copie du s[r] *Desmarais* fût assez sèche. Demain jeudi, je ferai faire cet emballage et ferai partir le tout le plus promptement possible. M. Cuvillier m'a écrit par le dernier courrier relativement aux arrangements de banque pour cet établissement, objet dont j'eus l'honneur de vous faire part dans une de mes précédentes lettres; les deux sommes du 10 juillet et du 23 septembre étant payées, je crois que cela doit déterminer la confiance de M. Moute, banquier de l'Académie.

C'est avec beaucoup de peinne que j'ai pu finir cette lettre, étant pris d'un rhumatisme qui me fait souffrir l'impossible. Le froid continue à être très vif et nous menace d'un hiver comme celui de l'année dernière.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9035.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 9 décembre 1789.

... M. le duc de Choiseul-Stainville[1], M. le duc de Guiche et plusieurs autres François et Françoises de distinction sont arrivés dans cette capitale; nous en attendons un très grand nombre encore. Cette irruption est bien embarrassante pour les ministres représentans le Roi dans les circonstances fâcheuses où ils se trouvent. Ce seroit porter le dernier coup au crédit extérieur si les ministres du Roi dans les pays étrangers fermoient entièrement leur porte et cessoient d'exercer une hospitalité décente envers leurs compatriotes et les personnages de haut rang.

... Le marquis del Vasto[2], revenu d'Espagne, passa avant-hier à Rome et poursuivit sa route pour Naples le lendemain, sans avoir vu personne...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 331 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul-Stainville, né le 26 août 1760, mort à Paris le 2 décembre 1838. Neveu par alliance du célèbre ministre, il hérita de sa duché-pairie.

2. Le marquis del Vasto, ministre d'Espagne à Naples.

### 9036. — Dutartre a Montucla.

Ce vendredy, 11 décembre 1789.

M. le comte d'Angiviller, Monsieur, a bien voulu, à ma recommendation, s'intéresser au sieur *Percier* qui se livroit à des travaux relatifs à l'architecture, n'ayant pu le nommer à une place d'élève qu'il avoit eu la bonté de me promettre et engageant M. Le Roy à luy donner sa nomination; dès la première année, ce jeune homme, ayant concouru, a obtenu la médaille et la nomination pour l'une des places pour l'Académie de Rome, il m'a été assuré que M. le Directeur étoit parfaitement content de sa conduitte et de ses travaux.

Il est d'une santé foible et délicate, sujet à des maladies qui traversent son désir d'avancer; son temps est prest à finir, et il désireroit fort qu'on pût le proroger d'une année pour remplacer utilement le temps que sa mauvaise santé luy a fait perdre involontairement.

S'il est des exemples que pareille grâce seroit faitte, j'aurois réclamé auprès de M. le Comte; me trouvant dans l'impossibilité de le faire, j'ay recours à vous, Monsieur, en vous priant d'employer les moyens propres à luy procurer la satisfaction qu'il désire ardemment.

M. le Directeur a dû écrire pour témoigner la satisfaction qu'il a du jeune homme.

Je vous auray une véritable obligation de vous intéresser à ma demande, que je ne hazarderois pas si je n'étois sûr que le sujet mérite qu'on s'y intéresse.

J'ay l'honneur d'être, etc.

Dutartre.

*Note de la Direction.* — Répondre en lui faisant part des difficultés qui s'opposent à la demande du sieur *Percier.*

Archives nationales, O[1] 1933[a].

## 9037. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 16 décembre 1789.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part que les s^rs^ *Tardieu* et *Lefebvre*, architectes, sont arrivés ici, hier, 15 de ce mois. Quoiqu'ils n'eussent point encore leurs brevets, d'après la précédente lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à leur sujet et qui m'annonce leur arrivée, je les ai mis en possession et au nombre des pensionnaires. Je ferai de même des trois autres que vous m'annoncez, dans le cas où quelque circonstance auroit retardé l'expédition de leur brevet.

Les ouvrages des pensionnaires ont été encaissés la semaine dernière et partiront par la plus prochaine occasion; j'espère, Monsieur le Comte, que vous serez content de cet envoi; tout n'est pas de la même force, mais vous y verrez des choses qui donnent les plus belles espérances.

M. *Gauffier* est arrivé hier par le courrier. J'ai été bien surpris de le voir au moment où je le croyois à Paris. Il arrive tous les jours une quantité prodigieuse d'artistes qui viennent chercher le repos et la paix, mais qui, malheureusement, ne trouveront ici aucunes ressources du côté de l'occupation.

M^me^ *Le Brun* vient de recevoir la lettre la plus flatteuse des membres de l'Institut de Bologne, qui, sur sa réputation, se sont empressés de la recevoir de leur Académie; elle va s'occuper du tableau qu'elle a promi à cette Société, ainsi que de son portrait qui lui a été demandé pour la galerie du grand-duc, à Florence.

Je n'ai pu me dispenser de faire voir mon tableau lorsqu'on a su qu'il étoit entièrement fini, et, malgré la prévention assez générale des Romains contre les artistes françois, j'ai été assez heureux pour avoir leurs suffrages sur cette première production qu'ils attendoient avec quelque curiosité.

J'attendrai vos ordres, Monsieur le Comte, pour le tems où je devrai faire partir ce tableau.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9038. — Bernis a Montmorin.

Rome, le 16 décembre 1789.

... M. le duc de Laval et M. son fils[1] sont arrivés ici et y sont fort goûtés.

On attend encore dans cette capitale le prince Auguste d'Angleterre[2] et un grand nombre de nos patriotes. Les Anglois, de leur côté, y arrivent en foule.

Le Primat[3], frère du roi de Pologne[4], ne séjournera ici que pendant le Carême; il ne s'est arrêté qu'une nuit chez le cardinal Antici[5] dans son passage à Naples...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 362. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Guy-André-Pierre de Montmorency, duc de Laval (1758), maréchal de France (1783), né le 21 septembre 1723, mort en 1798. — Son fils Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency, marquis puis duc de Laval, lieutenant général (1814), pair de France, né le 22 janvier 1747, mort le 31 mars 1817.

2. Auguste-Frédéric d'Angleterre, sixième fils du roi Georges III, né le 27 janvier 1773, mort le 21 avril 1843. Sa santé délicate le tint éloigné de l'Angleterre durant toute sa jeunesse. Au sortir de l'Université de Gœttingue, il voyagea surtout en Italie. C'est durant un séjour prolongé à Rome qu'il contracta, le 4 avril 1793, un mariage secret avec lady Augusta Murray, seconde fille du quatrième comte de Dunmore. Il porta les titres de premier duc de Sussex (1801), comte d'Inverness, baron d'Arklow.

3. Michel Poniatowski, né en 1736, évêque de Plock, puis archevêque de Gnesen, du 14 février 1785 au 12 août 1794, date de sa mort.

4. Stanislas-Auguste Poniatowski, né à Wolczyn le 17 janvier 1732, mort à Saint-Pétersbourg, le 22 février 1798. Élu roi de Pologne le 7 septembre 1764, couronné le 25 novembre suivant, il abdiqua en 1795.

5. Thomas Antici, né à Recanati en 1731, fait cardinal par Pie VI le 30 mars 1789, ministre de Pologne, puis de Bavière (1790) à Rome, mort vers 1800.

### 9039. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 30 décembre 1789.

Monsieur le Comte, — C'est avec bien de la peinne que j'aprens que vous venez d'éprouver un accident de goutte qui vous a beaucoup fait souffrir; je ne connois que trop cette maladie et je sais combien ses attaques sont cruelles; je fais des vœux bien

sincères pour que celle que vous ressentez n'ait point de suite et qu'elle vous permette de revenir bientôt.

Vous apprendrez sans doute, Monsieur le Comte, par les papiers publics, ce qui vient d'arriver icy au s^r^ *Belle*, et je me hâte de vous en faire part, afin que vous sachiez au juste un événement que l'on raconte déjà icy de cent manières plus ridicules les unes que les autres.

Le s^r^ *Belle*, occupant un logement d'externe à l'Académie et n'y ayant point d'atelier, avoit loué une chambre près de la Trinité-du-Mont, dans laquelle il commençoit un grand tableau dont tous les mannequains étoient préparés et drapés. Le s^r^ *Belle* avoit été autrefois reçu franc-masson, et, par une imprudence de jeune homme, il a cru pouvoir rassembler quelquefois plusieurs de ses amis, artistes, également francs-massons, et y tenir loge, ce qui est défendu icy, sous peine d'excommunication, par une bulle de Benoit XIV; il avoit été plusieurs fois chez le comte de Caillostro pour des objets relatifs à la médecinne ou à la chimie, et cette connoissance a causé l'événement qui vient d'arriver.

La nuit du 27 au 28, on est venu de la part du gouvernement arrêter le comte de Caillostro et sa femme; le premier a été conduit au château Saint-Ange, sa femme mise dans un couvent de sûreté, et on s'est emparé de tous leurs papiers. Apparemment que l'on a soupçonné le s^r^ *Belle* de quelque intelligence avec lui ou que l'on a cru qu'il prêtoit son atelier pour des assemblées mystiques ou autres de ce genre; on a été, dans la même nuit, enfoncer la porte de son atelier et l'on a emporté tous les mannequains, lettres, papiers, livres, etc...

Le s^r^ *Belle* ayant appris cela n'a pas ausé aller à son atelier, et, craignant qu'on eût des projets sur sa liberté, il a pris le parti de rester dans le palais, en attendant quelqu'éclaircissement sur ce fait.

Le Pape a nommé une congrégation de quatre cardinaux et l'on ne sait rien encore de ce qu'a produit l'examen de cette affaire.

J'ai été sur-le-champ chez M. le Cardinal de Bernis, afin de tâcher de prévenir les suites de cet événement qui nous fait la plus grande peinne; j'espère, pourtant, qu'il n'y aura rien de grave et que la chose sera traitée comme une imprudence de jeunne homme, ne connoissant dans le s^r^ *Belle* que le carractère d'un homme honnête.

C'étoit avec grande raison, Monsieur le Comte, que vous aviez

décidé que les pensionnaires n'auroient point des ateliers hors de l'Académie. Aussi, ai-je tenu la main sur cela avec la plus grande sévérité, prévoyant tout ce que cela avoit de danger.

J'aurai l'honneur de vous faire part, au prochain courrier, de ce que je saurai et de ce qui sera déssidé sur cette affaire.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9040. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 30 décembre 1789.

... Il y a trois jours que le comte Calliostro[1] ayant été arrêté, ainsi que sa femme, le premier a été conduit au château Saint-Ange et celle-cy a été enfermée dans un couvent. Ce charlatan, plus fameux qu'il ne mérite de l'être, a été reçu ici le printems dernier à la vive sollicitation de l'archevêque de Trente[2]. On parloit peu de lui; mais on prétend qu'il tenoit des assemblées secrètes dans des loges de francs-maçons, proscrites solennellement par une bulle de Benoît XIV, et que, dans ces assemblées, on cherchoit à introduire par des cérémonies superstitieuses l'esprit de la secte des illuminés d'Allemagne et de Hollande. Beaucoup de femmes et de jeunes gens fréquentoient ces assemblées illicites et quelques personnes même d'un caractère plus sérieux. Un Capucin, pour qui des gens considérables sollicitoient un évêché *in partibus*, a été pareillement arrêté et enfermé dans le grand couvent des Franciscains du Capitole. On saura par les papiers de ces prisonniers quel est le fond de cette affaire qui fait grand bruit dans Rome et peut compromettre beaucoup de gens...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 911, fol. 379. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Giuseppe Balsamo, plus connu sous le nom d'Alessandro, comte de Cagliostro, fameux aventurier, né à Palerme le 8 juin 1743, mort au château de San Leo, duché d'Urbino, le 1er octobre 1795. Il avait épousé à Naples, en avril 1769, Lorenza ou Serafina Feliciani, âgée alors de quinze ans à peine et d'une remarquable beauté, avec laquelle il parcourut toute l'Europe sous des noms divers. Arrêté par la police romaine et enfermé au château Saint-Ange avec sa femme, il fut condamné à mort comme franc-maçon le 7 avril 1791 et vit sa peine commuée en une détention perpétuelle, qu'il subit dans la forteresse de San Leo, tandis que sa femme, sous

le coup de la même sentence, était emprisonnée au couvent de Sainte-Apolline.

2. Pierre-Virgile de Thun, archevêque de Trente de 1776 au 17 janvier 1800, date de sa mort.

## 9041. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 6 janvier 1790.

Monsieur le Comte, — Dans ma dernière lettre, relative à l'affaire du s[r] *Belle*, je vous mandois que, pour plus de sûreté, je l'avois engagé à ne pas sortir du palais; mais, d'après les informations que j'ai fait et ce qui m'a été communiqué, j'ai su qu'on avoit mis le ménagement de n'aller à son atelier pendant qu'il étoit absent que pour ne point l'arrêter, et que l'on devoit cette marque d'égard à notre respectable ministre, M. le Cardinal de Bernis. En conséquense, d'après cette certitude, le s[r] *Belle* a continué de vacquer à ses études et d'aller librement dans Rome; mais il ne lui est pas encore permis d'entrer dans son atelier qui est encore sous les scellés, jusqu'à qu'on ait fait l'examen total des papiers et autres effets, ce qui pourra bien être long, l'affaire étant portée au tribunal du Saint-Office. Je fais tout ce qu'il m'est possible pour absorber les bruits de cette malheureuse affaire qui fait l'histoire de tout Rome, affaire bien fâcheuse dans tous les tems, mais plus encore dans celui-ci. J'espère pourtant qu'on ne la jugera pas à la rigueur et qu'on regardera cela plutôt comme une imprudence de jeune homme que comme un acte punissable, si il est vrai, comme le s[r] *Belle* me l'a juré, qu'il n'ait jamais reçu Cailostro chez lui, ce dernier étant soubsonné d'avoir voulu introduire icy une secte d'illuminés; du reste, on ne sait rien encore du fond de cette affaire.

J'ai appris par des voies indirectes que les François artistes et externes qui sont à Rome avoient fait une députation aux pensionnaires pour les inviter à se joindre à eux pour donner leurs boucles d'argent en forme de dons patriotiques, et que, n'étant pas moins zélés pour le bien public que les autres François artistes établis à Rome, ils s'étoient joints à eux pour cet envoi qui doit se faire aujourd'hui.

J'avois reçu aussi, il y a quelque tems, une lettre d'invitation relative au don patriotique, qui m'a été écrite de la part des dames académiciennes et artistes; mais j'avois déjà prévenu, sur cela, en

écrivant à mon beau-frère chargé de ma procuration, de donner ma contribution du quart, et j'ai répondu en conséquence à l'invitation des dames artistes.

Je n'ai reçu aucune nouvelle des pensionnaires peintres et sculpteurs; cela me donne de l'inquiétude, incertain s'ils ont pris le parti de venir par mer, car il y a eu des vents terribles et beaucoup de naufrages.

Les ouvrages des pensionnaires sont encaissés et prêts à partir; mais j'attendrai encore quelques jours dans l'espérance d'un tems plus heureux pour la navigation.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9042. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 6 janvier de l'an 1790.

... Il est impossible, avec l'esprit qui règne aujourd'hui et la quantité de voyageurs de toutes nations qui sont ici, qu'il n'y ait parmi eux beaucoup d'espions et d'écrivains. Si j'étois moins connu, je craindrois le contre-coup de tant de relations infidèles; mais mes principes et mes sentimens sont reconnus de toute l'Europe depuis longtemps, et, à la considération qu'on me marque ici généralement, je crois n'être pas dans le cas de craindre les piqueures de ces insectes obscurs.

Le tribunal du Saint-Office continue à faire des recherches pour découvrir si Calliostro, profitant des assemblées clandestines des francs-maçons, solennellement proscrites à Rome par les bulles de Clément XII et de Benoît XIV, n'est pas le chef de cette secte d'illuminés qui commence ici à inquiéter le gouvernement. Cette même secte, qui fait de grand progrès en Allemagne et un peu partout, à l'aide de cérémonies mystérieuses qu'on nomme ici égyptiennes, sème universellement un esprit d'insurrection et de révolte contre l'ancienne autorité des gouvernemens. On prétend que la politique de certaines puissances en tire parti pour remplir des vues ambitieuses et que l'argent ne manque pas à ces prétendus illuminés, qui, sous le prétexte de la liberté, travaillent sourdement et efficacement contre toute autorité et surtout contre celle du Souverain Pontife. On a trouvé, dit-on, dans les papiers de Calliostro une prophétie qui annonce que Pie VI sera le dernier pape

et que ses États seront enlevés à l'Église. Jusqu'ici, le peuple de Rome n'est pas encore imbu de cet esprit d'indépendance et d'égoïsme; mais il circule parmi les jeunes artistes et la bourgeoisie et commence à s'introduire dans les sphères plus élevées.

Le directeur de notre Académie de Rome, qui est sage et éclairé, a bien de la peine à empêcher les jeunes élèves pensionnaires du Roi, dont quelques-uns sont francs-maçons, de se détourner de l'étude des arts pour lire tout ce qui s'imprime et pour se livrer à l'esprit d'indépendance et d'irréligion qui commence à s'introduire ici et dont l'Angleterre elle-même pourra à la fin se trouver embarrassée. On parle d'un don patriotique qui doit être envoyé de Rome à Paris avec une lettre adressée à l'Assemblée nationale, et d'une souscription à Londres pour encourager et soutenir la secte des patriotes qui paroît être la même que celle des illuminés. Quoique je n'ajoute pas une fois entière à toutes ces rumeurs, je crois cependant ne pouvoir me dispenser d'en rendre compte au Roi et à son Conseil...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 11. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **9043.** — Montmorin a Bernis.

Paris, le 19 janvier 1790.

... En tout autre temps, l'aventure du prétendu comte Calliostro feroit beaucoup de bruit ici, car il lui reste encore des partisans parce que mon prédécesseur ne jugea pas à propos de publier tout ce qu'il avoit recueilli sur la conduite de ce Sicilien qui a fait bien des dupes dans différens pays sans beaucoup varier ses pièges...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 22. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### **9044.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 20 janvier 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte de la dépense du dernier quartier de l'année 1789, ainsi que les mémoires et quittances d'ouvriers. J'y ai joint aussi la liste des pensionnaires présentement à l'Académie et celle des externes logés dans le palais.

Le s^r *Menier*, peintre, est arrivé icy le 16 de ce mois. Il remplace le s^r *Potin* qui avoit quitté l'Académie à l'expiration de ses quatre années. Il n'y a plus que le s^r *Giraudet* et le sculpteur ayant gagné les prix de cette année, qui ne sont point encore arrivés; ainsi, l'Académie est présentement composée de onze pensionnaires et quatre externes logés dans le palais.

J'ai fait partir aujourd'hui les caisses contenant les études des pensionnaires. Il y a un bâtiment au port de Civita-Vechia qui doit mettre à la voille sous peu de jours; ainsi, j'espère que ces caisses arriveront bientôt à Paris. J'ai pensé de ne pas les faire partir plus tôt, pour laisser passer les mauvais tems du mois de décembre qui causent des tempêtes très fréquentes sur cette mer. J'ai pris les plus grandes précautions pour l'emballage de ces études, afin qu'elles arrivent en bon état. Les beaux desseins que le s^r *Percier* a fait pour le Roy, d'après la colonne Trajanne, sont joints au rouleau des études peintes.

Le s^r *Fabre* est présentement occupé à faire sa copie pour le Roy, d'après le tableau du *Guide*. Cela nous a causé un peu d'embarras, parce que le Pape fait transporter et placer tous ses tableaux, qui étoient à Monte-Cavallo, dans son musëum du Vatican. Celui que copie le s^r *Fabre*, et qui est un des plus grands, y étoit compris; il n'auroit jamais pu le finir en place, et ce n'est pas sans beaucoup de peinne que j'ai enfin obtenu qu'on le laisseroit encore un mois dans une des salles de Monte-Cavallo, où il l'avoit commencé. Ce tems suffira pour le finir, car il a une grande facilité. Je crois que ce sera une belle copie.

L'affaire du s^r *Belle* n'est point finie; il a enfin pris le parti que je lui ai conseillé, qui m'avoit été indiqué par des personnes aussi respectables qu'éclairées, et dont le sentiment ne pouvoit me laisser aucune crainte. J'espère que, de cette manière, son affaire se terminera sous peu de tems et qu'il pourra partir de Rome bientôt, comme il en avoit le projet, sans laisser de mauvais soubsons sur son compte. C'est une affaire bien délicate par rapport au tribunal où elle est portée, et dans ce moment icy surtout. Cela m'a causé de bien cruelles inquiétudes, mais je commence à avoir bonne espérance et j'espère, Monsieur le Comte, pouvoir vous en donner des nouvelles satisfaisantes au courrier prochin.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9045.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 20 [janvier] de l'an 1790.

... Le nombre des François arrivés à Rome, connus et recommandés par les ministres du Roy, est déjà de deux cent, sans y comprendre nombre d'artistes, de négociants, de marchands et beaucoup d'inconnus, venus à pied ou débarqués par mer, dont plusieurs sont échappés des prisons, lesquels causent quelque embarras au gouvernement par la hardiesse et la légèreté de leurs propos.

Presque tous les jeunes gens d'un certain ordre parmi les artistes, associés à la franc-maçonnerie, sont soupçonnés, depuis la détention de Calliostro, d'être attachés aux opinions des illuminés.

La loge des francs-maçons, au reste, depuis quelque temps à Rome, s'est trouvée placée dans l'attelier d'un jeune peintre françois, fort recommandé, nommé *Belle*[1]. On a mis sous le scellé tous les effets, papiers et livres qui se sont trouvés dans son laboratoire. Par égard pour le nom françois, on n'a point arrêté encore ce jeune homme, mais on lui a conseillé, ou de faire sa déclaration devant le commissaire du Saint-Office (et alors il n'aura plus rien à craindre), ou de se mettre en sûreté. J'ignore quel parti il prendra; je crains qu'il n'écoute les conseils de têtes trop échauffées. Quant à moi, qui ne connois pas le procès qui s'instruit au Saint-Office, je n'entre point dans ces discussions; mais je ne laisse ignorer à personne que des étrangers, quels qu'ils soient, doivent respecter les loix de chaque gouvernement qui les a reçus et accueillis, et que les assemblées des francs-maçons ont été solennellement proscrites à Rome par les bulles de Clément XII et de Benoît XIV, qu'il faut s'y soumettre ou se résoudre à quitter le séjour de cette capitale et de l'État ecclésiastique...

*P. S.* — Je ne dois pas laisser de vous observer, Monsieur, que jusqu'ici je n'ai pas reçu de plainte de la part du gouvernement au sujet des élèves de l'Académie de France à Rome, pensionnaires du Roy, lesquels ont pour Directeur un homme très sage et éclairé.

Madame la margrave de Barreith douairière[2], sœur du prince régnant de Brunswich, m'a fait l'honneur d'assister à mon assem-

blée et de dîner chez moi. Elle partira pour Naples après avoir vu le Pape et reviendra passer ici le carême avec sa sœur, la duchesse de Saxe-Weimar, et son neveu, le prince héréditaire de Brunswich. Toute cette famille m'a témoigné beaucoup d'empressement.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 26 v° et 29. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. *Augustin-Louis Belle*, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de peintres, peintre lui-même, né à Paris en 1757, mort dans cette ville le 12 janvier 1841. Second prix de peinture en 1783, avec la *Parabole de l'Enfant prodigue*, il était venu étudier à Rome aux frais de son père, *Marie-Anne Belle*, en 1784. Ne pouvant entrer à l'Académie comme pensionnaire, faute de place, il y fut logé et nourri du 11 mai 1785 au 26 janvier 1790; mais la gratuité de cette faveur, qu'il devait à l'influence du graveur *Cochin*, son parent, fut tenue secrète. *Belle* n'envoya de Rome qu'un seul tableau, *Tobie rendant la vue à son père* (1788). De retour en France, il exposa le *Mariage de Ruth et de Booz* (1791). Nommé, en 1793, directeur de la manufacture des Gobelins, il crut faire preuve de civisme en brûlant, au pied de l'arbre de la Liberté, un certain nombre de tapisseries où se voyaient des armoiries et des chiffres royaux; il eut, du moins, l'adresse de retenir à la manufacture les artistes tapissiers qui, payés en assignats, menaçaient de suspendre leurs travaux. Ses fonctions ayant été bientôt supprimées, *Belle* se remit à peindre et exposa diverses toiles inspirées de l'antiquité. En 1806, il fut nommé sur-inspecteur aux Gobelins; il y succédait à son père *Clément-Louis-Marie Belle* (1722-1806), qui avait exercé les fonctions depuis 1755; lui-même les conserva de 1806 à 1816. On lui doit également de nombreux portraits.

2. Frédérique-Caroline, princesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld, margravine de Brandebourg-Anspach et de Bayreuth, née le 26 juin 1735, morte en janvier 1791. Elle avait épousé, le 22 octobre 1754, Christian-Frédéric-Charles-Alexandre, margrave de Brandebourg-Anspach et de Bayreuth.

### 9046. — Montmorin a Bernis.

Paris, le 26 janvier 1790.

... Il y a sans doute beaucoup de causes qui ont contribué à monter les esprits au point où ils sont, mais il ne paroît pas qu'en France les mystères nés de la franc-maçonnerie ayent produit d'autre effet que de ruiner quelques dupes. Nous ne connoissons les illuminés d'Allemagne que par un assez médiocre ouvrage d'une personne qui étoit à Berlin dans le tems où ils faisoient le plus de bruit. Il y a peut-être encore des gens qui cherchent à accrocher quelques soupers en faisant des prosélytes de la franc-maçonnerie égyptienne; mais Calliostro n'avoit pas assez d'esprit

pour faire secte, et ceux qui l'ont écouté un moment n'osent pas s'en vanter. D'ailleurs, les clubs ont fait fermer les loges, et on est si occupé de politique qu'il seroit impossible de fréquenter des assemblées où il est, dit-on, expressément deffendu d'en parler...

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 912, fol. 41. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### 9047. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 27 janvier 1790.

Monsieur le Comte, — C'est avec la plus grande satisfaction que j'apprends la nouvelle de votre prochain retour à Paris; cela m'a fait d'autant plus de plaisir que je présume que votre santé est meilleure, et j'espère qu'à l'avenir rien ne vous éloignera plus d'une administration dans laquelle vous avez toujours montré tant d'intérêt pour le progrès et le bonheur des arts.

J'ai l'honneur de vous faire part, Monsieur le Comte, que le s[r] *Belle,* qui jouissoit icy d'un logement et de la table des pensionnaires, se détermine à retourner en France. Les démarches qu'il a faites relativement à son affaire n'ayant point produit l'effet qu'on auroit pu en attendre, il ne pouvoit pas rester sûrement à Rome, étant convaincu d'un délit sur lequel les lois du gouvernement sont très rigoureuses. J'ai cru qu'il seroit prudent à lui, ayant d'ailleurs le projet de quitter bientôt l'Italie, d'avancer son départ de quelques mois. Mgr le Cardinal de Bernis approuve fort cette conduite. Ce respectable ministre a pris le plus grand intérêt à cette affaire. C'est absolument à lui qu'on doit les ménagements que le gouvernement a montré dans cette circonstance, en prenant l'heure où le s[r] *Belle* n'étoit point chez lui pour faire saisir ses effets, afin de n'être point obligé de l'arrêter; et c'est encore à lui qu'il a dû la permission d'aller librement dans Rome jusqu'à ce jour et même d'en partir d'une manière qui ne puisse pas porter atteinte à son honneur et à sa réputation. Son Éminence me charge de vous dire, M. le Comte, qu'excepté cette malheureuse imprudence de jeunne homme, il n'a que de bons témoignages à rendre du s[r] *Belle*, tant pour son honnêteté que sa bonne conduite, pendant son séjour icy, et qu'il a vu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt les progrès sencible qu'il a fait dans son art. Il partira ce soir par le courrier de

France et s'arrêtera quelques jours à Florence. Je tâcherai de lui faire avoir le plutôt possible les effets qui étoient à son atelier et qui ne seront pas dans le cas de prohibition. Monsieur le Cardinal a eu aussi la bonté de me charger d'écrire à son père dans les mêmes termes et de lui dire qu'il n'avoit qu'à se louer de l'honnêteté et de la conduite de son fils, ce que j'ai fait par ce même courrier.

Vous aurez peut-être apris, Monsieur le Comte, ce que l'on a écrit à Paris sur une prétendue exposition particulière des ouvrages des pensionnaires à l'Académie de Rome; non seulement il n'y a pas un mot de vrai, mais même rien, rien au monde qui puisse avoir donné la première idée de cette histoire. Il faut qu'il y ait des êtres qui souffrent de la paix et de la tranquillité des autres; nous n'avons eu icy d'autre exposition que celle qui ce fait tous les ans à la Saint-Louis, et il n'y avoit alors aucun étranger à Rome. Les pensionnaires du Roy, qui sont pleins de sagesse et de raison, ne s'occupent que de leur art et de bien employer le tems prétieux qu'ils ont à passer icy en profitant utilement des bienfaits du Roy et en évitant tout ce qui pourroit les troubler et les détourner de leurs études, ce qui doit être icy leur plus grande affaire et leur unique but.

Je suis toujours content de leur conduite, de leur union, de leur assiduité et de leur zèle pour l'étude, et je vois des progrès sencibles qui me font le plus grand plaisir. Je suis toujours cruellement tourmenté de mes douleurs de goutte et j'ai souffert l'impossible toute la semaine dernière.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9048. — MÉNAGEOT A BELLE[1].

Rome, le 27 janvier 1790.

Monsieur et cher confrère, — J'ai l'honneur de vous faire part que M. votre fils se détermine à retourner en France. Vous avez su par lui-même les détails de la malheureuse affaire qui lui est arrivée et que plusieurs circonstances ont encore rendu plus grave qu'elle ne l'auroit été peut-être dans un autre tems. C'est une imprudence sur laquelle on est très sévère dans ce pays icy et qui

l'a mis en grand danger, mais qui ne portera pas atteinte à son honneur et à sa réputation. Monseigneur le Cardinal de Bernis a pris le plus vif intérêt à cette affaire. C'est à lui que nous devons qu'il n'ait point été arrêté le soir même qu'on a été à son atellier, ainsi que la liberté dont il a continué de jouir dans Rome jusqu'à ce jour.

Quelque regret que j'ai de voir partir M. *Belle* que je voyois icy avec le plus grand plaisir, j'aime encore mieux qu'il attende la fin de cette affaire en France que de lui voir prolonger son séjour ici, ne pouvant pas lui répondre jusqu'à un certain point de ce qui pourroit arriver. Il part librement; ainsi, cela ne peut point influer sur sa réputation. Il s'arrêtera quelques jours à Florence, à Bologne, passera par Turin et de là en France; ainsi, vous le revairé vraisemblablement dans six semaines ou deux mois.

Recevez, etc.

MÉNAGEOT.

= 1. Publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1890, p. 221.

## 9049. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 27 janvier 1790.

... Monsieur Bernard père, attaché depuis plus de quarante ans à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège en qualité de secrétaire interprète, faisant auprès de moi les fonctions de secrétaire d'ambassade à la satisfaction universelle, est assez dangereusement malade. Son fils, qui a du talent et de l'activité, soulage depuis plusieurs années son père dans un travail d'un détail immense par la multiplicité des secours à Rome. Si M. Bernard père m'étoit enlevé, j'aurois l'honneur de vous prier de faire expédier, avec les mêmes honoraires, à son fils l'abbé le brevet de secrétaire interprète, dont je vous enverrois l'original. Cette grâce m'a été promise depuis plusieurs années par feu M. le comte de Vergennes, en cas que M. Bernard père vînt à manquer, et elle seroit d'ailleurs d'autant plus juste que l'abbé Bernard ne retire plus rien de sa place d'auditeur de la protectorerie des affaires du Roy et des églises de France, et qu'il seroit chargé d'entretenir sa mère et plusieurs sœurs.

J'ai aussi près de moi deux hommes qui sont nécessaires aux

affaires dont je suis chargé. Le premier est l'abbé Gabriel[1], l'un de mes grands vicaires, homme de mérite, éclairé, instruit, chargé spécialement de la correspondance avec mon diocèse d'Alby, et qui travaille, dans les bons principes, aux affaires théologiques et canoniques qui se présentent ici fréquemment. Le second est l'abbé de l'Estache, avocat de la nation *par brevet*, fils de françois et né à Rome; il est à la tête des congrégations de l'église nationale de Saint-Louis; il est aussi éclairé qu'instruit et honnête homme, et je l'ai employé très utilement dans toutes les affaires importantes dont j'ai été chargé à Rome. Ces personnes n'ont été employées ici par moi qu'avec l'agrément du Roi et des ministres successifs des Affaires étrangères, en sorte que leur séjour ici non seulement est autorisé, mais il est même nécessaire.

Le comte de Narbonne-Frizlar, lieutenant général, et le chevalier de Bernis, mes neveux, ne sont pas moins dans la nécessité de résider auprès de moi, quand le service du roi le permet; et comme ils sont aimés et considérés de tous les ordres de l'État romain, je m'en sers utilement pour le succès des affaires de Sa Majesté et du royaume. Ainsi, je vous supplie, Monsieur, de justifier, s'il étoit nécessaire, leur séjour à Rome.

Le jeune peintre nommé *Belle*, qui a beaucoup de talent et, à ce qu'on m'assure, d'honnêteté, mais qui avoit prêté son atelier à la franc-maçonnerie, proscrite à Rome, n'ayant pas crû pouvoir manquer aux serments de ce singulier institut en révélant ses secrets au Saint-Office, a pris le parti sage de retourner en France auprès de son père, un des directeurs de la manufacture des Gobelins, quelques mois avant le départ qu'il avoit déjà fixé au mois d'avril; il étoit suspect et auroit pu être arrêté; je lui ai fait délivrer un passeport. Je ne saurois trop me louer des égards que le Pape et son secrétaire d'État ont montré pour moi et pour la nation dans cette circonstance.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 43 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbé Gabriel, protégé de la marquise de Narbonne, sœur de Bernis, tour à tour secrétaire particulier et bibliothécaire du Cardinal, puis grand-vicaire de l'archevêché d'Alby et secrétaire de la protectorerie des églises de France à Rome.

### 9050. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 3 février 1790.

Monsieur le Comte, — Dans une de vos précédentes lettres, vous me mandiez que, dans le cas où il y auroit un logement d'externe vacquant dans le palais de l'Académie, vous l'accordiez au s^r^ *Potin*, peintre, ancien pensionnaire; à cette époque, les treize pensionnaires logés, il ne restoit aucun logement; aujourd'hui le départ du s^r^ *Belle* en laissant un de vaquant, je remplis vos intentions sur cet objet en le donnant pour un an au s^r^ *Potin*, qui l'occupe présentement. Il me charge, Monsieur le Comte, de vous présenter les expressions de sa respectueuse reconnoissance pour cette nouvelle marque de vos bontés.

Je viens d'apprendre que le s^r^ *Belle* a pris le parti de ne point quitter le courrier à Florence, comme il en avoit le projet, et de continuer sa route tout de suite jusqu'en France; j'aime bien mieux qu'il ait pris ce parti que de repasser par Bologne, où il auroit pu courir quelques risques. Je n'ai pu rien savoir encore de l'instant où l'on pourra ravoir ses effets.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9051. — Bernis a Montmorin.

Rome, 3 février 1790.

... Il seroit très imprudent à moi de me mêler directement, ni indirectement, de ce qui a rapport à Calliostro et au Père Joseph de Saint-Maurice[1], son confident. Il me suffit de prévenir les jeunes étourdis françois qui ont eu l'imprudence d'être en liaison avec ces intrigants, de se mettre en sûreté et d'éviter, en s'éloignant de Rome, d'être arrêtés par ordre du Saint-Office. Le gouvernement romain m'a montré beaucoup d'égards et de condescendance dans cette occasion...

*P.-S.* — ... Je vous prie, Monsieur, de faire parvenir à Madame

la duchesse de la Valière la petite boëte cy-jointe, qui renferme une bague de mosaïque en forme de talisman...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 52 et 53 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le Père François-Joseph de Saint-Maurice, capucin.

### 9052. — Montmorin a Bernis.

Paris, le 9 février 1790.

... Je ne suis point surpris que M. le bailly de Lorras soit tombé dans les pièges de Cagliostro. Le seul talent de cet homme est de laisser les esprits ardens donner toute l'extension possible à deux ou trois idées qu'il met en avant, et l'on peut dire que chacun de ceux qui l'écoutent se forge lui-même ses fers et s'enthousiasme de la chimère qu'il a lui-même nourrie. Cagliostro prend de ces différentes productions d'autrui ce qui peut lui servir pour faire de nouveaux prosélytes. Il a fait une ample moisson en France. Sa doctrine, si l'on peut l'appeller ainsi, n'étoit pas à son arrivée à beaucoup près aussi merveilleuse que lorsqu'il est parti.

Nous sommes plus instruits des détails de la vie de ce charlatan que le public ne l'a été, même par le courrier de l'Europe, parce qu'il nous est venu des mémoires de Pologne et de Sicile, sans compter ceux de la police de Paris. M. le comte de Vergennes ne voulut pas les faire connoître pendant que Cagliostro étoit à la Bastille, et depuis, ce personnage ayant quitté la France, je n'ai pas cru fort nécessaire de le démasquer.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 55 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### 9053. — D'Angiviller a Ménageot.

A Paris, le 10 février 1790.

Arrivé, Monsieur, à Paris depuis quelques jours, dans un état de santé encore assez chancelante, mais que j'espère voir améliorer par le repos, je crois ne devoir pas différer de répondre aux différentes lettres par lesquelles vous m'avez témoigné votre inquiétude sur les différens accidens qu'a éprouvé ma santé et sur mon voyage; je vous en suis bien sensiblement obligé, et à ne rien vous cacher, je n'attendois pas moins des sentimens que

vous m'avez toujours témoignés. Vous ne devez point douter que je n'en conserve le souvenir.

Je vais maintenant parcourir vos dernières lettres et vous répondre sur ce qui a pu rester en arrière ou ce que contiennent les deux plus récentes.

Et d'abord, je joins ici les brevets d'envoy à Rome des cinq pensionnaires que les circonstances m'ont obligé de faire partir pour Rome. Ce qui avoit empêché l'expédition ou plutôt la signature de ces brevets, étoit mon éloignement qui rendoit le port des paquets d'un certain volume très coûteux. C'est pourquoi j'y avois suppléé par une simple lettre, me réservant de les signer à mon retour; mais l'état de ma santé l'a retardé bien plus que je ne présumois.

J'ai vu au surplus, par une de vos dernières, l'arrivée des deux architectes, les s[rs] *Tardieu* et *Le Fèvre;* mais vous me marqués par votre dernière n'avoir encore aucune nouvelle des trois autres et craindre, s'ils sont allés par mer, qu'il ne leur soit arrivé quelque malheur, les temps ayant été et étant encore fort mauvais. J'aime mieux croire qu'ils sont partis un peu tard, et en effet l'on me dit que l'un d'eux ne pourroit peut-être même pas se rendre à Rome avant le printemps par des raisons de famille. Il a peut-être retardé de quelques semaines le départ des deux autres pour aller tous ensemble; au reste, vous avez bien fait de retarder le départ de la caisse des ouvrages des pensionnaires pour ne pas l'exposer à accident.

J'ai appris, par votre lettre du 16 décembre, l'arrivée imprévue pour vous de M. *Gauffier* à Rome. A toute rigueur, il eut dû me demander un congé ou du moins m'informer de son départ; mais mon éloignement et les circonstances, bien propres à inspirer la terreur, qui l'ont engagé à partir précipitamment, l'excusent dans mon esprit.

Madame *Le Brun* ne pouvoit choisir un temps plus favorable pour faire le voyage de Rome, car le moment actuel n'est pas propice aux arts dans le pays que nous habitons. Je ne suis point étonné des honneurs qu'elle a reçu de l'institut de Bologne. Je conçois aussi facilement comment, avec le goût dont elle est douée et l'amour qu'elle a pour son art, elle a dû être frappée, en parcourant l'Italie et Rome surtout, des merveilles qu'on y voit étalées de toute part.

Il est fâcheux que les différentes maladies que vous avez essuyées

vous ayent empêché d'achever à temps votre tableau pour pouvoir l'envoyer pour le Salon. Il eut sans doute contribué à son succès et je n'ai nulle peine à croire qu'il ait eu les suffrages de ceux qui l'ont vu, il seroit assez superflu à présent de l'envoyer, la curiosité seule de le voir m'engageroit à en hâter le départ; mais je vous marquerai sur cela ma pensée dans un autre moment.

J'ai appris avec peine l'avanture arrivée au s[r] *Belle*, qui est une suite de son indiscrétion à se faufiler avec un homme tel que le s[r] Cagliostro et de celle d'avoir tenu dans son attelier extérieur à l'Académie quelques petites assemblées de francs-maçons, car, quoique je scache qu'il n'y a, au moins en ces pays-ci, rien de criminel dans cette association, il en a agi fort indiscrètement et fort imprudemment en prêtant son attelier pour des pareilles assemblées dans un pays dont la loi les interdit; vous voudrez bien lui témoigner ma façon de penser là-dessus. Vous vous êtes conduit très convenablement dans cette occurence en recourant à M. le Cardinal de Bernis pour parer par son crédit aux suites de cette affaire, et j'espère que l'examen qui doit être fait des papiers trouvés dans l'attelier du jeune homme ne présentera rien de grave et rien de plus que de l'étourderie. Vous ne manquerez sûrement pas de me marquer, aussitôt qu'il vous sera possible, la tournure qu'aura pris cette affaire et son issue, si elle est terminée.

Elle montre au surplus la nécessité dont il est qu'il n'y ait plus hors de l'Académie d'attelier pour les pensionnaires ou même ceux qui sont admis à y occuper un logement. Cela m'engagera à restreindre à l'avenir cette faveur à proportion de la possibilité de travailler dans l'Académie même.

Vous connoissés les sentiments, etc.

*P.-S.* — Je venois de signer cette réponse à vos lettres, lorsque j'ai reçu celle du 20 janvier, à laquelle je répons par ce *post-scriptum.* J'ai reçu les papiers que vous m'y annoncez et qui y étoient joints. J'ai aussi appris par cette lettre l'arrivée du s[r] *Menier*, peintre, en sorte qu'il ne reste plus en arrière que les sieurs *Giraudet* et . . . . . qui apparemment ne tarderont pas aussi d'arriver; leur retard mérite cependant que vous vous fassiez rendre compte de leurs raisons afin que, si elles ne sont pas légitimes, vous leur en témoigniez de ma part de la désapprobation, ne fut-ce que à cause de l'inquiétude que cela est propre à causer.

Le temps étant plus favorable pour la navigation qu'en

décembre, vous avez bien fait de ne pas tarder plus longtemps à faire partir les caisses des ouvrages des pensionnaires. J'ai beaucoup d'impatience de les voir et de connoître le jugement des Académies respectives. Je suis charmé que vous auguriez bien de la copie du tableau du *Guide* dont s'occupe le s^r *Fabre.*

Je m'attendois, d'après votre précédente, à recevoir quelque nouvelle plus satisfaisante de l'état de l'affaire du s^r *Belle.* Ce que vous me marquez du parti que vous avez cru devoir lui conseiller, et que néanmoins vous ne m'expliquez pas, des inquiétudes que cette affaire vous a causées et de son retour prochain, donneroient lieu de penser qu'il y a en tout cela quelque chose de plus grave que je ne présumois d'abord, quoique je connoisse la sévérité du gouvernement romain sur les assemblées dont il est question; il me tarde, comme à vous, que cela soit arrangé.

Archives nationales, O[1] 1920.

### 9054. — Mique a d'Angiviller.

Paris, le 13 février 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer pour les deux derniers architectes, pensionnaires du Roi à Rome, les instructions dont vous avez, par votre lettre du 31 décembre 1787, autorisé l'Académie d'architecture de leur donner, à l'effet de s'occuper chacun de l'étude d'un monument qu'elle a désigné et d'en rapporter les dessins et mémoires sur les constructions. Je joins aussi icy, Monsieur le Comte, l'extrait des registres qui a rapport auxdites instructions pour quelques petites dépenses auxquelles les pensionnaires pourroient être obligés dans leurs recherches à ce sujet, et que l'Académie vous supplie d'approuver également.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, etc.

Mique.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9055. — D'Angiviller a Ménageot.

A Versailles, le 15 février 1790.

Je viens, M., de recevoir votre dernière lettre que, d'après votre précédente, j'attendois avec quelque impatience pour savoir quelle issue auroit enfin pris l'affaire du s^r *Belle;* j'ai vu, qu'at-

tendu la sévérité du gouvernement romain sur l'espèce de délit commis par cet artiste, il n'y avoit pour lui d'autre parti à prendre que de quitter Rome, ce qu'il étoit d'ailleurs résolu de faire sous peu, le temps qu'il avoit à y passer étant à peu près expiré, mais qu'il ne quittera pas cette ville dans l'obscurité et en homme fuyant la justice. Ces ménagements, vous m'apprenez que vous les devez aux soins et aux démarches de M. le Cardinal de Bernis; vous voudrez bien lui en faire mes remerciements et des excuses de l'étourderie du jeune homme qui l'a mis dans le cas de les prendre pour éviter un grand désagrément à un artiste françois.

Le s^r *Belle* étant parti avant que vous ayez reçu ces deux lettres, je me réserve de lui faire ma réprimande, tempérée cependant par le bien que vous me dites de lui et qu'en pense M. le Cardinal.

Je me doutois bien que ce qu'on avoit dit ici d'une exposition particulière faite pour une dame retirée à Rome, et de ce qui s'y étoit passé, étoit un des mille et un mensonges que l'on débite dans les pamphlets incendiaires qui paroissent chaque jour.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 9056. — Montmorin a Bernis.

Paris, 16 février 1790.

... Si V. É. venoit à perdre M. Bernard, je proposerois volontiers au Roy de faire passer à son fils le traitement dont il jouissoit.

Les personnes que V. É. employe pour les différentes parties confiées à ses soins sont de droit réputées hors du royaume par mission particulière. Si elles éprouvoient néanmoins quelque difficulté pour les bénéfices ou pensions qu'elles possèdent en France, elles pourroient réclamer mon témoignage, et je le leur donnerois pour servir où besoin seroit.

Je ne répondrois pas, Monseigneur, qu'on ne fît des difficultés d'appliquer le même principe à MM. vos neveux; mais c'est une question qu'il sera toujours tems de discuter si l'on vouloit leur causer quelque domage.

Il seroit à désirer que le jeune artiste qui a été obligé de quitter Rome, mais qui d'ailleurs n'a pas à se plaindre de la manière dont il a été traité, ne se prêtât pas à l'empressement des écrivains qui vont lui demander compte de ce qui s'est passé dans son affaire. Je voudrois avoir quelque moyen de le faire prévenir d'être circonspect dans ses récits...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 63. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

### **9057.** — D'Angiviller a Ménageot.

18 février 1790.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, deux instructions que l'Académie royale d'architecture envoie aux deux architectes pensionnaires du Roy à Rome qui ont remporté les premiers prix des années 1787 et 1789, afin qu'ils s'y conforment dans les travaux dont elle les a chargés; vous voudrez bien les leur remettre en leur recommandant d'y apporter tous leurs soins.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

*P.-S.* — J'approuve ce que vous avez fait à l'égard de M. *Potain*, en lui donnant la chambre qu'avoit M. *Belle*.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **9058.** — Extrait des registres de l'Académie royale d'architecture[1].

Ce lundi 1er février 1790.

L'Académie étant assemblée, M. *Paris* a fait lecture du mémoire fait par les commissaires nommés à la séance précédente pour détailler le programme des études que l'Académie propose à ses élèves, et que, sous la sanction de M. le Directeur général, elle leur prescrit de faire, en priant Monsieur le Directeur général de faire subvenir aux dépenses que pourront occasionner les recherches qu'ils feront pour s'assurer des constructions des édifices du Panthéon et des Thermes de Caracalla.

L'Académie a approuvé ce mémoire et a dit que copie certifiée en seroit remise à Monsieur le Directeur général, ainsi que la copie de cette séance.

Certifié conforme à ce qui est porté sur le registre; ce 6 février 1790.

*Signé :* J. SEDAINE.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Joint à la lettre du 18 février.

**9059.** — INSTRUCTION DONNÉE PAR L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE *à l'architecte pensionnaire du Roy qui a remporté le prix de l'année 1789, et qui est chargé de faire pour elle l'étude du Panthéon*[1].

Ce temple ayant subi plusieurs changements lors de sa restauration, et même depuis, tant dans les parties extérieures qu'intérieures de sa décoration, l'Académie désire que, dans cette étude, on rétablisse l'antique autant qu'il sera possible, en faisant abstraction de tout ce qui est moderne.

Suivant Palladio, le Panthéon étoit lié aux Thermes d'Agrippa par des constructions dont les restes doivent exister dans les maisons adossées à cet édifice. Comme cela est intéressant à constater, il faudra faire des recherches dans ces maisons, dans leurs caves, ainsi que dans la sacristie. On y retrouvera probablement des parties conservées des corniches du pourtour du temple et des restes d'enduit qui en indiqueront la décoration extérieure. On découvrira aussi des indications du stylobate sur lequel s'élevoit l'ordre corinthien du portique, si on fait fouiller à droite et à l'angle que forme le mur d'aile du portique avec celui du temple même. Il seroit nécessaire de connoître la hauteur de ce stylobate, enterré aujourd'hui sous le pavé de la place.

L'Académie ayant choisi pour le format de sa collection la grandeur de la feuille de papier grand aigle, il faut que l'échelle de ces dessins soit la plus grande possible, en se renfermant dans ce format. Ces dessins seront : 1° le plan à rez-de-chaussée; 2° le plan du portique pris au-dessus de la corniche du porche; 3° le plan au niveau de l'attique; 4° le plan à la naissance de la voûte. On marquera exactement sur ces plans les escaliers, les corridors, les passages et les différents évuidements pratiqués dans le massif de la construction; tous ces plans seront cottés et lavés en rouge; 5° le plan du dessus de la couverture dans lequel on marquera l'ouverture circulaire, ou l'œil, qui éclaire le Temple par le sommet de la voûte.

Les dessins suivants seront au trait seulement et cottés : 6° l'élévation générale, avec le portail. On y tracera la décoration du pourtour ainsi que le stylobate, si on peut en avoir une connoissance suffisante ; 7° l'élévation latérale ; on y tracera les décharges qui existent dans le massif de la construction des murs extérieurs ; 8° la porte du portique prise devant les pilastres et parallèlement au portail : si le revers du timpan du fronton offroit des arcs pour décharger les plates-bandes ou quelqu'autres constructions intéressantes, il seroit nécessaire d'en donner un trait à part ; 9° la coupe générale prise sur une ligne passant par le milieu du portail et par le centre du sanctuaire. On y indiquera tout ce que la construction présente dans cette section, même l'acqueduc qui sert à l'écoulement des eaux qui tombent par l'œil de la voûte ; on peut descendre dans cet acqueduc par un regard pratiqué au milieu du pavé du temple ; 10° la coupe sur le milieu d'une chapelle, et une autre sur le milieu d'un tabernacle ou petit autel. Comme le but de ces coupes est de rendre compte des vides qui existent dans le massif de la construction, elles ne comprendront que la section de toute l'épaisseur du mur avec la naissance de la voûte. On y joindra sur une plus grande échelle la coupe d'un des entrepilastres qui décorent extérieurement le mur d'aile du portique, pour faire voir l'épaisseur des incrustements de marbre et de quelle manière ils sont liés au corps du mur ; 11° un dessin de la porte avec ses profils en grand et leurs ornements ; 12° un dessin d'un tabernacle tels qu'ils existent, avec les profils de l'entablement et les chapiteaux variés qui s'y voient. Comme ces tabernacles ont peut-être éprouvé quelques changements lors de la première restauration de ce temple sous Septime-Sévère, on cherchera à connoître quelle a pu être leur forme première. Étoit-ce des portes ou bien les niches qu'on y voit aujourd'hui ? Ont-elles toujours existées ? Peut-être pourroit-on s'en assurer en visitant les vides pratiqués derrière chaque niche dans l'épaisseur du mur. Pline semble indiquer que leur couronnement étoit porté par des cariatides. Il y avoit même dans la cour du palais Farnèse, contre le piédestal de la Flore, un fragment de cariatide dont la hauteur avoit dû égaler celle du fust des colonnes qu'on voit à ces tabernacles. Ceci, au reste, n'est qu'une indication des recherches. Il faudroit les autorités les mieux appuyées pour oser faire un tel changement ; 13° une étude d'une portion de la décoration intérieure qui comprendra

une chapelle et deux tabernacles; cette étude pourra être lavée; 14° une étude des cassettes de la voûte; on pourra apercevoir un reste des moulures de bronze qui les enrichissoit. En regardant par l'œil de la voûte, on peut en apprécier la grandeur et chercher à restituer à la voûte les ornements dont elle étoit décorée; 15° un ou plusieurs dessins de frises ornées de candélabres, de guirlandes et d'instruments de sacrifices, suivant que leur variété pourra l'exiger; ces deux dessins seront aussi lavés; 16° les détails, le plus en grand possible, quoique toujours dans le même format, de l'ordre du portique. Ils comprendront la base, le chapiteau de la colonne et celui du pilastre, l'entablement avec ses ornements, le soffite du larmier avec la variété des roses qui s'y trouvent, et les corniches du corps du temple qu'on lèvera sur les parties où les enduits sont conservés; on fera ces détails sur autant de feuilles qu'on le jugera nécessaire; 17° les détails de l'ordre intérieur, c'est-à-dire : la base, le chapiteau, l'entablement avec son soffite et ses ornements, une des plus belles colonnes mesurée à différents points de sa hauteur pour connoître de quelle manière sa diminution est opérée et comment elle est fuselée, l'entablement de l'attique, la corniche de bronze qui borde l'œil de la voûte, l'armature qui y est attachée et qui, probablement, servoit à soutenir une autre bordure inférieure; enfin les autres profils qui se trouvent dans l'intérieur de ce temple.

Quoique tous ces dessins, à l'exception de trois seulement, ne soient demandés qu'au trait, si quelque partie d'ornement exigeoit d'être lavée pour qu'on en sentît l'effet, l'architecte chargé de ce travail pourra le faire à son gré, cette instruction n'étant faite que pour le diriger et non pour le contraindre. On l'invite à joindre à ses dessins un mémoire dans lequel il rendra compte de la construction de ce temple, des matériaux qui y sont employés ainsi que des différentes espèces de marbre dont sa décoration est composée. Il pourra même, s'il le juge à propos, y présenter un exposé historique et succinct sur l'époque de l'érection du monument, ainsi que sur les vicissitudes et les changements qu'il a éprouvés.

Fait à l'Académie, au Louvre, ce 1er février 1790, et ont signé : Boullée, Trouard, Paris et Raimond. Ensuite est écrit : Lu à l'Académie et approuvé par elle, ce 1er février 1790.

*Signé :* Sedaine.

Archives nationales, O1 1943.

= 1. Joint à la lettre du 18 février 1790.

### 9060. — D'Angiviller a Mique.

Versailles, le 26 février 1790.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 13 de ce mois, les deux instructions dressées par des commissaires de l'Académie royale d'architecture pour guider les deux architectes, partis cette année pour l'Académie de Rome, dans le travail dont ils doivent s'occuper pendant leur séjour dans cette ville pour leur tribut académique. Je les ai fait passer à M. *Ménageot*, avec recommandation de les remettre aux deux architectes respectifs et d'avoir l'œil à leur exécution.

Les détails de la colonne Trajane demandés au s^r^ *Percier* sont en route, et, probablement, ne tarderont pas d'arriver. Des circonstances particulières ont retardé cette année l'envoy des ouvrages imposés aux pensionnaires. M. *Ménageot* me fait beaucoup d'éloge de celui du s^r^ *Percier*, et j'ai, moi-même, grande impatience de le voir, après quoi je l'enverrai à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 9061. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

27 février 1790... — Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Ménageot*, directeur de l'Académie de France à Rome, par laquelle il fait le désaveu formel de ce qu'on lui attribue dans des papiers qui circulent à Paris, notamment dans la *Chronique*, relativement à une prétendue exposition des ouvrages des pensionnaires du Roy à Rome. L'Académie, désirant contribuer à hâter la justification d'un confrère qu'elle estime, a chargé le secrétaire de prier, de la part de la Compagnie, MM. du *Journal de Paris* d'y insérer la lettre de M. *Ménageot* le plus tôt possible[1]...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. X, p. 49.

= 1. M. *Renou* envoya, le 3 mars, aux auteurs du *Journal*, une protestation qui fut insérée dans le numéro du *Journal de Paris* du 5 mars. Voy. ci-après, n° 9063.

### 9062. — Rapport de la police inquisitoriale.

Sabbato, 27 februario 1790.

Fattesi praticare dal Bargello di Roma per mezzo di suoi

Amici segreti le necessarie diligenze per venire in cognizione degl' andamenti, e amicizie degl' indicati soggetti dalle quali si rileva, che il nominato M. Devis[1], pittore Fiammingo, per il passato è stato ad abitare nell' Accademia di Francia, e presentemente abita al Babbuino, nel Palazzo Caraffa in cima, e sulla porta di detta sua abitazione vi è espresso il suo nome. E uomo di buonissimi costumi, e pratica con gl' appresso pittori Francesi nel Caffé della Barcaccia, cisè con M. Teodoro, M. Gagnaro[2], M. Landi[3], M. Carasse, M. Lubbi, M. Scivis, M. Duero, e con M. Concolo, quale abita assiemen con il medesimo, e in Bottega de Bouchard al Corso.

Nel Palazzo Bischi a San Tommaso in Parione, in quest' Inverno ci ha abitato M. L'Abé di Livier, che primo aveva abitato a San Guiseppe a Capo le Case, andò a Napoli, e tornato in Roma, abita nuovamente nel detto Palazzo Bischi. Questo è uomo di eta avanzata, porta un ordine nel Ferrajolo, e tiene dei Cavalli di suo, e stato amico intrinseco di Cagliostre, e al presente del Bali de Lovas e dell' Abate Sciattine.

L'indicato Gobbo, che pratica con l'Abatino Bouchard, figlio del libraro, è il noto Gianni[4] poeta, amico anche del Cavaliere Viviani, dell' abate Spalletti, ab^e Migliaccio, ab^e Galfo, Tonci, pittore, Batistini, Petrosellini, e del prior Carletti di San Michele de buoni. Il nominato Gianni frequenta l'amicizia del detto Abatino Bouchard, perchè fà l'innamorato con la sorella del medesimo, che vantasi esser letterata, e sotto il pretesto di parlare di scienze coltiva la detta amicizia.

L'abate Petrazzi abita passato l'Osteria del Pozzetto a San Claudio de Borgognoni, e sopra la Porta di detta sua abitazione ci è scritto : Trattore. La padrona di detta casa si chiama Margherita, e suo marito Francesco. Il detto abate Petrazzi è di onestissimi costumi, e non pratica altro che in casa del Sign^r. Monti, Capo Notaro dell' Uffizio criminale del Vicariato, dal Sig^re Avvocato Biagiolli, e con la sudetta padrona di sua abitazione.

Dal Sig^re avvocato Biagiolli ne percipe in ricompensa di sue fatiche in affari di studio, scudi 25 l'anno, e altrettanta somma ne ritrae dell' Uffizio criminale del Vicario, ove lui è impiegato in qualità di sostituto.

L'Abatino Bouchard, si rileva esser questo un giovine sfrenatissimo, e di pessime qualità, avendo anche il di lui genitore

avuto vari ricorsi contro detto suo figlio, per il che non passa con esso buona armonia. Le di lui pratiche, e amicizie, sono continuamente con il nominato Gobbo Gianni, poeta, andando assieme dall' abate Spalletti, dal prior Carletti di San Michele de buoni, dalla Kauffan, pittrice[5], che abita dall' arco della Regina, e dal capo dell' Accademia de Forti, che è un exjesuita Palermitano, che sta dietro alle stalle di Teodoli.

Don Rosario Calabrese, missionario, si rileva, che è andato qualche volta del Padre Fenarglia, e dal Sig^re^ dottore Dal Pino, ma da poco prima di Carnevale in qua non l'hanno piu veduto, ne sanno ove presentamente si ritrovi, perciò sopra del medesimo si continuano ancora le diligenze.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 103. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Il faut lire sans doute *Denis*. *Simon-Alexandre-Clément Denis*, paysagiste flamand, né à Anvers en avril 1755, mort à Naples en 1812, travailla surtout en Italie, à Rome d'abord, puis à Naples, où Joseph Bonaparte le nomma peintre de la cour.

2. *Bénigne Gagneraux*, peintre français, né au Bourg, près de Dijon, le 24 septembre 1756, mort à Florence le 18 août 1795. — Fils d'un simple artisan, il obtint le grand prix décerné par les États de Bourgogne; à Rome, où il vint, son talent lui valut la protection de Bernis et celle de Pie VI. Ses meilleures toiles se voient à Dijon, dans la salle des États, et dans le palais royal, à Stockholm, où l'on conserve le tableau commandé par Gustave III et exécuté à Rome, de l'*Entrevue* de ce prince avec le Pape. Des chagrins intimes mirent un terme prématuré à la réputation croissante de l'artiste qui, dans un accès de fièvre chaude, se précipita par la fenêtre de son atelier.

3. *Gaspardo Landi*, peintre d'histoire, né à Plaisance en 1756, mort à Rome en 1830. Après avoir étudié dans cette ville sous Battoni et Corvi, il obtint, en 1781, le premier prix de peinture à l'Académie de Parme, et fut reçu peu de temps après membre de l'Académie de Saint-Luc, dont il devint président en 1817.

4. Francesco Gianni, poète italien, né à Rome en 1760, mort à Paris le 17 novembre 1822. Tailleur de village, il se rendit célèbre par ses improvisations poétiques, chanta la gloire naissante de Bonaparte, devint membre d'un conseil législatif de la République cisalpine; emprisonné par les Autrichiens à Cattaro (1799), les victoires des Français le délivrèrent. Il vint à Paris et reçut le titre d'improvisateur impérial avec une pension. Ses vers ont été réunis en cinq volumes (Milan, 1807).

5. *Maria-Angelica Kauffmann*, née à Schwarzenberg, près de Bregenz, le 30 octobre 1741, morte à Rome le 5 novembre 1807. Élève de son père, *Johann-Joseph Kauffmann*, elle passa toute sa vie en Italie et en Angleterre, peignant des portraits et des scènes historiques. *Gœthe* fréquenta son salon à Rome et y donna deux lectures de l'*Iphigénie en Tauride*.

### 9063. — Renou au « Journal de Paris ».

*Aux auteurs du « Journal* [*de Paris* »]. Ce 3 mars 1790. Messieurs, — L'Académie royale de peinture et de sculpture, désirant repousser la calomnie qui, dans un papier public, a attaqué M. *Ménageot*, directeur de l'Académie de France à Rome, m'a chargé de vous assurer que l'histoire, racontée dans « la Chronique » au sujet d'une prétendue exposition des ouvrages des pensionnaires du Roi à Rome, est aussi fausse dans les détails que dans le fond, et que rien n'y a donné lieu. Je vous prie d'insérer ce désaveu le plus tôt possible.

*Signé* : Renou,
Secrétaire adjoint de l'Académie de peinture.

*Journal de Paris*, n° 64, vendredi 5 mars 1790, p. 255.

### 9064. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 3 mars 1790.

Monsieur le Comte, — J'éprouverois un véritable bonheur en apprenant par vos deux lettres de Versailles, du 10 et du 14 février, que vous êtes enfin de retour et rendu aux vœux de la cour, de vos amis et des arts, si ma joie n'étoit pas troublée par la peinne et l'inquiétude de vous savoir malade; mais j'espère que plus de tranquilité, et la satisfaction d'être rapproché de tout ce qui vous est cher, contribuera au rétablissement de votre santé dont j'attenderai avec bien de l'impatience de meilleures nouvelles.

J'ai reçu, par le même courrier, les brevets des derniers pensionnaires arrivés, et je leur ai remis à chacun.

Les circonstances n'ayant pas permis qu'ils aient l'honneur de prendre vos ordres avant leur départ, ils me chargent, Monsieur le Comte, de vous présenter l'hommage de leur respectueuse reconnoissance. J'ai mis en réserve celui du s[r] *Giraudet*, qui lui sera délivré à son arrivée.

Le s[r] *Belle* doit être présentement à Paris; je présume qu'il ne manquera pas d'avoir l'honneur d'aller vous rendre ses devoirs; il vous expliquera tous les détails d'une affaire qui m'a fait bien de la peinne et qui m'a causé la plus grande inquiétude, dans un tems

où je n'étois occupé qu'à prévenir et arrêter tout ce qui pourroit remuer les têtes, faire du bruit et donner matière aux interprétations des méchants qui ne se plaisent que dans le désordre et le mal. Je me suis acquitté de vos remercîments auprès de S. E. M. le Cardinal de Bernis pour l'intérêt qu'il a pris à cette affaire, ainsi que de vos sentiments et de vos regrets de n'avoir pu effectuer le projet de voyage de Rome; il me charge de vous dire tout le plaisir, Monsieur le Comte, que cela lui auroit fait, mais que les circonstances en ayant disposé autrement, il se réjouit et vous félicite sur votre retour que tout le monde désiroit avec impatience. Je crois qu'il vous écrira au sujet du s^r *Belle;* il désire que ce jeune artiste ne revienne pas sur cette affaire et ne se livre pas à des projets de publicité et de réclamation qui ne pourroient que lui faire du tort, sans rien changer aux décrets du gouvernement sous lequel il vivoit. Je crois que s'il garde le silence, ce sera même le moyen le plus sûr de détruire les idées qu'il auroit pu donner icy d'une tête facile à s'enflammer et d'un homme qui veut faire de l'effet en se formant un parti. J'espère qu'il aura le bon esprit de se livrer uniquement à son art, pour lequel on n'a jamais trop de tems, et qu'il sentira que c'est la seulle manière de mériter la bonne opinion dont il est jaloux, et même de se réserver les moyens de revenir icy dans un autre tems, si cela entroit dans ses projets. Je n'ai rien négligé pour faire accélérer la restitution de ses effets, et j'ai vivement sollicité, à cet effet, le Cardinal secrétaire d'état, qui s'en est beaucoup occupé. J'ai déjà recouvré une partie de ses effets, et l'on a remis le propriétaire en possession de son logement; j'espère ravoir, ces jours icy, le reste des effets qui avoient été transportés au Saint-Office, à l'exception, cependant, des livres défendus et autres objets qui se trouvent dans le cas de prohibition. Au reste, je rendrai cette justice au s^r *Belle*, qu'à l'exception de cette malheureuse imprudence, il s'est toujours conduit icy avec honnêteté, qu'il y a joui de l'estime de toutes les personnes qui l'ont connu, et qu'il y a fait les progrès les plus sensibles dans son art.

Le s^r *Fabre* a terminé sa copie d'après *Le Guide*, dans le peu de tems qu'il lui avoit été accordé; j'en suis fort content, et je pense que c'est une des meilleures copies qui aient été faites. Ce jeune artiste continue à me donner les plus belles espérances et justifie de plus en plus ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire à son sujet.

Le s^r *Bonnard* est parti pour la tournée qu'exigent ses études

qui lui ont été demandées sur les aqueducs; comme il connoit peu le pays et la langue, et que, d'ailleurs, il avoit besoin de quelqu'un pour l'aider à faire ses opérations et prendre ses mesures, j'ai engagé le s^r *Fontaine*, ancien pensionnaire architecte, à faire cette tournée avec lui; j'ai obtenu toutes les facilités nécessaires de Mgr Vai, directeur général pour le département des eaux, excepté pourtant la permission de faire des fouilles auprès des aqueducs ou conduits, ce qui est absolument défendu; il a commencé par la partie du lac Braciano qui le conduira jusqu'à Civita-Vechia, ce qui lui prendra douze ou quinze jours; ensuite, il fera l'autre partie, du côté des montagnes d'Albano et de Frascati, qui sera moins long et beaucoup plus facile.

J'ai fait prix avec un voiturier moyennant un sequin par jour; quelqu'économie qu'on y mette, ces sortes d'études deviennent très coûteuses; j'espère pourtant bien que cela ne montera pas autant que celle de la colonne Trajanne.

J'ai vu dernièrement des dessins du s^r *Percier*, ancien pensionnaire, occupant un logement d'externe à l'Académie, qui m'ont fait le plus grand plaisir, et je ne crois pas qu'on ait jamais mieux dessiné l'architecture et les ornements antiques. C'est véritablement un bien beau talent.

M^me *Le Brun* vient de finir son portrait pour la galerie du grand-duc à Florence; c'est une des plus belles choses qu'elle ait faites; j'ai trouvé qu'elle avoit encore beaucoup acquis depuis mon départ de Paris. Ce tableau étonne toutes les personnes qui l'on vue jusqu'à présent; on n'avoit pas à Rome l'idée d'un talent de ce genre; elle doit partir pour Naples après Pâques, où elle auroit beaucoup d'occupation si elle vouloit se fixer quelques tems; mais elle a le projet de retourner en France au mois de septembre prochain.

Je suis présentement occupé de l'esquisse d'un tableau que je vais exécuter en petit et qui pourroit me servir d'étude pour un tableau pour le Roy; dans le cas où cela auroit lieu et où vous trouveriez le sujet intéressant, je crois ne pouvoir mieux faire, Monsieur le Comte, que de le soumettre à votre jugement. C'est l'instant où *Coriolan*, *en présence des tribuns*, *se justifie devant tout le peuple du crime dont on l'accusoit;* après avoir appelé par leurs noms tous les citoyens auxquels il avoit sauvé la vie, qui étoient présents et lui rendoient témoignage, il montre les couronnes qui lui ont été décernées, et, enfin, déchirant ses habits

et laissant apercevoir toutes les cicatrices des blessures qu'il avoit reçues au devant du corps pour la défense de sa patrie, il demande si ce sont là des marques du crime dont on l'accuse; tous les assistants, touchés jusqu'aux larmes, lui tendoient les bras, etc... Je crois ce sujet susceptible d'un grand intérêt, de mouvement et de beaucoup d'expression; ce seroit une grande entreprise, mais je l'aurois fini pour le salon prochain.

M. *Couture*, architecte du Roy, qui étoit venu icy faire différentes études relatives à son église de la Madeleine, compte partir sous peu de jours avec M. *Godefroi* qui étoit icy depuis six ans; ils emmènent M. *Moreau*, architecte, ancien pensionnaire.

Je me suis acquitté, Monsieur le Comte, de vos compliments aux personnes de votre connoissance, qui se trouvent icy, et qui me chargent de vous dire combien elles sont sencibles à votre souvenir. Vous aurez peut-être entendu parler du grand état et de la dépense qu'ils se faisoient icy. C'est encore une calomnie à ajouter à toutes les autres; il est impossible de vivre dans une plus grande simplicité, de faire moins de dépense, et l'on peut dire que, sous ce rapport, il n'y a pas d'étrangers qui marquent moins dans Rome. J'ai l'honneur d'y voir souvent notre respectable ministre, qui ne varie jamais sur tout ce qui prouve la noblesse, la bonté et la délicatesse de la plus belle âme.

La goutte me tourmente toujours et me laisse bien peu d'instants sans souffrir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9065. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 10 mars 1790.

Monsieur le Comte, — Conformément à votre lettre du 22 février, j'ai remis aux s[rs] *Tardieu* et *Le Faivre*, pensionnaires architectes nouvellement arrivés, les deux programmes de restaurations demandés par l'Académie d'architecture en leur enjoignant d'apporter à ces études le plus grand soin possible. Je suis bien aise qu'ils ayent eu leurs programmes de bonne heure, afin que dans le cours des autres études qu'ils ont à faire icy, ils puissent y appliquer tout ce qui sera relatif à ce travail; je ferè dans le

tems tout ce qu'il me sera possible pour obtenir les fouilles qui pourroient donner des éclaircissements sur les parties enterrées.

Les s[rs] *Bonnard* et *Fontaine* sont revenus ce matin du lac Braciano; il ne reste plus à faire que la partie de Fiumicino et celle du côté des montagnes, qui sera bien plus facile que celle qu'ils viennent de faire; ils se louent beaucoup de l'obligence des personnes auxquels ils ont eu à faire et qui leur ont donné tous les moyens de faciliter leur opération.

Le tableau que M[me] *Le Brun* vient de finir a le succès le plus complait; ce n'est qu'une voix dans tout Rome qui est dans l'admiration de son talent et qui met ce portrait au rang des plus belles choses; cela justifie la réputation qui l'avoit devancé et dont on pouvoit peut-être douter, parce qu'on suppose volontiers de l'exagération dans les éloges qu'on fait des talents d'une femme aimable; mais cecy ne laisse point d'équivoque, car les Romains ne sont pas louangeurs et surtout pour les étrangers.

Je joins ici, Monsieur le Comte, une lettre de M. *Gauffier*, qui vous fait part de son mariage. La personne qu'il épouse est fort bien élevée; elle s'occupe de la peinture, où elle annonce des dispositions et du talent; il n'y avoit pour combattre cette résolution, du côté de M. *Gauffier*, que son peu de fortune et le moment actuel très peu favorable pour les arts, mais ce qu'on auroit pu lui dire sur cela auroit été inutile, car c'est un mariage auquel il met l'espérance de son bonheur et qu'il avoit projetté depuis longtems.

M. *Couture*, architecte, part demain pour retourner en France; il a rassemblé icy tout ce qui peut concourir à la perfection de son beau monument de la Madeleine. Je le vois partir avec peinne, car c'est un de ces hommes qui font l'honneur de leur art et de leur patrie, en réunissant au talent les qualités du cœur et les principes les plus estimables[1].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

*P.-S.* — On a restitué entièrement les effets du s[r] *Belle;* c'est une affaire finie.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « Le s[r] *Couture* »; Lecoy, p. 356.

**9066. — Gauffier a d'Angiviller.**

Rome, le 10 mars 1790.

Monsieur le Comte, — Je n'aurois pas entrepris le voyage que je viens de faire sans avoir votre agrément, et je me serois fait un devoir d'aller prendre vos ordres avant mon départ, si j'eusse su où j'aurois pu les recevoir.

Deux motifs m'ont déterminé à partir assés subitement de Paris, celui de n'y être pas occupé et me trouvant dans un cahos peu propre à l'étude, j'ai pensé qu'à Rome je pourrois remplir plus aisément ces deux objets. Je ne dissimulerai pas aussi à Monsieur le Comte, que le projet que j'avois de m'y marier n'ait entré pour beaucoup dans mon second voyage pour ce pays-cy, où je conte me fixer pendant quelque tems, en y attendant des circonstances plus favorable aux arts dans ma patrie. Alors j'espère que j'y mènerai une compagne dont les talents pour la peinture pourront s'accroître encore d'icy à cette époque. J'aime à me flater que Monsieur le Comte voudra bien continuer à m'honnorer de ses bontés et de sa protection; je le suplie d'être très persuadé combien je désire l'un et l'autre, et d'être convaincu de l'empressement que j'aurai toujours à vous donner des preuves du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Gauffier.

Archives nationales, O[1] 1920.

**9067.** — Liste des monumens et autres objets dantiquité qui ont rapport a l'architecture, *qu'on peut faire lever et dessiner par les architectes pensionnaires du Roy à Rome, pour être déposés dans la bibliothèque de l'Académie d'architecture.*

Cette liste a été composée par les commissaires soussignés, que l'Académie a nommés à cet effet dans sa séance du 21 février 1790.

15 mars 1790.

Les ruines des monumens antiques qu'on voit à Rome et dans les environs étant les sources où l'architecture moderne a puisé ses règles et ses préceptes, l'Académie a pensé qu'il étoit extrêmement intéressant pour l'art de conserver une tradition exacte de

ces restes précieux qui, livrés à une destruction plus ou moins prompte, seront bientôt méconnoissables et finiront par ne laisser de traces de leur existence que dans des gravures, souvent infidèles et toujours insuffisantes. Dirigée par ces motifs, l'Académie a obtenu de M. le Comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des Bâtiments du Roi, de faire lever ces monumens par les architectes pensionnaires à Rome. Chacun de ceux qui en sont chargés reçoit une instruction dont le but est de porter l'attention sur les objets qui pourroient échapper et de rappeler sans cesse à l'exactitude. Par ce moyen, ces études ne peuvent manquer d'être utiles à ces artistes eux-mêmes, et on a tout lieu de croire que, formée ainsi par des hommes capables, cette collection sera la plus précieuse qui existe en ce genre.

Depuis quatre ans que ce projet s'effectue, on n'a demandé à chaque pensionnaire qu'un seul de ces monumens, et, lorsque les objets n'ont pas exigé le secours du pinceau pour être sentis, on s'est borné à demander de simples traits, autant pour que les formes fussent exprimées d'une manière plus pure que pour ne pas rendre onéreux à ces artistes ce tribut de leur reconnoissance pour l'Académie. Cette considération a d'autant plus de poids que la colonne Trajanne, les aqueducs, le Panthéon et les Thermes de Caracalla, qui sont les objets demandés jusqu'à ce jour, sont susceptibles d'un grand détail et pouvoient fournir à un travail considérable; mais lorsqu'il sera question de ces monumens dont il ne reste que peu de chose, tels que le portique de Néron, le temple de Mars Vengeur, ceux de Jupiter Stator ou de Jupiter Tonnant, dont il ne subsiste que trois colonnes, ces objets ne produisant pas un travail assès important en lui-même, on pourra en réunir plusieurs pour en charger la même personne, avec l'attention de joindre, autant que cela se pourra faire, des objets de construction à ceux qui ne sont que de pure décoration. Par ce moyen, on aura l'avantage de hâter la jouissance de l'Académie et de devancer l'anéantissement de ces ruines sur lesquelles le tems exerce chaque jour sa puissance destructive. Car si on se bornoit à ne charger chaque pensionnaire que d'un seul de ces objets, il se passeroit plus d'un siècle avant qu'on eût levé les seuls édifices antiques. La liste que les commissaires ont l'honneur de présenter à l'Académie a été composée d'après ces considérations; si elles ne lui paroissoient pas fondées, il sera facile

de décomposer les articles; il en résultera alors une liste simple par laquelle ils auront également satisfait aux exigences de l'Académie.

Quoique les quatre premiers objets de cette liste aient déjà été demandés, on les y a placés pour compléter la série. On pourra les notter, ainsi que tous ceux qu'on obtiendra successivement, afin de ne pas les demander deux fois.

1. La colonne Trajanne avec tous ses détails (demandé à M. *Percier* en 1786).

2. Les aqueducs, leurs réservoirs dépuratoires, les égouts ou cloaques, avec les détails et les procédés de leur construction (demandé à M. *Bonnard* en 1787).

3. Le Panthéon, ses différents plans, les élévations, les coupes et tous les détails de sa décoration et de sa construction (demandé à M. *Lefaivre* en 1789).

4. Les Thermes de Caracalla, avec tous leurs détails dans l'état actuel (demandé à M. *Tardieu* en 1789).

5. Le Collisée avec tous ses développements et un travail très détaillé sur sa construction.

6. Les Thermes de Dioclétien, détaillés comme ceux de Caracalla, avec les parties de décoration qui se sont conservées.

7. Le Temple de Bacchus (aujourd'hui Sainte-Constance) avec l'enceinte qui le précède. On y joindra une suite de *labras* ou *vasques* de différentes formes, telles que celles du jardin de Médicis, de la place Farnèse, du tombeau de Clément XII, du palais Borghèse et autres.

8. Les trois colonnes du temple de Jupiter Stator, dont on dessinera les détails et leurs ornemens sur une plus grande échelle; le temple de Minerva Medica, dont la construction est intéressante, et une collection de roses antiques.

9. Le temple de Vesta, celui de la Fortune Virile et un recueil des plus belles tasses et coupes de fontaines antiques, telles que celle de la cour du Belvédère, du Museum du Vatican, de la villa Albani, sur laquelle sont représentés les travaux d'Hercule.

10. Les restes du temple de Jupiter Tonnant, avec ses détails et ornemens dessinés en grand, la *Curia hostilia*, sa construction et celle du portique de Philippe à côté de l'église Santa Maria *in Cacaberis* (sic) [*in Cosmedin ?*].

11. Le temple de la Paix, avec une étude de ses voûtes. On lui

restituera la colonne qui a été transportée devant Sainte-Marie-Majeure, le frontispice du temple de la Concorde et une suite d'autels antiques.

12. Le temple de Faune (?) (San Stefano Rotondo). On y observera une voûte construite en cilindres de terre cuite et y joindra les pilastres d'ornement qui sont dans le jardin Médicis.

13. Le temple d'Antonin et Faustine avec ses détails dessinés en grand, la construction de ses murs et la basilique d'Antonin, dont on retrouvera la corniche infixée dans le mur du petit portique des Conservateurs, près des prisons du Capitole.

14. Le temple de Mars Vengeur, ses détails dessinés en grand, la place ou forum qui le renfermoit, avec la continuation du mur qui en forme l'enceinte, et les bains de Paul-Émile, dont les parties les plus conservées sont dans le palais Cava, chez les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, et non dans le chantier où *Desgodets* les a levés.

15. Les fragmens qu'on croit avoir appartenu aux portiques de Néron avec leurs ornemens en grand. Le temple du Dieu Ridicule, pour la manière dont son architecture est exécutée en brique; un détail sur cette construction est très utile pour les pays où on n'a que cette matière pour remplacer la pierre ou le plâtre.

16. Les Thermes de Titus, les stucs qu'on y trouve avec une collection des plus belles frises antiques, autres que celles qui appartiennent à quelques-uns des monumens qui doivent composer ce recueil.

17. Le forum de Nerva, ses ornemens, les restes du temple de Janus qu'on voit hors de l'église des Saint-Côme et Saint-Damien, avec la porte majeure et sa construction.

18. Les portiques d'Octavie avec les restes du temple de Jupiter qui y étoit renfermé et une collection de candélabres antiques.

19. L'arc de Titus avec une étude des anciens murs de Rome de différentes époques, leurs tours, leurs galeries et les détails de leur construction.

20. Les voyes antiques, leur construction, une suite des plus belles bases ornées, telles que celle qu'on voit à l'entrée du chœur de Saint-Paul hors les Murs, une des colonnes des mieux fuselées de cette basilique avec son chapiteau, et celui de l'ordre corinthien de Saint-Laurent hors les Murs.

21. L'arc de Septime-Sévère et le pont Saint-Ange.

22. L'arc de Constantin et le pont de Sainte-Marie dit Ponte Rotto.

23. L'arc des Orfèvres, celui de Janus et le tombeau d'Auguste avec sa construction.

24. Le cirque de Caracalla et Torre Pignatara; un détail de la construction de leurs voûtes dont les reins sont formés avec de grandes amphores de terre cuite; on y joindra une collection de trépieds antiques en marbre ou en bronze.

25. Le baptistère de Constantin, un recueil de pavés en brique et en marbre et les fragmens du palais des Empereurs avec le plafond des bains de Livie.

26. Le théâtre de Marcellus avec une collection de consoles antiques; celles du palais Mathei, de la maison de Pilate, du jardin Ludovisi et autres.

27. Le temple des Camènes, aujourd'hui Saint-Urbain hors de la porte Saint-Sébastien, avec le pont de Quatro Capi; les restes de l'isle Tiberine ou de Saint-Barthelemi, et une collection de sièges en marbre et de tables antiques.

28. Les obélisques, le tombeau de Cecilia Metella, sa construction, avec une suite des différens chapiteaux ioniques à deux ou à quatre faces, tels que celui du palais des Empereurs, ceux de Sainte-Marie in Transtevere, ainsi que plusieurs qu'on voit à Tivoli.

29. La pyramide de Cestius, sa construction, un recueil des cypres, sarcophages et urnes sepulchrales des meilleures formes, avec les temples du Soleil et de la Lune.

30. L'émissoire du lac d'Albano, les nimphées qui sont sur les bords; les fragmens dont est formée la porte de l'église de Saint-Pierre et ceux qu'on trouve dans la villa Barberini, aussi à Albano.

31. La fontaine Égérie, une collection des plans antiques tirés des manuscrits de Pirro Ligorio de la bibliothèque du Vatican et de celle du Roy de Sardaigne, à Turin, avec un recueil de chapiteaux composés, antiques.

32. Le temple de la Fortune Prenestine et un recueil des plus beaux vases antiques, tels que celui de Borghèse, de Médicis, du Capitole, de la villa Lante, de Sainte-Cécile et autres, avec un trait cotté de leur forme.

33. Le temple de la Sibylle Tiburtine, celui de la Toux (*sic*)

[Latone], les écuries de Mécène, le tombeau de la famille Plautia avec la construction de ces édifices.

34. La villa Adriana, à Tivoli. Comme ces ruines présentent beaucoup de détails, on peut diviser ce travail entre plusieurs personnes. Les plans très variés, les plafonds conservés et beaucoup de fragmens en marbre rendent ce lieu des plus intéressants pour l'architecture.

35. Le temple d'Hercule, ce qui reste de celui de Castor et Pollux à Cori, près de Veletri, sur la route de Naples. Un détail sur les murs de cette ville, construits de la manière nommée par les anciens *opus incertum,* et un recueil de fragmens doriques épars à Rome et dans les environs.

36. L'amphithéâtre de Capoue; un tombeau considérable entre cette ville et celle de Caserte. Il est circulaire par son plan et décoré d'un ordre toscan, exemple unique de cet ordre dans l'antique. A Naples, le chapiteau corinthien du temple de Castor, aujourd'hui l'église des Saints-Apôtres.

37. La rotonde de Nocera de Pagani, dont les proportions sont très agréables, les temples de Pestum et la construction des murs de la ville.

Pour compléter cette suite intéressante, il seroit à désirer qu'on y ajoutât les monumens antiques qui sont en France.

Tous les objets dont on vient de faire l'énumération ne sont pas également intéressans pour l'étude de l'architecture, mais quelques-uns sont susceptibles d'un autre genre d'intérêt qui ne peut être étranger à l'Académie. Ils marquent la gradation par laquelle l'art a passé pour parvenir au point où nous l'offrent les édifices des beaux siècles, ou bien ils montrent comment a dégénéré depuis cette époque jusqu'au tems de Constantin qu'il s'est absolument plongé dans la barbarie : ce n'est pas des monuments classiques, c'est des monuments historiques de l'art, et, sous ce rapport, ils doivent occuper une place dans cette collection. Enfin, d'autres servent à montrer que les règles que les anciens se sont prescrites n'étoient pas telles qu'elles ne leur laissassent une très grande latitude pour nuancer le caractère des ordres; attention que nous n'avons peut-être pas assez dans nos productions modernes.

Fait à l'Académie, le 15 mars 1790, et ont signé : Boullée, Trouard, Raymond et Petit.

Lu à l'Académie et approuvé par elle, M. le Directeur général la présidant, ce 15 mars 1790. *Signé :* Sedaine.

Copie certifiée conforme à l'original par moi soussigné, ce 23 avril 1790.

*Signé :* Sedaine.

Archives nationales, O[1] 1933[a].

## 9068. — D'Angiviller a M. Belle, peintre du Roi.

29 mars 1790.

Je viens, M., de recevoir une lettre de M. *Ménageot*, qui me marque que tous les effets de votre fils, à l'exception de quelques livres, ont été rendus, et qu'il ne sera plus question de son affaire dans laquelle, quoiqu'il dise pour sa justification, il a des torts, parce qu'ils faut toujours respecter les loix et même les préjugés du pays qu'on habite. Quoi qu'il en soit, M. *Ménageot* me fait part du désir que son Éminence elle-même lui a témoigné, que votre fils ne donne aucune suite à cette affaire par des plaintes publiques, ce qui me donne lieu de croire qu'il a témoigné en partant quelque disposition à pareille vengeance; je la trouverois fort mal-apropos en toute autre circonstance, à plus forte raison connoissant la manière de penser de M. le Cardinal. Cette espèce de vengeance ne pourroit d'ailleurs que faire beaucoup de tort à l'Académie et indisposer le gouvernement romain contre les artistes françois qui la composent. Je crois donc devoir prescrire à votre fils de s'en abstenir, et même de ne parler que très modérément de son aventure. Vous voudrés bien lui faire part de mes intentions à cet égard.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1927.

## 9069. — Bernis a Montmorin.

Rome, 31 mars 1790.

... Le Directeur de l'Académie de France a instruit le sieur *Bel* (sic) que tous ses effets lui ont été rendus, à l'exception de quelques livres proscrits par la congrégation de l'Index...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 136. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 9070. — D'Angiviller a Ménageot.

4 avril 1790.

Je vois, Monsieur, par votre dernière lettre, qu'il vous reste de l'inquiétude sur l'indisposition qui m'a assailli ici peu de jours après mon arrivée; l'intérêt que vous me témoignez à cet égard ne me permet pas de vous laisser ignorer que je suis rétabli et qu'il ne me reste plus qu'un peu de foiblesse que je compte devoir être dissipée par la belle saison à laquelle nous touchons.

J'ai vu effectivement ici le s^r *Belle*, a qui j'ai un peu lavé la tête sur son imprudence; il m'a dit sur cela des choses qui, sans le disculper entièrement, atténuent en effet son délit contre le gouvernement romain. Enfin, c'est une affaire finie, et vous m'apprenés qu'on vous a remis ses effets, hors les livres; sans doute, vous l'en informez, quant au conseil que vous lui donnés de la part de Son Éminence, sçavoir de ne point revenir sur cette affaire et de ne se point livrer à des projets de réclamation et de plaintes publiques, ce qu'apparemment il vous a laissé entrevoir en partant, je suis fort de cet avis, et il suffit que S. É. vous ait témoigné sur cela sa manière de penser pour que je prescrive positivement au s^r *Belle* de s'y conformer; vous pouvés en assurer Son Éminence.

J'apprens, par cette même lettre, que le s^r *Fabre* a terminé, dans le temps requis, sa copie d'un tableau du *Guide* et que vous en êtes fort satisfait; je la verrai volontiers lorsqu'elle sera envoyée à Paris.

Je vois aussi, tant par cette lettre que par la suivante, que le s^r *Bonard* a effectué la tournée nécessaire pour le grand ouvrage que lui avoit demandé l'Académie d'architecture, et qui a pour objet les anciens acqueducs qui amenoient l'eau à Rome, en quoi il a été aidé par le s^r *Fontaine* que vous lui avez adjoint pour cette tournée. Ce sera un travail fort intéressant et que sûrement je verrai moi-même quand il aura été envoyé ici. Si vous avez occasion de voir M. Vai, le directeur général du département des eaux, qui a donné toutes les facilités que vous avez demandées pour ce travail intéressant; je ne serai pas fâché que vous lui en fassiez des remercîmens en mon nom.

J'apprends, avec grand plaisir, le brillant succès qu'a à Rome le

portrait que M^me *Le Brun* a fait d'elle-même pour la gallerie du grand-duc à Florence. Il est d'autant plus flateur pour elle, et même pour la nation, que les Italiens ne sont pas louangeurs, comme vous l'observez, et moins encore pour les étrangers.

Je ne puis voir qu'avec grand plaisir que vous vous occupez d'un nouveau sujet pour le salon prochain. Ce trait de l'histoire de Coriolan que vous me détaillez me paroît comme à vous propre à faire beaucoup d'effet. Je ne puis vous dire encore si je serai dans le cas de demander de la part du Roy des tableaux aux artistes de son Académie, car mon département est menacé d'une forte diminution de fonds ; tout est enfin ici dans un état d'incertitude qui ne permet de prendre aucun parti.

Je reçois, avec votre dernière lettre, celle de M. *Gauffier* qui y étoit jointe et qui m'instruit ainsi que vous de son mariage avec une jeune artiste qui annonce des dispositions. Je lui répondrai.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1920.

**9071.** — D'Angiviller a Gauffier.

4 avril 1790.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous m'exposez les raisons qui vous ont engagé à partir pour Rome avec précipitation ; j'avois senti d'avance que les circonstances dans lesquelles se trouvait la ville de Paris à cette époque et mon éloignement justifioient la promptitude de ce départ sans m'en donner connoissance. Je vois, au surplus, qu'un second motif a contribué à votre voyage, sçavoir le mariage que vous y avez contracté et dont vous me faites part. M. *Ménageot* m'en informe en parlant avec éloge des dispositions pour la peinture de la personne que vous avez associée à votre sort. Je serai charmé de la voir augmenter le nombre de nos artistes distinguées.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1920.

**9072.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 7 avril 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai appris, par les nouvelles du dernier

courrier, que votre santé étoit meilleure et qu'elle vous avoit permis d'aller chez le Roy; permettés-moi de vous faire mes félicitations en espérant qu'elle s'améliorera de jour en jour et que vous jouirés enfin du plus prétieux de tous les biens.

J'ai l'honneur de vous envoyés ci-joint le compte et les quittances du premier quartier de la présente année.

Le s[r] *Fontaine*, architecte, ancien pensionnaire, part demain pour ce rendre à Paris; je n'ai encore reçu aucunne nouvelle du s[r] *Giraudet* et ne sais pas même s'il est parti de Paris.

Je viens d'aprendre que le s[r] *Belle* avoit présenté un mémoire au ministre des Affaires étrangères pour obtenir la restitution de ses effets. Ce mémoire est revenu à Son Éminence. Si M. *Belle* avoit attendu quelques jours de plus, il auroit pu s'épargner cette démarche, car il auroit appris que ses effets lui étoient rendus.

M[me] *Le Brun* est partie ce matin pour Naples, où je pense qu'elle passera une partie de l'été, car elle doit y faire plusieurs tableaux. Elle a mis icy le comble à sa réputation par le tableau qu'elle vient de faire et qui a été admiré de tout le monde. L'Académie de Saint-Luc lui a fait une députation et lui a envoyé des lettres de réception sur le brillant succès de ce tableau, hommage bien flateur pour cet artiste, et également honnorable pour sa patrie et pour son sexe.

Le s[r] *Potain*, ancien pensionnaire et présentement externe à l'Académie, est aussi parti ce matin pour Naples; on est plus difficile que jamais à accorder des passeport pour entrer dans ce royaume et l'on en a refusé un grand nombre, ce qui est bien désagréable pour ceux qui avoient fait leur plan de voyage en conséquence; on croit que le roy de Naples fera incessament un voyage à Rome.

Le mariage du comte Armand de Polignac avec M[lle] de Nivernais, nièce de M[me] la marquise de Champcenai[1], est décidé; c'est un fort bon parti sous tous les raports; il doit partir demain avec M. de Champcenai et voyager jusqu'à l'époque où le mariage se fera; la jeune personne reste avec sa future belle-mère; presque tous les étrangers partent de Rome; ils ont été cet année en très grand nombre; mais cela n'a rien fait aux artistes établie icy, qui ce plaignent qu'il n'ont jamais été moins occupés.

J'espère apprendre bientôt que les troubles qui divisent l'Académie sont enfin cessé et que l'esprit de paix et d'union a ramené

la tranquilité dans cette Compagnie, qui ne doit être occupé que du bien, du progrès et de la gloire de son art.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1920.

1. = Voy. ci-après la lettre de Bernis du 21 août.

### 9073. — D'Angiviller a Ménageot.

A Versailles, le 18 avril 1790.

On me prie, Monsieur, de vous recommander un jeune peintre flamand, nommé M. *Duvivier*, élève de l'Académie et en particulier de M. *Suvée*, qui est sur le point de partir avec M. *Giraudet* pour se rendre à Rome. Ce jeune artiste a remporté un second prix il y a quelques années; il auroit continué de concourir aux prix et peut-être auroit remporté un des premiers si la circonstance de n'être pas né François n'avoit été un obstacle à ce qu'il obtînt la pension de Rome; mais il y va à ses frais et [avec le] désir d'y profiter de vos avis et des études ouvertes à l'Académie pour se perfectionner dans son art. Quoique je sçache que toux ceux qui annoncent des talens trouvent auprès de vous tout l'acueil possible, je me fais un plaisir de vous recommander cet artiste, je serai même charmé de sçavoir de vous, après quelque séjour à Rome, ce que vous augurez de son talent.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1927.

### 9074. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 21 avril 1790.

Monsieur le Comte, — C'est avec un bien grand plaisir que j'apprens, par votre lettre du 22 mars, que vous êtes entièrement rétabli de la maladie que vous avez essuyée à l'époque de votre retour; j'espère que l'approche de la belle saison contribuera encore à consolider votre rétablissement.

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il y a deux ans, sur la demande du s[r] *Le Thièr*, qui désiroit s'occuper à la fin de son tems d'un grand tableau où il put mettre en pratique les études partielles qu'il a fait icy pendant les trois premières

années de son pensionnat, j'ai cru pouvoir l'autoriser à s'occuper de cet ouvrage, comme une chose qui lui est absolument nécessaire, n'ayant eu, jusqu'à présent, aucunne occasion de peindre en grand. Il travaille présentement à ce tableau, où il y a beaucoup de nud et de parties intéressantes pour l'étude. Le sujet est *Sainte-Hélène reconnoissant la vraie croix aux miracles qu'elle opère.*

En considérant la difficulté de trouver encore icy des tableaux à faire copier pour le Roy par les pensionnaires, la pluspart étant gâtés ou placés de manière qu'on ne peut pas en jouir, j'ai cru, Monsieur le Comte, pouvoir vous proposer de faire copier par le s^r *Le Thièr*, pendant le séjour qu'il fera à Naples, le superbe tableau de *Lespagnolete*, représentant la *Descente de croix*, qui est dans la sacristie des Chartreux; c'est un des plus beaux tableaux de l'Italie, pur et conservé, de manière que cette étude seroit très profitable à l'artiste qui en seroit chargé[1]. J'ai l'honneur de vous soumettre cette réflexion et ne fixerai le travail du s^r *Le Thièr* sur cet objet que d'après vos ordres; il est présumable qu'on ne refuserait pas cette permission.

Le s^r *Bonnard*, architecte, qui est à sa dernière année, m'a demandé la permission d'aller à Naples, ce que je lui ai accordé comme cela est d'usage. Le s^r *Percier,* ancien pensionnaire, y est avec lui. J'ai reçu de cette ville des nouvelles de M^me *Le Brun*, qui est enchantée de ce beau séjour, ainsi que de l'accueil flatteur qu'elle y reçoit; elle a déjà commencé plusieurs ouvrages qui l'y retiendront probablement plus qu'elle ne croyoit y rester.

Je ne manquerai pas, Monsieur le Comte, d'assurer S. É. M. le Cardinal de Bernis de ce que vous me mandez relativement au s^r *Belle*, dont l'affaire est entièrement finie.

Je suis chargé par M^me la comtesse de Miremont, que j'ai eu l'honneur de voir assez souvent pendant le peu de séjour qu'elle a fait icy, de vous faire tous ses complimens ainsi qu'à M^me la Comtesse; elle est partie pour Venise la semaine dernière.

Je n'ai pas manqué, comme vous m'en avez chargé, de faire vos compliments à vos amis qui y sont bien sencibles et qui attendent de vos nouvelles avec impatience; toute la société doit partir le 4 du mois prochain pour se rendre à Venise, où la marquise de Champcenais les attend pour conclure le mariage de sa nièce avec le comte Armand. Cela fait une bien grande peine à M. le Cardinal, qui n'a pas passé un seul jour sans aller dans cette maison, où il trouvoit une société douce et aimable qui lui convenoit sous

tous les rapports. Tout Rome est affligé de leur départ; ils étoient icy respectés, chéris et aimés de tout le monde. Mme la Comtesse de Boisgelin est arrivée icy la semaine dernière.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « D'après ce que »; Lecoy, p. 356-7.

**9075.** — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 21 avril 1790.

... La maison de Polignac se transportera les premiers jours du mois prochain aux environs de Venise, où le mariage de l'aîné de leurs fils avec la fille du baron de Niverheim[1] doit se conclure. Ce départ, auquel on ne s'attendoit pas, fait beaucoup raisonner ici et encore plus déraisonner les Romains et surtout les François. La vérité est que la manière dont cette caravane s'est conduite dans ce pays-cy a été approuvée de toute la ville de Rome sans exception; mais les patriotes sont toujours plus difficiles que les autres à l'égard de leurs nationnaux. Pour moi, je regretterai toujours une société si douce, si honnête et si décente.

La margrave de Barreith-Anspach, sa sœur la duchesse de Saxe-Weimar et leur neveu le prince héréditaire de Brunswich nous ont quitté, et l'armée françoise, qui étoit en quartier d'hyver à Rome, commence à se disperser; mais il nous arrive encore quelques détachemens plus tardifs que les premiers...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 158. Original signé. — — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Armand de Polignac épousa à Venise, le 9 septembre 1790, Idalie-Jeanne-Lina de Neukerke de Nyvenheim, née à Batavia en 1775, morte à Paris en 1862. Elle était fille du baron de Nyvenheim, riche hollandais des Indes-Orientales.

Le comte de Vaudreuil écrivait de Rome au comte d'Artois, le 26 mars 1790 : « Armand est devenu très amoureux ici de Mlle de Nyvenheim et a été assez heureux pour lui plaire. C'est une jeune personne accomplie, sa figure est charmante, et elle réunit en elle la perfection de tous les talents. A ces avantages sont joints une grande naissance et une grande fortune. Elle est de famille chapitraire à trente-deux quartiers. Le mariage ne se fera que dans un an, parce qu'elle est encore trop jeune... » (L. Pingaud, *Corresp. intime de Vaudreuil avec le comte d'Artois*, t. I, p. 155.)

### 9076. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 5 mai 1790.

Monsieur le Comte, — Je ne manquerai pas de procurer au s[r] *Duvivier*, que vous me recommandé par votre lettre du 18 avril, toutes les facilités qui pourront lui être nécessaires pendant le tems qu'il passera icy pour se perfectionner dans la peinture. J'avois déjà entendu parler de son talent avec beaucoup d'éloges, et la manière dont vous me le recommandez, Monsieur le Comte, confirme l'idée que l'on m'avoit donné de cet artiste.

D'après ce que vous me faites l'honneur de me mander, il paroît que le s[r] *Giraudet* est aussi sur le point de son départ et que je ne tarderai pas à les voir tous deux à Rome. J'ai eu occasion, de rencontrer dernièrement Mgr Vai, le directeur général des eaux, qui nous a donné toutes les facilités pour l'ouvrage du s[r] *Bonnard*, et je me suis acquitté des complimens et remercîmens dont vous m'aviez chargé; il y a été très sensible et m'a bien recommandé de vous présenter ses hommages.

J'attens avec impatience la nouvelle de l'arrivée des ouvrages des pensionnaires; ils désirent bien aussi savoir le rapport de l'Académie sur leurs études, afin de mettre ses conseils à profit dans ce qu'ils font présentement pour la prochaine exposition.

J'ai vu ce matin l'ébauche de l'académie du s[r] *Fabre*, dont j'ai été extrêmement content. Tous travaillent avec zèle pour l'exposition à laquelle je tiens beaucoup, la considérant comme un très grand objet d'émulation. M. le comte de Vaudreuil, le duc de Polignac et sa famille sont partis ce matin pour Venise; ils sont fort regrettés à Rome, où l'on croyoit qu'ils feroient un plus long séjour; il n'y a presque plus personne icy de tous les étrangers qui y étoient cet hiver. On fuit les chaleurs et l'intempérie de Rome, où il y a beaucoup de maladies, heureusement l'Académie ne s'en ressent point, et, depuis quelque tems, j'ai le bonheur de voir tous les pensionnaires en parfaite santé. Il n'y a rien de nouveau icy dans les arts qui sont moins encouragés et occupés que jamais.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9077. — Moutte a d'Angiviller.**

Rome, le 12 mai 1790.

Monsieur le Comte, — J'eus l'honneur de vous écrire le 19 juillet 1786 pour réclamer votre justice au sujet de la variation du change occasionnée par celle dans le poids de la monnoye. Je ne puis mieux remettre cet objet sous vos yeux que par la copie cy-jointe de ma lettre. Je vous demandois, Monsieur le Comte, de porter à la proportion de cette variation le change auquel on me remboursoit à Paris les payemens que je fais ici pour le service de l'Académie de France, lequel étant alors convenu à 110 auroit dû être augmenté de 6 2/3 % et, par conséquent, être établi à 117 = 1/3; mais cette augmentation vous ayant paru, Monsieur le Comte, trop forte d'un seul trait, vous me fîtes engager par MM. Caccia père, fils et Blomaert, mes correspondans, à ne la porter qu'à 113, sauf à y revenir si le change avoit continué à augmenter, de manière à ne pas me donner le juste bénéfice qui m'est dû pour une opération de cette nature, qui porte un assés long débours, des ports de lettres coûteux, un agio de monnoye et une provision à Paris plus forte qu'on ne la paye pour d'autres opérations; je consentis à vos désirs, Monsieur le Comte, mais l'événement ayant bientôt justifié l'équité de ma demande par l'augmentation progressive du change même au-dessus de 117 1/3, puisqu'il a été jusqu'à 118, j'ai nouvellement recours à votre justice pour l'établir suivant ma première demande, c'est-à-dire à 117 1/3, juste proportion de l'ancien 110, et de la variation de 6 2/3 % sur la monnoye, et de vouloir bien, en outre, m'accorder une indemnité sur les trois derniers payemens qui m'ont donné une perte effective très considérable par l'altération du change au-dessus de toute proportion, occasionnée par les troubles de la révolution qui ont fait monter l'agio sur les espèces de 5 à 6 % et qui a fait augmenter d'autant tous les changes. MM. Caccia, mes correspondans, qui auront l'honneur de vous remettre cette lettre, pourront vous certifier la vérité de mes assertions; je les charge d'accéder pour moi à tout ce que votre justice décidera sur cet objet. M. *Ménageot*, directeur de l'Académie, parfaitement convaincu du droit de ma réclamation, ne manquera pas de l'appuyer auprès de vous, Monsieur le Comte, en qui ma confiance est sans borne, tout comme mon dévouement

à votre service et le respect avec lequel je suis, Monsieur le Comte, etc.

E. Moutte.

Archives nationales, O[1] 1943.

9078. — D'Angiviller a Vien.

Versailles, le 14 mai 1790.

Les ouvrages, Monsieur, des pensionnaires de Rome étant arrivés, il est à propos de les faire juger comme à l'ordinaire par les académies respectives, afin que ce jugement envoyé à Rome serve à diriger dans leur carrière ceux qui les ont faits. Vous voudrez donc bien, lors de la première assemblée académique, faire nommer un comité pour l'examen de ceux de ces ouvrages qui ressortissent de l'Académie de peinture. J'ai écrit à M. Mique pour qu'il fasse retirer ceux qui ont trait à l'architecture; vous me ferés plaisir de vous concerter avec lui à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

9079. — D'Angiviller a Mique.

Versailles, le 14 mai 1790.

Les caisses, Monsieur, qui contiennent les ouvrages des pensionnaires de Rome étant arrivées, il est à propos que vous en fassiez retirer ceux qui ressortissent de l'Académie d'architecture pour qu'elle procède à leur examen et jugement comme les années précédentes. Je viens d'en écrire à M. *Vien* pour qu'ils vous soyent remis. Je sçais que parmi ces ouvrages est celui du s[r] *Percier*, dont M. *Ménageot* m'a dit beaucoup de bien; quand l'Académie l'aura examiné, vous me ferez plaisir de me le faire passer pour satisfaire moi-même ma curiosité sur le monument que représentent les dessins de cet artiste.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9080. — D'Angiviller a Mique.

Du 14 mai 1790.

J'ai vu, Monsieur, avec peine, par la lettre que vous m'avés adressée le 10 de ce mois, la résolution prise par la plus grande partie des élèves de l'Académie d'architecture de ne point concourir cette année au prix qu'il est d'usage de proposer, et même la renonciation qu'ils font au titre d'élève jusqu'à ce qu'il ait été fait droit sur leurs demandes et réclamations. C'est bien malgré moi que je me vois, d'après cela, obligé de suspendre les prix de cette année. Ainsi, j'approuve que l'Académie ne propose aucun programme. J'ose espérer que, lorsque cette première effervescence sera passée et que l'Académie aura proposé au Roi les modifications à ses statuts relativement aux prix, que les circonstances peuvent rendre convenables, les élèves en reviendront à des sentiments plus justes et plus conformes à ce qu'ils doivent aux bontés de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1147, fol. 116.

### 9081. — D'Angiviller a Ménageot.

Le 21 mai 1790.

Je réponds, M., à la fois à vos deux lettres du 21 avril dernier et du 15 du courant, et d'abord je commence par vous tirer de l'inquiétude où vous me paroissez être sur les caisses contenant les ouvrages des pensionnaires. Ces caisses sont arrivées et ont été ouvertes. M. *Vien* m'a même témoigné beaucoup de satisfaction de ce qu'il a vu; mais les académies respectives vont s'occuper à examiner ces ouvrages et à en rédiger, chacune en ce qui la concerne, un jugement raisonné qui vous sera envoyé pour l'instruction et l'encouragement de leurs auteurs.

J'approuve fort que le s[r] *Lethièrs* travaille à quelque grand tableau où il ait occasion de mettre en pratique les études partielles qu'il a fait ici pendant les trois premières années de séjour à Rome. Le sujet qu'il a choisi me paroît prêter au développement des différentes parties de la peinture. La copie que vous l'avez engagé à faire pendant son séjour à Naples, sçavoir celle

d'un tableau de l'*Espagnolet* qui est à la Chartreuse de cette ville, ne peut manquer d'être pour lui une excellente étude, s'il peut parvenir à obtenir la permission de faire cette copie; ne faudra-t-il pas aussi qu'il fasse à Naples un séjour beaucoup plus considérable qu'il n'est d'usage pour les pensionnaires? Je ne m'y refuse pas au surplus, pourvu qu'il n'en résulte pas grande augmentation de dépense. Ce que vous m'annoncez sur la difficulté de trouver désormais facilement à Rome des tableaux à copier pour l'instruction des pensionnaires est fâcheux.

Vous connoissez, M., les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9082. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

29 mai 1790... — Les élèves pensionnaires de Rome aiant envoié de leurs ouvrages à l'Académie, l'Académie a nommé pour commissaires, avec M. le Directeur et MM. les recteurs et adjoints à recteur qui sont de tous les comités, MM. les professeurs en exercice, et à tour de rôle, dans les professeurs M. *Doyen*, dans les adjoints M. *Suvée*, dans les conseillers M. *Roslin* et le secrétaire qui s'assembleront, samedy prochain, à l'Académie, à onze heures précises du matin...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. X, p. 61.

### 9083. — Mique a d'Angiviller.

Le 2 juin 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer le rapport des commissaires nommés par l'Académie pour l'examen des dessins de la colonne Trajane faits par M. *Percier*, architecte, pensionnaire du Roy à Rome. J'y joins aussi, Monsieur le Comte, lesdits dessins, que vous m'avez ordonné de vous faire passer pour les examiner vous-même.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, etc.

Mique.

*Rapport sur l'envoi de* Percier.

Les commissaires nommés par l'Académie pour lui rendre

compte des dessins de la colonne Trajane, faits par M. *Percier*, architecte, pensionnaire du Roi, et destinés à être déposés dans la bibliothèque de l'Académie, après avoir examiné ces dessins avec l'intérêt qu'inspire ce beau monument de l'antiquité, ont trouvé dans les dessins de M. *Percier* toute la correction, l'intelligence et l'exactitude qu'on y peut désirer. Il a paru aux commissaires que ce travail est fait d'une manière à mériter beaucoup d'éloges et qu'il est à désirer que ceux qu'on fera dans la suite pour compléter la collection des édifices antiques pour l'Académie soient faits avec le même soin et le même esprit.

Fait à l'Académie, le 31 mai 1790.

*Signé :* De Wailly, Boulée, Guillaumot et Paris.

Lu à l'Académie et approuvé par elle.

*Signé :* Sedaine.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9084.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 2 juin 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous faire part que le sieur *Girodet*, peintre, qui a gagné le prix l'année dernière, est arrivé icy en bonne santé le 30 mai. Le nombre de sept peintres présentement à la pension exèdent celui des atelliers, qui ne sont que six, en comprenant même celui qui faisoit parti du mien, l'en privera jusqu'au départ du s[r] *Desmarais*, dont le tems finit au 7 septembre prochain. Le sieur *Girodet* fera, en attendant, des études d'après les maîtres et d'après l'antique. Ce que j'ai pu juger du personnel de ce jeune artiste me paroît tout en sa faveur, et je ne doute pas qu'il se conduise icy de manière à justifier la prévention favorable qu'il inspire. Jamais les François n'ont été plus observés icy, et nous devons redoubler de prudence et de circonspection pour ne donner aucune prise sur ceux qui composent la pension. Jusqu'ici, je n'ai qu'à me féliciter de la manière dont les pensionnaires ont répondu à mon vœu et à mes soins sur cela; j'espère que rien ne dérangera cette marche de conduite convenable sous tous les rapports, nécessaire dans tous les tems, et à plus forte raison dans ce moment icy.

Le sieur *Dumont*, sculpteur, vient d'avoir une maladie d'hu-

meur qui a duré trois semaines et qui ne laissoit pas sans inquiétudes; il est mieux à présent et va s'occuper de son académie pour l'exposition prochainne. Il m'a demandé quand il pourroit commencer sa copie pour le Roy; étant à la fin de sa seconde année, il n'auroit pas de temps à perdre pour s'en occuper. Mais j'ai cru, Monsieur le Comte, ne pouvoir lui répondre sur cela que d'après vos ordres. Quoique ce genre de travail ait été constament suivi jusqu'à présent et que tous les élèves sculpteurs ayent fait leur copie en marbre, comme cela occasionne une dépense assez forte pour l'achat du marbre et le dégrosissage, vous voudrés bien avoir la bonté de me faire parvenir vos intentions sur cet objet. Alors je chercherai ce qui conviendroit le mieux au genre d'étude nécessaire au sieur *Dumont*, et il commanceroit tout de suitte.

Il paroît que la caisse contenant le dernier envoy des ouvrages des pensionnaires n'est point encore arrivée. J'en suis véritablement inquiet, car il y a longtems qu'elle devroit être à Paris.

J'attens votre réponse, Monsieur le Comte, au sujet de la copie du tableau de l'*Espagnolet* à Naples, afin d'en solliciter la permission pour le sieur *Le Thier*. Les copies à faire icy dans ce genre deviennent très rare, car il faut renoncer à de très beaux tableaux que les propriétaires ne veulent point déplacer et qu'il seroit impossible de copier à la distence d'où on les voit. J'ai dernièrement essuié un refus sur cela de la part du prince Justiniani. *Altri tempi*, *altre cure*.

Le sieur *Duvivier*, pour lequel vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, est arrivé icy avec le sieur *Girodet*. Je feré sûrement tout ce qui dépendera de moi pour seconder ses efforts et lui être utile pendant son séjour à Rome. Je connoissois et j'aimois son talent; je suis persuadé que le séjour de Rome lui fera beaucoup de bien.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **9085.** — D'ANGIVILLER A M. SUVÉE.

A Versailles, le 3 juin 1790.

Vos désirs, Monsieur, relativement au s[r] *Duvivier*, votre

élève, avoient été prévenus; il y a quelque tems qu'on me pria de le recommander à M. *Ménageot* comme un artiste donnant de grandes espérances. Je lui écrivis en conséquence et j'ai même reçu sa réponse par laquelle il me marque qu'il le connoît déjà et qu'il en fait beaucoup de cas. Ainsi, quand le s[r] *Duvivier* se présentera à lui, il en sera certainement accueilli.

Je suis, Monsieur, votre très humble, etc.

Archives nationales, O[1] 1920.

**9086.** — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

5 juin 1790... — Le secrétaire a fait lecture du rapport des commissaires pour l'examen des ouvrages des élèves pensionnaires du Roy à Rome. Le rapport sera inscrit sur le registre...

*Procès-verbaux de l'Académie de peinture.* — Le rapport n'a été transcrit qu'à la suite du procès-verbal du 6 juillet 1791.

**9087.** — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 8 juin 1790.

Vous trouverez ci-joint, M., le rapport des commissaires nommés par l'Académie royale de peinture pour l'examen des ouvrages envoyés cette année par les élèves pensionnaires du Roy à Rome. Vous voudrez bien leur faire part à chacun de ce qui le concerne en particulier.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis, etc.

*P.-S.* — Je joins ici, pareillement, le rapport des commissaires de l'Académie sur les dessins de la colonne Trajanne faits par le s[r] *Percier*, dont vous voudrez bien également lui faire part.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9088.** — Copie du rapport *des commissaires nommés pour l'examen des ouvrages envoyés par les élèves pensionnaires du Roi à Rome* [1].

Nous, commissaires nommés par la délibération du 24 mai 1790 pour l'examen des ouvrages envoyés par les élèves pensionnaires du Roi à Rome, avons trouvé :

*Dans la peinture :* la figure du s[r] *Potain* d'un ton générale-

ment trop violet; la tête nous a paru pourtant mieux coloriée, et l'on peut dans l'ensemble lui reprocher des incorrections; le parti pris dans son esquisse est assez grand, relativement aux masses d'ombre et de clair. Nous aurions désiré voir des figures académiques dessinées.

L'esquisse dessinée du s^r *Desmarets* est bien composée. Ses figures académiques dessinées sont bonnes, quoique l'on puisse leur faire des reproches de lourdeur. On ne trouve pas une heureuse combinaison de couleurs locales dans son esquisse coloriée. On doit lui savoir gré du courage qu'il a eu de copier un tableau qui est presque disparu et que l'on est menacé de perdre tout à fait. L'*Ecce homo* a peu de noblesse et offre de l'âcreté dans la couleur.

La figure du s^r *Fabre* est peinte de bonne manière, bien dessinée et d'une belle couleur; elle présente des recherches de vérité qui font le plus grand plaisir. En général, elle fait concevoir les plus grandes espérances; on pourroit pourtant reprocher quelques reflets trop également prolongés et quelques demi-teintes vers les dentelés, trop également grises. Mais ces observations légères n'empêchent pas que le s^r *Fabre* ne mérite de grands encouragements. Son esquisse est d'une belle ordonnance et ses figures académiques dessinées sont bien.

Le *Diogène* du s^r *Garnier* est d'un ton vrai, fin et lumineux; toutes les parties sont bien correspondantes, pour l'âge et le caractère, à la tête qui est pleine de vérité. Nous l'invitons de s'occuper particulièrement de la correction, sans pourtant négliger le sentiment qu'il montre pour la couleur et l'harmonie. Son esquisse est d'un bon ton. Peut-être y a-t-il trop de division dans les masses de clair et d'ombre. Ses figures dessinées nous ont paru faibles. Mais nous lui devons des encouragements.

Nous sommes obligés de reprocher trop de sécheresse dans la figure du s^r *Le Thiere;* il paroît s'être écarté de la nature par système; nous l'engageons à y retourner. Son esquisse ne répond pas à celle de *Brutus* qu'il a précédemment envoyée. Ses figures dessinées sont bien, quoiqu'on puisse y désirer moins de lourdeur.

Le s^r *Gounod* annonce des progrès dans sa figure peinte; il y a de la finesse de ton, un bon ensemble, mais, en général, on y remarque de la timidité et des irrésolutions. Son académie

dessinée est bien; mais nous sommes étonnés qu'il ne se soit pas conformé au règlement en envoyant une esquisse.

En général, nous avons trouvé de la lourdeur dans les figures dessinées; nous présumons que ce défaut vient du modèle et nous avertissons les élèves pensionnaires pour qu'ils se tiennent en garde contre cette défectuosité.

*Dans la sculpture :* les figures groupées du sieur *Michalon* sont molles et de formes incertaines, et il n'y règne point un sentiment de nature.

La figure du s^r *Dumont* est mieux ensemble; il y a plus de correction; mais on y aperçoit de l'exagération qui sort de la vérité.

Le sieur *Corneille* tient plus à la nature. La tête de sa figure a du caractère; il y a de l'accord dans tous les membres; le choix de l'attitude est meilleure; on aperçoit du soin et un bon ordre de plis dans une draperie qu'il y a introduite.

Nous terminerons notre rapport par avertir les élèves que la sévérité que nous mettons dans les recherches des défauts de leurs ouvrages a pour but, non de les décourager, mais, au contraire, de les animer à faire de plus grands progrès pour se montrer de plus en plus dignes des faveurs dont le Roi veut bien les honorer.

Fait à l'Académie, le 5 juin 1790.

VIEN, CAFFIERY, BELLE, PAJOU, VANLOO, DOYEN, BERNIER, SUVÉE, ROSLIN, RENOU.

Certifié conforme à l'original, même jour et an que dessus.

*Signé :* RENOU.

*Note en marge :* L'original a été envoyé à Rome.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Joint à la lettre du 8 juin.

### 9089. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 9 juin 1790.

Monsieur le Comte, — J'apprens par votre lettre du 21 mai que la caisse des ouvrages des pensionnaires, sur laquel je vous avois précédament marqué mes inquiétudes, est enfin arrivé heu-

reusement à sa destination et que je receverés incessament le raport des Académies sur cet objet.

Le suffrage de M. *Vien* sur la première vue de ces études me fait grand plaisir; il justifie ce que j'avois eu l'honneur de vous mander lors de l'exposition.

J'ai écrit hier à Naples pour m'assurer des moyens d'obtenir la permission de faire la copie du beau tableau de l'*Espagnolet* qui est aux Chartreux. Le s^r^ *Lethier*, auquel j'ai fait part de votre approbation sur le plant de son travail, me charge, Monsieur le Comte, de vous en témoigner sa respectueuse reconnoissence.

Dans ma dernière lettre, j'avois l'honneur de vous expliquer comment le s^r^ *Girodet,* qui ce trouve le septième peintre à la pension, n'a pas un attelier pour faire des études d'après nature; il m'a fait part de la painne que cela lui causoit et m'a demandé s'il ne pouroit pas, jusqu'au moment où il y aura un attelier vacant à l'Académie, en louer à ses frais près du palais où il puisse faire des études peintes dont il sent avoir le plus grand besoin, ayant été longtems sans peindre, et craignant qu'un trop long intervale de l'étude de la nature ne lui fasse du tort. Je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de lui accorder cette permission; mais je lui ai promis, Monsieur le Comte, comme il m'en a prié, de vous suplier de vouloir bien lui accorder cette grâce, se trouvent, par l'excédent du nombre des peintres, dans une position particulière à cet article des règlemens. Je crois qu'il n'y auroit pas d'inconvénient à lui accorder cette permission, dont il pouroit regarder le refus comme un obstacle à son avancement et un motif de réclamation ou de plainte qu'il importe de prévenir.

Je n'entreré point dans de plus longues réflexions à ce sujet; vos lumières et votre sagesse, Monsieur le Comte, vous offriront ce qui est convenable en cette circonstance beaucoup mieux que je ne pourrois faire quoique plus rapproché et plus à même de juger les dispositions.

La seule chose que je vous prie de vouloir bien observer, c'est l'inconvénient qui résulte d'envoyer à l'Académie un plus grand nombre de peintres qu'il n'y a d'atteliers, voulant suivre les règlements à ce sujet. Je vous suplie, Monsieur le Comte, de vouloir bien me donner une réponse sur la demande du s^r^ *Girodet.*

Je redouble de soins icy et je ne néglige rien de tout ce qui peut entretenir la paix et la tranquillité dans cette maison et y concer-

ver le bon ordre que des gens mal intensionnés voudroient troubler.

Ma vue est toujours bien faible, et ce n'est qu'avec une painne infini que j'ai pu finir cette lettre.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

9090. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 22 juin 1790.

Monsieur le Comte, — Le s[r] *Bonnard,* architecte, qui n'a plus que trois mois à rester à Rome et que des affaires de famille obligent de partir à l'époque de l'expiration de son pensionnat, fixé à deux ans, par la circonstance des deux prix donnés la même année dans cette clace, vous suplie de vouloir bien lui accorder la grace de ne remettre à l'Académie son grand travail sur les aqueducs que l'année prochaine, afin de pouvoir employer les trois mois qui lui restent à des études d'architecture qui lui seroient de la plus grande utilité et qu'il n'a pu faire jusqu'à présent, ayant toujours été occupé à ce grand ouvrage qu'il n'a plus qu'à mettre au net. Il a fait toutes ses études sur les lieux, il a rassemblé avec le plus grand soin tous les matériaux; ce sera un grand ouvrage, neuf, très intéressant et très utille.

J'ai cru, Monsieur le Comte, d'après toutes les raisons qu'il m'a donné et qui n'ont que le motif bien naturel de complaiter des études qu'il ne sera plus à même de faire, pouvoir mettre sa demande sous vos yeux et vous la présenter avec d'autant plus de confiance que le s[r] *Bonnard* y a mis la plus grande délicatesse en me disant que, si je croiois que son vœu sur cela pût le faire soupsonner un instant de chercher à le soustraire d'un travail qu'il est de son devoir et de son honneur de remplir, ou de ce livrer à des idées de réclamation sur les règlemens imposés aux pensionnaires, quelque tort qu'il pouroit en soufrir du côté de ses études, il me prieroit de ne vous en point parler.

J'ai été on ne peut pas plus satisfait des études qu'il m'a fait voir, et je regarde son travail comme fait. Il est entré dans les plus grands détails et a tiré tout le parti possible du peu qui reste de ces ouvrages antiques. Il s'est ensuite étendu sur ce que les modernes ont fait à l'instare des anciens, mais qu'ils ont encore

perfectionné dans toutes les conduites des différentes eaux qui arrivent à Rome; toutes ces études sont mesurés et cotés avec le plus grand soin et une exactitude parfaite. Il y a joint les notes qu'il a recueillies dans tout ce que les bibliotèques ont pu lui fournir, en sorte qu'il peut achever ce travail à Paris comme à Rome, n'ayant plus qu'à travailler dans sa chambre. Il vous suplie donc, Monsieur le Comte, de ne voir dans sa prière que le désir de faire quelques études dont il a grand besoin et de croire qu'il regarde comme sacrés ses obligations et devoirs de pensionnaire, promettant de remettre ce travail l'année prochainne, ce qui feroit la révolution des trois ans que les pensionnaires ont ordinairement pour fournir ce jenre de travail.

J'avois écrit à M. le baron de Talleyrand au sujet de la permission pour copier le tableau de l'*Espagnolette*. Il m'a répondu par le courrier d'hier qu'il demandroit lui-même cette permission. Je serai bien aise qu'il y ait en France une bonne copie de ce superbe tableau.

M^me^ *Le Brun* est toujours à Naples, fort occupée, et particulièrement aux portraits des princes et princesses de la famille royale. M. l'embassadeur me mande qu'elle restera au moins jusqu'à l'hiver prochain et que cela fait grand plaisir à tout le monde; elle y est traitée avec beaucoup de distinction et jouit dans cette ville de tout l'agrément possible. Elle se plaint aussi de sa vue.

Nous avons icy des chaleurs excesives et qui augmenteront sûrement ancore. C'et un tems bien penible pour ceux qui sont obligés de rester dans Rome.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9091. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, 23 juin 1790.

... Les François de tout âge et de tout état qui sont à Rome feront bien d'être sages dans leurs propos et dans leur conduite, parceque le peuple commence à les regarder de mauvais œil et à les soupçonner de vouloir exciter des troubles dans une capitale qui sera toujours tranquille quand les denrées y seront abon-

dantes et à un prix raisonnable, et qui, comme les anciens Romains, ne demande que *panem et circenses*...

*P.-S.* — M. le prince Camille de Rohan, nouvel ambassadeur de Malte auprès du Saint-Siège, est arrivé icy ces jours derniers et a eu ses audiences de Sa Sainteté. Il m'a demandé mes conseils et j'ai tout lieu d'espérer que nous vivrons dans la plus parfaite intelligence ensemble.

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 912, fol. 253 v° et 254 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### 9092. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 23 juin 1790.

J'apprens, M., par votre lettre, l'arrivée du s[r] *Girodet*, qui, se trouvant le 7[e] peintre pensionnaire, vous jette dans une sorte d'embarras, attendu que vous n'avez que six atteliers, y compris même celui détaché du vôtre pour des cas de presse semblables. Je ne vois pas de meilleur parti à prendre que de l'ocuper comme vous me le proposez en attendant que l'attelier du s[r] *Desmarais* soit vacquant. Comme il y aura probablement cette année un peintre à envoyer, mais qu'il y en a deux à sortir de la pension, il n'en restera que six, ce qui remettra les choses dans l'ordre.

Je conçois facilement combien tous les François doivent être observés à Rome et combien il est nécessaire pour eux d'user de la plus grande prudence et circonspection. Je vois avec plaisir que vous êtes à cet égard content de la manière dont se comportent les pensionnaires. Je compte beaucoup sur vos avis et votre prudence pour prévenir tout écart de leur part et je ne sçaurois trop vous recommander d'y avoir l'œuil.

Une de mes précédentes vous annonçoit l'arrivée de la caisse des ouvrages des pensionnaires, et même, par ma dernière, je vous ai envoyé le résultat de l'examen qu'en ont fait les deux Académies. J'ai pareillement approuvé la proposition que vous m'aviez faite de faire copier par le sieur *Le Thière* un tableau de l'*Espagnolet*. Ces lettres ne peuvent manquer en ce moment de vous être parvenues.

Vous avez judicieusement pressenti ma manière de penser sur les copies en marbre prescrites aux pensionnaires sculpteurs. Cela

a été établi dans un temps où je pouvois donner aux arts plus que les circonstances actuelles ne permettent. J'ignore encore ce que je pourrai par la suite à cet égard; c'est pourquoi je suis d'avis de suspendre jusqu'à nouvel ordre ces copies. Vous pourrez employer le sieur *Dumont* aux ouvrages que vous jugerez les plus convenables pour exercer et perfectionner son talent.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9093. — D'Angiviller a Ménageot.

A Versailles, le 5 juillet 1790.

J'ai vu, Monsieur, par votre lettre du 9 du mois dernier l'embarras où vous vous trouvez relativement à M. *Giraudet*, le dernier arrivé des nouveaux pensionnaires qui, étant le 7e des peintres actuellement à l'Académie, se trouve sans attelier; vous me proposez, attendu cette circonstance, de déroger à la loi que j'ai faite de ne point permettre qu'un pensionnaire du Roi ait un attelier extérieur à l'Académie. Le cas où se trouve le sr *Giraudet* est en effet extraordinaires, et ce n'est que par un concours de circonstances extraordinaire, qui ne peuvent que rarement se renouveller, qu'il se trouve à la fois sept pensionnaires peintres à l'Académie. Cette considération et celle de la nécessité de mettre ce pensionnaire en état de faire les études pour lesquelles il est envoyé à Rome, m'engagent donc à lui permettre d'avoir un attelier hors de l'Académie, mais ce sera seulement jusqu'au temps où il pourra en avoir un dans le palais même; l'ordre à cet égard sera rétabli au mois d'octobre ou novembre prochain, comme je vous l'ai déjà marqué. Vous lui recommanderez sans doute très fortement de ne point abuser de cette permission et de ne faire de cet attelier aucun usage qui puisse exciter l'inquiétude du gouvernement romain.

Vous connoissés les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9094. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 7 juillet 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint

le compte de recette et dépense pour l'Académie, ainsi que les mémoires et quittences d'ouvriers pour ce qui a été fait pendant le quartier d'avril de la présente année.

Les s^rs *Dumont* et *Tardieu* ont été malades, mais ils se portent mieux maintenant. Le s^r *Girodet* a de la peinne à s'acclimater; mais j'espère qu'avec des précautions il se garentira des fièvres très fréquentes et très dangereuses qui règnent présentement dans Rome.

L'été se dispose fort mal; j'avois bien éprouvé icy de grandes chaleurs, mais ce que je n'avois jamais vu, c'est un vent de chiroco continuel qui absorbe toutes les facultés et qui cause les nombreuses maladies qu'il y a dans Rome; c'est aussi sans doute ce qui augmente mes douleurs de goutte et l'extrême foiblesse de vue que j'éprouve.

J'attendrai jusqu'à nouvel ordre pour la copie en marbre du s^r *Dumont* et je remplacerai ce travail par d'autres objets d'étude.

M. le marquis de Mirepoix, qui s'est fixé ici et que je vois souvent chez M. le Cardinal, me charge, Monsieur le Comte, de le rappeler à votre souvenir; il jouit de la meilleure santé.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

*Note en tête de la lettre :* Il n'y a pas de réponse nécessaire à cette lettre. M. *Ménageot* a déjà été prévenu des intentions de M. le Directeur général sur la copie en marbre de M. *Dumont*.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 9095. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Le 9 juillet 1790.

Je reçois, M., la lettre par laquelle vous me demandez pour le s^r *Bonnard,* qui n'a plus que trois mois à passer à Rome, la permission de ne terminer le travail de son tribut académique qu'à son retour en France, afin de pouvoir se livrer, pendant le peu de temps qui lui reste, aux études plus particulières de son art. Cette demande est fondée sur ce qu'il a employé presque tout son temps à répondre à la demande de l'Académie royale d'architecture, qui consistoit à donner des détails sur les anciens acqueducs romains; ce travail exigeoit des recherches particulières et labo-

rieuses que néanmoins il a faites, mais pour lesquelles il lui a fallu beaucoup plus de temps que pour un ouvrage ordinaire, et il n'a plus enfin pour le terminer qu'à le mettre au net. Cet exposé me venant de votre part, je sens tout à fait qu'il est juste d'accorder au s[r] *Bonnard* sa demande; vous pouvez donc le lui annoncer et lui permettre de ma part de n'achever ce grand ouvrage qu'à son retour en France.

Je suis charmé d'apprendre que M[me] *Le Brun* réussit aussi bien qu'elle fait à Naples; mais il est fâcheux que sa vue s'affoiblisse, et j'en suis bien sincèrement fâché pour un talent aussi distingué.

Vous connoissez les sentimens, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9096. — Fortair a d'Angiviller.

Paris, le 10 juillet 1790.

Monsieur le Comte, — La révolution a perdu pour longtems les arts en France; je n'espère point y tirer, d'ici à plusieurs années, quelque avantage de mon *Dictionnaire universel de peinture et de sculpture* dont vous avez bien voulu agréer l'hommage. D'après cela, je me suis décidé à faire tout à l'heure le voyage d'Italie qui m'est réellement nécessaire. Puis-je me flater d'y trouver votre protection, Monsieur le Comte? Votre appuy me mettrait à ma place dans ce pays, où je ne connois que les monuments et nulle personne. C'est au nom de mon père, qui vous aimoit et que vous chérissiez, M. de Buchelay, le plus tendre et plus sincère ami que vous ayez jamais eu, que je vous demande quelques marques d'une bonté protectrice qui m'assurera dans une ville où tout est plein de vous une considération que mon travail, fût-il meilleur, ne m'obtiendra pas. Ne refusez pas cette grâce, Monsieur le Comte, à l'homme qui a principalement hérité de l'ami que vous regrettez encore, de tous les sentimens qui l'attacheront à vous et qui a de plus le respect infini avec lequel je suis, Monsieur le Comte, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9097. — D'Angiviller a Ménageot.

Du 19 juillet 1790.

J'ai reçu, M., votre lettre du 30 juin qui m'accuse la réception des rapports des deux Académies sur les ouvrages des pensionnaires soumis à leur examen. Je n'ai rien ouï dire de semblable à ce que vous me marqués avoir été dit à l'Académie sur la copie d'un tableau du *Dominiquin* faite par le s^r^ *Desmarais*, et qu'on a prétendu avoir été commencée par le s^r^ *Drouais* et seulement finie par le premier. Ce n'est en effet que l'année dernière que vous me demandates mon agrément pour employer à cette copie le s^r^ *Desmarais* et en m'en exposant les motifs. A cette époque, le s^r^ *Drouais* étoit mort; ainsi le s^r^ *Desmarais* ne doit point craindre que cette accusation influe en aucune manière sur ma façon de penser à son égard.

Vous m'observés au surplus que cet artiste a employé à ce travail une grande partie du temps de son séjour à Rome, ce qui l'a empêché de faire quelques petits ouvrages qui auroient pu lui être utiles, vu le dénuement où il est de fortune, ce qui vous paroit pouvoir motiver une gratification pour ce grand travail. Vous n'ignorez pas qu'à la rigueur ces ouvrages particuliers sont interdits aux pensionnaires. Je cède néanmoins aux considérations que vous me présentés et je veux bien accorder au s^r^ *Desmarais* quelque marque de ma satisfaction de ce travail. Mais comme nous sommes au moment actuel fort gêné dans nos fonds, je ne puis rien faire de plus en sa faveur que de lui accorder la double gratification de voyage.

Vous avez préjugé ma façon de penser sur le s^r^ *Caraffe*. Quoique j'aime son père, je ne puis, vu le peu de séjour qu'il a fait à Rome, lui accorder la gratification de voyage.

J'ai vu par votre lettre l'avanture arrivée au sieur *Giraudet;* je suis charmé d'en apprendre par vous les détails pour sçavoir à quoi m'en tenir, s'il en vient ici quelque rapport exagéré, et je ne le suis pas moins de sçavoir que tout est terminé par votre entremise auprès de M. le marquis Ottoboni.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1147, fol. 176.

### 9098. — D'Angiviller a Fortair.

A Versailles, le 19 juillet 1789.

Je saisis, Monsieur, avec plaisir l'occasion que vous me présentez de vous donner une preuve du tendre souvenir que je conserve de M. de Bucheley. Quoique vous soyiés bien dans le cas de trouver auprès de M. *Ménageot* tout l'accueil qu'il a coutume de faire à ceux qui aiment et cultivent les arts en France, c'est, néanmoins, avec plaisir que je lui écris la lettre ci-jointe pour lui témoigner l'intérêt que je prends à vous et à votre voyage. Je suis charmé de pouvoir par là vous rendre votre voyage à la fois agréable et utile aux vues que vous avés.

Il n'est que trop vrai que les arts vont être pour longtemps au moins assoupis en France. Dieu veuille même qu'ils se réveillent quelque jour de cet assoupissement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9099. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 29 juillet 1789.

M. Fortair, Monsieur, qui cultive les arts et qui a entrepris un *Dictionnaire universel de peinture et sculpture*, part pour l'Italie pour y examiner les chefs-d'œuvre qu'elle présente, afin d'être en état de donner à son ouvrage, suspendu par les circonstances, un plus grand degré de perfection. Il doit faire quelque séjour à Rome, et, quoique je sçache avec quel acceuil vous recevez tous ceux qui aiment et cultivent les arts, je cède bien volontiers au désir qu'il me témoigne avoir d'une recommandation particulière auprès de vous.

Vous me ferez donc un vrai plaisir de faire accueil à M. Fortair et de lui procurer tous les moyens qui seront en votre pouvoir pour le mettre à portée de satisfaire sa curiosité et de remplir l'objet qui l'a engagé à entreprendre ce voyage.

Vous connoissés, M., les sentiments, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9100. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 21 juillet 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu en même tems vos deux lettres du 22 juin et du 5 juillet. J'ai eu l'honneur de vous répondre aux articles contenus dans la première, d'après la minute que M. Montucla m'en avoit envoyé, votre voyage de Paris en ayent retardé la signature.

Par la seconde, vous m'autorisez à permettre au s^r *Girodet* de prendre un attelier hors de l'Académie jusqu'à ce qu'il y en ait un de vacant dans le palais, ce qui doit avoir lieu le 7 septembre par le départ du s^r *Desmarais*. J'ai fait part de votre lettre à ce pensionnaire, qui me charge, Monsieur le Comte, de vous présenter ses respectueux remercîmens.

Il est douteux que je puisse obtenir un passeport pour Naples pour le s^r *Le Thière*, et je crains que cela ne le mette dans l'impossibilité de faire pour le Roy la copie du beau tableau de l'*Espagnolette;* depuis quelque tems on les refuse à tout le monde, sans distinction; nous sommes observés icy plus que jamais; malheureusement, il y a beaucoup d'imprudents, pour ne pas dire plus, qui parlent et se conduisent avec bien peu de mesure; cela donne une impression généralement défavorable dont les gens raisonnables et tranquilles souffrent beaucoup. Que je félicite mes prédécesseurs d'avoir vécu icy dans d'autres tems !

Le s^r *Desmarais* m'a fait voir un tableau de chevalet qu'il vient de faire, représentant la *Mort de Lucrèce*, dont j'ai été fort content; il y a de l'expression ; il est bien raisonné, d'un bon style et assez harmonieux. Ce pensionnaire a fait des progrès d'autant plus sensibles qu'il étoit peu avancé lorsqu'il est venu icy [1]. J'ai tâché de le dirriger autant qu'il m'a été possible vers les parties de son art qui avoient été les plus négligées dans ses premières études : la correction du dessin, l'anatomie et la perspective, que je regarde comme les bases fondamentales de l'art.

Je crois que nous aurons cette année une bonne exposition, à en juger par les ouvrages commencés et destinés à cet objet.

M^me *Le Brun* est toujours à Naples, très occupée; elle vient de commencer le portrait du Prince royal et fera successivement les portraits de toute la famille. Le ministre d'Angleterre, le cheva-

lier Hamilton, a écrit icy qu'elle vient de faire pour lui un des plus beaux tableaux qu'il ait vu.

Je suis toujours dans l'impossibilité de peindre à cause de la foiblesse de ma vue, ce qui arrête les études de mon tableau de *Coriolan* et me fait beaucoup de peinne[2].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O¹ 1943.

= 1. Depuis : « Vous m'autorisez »; Lecoy, p. 357-8.
2. Depuis : « Je suis toujours »; Lecoy, p. 358.

## 9101. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

Paris, le 23 juillet 1790.

Cy joint j'ai l'honneur de vous adresser copie en forme de la quittance de mille écus romains payés par M. Moutte, mon correspondant, à M. *Ménageot* le 18 juin dernier pour les besoins de l'Académie royale de France établie à Rome.

Je vous prie de vouloir bien, le plutôt possible, m'en faire expédier l'ordonnance de payement en cinq mil huit cent cinquante livres, à raison de 117 liv. par écu romain, taux introduit par la variation du change, suivant votre décision qui m'a été communiquée par M. Cuvillier, premier commis de votre département.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A. CACCIA.

*P.-S.*— Vous avez vu, Monsieur le Comte, par la réquisition que M. Moutte a eu l'honneur de vous adresser de Rome que la hausse du change a commencé depuis le mois de décembre 1789; ainsi, avant le dernier payement fait par ledit sr Moutte, objet de ma lettre de l'autre part, vous m'avez fait rembourser, les 26 janvier, 3 avril, 4 may et 21 juin dernier, quatre payemens de mille écus romains, dont chacun ne m'a été compté que par 5,650 liv. Par conséquent, il y a à indemniser M. Moutte sur chacun de ces quatre payements de deux cent livres et en tout huit cent livres, dont je vous prie, Monsieur le Comte, de me procurer la plus prompte expédition.

Archives nationales, O¹ 1943.

**9102.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 28 juillet 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu votre lettre du 9 juillet, par laquelle j'apprens que vous accordez au s^r *Bonnard*, architecte, la permission de ne terminer son grand ouvrage sur les aqueducs qu'à son retour à Paris. J'en ai fait part à ce pensionnaire qui me charge, Monsieur le Comte, de vous présenter ses respectueux remercîmens et se propose de profiter de cette grâce pour faire les études qui lui sont le plus nécessaires jusqu'au mois d'octobre qu'il a fixé pour son retour en France.

Le s^r *Merimé*, externe, auquel vous avez eu la bonté d'accorder un logement à l'Académie, m'a fait voir un tableau qu'il vient de terminer, dans lequel il montre beaucoup de progrès, et qui annonce surtout un bon sentiment de couleur. Il représente des *Chasseurs dans un bois reconnoissant à un squelette, dont la main est prise dans un tronc d'arbre fendu, la fin malheureuse de Milon de Crotonne.* Le paysage est très bien fait et étudié avec beaucoup de sûreté.

J'ai vu les ébauches des différentes figures d'académie destinées pour l'exposition, qui m'en font bien augurer. L'on travaille avec zèle, avec émulation, et ce qui me fait plaisir c'est que ce dernier sentiment ne trouble pas l'amitié et l'union qui règnent parmi les pensionnaires. C'est une des choses que j'ai le plus désiré et que je vois avec beaucoup de satisfaction.

Je ne peux pas encore travailler, à cause de la foiblesse de ma vue.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

**9103.** — Bernis a Montmorin.

Rome, ce 28 juillet 1790.

... On arrête ici, depuis quelque tems, des étrangers intrigants et fanatiques, et parmi eux des François, qui, jusqu'à ce jour, me sont inconnus. On veut être tranquille à Rome, à Naples, en

Toscane et dans toute l'Italie, et je crois qu'on a grande raison...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 912, fol. 317. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

## 9104. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 4 août 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 19 juillet, par laquelle vous m'annoncez qu'en considération du grand travail qu'a fait le s[r] *Desmarais* pour sa copie du *Dominiquain*, vous voulez bien lui accorder, par forme de gratification, le double de la somme fixée pour le voyage.

Ce pensionnaire a été des plus sencibles à cette marque de votre satisfaction; il me charge, Monsieur, de vous présenter ses respectueux remercîments et les expressions de sa reconnoissence pour cette nouvelle preuve de vos bontés; permettez-moi de vous faire aussi les miens de ce que vous avez daigné accueillir les motifs que j'ai eu l'honneur de vous exposer à ce sujet.

Je n'ai point reçu d'autres nouvelles du s[r] *Caraffe*, depuis la lettre qu'il m'a écrite de Marseille. Je présume qu'au lieu de revenir en Italie, comme il me le marquoit, il sera repassé en France.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9105. — Caccia a d'Angiviller.

Paris, 20 août 1790.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous adresser cy joint l'ampliation en règle d'une quittance de mille écus romains payés le 4 de ce mois à M. *Ménageot*, directeur de l'Académie de France, établie à Rome, par M. E. Moutte, mon correspondant; je vous prie d'avoir la bonté de m'en faire expédier le plutôt possible l'ordonnance de payement convenue en livres 5,850; je vous en serai très reconnoissant.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur d'être, avec, etc.

A. Caccia.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9106. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 25 aoust 1790.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous faire part que l'exposition des ouvrages des pensionnaires du Roy a commancé aujourd'hui, 25, jour de saint Louis; j'aurois bien désiré qu'elle fût complaite dès le premier jour, mais quelque chose que j'aie pu faire pour que toutes les académies y fussent à cette époque, cela a été impossible; il y manque celle du s[r] *Gounaud*, peintre, et les trois en sculpture; j'attendrai que tout y soit placé pour inviter M. le Cardinal de Bernis à la venir voir, comme il a fait les années précédentes.

Ce qu'il y a d'exposé jusqu'à présent me fait croire que ces ouvrages seront vus avec plaisir. J'aurai l'honneur, Monsieur, de vous en mander des détails par le prochain courrier, étant si souffrant dans ce moment icy que je puis à painne tenir ma plume. Je ne peux pas cependant, Monsieur, vous laisser ignorer ce qui arrive aujourd'hui à l'Académie.

Les pensionnaires, mécontents depuis quelque tems de la manière dont le cuisinier les traitoit, m'avoient fait plusieurs fois des plaintes contre lui, tant de ce qu'il les servoit mal que de la manière malhonnaite dont il leur répondoit; je lui en avois fait des reproches en le menaçant de le renvoyer s'il résidivoit. Enfin, ce matin, tous les pensionnaires sont venus en corps se plaindre plus vivement et exiger que je renvoyasse cet homme, qui est depuis douze ans à l'Académie, et qui, de son côté, se plaint qu'il ne peut pas faire plus pour l'argent qu'on lui passe, tout étant prodigieusement augmenté depuis deux ans, et qu'on le maltraite en exigeant toujours qu'il donne autre chose pour le remplacement des plats dont on est mécontent. Cependant, comme tous se sont plaints de sa malhonnêteté, je l'ai renvoyé, et, pour qu'à l'avenir celui qui le remplacera ne puisse pas se prévaloir de ce qu'il est au directeur, j'ai décidé qu'il seroit aux pensionnaires seulement, me contentant de me servir pour moi d'un domestique qui en sait assez pour ce que j'ai besoin. Je donnerai aux gens leur argent à dépenser. J'avois même été jusqu'à vouloir qu'ils le choisissent eux-mêmes, en me répondant néanmoins de lui; et M. le Cardinal, qui ne dédaigne pas de prendre de l'intérêt à tout ce qui peut m'épargner de l'inquiétude et des désagréments, avoit fait approuver

ce moyen qui, véritablement, étoit le seul pour empêcher les tracasseries continuelles qui peuvent naître dans une sosiété de douze jeunnes gens qui n'ont pas toujours le même esprit de consiliation et la raison nécessaire pour se prêter un peu à des innégalités qui arrivent en pareil cas dans toutes les maisons; mais ils m'ont prié de ne pas exiger qu'ils choisissent eux-mêmes un domestique dans l'Académie et j'ai cédé à leurs raisons sur cela.

Je prendrai le parti d'en chercher un qui puisse leur convenir, et mes conventions, ne m'en servant point pour moi, seront qu'il soit absolument aux pensionnaires; et que, s'il ne les sert point convenablement et ne les traite pas avec l'honnêteté qui convient, ils seront les maîtres de le renvoyer, sans que ses réclamations auprès de moi puissent, en aucunne manière, lui conserver sa place. Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru le mieux possible dans une situation embarassante et le seul moyen de faire cesser des désagréments continuels auxquels je ne tiendrois pas.

L'esprit de liberté et d'égalité qui s'étend partout rend cette place ici bien différente de ce qu'elle étoit autrefois, dans le tems où les jeunnes gens ne se croyoient pas l'égale de leur directeur, et que l'on avoit égard aux différences d'âge, de place, etc. J'ai été pensionnaire, et je n'ai jamais hésité sur les devoirs et la déférence à mes supérieurs. Me voyant d'un moment à l'autre dans le cas de vous supplier, Monsieur, d'agréer ma démission, j'ai cru devoir vous ouvrir mon cœur sur ma situation icy, afin que vous ayez le tems de porter vos vues sur la personne que vous choisirez pour me remplacer, ne vous en étant peut-être pas occupé jusqu'ici, comptant sur les trois années qui me restoient encore[1].

J'ai reçu, dans le tems, Monsieur, avec une respectueuse reconnoissance, l'offre que vous avez daigné me faire de cette place, et je m'en trouvois infiniment honnoré. Jusqu'ici, j'ai fait tout ce qui m'a été possible pour répondre de mon mieux à la confiance que vous m'avez témoigné, en me vouant à tout ce qui pouvoit concourir au bonheur des pensionnaires du Roy, tant pour ce qui regarde les facilités de leurs études que pour ce qui pouvoit leur donner de l'estime et de la considération dans Rome; enfin, j'ai tâché, en faisant tout ce que j'aurois voulu qu'on eût fait pour moi en pareil cas, d'être autant leur directeur que leur ami, et je n'ai sur cela aucun reproche à me faire; mais, lorsque je ne pourrai plus y être honnorablement et que je ne serai que comme le commis de douze jeunnes gens, rien dans le monde ne m'y fera rester

et je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que j'ai bien des raisons de le craindre.

Je serai éternellement reconnoissant du choix que vous avez daigné faire de moi pour cette place, et je la quitterai avec le regret de n'avoir pu répondre à vos vues en y faisant tout le bien que je désirois[2]. Dans quelque lieu du monde où je passerai quelques jours de douleur que le ciel me réserve peut-être encore, je conserverai le souvenir de vos bontés et je tâcherai de me consoler avec l'honneur de ma conscience. Voilà ma seule ambition, mon premier et mon dernier vœu.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Depuis : « L'esprit de liberté »; Lecoy, p. 358-9.
2. Depuis : « Jusqu'ici j'ai fait »; Lecoy, p. 359.

**9107**. — COPIE *de la lettre du Comité des pensions, du 28 août 1790, écrite à Monsieur* Pajou, *comme trésorier de l'Académie.*

L'Assemblée nationale ayant décrété, Monsieur, que, dans le nombre des encouragemens destinés aux sciences et aux arts, il en seroit réservé pour les jeunes élèves qu'on envoie hors de France, l'Assemblée a pareillement décrété des récompenses pécuniaires pour les artistes qui avoient illustré leur patrie. Le comité des pensions étant chargé par l'Assemblée nationale de lui présenter ses vues sur la distribution de ces encouragemens et récompenses, il désire, Monsieur, que vous lui envoiez, le plus tôt possible, après en avoir conféré avec MM. de l'Académie, l'état des traitemens et pensions de ses différents membres, ainsi que celui des encouragemens donnés aux jeunes élèves de l'École françoise à Rome. Le comité recevroit avec satisfaction les plans et les idées de l'Académie sur la juste distribution des grâces et des encouragemens que les artistes méritent et que la nation a décrété de leur accorder.

J'ai l'honneur d'être, etc.

*Signé :* CAMUS,
Président du Comité.

Archives nationales, O[1] 1927. — *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. X, p. 78.

## 9108. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 1er septembre 1790.

Monsieur le Comte, — En achevant la lettre du 25, que j'eus l'honneur de vous écrire, j'ai été pris de la manière la plus violente d'une attaque de goutte dans la tête, qui, jointe à une transpiration rentrée, m'a mis au plus mal pendant quelques jours.

Après avoir souffert des douleurs affreuses, j'éprouve enfin du soulagement et j'ai lieu d'espérer que le mieux continuera, à en juger par la gradation sencible de ce changement.

Les attentions et l'intérêt que m'ont témoigné les pensionnaires pendant le danger de ma maladie, les regrets que m'ont témoigné ceux d'entre eux dont j'avois à me plaindre de l'inexactitude à remplir leurs obligations d'études, et les promesses qu'ils m'ont fait de ne pas se mettre, à l'avenir, dans le cas des mêmes reproches, tout enfin, Monsieur, me rend l'espérance de pouvoir continuer à remplir ici vos intentions, en dirigeant cette École dans le bon ordre, la décence et l'exactitude aux devoirs de l'étude qui doivent en faire la base et sans lesquels l'Académie ne pourroit exister.

Je n'ai pas voulu, Monsieur, laisser passer ce courrier sans vous faire part de ceci, afin de ne pas prolonger les impressions défavorables qu'auroient pu vous causer les motifs de chagrin et d'inquiétude que je vous ai montré dans ma dernière lettre, que je m'étois interdit longtemps et que je n'ai écrit qu'avec la plus grande peinne. J'espère me lever à la fin de cette semaine, et, aussitôt que mes forces me permettront de descendre dans les salles, j'aurai l'honneur de vous faire le détail des différents objets qui composent l'exposition de cette année.

Je suis pénétré des bontés et de l'intérêt que m'a témoigné le digne et respectable Cardinal de Bernis pendant cette maladie; un père tendre ne feroit pas plus pour son fils.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Ménageot.

Archives nationales, O1 1943.

### 9109. — MOSSY A D'ANGIVILLER.

Marseille, le 3 septembre 1790.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous donner avis que je vous ai adressé par le vaisseau *le Phénix*, capitaine Poitou, deux grandes caisses pesant environ 50 quintaux, contenant des figures en plâtre, marquée D-V, nº 4. S., d'envoi de M. Yves Livinu, de Rome, qui ont fait 346 livres de frais de Rome à Marseille, que je vous ai adressée à Rouen à M. Racine, libraire, qui vous les fera passer par la voye que vous lui indiquerez; ayez en conséquence la bonté de lui en donner vos ordres.

Je vous donne en même temps avis que j'ai tiré sur vous un mandat des dettes 346 pour le remboursement de mes débours, que je vous prie de vouloir bien faire acquitter.

Je suis très charmé que cette occasion me fournisse l'avantage de vous écrire et profiter de cette circonstance pour vous offrir mes services en cette ville pour toutes vos commissions que remplirai avec zèle et intelligence.

J'ai l'honneur d'être sincèrement, etc.

MOSSY.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9110. — RENOU A MONTUCLA.

Ce 7 septembre 1790.

Monsieur, — Je viens d'envoyer à l'impression la note que M. le comte d'Angiviller m'a fait passer relativement à l'École académique de Rome; mais j'ai obeï avec chagrin, non que cela ne soit parfaitement vrai, mais dans la déviation qu'éprouve la raison dans toutes les têtes, je crains que les ennemis ne profitent de cette note pour faire entendre leur cri de guerre, celui d'*aristocratie*, de *despotisme*, etc., etc. J'avois cru sufisament avoir indiqué que ce n'est pas un *droit* en disant : sont *d'ordinaire* envoiés. La chose est dite, l'apuyer dans ces momens-cy me paroît dangereux; au reste, conférez avec M. le Directeur général, et faites-lui bien entendre que mon inquiétude là dessus n'a de but que sa propre tranquillité; cette note pourroit indisposer ceux que je désire ramener par la force du raisonnement.

Je ne ferai rien paroître sans avoir de réponse. Voiez, examinez vous-même, et si vous entrez dans mon sentiment, tâchez d'y ramener M. le Comte. Il est des temps pour la raison; mais ce n'est pas celui-cy.

Je suis parfaitement, etc.

RENOU.

Archives nationales, O[1] 1920.

### 9111. — MOUTTE A D'ANGIVILLER.

Rome, le 8 septembre 1790.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 14 du mois passé. MM. Caccia père et fils et Blommaert, mes correspondans, m'ont ponctuellement informé dans son temps que vous aviez fait droit à ma réclamation en ordonnant de leur payer 800 liv. pour indemnité sur les quatre payements fait par moi à l'Académie de France, antérieur à celui du 18 juin dernier, et en établissant pour les subséquens et à venir le change que vous avez jugé juste à 117.

Je vous rends mille grâces, Monsieur, de la bonté avec laquelle vous avez daigné accueillir ma réclamation; dans toutes les circonstances, je me remettrai avec confiance à votre justice, ayant l'honneur d'être entièrement dévoué à votre service et avec respect, Monsieur, votre très humble, etc.

E. MOUTTE.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9112. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Ce 13 septembre 1790.

Les jeunes gens à qui on a accordé le prix cette année désirent avec empressement d'avoir l'honneur de vous voir et de vous présenter leur respect; mais, comme il seroit possible que leur voyage devînt infructueux si vos affaires vous appelloient ailleurs qu'à Versailles, ils m'ont engagé de vous demander le jour qu'il vous conviendroit leur donner.

M. *Gois*, qui a eu l'honneur de vous écrire et de vous solliciter pour accorder à son fils la pension de Rome, m'a chargé de vous écrire en sa faveur; mais que puis-je vous dire, Monsieur le

Comte? Qu'il a eu un second prix l'année dernière, qu'il a eu plusieurs voix cette année pour le premier, et que le père n'est point en état de le soutenir à Rome. C'est votre sagesse qui doit vous déterminer sur sa demande.

M. *Belle* père désireroit que vous voulussiez bien lui accorder la grâce de donner des ordres pour que les ouvrages de son fils qui ont resté à Rome par son départ précipité, auquel il a été obligé, puissent être mis dans la caisse des ouvrages des pensionnaires.

J'aurois bien des choses à vous dire, Monsieur le Comte, sur nos séances académiques, si j'étois sûr de pouvoir avoir l'honneur de vous voir un jour de la semaine à Versailles. Vous trouverez ci-joint les mémoires de M. *Sauvage* et du s^r^ *Lassare*, que j'ai l'honneur de vous envoyer.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O[1] 1920.

## 9113. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Versailles, le 13 septembre 1790.

Je reçois, M., votre lettre du 24 du mois dernier par laquelle vous me donnez des nouvelles de l'exposition ordinaire des ouvrages des pensionnaires, exposition dont vous augurez bien, mais qui est encore imparfaite par le manque des académies peintes et sculptées de divers pensionnaires. Il me semble cependant que vous espérez que ceux qui sont en défaut à cet égard sont seulement en retard et ne sont pas loin de se mettre en règle. C'est avec peine que je vois cette inexactitude; mais, au moment actuel, où tous les liens de la subordination sont relâchés, les voies de rigueur seroient dangereuses et les seuls moyens à employer sont la modération et les insinuations.

J'ai vu par cette même lettre la nécessité où vous vous êtes trouvé de renvoyer le cuisinier de l'Académie; il se trouve, heureusement, qu'il a lui-même manqué aux pensionnaires, ce qui justifie pour la forme ce renvoi, auquel, dans d'autres tems, il eût fallu peut-être se refuser, parcequ'il étoit demandé d'une manière irrégulière; mais je n'approuverois pas que le nouveau cuisinier fût entièrement et uniquement aux ordres des pensionnaires; il doit être à l'Académie et aux vôtres; mais vous pouvez,

pour le maintenir dans les égards qu'il doit aux pensionnaires, lui annoncer qu'en cas de plaintes de leur part avérées, il sera renvoyé.

Je suis affligé de ce que vous me marquez dans le surplus de votre lettre et j'en suis en même temps étonné, car, jusqu'à ce moment, vous ne m'aviez parlé qu'avec une sorte de satisfaction de la manière dont se comportoient les pensionnaires du Roi, et de la déférence qu'ils témoignoient à vos avis et conseils; les choses ont donc bien changé tout-à-coup pour vous donner le dégoût que vous me témoignez? J'aurai besoin de plus de détails à cet égard pour connoître la nature du mal et voir quel remède à y appliquer. Soyez assuré au surplus que je prends une part bien sincère à la difficulté de votre position et que je n'omettrai rien pour la rendre plus supportable.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### **9114.** — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 15 septembre 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai cru devoir attendre que l'exposition des pensionnaires fût complaite pour vous en faire le détail et en même temps vous apprendre ceux qui ont eu le plus de succès.

En général, il paroît que les ouvrages du s^r^ *Fabre* y ont occupé le premier rang. Il a fait, pour son académie, un *Abel expirant au pied de l'autel où il faisoit son sacrifice.* Cette figure est d'une belle exécution, bien dessinée, d'une couleur et d'une harmonie qui a fait plaisir à tout le monde. L'on a été aussi fort content de sa copie d'après le *Martir de saint Pierre* du *Guide* et d'un portrait de M. Henry, l'un de ses amis, qui est peint avec vigueur et d'une grande vérité. En tout, le s^r^ *Fabre* a fait les progrès les plus sencibles d'année en année. C'est un artiste qui fera beaucoup d'honneur à l'École françoise et jusqu'à présent celui qui nous donne le plus de consolation de la perte de *Drouais*. Il n'a que vingt-quatre ans; avec un talent aussi précosse, il peut fournir la plus belle carrière.

Le s^r^ *Garnier* a fait un *Saint Jérôme* qui a de la vérité et beaucoup de finesse de ton, mais d'une manière un peu timide, dont

j'espère qu'il se corrigera avec de l'étude et de la pratique. Au surplus, il est dans une bonne route et me donne beaucoup d'espérences. Il a fait aussi un petit tableau représentant *Phèdre qui veut se tuer avec l'épé d'Hippolyte qui la fuit*, où il y a de l'harmonie, de la suavité et des détail très fins.

Le s^r *Desmarais* a fait, pour son académie, *Thésé qui lève la pierre sous laquelle étoit caché les armes d'Égé*. Il y a des parties bien dessinées, mais la couleur en est foible. Son petit tableau, représentant la *Mort de Lucrèce*, dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans une de mes précédentes lettres, a été vu avec plaisir. On l'a trouvé bien raisonné, d'un bon stile et d'une expression forte.

La figure du s^r *Gounaud* est d'un joli ensamble, d'un dessin très fin et d'une couleur agréable, quoiqu'un peu blanche. Elle est beaucoup mieux que celle de l'année dernière; mais il a besoin de beaucoup peindre et surtout de composer.

Le s^r *Ménier,* élève de M. *Vincent*, arrivé l'année dernière, a fait une figure de *Caton d'Utique* au moment qu'il va se percer de son épée, dans lequel il y a de très bonne choses. On lui reprochera un peu d'exagération dans les formes, pas assez de simplicité et de vérité; mais on y trouvera une excellente manière de peindre, des parties bien saillantes et bien colorées.

Dans la sculpture : le s^r *Corneille* a fait un *Philoctète* qui a généralement fait plaisir pour l'étude et l'expression. On lui reprochera peut-être de s'être un peu aidé du *Laocon*, mais d'ailleurs cette figure lui fait honneur pour un bon sentiment d'étude et de vérité. Il a joint à cela un portrait en buste.

Le s^r *Dumont* a fait une figure de *Caïn*, qui est bien pensé, où il y a de bonnes parties, mais qui manque un peu de finesse et d'études.

La figure du s^r *Girard* représente un jeune *Chasseur endormi*, qui est d'un très joli ensamble; mais, ayant commencé trop tard, il n'a pu jouir du modèle qu'il avoit choisi autant qu'il en auroit eu besoin, en sorte que sa figure manque d'étude [1].

Le s^r *Bonnard*, architecte, ayant emploié presque tout son tems à un travail fort utille, mais qui, quoique très bien fait, n'étoit pas de nature à intéresser le public, n'a point exposé [2].

Les s^rs *Tardieu* et *Le Faivre* ont allégué le retard de leur départ de Paris, ainsi que le s^r *Girodet,* pour s'excuser de ce qu'ils n'avoient rien pour l'exposition.

Quant au s[r] *Le Thier,* il n'a pu finir encore son grand tableau de *Sainte Hélène;* mais il sera terminé bientôt et envoyé, avec les ouvrages des pensionnaires à l'Académie, pour faire preuve de son travail de l'année. Quelque chose que j'aie fait, il m'a été impossible de lui faire avoir un passeport pour aller à Naples faire sa copie pour le Roy. On les refuse à tous les François sans distinction. Je n'ai pourtant pas encore perdu tout espoir et je tenterai encore quelqu'autre moyen.

S. É. Mgr le Cardinal de Bernis est venu voir l'exposition. Il en a paru fort content et a dit sur cela aux pensionnaires les choses les plus obligeantes. J'espère que, l'année prochaine, cela sera plus complait et qu'on ne sera plus en retard comme on l'a été cette année.

Ma santé continue à se rétablir. J'ai repris hier les études de mon *Coriolan.* Je ne peux encore travailler que deux ou trois heures par jour, à cause de l'extrême foiblesse de ma vue; mais c'est toujours une grande consolation, apprès avoir passé presque tout l'été sans pouvoir travailler du tout.

Le s[r] *Desmarais* est sorti de la pension à l'expiration de son tems, le 7 septembre de ce mois.

M. le marquis de Mirepois[3], que je vois ici tous les jours, me charge, Monsieur le Comte, de le rappeler à votre souvenir et de vous faire agréer tous ses complimens.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Publié par M. Étienne Charavay dans la *Revue des documents historiques*, 2[e] année, 1875, p. 180-184.

= 1. Depuis : « Le sieur *Corneille* a fait... » Voir *Revue de l'Art français*, t. VI, 1890, p. 221.

2. Ses recherches sur les anciens aqueducs de Rome, dont il a été question déjà plusieurs fois. (Cf. Quatremère, *Dictionnaire d'architecture.*)

3. Louis-Marc-François-Gaston de Lévis, marquis de Léran, puis de Mirepoix, fut lieutenant général du Bourbonnais et mourut en émigration, en 1800.

**9115.** — CERTIFICAT DE PENSIONNAIRE DU ROY A L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME, EN FAVEUR DE RÉATU, PEINTRE.

15 septembre 1790.

Bien informés des talens du s[r] *Jacques Réatu*, né à Arles en

Provence, âgé d'environ 29 ans, et de ses heureuses dispositions en l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. *Regnault*, peintre du Roy et de son Académie de peinture et sculpture, où ledit s[r] *Jacques Réatu* a remporté le premier prix de peinture, le 1[er] août 1790, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie de France établie et entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 147 *bis*.

**9116.** — Certificat de pensionnaire du Roy a l'Académie de France a Rome en faveur de Le Mot, sculpteur.

15 septembre 1790.

Bien informés des talens du s[r] *Le Mot*, né à Lyon, âgé d'environ 27 ans 1/2, et de ses heureuses dispositions en l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. *de Joux*, sculpteur du Roy et de son Académie de peinture et sculpture, où ledit s[r] *François-Frédéric Le Mot* a remporté le premier prix de sculpture le ... août 1790, l'avons choisi et nommé pour remplir une place d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie de France établie et entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O[1] 1086, fol. 147 *bis*.

**9117.** — D'Angiviller a Vien.

Versailles, le 17 septembre 1790.

Les circonstances, M., m'obligeant à de fréquents voyages à Saint-Cloud, je ne saurois précisément vous indiquer quel jour je serai à Versailles. Mais je ne dois pas tarder d'aller à Paris et vous en serés prévenu, afin d'éviter aux deux jeunes gens qui ont gagné les prix de cette année un voyage au fond assez inutile.

Vous pourrés alors m'entretenir des objets que vous avez à [me] communiquer de vive voix.

Je voudrois bien être à portée de venir au secours de M. *Goys* pour l'instruction de son fils qu'il souhaiteroit envoyer à Rome; mais ce qu'il demande est impossible, et je vois que vous en jugez vous-même ainsi. M. *Goys* ne doit pas ignorer que ce n'est tout

au plus qu'au défaut de premiers prix gagnés, et dans le cas de places vacantes par là à la pension de Rome, qu'il y a été, et encore très rarement, envoyé des seconds prix. Or, si, par la tournure que prendront les affaires de l'Académie, je suis dans le cas d'y envoyer les deux sujets ayant gagné les premiers prix cette année, le nombre des pensionnaires à Rome sera complet, et les circonstances permettent moins que jamais de l'excéder.

J'écrirai à M. *Ménageot* relativement à l'envoi des ouvrages du s^r *Belle* fils parmi ceux des pensionnaires; si leur volume n'augmente pas beaucoup cet envoi, je consentirai à ce qu'il les y joigne; dans le cas contraire, les circonstances ne me permettroient point d'augmenter d'une manière sensible les frais de cet envoy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1920.

### 9118. — D'Angiviller a Ménageot.

Versailles, le 21 septembre 1790.

La lettre, Monsieur, que je viens de recevoir de vous, en date du 1^er du courant, m'a fait à la fois beaucoup de peine et de plaisir. J'ai été fort fâché d'apprendre que vous venez d'essuyer un des plus violents accès de goute que vous ayiez éprouvé; d'un autre côté, j'ai vu avec plaisir que les témoignages de sensibilité que vous ont donnés tous les pensionnaires, et que les regrets que vous ont même témoignés ceux qui ont eu des torts envers vous, ont fait cesser le mécontentement et le découragement que vous m'aviez marqué dans votre précédente, et qui, vraiment, m'avoient tout à fait affligé. J'espère que ce n'aura été qu'un orage passager et cela n'aura pas de suite. La manière dont vous avez su vous conduire et vous ménager jusqu'ici la confiance des pensionnaires du Roy m'en fait concevoir l'augure favorable.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 9119. — Vien a d'Angiviller.

Paris, ce 21 septembre 1790.

Monsieur le Comte, — Nous avons eu hier avec M. Lebrun[1] l'entretien que vous désiriez; il m'a paru qu'il auroit envie de

causer avec vous, lorsque vous voudrez lui donner le jour et le moment; nous avons cru appercevoir, dans tout ce que nous l'avons mis à même de nous dire, que l'Assemblée nationale vouloit, en allégissant la liste civile, joindre ses bienfaits à ceux que le Roi voudroit bien faire pour l'Académie, pour l'École de Rome et pour quelques travaux annuels. Il nous a annoncé la perte des boutiques du Pont-Neuf, construites aux frais du Roi au profis de l'Académie, que la ville de Paris réclame. Il a paru entendre avec intérêt tout le bien que je lui ai dit que vous aviez fait aux arts et aux artistes, et que, sans ce bien, la partie de la peinture en histoire estoit perdue, que c'étoit à vous seul, M. le Comte, que nous devions l'émulation de cette partie de l'art, sans autre nécessité que ce motif. Il nous a dit ensuite qu'on avoit envie de faire quelque chose pour la graveure, et il m'a chargé de lui donner mes idées à ce sujet. Je n'ai peu me refuser de lui dire que j'y réfléchirois. Il y a longtems, M. le Comte, que je me suis apperçu que cette partie de l'art avoit infiniment perdu en France et qu'il y auroit un moyen d'émulation à lui donner. Voici le résultat de mes réflections. Il seroit possible qu'il y eût tous les trois ans un ou deux prix de graveure, dont les jeunes gens qui les auroient mérités seroient mis au nombre des pensionnaires à Rome. Les prix annoncés dans l'Académie et les moyens de les obtenir enflammeroient les têtes de la jeunesse et leur feroient abandonner les petites misères dont ils sont journellement occupés. Voyés, M. le Comte, si mon idée peut s'adapter à toutes celles que vous avés eu pour le progrets des arts. Je ne m'acquiterai de la demande qu'on m'a faite qu'après que vous y aurés consenti.

On lui a fait des raports qui ne sont pas exacts; on a confondu votre gestion avec celle de M. de Marigny; on lui a dit que vous aviez fait partir pour Rome des jeunes gens qui n'avoient pas le prix. J'ai répondu, et n'ai pas été seul, que jamais il n'étoit arrivé que vous n'eussiez fait partir un jeune homme à qui l'Académie l'avoit adjugé et que, lorsque vous vous êtes trouvé dans le cas de remplir une place devenue vacante parce que l'Académie, cette année, n'avoit pas trouvé à propos d'en adjuger par la foiblesse des ouvrages, vous aviez toujours envoyé un de ceux qui en avoit eu un second. D'après tout ce qui s'est dit là-dessus, je crois, M. le Comte, que vous pourriez vous déterminer d'envoyer les deux qui l'ont eu cette année. M. Lebrun m'a fait entre-

voir que l'Assemblée nationale pouroit nous demander communication de nos statuts; dans une suite de notre conférence, j'ai cru devoir lui dire un mot sur le dernier désordre de l'Académie, et, pour lui en prouver le peu de fondement, je lui ai présenté copie de notre adresse au Roi en lui disant que j'avois toujours pensé que le Roi et la nation ne faisoient qu'un. Il a lu l'adresse et m'a assuré qu'elle étoit dans les vrais principes.

La lettre écrite au président de l'Assemblée paroît avoir arrêté la députation à la barre. Les membres de l'Académie m'ont envoyé hier quatre députés pour s'informer de ma santé et pour m'engager, avec les termes les plus pressans, d'aller assister à leurs assemblées; j'ai cru ne pouvoir faire autrement que de le leur promettre, persuadé toujours que ce pouroit être un moyen de rappeler le calme.

Voici à peu près, M. le Comte, le résultat de ma visite; je me réfère au reste aux détails que doivent vous en avoir donné MM. *Guillaumot* et *Mique* qui étoient présens à l'entretien.

Je suis, avec un très profond respect, M. le Comte, etc.

VIEN.

Archives nationales, O[1] 1920.

= 1. Charles-François Lebrun, député du bailliage de Dourdan en 1789, qui fut nommé duc de Plaisance en 1808 et devint pair de France en 1814.

## 9120. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 22 septembre 1790.

Je viens, Monsieur, de signer les brevets d'envoy à Rome des deux jeunes artistes, l'un peintre, l'autre sculpteur[1], qui ont gagné cette année les premiers prix de l'Académie royale de peinture. Je les joins ici pour leur être remis. M. Cuvillier va me présenter à signer l'ordre de payement de la somme assignée pour le voyage. Ainsi, il est à propos que vous les préveniez qu'ils seront sous peu de jours en état de partir et qu'ils peuvent faire leurs dispositions pour cet effet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Voyez ci-dessus, p. 449-450, les brevets de *Réatu* et de *Lemot*.

### 9121. — Montucla a d'Angiviller.

28 septembre 1790.

Lors du concours des sieurs *Bonnard* et *Tardieu* qui gagnèrent en 1788 les deux premiers prix d'architecture, dont l'un avoit été réservé en 1787, M. le Directeur général prononça en faveur du s^r^ *Bonnard;* mais, dès lors, il annonça verbalement être dans l'intention d'abréger le temps du séjour du s^r^ *Bonard* à Rome, afin d'en donner une partie au s^r^ *Tardieu.*

Il s'en est expliqué plus positivement au mois de novembre de l'année dernière en envoyant à Rome le s^r^ *Tardieu*, qui avoit été retardé d'un an, et le s^r^ *Lefèvre*, qui avoit gagné le prix de 1789. Il marquoit à M. *Ménageot* que, pour ne pas prolonger le nombre des pensionnaires à 13 pendant longues années, les deux gagnant le prix de 1788 ne resteroient à Rome que deux ans. Autrement, ce nombre de 13 se prolongera encore de longues années.

Il s'agit donc de sçavoir de M. le Directeur général s'il mettra cette décision rigoureusement à exécution. Le s^r^ *Bonard* doit s'y attendre, et peut-être même, après deux ans de séjour à Rome, se regarde-t-il suffisamment instruit pour désirer son départ.

Au surplus, je crois que M. le Directeur général pourroit prendre un parti mitoyen en accordant au s^r^ *Bonard*, à moins qu'il n'aime mieux revenir, le séjour à la pension pendant cet hiver; alors, la pension sera réduite à 12 et à demeure.

*En marge :* M. le Directeur général n'est pas éloigné d'accorder la prolongation pour l'hiver, si, d'après la réponse de M. *Ménageot*, le s^r^ *Bonnard* en a besoin; mais peut-être lui-même sera charmé de revenir.

(M)ontucla.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 9122. — D'Angiviller a Ménageot.

28 septembre 1790.

Il est à propos, M., que vous sçachiez que vous n'aurez cette année que deux pensionnaires nouveaux, sçavoir : les s^rs^ *Réatu*, peintre, et *Le Mot*, sculpteur; car vous avez été, je crois, pré-

venu que les élèves de l'École d'architecture avoient refusé de composer cette année. Je viens de signer les brevets de ces deux pensionnaires qui ne tarderont pas de se mettre en route pour leur destination.

J'ai été fort indécis, vu les circonstances, si je ne suspendrois pas pour cette année l'envoy ordinaire des ouvrages des pensionnaires, à cause des frais de transport qui ne laissent pas d'être assez considérables; néanmoins, toutes réflexions faites, je me suis déterminé à faire venir au moins les ouvrages des peintres, remettant à un autre moment l'envoi des sculpteurs, qui doit former un volume et un poids beaucoup plus considérable. Il a resté à Rome une esquisse d'un tableau commencé par le s^r^ *Belle* fils; comme cela ne peut grossir sensiblement cet envoi, n'étant question que d'une toile à rouler sur plusieurs autres, j'ai bien voulu consentir que vous l'y joignissiez.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1943.

### 9123. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 29 septembre 1790.

Monsieur le Comte, — Par votre lettre du 13 septembre, j'apprens que vous avez reçu celle par laquelle j'avois l'honneur de vous exposer la difficulté de ma position, ainsi que les inquiétudes et les peinnes que cela me causoit. La bonté que vous avez de vouloir bien y prendre part est ma plus grande consolation et redouble mon courage.

Vous avez vu par mes lettres suivantes que j'ai de meilleures espérances pour l'avenir; ainsi, je ne reviendrai point sur de plus longs détails à ce sujet, non plus que sur les idées dominantes qui en sont le principe et qu'il est inutile d'expliquer.

Je me félicite, Monsieur le Comte, de m'être rencontré de votre sentiment sur les moyens à employer dans la circonstance présente, ceux dont j'ai toujours usé de préférence, et, à plus forte raison, dans le moment actuel.

Le s^r^ *Bonnard*, architecte, est parti ce matin pour se rendre à Paris, ainsi que le s^r^ *Coini*, graveur, mon parent, auquel vous avez eu la bonté d'accorder une chambre d'externe à l'Académie. Je n'ai qu'à me louer de sa prudence et de sa bonne conduite

pendant tout le tems de son séjour icy; il désire bien avoir l'honneur de vous faire ses remerciements et de vous présenter ses respects; permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous en prévenir et de le recommander à vos bontés.

Il part d'icy une quantité d'artistes françois qui n'ont point d'occupation ni de moyen de subsister, soit par les secours de leurs parents ou des personnes qui les entretenoient icy en leur faisant des pensions et qui ne peuvent plus les continuer.

Je suis enfin parvenu à avoir une permission d'aller à Naples pour le s^r *Le Thièr*, qui y fera sa copie pour le Roy; c'est la seule qui ait été accordée depuis six mois; j'espère que ce pensionnaire en profitera utillement en faisant une bonne copie de ce superbe tableau; il a encore pour une quinzaine de jours à travailler à son grand tableau de *Sainte Hélenne*, et, sitôt qu'il sera terminé, il partira pour Naples; j'ai préféré qu'il finisse icy d'abord, afin de laisser l'atelier libre pour le pensionnaire arrivant.

M'étant apperçu que deux des ateliers de sculpteur étoient presque inhabitables l'hiver à cause de l'extraime humidité, et que cela provenoit de ce que le sol étoit plus bas que celui de la cour, j'ai pensé de les faire élever d'un pied et demi, en profitant des démolitions d'un palais voisin, dont le transport ne coûte presque rien; j'ai aussi fait relever et réparer une partie du pavé joignant l'atelier donnant sur la cour. On a réparé les cloisons et les combles, en sorte que les ateliers ne seront plus malsains et que l'on pourra y travailler à l'avenir sans danger et sans interruption.

Dans une réparation à faire à deux cheminées du petit appartement du Directeur, dont on a relevé les foyers sous lesquels il passoit des poutres, j'ai fait mettre deux chambranles de marbre commun pour remplacer ceux en bois qui y étoient et qui étoient tous vermoulus et en partie brûlés par le bas. Les accidents du feu sont si redoutables partout, et surtout à Rome, par le peu de secours qu'on y apporte, qu'on ne sauroit sur cela prendre de trop grandes précautions; c'est ce qui m'a engagé à faire cette réparation avant l'hiver, espérant que vous ne la désapprouveriez pas.

L'ancien cuisinier a fait des excuses aux pensionnaires, qui m'ont demandé de le reprendre, ce que je leur ai accordé. Ainsi, il continuera, moyennant qu'il ne se mettera plus dans le cas des mêmes reproches; j'en suis bien aise pour cette malheureuse famille qui faisoit pitié.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9124. — BERNIS A MONTMORIN.

Rome, ce 29 septembre 1790.

... Vous verrez, Monsieur, par l'écrit ci-joint, qu'un *Club* d'Aix en Provence m'a dénoncé à l'Assemblée, sans alléguer aucun fait, comme ne protégeant aucunement les François qu'il prétend venir à Rome et à Naples. Je ne dis rien de Naples, parceque ce n'est pas mon affaire; mais je dois vous instruire qu'on n'a fait ici que renouveller les loix de police pour tous les étrangers qui arrivent dans les hôtelleries de Rome. On veille de près les gens sans aveu et surtout les jeunes artistes, presque tous francs-maçons, que le Pape Benoît XIV a proscrit dans l'État ecclésiastique; il n'y a aucune loi contre les François; trois seulement ont été saisis et conduits aux arrêts, dont l'un ecclésiastique avignonois, très imprudent dans ses propos; j'ai obtenu qu'ils fussent relâchés, mais je n'ai pu empêcher que le gouvernement les renvoyât de Rome et de l'État ecclésiastique, puisque leur conduite étoit mauvaise ou suspecte. Chaque souverain est maître chez lui, et il est tout simple qu'on ne souffre pas ceux qui prêchent contre les maximes du gouvernement ou qui ne respectent pas assez la religion. L'abbé de Fonsbonne, que vous connoissés bien, est un de ceux que l'on a arrêté; il l'a été non loin de Rome, et comme on l'avoit traité trop durement, je lui ai fait rendre la liberté; le gouvernement a ses raisons, que je ne saurois lui demander, pour lui interdire le séjour de Rome et de l'État ecclésiastique.

Deux Françoises, qui s'occupent de musique et livrées ici à une société suspecte, ont été averties de ne pas prolonger leur séjour à Rome. Elles m'ont demandé quinze jours pour arranger leurs affaires; j'ai obtenu ce délai, elles m'en ont remercié; mais aujourd'hui, elles remuent ciel et terre pour que j'en obtienne un plus long, ce que je n'ai pu faire, ayant donné ma parole au gouvernement de Rome de ne plus insister.

Ces deux sœurs se vantent d'être protégées par la Reine. Vous m'auriés fait l'honneur, Monsieur, de me les recommander si cela étoit vrai.

Ma règle est de ne recevoir chez moi de François inconnus que ceux qui m'apportent des lettres des ministres, ou d'autres personnages pour qui je dois des égards.

Il me semble que deux cent François, qui ont été à Rome l'hyver dernier, n'ont pas eu à se plaindre de mes réceptions.

Tous ceux qui vivent tranquillement ici sont assurés de n'être pas inquiétés; mais il est certain qu'en général, et surtout dans l'Italie, on craint leur imprudence et leur chaleur. J'ose même avancer que, sans la considération qu'on a pour moi à Rome, il est très certain que le peuple se déchaîneroit bien aisément contre la pluspart de nos voyageurs sans aveu...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 913, fol. 33. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

### **9125.** — D'Angiviller a Ménageot.

Le 30 septembre 1790.

Lorsqu'au mois d'octobre, Monsieur, de l'année dernière je vous annonçai le départ de deux architectes pour la pension de Rome, je vous observois que je n'ignorois pas que cela portoit le nombre des pensionnaires à treize, mais que sçachant qu'à toute rigueur deux années de séjour à Rome sont suffisantes pour former un architecte, j'étois dans l'intention de n'accorder que deux années de pension aux s[rs] *Bonard* et *Tardieu*, les gagnans prix de 1788, afin de réduire le nombre des pensionnaires à douze, qui est le nombre fixé par l'institution de l'Académie. Les circonstances sont telles que je ne puis me dispenser de mettre dans toutes les branches de mon administration la plus grande économie; c'est pourquoi je vous rapelle cette décision pour la mettre à exécution en annonçant au s[r] *Bonnard* ce dont probablement vous l'avez prévenu dans le temps. Je crois moi-même leur avoir, dans le temps, annoncé que je partagerois entre eux le séjour de Rome et qu'ils s'en témoignèrent satisfaits. Vous voudrés donc bien dire au s[r] *Bonnard* que le temps de son séjour à Rome est fini, afin que, les nouveaux pensionnaires arrivant, le nombre en soit réduit à celui de coutume.

Vous connoissez les sentiments, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9126. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Du 5 octobre 1790.

J'ai reçu, M., avec votre lettre du 15 du mois dernier, les détails relatifs à l'exposition accoutumée des ouvrages des pensionnaires du Roy à Rome; je les ai vû avec plaisir, attendu qu'ils attestent en général que chacun s'est attaché au travail et à l'étude. Si quelques-uns se sont trouvés foibles en quelque partie, il m'a paru qu'elles étoient rachetées par du succès en d'autres. On ne peut attendre que ceux qui débutent dans la carrière soyent aussi avancés que les maîtres.

Ce que vous me marqués du s[r] *Fabre* m'a en particulier donné une vraye satisfaction, et l'augure que vous tirés du tableau qu'il a exposé cette année, ainsi que la comparaison que vous faites de son talent à celui du feu s[r] *Drouais*, sont propres à faire concevoir pour l'honneur de l'École françoise de grandes espérances de ce jeune pensionnaire.

Il est fâcheux que le s[r] *Le Thiers* n'ait pu aller à Naples pour faire la copie du tableau que vous aviez projeté de lui faire copier. Mais je sens aisément les raisons qui font tenir rigueur sur les passeports.

J'apprens avec satisfaction que vous vous rétablissés au point d'avoir pu reprendre le pinceau et vous occuper des études de votre *Coriolan*. Je souhaite fort que vous puissiez le terminer pour le temps accoutumé des expositions.

Comme vous ne me parlés pas dans votre lettre des sujets de mécontentement que vous aviez eu précédemment, je juge que vous continués d'avoir lieu d'être satisfait des témoignages de récépiscense que vous ont donnés ceux qui vous avoient donné ces sujets de plainte.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O[1] 1147, fol. 243.

### 9127. — D'ANGIVILLER A MÉNAGEOT.

Le 18 octobre 1790.

J'ai reçu, M., votre lettre du 29 septembre, qui paroît me confirmer que vous êtes plus tranquille et mieux satisfait des dispo-

sitions des pensionnaires; cela ne peut que me faire beaucoup de plaisir.

J'apprends par la même voie que le s[r] *Bonnard* est parti de Rome après ses deux ans expirés. Je suis charmé qu'il ait pris ce parti sans représentation, vu que cela réduit le nombre des pensionnaires à douze.

Vous avez bien fait de profiter de l'occasion que vous avez trouvée d'élever presque sans aucun frais le sol des deux ateliers de sculpteurs, qui, étant plus bas que la cour du palais, les rendoit humides et, conséquemment, peu sains; ce sera un motif pour les sculpteurs qui en jouiront d'être plus assidus à l'ouvrage.

Je ne puis non plus qu'approuver le changement que vous avez fait des vieux chambranles de bois de deux cheminées de votre logement; deux chambranles de marbre commun ne peuvent être chers à Rome.

C'est avec peine que je vois cette émigration d'artistes françois qui quittent Rome, faute de pouvoir s'y soutenir, ou par leurs ouvrages, ou par les secours de leurs parents ou bienfaiteurs; ils trouveront, comme vous le présumez déjà, le séjour de Paris bien changé et bien peu favorable aux arts.

Puisque vous avez obtenu pour le s[r] *Le Thier* la permission d'aller à Naples y copier le tableau, désigné ci-devant, du *Dominiquain*, j'en suis charmé; ce sera pour lui une occasion de faire une excellente étude et, à ce que j'espère, pour le Roy le moyen d'acquérir une bonne copie de ce tableau fameux.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9128. — Ménageot a d'Angiviller.

Rome, le 20 octobre 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu en même tems, par le dernier courrier, vos deux lettres de Versailles du 28 et 30 septembre. Par la première, vous m'annoncés deux pensionnaires seulement, le peintre et le sculpteur, n'y ayant pas eu cette année de prix d'architecture, vu le refus de concourir de la part des élèves, circonstance qui remet d'elle-même la pension au nombre de douze, fixé par l'institution de l'Académie, et celui où vous désirés qu'elle soit à l'avenir.

Dans cette même lettre, vous m'enjoignez, Monsieur le Comte, vu les circonstances qui vous obligent à mettre la plus grande économie dans toutes les branches de votre administration, de ne faire partir présentement que la caisse des études peintes des pensionnaires, envoyé pour être soumise au jugement de l'Académie, et de remettre à un autre tems l'envoy des ouvrages en sculpture, dont les frais sont plus considérables. N'ayant pu prévoir cela, cet envoy s'étant fait jusqu'icy régulièrement, j'avois déjà fait encaisser les bas-reliefs; mais ils ne sont point encore partis. Ainsi, je n'envairé que les études peintes, et j'attendrai vos ordres pour la caisse des bas-reliefs, qui ne sont que trois, ce qui ne fait pas un volume bien considérable. J'espère que cette préférence pour les peintres, dont je féré entendre le motif aux sculpteurs, ne ralentira pas l'émulation de ces derniers pour les études de ce jenre qu'ils auront à faire à l'avenir.

Je crois devoir vous prier d'observer, Monsieur le Comte, que ces études, que j'ai beaucoup de peinne à faire produire pour le tems fixé, est néanmoins une des choses les plus importantes du travail que les pensionnaires font icy, tant par l'émulation que donne un concours public que par l'examen et le raport de l'Académie de Paris qui produit presque toujours un bon effet.

Par votre seconde lettre du 30, vous m'enjoigniez d'annoncer au sr *Bonnard*, architecte, la fin de son séjour à la pension. Vous aurés vu, Monsieur le Comte, par mes précédentes lettres, que le sr *Bonnard* est parti, même quelque jours avant l'expiration de son tems. Des affaires de famille l'obligent à se rendre en France, et voulant, avant de quitter l'Italie, faire une tournée dans l'État de Venise et voir les ouvrages de *Palladio*.

L'Académie est présentement à onze pensionnaires. Le sr *Le Thier* partant cette année, elle sera à dix; ainsi, les deux arrivans complaiteront le nombre de douze.

Je ne néglige rien, Monsieur le Comte, pour répondre à vos intentions, en metant la plus grande économie dans toutes les dépenses de cette maison. Vous pourés en juger par la comparaison des comptes de mon directorat et ceux qui l'ont précédé, en considérant les réparations assés considérables, mais de première nécessité, que j'ai été obligé de faire faire dans ce palais, et en même tems l'ogmentation général que l'on éprouve icy sur presque toutes espèces de dépenses.

L'ébauche du tableau de M. *Belle* a été placé sur le rouleau où

sont les ouvrages des pensionnaires. Ce sera à lui de voir M. *Vien* et le prier de la faire retirer avant l'examen. Cette caisse, qui a été fini d'emballer aujourd'huy, partira par le premier bâtiment.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9129. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 3 novembre 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 11 et du 18 octobre. Dans la première, vous me témoignez votre satisfaction des détails relatifs à l'exposition des ouvrages des pensionnaires et, en même tems, l'intérêt que vous daignez prendre à ma santé dont le meilleur état me rend la faculté de m'occuper de mon art. Recevez, je vous prie, Monsieur le Comte, mes respectueux remerciements pour cette nouvelle preuve de vos bontés.

Je continue à être content de l'ordre intérieur de l'Académie et à espérer que tout ira pour le mieux dans ces circonstances délicates. Je ne néglige rien de tout ce qui peut prévenir le relâchement de l'étude et des devoirs et je tâche en tout de prêcher d'exemple, estimant que c'est le meilleur précepte. Depuis que ma vue a repris un peu de force, j'ai recommencé à dessiner le soir d'après le modèle, à l'Académie, et depuis qu'on a repris cette étude à la lampe, je n'y ai pas manqué un seul jour. J'espère pouvoir continuer tout cet hiver et que cela engagera les pensionnaires à être aussi exacts que moi à cette étude que je regarde comme une des choses les plus essentielles pour le progrès de l'art.

Par votre seconde lettre, Monsieur le Comte, vous approuvez les réparations que j'ai faites aux ateliers de sculpteurs ainsi que dans mon appartement, et vous me témoignez le désir de faire acquérir au Roy une bonne copie du tableau des Chartreux de Naples (qui est de l'*Espagnolette*). Le s[r] *Le Thier* a bien obtenu la permission de le copier, mais non pas de le déplacer, et, comme le jour vient de très haut dans cette sacristie, qui est assez sombre, je crains bien qu'il ne puisse pas profiter de cette étude. Je lui ai

cependant conseillé d'essayer de la copier en place; je n'ai pas eu depuis de ses nouvelles.

La caisse contenant les études peintes des pensionnaires est partie pour Civita-Vecchia, où il y avoit un bâtiment prêt à faire voile pour la France; ainsi, j'espère qu'elle arrivera de bonne heure; je garderai celle des sculptures jusqu'à nouvel ordre.

Je viens d'obtenir pour le s^r^ *Garnier* la permission de copier pour le Roy un beau tableau d'*Annibal Carrache* qui est à l'église de Saint-Francesco in Ripa représentant le *Christ mort sur les genoux de la Vierge entre saint François et la Magdeleine;* j'ai même obtenu qu'on déplaçât ce tableau, qui est à l'autel d'une chapelle obscure, et qu'on le transportât dans la bibliothèque du couvent, où le s^r^ *Garnier* sera très commodément pour en faire la copie. C'est une faveur particulière que ces bons religieux se sont fait un honneur d'accorder à une demande pour le Roy. Je suis d'autant plus content d'avoir obtenu cette permission pour le s^r^ *Garnier* qu'il a besoin d'étudier un maître dont le stille soit ferme et prononcé et qui puisse lui donner une manière grande et large de traiter l'histoire.

Je me suis acquitté, Monsieur le Comte, de ce dont vous m'aviez chargé pour M. le marquis de Mirepoix et lui ai fait lire l'article de votre lettre qui le regarde; il a été des plus sensibles aux expressions de vos sentiments pour lui et m'a bien recommandé de vous dire tout le prix qu'il y attache.

M. le comte de Narbonne-Frislard [1], qui m'honore de son amitié et que je vois ici tous les jours, me charge aussi de le rappeler à votre souvenir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

= 1. Jean-François Pelet, seigneur des Granges, comte de Narbonne-Pelet-Fritzlar, lieutenant général, mort à Paris le 28 janvier 1804.

### 9130. — MÉNAGEOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 15 novembre 1790.

Monsieur le Comte, — Ce sera toujours avec un nouvel empressement que je saisiré les occasions de vous offrir l'hommage de mon respect et de mon inviolable dévoûment.

Recevés, je vous prie, avec votre bonté ordinaire, au renouvellement de cette année, les vœux sincères que je fais pour votre santé, votre bonheur et l'accomplissement de tous vos désirs; puisse-t-elle commencer sous de plus heureux auspices et voir renaître la paix, l'union et le bonheur public, qui doit être le vœu de toutes les âmes honnaites. J'espère, Monsieur le Comte, que cete nouvelle année dans laquelle nous entrons ne vous amènera que les événements les plus heureux et les plus désirés. Mes vœux seront comblés si vous daignés me conserver les bontés et l'intérêt dont vous m'avés toujours honnoré, ces sentiments prétieux auxquels dans tous les temps j'attacherai le plus grand prix.

Oserai-ge vous suplier, Monsieur le Comte, de vouloir bien faire agréer l'hommage de tous mes sentimens respectueux à Madame la Comtesse d'Angiviller.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur, etc.

MÉNAGEOT.

Archives nationales, O[1] 1943.

## 9131. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 17 novembre 1790.

Le prince de Schwartzembergh[1], chambellan de l'Empereur, chargé de notifier au Pape l'avènement de ce monarque au trône de l'Empire, arriva ici ces jours passés. Il ne tarda pas à être introduit à l'audiance du Saint-Père par le Cardinal d'Herzan, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale[2], et Sa Sainteté le reçut de la manière la plus affectueuse et la plus distinguée.

Avant-hier, le cardinal de Bernis, ministre de Sa Majesté Très Chrétienne, donna au prince de Schwartzembergh un très grand dîner auquel avoient été invités plusieurs cardinaux, les ambassadeurs et ministres étrangers, ainsi que différentes personnes des deux sexes des principales maisons de Rome.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 913, fol. 132. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joseph, prince de Schwarzenberg, grand chambellan de l'Empereur, mort en 1833.

2. Franz, comte de Herzan et de Harras, né à Prague le 5 avril 1735, mort à Vienne le 1er juin 1804. Cardinal le 12 juillet 1779, il avait succédé au cardinal Alessandro Albani comme ministre de l'Empereur à Rome.

### 9132. — D'Angiviller a Ménageot.

A Versailles, le 6 décembre 1790.

Vos deux lettres, M., antérieures à celle du 13 novembre, ne contenoient rien qui exigeât une réponse. Je vois, par cette dernière, que vous continuez à être satisfait de l'ordre intérieur de l'Académie et que vous espérez que tout ira aussi bien que les circonstances peuvent le comporter; j'en accepte l'augure.

J'apprends avec plaisir que votre santé vous a permis de vous remettre au travail de votre grand tableau de *Coriolan*, et que vous espérez l'envoyer avec votre *Méléagre;* ce sera fort à propos, car je crains que l'exposition prochaine ne soit peu nombreuse, tant nos artistes françois sont en ce moment peu occupés.

Votre lettre m'annonce aussi le départ de la caisse des études peintes des pensionnaires; elle ne doit conséquemment pas tarder d'être ici. M. *Vien* en est prévenu.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

*P.-S.* — Je suis charmé que vous ayez obtenu pour le s[r] *Garnier* la faculté de copier le beau tableau d'*Annibal Carrache* qui est à San-Francesco in Ripa; ce tableau est inconnu ici et, en même tems qu'il servira à l'instruction de ce pensionnaire en ce que vous jugez qu'il lui manque, cette copie sera utile ici pour avoir une idée de cette production des *Carrache*.

L'honnêteté avec laquelle les religieux se sont prêtés à votre demande m'engage à vous charger de leur en faire de ma part des remercîments.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9133. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 15 décembre 1790.

Monsieur le Comte, — Dans la dernière lettre que j'us l'honneur de vous écrire, je vous faisois part des difficultés qu'il y avoit à obtenir la permission de déplacer le tableau des Chartreux à Naples que le s[r] *Le Thier* copie pour le Roy. M. l'Embassadeur et M. Akert, peintre de la chambre de Sa Majesté le roy de Naple, i ont mis tant d'instences que cela a enfin été accordé;

j'ai écrit à M. l'Ambassadeur et à M. Akert pour leur faire des remercîments. Le s^r^ *Le Thier* ne quitte point cet ouvrage, qui aura le double avantage d'être utile à son étude et de donner en France la copie d'un des beaux tableaux de l'Italie.

Le s^r^ *Garnier* est aussi occupé à sa copie du tableau d'*Anibal Carache*. Les moinnes m'avoient d'abord promis de lui permettre de le faire dans leur bibliothèque, mais la crainte d'être incommodés par les couleurs les ont fait revenir sur cela. En sorte que j'ai été obligé de lui faire arranger une espèce de petite chambre en forment une cloison volente dans un cloitre supérieur où j'ai fait arranger une croisé et fermer le haut avec de vielles tapisseries; c'étoit le seul moyen de pas perdre l'ocasion de copier ce tableau qui avoit été déplacé et même netoyé exprès.

Le s^r^ *Le Mot*, pensionnaire sculpteur, est arrivé cet apprès midi, je l'ai mis en possession de son logement; il n'y a plus que le s^r^ *Réatu*, peintre, qui n'est point arrivé et qui complaitera le nombre de douse.

Le s^r^ *Corneille*, sculpteur, aura fini la copie de l'*Adonis* qu'il fait pour le Roy, dans deux ou trois jours; je ferai encaisser cette statue pour qu'elle soit hors de danger; mais je ne la feré partir que d'après vos ordres, ainsi que la caisse des bas-reliefs qui devoit être envoyés avec les études des peintres.

Madame *Le Brun* est toujours à Naples, où elle atend le retour du Roy et de la Reine, dont elle doit faire les portraits. Ceux des princes et les autres ouvrages qu'elle vient de terminer dans cette ville lui ont fait le plus grand honneur et mettent le comble à sa réputation.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9134. — Ménageot a d'Angiviller.

A Rome, le 22 décembre 1790.

Monsieur le Comte, — J'ai l'honneur de vous prévenir que la figure d'*Adonis* que le s^r^ *Corneille* a été chargé de copier en marbre pour le Roy vient d'être terminée. J'ai été fort content du soin avec lequel il a fait cette figure; quelques parties de cet antique ayant été restaurées, il a été obligé de prendre la nature pour les étudier avec plus de soin et y mettre plus de finesse. Le

marbre s'est trouvé assez beau à quelques taches près, qui se sont trouvées dans le dos au dernier fini.

D'après les derniers ordres que vous m'avez donnés, Monsieur le Comte, relativement à l'envoi de la caisse des bas-reliefs pour l'Académie, je crois devoir suspendre aussi l'envoi de cette figure, mais je crois cependant qu'il seroit bon de la faire encaisser pour la mettre à l'abri de tout accident. Je ne manquerai pas de faire vos remerciments aux religieux de San-Francesco in Ripa, comme vous me faites l'honneur de me marquer dans la lettre du 5 de ce mois, que je viens de recevoir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MÉNAGEOT.

*Note de la Direction :* Il n'y a pas ici matière à une réponce, et elle a été faite d'avance sur l'article de la figure du s[r] *Corneille.*

Archives nationales, O[1] 1943.

### 9135. — CÉSAR VAN LOO A D'ANGIVILLER.

Turin, le 22 décembre 1790.

Je saisis avec empressement la circonstance de la nouvelle année pour vous présenter les vœux que je fais tous les jours pour votre santé et votre satisfaction.

Monsieur le Comte, je suis parti de Rome il y a quatre mois pour me rendre à Paris, en me proposant de passer quelque jours à Turin où sont les parens de ma mère. Le Roi, qui a des ouvrages de mon père, a eu la bonté de me dire qu'il vouloit avoir deux païsages de son fils, et je suis après à y travailler. Aussitôt que ces deux tableaux seront finis, je compte me rendre à Paris avec mon épouse pour y fixer notre séjour; mon premier soin sera de vous présenter mon hommage.

Je suis, avec respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1920.

# TABLE.



FIN DU QUINZIÈME VOLUME.

